This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 31.5.5

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

TOME VII

CHARTRES
LIBRAIRIE PETROT-GARNIER
R. SELLERET, SUCCESSEUR
Place des Halles, 12 et 14.

1886

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME VII

MEMBRES TITULAIRES

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres fondateurs de la Société.

MM. Alberque (l'abbé), curé de Croisilles.
D'Aligre (le marquis), à Paris.
* D'Alvimare de Feuquières (le marquis), à Dreux.
Amblard, négociant, à Chartres.
D'Anthenaise (le vicomte), à Montireau.
Appay, avocat, à Lèves.
Aubouin (l'abbé), curé de Nonvilliers-Grandhoux.
Auger (l'abbé), curé de Coudreceau.
Balandra, professeur au collège de Chartres.
Baraillon, instituteur, à Levainville.
Barbery (l'abbé), curé de Néron.
Barland, ancien professeur au collège de Chartres.
* Barois, ancien professeur au collège de Chartres.
Barrois, docteur-médecin, à Illiers.
De Barthélemy (Anatole), membre des Comités historiques, à Paris.
De Bassoncourt, ancien préfet, à Chartres.
Batardon, ancien notaire, à Dreux.
De Baulny, au château de la Forêt, près Arrou.
Béalé, négociant, à Brou.
De Beauchamps (le baron), au château de Beauchamps (Sarthe).
Bégué, entrepreneur, à Chartres.
Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
Bellier de la Chavignerie (Eugène), à Évreux.
Benoit, ancien instituteur, à Auneau.
Bernier, ancien notaire, à Châteauneuf.
Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis (Seine).
Besnard, notaire, à Chartres.
Béthouart, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Billard, ancien notaire, à Illiers.
Binet (l'abbé), directeur de la Providence, à Chartres.
Blay, ancien instituteur, à Nogent-le-Rotrou.
Blin, peintre, à Chartres.
Boileau, instituteur, à Allaines.

MM. De Boissieu, à Chartres.
De Boisvillette, à la Boulidière, près Douy.
* Bonnard, notaire honoraire, à Chartres.
Bonneau, professeur d'histoire au collège de Chartres.
Bordier (l'abbé), chapelain de Saint-Brice, à Chartres.
Bordier, instituteur, à Maisons.
Bornet, à Maintenon.
Boulmert (l'abbé), curé de Rouvray-Saint-Florentin.
* Bourdel, ancien inspecteur des Domaines, à Chartres.
Bourdois, maître d'hôtel, à Chartres.
Bourez, directeur de la Sucrerie, à Béville-le-Comte.
Bourgeois (Henri), conseiller d'arrondissement, à Chartres.
Bouthemard, entrepreneur, à Chartres.
Boy, ancien notaire, à Chartres.
Brault père, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Brault (Francis), ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Brétillard, à Nogent-le-Roi.
Breton (l'abbé), curé d'Écrosnes.
Brochet, à Epône (Seine-et-Oise).
Brosseron, libraire, à Chartres.
Brosseron (Valéry), instituteur, au Petit-Verly (Aisne).
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts.
Brou (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Bucquet (Paul), inspecteur général des établissements de bienfaisance, à Paris.
Buisson, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Chartres.
Buisson (l'abbé), curé de Sancheville.
Cachin, professeur à l'École normale du Puy.
Caillot, rédacteur du *Journal de Chartres*.
Cantenot (l'abbé), curé de Santeuil.
Cappon, directeur de la Banque, à Chartres.
Castel, ancien notaire, à Dreux.
Champagne, à Dreux.
* Chasles (Henri), à Paris.
Chavaudret, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, à Chartres.
Chedieu, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Chellet de Kerdréan, à La Croix-du-Perche.
Chesnel, docteur-médecin, à Chartres.
Chevallier-Letartre, directeur d'Assurances, à Chartres.
Chevallier-Ruffigny, directeur des Contributions directes, à Chartres.
Chevauché, notaire, à Gallardon.

MM. Chevrier, ancien négociant, à Chartres.
Choppard, à Chartres.
* Choppin, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Chouet, instituteur, à Épernon.
Christian, élève de l'École des Beaux-Arts, à Paris.
Cibois (l'abbé), curé d'Authon.
Cintrat, instituteur, à Ermenonville-la-Grande.
Claireaux (l'abbé), professeur à l'institution Notre-Dame de Chartres.
Clerval (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Chartres.
Collet (l'abbé), curé de Charonville.
* Collier-Bordier, conseiller général, à Chartres.
Cornillon (l'abbé), curé de Montainville.
Cottereau (l'abbé), curé de Magny.
Coudray, avoué, à Châteaudun.
* Coudray-Maunier, chef de bureau à la Mairie de Chartres.
* Courtois (Jules), ancien magistrat, à Chartres.
Courtois (l'abbé), professeur, à Paris.
Coudray, instituteur, à Yermenonville.
De Coynart, ancien chef d'escadron d'état-major, à Dreux.
Dagron-Rousseau, à Dreux.
Dehors, percepteur, à Courville.
Delachaume, instituteur, à Fresnay-l'Évêque.
Delacroix, ancien sénateur, à Chartres.
Delamarre-Didot, à Paris.
Damiot (Georges), président du Tribunal de commerce, à Chartres.
Dancret (l'abbé), curé de la Cathédrale, à Chartres.
De Mély (Fernand), avocat, à Chartres.
Desbans, pharmacien, à Châteaudun.
Deschamps, entrepreneur, à Chartres.
Desvaux (l'abbé), curé de Senonches.
Desvignes (l'abbé), professeur au collège de Précigné (Sarthe).
Didot, libraire, à Paris.
De Dion (le comte), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Domain (l'abbé), curé de Trizay-Coutretot-Saint-Serge.
Doré-Delente, ancien entrepreneur, à Dreux.
Dubois, président du Tribunal de commerce de Dreux.
Dubois (Gaston), archiviste paléographe, à Séez (Orne).
Dubreuil (Henri), gérant du *Courrier d'Eure-et-Loir*, à Chartres.
Duchanoy, à Châteaudun.

MM. DUCHON, libraire, à Chartres.
DUCHON, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
DUPONT, notaire, à Dreux.
DURAND-PIE, libraire, à Chartres.
DURAND (l'abbé), curé de Saint-Aignan, à Chartres.
DUSSART, professeur au collège de Chartres.
DUTEYEUL (l'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux.
ESCOFFIER, ancien receveur de rentes, à Chartres.
* FABRÈGUE (Adrien), ancien notaire, à Chartres.
FAGNOUE (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Chartres.
FAMIN, à Chartres.
DE FARCY, à Château-Gontier (Mayenne).
FAUCHEREAU, vicaire-général, à Chartres.
FAUCON, marchand de meubles, à Paris.
FAUVEAU, bijoutier, à Chartres.
FAVROT (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Chartres.
FORTIN, à Dreux.
FOUCAULT (l'abbé), curé de Nogent-le-Rotrou.
FOURNIER, notaire, à Chartres.
DE FRANQUEVILLE (Paul), au château de Franqueville (Seine-Inférieure).
GABRIEL, commissaire du chemin de fer de l'État, à Chartres.
GALLAS (Désiré), ancien photographe, à Chartres.
GALLAS aîné, vice-président du Comice agricole, à Dreux.
GALLAS (Albert), banquier, à Dreux.
Mme GARNIER-COURTOIS, à Chartres.
MM. GATINEAU, ancien libraire, à La Loupe.
GAULLIER, ancien notaire, à Chartres.
GENET (l'abbé), curé d'Épernon.
GEORGET, notaire, à Courville.
GERMOND, professeur au collège de Chartres.
GÉRONDEAU, fondé de pouvoirs du percepteur de Chartres.
GILBERT, président du tribunal civil de Limoges.
* GILLARD, à Nogent-le-Roi.
GILLARD (Gabriel), docteur-médecin, à Gallardon.
GLIN, commissaire-priseur, à Chartres.
GORON (l'abbé), curé de Saint-Loup.
GOUPIL (Sainte-Marie), à Paris.
GOUSSARD (l'abbé), directeur de la Maîtrise de Chartres.
DE GOUSSENCOURT (le baron), à Saint-Éman.
GOUSSU (l'abbé), curé de Fains-la-Folie.

MM. De Gouvion-Saint-Cyr (le marquis), à Rouvray-Saint-Florentin.
Grandet (l'abbé), professeur à la Maîtrise de Chartres.
Granger, ancien maire d'Auneau.
Granson, à Nogent-le-Roi.
* Gromard, ancien président du tribunal de commerce de Dreux.
Grosmiller, à Orléans.
Guérin (Émile), à Chartres.
Guérin (l'abbé), vicaire de la Cathédrale de Chartres.
Guignard, au château de Sans-Souci (Loir-et-Cher).
Guillon, instituteur, à Souancé.
Guillon, instituteur, à Coudreceau.
Hallé, notaire, à Bû.
Hanriot, à Chartres.
* Harreaux, docteur-médecin, à Chartres.
Haudié, ancien instituteur, à Chartres.
Haye (Léon), agent d'affaires, à Chartres.
Haye (l'abbé), curé de Saint-Avit.
Hays, instituteur, à Pierres.
Hazon (l'abbé), curé d'Anet.
* Hénault (l'abbé), chapelain de la Providence, à Chartres.
Héquet, ancien négociant, à Chartres.
Hermeline (l'abbé), curé de Denonville.
Hetté (Jules), instituteur, à Amilly.
Hubert (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Chartres.
Hue (Charles), avocat, à Chartres.
Hugues (l'abbé), curé de Marchéville.
Imbault (l'abbé), curé de Coltainville.
Isambert (Michel), ancien notaire, à Chartres.
Isambert (Stanislas), ancien négociant, à Chartres.
Isambert (Gustave), homme de lettres, à Paris.
Jamain, docteur-médecin, à Oisonville.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jatteau, docteur-médecin, à Chartres.
Job, ancien président du Tribunal de commerce, à Dreux.
Joliet (Lucien), docteur-ès-sciences, à Paris.
* Juteau, docteur-médecin, à Chartres.
Juteau (l'abbé), curé de Saint-Symphorien.
Labiche (Emile), sénateur, à Béville-le-Comte.
Lagrue, instituteur, à Ymonville.
Laigneau (Joseph), au château de la Pépinière (Orne).
Laigneau (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre.
Laigneau (l'abbé), curé d'Aunay-sous-Auneau.

MM. Lainé (l'abbé), curé de Sours.
Lamy, docteur-médecin, à Maintenon.
Lanctin, ancien instituteur, à Laons.
Laroche, instituteur, à Nogent-le-Roi.
Layre (le baron de), à Beaumont-les-Autels.
Lecesne, imprimeur, à Châteaudun.
Lecomte (l'abbé), curé de Berchères-la-Maingot.
Lefebvre (Auguste), ancien magistrat, à Chartres.
Lefebvre (Armand), notaire honoraire, à Auneau.
Lefèvre-Gautier, libraire, à Dreux.
Lefèvre Pontalis (Amédée), ancien député, à Paris.
Legendre, docteur-médecin, à Chartres.
Le Goux, à Coulombs.
Lemoult-Garnier, gérant du *Journal de Chartres*.
Lepargneux, conseiller général, à Châteauneuf.
Leroux, avoué, à Dreux.
Leroy (Abel), à Paris.
Leroy-Meignan, ancien négociant, à Chartres.
* Lesimple (l'abbé), chanoine honoraire, à Chartres.
Letartre (Alphonse), à Chartres.
Le Tellier, conseiller général, à Lèves.
Letourneur, instituteur, à Ouarville.
Levassort (l'abbé), chanoine honoraire, à Chartres.
De Lévis-Mirepoix (le comte), à Montigny-le-Gannelon.
Lhémery, instituteur, à Escorpain.
Lhérondeau, ancien instituteur, à Montlouet.
Lorpin (l'abbé), curé de Gohory.
Lucas (Edgard), ancien notaire, à Châteaudun.
Machelard, ancien directeur des Domaines, à Chartres.
Maillet, notaire, à Épernon.
Maintrieu, notaire, à Chartres.
Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville,
De Maleyssie (le comte), à Houville.
De Maleyssie (le marquis), à Avon (Seine-et-Marne).
Malherbe (l'abbé), curé de Berchères-les-Pierres.
* Marchand (Albert), à Berchères-les-Pierres.
De Marcheville, à Paris.
Marquis (l'abbé), curé d'Illiers.
Martin (Charles), à Chartres.
Martin (l'abbé), curé de Faverolles.
De la Martraye (Georges), à Chartres.
Mauger (Adrien), inspecteur primaire, à Dreux.
Mauger (l'abbé), curé de Pontgouin.
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres.

MM. MAUNOURY (Pol), député, à Luisant.
MAURY (l'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux.
MAURY (Firmin), régisseur du château d'Esclimont.
MELIN (Georges), à Chartres.
MERCIER, au château de Beaurouvre.
* MERLET, archiviste du département, à Chartres.
MESQUITE, conseiller général, à Nogent-le-Roi.
* DE MIANVILLE, président de la Commission de la Bibliothèque de Chartres.
DE MIANVILLE (Edmond), ancien magistrat, à Chartres.
MILOCHAU (Émile), député, à Béville-le-Comte.
DE MIREPOIX-LÉVIS (le duc), au château de Léran (Ariège).
MONTÉAGE (Jules), avocat, à Chartres.
MONTION, à Mézières-en-Drouais.
DE MONTLUISANT, général d'artillerie, à Marsanne (Drôme).
MORILLON, à Paris.
MORIN (Saturnin), ancien sous-préfet, à Paris.
MORIN, ancien receveur de rentes, à Paris.
MORIN (Florentin), instituteur, à Gellainville.
MOUTON (Nicaise), architecte, à Chartres.
* MOUTONNÉ, architecte, à Chartres.
MULLER, à Paris.
MUSET, ancien inspecteur des Contributions directes, à Chartres.
NANCY, ingénieur civil, à Chartres.
NOURY (Théodore), percepteur, à Tréon.
D'ORLÉANS (Henri), duc d'Aumale, membre de l'Académie française, à Chantilly (Oise).
D'ORLÉANS (Robert), duc de Chartres, à Paris.
PARDOS (l'abbé), vicaire de Saint-Aignan, à Chartres.
PARFAIT (Noël), député, à Paris.
PASSARD, architecte, à Chartres.
PAULMIER, négociant, à Chartres.
Mme PEIGNÉ (Rémy), à Dreux.
MM. PELÉ, conseiller général, à Chartres.
PENEL, instituteur, à Saint-Symphorien.
PERRIER, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, à Paris.
PETIT-MANGIN, avocat, à Chartres.
PETROT-GARNIER, imprimeur, à Chartres.
PETROT-LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
PEULVEY (Émile), entrepreneur, à Chartres.
PIAU (l'abbé), curé de Thiron.

MM. Piauger (l'abbé), chapelain de l'Hospice de Chartres.
* Piébourg père, architecte, à Chartres.
Piébourg (Paul), capitaine d'artillerie.
Piébourg (Alfred), architecte de la ville de Chartres.
Piébourg (l'abbé), curé de Nogent-le-Roi.
Planchon, bijoutier, à Paris.
De Pontoi-Pontcarré (le marquis), ancien député, à Villebon.
De Ponton-d'Amécourt (René), à Saint-Calais (Sarthe).
De Possesse (le comte), à Dangeau.
Pouclée (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Pouillier-Vaudecraine, ancien libraire, à Châteaudun.
Poulain-d'Arsigny (le comte), à Glatigny (Loir-et-Cher).
Poyer, ancien tapissier, à Chartres.
Provost (l'abbé), chapelain de la Sainte-Famille, à Chartres.
De Prunelé (le comte), au château de Saint-Germain-le-Désiré.
Regnier, juge de paix, à Chartres.
Reille (le vicomte), ancien député, à Paris.
Reinert (l'abbé), professeur à la Maîtrise de Chartres.
De Reiset (le comte), au Breuil-Benoît (Eure).
Renard (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Chartres.
Renault, instituteur, à Barjouville.
Reverdy, ancien notaire, à Paris.
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy.
De Reviers de Mauny (le vicomte), à Chapelle-Guillaume.
Ricour, agent d'affaires, à Chartres.
De Rilly (le comte), à Oisonville.
Rivière (l'abbé), curé de Prunay-le-Gillon.
Rivière, instituteur, à Béville-le-Comte.
Robé (l'abbé), curé de Courtalain.
Robin, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Robinet (l'abbé), curé de Mainvilliers.
Rousseau, agent d'affaires, à Chartres.
Sainsot (l'abbé), curé de Terminiers.
De Sainte-Beuve (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Chartres.
De Saint-Blanquat (le baron), à Dreux.
* De Saint-Laumer (Alexandre), à Chartres.
De Saint-Laumer (Léon), à Orléans.
De Saint-Laumer (Raoul), maire de Barjouville.
Sautton (Eugène), à Voves.
Semen (Jules), négociant, à Paris.
Sénéchal, curé de Villiers-le-Morhiers.

MM. SERVANT, à Chartres.
SEVIN, instituteur, à La Ferté-Vidame.
DE LA SICOTIÈRE (le marquis), sénateur, à Alençon.
DE SOUANCÉ (le vicomte), au château de Mondoucet.
STEIN, archiviste paléographe, à Paris.
TARDIVEAU (l'abbé), curé de Bérou-la-Mulotière.
TELLOT (Henri), à Dreux.
* DU TEMPLE DE ROUGEMONT (le comte), à Chartres.
TEVERT, négociant, à Chartres.
THÉVERT (l'abbé), curé de Soulaires.
THIBAULT, instituteur, à La Bazoche-Gouet.
THIROUIN, ancien notaire, à Vez (Aisne).
TISSIER (l'abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame, à Chartres.
TREILLE (Jules), architecte, à Chartres.
DE TREMAULT, à Vendôme.
TROCHON, à Cordemais (Loire-Inférieure).
VALLET DE LUBRIAT (Stanislas), à Chartres.
DE LA VALLIÈRE, directeur d'Assurances, à Blois.
DE VALLOMBROSA (le duc), au château d'Abondant.
VASSAL (Maurice), à Lille.
* VASSARD (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Chartres.
VASSORT (l'abbé), curé de Levainville.
VÉDIE, notaire, à Chartres.
VINCENT (l'abbé), curé de Cloyes.
VINCENT-DESORGES, négociant, à Chartres.
VINET, vice-président du Comice agricole de Chartres, à Garancières-en-Beauce.
VINSON, pharmacien, à Chartres.
VIVIER (l'abbé), à Neuilly (Seine).
VOYET, docteur-médecin, à Chartres.
WATRIN, avoué, à Chartres.
YVON, ancien notaire, à Chartres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
Société archéologique Lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais (Oise).
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins (Allier).
Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Société archéologique de Sens (Yonne).
Commission archéologique de Maine-et-Loire.
Société nationale des antiquaires de Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société archéologique du Vendômois (Vendôme).
Société Dunoise, à Châteaudun.
Société libre des lettres, sciences et arts de l'Eure, à Évreux.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque (Nord).
Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brives.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société académique de l'Aube, à Troyes.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président . . . . . M. De Saint-Laumer.
Vice-Président . . . . . M. Merlet.
Id . . . . . M. Pouclée (l'abbé).
Id . . . . . M. Barois.
Secrétaire. . . . . M. Caillot.
Vice-Secrétaires . . . . . M. De Boisvillette (Ludovic).
Id. . . . . M. Escoffier.
Bibliothécaire-Archiviste. M. N.
Conservateur du Musée. . M. Bellier de la Chavignerie (Philippe).
Trésorier : M. Hue (Charles).

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1880.

Présidence de M. Merlet, vice-président. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents: MM. Merlet, P. Durand, Met-Gaubert, Barois, Baron, de Bertheville, Escoffier, l'abbé Guérin, l'abbé Hénault, Hue, Lecocq, docteur Legendre, l'abbé Pardos, Ricour et Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Président et avec l'assentiment de l'assemblée, est élu archiviste provisoire, M. Passard, architecte, qui conservera ce titre jusqu'aux élections de juillet 1880.

M. Merlet donne ensuite lecture d'un travail de M. le docteur Harreaux sur les étymologies des mots *Belsia* et *Autricum*.

Quelques observations sont présentées, à ce sujet, par M. le Président et par quelques autres membres.

Il est décidé que le mémoire de M. Harreaux sera imprimé et que des félicitations spéciales lui seront adressées.

Un de nos confrères désire qu'à chaque séance soient préparées des questions d'archéologie. A cet égard un pressant appel est adressé au zèle et à la compétence de M. Lecocq. Celui-ci donne son assentiment.

Lecture par le Secrétaire d'une fable morale qu'il a composée, intitulée : *La Montre.*

LA MONTRE.

Une montre admirant un jour de sa structure
Le mécanisme ingénieux,
Ces ressorts, ce cadran, ces rouages nombreux,
Ce mouvement, travail minutieux,
Qui du temps donne la mesure,
Cette aiguille mobile et sûre
Le rappelant à qui peut l'oublier ;
Et se voyant une œuvre aussi parfaite,
Regrettait de ne pas connaître l'ouvrier,
Dont l'habile main l'avait faite.
L'homme hélas ! n'est pas plus heureux.
De Dieu chef-d'œuvre merveilleux
Dont la céleste origine se montre
Peinte sur son front radieux,
Il ne le connaît point quand tout le lui démontre
Sur la terre et dans les cieux;
Partout sa faiblesse l'implore,
Il le sent en son cœur, c'est sa félicité ;
Mais il aspire à plus encore,
A le connaître, un jour, dans l'immortalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre honoraire.

M. Louis Baron, Préfet d'Eure-et-Loir, à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 4e série, t. IV. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 4e série, t. IX. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. IV, 2e et 3e livraisons. Rouen, 1879. (Envoi de la Commission.)

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1880.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, P. Durand, Met-Gaubert, Barois, de Bertheville, de Boisvillette, Chevallier-Ruffigny, Escoffier, Gilbert (P.), l'abbé Haret, Lecocq, de Lubriat, de Mély, Passard, Ravault, Ricour et Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté,

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au sujet de la dix-huitième réunion des délégués des Sociétés savantes qui aura lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, aux mois de mars et d'avril prochain.

Sont délégués, MM. Merlet, P. Durand, Met-Gaubert et de Mély pour représenter la Société.

M. Merlet demande l'autorisation de lire, à Paris, une traduction du Capitulaire de Charlemagne *de Villis* dans lequel se trouvent inscrits beaucoup de noms de plantes. Il donne lecture du commencement de son manuscrit. L'autorisation est accordée.

Suit le rapport de M. P. Durand sur les travaux de M. l'abbé Haret.

« Depuis une dizaine d'années M. l'abbé Haret, curé de Crécy, suit, avec une patience et un zèle dignes d'éloges, les divers travaux de terrassements et de fouilles qui se font dans ses environs, soit pour la construction de chemins vicinaux ou de voies ferrées, soit pour l'exploitation de divers terrains, comme des sablières, etc., etc. Un vaste espace du sol a été employé dans ces parages, dès l'époque Romaine et peut-être celtique, à former un cimetière, où sont venues s'enfouir les générations anciennes pendant des siècles. On ne peut ouvrir ou creuser le sol de Saulnières, Tréon et autres communes voisines, sans rencontrer des vestiges humains, sépultures et débris de toutes sortes : comme poteries, briques, armures, ceintures avec grandes agrafes, etc., etc. M. l'abbé Haret nous a fait à ce sujet déjà d'intéressantes communications : notre Société lui en sait un fort bon gré et l'en remercie. En dernier lieu (nov. 1879), il nous a encore apporté une notable réunion de ces débris antiques, et il nous avait fort alléché par l'annonce qu'il avait faite de la trouvaille d'un bouclier Mérovingien. Cependant, à la vue de l'objet qu'il qualifiait ainsi, des doutes nombreux se manifestèrent dans l'Assemblée et personne ne put reconnaître là quelque pièce de l'ornement d'un soldat romain, ou gaulois, ou autre. C'est un fragment informe et tout détérioré, d'un assemblage de morceaux de tôle réunis entre eux de la manière la moins soignée. Au lieu d'un bouclier de forme ronde ou ovale, ou carrée et assez grand pour servir au besoin de lit de camp à un soldat, on nous présente quelques pauvres lamelles de métal déformées, ayant la dimension à peu près de deux mains juxta-posées et que l'on ne saurait comparer à aucun objet connu. En un mot, nous ne pouvons nous rendre à l'opinion de M. l'abbé Haret, ni prendre ce vestige bizarre pour un bouclier. Nous craignons que M. Haret, dont les ouvriers ont remarqué la curiosité et l'empressement à ramasser toutes sortes de vieilles choses, n'ait été la dupe d'un terrassier qui l'aura induit en erreur pour tirer quelque profit de sa supercherie et lui fournir ce morceau apocryphe. Car ce n'est pas dans une sépulture intacte que ce fragment a été découvert : de telles tombes non violées sont bien rares aux alentours de Saulnières. Le sol a été plusieurs fois bouleversé et les quelques coffres en pierre qui s'y sont rencontrés sont toujours vides et brisés.

» En lisant le travail de M. l'abbé Haret, il nous semble avoir compris qu'il attribue un bouclier à un chef militaire qui aurait eu le privilège de cette arme défensive. S'il en était ainsi, ce serait une erreur. Sur les bas-reliefs antiques, comme par exemple ceux de la colonne Trajane, on voit tous les soldats portant chacun un bouclier, on les voit aussi de même dans les miniatures du Virgile du Vatican et de l'Homère de Milan. Le psautier d'Utrecht (qui n'est pas éloigné des époques Mérovingiennes) nous en montre aussi dans de nombreux dessins.

» Nous ne voudrions pas que nos critiques apportassent le moindre ralentissement dans les recherches de notre savant confrère. Son zèle sera peut-être récompensé une autre fois par la rencontre d'une belle sépulture Mérovingienne, comme on en a rencontré sur le sol de la France en plusieurs lieux. Espérons que cette tombe n'aura jamais été ouverte et qu'on y trouvera un squelette de guerrier avec toute son armure au grand complet, et surtout avec un bouclier bien entier. Nous supplions M. l'abbé Haret d'être en grande méfiance envers les ouvriers terrassiers qui, en tout lieu, ont induit en erreur des antiquaires trop confiants et trop empressés d'acquérir ce qu'on offre à leur curiosité.

» Le rapport de M. l'abbé Haret étant déposé dans nos archives, chacun de nous peut le lire et y puiser des notions et des renseignements fort utiles. On en tirera grand profit pour l'étude de l'archéologie et des antiquités de notre pays. »

Proposition de M. Barois, tendant à nommer une Commission qui réglementerait la distribution des livres de la bibliothèque de la Société. — La proposition est adoptée : sont désignés pour faire partie de la Commission, MM. Barois, Merlet, de Mély, Ph. Bellier de la Chavignerie et Passard.

Lecture est ensuite donnée par le Secrétaire d'une étude qu'il a composée sur le général Marceau. Elle est accueillie avec sympathie.

Communication de deux notices sur Janville et sur Bazoches-les-Hautes, par M. Gillet-Damitte, maître de pension à Janville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 101, 2e trimestre 1879. (Envoi de la Société.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, session d'août 1879 et session extraordinaire d'octobre 1879.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. VI, 1er fascicule. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 4 MARS 1880.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, Barois, Bellier de La Chavignerie, Dussart, Famin, Ab. Foucault, abbé Germond, P. Gilbert, Hue, Lecocq, de Mély, Ménager, Passard, Ravault, E. Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture d'une circulaire du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, M. Turquet. Des travaux sont demandés pour l'époque de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Satisfaction sera donnée à ce désir ; M. de Mély fils présentera un mémoire sur la céramique italienne. Il y est autorisé par la Société.

Rapport par M. Barois sur un projet de règlement pour l'organisation de la Bibliothèque.

« MESSIEURS,

» La Société d'Archéologie a, dès sa fondation, nommé un archiviste, mais les livres, étant peu nombreux, les emprunteurs étaient rares et le titre d'archiviste de la Société était un titre honorifique. La bibliothèque, ayant gagné en importance, les demandes d'emprunt ont été plus fréquentes et la fonction d'archiviste est devenue plus délicate ; et il y a

urgence de donner à ce mandataire de la Société un moyen officiel pour faire rentrer les ouvrages prêtés et pour contrôler l'état des livres de la bibliothèque. Jusqu'à présent l'archiviste n'ayant pour faire rentrer les ouvrages que des moyens officieux, des abus se sont glissés, des ouvrages et des fragments d'ouvrage ont été égarés et ainsi perdus pour notre bibliothèque, comme cela résulte d'un travail de récolement dû aux soins de MM. Bellier de la Chavignerie, l'abbé Foucault, et Legrand. Ces Messieurs ont fait un catalogue, ont ouvert un livre d'entrée et un livre de sortie, mais ce travail n'a pas été continué et il est important d'apporter un remède à cet état de choses.

» C'est pour atteindre ce but que, dans la séance de février 1880, la Société a nommé une Commission composée de cinq membres chargée de rédiger un projet de règlement pour mettre de l'ordre dans l'entrée et la sortie des livres de la bibliothèque.

» Ces cinq membres sont : MM. Merlet, Bellier de la Chavignerie, Fernand de Mély, Barois et Passard, archiviste provisoire de la Société. La Commission s'est réunie le mardi 10 février. M. Passard, s'étant fait excuser pour cause d'indisposition, quatre membres ont discuté le projet.

» Pour faciliter les emprunts, votre Commission pense qu'on pourrait fixer chaque semaine une heure dans laquelle la bibliothèque de la Société serait ouverte, et alors on recevrait les livres prêtés et on en donnerait de nouveaux.

» Mais, comme il serait très difficile d'assujettir la même personne à venir chaque jeudi dans la salle des séances de 3 à 4 heures pour recevoir les demandes, votre Commission vous propose d'associer à M. l'archiviste une Commission permanente de six membres, chaque membre, à son tour, se trouverait dans la salle pendant l'heure indiquée, ce qui ferait en huit semaines une heure de service pour chaque membre de la Commission, puisque de quatre semaines en quatre semaines environ il y a réunion mensuelle. Par suite, ce service ne présenterait rien de très pénible, et chaque mois M. l'archiviste indiquerait l'ordre de présence des membres de la Commission. Ce mode est déjà employé pour la bibliothèque de la ville où chaque conservateur, à tour de rôle, est présent trois ou quatre heures dans la salle de lecture.

» Comme le Président représente la Société, toutes les fois qu'il y a des rapports avec les étrangers, le Président reçoit les livres qui sont offerts à la Société; il les transmet à l'archiviste qui a soin de les inscrire sur le livre d'entrée.

» Votre Commission a admis en principe, comme cela s'est fait jusqu'à présent, que les ouvrages de la bibliothèque ne peuvent être confiés qu'à des membres de la Société et l'emprunteur est responsable des ouvrages qu'il reçoit.

» Comme les publications périodiques sont très souvent demandées, il est nécessaire que le plus grand nombre de lecteurs possible puisse en jouir. Votre Commission pense que ces ouvrages ne doivent pas rester plus d'une semaine dans les mêmes mains, durant les trois mois qui suivent la publication; après ce laps de temps ces publications, comme les autres ouvrages de la bibliothèque, peuvent rester entre les mains du même lecteur pendant deux mois. Quant aux manuscrits, cartes, plans, qui peuvent être consultés dans la salle des séances chaque jeudi de 3 à 4 heures, ces ouvrages ne sortiront de la bibliothèque que sur l'autorisation du Président.

» Pour constater l'état des livres de la bibliothèque de la Société, il est évident que, chaque année, un récolement devient nécessaire. Votre Commission a pensé que les livres prêtés devraient rentrer chaque année le premier du mois d'août et que, pendant ce mois, aucun ouvrage ne sortirait de la bibliothèque, et la Commission ferait à la Société un rapport sur l'état des livres qui lui auraient été confiés.

» Telles sont, Messieurs, les bases sur lesquelles s'est appuyée votre Commission pour rédiger le projet de règlement qu'elle vient soumettre à votre discussion, projet qui a été accepté à l'unanimité des membres présents. »

Lecture et discussion des neuf articles du règlement proposé.

« Article Ier. — La Bibliothèque est confiée à l'archiviste de la Société et à une Commission permanente de six membres chargée de le seconder. Chaque jeudi, de trois heures à quatre heures, l'archiviste ou un des membres de la Commission se trouvera dans la salle de réunion de la Société.

» Art. II. — Il sera tenu : 1° un registre d'entrée sur lequel seront inscrits les titres des ouvrages, brochures, manuscrits, etc., envoyés à la Société; 2° un catalogue général des ou-

vrages appartenant à la Société; 3° un registre de sortie sur lequel seront inscrits les noms et domiciles des emprunteurs et la date des emprunts.

» Art. III. — Le Président de la Société transmet à l'archiviste les ouvrages et publications qu'il a reçus, et celui-ci les inscrit immédiatement sur le registre d'entrée et les marque du cachet de la Société. Le livre d'entrée est présenté à M. le Président à chaque séance mensuelle, lequel y appose sa signature.

» Art. IV. — Les livres et brochures de la Société ne peuvent être confiés qu'à des membres de la Société, et tout emprunteur est responsable des ouvrages qu'il a entre les mains.

» Art. V. — Tout emprunteur doit les remettre entre les mains de l'archiviste ou d'un membre de la Commission, qui inscrira la date de la rentrée.

» Art. VI. — Les publications périodiques ne peuvent rester plus de deux mois dans les mêmes mains, et l'archiviste devra avertir, au bout de ce temps, l'emprunteur, pour qu'il ait à rapporter l'ouvrage qu'il a entre les mains.

» Art. VII. — Les manuscrits, gravures, plans, et les ouvrages rares, désignés par la Commission, ne peuvent sortir de la Bibliothèque que sur un avis favorable du Président de la Société.

» Art. VIII. — Les ouvrages en lecture devront tous être rendus à l'archiviste le 1er août de chaque année et, pendant ce mois, on ne prêtera aucun ouvrage, afin de faire le récolement des livres et brochures de la Bibliothèque.

» Art. IX. — Le présent règlement sera affiché dans la salle de la Bibliothèque de la Société, et sur les lettres de rappel qu'enverra l'archiviste seront imprimés les articles 6 et 7 du présent règlement.

L'ensemble du règlement est mis aux voix et adopté.

Une Commission de sept membres, y compris M. l'Archiviste, est constituée; elle est composée de MM. Barois, Bellier de La Chavignerie, Escoffier, l'abbé Foucault, F. de Mély, Merlet.

Plusieurs membres émettent l'avis qu'on fasse immédiatement un récolement des ouvrages de la Bibliothèque, comme application de l'article XVII de l'ancien règlement. — Ajournement.

Informations à propos du conférencier qui serait chargé de porter la parole dans la séance publique annuelle du mois de mai. Une détermination définitive sera prise à la prochaine séance d'avril.

Lecture du travail de M. de Mély sur la céramique en Italie. — Renvoi à la Commission de publication.

Note de M. Legrand, professeur de langues vivantes à Bayonne; notification d'une conférence faite sur Lessing: *L'esprit français en Allemagne.* — La Société a le regret de ne pouvoir accepter ce travail déjà publié antérieurement. Des remerciements sont adressés à l'auteur.

Lecture d'un mémoire de M. de Mély sur la marche de la civilisation. — Renvoi à la Commission de publication.

« Je ne sais plus quel était l'économiste politique qui, dans ses conférences, développait il y a quelques années cette idée qui pouvait sembler au premier abord tant soit peu auda-
« cieuse : L'humanité, comme l'univers, a ses lois, nous ne les
» connaissons pas encore, mais un jour arrivera, où tout-à-
» coup elles se découvriront, et nous serons alors tout étonnés
» de voir que les lois de Newton peuvent sans doute aussi bien
» s'appliquer à la marche de la civilisation qu'à l'économie de
» l'univers. » C'est donc cette loi qu'il faut trouver : et dès le principe, dégageant le monde des hommes des mouvements politiques qui l'agitent sans cesse, mais ne changent pourtant pas plus la régularité de sa marche que les tempêtes, même les plus terribles, ne modifient la disposition des mers, nous pourrons peut-être synthétiser certains principes qui, historiquement reconnus, nous aideront à déduire, pour ainsi dire, mathématiquement, les règles immuables que nous voulons trouver.

» La météorologie qui, depuis quelques années, fait de si grands progrès dans les nations civilisées, nous apprend que le monde est sillonné par des lignes isothermiques ; c'est-à-dire que, bien que souvent des modifications parfois considé-

rables se produisent sur ce tracé imaginaire, la moyenne des températures reste du moins toujours la même. N'en pourrait-il donc être de même de la civilisation, et ne pourrions-nous tracer sur le globe terrestre une ligne iso-civilisatrice, que suivrait immuablement, dans sa marche continuelle, la civilisation, c'est-à-dire l'intelligence à son point le plus élevé.

» Plus nous étudions l'antiquité et plus nous découvrons chaque jour que la science, tout en nous montrant des choses nouvelles, ne fait souvent que retrouver ou appliquer des procédés depuis longtemps perdus ; que l'art n'est qu'une réminiscence des objets et des monuments que l'on met au jour, que les lettres, florissant de tout temps, avaient, dès la plus haute antiquité, acquis une place qu'on ne peut leur enlever, que tout enfin, nos ancêtres l'avaient, sinon réalisé, du moins conçu et pressenti. — Et je n'ai pas besoin d'insister. — Qu'était-ce que la Renaissance, cette époque de l'art devant laquelle nous ne pouvons que nous incliner, sinon l'éclosion de génies en présence des découvertes grecques et romaines? Que dirons-nous de la science? Notre siècle prétend avoir découvert la vapeur; mais les prêtres Egyptiens n'en connaissaient-ils pas déjà la puissance, quand ils étonnaient le peuple, par les effets, prodigieux à ce moment, du moulin qu'ils faisaient tourner sur une marmite en ébullition ? Et les lettres? Quoi de plus beau, de plus poétique, de plus grave en même temps, que les Vedas hindous où nous retrouvons, non pas en substance, mais en termes mêmes, les lois civiles qui nous régissent aujourd'hui.

» Je n'irai pas plus loin. — Aussi avant que nous puissions remonter dans l'histoire des hommes, nous y retrouvons et toujours et partout, les traces d'une civilisation avancée, si avancée même, qu'en la comparant à notre époque, nous pouvons être, à juste titre, bien étonnés du peu de chemin que nous faisons.

» C'est que, par civilisation, je n'entends pas ce que beaucoup pourraient croire, — c'est le composé de toute la vie d'un peuple qu'il faut lire. — Qu'on acquière un jour une loi juste, qui accorde des libertés depuis longtemps réclamées, ou bien qu'une nouvelle loi vienne enlever certaines prérogatives d'un peuple libre, ce sont là des infiniments petits, qui, tout en ayant leur valeur, ne doivent pas plus s'apercevoir qu'un

nuage qui passe dans un ciel bleu. Il faut faire, des produits de la vie entière d'un peuple, une somme dont on puisse tirer une moyenne et poser nettement un point par où nous ferons passer la ligne de civilisation. Puis, civilisation n'est qu'un mot relatif : c'est le moment où un peuple en arrive à occuper la première place dans le monde. Voilà la première base, celle à laquelle nous devons nous arrêter.

» Prenons alors les civilisations les plus anciennement connues, et partons de l'Egypte. Tous les savants sont aujourd'hui d'accord pour lui accorder que, depuis bien des siècles, elle avait dû parvenir à un niveau si élevé, que longtemps, bien longtemps avant tous les peuples, cette nation avait inventé la géométrie, qui lui servait à reconstituer les terres après les inondations du Nil ; l'architecture, puisque ses monuments nous attestent encore sa puissance ; l'astronomie, puisque ses calculs, retrouvés dans les Pyramides, se trouvent encore précis, et que, grâce à eux, on peut reconstituer une partie de son histoire.

» Et c'est à présent cette dernière science, sur laquelle je vais m'appuyer pour soutenir la thèse que j'émets aujourd'hui. Je citerai peu de chiffres, d'autres après moi viendront, je l'espère, qui, approfondissant ma théorie, ne manqueront pas de mettre des dates, qui sont seulement, avec ce que nous savons, encore dans le domaine des suppositions. Un seul nombre est utile, nombre donné par la science, celle-ci, de la précession des équinoxes, vingt-cinq mille ans environ. Chaque siècle, le soleil se déplace dans le zodiaque, et l'astronomie vient nous apprendre que, quand cette période de deux cent cinquante siècles se sera accomplie, nous le retrouverons, ayant fait une évolution complète, à son point de départ. Ce que je voudrais prouver, c'est que, dans cette marche, le soleil entraîne avec lui le mouvement de la civilisation. Peut-être obtiendrons-nous ainsi la loi, jusqu'à ce jour inconnue, qui régit et gouverne l'humanité à son insu.

» Sur une partie du globe, nous avons déjà notre ligne de civilisation, tracée par la main de l'histoire. Nous la trouvons d'abord en Egypte, avec la Phénicie qui plus tard vient prendre sa place au milieu du grand mouvement intellectuel, de là elle passe en Grèce, où bientôt elle se cantonne, puis à Rome, qui, par ses conquêtes, subjugue tout le monde

connu à ses lois, puis enfin en France. Maintenant où ira-t-elle? Nous voilà arrêtés par deux extrémités, d'un côté l'Egypte, de l'autre l'Atlantique. N'envisageons pas l'avenir, ne préjugeons pas encore, et, pendant quelques instants, occupons-nous seulement du passé. Quand la civilisation brille en Egypte de tout son éclat, quand ses princes produisent les merveilles devant lesquelles l'esprit moderne est forcé de s'incliner, d'où venait-elle et quel peuple l'avait précédée dans cette voie qui marche, elle, mais où personne n'avance?

» La découverte d'un Zodiaque égyptien, où la position du soleil est nettement indiquée par les astronomes de cette époque, va peut-être nous éclairer. D'après la position du soleil à ce moment, ce Zodiaque serait tracé depuis six mille ans au moins, calculs mathématiques auxquels il est impossible de ne pas ajouter foi. La grande question, soulevée par exemple par les esprits les plus autorisés, serait sa provenance Indoue. Nous voilà donc avec un nouveau point de repère; avec cette supposition, d'ailleurs plus que plausible, qu'il y a six mille ans la civilisation indoue aurait été assez avancée pour tracer d'une main magistrale cette date mémorable et conserver à l'avenir ce souvenir ineffaçable d'une science si difficile et pourtant déjà si bien connue. Nous sommes donc dans la presqu'île de l'Hindoustan avec un peuple policé, instruit, savant, ayant des lois merveilleuses, une littérature dont les chefs-d'œuvre ont traversé les âges pour arriver jusqu'à nous, et une science assez certaine pour donner une date immuable, si j'ose parler ainsi, à cette civilisation dont nous nous occupons.

» Et à côté de cela, les expéditions organisées par les savants assez intrépides pour risquer leur vie au bénéfice de la science, sont venues nous révéler les merveilles d'architecture, les unes enfouies dans les forêts vierges, les autres entourées par des peuples presque sauvages, la meilleure preuve que la civilisation s'avance et qu'elle ne reste pas stationnaire; et pour venir jusqu'à nous, elle a mis six mille années!

» Passons maintenant au calcul mathématique. Quelle est, par rapport au globe terrestre, cette portion de ligne que nous pouvons dès à présent tracer sûrement, puisque la science et l'histoire sont d'accord pour nous fournir, les noms et les chiffres que nous venons de poser?

» Si nous prenons une sphère et que, passant par les capitales des différents peuples que nous venons d'indiquer, nous suivions cette ligne, nous la trouverons semblable aux lignes isothermiques, onduleuse, il est vrai, puisque, pour passer d'un point à un autre, elle n'a pas été directement, mais en somme nous lui trouverons sous l'équateur une inclinaison qui, jusqu'à un certain point, pourrait correspondre avec celle de l'écliptique, dans laquelle le soleil se meut, et accomplit en vingt-cinq mille ans sa révolution, c'est-à-dire, où se produit la précession des équinoxes. En six mille ans donc le soleil aurait marché d'un peu plus d'un quart dans le Zodiaque, et la civilisation, elle aussi, aurait suivi, sur la ligne que j'indiquais, un quart environ du globe terrestre. Jusqu'à présent, à partir de la presqu'île de l'Hindoustan, cette ligne, que nous ferons passer par chaque pays, à mesure que sa civilisation se développe et prend la première place dans le monde, nous la voyons continuellement rester dans une section du globe large de 15 degrés environ et distante en moyenne de 15 à 30 degrés de l'Ecliptique. Physiquement nous avons ainsi une partie de la loi que je formulerai plus tard, quand j'aurai pu ajouter à ces preuves matérielles, le raisonnement moral, qui, pour moi, me paraît, pour ainsi dire, aussi clair que la partie géographique.

» Mais, tout à l'heure, je me suis arrêté à l'Hindoustan; vouloir aller plus loin vers l'est, avec l'histoire, devient impossible, il faut s'avancer dans le domaine de la supposition et procéder par déduction. En Océanie, c'est-à-dire dans les îles du Pacifique, nous trouvons des monuments imposants, restes d'un peuple inconnu qui, pour toute histoire, n'a laissé dans la vie du monde, que les traces de son passage; inconnus des Indous eux-mêmes, qui nulle part n'ont parlé d'eux, ne sont-ils pas les habitants d'un vaste continent, détruit dans la nuit des âges, et dont les îles qui restent, éparses au milieu du naufrage, ne seraient que les derniers vestiges? Comment penser en effet, qu'avec les moyens si imparfaits de navigation, un peuple tout entier ait pû se transporter au Yucatan et laisser là encore des ruines gigantesques, qui peuvent rivaliser avec les temples de l'Inde? Nous arrivons donc forcément à parler du Mexique; malgré soi, pour ainsi dire, on marche en avant, on se sent entraîné dans

cette voie, et nous nous trouvons en présence de monuments tellement anciens, tellement différents de ceux des époques connues, que la science a dû s'arrêter, n'osant donner une date, au moment où le génie de l'homme a su les concevoir et les élever. Ils ont traversé les âges sans que personne, même parmi les habitants qui leur ont succédé sur le sol qu'ils occupaient, aient gardé d'eux un autre souvenir, que celui d'un peuple fort et grand. Plus tard, les Espagnols venant de découvrir le Nouveau-Monde, demandaient aux Incas quels étaient les constructeurs de ces ruines; ils ne purent leur donner aucun renseignement sur le peuple qui les avait précédés. Ici, nous sommes donc en présence de l'inconnu et nous ne saurions marcher avec trop de prudence. Qu'était-ce que cette nation civilisée, qui élevait aux dieux ces temples majestueux et érigeait à ses grands hommes des monuments que les siècles, en s'accumulant, n'ont pu parvenir à faire disparaître? D'où venaient-ils? Quelle était leur origine? Nous ne pouvons répondre à toutes ces questions. Pas plus que pour les habitants des îles du Pacifique, nous n'avons de données! Une seule, simplement, les ruines immenses que nous rencontrons. Et quand nous contemplons les Pyramides que cinquante siècles ont à peine attaquées, que dire de l'âge de ces ruines formidables? D'aucuns, audacieux dans leurs suppositions, ont parlé de cent siècles : c'était un désir de fixer une date. Ne pourrions-nous pas, avec les données précédentes, reconstituer la civilisation de ce pays. Nous avons mis six mille ans pour venir de l'Inde : calculons donc la distance parcourue dans ces soixante siècles, un peu plus du quart du globe. De l'Hindoustan au Mexique nous avons à peu près la même distance, car sur des quantités pareilles on peut agir avec une certaine liberté. La conclusion arrive naturellement, et dès lors la supposition primitive, née simplement dans le cerveau d'un chercheur, prend un corps, et la solution, jusqu'alors simple hypothèse, peut devenir une réalité. C'est un simple exposé géographique que je produis au jour, un système que je propose.

» Le raisonnement, lui aussi, apporte son appoint. Une thèse nouvelle ne peut se contenter de renseignements physiques, fournis par la nature, et dont une portion, à partir de soixante siècles, ne dépend que d'hypothèses.

» Que faut-il donc pour qu'une civilisation se développe. Est-ce un mouvement lent qui se produit dans l'économie d'un peuple, ou est-ce le résultat de chocs plusieurs fois répétés, qui finissent par déplacer le centre intellectuel, au profit d'une autre nation? Ce n'est pas je crois, absolument l'un ou l'autre. D'un côté il y a le mouvement lent qui résulte de modifications matérielles, de dislocations intestines, puis les chocs répétés venant ébranler tout l'édifice, le réduisent à un point où il lui est impossible de continuer la lutte.

» En grande partie, la civilisation résulte du bien-être matériel. Ce n'est que lorsque l'homme n'est plus obligé de pourvoir à ses besoins, de songer au lendemain, qu'il donne tout ce qu'il peut, tout ce qu'il vaut : il faut la vie assurée, je vais plus loin, le bien-être, pour faire fleurir chez un peuple la littérature, les arts et les sciences, pour arriver à un état pondéré qui maintienne l'équilibre nécessaire. Et quelle est la principale cause de ce bien-être?

» Il n'y a et ne peut y avoir qu'une réponse, — la fertilité du sol. Sans vouloir entrer ici dans le domaine de l'économie politique, la question vitale, pour une nation, c'est de produire d'abord assez pour se nourrir, ensuite pour exporter, et la base de tout c'est l'agriculture. La fécondité du sol c'est le soleil qui la produit, c'est lui qui, par une température égale, fait mûrir les fruits de la terre, la réchauffe et la dispose à une nouvelle récolte : rien d'étonnant alors, de voir la civilisation suivre le soleil dans sa marche.

» Que sont devenus les pays qui autrefois tenaient la tête du monde? Où en sont-ils réduits? L'Inde désolée par des fièvres, souffrant périodiquement de famines tellement épouvantables, que c'est par centaines de mille qu'il faut compter les victimes qu'elle fait; l'Égypte, nous la voyons dans un état de dislocation, sur laquelle on ne peut insister; la Judée, ce ne sont que des pierres, un terrain inculte; la Grèce, à peine fait-elle parler d'elle; la campagne de Rome, peu fertile, avec la malaria, que les savants cherchent à combattre, — je n'irai pas plus loin.

» On m'a fait cette objection. Mais c'est aux habitants, à leur paresse, à leur négligence qu'il faut s'en prendre; ils ne travaillent plus, se laissent entraîner et sont les premiers à en souffrir. — C'est rentrer à pieds joints dans ma théorie et une

nouvelle question : Pourquoi sont-ils devenus paresseux, imprévoyants après avoir tenu la tête du monde? sera ma réponse : N'est-ce pas au changement de climat, de température qu'il faut attribuer leur indolence, à cette modification physique, qui chaque jour progresse insensiblement, jusqu'au moment où, voyant la cause du mal, il est impossible d'y remédier. Les faits sont là, évidents, palpables.

» Quand je trace une section sur la sphère terrestre, je suis loin de prétendre y renfermer entièrement la civilisation. Au contraire, elle rayonne, elle s'étend, pour s'éteindre peu à peu avec les derniers rayons du soleil. Qu'était-ce par exemple que la Russie, au moment où l'Egypte était si brillante? Une terre inconnue, et inconnue parce que ses glaces, son climat étaient impénétrables pour les peuples qui portaient au loin la civilisation. Et comment marchait cette civilisation? Elle s'avance insensiblement vers l'Est Nord-Est. Tantôt ce sont des émigrants pacifiques, qui, ne pouvant plus vivre dans leur pays, vont demander l'hospitalité à une nouvelle patrie; tantôt, c'est une nation entière, qui se précipite à main armée, sur le territoire où inconsciemment elle sent qu'elle trouvera la vie qui va lui manquer. Voilà l'histoire de notre pays de la Gaule, où les Phéniciens viennent fonder Marseille et occuper les rivages de la Méditerranée, en attendant que le Nord, ne bénéficiant pas avant plusieurs siècles de la température du soleil, soit occupé, par les migrations asiatiques, dont les précurseurs sont ces Aryas qui apportent aux Gaëls la connaissance du bronze. Puis, viennent les Romains qui, déjà se sentant à l'étroit dans leur pays qui s'en va à leur insu, s'emparent du centre; enfin au moment où tout semble préparé pour la civilisation à venir, Attila arrive avec ses hordes de barbares, précédant les Goths et les Visigoths. Voilà l'émigration armée.

» L'émigration pacifique progresse autrement, mais non moins sûrement. L'émigrant c'est l'homme aventureux, audacieux, qui a trop de vie, trop d'exubérance pour le pays où il est né : il se sent à l'étroit dans ses limites naturelles, il a besoin de changement, il lui faut dépenser ce trop plein d'existence dont il ne trouve pas la place chez lui : la terre ne lui donne plus ce qu'il lui demande, ses ancêtres ont suivi le courant, cette pente invisible, lui veut s'arrêter, et pour trouver le point d'arrêt il cherche jusqu'au jour où un monde nouveau lui

ouvre ses portes. Les uns n'ont pas la force de suivre jusqu'au bout leur destinée et restent en chemin, les autres, fondent des cités, des états, et nous donnent l'Amérique.

» Dans ces deux genres d'émigration les résultats ne sont pas les mêmes au point de vue des traces laissées dans l'histoire. L'émigration pacifique, en grand nombre, fonde un nouveau peuple qui conservera presque totalement les mœurs de la mère patrie, tout en les appropriant au climat. Ils émigrent, emmenant tout avec eux, leur famille, leurs souvenirs : ils tiennent toujours à leur patrie jusqu'au moment où ils se sentent assez forts pour s'en séparer violemment. Le climat alors leur donne ce qu'ils avaient perdu, et ils retrouvent leur ancienne patrie; ils se sentent chez eux. Leur existence physique satisfaite, ils sont capables de tenir à leur tour la civilisation qui a l'air de les suivre, tandis qu'au contraire ils la suivent, emportés dans ce mouvement de gravitation auquel rien ne peut se soustraire.

» Dans l'émigration armée, la race conquérante, au bout de quelque temps, se trouve absorbée, et cela forcément. Arrivés en conquérants, les armes à la main, ils n'ont songé qu'à vaincre : une fois victorieux, ils pensent au lendemain, ils fondent une famille nouvelle, composée de la race ancienne, ils y prennent leurs femmes et n'ont fait qu'apporter à la race primitive un peu de sang nouveau, qui va l'aider à se développer et lui donner, en même temps que la force de pourvoir à ses besoins physiques, la possibilité de développer tranquillement les appétits intellectuels qui naissent forcément de cette impulsion subite.

» Ainsi dans la première sorte d'émigration, c'est un peuple déjà vieux qui, pour reconquérir sa place, se transporte ailleurs pour continuer l'œuvre de ses ancêtres; dans la seconde, c'est un peuple revivifié par la guerre qui veut tenir à son tour sa première place dans le monde.

» Et dans cette marche, dans cette roue qui tourne, à mesure que la civilisation s'avance vers l'Ouest, nous voyons le point de départ de l'émigration s'avancer aussi vers la même direction. Autrefois les Chinois se précipitaient vers l'Est, plus tard ce sont les peuples du centre de l'Asie; plus tard encore ce sont ceux des bords de la mer Caspienne, puis les émigrations phéniciennes, puis les expéditions des Romains, des

Goths. Je ne dirai rien de la politique actuelle; en vain les expéditions de l'Occident contre l'Orient ont essayé d'enrayer cette marche, peut-être l'ont-elles arrêtée de quelques siècles, mais comme je le disais, « dans une marche aussi lente, qu'est-ce qu'un siècle en comparaison des deux cent vingt dans lesquels la civilisation doit faire le tour du globe. »

» Peut-être aujourd'hui que la civilisation est répandue sur presque tout le globe est-il plus difficile de constater ma théorie; grâce aux découvertes modernes, au télégraphe, à la vapeur, la science et le bien-être pénètrent partout; chaque jour elle fait de nouveaux progrès. Mais il y a toujours un pays auquel tous les peuples reconnaissent une suprématie intellectuelle; pour moi, c'est par chez lui que doit passer ma ligne.

» Jusqu'à présent j'ai vécu dans le passé, comme conclusion ne pourrait-on chercher à voir dans l'avenir? Pour cela, il me faut aborder une question brûlante. Où est maintenant la civilisation? Malheureusement, on doit le reconnaître, je ne suis pas le premier à la signaler, d'autres écrivains plus autorisés sentent qu'elle nous quitte, et en voyant se développer le nouveau monde, qui depuis un siècle donne à l'ancien des preuves étonnantes de la vie qui l'anime, on ne peut que constater qu'il grandit, qu'il se développe, qu'il avance à grands pas vers le moment où nous serons obligés de reconnaître sa parfaite égalité avec nous. S'il vient nous demander les chefs-d'œuvre artistiques que nous produisons, en retour, il nous fournit les grains que la France autrefois pouvait libéralement exporter. Il arrive au point où, son bien-être assuré, il va lui aussi produire des artistes et, autrefois nos tributaires, les États-Unis deviendront nos rivaux pour, dans des siècles, devenir nos supérieurs.

» Le temps? il serait difficile de le calculer. Si, au lieu de l'Océan Atlantique qui nous sépare, nous avions à traverser un continent comme l'ancien monde, on pourrait plus facilement suivre la marche de la civilisation dans sa progression constante; mais il nous est impossible de calculer précisément l'époque où les émigrants reculeront devant l'éloignement du soleil. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que l'avenir et là. Ni nous, ni nos enfants ne verront l'Amérique tenir la tête du monde, mais mathématiquement, la civilisation marche de ce côté, et malgré nos efforts nous ne pourrons la retenir. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brives, t. II, 1re livraison. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angely, 1er vol., années 1877, 1878 et 1879. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1re année, nos 23 et 24, 10 et 25 décembre 1879. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XVIII, 1879. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1879. Poitiers, 1879. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 8e vol. Bourges, 1879. (Envoi de la Société.)

Revue historique et archéologique du Maine, 1er vol. 1876, 2e vol. 1877, 3e vol. et 4e vol. 1878, 1re et 3e livraisons du 5e vol. 1879.

Conférences de l'Association philomatique de Bayonne : *Lessing et le goût français en Allemagne*, par Maurice Legrand, professeur au lycée. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 8 AVRIL 1880.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Appay, Barois, de Bertheville, Buisson, abbé Cintrat,

Escoffier, ab. Guérin, abbés Haye, Hénault, Pardos, Sainsot, Hue, Heurtault, Lecocq, Passard, Ravault, Ricour.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La Société s'estime heureuse de recevoir de M. le Président un don de la *Revue de France*, année 1879.

Communication de M. Heurtault qui propose de mettre sous le patronage de la Société une Commission scientifique destinée à publier des recherches, au point de vue de l'agriculture, et à recevoir les savants à Chartres. Cette commission est composée de MM. Milne-Edwards, Hébert de Paris, et Guillet du Mans. — Adopté.

Lecture par M. l'abbé Hénault d'un travail qu'il a composé sur « *la Vierge ouvrante d'Alluyes.* » — Renvoi à la Commission de publication.

Pour que la réparation de ce triptyque soit complète, M. l'abbé Hénault sollicite le vote d'une somme de 50 fr.; il donnera le dessin, en s'associant aux conseils expérimentés de M. Paul Durand. — Accordé.

Rapport de M. P. Bellier de la Chavignerie sur la visite qu'il a faite aux sections d'histoire et des Beaux-Arts, lors de la tenue des Sociétés savantes, à Paris.

« Monsieur le Président,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer une carte pour représenter la Société archéologique d'Eure-et-Loir à la réunion des délégués des Sociétés savantes, qui avait lieu à Paris à la fin de la semaine dernière. J'ai tenu à répondre à cette marque de confiance en assistant à quelques-unes des séances de ce Congrès.

» Je suis donc allé à Paris le 2 avril, et je me suis présenté d'abord à la Commission d'archéologie, où j'ai entendu deux mémoires fort intéressants. Le premier a été lu par M. Gauthier, secrétaire de la Société des sciences, lettres et arts de Besançon. Il nous a parlé des sceaux du chapitre de cette ville dont il a fait l'historique. Au XIe siècle, il y avait à Besançon deux cathédrales et deux chapitres, Saint-Jean et Saint-Etienne, ayant chacun un sceau particulier. Celui de Saint-Jean repré-

sentait l'aigle nimbé de l'évangéliste, tenant un livre ouvert, avec cette devise en lettres onciales : S. IOHANNIS DILECTI DNI ; celui de Saint-Etienne, le bras bénissant de l'évêque et martyr, avec cette devise aussi en lettres onciales : SIGILLVM ESTEVENE METROPOLIS. Pendant deux siècles, ces deux églises rivales furent en querelle, au sujet de la prééminence, et leurs contestations furent souvent portées en Cour de Rome. Saint-Jean était plus ancienne, Saint-Etienne plus puissante, néanmoins ce fut la première qui obtint définitivement gain de cause et pour constater à jamais cette victoire et empêcher à l'avenir de nouvelles difficultés, le chapitre prit, et conserve encore aujourd'hui, un sceau sur lequel sont figurés ensemble l'aigle de Saint-Jean et le bras de Saint-Etienne, avec cette devise en onciales : SIGILLVM ÆCCLÆSIÆ BISVNTINÆE.

» Le second mémoire, de M. Lesgillon, membre de la Société historique de Compiègne, avait pour objet une station préhistorique avec atelier de silex de l'époque de la pierre polie, à Rémy, près Compiègne. L'auteur s'est attaché à démontrer par les nombreuses trouvailles faites dans cette localité, soit à la surface du sol, soit à une légère profondeur en terre, d'une grande quantité de pierres polies, dont il nous a montré quelques échantillons, qu'il y avait eu là un atelier. Cela résulte de la nature et de l'état même de ces pierres, dont les unes sont dans un état plus ou moins avancé de préparation, dont les autres sont entièrement terminées ; de plus, elles proviennent des bancs de silex qui se trouvent dans le pays. Mais en outre cette station devait correspondre avec d'autres contrées, ce qui se prouve par la présence au même endroit, de pierres polies en grès, en porphyre, en calcaire, qui ont dû être amenées de pays plus éloignés, puisqu'il ne se trouve pas dans les environs de gisements de cette nature.

» De là je me suis rendu à la section d'histoire, où M. Meyer a fait oralement une très intéressante leçon sur les dictionnaires patois français. Le savant professeur s'est d'abord attaché à prouver que le moment était venu de faire ces dictionnaires, puisque partout les patois tendent à disparaître, et qu'il y avait là une page de notre histoire nationale à écrire, ce qui deviendra impossible dans quelques années, lorsque les patois seront oubliés. Il ne croit pas, ainsi que plusieurs personnes l'ont avancé, que les patois soient des restes

de l'ancien langage français qui se sont perpétués dans les campagnes; il suppose, au contraire, qu'ils sont une véritable langue populaire, mais ils ne sauraient se prêter à une discussion littéraire ou philosophique, parce que les mots manquent pour exprimer les idées, ils ne peuvent que représenter des légendes, des poésies locales, des idées simples, usuelles, des choses de la nature, en rapport avec les besoins et les habitudes des populations qui s'en servent, les êtres au milieu desquels elles vivent. M. Meyer recommande de faire ces dictionnaires sur un plan uniforme, donnant pour modèle celui de Mistral pour le patois provençal, et il a esquissé à grands traits les principes qui doivent présider à leur confection. On doit d'abord ne s'occuper que du patois en usage sur un territoire très restreint, afin qu'il soit plus homogène; il ne faut pas s'arrêter au radical des mots, à leur étymologie, à leur orthographe, mais seulement à leur prononciation qu'il est essentiel de rendre le plus exactement possible à l'aide de notre alphabet, et aussi à l'aide d'exemples pris dans les mots très connus de notre langue, et qui présentent une prononciation semblable. Cette leçon, quelquefois un peu sévère pour l'Académie française, a été très vivement applaudie et l'Assemblée a exprimé le vœu qu'elle fût rédigée par son auteur pour être livrée à l'impression.

» Enfin, à la section des Beaux-Arts où je suis allé en dernier lieu, on a lu une curieuse notice de M. Lenthérie, ingénieur des ponts-et-chaussées à Nîmes, membre du Comité des Beaux-Arts des départements. En 1867, en faisant des fouilles à une centaine de mètres de la Maison Carrée de Nîmes, on a découvert de nombreux fragments de marbre provenant d'une statue brisée. Ces fragments recueillis avec soin ont été conservés dans les magasins, jusqu'au jour où un nouveau musée ayant été construit dans la ville pour la peinture, on a retiré de la Maison Carrée tous les tableaux qui s'y trouvaient, pour les remplacer par des sculptures antiques. On songea alors à reconstituer cette statue, qui est connue aujourd'hui sous le nom de la Vénus de Nîmes. Ce travail long et difficile n'a été terminé que l'année dernière. La nouvelle Vénus, haute de 1 mètre 50 centimètres, a à peu près la pose de la Vénus de Milo, qu'elle rappelle par les formes et le modelé de la tête et du torse entièrement nu. Un des bras, le gauche, retient la

draperie à la hauteur des hanches, comme dans la Vénus de Milo, l'autre bras est brisé à l'épaule. Mais ici se trouve une grande différence. La draperie est relevée par le bas, en avant, et laisse voir les jambes, du pied à la hauteur du genou. Ces jambes, et surtout cette draperie, par ses plis confus et maniérés, ne rappellent plus du tout le style grec du chef-d'œuvre du Louvre, ils sembleraient plutôt l'ouvrage d'un coloriste, d'un sculpteur français du XVIIe siècle. Néanmoins, M. Lenthéric n'hésite pas à donner à cette statue, très belle d'ailleurs, et que nous avons pu juger par des épreuves photographiques, une origine Gréco-Romaine du premier siècle. Cette attribution a été très contestée par l'Assemblée : se trouve-t-on en présence d'une statue antique, d'une statue moderne inspirée de l'antique, ou d'une statue antique dont une partie, le bas, aurait été restauré à une époque beaucoup plus récente ? C'est là une question qu'on ne saurait décider à distance et sans avoir vu le sujet. Il y a donc lieu d'ajourner, à plus ample informé, la qualification de la Vénus de Nîmes, qui n'en reste pas moins une œuvre remarquable et du plus haut intérêt.

» Tels sont, Monsieur le Président, les travaux auxquels j'ai pu assister et que je me suis efforcé de résumer le plus succinctement possible, espérant qu'ils intéresseront nos collègues comme ils m'ont intéressé moi-même.

» Il ne me reste plus qu'à vous remercier de m'avoir procuré cette bonne fortune, et de vous prier de croire à mes meilleurs sentiments. »

Lecture d'une inscription lapidaire, pose de la première pierre du séminaire de Beaulieu ; demande de 10 fr. pour l'achat de cette pierre. — Vote et adoption.

Séance publique annuelle du mois de mai. L'Assemblée paraît se rattacher unanimement à l'idée d'adresser une demande à M. Ferdinand de Lesseps. L'illustre *orateur* serait prié de vouloir bien nous faire une conférence sur son voyage en Amérique et sur le percement de l'isthme de Panama. On négociera dans le sens de cette intention ; la proposition de la date du jeudi 20 mai est adoptée. A défaut de M. de Lesseps, sont mis en avant les noms de MM. de Bornier, de Montaiglon et Darcelle.

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers qu'il a composée et intitulée : « *Le dernier sourire.* »

Communication de M. le Président sur une visite qu'il a faite à Saint-Léger-des-Aubées. Renseignements transmis sur Voise et sur Santeuil. Exhortation à visiter les temples religieux de ces localités, surtout à cause des belles pierres tombales qui s'y rencontrent.

A ce sujet, un membre fait observer qu'il serait utile d'opérer un relevé des pierres tombales du département. Ce travail existe à l'Évêché ; M. l'abbé Sainsot veut bien se charger d'en prendre une copie qu'il transmettrait à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Revue historique et archéologique du Maine, t. VI, 2e semestre de 1879 (trois livraisons).

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. X, 3e partie. Beauvais, 1879. (Envoi de la Société.)

Congrès archéologique de France, 45e session. Séances générales du Mans et de Laval en 1878.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XVII, avec atlas. Orléans, 1880. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 13 MAI 1880.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Appay, Barois, de Bertheville, Bellier de la Chavignerie, Boisseau, P. Gilbert, Lecocq, l'abbé Pardos, Ravault, Vassal.

M. le Président annonce le décès de M. le comte de Rilly et témoigne de justes regrets au nom de la Société.

Communication relative à M. Ferdinand de Lesseps qui accepte de venir faire une conférence, à Chartres, le jour de notre séance publique annuelle. On attend l'adoption de l'époque qui sera fixée par l'illustre promoteur du percement de l'Isthme de Panama.

Lecture d'un travail de M. Lecocq sur une inscription lapidaire qui relate la pose de la première pierre du séminaire du grand Beaulieu. — Renvoi à la Commission de publication.

« Suivant le désir exprimé par la Société Archéologique en la séance du 8 avril dernier, nous avons acquis pour son Musée la pierre que le sieur Darde, propriétaire d'une partie du sol occupé autrefois par le Séminaire du Grand-Beaulieu-lez-Chartres, commune du Coudray, rencontra au mois de janvier 1880, en pratiquant des fouilles dans les fondations des bâtiments de cet ancien édifice aujourd'hui détruit.

» Cette pierre que nous estimons un petit trésor lapidaire nous apprend par son inscription qu'elle est la première pierre qui fut posée en 1687, par ordre de Mgr Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, pour la construction du grand Séminaire de son diocèse. Mais avant d'en donner une exacte description, il nous paraît convenable d'exposer en quelques mots l'historique de cette construction elle-même, laquelle était venue remplacer l'ancienne Léproserie du Grand-Beaulieu, fondée vers l'an 1054, par Thibault III, comte de Chartres.

» Cet hôpital s'était conservé jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle la lèpre disparut en partie de nos pays. Les bâtiments qui le composaient s'étant trouvés détruits en presque totalité à la suite des guerres de religion, il ne tarda pas à être transformé en Prieuré.

» En 1643, Jacques Lescot, confesseur du cardinal de Richelieu, fut nommé au siège de Chartres. Ce prélat, ardent zélateur de la religion catholique, était des plus sévères sur la discipline ecclésiastique : sous son épiscopat il fit admettre la réforme de la congrégation de Saint-Maur dans les abbayes de Bonneval, de Chartres, de Coulombs et de Meulan ; il érigea un couvent d'Ursulines, à Poissy, il autorisa la congrégation de Sainte-Marie, à Châteauduu et des filles de la Providence.

à Chartres ; il fonda aussi le collège de Nogent-le-Rotrou. Enfin voyant combien il manquait de prêtres instruits dans les paroisses de son diocèse, il résolut de réunir dans l'ancienne Léproserie du Grand-Beaulieu quelques prêtres et d'y fonder un Séminaire sous la direction d'un Supérieur. M. Pierre Martin, curé de Saint-Aignan de Chartres, fut le premier de ceux-ci.

» Jacques Lescot décéda le 2 août 1656[1] : son successeur à l'Évêché de Chartres, Ferdinand de Neuville, prit possession du siège épiscopal le 11 décembre 1657. Ce prélat, à son tour, développa et favorisa l'idée de son prédécesseur en donnant une grande extension au Séminaire ; il obtint la majeure partie des biens de la Maladrerie et du Prieuré du Grand-Beaulieu.

» En 1680, cette pépinière d'ecclésiastiques fut remise, tant pour la direction spirituelle que pour les revenus du temporel, entre les mains de la congrégation des Missionnaires de Saint-Lazare, de Paris. Six prêtres de cette Congrégation furent immédiatement envoyés au Grand-Beaulieu pour y établir la règle sous laquelle ils avaient coutume de régir les autres Séminaires dont ils étaient les directeurs.

» L'Établissement prit bientôt un grand développement. Tous les bâtiments qui provenaient de l'ancienne Léproserie tombaient en ruines, et néanmoins les élèves affluaient en ce lieu d'instruction ecclésiastique. Ce fut alors que l'évêque Ferdinand de Neuville prit la résolution d'édifier en ce même lieu, et en remplacement des constructions existantes, une grande Chapelle et trois vastes bâtiments formant ensemble un parallélogramme. La Chapelle ainsi que deux des trois bâtiments projetés étaient déjà en grande partie édifiés en 1690, année où la mort vint surprendre le Prélat, alors qu'il allait bientôt achever son œuvre.

» En 1692, Paul Godet des Marais, son successeur, se disposait à construire le troisième logis qui devait compléter les habitations du Séminaire, quand, effrayé de la trop grande étendue du Diocèse de Chartres (dix-huit cents paroisses) alors

[1] Il fut inhumé dans la crypte de Saint-Aignan de Chartres où il avait élu sa sépulture, en suite d'un long procès intervenu entre le Chapitre de Chartres et le Curé de Saint-Aignan pour droit de préséance. Nous possédons le calque de l'effigie et de l'inscription érigées dans l'église de Saint-Aignan en son honneur.

désigné sous l'appellation du *Grand Diocèse*, il crut devoir solliciter l'érection d'un Évêché à Blois aux dépens de celui de Chartres : il consentit en 1695 au démembrement, démembrement qui du reste fut approuvé par une bulle du pape, en date du 1er juillet 1697. Et alors, notre Évêque, jugeant qu'un troisième corps de logis serait superflu après une si grande réduction des paroisses de son diocèse et par conséquent du Clergé nécessaire à leurs besoins, abandonna complètement l'œuvre de construction entreprise par son prédécesseur.

» Au siècle suivant, le 3 décembre 1790, un décret de l'Assemblée nationale ordonna la vente de la totalité des bâtiments et autres dépendances du Grand-Séminaire du Grand-Beaulieu-lez-Chartres, sis paroisse de Saint-Julien du Coudray : aussi, le 14 février 1791, le tout était adjugé à MM. Petey et De Rey, pour la somme de 65,200 francs. Cette propriété se composait alors d'une église, de vastes logis, cour, basse-cour, jardins, avenues, vignes, terres labourables, bois, vivier, le tout d'un seul ensemble, d'une contenance d'environ dix-huit hectares.

» Le caveau de la Chapelle contenait à cette époque six cercueils en plomb, parmi lesquels trois renfermaient les corps d'Évêques de notre diocèse ayant choisi cette Chapelle pour lieu de leur sépulture. C'étaient : 1° Ferdinand de Neuville, décédé en 1690 ; 2° Paul Godet des Marais, mort en 1709 ; 3° et Charles de Monstiers de Mérinville qui lui-même mourut en 1746. Sur la demande des nouveaux acquéreurs de l'ancien Séminaire les six cercueils furent extraits du caveau, puis transportés et inhumés dans le cimetière paroissial de Notre-Dame de Chartres [1].

» Revenant enfin à notre pierre commémorative, nous dirons qu'elle porte 40 centimètres de hauteur sur 32 centimètres de largeur. Le libellé de l'inscription latine qui s'y trouve gravée est en caractères romains assez bien exécutés ; il se compose de dix-huit lignes dont plusieurs mots comportent des abréviations peu régulières. Puis à la dernière ligne se voient le monogramme du Christ, et de chaque côté, les armoiries de

[1] Nous avons relaté cette translation funèbre dans notre volume intitulé : *Glanes beauceronnes*, recueillies et publiées par Ad. Lecocq, chartrain (Chartres, Petrot-Garnier, 1870), in-12, p. 272.

l'évêque Ferdinand de Neuville, lesquelles, nous le rappellerons, sont : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même, deux en chef et une en pointe.*

» Voici le texte de l'inscription sans les abréviations indiquées sur la pierre et tel que nous le lisons.

AD GLORIAM OMNIPOTENTIS DEI ET
JESU CHRISTI ECCLESIÆ SPLENDOREM
ANNO DOMINI M. VC. C. LXXXVII.
DIE XXVII FEBRUARII DOMINUS MAGISTER
BLASIUS BOUTHIER
CANONICUS SUBDECANUS
INSIGNIS ECCLESIÆ CARNOTENSIS
VICARIUS GENERALIS
REVERENDISSIMI IN CHRISTO
PATRIS FERDINANDI DE
NEUVILLE, EPISCOPI CARNOTENSIS,
IPSIUSQUE NOMINE, IN
ÆTERNUM ECCLESIASTICÆ
DISCIPLINÆ *SELUS*
MONUMENTUM PRIMUM HUJUS
SEMINARII ÆDIFICII
LAPIDEM APPOSUIT.

» Le Musée de la Société possède déjà la belle inscription funéraire sur marbre blanc qui ornait le magnifique tombeau de l'Évêque Ferdinand de Neuville, monument qui fut détruit en 1793. Le dessin en a été conservé dans un des *Recueils de Gaignières* déposé à la Bibliothèque nationale, à Paris. Nous en possédons un calque. (Voyez *Procès-verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 206.) »

Remerciements adressés à l'auteur de cette note.

Communication d'une note de M. le docteur Harreaux sur une mascarade qui a eu lieu en 1765. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Ravault revient sur notre séance publique annuelle à propos de laquelle on espère avoir M. F. de Lesseps pour orateur. — En raison de l'affluence des auditeurs qui se produira, M. Ravault propose de faire demander la salle du théâtre. Un autre membre désirerait voir s'organiser un banquet en l'honneur de M. de Lesseps. M. le Président prie l'Assemblée de laisser au Bureau toute latitude.

Il est arrêté que les élections pour le renouvellement du Bureau auront lieu à une époque qui sera ultérieurement désignée.

M. de Saint-Laumer donne lecture d'un rapport sur la *Statistique de l'Aisne*, par M. Ed. Fleury.

« Je me suis engagé, un peu imprudemment peut-être, à vous présenter aujourd'hui, un rapport sur la 3me partie ou 3me volume de l'ouvrage intitulé Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury, secrétaire général de la société académique de Laon. Je ne connaissais pas à ce moment l'importance et la valeur de ce travail rempli d'observations et de citations du plus haut intérêt. J'aurais été tenté de vous en proposer la lecture en séance, car tout y est à lire et à méditer, mais il s'agissait d'un gros volume in-quarto, accompagné de plus de 150 planches reproduisant soit l'ensemble des monuments, soit leurs détails les plus caractéristiques.

» Cette troisième partie comprend l'étude de l'architecture religieuse dans le département de l'Aisne, pendant l'époque qui s'étend des commencements du christianisme dans cette contrée jusqu'à la fin de l'époque de transition, c'est-à-dire celle où l'ogive vient dominer exclusivement dans la construction des églises. Mais n'oublions pas que, malgré sa connaissance intime des monuments des autres contrées de la France, qu'il citera souvent et où il cherchera des points de comparaison à l'appui de ses assertions, M. Ed. Fleury consacre son ouvrage aux seuls monuments de l'Aisne. Limitée par un périmètre déterminé, mais bien large encore, puisque plus de cinquante édifices lui ont fourni les éléments de son travail, l'étude n'en sera que plus précise comme indication d'époque et de style. Ainsi que l'auteur le fait très judicieusement remarquer, les diverses parties de la France n'ont pas marché

d'un pas égal dans la transformation de l'art de construire. Le Nord, la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France, plus en dehors de l'influence romaine que les provinces du midi, se montrèrent plus avancées, plus précoces; dès le XIe siècle, l'ogive apparaît à Cambronne, à Saint-Germer, à Lagny, quand ailleurs elle n'est adoptée qu'au XIIIe et même au XIVe siècle. Remarque à retenir et qui devra nous rendre prudents dans l'appréciation de l'âge d'un monument, en raison de la contrée à laquelle il pourra appartenir.

» Une autre observation générale dont l'auteur saura tirer le meilleur parti, porte sur la concordance des arts entre eux; ainsi à quelque époque que l'on veuille se reporter, on rencontrera toujours une grande similitude de faire et d'intention entre le pinceau du peintre, le ciseau du sculpteur, le burin du graveur. Le peintre de miniatures sera parfois aussi celui qui décorera les murailles de ces fresques que nous retrouvons sous le badigeon moderne. C'est après avoir longtemps médité sur ces divers moyens de repère, avoir beaucoup lu et visité, que M. Ed. Fleury a pu aborder avec succès l'étude de son sujet, qu'il divise en trois périodes, auxquelles il donne les noms de Roman primitif, Roman secondaire et d'Epoque de transition.

ROMAN PRIMITIF.

« Il répond aux temps où l'art à peine sorti de l'état d'anéantissement auquel l'avaient réduit des invasions continues, se remet à l'œuvre avec ses ouvriers malhabiles, alors que les modèles à suivre sont aussi rares que les documents écrits. M. Vitet, dans un rapport sur les monuments du département de l'Aisne, disait qu'il n'y restait rien d'antérieur au XIIe siècle, expliquant cette absence totale d'églises plus anciennes, par leur construction en bois. L'incendie était venu les détruire et la terreur généralement répandue par l'approche de l'an mil n'avait pas permis de les réédifier. M. Ed. Fleury combat ce dire d'un archéologue éminent et multiplie les preuves contraires; une première réflexion lui indique que l'abondance dans le pays d'une pierre de construction du travail le plus facile, a dû porter la population à préférer la pierre au bois pour ses édifices; aussi bientôt il retrouve des restes nombreux de ces constructions antérieures, il les retrouve surtout dans la

modeste église de village, là où les ressources moindres obligeaient à conserver ce qui pouvait encore subsister des constructions anciennes, ou à employer les matériaux des bâtiments ruinés, et s'il rencontre, par exemple, la reproduction fidèle de la tête qui orne la boucle incontestablement mérovingienne trouvée par l'abbé Cochet, dans la vallée de l'Eaulne, il hésitera d'autant moins à déclarer les deux objets contemporains que souvent une profonde érudition lui permettra d'apporter un texte à l'appui. En outre, un examen attentif et comparatif de toutes les parties de l'architecture, ouvertures, colonnes, bases, chapiteaux, frises et modillons, l'autorise, en procédant du connu à l'inconnu, à classer suivant leur âge tous ces restes trouvés en si grand nombre dans le département de l'Aisne. Telle pierre déjà sculptée, mais travaillée à nouveau ou englobée dans la maçonnerie, lui indiquera le type de la forme plus ancienne et c'est ainsi que, peu à peu, il parviendra à pouvoir nous affirmer que les chapiteaux gravés en creux sont caractéristiques d'une époque, la griffe aux bases des colonnes, d'une autre. Les demi-colonnes engagées dans la maçonnerie et formant contrefort ou des colonnes annelées avaient été déjà indiquées par M. Viollet-le-Duc comme signe du xe siècle. Le Diable lui-même viendra à son tour porter témoignage; grossier et brutal aux premiers temps, il se civilisera sous la main devenue plus habile du sculpteur et se montrera plaisant, volontiers même gouailleur, dans le roman secondaire. A Cerny une construction rectangulaire qui précède la nef et dont elle est séparée par une muraille épaisse percée d'une porte basse, dans l'axe de l'église, indique un narthex qui a conservé le nom significatif de pénitencier et accuse une époque très ancienne, celle où l'on séparait encore les pénitents des fidèles.

ROMAN SECONDAIRE.

» Cette période commencerait avec le xie siècle. Les appréhensions qui pesaient sur la chrétienté pendant les années qui avaient précédé l'an mil, s'étaient dissipées; elles avaient eu pour effet de ralentir les constructions, moins toutefois qu'on ne l'a souvent supposé; et M. Ed. Fleury nous dira que l'intensité et la généralité des effets produits par cette date redoutée peuvent être mises en discussion. Ainsi, en 997, à la veille

de l'an mil, l'évêque Hérivée, de Beauvais, construisait dans sa ville chef-lieu, le chœur de l'église Saint-Pierre. De 983 à 984, l'abbé de Saint-Basle, près Reims, restaurait sa cathédrale qu'il décorait de vitraux peints où étaient représentés les sujets de l'histoire sacrée. Albert 1er, comte de Vermandois, fonde de 960 à 983, l'abbaye de Saint-Prix en dehors des remparts de Saint-Quentin, et si l'église en a été démolie pour faire place à un agrandissement des fortifications, on possède encore les chapiteaux de ses colonnes. M. l'abbé Auber, dans la *Revue de l'Art chrétien*, a pu constater que, dans les cinquante dernières années du xe siècle, il s'éleva en France 112 monastères et un grand nombre d'églises paroissiales. C'était le prélude de la fièvre de la construction, ainsi que l'appelle M. Vitet, qui allait s'emparer du monde chrétien après l'an mil. On se mit à l'œuvre de tous côtés et le département de l'Aisne ne resta pas en arrière des autres : comme les autres il voulut avoir des églises plus vastes, plus hautes que par le passé, dimensions que le roman, avec la poussée de ses voûtes en berceau mal contenue par de simples contreforts, ne comportait pas. Aussi était-il destiné à disparaître lorsque l'arc en tiers-point et les arcs-boutants permettraient d'atteindre des hauteurs encore plus grandes, tout en apportant plus de stabilité.

» Quoiqu'il en soit, le département de l'Aisne présente encore de beaux spécimens du roman secondaire qui, utilisant l'arc byzantin, couronne ses colonnes de support par des chapiteaux que la main d'artistes devenus plus habiles, sait orner des motifs les plus heureux.

» La peinture et la sculpture en arriveront à ce point de prodigalité dans leurs fantaisies, parfois assez légères, qu'en 1125. saint Bernard se croira dans la nécessité de réagir et d'en écrire à Guillaume, abbé de Saint-Thierry près Reims, pour s'élever dans les termes les plus éloquents, mais les plus vifs, contre l'ornementation immodérée et peu religieuse qui envahit les églises. La grande autorité de saint Bernard suffit pour réprimer les abus, et à partir de 1125 les effets de sa lettre se font sentir dans la décoration. Du reste une architecture nouvelle va se répandre et dès 1036 l'arcade ogivale apparaît à Saint-Germer, timide encore et comme à l'essai, au rez-de-chaussée seulement, alors que le plein-cintre continue à régner dans les parties hautes de l'édifice.

» M. Ed. Fleury ne pouvait se livrer à un examen aussi attentif des monuments de l'Aisne sans se faire et sans nous formuler une opinion sur ce qu'on est convenu d'appeler le symbolisme dans les églises. Une école nouvelle a voulu tout expliquer, tout commenter de la construction et de la décoration de nos édifices religieux ; M. Ed. Fleury, tout en admettant une intention religieuse dans la plupart des occasions, se refuse cependant, avec M. Didron, à admettre un parti pris de symbolisme à outrance dans le roman primitif ou secondaire. Il y retrouve trop souvent les traces évidentes de la tradition païenne ; les belles étoffes venues d'Orient ont eu également une influence qui se retrouve dans la décoration peinte ou sculptée ; il conteste encore le symbolisme de la déviation de l'axe du chœur comme représentation du Christ mourant et laissant pencher la tête. Quant à l'affectation du portail septentrional aux scènes funestes, telles que la chute du premier homme, le jugement dernier, etc., les faits dans le département de l'Aisne paraissent donner tort aux symbolistes, c'est sur les portails occidentaux que le jugement dernier se voit à la collégiale de Braine et à l'église Saint-Eugène, canton de Condé.

TRANSITION.

» C'est dans cette troisième section que se trouve l'une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage. La cathédrale de Laon avec ses sept tours et ses sept flèches, que M. Viollet le Duc croit avoir été toutes terminées, a fourni le thème d'une discussion que l'on peut citer comme un modèle à suivre. L'auteur, au milieu de documents et d'avis contradictoires, en présence d'un monument où il retrouve les traces des époques les plus diverses, rétablit la vérité à l'aide de ses témoins lapidaires.

» Le précieux album de Vilart de Honnecourt avec ses dessins du commencement du XIIIe siècle, a permis de compléter la monographie de l'édifice et d'indiquer ce que pouvaient être ces flèches dont les dernières mises en adjudication à l'époque de 1793, pour être démolies, furent fatales à l'entrepreneur qui, tombant du clocher rasé en partie, se brisa le corps sur le pavé. Les quatre grandes tours qui servaient de base aux clochers, condamnées par le même décret, durent leur

conservation à une heureuse inspiration de l'ingénieur en chef du département qui, consulté, trouva moyen d'écarter la destruction immédiate. Le nom de M. Becquet de Beaupré méritait d'être signalé aux archéologues reconnaissants.

» Pour me résumer, messieurs, je ne puis que vous redire, lisez et méditez ; le style de cet ouvrage est facile et séduisant, les gravures y sont traitées avec le plus grand soin. L'auteur témoigne ce regret que la dépense ne lui ait pas permis de donner plus de développement à son travail ; tel qu'il se produit vous reconnaîtrez que lorsque M. Edouard Fleury aura terminé son 4e volume, le département de l'Aisne pourra compter un monument de plus. Puisse la lecture de l'ouvrage inspirer à l'un de nos collègues la pensée et le courage d'en préparer un semblable pour le département d'Eure-et-Loir. »

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers qu'il a composée et intitulée : « *Vœux pour la France.* »

VŒUX POUR LA FRANCE.

O France, à toi salut, nation toujours grande,
Belle de tes douleurs, belle de tes vertus!....
Que sur toi, constamment, la Providence épande
Les plus nobles trésors qu'elle garde aux Elus!...

O France, doux pays, ô ma chère Patrie,
Que Dieu, que le Seigneur t'environne d'amour,
Que ta gloire jamais, jamais ne soit flétrie,
Que du ciel et du monde elle fasse le tour!

Que le siècle présent admire ton génie,
Que ton savoir, partout, brille comme le jour,
Qu'en toi tout soit lumière et puissance infinie!...
France! tels sont mes vœux exprimés sans détour!...

Oui, je voudrais te voir, toujours en paix, heureuse,
Verser, comme aujourd'hui, la clarté lumineuse
De ta science, à torrents, sur les peuples divers!...

Oui, je voudrais te voir, ainsi qu'un aigle immense,
Qui d'un sommet désert dans l'espace s'élance,
Planer d'un vol puissant sur ce vaste univers!...

Courage, ô cher Pays, et travail et prudence;
Viennent pour toi les jours filés de soie et d'or!
En tout genre succès pour toi, vaillante France,
Pour les âges futurs le plus brillant essor!...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 24 JUIN 1880.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Le jeudi 24 juin, dans la grande salle du théâtre, avait lieu la séance publique annuelle de la Société. L'assistance est très nombreuse; on attend M. de Lesseps. Celui-ci est introduit, au milieu d'une salve d'applaudissements, par MM. de Saint-Laumer et Merlet, Président et Vice-Président; avec lui entrent M. Bioule, ancien officier de marine, aujourd'hui Secrétaire de la Compagnie de l'Isthme de Panama, puis MM. Pol Maunoury et Noël Parfait, députés, M. Met-Gaubert, Secrétaire de la Société.

M. de Saint-Laumer ouvre la séance, en souhaitant la bienvenue à M. de Lesseps. Il annonce que d'après le règlement, il devrait donner un aperçu des travaux de l'année, mais qu'il a cru devoir s'en dispenser aujourd'hui pour satisfaire l'impatience qu'a l'Assemblée d'entendre M. de Lesseps, auquel la parole est aussitôt donnée.

Après quelques compliments adressés à la ville de Chartres et aux dames qui sont en grand nombre, M. de Lesseps entre aussitôt dans son sujet. Il s'agit du percement de l'Isthme de Panama. Toutes les difficultés sont levées. Les Américains des États-Unis ne font plus d'opposition comme on l'avait craint tout d'abord. Le climat est très sain; la végétation fort riche; il n'y a aucun danger pour les ouvriers qui travailleront à enlever les terres. Pour creuser le canal, il faut enlever 75 millions de mètres cubes de terrain. A raison de 50,000 mètres par jour et de 250 journées de travail par an, on y emploiera

un délai de six années. Les ingénieurs sont au courant, les entrepreneurs sont prêts ; 512 millions suffiront pour le travail gigantesque dont le rendement sera au bas mot de 6 millions de tonnes, à 15 fr. l'une. En calculant le fret probable, la Compagnie recevra chaque année beaucoup plus qu'elle n'aura besoin pour l'intérêt des sommes prêtées.

Il y a eu, cependant, une difficulté provenant des crues d'une rivière appelée le Chagres qui débouche non loin d'Aspinwall dans l'Atlantique. Mais on a trouvé le moyen d'y remédier à l'aide d'un barrage semblable à celui du Furens, près de Saint-Étienne, qui permettra d'emmagasiner en quelque sorte un milliard de mètres cubes d'eau, alors que les plus grandes crues n'en fournissent que 400 millions.

M. de Lesseps nous fait ensuite visiter chaque ville importante du Nouveau Continent Américain, en nous montrant combien est vif, loin de la Patrie, le sentiment français. Il emmène son auditoire dans le voyage qu'il fait aux États-Unis pour convaincre les Américains de la possibilité et des avantages du percement de l'Isthme de Panama. Il nous raconte les acclamations dont il fut l'objet à New-York, à San-Francisco, de la part des habitants du pays et de la Colonie française.

A propos de cette dernière, il nous montre, d'une voix émue, comment les Alsaciens-Lorrains ayant à opter pour la nationalité allemande signent tous pour la France, mettent aux enchères la plume qui vient de consacrer leur adhésion à la Patrie démembrée, et font un don de 600,000 fr. à nos malheureux blessés. Il nous redit comment par sa franchise, en répondant nettement aux questions qui lui étaient posées, il a su gagner les sympathies des populations. Il nous raconte l'activité immense régnant à Chicago, cette ville née d'hier et qui fait, à elle seule, déjà un commerce de grains et de bétail aussi considérable que le reste du monde.

Il nous décrit, d'ailleurs, d'une façon pittoresque et spirituelle les mœurs des Mormons, et quelques instants après nous sommes avec lui à Washington, la capitale des États-Unis, dont il nous montre la topographie et la physionomie si originale.

Il conclut par des considérations philosophiques et morales de la plus haute portée, en avançant qu'il a les espérances les plus légitimes pour la réussite de ses projets.

Cette déclaration est accueillie par des applaudissements unanimes.

M. de Saint-Laumer s'empresse d'adresser, au nom de tous, des remerciements à M. de Lesseps qui a bien voulu répondre à l'appel chartrain.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1880.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. le Secrétaire fait la lecture : 1° de la séance du 13 mai, de la Société ; 2° de la séance publique dans laquelle a parlé M. de Lesseps, sur le percement de l'isthme de Panama. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

M. le Président fait la lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1879-1880; ce compte-rendu n'avait pu être lu, selon la coutume, à la séance solennelle. A la suite de cette lecture, l'Assemblée a voté par acclamation des remercîments à M. de Saint-Laumer, président sortant.

« Messieurs,

» Notre précédente année se terminait avec la remarquable conférence de M. Alexandre Bertrand, sur la valeur historique des monuments archéologiques. Si les mois qui se sont écoulés depuis cette époque ne semblent pas nous avoir apporté de ces travaux exceptionnels qui vous ont antérieurement mérité de hautes récompenses, ils n'ont pas été cependant sans produire des documents intéressants à plus d'un titre.

» Ainsi, M. Dagron-Rousseau vous a présenté une excellente notice historique sur la commune de Broué; M. L. Merlet, toujours prêt à alimenter nos séances, vous a donné lecture d'un Mémoire sur le rachat des produits appartenant à

la Seigneurie de Brou, et d'une partie de son introduction à l'important ouvrage du *Cartulaire de Thiron*, dont la préparation est assez avancée pour que nous puissions espérer en recevoir prochainement les premiers fascicules.

» Le zèle de M. l'abbé Haret ue s'est pas ralenti ; il vous a entretenus de ses nouvelles découvertes au cimetière mérovingien de Saulnières, et a gracieusement offert, pour notre musée, plusieurs des objets qu'il avait trouvés. C'est dans sa curieuse collection que se voit le verre de Venise, dont notre collègue, M. Passard, a fait un charmant dessin reproduit par notre habile graveur, M. Rousseau. M. Passard nous présentait aussi le dessin du retable sculpté sur pierre et conservé dans l'église de Crécy.

» Bien que l'attribution à donner à quelques-uns des objets trouvés à Saulnières ait pu être discutée, plusieurs sont assez caractéristiques pour attester la présence de sépultures mérovingiennes : venons en aide aux chercheurs, surtout dans un pays comme le nôtre où la charrue vient si assidûment effacer tout vestige des temps anciens. Lorsque M. Alexandre Bertrand nous marquait son étonnement de ce que, sur notre vieux sol Carnute, les découvertes restaient aussi rares, et citait comme exemple les milliers de sculptures trouvées dans les départements de la Marne et de l'Aisne, nous pouvions lui répondre : que dans les plaines de la Beauce, chemins de fer et routes se traçaient à la surface du sol et ne donnaient que bien accidentellement lieu à des terrassements profonds qui ailleurs avaient été la cause ordinaire des meilleures découvertes. Saulnières semble être une preuve à l'appui : un simple déblai, sur une faible étendue, du chemin qui conduit au village, a suffi pour mettre sur la trace de ces vestiges d'une époque très ancienne. On peut contester la richesse de la mine, mais il serait difficile de nier son existence.

» Le Mémoire de M. Fernand de Mély, sur les majoliques italiennes, vous a paru assez important pour être proposé en lecture lors de la réunion des Sociétés savantes tenue le mois d'avril dernier, à la Sorbonne. Le travail de notre collègue y a obtenu, ainsi que cela avait eu lieu dans nos séances, un succès mérité. Le même jour, M. de Mély vous avait lu une note pleine d'ingénieux aperçus sur la concordance de la marche de la civilisation avec les mouvements astronomiques.

» Puisque nous venons de parler des réunions de la Sorbonne, nous ne devons pas oublier que c'est à M. Bellier de la Chavignerie, l'un de nos délégués, qu'est dû le rapport sur les principaux sujets traités dans les différentes sections de cette réunion des Sociétés départementales.

» Déjà bien des auteurs ont discuté les étymologies des noms de *Belsia* (la Beauce), *Autricum* (Chartres); c'est ce même problème que M. le docteur Harreaux a entrepris de résoudre dans le Mémoire qu'il vous a envoyé. Même alors que la solution qu'il propose serait encore contestée par quelques-uns, personne ne pourra refuser de rendre hommage à l'érudition de l'auteur et d'apprécier à toute leur valeur les données nouvelles qu'il apporte en faveur de l'opinion qui a toujours fait considérer notre pays comme un des centres religieux des populations celtiques ou gauloises. C'est aussi par l'intermédiaire de M. le docteur Harreaux que nous est venue la communication des documents relatifs à la commune de Béville-le-Comte.

» En continuant la revue des séances de la Société, j'arrive aux indications, avec plans à l'appui, qui vous ont été soumises par M. Sautton, sur les souterrains de Martainville, près Voves. La Société a voulu seconder le zèle de notre collègue en contribuant au déblai de ces souterrains, et en nommant une Commission chargée d'aller étudier sur place quelle avait pu être leur destination. Etait-ce de simples carrières pour l'extraction des matériaux nécessaires aux constructions de Martainville? était-ce des souterrains destinés à favoriser la défense ou servir de refuge en temps de guerre? ou ont-ils eu cette destination multiple? Votre Commission s'est prononcée dans son rapport de *visu*, et je ne puis que m'en rapporter à son opinion. Vous avez tous pu voir et apprécier par vous-mêmes, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Hénault, la Vierge ouvrante de l'église d'Alluyes. Le Musée du Louvre possède dans ses collections une statue de ce genre, formant également tryptique, mais de dimension beaucoup moindre et que M. Viollet-Leduc signale dans son Dictionnaire du mobilier. La curieuse Vierge de l'église d'Alluyes nous a valu une description aussi intéressante que fidèle, de M. l'abbé Hénault.

» Votre Musée doit à l'entremise de M. Adolphe Lecocq, l'acquisition de deux objets, dont l'un consiste en fragments

de cuirs garnis de pièces de bronze dorées et émaillées, qui paraissent avoir appartenus à un harnachement; l'autre est la pierre commémorative de la fondation du séminaire de Beaulieu. Il serait temps qu'à l'imitation de ce qui se fait en Angleterre et en Amérique, quelque généreux habitant vînt nous offrir un édifice pour placer les collections et surtout la Bibliothèque de la Société, qui a peine à s'entasser dans un local étroit, le seul dont nous puissions disposer en ce moment. Une Commission a été nommée avec mission de faciliter la lecture, régulariser le prêt des livres, puis faire le récollement complet de la Bibliothèque. Vous avez voté une somme destinée à combler les lacunes qui peuvent y exister, particulièrement pour les publications faites par les Sociétés archéologiques des départements limitrophes et que nous n'aurions pu compléter soit à titre gratuit, soit par voie d'échange. Le travail, activement suivi, touche à son terme, et vous aurez bientôt à entendre le rapport, ainsi que les propositions de la Commission.

» Les lectures de poésies ont été nombreuses, et vous vous rappelez les vers de MM. Bourdel, Joliet, Met-Gaubert, auxquels sont venus se joindre cette année, M. l'abbé Cintrat, curé de Mignières, avec sa pièce de vers intitulée : *Le Souvenir,* et M. Emile Lequien, auteur du Sonnet sur les Félibres et les Cigaliens; M. Le Goux, de Nogent-le-Roi, a pu cette fois nous oublier, qu'il sache bien que nous n'oublions pas ses charmantes poésies.

» Le concours que vous aviez ouvert en faveur des instituteurs du département, pour les études d'histoire locale n'a pas, cette année, donné de résultats; bien que le sujet soit loin d'être épuisé, il ne vous a été présenté aucun Mémoire. La lice reste ouverte; espérons que nous serons plus heureux à l'avenir.

» Vous allez entendre tout à l'heure le compte de votre trésorier, vous y trouverez la preuve d'une excellente situation financière qui vous permet de beaucoup entreprendre et assure l'avenir de la Société.

» Est-il nécessaire de vous rappeler la brillante réunion que M. Ferdinand de Lesseps a bien voulu venir présider? Nous ne saurions lui être trop reconnaissants d'avoir aussi gracieusement consenti à répondre au désir qui lui avait été exprimé

au nom de la Société, et d'être venu à Chartres pour nous faire entendre la description de ses longs voyages, de ses travaux du canal de Suez, et de ceux qu'il se propose d'entreprendre pour le percement de l'isthme de Panama. Nous ne pouvions mieux terminer l'année 1879-1880.

» Messieurs, je voudrais pouvoir m'arrêter ici : malheureusement il me reste encore un devoir à remplir, celui de parler des regrettés collègues que la mort nous a enlevés; nous en avons perdu beaucoup et des meilleurs.

» Au nom de M. Léon Vingtain, à la mémoire duquel vous avez payé un juste tribut de regrets, il faut ajouter celui de M. Edouard Lefèvre, le laborieux auteur de l'*Annuaire* d'Eure-et-Loir, dont notre zélé secrétaire, M. Met-Gaubert, vous a retracé la vie et les nombreux travaux.

» M. Guillaume Claye qui, bien qu'habitant Paris, avait tenu à être des nôtres; puis M. Charles du Temple de Chevrigny dont plusieurs d'entre vous ont pu apprécier, dans sa belle propriété de Mormoulin, le caractère affable et hospitalier; M. Remy Peigné, ancien élève de l'Ecole de Grignon, dont la veuve a voulu rester sociétaire, en souvenir de l'intérêt que M. Peigné portait à vos travaux; puis M. le comte de Rilly, qui habitait le château d'Oisonville; M. de Franqueville, dont le souvenir rappelle celui de notre toujours regretté président, M. de Boisvillette, son beau-père. M. de Franqueville était propriétaire du beau château de Charbonnières, près Authon, qui, construit par M. le comte de Chamoy, figure au nombre des richesses architecturales du département. A cette liste déjà si longue, il me faut ajouter encore le nom de M. Georges Ravault, notre assidu et bon collègue, nous lui devons une excellente notice sur la maison Renaissance qu'il avait habitée, rue du Grand-Cerf; il nous a prouvé qu'il savait être poète à l'occasion.

» Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de terminer en vous adressant tous mes remerciements pour l'indulgence que vous m'avez témoignée au cours de ces trois années. Le suffrage dont vous m'aviez honoré pour la seconde fois n'était pas sans m'inquiéter sur l'accomplissement de la tâche qu'il venait m'imposer. Mon inquiétude persiste; heureusement le règlement de la Société nous dit que le moment est venu de faire un choix qui répondra mieux à votre attente. »

M. Heurtault, trésorier, donne l'état des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1879.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

Reliquat de l'exercice précédent	10,919 fr.	93 c.
Cotisations, total des recettes	3,370	»
Vente de bulletins.	38	»
Intérêts des fonds placés.	213	65
Subvention du Ministère.	400	»
	14,941 fr.	58 c.

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	914 fr.	35 c.
Gravures.	354	20
Frais de recouvrements	144	10
Traitement de l'appariteur	250	»
Fouilles et achats pour le Musée	200	10
Séance générale.	97	60
Excursions archéologiques	7	»
Dépenses imprévues	82	77
Abonnements et reliures.	151	70
Concours (note de livres pour).	124	85
	2,326	67

Dépenses extraordinaires.

Achats de rentes 3 °/₀ et frais	4,999 fr.	90 c.
Achat de 8 obligations et frais.	3,080	80
	8,080 fr.	70 c.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du bureau conformément à l'article 13 du règlement.

Le nombre des votants est de 187, sur lesquels 60 membres présents et 127 absents.

Trois bulletins ne portant aucune indication ont été annulés.

Trois bulletins portant la signature du sociétaire sur le bulletin de vote ont été acceptés.

Ont été élus :

Président.	MM. Merlet	167	voix.
Vice-Présidents.	De Saint-Laumer. . . .	182	—
—	L'abbé Olivier.	175	—
—	Paul Durand	167	—
Secrétaire.	Barois	133	—
Vice-Secrétaires.	Ludovic de Boisvillette. .	177	—
—	Escoffier.	159	—
Archiviste.	Passard	170	—
Conserv. du Musée.	Bellier de la Chavignerie .	182	—

Ces membres ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages sont nommés membres du bureau de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures trois quarts.

SÉANCE DU 13 AOUT 1880.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, l'abbé Pouclée, Ricourt, Famin, de Bertheville, Lecocq, l'abbé Hénault, l'abbé Sainsot, Hüe, Germond et Passard.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre de M. Ariste Heurtault qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et fait part du vœu exprimé par deux sociétaires de Dreux qui désireraient une nouvelle excursion de la Société à Dreux.

La proposition faite par les membres de Dreux est accueillie avec bienveillance et le bureau étudiera les voies et moyens pour sa réalisation.

La parole est donnée à M. le secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans discussion.

M. le Président a reçu l'avis que les 400 fr. alloués par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts étaient à la disposition du trésorier de la Société.

La Société de Langres demande de faire un échange entre ses publications et celles de la Société. — L'assemblée décide qu'on enverra les procès-verbaux et les mémoires.

M. Dagron-Rousseau envoie une note manuscrite sur Broué (Extraits des registres de l'état civil). — M. le Président fait la lecture de la préface et le manuscrit est confié à M. Lecocq qui l'étudiera.

M. l'abbé Hénault lit une étude archéologique raisonnée de l'église de Notre-Dame d'Étampes.

M. l'abbé Sainsot fait ensuite une lecture sur les pierres tombales du département et exprime le vœu que la Société fasse faire les dessins et les estampages de ces pierres qui tendent à disparaître.

« Ce n'est pas la première fois que l'attention de la Société Archéologique est appelée sur les *pierres tombales;* c'est au contraire un des sujets qui ont été le plus fréquemment traités dans ses réunions mensuelles. Presque au début de la Société (5 novembre 1857), M. Lecocq, dont on reconnaît bien là l'esprit éminemment pratique, proposait de nommer une commission chargée de recueillir toutes les inscriptions éparses sur les divers points du département et de préparer un recueil spécial qui serait publié par la Société sous le titre d'*Épigraphie d'Eure-et-Loir*. (*Procès-verbaux*, I, p. 79.) Ce projet différait sensiblement de celui qui s'élabore aujourd'hui ; il est cependant facile de reconnaître que le second était en germe dans le premier, dont les inscriptions funéraires devaient faire la partie la plus intéressante.

» Cette proposition n'ayant pas été adoptée, la question semble dormir pendant près de dix ans. Ce fut encore M. Lecocq qui la réveilla, en demandant qu'on fît copier la partie chartraine des estampes du fonds de Gaignières qui se compose presque exclusivement de pierres tombales. (*Procès-ver-*

baux, III, 238.) N'ayant pas reçu de réponse à sa motion, il la renouvela à quelque temps de là, mais toujours sans succès.

» Après un assez long intervalle de temps, M. Famin entre à son tour dans la lice et reprend, au moins en partie, l'idée première. Il demande la reproduction des inscriptions funèbres du département et il indique les moyens qui lui semblent les plus efficaces pour atteindre ce but. Malgré la faveur avec laquelle cette proposition est accueillie, elle a le sort de beaucoup d'autres et n'aboutit à aucun résultat sérieux. (*Procès-verbaux*, IV, 434.) Plusieurs fois depuis ce moment, la question est revenue sur l'eau, mais incidemment et sans qu'on lui fasse l'honneur d'une délibération en règle.

» Enfin l'année dernière, M. de Saint-Laumer, alors Président de la Société, reprit à nouveau cette question des pierres et inscriptions funéraires, et sans doute il sut en faire comprendre toute l'importance, car ses paroles trouvèrent de l'écho dans son auditoire. On ne prit point dès ce moment de résolution définitive, mais on se montra tout disposé à aviser aux moyens de mener la chose à bien. Cependant dès la séance suivante l'enthousiasme semblait déjà refroidi ; cette séance allait se terminer sans qu'on parlât de pierres ni d'inscriptions, lorsqu'un des assistants demanda quelle résolution on avait prise à ce sujet. On lui répondit que ce projet rencontrait de nombreuses difficultés, et qu'avant tout il fallait savoir où étaient les pierres à reproduire ; ce qu'on ignorait absolument. Je me permis alors de rappeler ce qui avait été dit dans une précédente séance que, dans les archives de l'Évêché, il existait un travail sur les pierres tombales du diocèse : on voulut bien me charger de faire le relevé de ces pierres d'après le travail indiqué, et c'est le résultat de mes recherches que je vais vous lire [1] :

(1) On doit comprendre que je ne puis en aucune façon assumer la responsabilité des renseignements que je consigne dans ce rapport ; je les donne tels que je les ai trouvés, et tout en les croyant dignes de foi et très acceptables pour la plupart, je reconnais pourtant que quelques-uns doivent être reçus seulement sous bénéfice d'inventaire. Certains noms, certaines dates peuvent donner lieu à contestation, comme aussi quelques qualifications peuvent manquer de justesse ; par exemple lorsqu'on nous présente comme très remarquables des tombes qui n'ont rien d'extraordinaire. Quoi qu'il en soit, si cette nomenclature, nécessairement un peu sèche, peut contribuer en quelque chose au succès de l'œuvre projetée, son auteur se trouvera largement récompensé du travail assez ingrat auquel il a dû se livrer.

Armenonville-les-Gâtineaux. Marbre funéraire d'un seigneur du lieu, † 1694. Ce marbre est aujourd'hui dans une maison particulière; il est mentionné dans nos *Procès-verbaux*, I, p. 56.

Aunay-sous-Crécy. Tombe renfermant le cœur de Vincent de la Vergne, seigneur d'Aunay, du Nouvet, etc., gentilhomme de la maison du roi, † 1672. Cette tombe est un hommage de son frère comme nous l'apprennent ces mots de l'inscription: FRATERNÆ MEMORIÆ SACRUM.

Arrou. Inscription funéraire à la mémoire d'Alexandre de Pâris-Guigny, favori du roi Louis XIII, mort à la bataille de Nordlingue (3 août 1645), à l'âge de 23 ans, ainsi que son frère Jean-Baptiste, officier dans le même régiment. Cette inscription est sur marbre noir et fixée dans un mur depuis environ cinquante ans.

Bailleau-le-Pin. Deux pierres tombales qui n'ont rien de curieux que leur inscription: l'une concerne un prêtre de Laon et l'autre un ancien missionnaire de Perse, morts tous deux curés de Bailleau-le-Pin, le premier en 1676, le second en 1726.

Bailleau-l'Évêque. Une pierre tumulaire de 1570 et deux de 1670; les inscriptions sont indéchiffrables.

Bazoches-en-Dunois. Une pierre très remarquable.

Beauche. Une pierre fort ancienne.

Beaumont-les-Autels. Plusieurs inscriptions funéraires dans la chapelle du château; un reste de tombe assez remarquable sur laquelle est représenté un personnage ayant les mains jointes; de l'inscription on ne peut déchiffrer que quelques mots, qui nous apprennent que cette tombe était celle d'un sieur de Bailleul..... d'Alençon, † 23 avril 1617. (Si je ne me trompe, cette pierre est conservée aux Cailleaux, ancienne maison seigneuriale.)

Beauvilliers. Nombreuses pierres tumulaires.

Berchères-l'Évêque. L'église est en partie pavée d'anciennes tombes qui n'offrent rien de remarquable.

Blandainville. Partie d'une fort belle tombe du XVe siècle. Un architecte distingué a trouvé ce débris si beau, qu'il l'a décalqué pour en conserver le dessin dans ses cartons.

Boullay-les-Deux-Églises. Pierre tumulaire de Hotman, seigneur de Marsigny, † 1674, qui fut en son temps un personnage fort distingué ; cette pierre, malgré les mutilations qu'elle a subies à la Révolution, est encore remarquable par les gracieux dessins dont elle est ornée; elle est en marbre blanc et fixée dans un mur.

Boullay-Thierry. Tombe de Jacques Favier, seigneur du Boullay-Thierry, † 1671. L'inscription de cette pierre contient un très long éloge de ce seigneur.

Boutigny. Pierre tumulaire de N..... du Mesnil, † 1688. Ce seigneur appartenait à la famille de Johannès qui avait cette fière devise : *seul contre tous.* La pierre en question sert aujourd'hui de seuil à la ferme de Cloches.

Bullou. Belle tombe d'un seigneur de Bullou, lequel est représenté avec ses armoiries ; cette tombe est du XIIIe ou du XIVe siècle. Il y a quelques années un amateur voulut se rendre acquéreur de cette pierre, et il y a quelques semaines le Musée d'une ville de province a fait faire dans la même intention des offres qui n'ont point été accueillies. Trois autres tombes moins remarquables sont de 1626, 1669, 1717.

Châteaudun. A l'Hôtel-Dieu : Deux tombes en marbre blanc, l'une de Valentin du Reinier de Boisseleau, abbé de la Madeleine, † 1711 ; l'autre de Pierre Girard, † 1638, et de Madeleine, sa femme, † 1661. Une longue inscription apprend que ce marbre funéraire est dû à la piété filiale de Marie de Girard, femme du marquis de Castelnau, maréchal de France.

Conie. Pierre tombale de 1745 dans une maison particulière.

Coulombs. Tombes de Jacques de Brézé seigneur de Nogent-le-Roi, † 1494, de Louis de Brézé, † 1531, de Charlotte de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, † 1475.

Courtalain. Pierre tombale de Perette de Baïf, femme de Guillaume d'Avaugour, seigneur de Courtalain et de Bois-Ruffin, chambellan de Louis XI, † 1503. Sur cette pierre est représentée une femme en costume de la Renaissance, les mains jointes et la tête appuyée sur un coussin. Depuis 1863, elle est encastrée dans un mur du collatéral.

Croisilles. Deux tombes, l'une de Jean-Baptiste Baudart, chevau-léger, † 1710, l'autre de Louis de Caillebot, marquis

de la Salle, chevalier du Saint-Esprit, préfet de la cour de Louis XIV, † 1728, et de Marie de Benoist, son épouse, † 1742.

Crucey. Tombe d'Eustache de Viole, seigneur d'Angennes et de Crucey, † 1665, de Anne de Sabrevois son épouse, † 1665 et de Charles leur fils, † 1690.

Dangeau. Trois tombes : 1re de Jacques de Courcillon, seigneur de Dangeau, † 1606, 2e de M. Vernet, curé dudit lieu, † 1749, 3e d'André Goislard, chanoine de Chartres.

Droue. Pierre tumulaire avec inscription gothique.

Fontenay-sur-Conie. Tombe de Paul de Villereau, seigneur de Montasnon, † 1644.

Fontenay-sur-Eure. Deux tombes de curés, 1588 et 1700, la première est encadrée d'une moulure en creux.

Francourville. Deux tombes de curés avec écussons, 1729 et 1773.

Frazé. Tombe, avec une longue inscription, de Jacqueline de Conan, † 1606.

Gallardon. Nombreuses tombes avec inscriptions dont quelques-unes fort détaillées.

Gasville. Plusieurs tombes appartenant au XVIIe siècle.

Havelu. Plaque en marbre à la mémoire de messire Jean Forest de Champseru, seigneur d'Havelu, † 1723.

Houx. Pierre tombale de 1683.

Illiers. Plusieurs tombes qui n'ont rien de remarquable : les inscriptions de deux de ces tombes sont reproduites au T. I des *Procès-Verbaux* de notre Société (p. 285).

Levainville. Tombe du XVIe siècle bien conservée.

Luray. Pierre tombale d'Adam, curé de Luray au XIIIe ou XIVe siècle ; elle sert de tombeau d'autel.

Manou. Tombe d'Hélène d'Illiers, épouse de Jean d'O, † 1602.

Marville-les-Bois. 1° tombe d'une demoiselle de Pommereu, fondatrice de l'église, avec représentation de la défunte ; 2° tombe d'un sieur de Montigny, seigneur de Marville, † 1693. Les armes dudit seigneur existent encore dans l'église.

Marville-Moutier-Brulé. Tombe de François Joulet, sieur de Châtillon, † 1615, et de Anne de Gravelle, son épouse, † 1625, avec longue épitaphe.

Méréglise. Tombe de René Despérais, écuyer, seigneur de Méréglise, † 1752.

Mesnil-Simon. Tombe de Jean Dubec, sieur du Mesnil-Simon, † en l'an 1000, et de Margueritte de Quinelle son épouse, † 1005[1] : Dans le cimetière en voit un monument élevé à la mémoire du célèbre P. Mallebranche ; c'est une simple pyramide qui date de 1838 seulement ; elle est destinée à remplacer le monument primitif qui fut détruit en 93, mais elle est bien loin de l'égaler en beauté, car celui-ci se composait d'une belle pierre sur laquelle étaient représentés deux personnages dont le visage et les mains étaient en beau marbre blanc ; au chevet s'élevait une pyramide triangulaire sur laquelle étaient sculptés les attributs de la science, la généalogie et les titres de la famille Mallebranche qui posséda le Mesnil-Simon de 1560 à 1798. Cette colonne a servi longtemps de support à un pont.

Mignières. Pierre tumulaire avec couronne, écusson et cette inscription : Cy-gist Marie de Maucire, décédée le 9 août 1605. Nos *Procès-Verbaux* (I, p. 181) disent de cette pierre et de quelques autres qui l'accompagnent qu'elles sont sans importance.

Montharville. Pierre tumulaire de 1450 sur laquelle on déchiffre non sans peine..... Alix..... femme de.... Brinaville.

Nottonville. Tombe avec personnage et inscription de Hervé de Goyan et de Agnès d'Arbouville son épouse, seigneurs de la Brosse en Nottonville au commencement du XIVe siècle. Inscription latine sur marbre noir à la mémoire de Sébastien Galigaï, archevêque de Tours, frère de la célèbre Léonora, † 1621.

Oinville-sous-Auneau. Tombe de Jehan de Chartres, seigneur de Cherville, mentionnée en nos *Procès-Verbaux*, II, p. 4.

Oisonville. Trois tombes avec longues inscriptions relatées en nos *Mémoires* (I, p. 11) : Il est juste de rappeler que c'est de l'église d'Oisonville que vient la belle pierre tombale qu'on voit fixée dans la muraille, sur le premier palier du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville de Chartres. Parmi les trois tombes restées à Oisonville on remarque surtout la belle tombe d'Adam d'Escrones d'O dont la Société possède un dessin et un moulage en plâtre. (*P.-V.*, I,23, 86.)

[1] Il va sans dire que ces dates sont parfaitement erronées.

Orgères. Inscription gothique de 1526, écrite sur la muraille.

Péronville. Dallage de pierres tumulaires dans l'église ; à la sacristie, tombe de Marguerite de Benoist, avec personnage, † 1349.

Pré-Saint-Evroult. Deux tombes de 1677 et 1704.

Prudemanche. Tombes des familles de Fregel et de Bastard, profanées en 93.

Prunay-le-Gillon. Trois tombes : la première de Jacques-Joseph de Menou de Charnisay, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fils du seigneur marquis de Prunay, † 1695; l'inscription énumère ses hauts faits; la deuxième de Marie de Brichanteau, épouse de Louis de Billy, baron de Prunay, † 1549; la troisième renferme les cœurs de Charles de Clère, marquis de Prunay, † 1655, et de Charlotte de Boursault-Viantois, sa femme, † 1666.

Les Ressuintes. Tombe de 1685.

Rohaire. Tombe de 1564 avec écusson.

Rouvray-Saint-Florentin. Tombe de Marie-Angélique Lenoir, veuve Guéau de Reverseaux, † 1763.

Santeuil. Tombe remarquable.

Senantes. Trois tombes : 1° de Jacques de Havard, seigneur de Senantes et du Thuillay, et de Madeleine de Pilliers, son épouse, morts au XVIe siècle ; ces deux personnages sont représentés ayant à leurs pieds le chien, symbole de la fidélité ; 2° tombe gothique avec écusson ; 3° tombe de 1647.

Serville. Plaque commémorative de Nicolas de Saint-Germain, curé et bienfaiteur de l'église, † 1648.

Saint-Bomert. Tombe de Joseph Vacher, curé, bachelier de l'Université de Paris, † 1724 ; table de marbre avec cette inscription : DEUS MAXIMO ET MEMORIÆ FRANCISCÆ D'ASSE, LUDOVICUS SERVINUS CONJUX POSUIT. CIƆIƆCVC (L. Servin, seigneur de Pidoche en Vendômois, était comte de la Grève en Saint-Bomer, au XVIIe siècle).

Saint-Denis-des-Puits. Tombe d'un sieur d'Estouteville, seigneur de la Gastine, XVIe siècle.

Saint-Eliph. Tombe de Dreux du Radier, jurisconsulte et biographe du siècle dernier : cette tombe lui a été érigée en

1817 seulement, quoiqu'il soit mort en 1781. L'épitaphe commence par le nom du défunt, suivi de deux distiques latins de sa composition.

Saint-Laurent-la-Gâtine. Tombe d'un seigneur de Saint-Pol, dont les noms se voient encore dans les vitraux de l'église.

Saint-Léger-des-Aubées. Tombe de 1586 à écusson funéraire: Mathurine Boutroue, 1586.

Saint-Lubin-de-la-Haye. Dans l'église Saint-Sulpice de la Haye, tombe de Jean de Saint-Moris, seigneur du Bois-d'Illiers, † 1586.

Saint-Lucien. Pierre fixée dans la muraille, contenant le testament de Jean Lefèvre, curé dudit lieu au XVIIe siècle; cette pierre est ornée de fleurs de lys.

Saint-Maur. Deux tombes des seigneurs de Mémillon : 1142 et 1145.

Saint-Sauveur. Sous le lutrin, tombe de M. de Granlard, marquis des Radrets, † 1712.

Saint-Symphorien. Deux tombes ; la première de Catherine Demille, femme de N..... Noztier, écuyer, † 1625 ; la deuxième de Pierre Durant, curé, † 1678.

Theuville. Tombe de la dame de Louasville, épouse de Charles de Cosne, seigneur de Louasville, morte en 1634 et non en 1035. (Cette rectification a été faite par M. Lecocq. Voir *Procès-Verbaux*, V, p. 314.)

Thimert. Tombe qu'on présume être celle d'une dame des Radrets.

Thiron. Deux tombes, la première de Jehan de Chartres, quinzième abbé ; la deuxième de Guillaume Grimault † 1453 et de Lionnet Grimault, son neveu, † 1498. Cette dernière est remarquable par une profusion de dessins.

Tremblay-le-Vicomte. Tombe du XIIIe siècle signalée en nos *Procès-Verbaux*. (I, p. 23.)

Tréon. Tombe de Martin Lemaistre, curé, † 1766.

Viabon. Tombe de messire de Menzard, seigneur de Larcheville et du Lavo, † 1764.

Villeau. Belle pierre tombale.

Cette lecture a été écoutée avec intérêt, et aussitôt la question a fait un pas décisif. En voyant que les objets à reproduire étaient nombreux, et que plusieurs paraissaient offrir un certain intérêt, la reproduction des pierres tombales et inscriptions funéraires antérieures à 1789 a été votée en principe; une Commission nommée par le Bureau devait préparer la mise en œuvre.

Un autre résultat heureux de cette lecture a été de provoquer aussitôt la révélation d'un certain nombre de pierres funéraires. Ainsi, on a depuis signalé les suivantes:

Chartres. Dans l'église de Saint-Pierre, l'inscription ou épitaphe de saint Fulbert, la pierre tombale de Simon de Bérou, etc.; dans l'église de Saint-Aignan, ou plutôt dans la crypte de cette église, un personnage appartenant à un monument funèbre.

Châtelliers (Les). Une belle pierre tombale, à la porte principale de l'église, dans le pavé de la nef.

Fontaine-Simon. Une pierre funéraire dans une ferme de la Ferrière.

Saint-Avit. Une pierre tumulaire servant de pierre d'évier dans une ferme de la Vove.

Villeneuve-Saint-Nicolas. Deux inscriptions funéraires, dont une assez curieuse.

Moriers. Tombe et inscription.

Il est certain qu'il existe encore dans le département plusieurs pierres et inscriptions qui ne sont point signalées ici. La Commission des pierres tombales fait appel, non-seulement aux membres de la Société, mais encore aux étrangers qui pourraient lui faire connaître des objets se rapportant au travail projeté. Elle voudrait que ce travail fût aussi complet que possible; pour cela, elle a besoin du concours de tous, et c'est à tous qu'elle adresse ce pressant appel. Ce serait aussi lui rendre un très grand service que de lui envoyer des estampages reproduisant fidèlement les pierres et inscriptions qui rentrent dans le cadre qu'elle s'est tracé.

Le travail est commencé; quelques confrères de bonne volonté ont mis leur talent à la disposition des membres de la Commission, et font en ce moment la réduction de quatre pierres tombales qui seront avant longtemps livrées aux Socié-

taires, avec le texte qui en est l'accompagnement obligé. La Société, depuis qu'elle existe, avait recueilli tous les estampages de ce genre qu'elle avait pu se procurer; c'est là un premier fonds qui lui permet de se mettre au travail dès aujourd'hui, avec la certitude de pouvoir le poursuivre pendant un certain temps, sans avoir à redouter d'interruption.

Pour éviter qu'on se donne la peine de signaler à la Commission ce qu'elle connaît déjà, voici la liste des estampages qui appartiennent à la Société:

Alluyes. Tombe d'un tailleur, † 1668.

Aunay-sous-Auneau. Tombe d'un religieux.

Bonneval. Tombe d'un personnage de la famille de Frescot.

Boullay-Thierry. La tombe signalée plus haut.

Chartres. Tombe de Simon de Bérou; inscriptions tumulaires de Carmélites.

Dangeau. La première et la troisième signalées plus haut.

Dommerville. Tombe d'un sieur de Hallot. Elle est de 1803 seulement.

Levainville. Tombe signalée plus haut.

Logron. Tombe d'un seigneur de Chantemesle.

Louville-la-Chenard. Inscription près de l'autel; tombes de Guillaume et de Nicolas de Chambon et d'un chapelain d'Arbouville.

Montharville. Pierre signalée plus haut.

Montboissier. Tombe d'un seigneur de la famille de Maillier.

Moriers. Tombe d'un curé.

Oinville-sous-Auneau. Tombe signalée plus haut, et une seconde de J. de Chartres et sa femme.

Pré-Saint-Evroult. Les deux tombes signalées plus haut.

Pré-Saint-Martin. Deux tombes de la famille de Reviers; quatre tombes de curé.

Senantes. Les deux premières tombes signalées plus haut.

Saint-Symphorien. Les deux tombes signalées plus haut.

Yermenonville. Trois inscriptions concernant la famille d'Ecrosne: tombe de J. d'Ecrosne, † 1508.

?..... Tombe de Marie Sequart.

M. le Président propose de nommer une commission de cinq membres, qui s'occuperait de la recherche des pierres tombales et qui en ferait faire les dessins ou les estampages. — L'assemblée consultée laisse au Bureau le soin de nommer cette commission [1].

M. de Saint-Laumer présente de la part de M. Haret, curé de Crécy, des agrafes mérovingiennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1880.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, Paul Durand, Barois, Gérondeau, Gallas aîné, Balandra, Gilbert, ancien professeur, Germond, les abbés Hénault, Haret, Guérin, Germond et Pouclée, Legendre, Passard, Gabriel, Bourdel, Escoffier, Lecocq, Dussart, Brosseron, Galopin.

M. le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Président exprime les regrets de la perte de M. Heurtault, trésorier de la Société, et annonce la nomination de M. Hue comme trésorier.

M. le Président fait connaître que la Société a en caisse 5,810 fr. 15 c. et propose d'acheter 12 obligations Ouest. — La proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Bourdel demande que la Société veuille bien nommer M. Met-Gaubert secrétaire honoraire. — Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le Président annonce que M. l'abbé Vivier fait don à la Société de huit ouvrages format in-4°. — La Société vote des

[1] MM. Barois, Lecocq, Passard, Bellier de la Chavignerie et l'abbé Sainsot.

remerciements au généreux donateur, et M. le Président se charge de les transmettre à M. l'abbé Vivier.

L'assemblée procède à la nomination des membres de la Commission de publication. — Ont pris part au vote 27 membres présents et 30 membres absents. La nomination est faite à la pluralité des suffrages.

Les 9 membres élus sont :

MM.	De Saint-Laumer, par	55	voix.
	L'abbé Pouclée.	55	—
	L'abbé Olivier	55	—
	Famin.	52	—
	Paul Durand.	50	—
	Bellier de la Chavignerie . . .	40	—
	Met-Gaubert.	37	—
	Le docteur Maunoury.	27	—
	Lecocq.	25	—

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dactylologie ou langage primitif, 1850, in-4°. — *Eléments linguistiques*, 1846, in-4°. — *Hiéroglyphes et cunéiformes*, 1853, in-40. — *Bibliothèque protypographique ou librairie du Fils du roi Jean*, 1830, in-4°.— *Préface du même ouvrage*, 1830. — *La Maison de Bourgogne*, par Macquesian, 2 vol., 1765 et 1851. — *Le chevalereux Comte d'Artois*, 1837. — *Ogier l'Ardenois ou de Danemark*, 1842. (Don de M. l'abbé Vivier.)

Journal des Savants, juin, août, septembre 1880. (Envoi du Ministère.)

Mémoires de la Société historique du Cher, tome II, 1re et 2e livraison. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome XVI, 1re livraison (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société historique de Langres, n° 16. (Envoi de la Société.)

Recueil des Mémoires de l'Académie de la Val-d'Isère, 3e vol., 6e livraison. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 46. (Envoi de la Société.)

Les Artistes Manceaux de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, par M. l'abbé Charles. (Don de l'auteur.)

Revue des Sociétés savantes, tome II, 3e livraison, et tome III, 1re livraison. (Envoi du Ministère.)

Romania, n° 34. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1880.

Présidence de M. Merlet, — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, P. Durand, Barois, Lecocq, Famin, Bellier de la Chavignerie, Escoffier, les abbés Foucault, Guérin, Pouclée, Robinet et Hénault, Gilbert, ancien professeur, Maunoury, Gérondeau, Sautton, Ricourt, Buisson, Chevrier.

M. le Président fait part à la Société de la perte de deux membres, MM. Bréville et Chapelain, et déplore la perte de ces deux sociétaires enlevés si vite à leurs amis.

La parole est au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal. Celui-ci est adopté sans discussion.

M. le Trésorier annonce qu'il a fait l'achat de douze obligations Ouest au porteur, l'acquisition a coûté 4,696 francs. M. d'Haussy, chargé de cette opération, l'a faite généreusement sans rien réclamer pour ses honoraires.— Sur la demande de M. le Trésorier, la Société vote des remerciements à M. d'Haussy.

Un membre demande que les obligations soient au nom de la Société et non au porteur. — Après une courte discussion, l'assemblée admet que les obligations soient nominatives puisque la Société est reconnue comme établissement d'utilité publique.

La Société passe ensuite à la discussion du Budget pour 1881.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

Rentes sur l'État 3 °/₀	211 fr.	»
20 obligations (Ouest)	260	»
300 cotisations à 10 francs	3,000	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins.	150	»
Id. de diplômes	10	»
	3,931 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	*Mémoire.*
Total.	3,931 fr. »
En caisse.	3,093 fr. 10 c.

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Frais de recouvrements	100	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures.	250	»
Fouilles et dépenses imprévues.	200	»
Séance générale.	200	»
Reliures	100	»
Achats de livres.	170	»
	2,520 fr.	»

Dépenses extraordinaires :

Cartulaire de Thiron.	1,000 fr.	»
Dalles tumulaires	400	»
Total.	3,920 fr.	»

BALANCE.

Recettes	3,931 fr.	»
Dépenses	3,920	»
Reste	11	»

Le budget présenté par le Bureau est adopté, en modifiant l'article achat de livres, qui, de 100 francs est porté à 170 pour faire droit à la réclamation de M Lecocq, qui demande que le Bureau cherche à obtenir les Mémoires des Sociétés des départements limitrophes, mémoires qui manquent à la Société d'Eure-et-Loir.

M. le Président fait un rapport verbal sur les travaux de la Commission de publication, qui s'était réunie pour s'occuper du *Cartulaire de Thiron*. La Commission a décidé que le Cartulaire formerait un volume et qu'il serait publié en deux ans par fascicules. Elle a décidé de plus que les Sociétaires admis en 1881 recevraient le Cartulaire complet; mais que ceux admis en 1882 n'auraient droit au Cartulaire qu'en payant la cotisation de 1881. — Ces propositions, soumises à l'assemblée, sont adoptées.

M. Barois lit ensuite le rapport fait et discuté par la Commission des pierres tombales.

« La Commission des pierres tombales, composée de MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Passart, Lecocq et l'abbé Sainsot, s'est réunie le 17 novembre; elle avait pour objet de régler le mode de publication de l'ouvrage, et les dimensions à donner aux gravures. Elle a décidé de soumettre à la Société le projet suivant :

» Art. 1er. — On publiera les pierres tombales comme elles se présenteront, sans aucun ordre, et on complètera la publication par une table alphabétique et chronologique.

» Art. 2. — On donnera à cette publication le format du Cartulaire; chaque gravure ayant 17 c. sur 11 avec la cote des dimensions.

» Art. 3. — On publiera chaque pierre tombale sur une feuille séparée avec un feuillet de texte.

» Art. 4. — L'ouvrage sera publié par livraisons de quatre planches et quatre feuillets de texte. »

Ce projet adopté par la Société ne diffère du projet de la Commission que dans l'article 2. D'après les observations de M. Lecocq, les mots *le format du Cartulaire* ont été substitués aux mots *format des Mémoires* que la Commission avait acceptés.

M. le Président demande que les renseignements qu'on pourrait donner sur les pierres tombales soient transmis à la Commission pour que son travail soit le plus complet possible.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Congrès archéologique de France, 46e session. (Envoi de la Société française d'Archéologie.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, nos 104 et 105. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, octobre 1880. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 6 JANVIER 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, l'abbé Sainsot, Sautton, Baron, Dussard, Hue, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Escoffier.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans aucune réclamation.

M. le Président fait part de la perte de M. Achille Guénée, qui a composé un catalogue des papillons du département pour la Société archéologique. Cette perte est d'autant plus pénible que M. Guénée pouvait encore enrichir nos Mémoires par ses travaux sur l'entomologie.

A cette perte il faut ajouter celle de M. Michel Chasles, l'un des fondateurs de notre Société, membre de l'Institut et de toutes les Sociétés savantes d'Europe et d'Amérique.

Le Secrétaire lit le discours suivant prononcé par M. Bertrand, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, sur la tombe de M. Chasles: c'est le plus bel éloge de ce savant qui a toujours encouragé par son crédit les efforts de notre Société. Ce discours est extrait du *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France* (2 janvier 1881).

« La France perd une de ses gloires, les membres de l'Académie des Sciences un ami excellent, dévoué à chacun et à tous, gardien et modèle tout ensemble, de la bonne confraternité, dont son souvenir vénéré maintiendra parmi nous la tradition la plus vivace et la plus forte.

» Je n'ai rien à apprendre aux amis, aux admirateurs de M. Chasles, qui se pressent si nombreux autour de son cercueil : accessible à tous, il était pour tous affectueux et confiant; dévoué sans réserve aux belles études qui ont fait sa gloire, il faisait paraître une égale et active bienveillance pour tous ceux qui, dans les directions les plus diverses, suivaient les grandes voies de la science.

» L'ardeur communicative de M. Chasles pour la géométrie se montre presque dès l'enfance : élève de mathématiques élémentaires au Lycée impérial, il communiquait aux élèves des colléges rivaux les problèmes et les exercices de chaque semaine, demandant, sans l'exiger, les questions proposées par leurs maîtres; dans cet échange de problèmes difficiles et d'élégantes solutions, organisé par le jeune lycéen, on peut croire aisément que le futur géomètre avait souvent la meilleure part.

» Lorsqu'en 1814, M. Chasles quitta l'École polytechnique brusquement licenciée, sa première préoccupation fut pour ses camarades; plus d'un, dans son embarras, trouva près de lui plus que de bons conseils. Rappelé à Chartres par sa famille, il y offrit l'hospitalité à son jeune et brillant condisciple du Lycée impérial, Gaëtan Giorgini, qui, entraîné par lui vers la géométrie et guidé dans ses premiers pas, avait assez bien profité de ses leçons et fait assez de progrès pour

lui enlever le prix d'honneur au concours général et le premier rang à l'École polytechnique.

» Les élèves furent admis à subir leurs examens : M. Chasles, classé dans le génie, s'apprêtait à partir pour Chartres; il voulait embrasser sa mère avant de se rendre à Metz et lui montrer son uniforme d'officier, quand il reçut la visite du père d'un ses camarades : « Mon fils, lui dit-il, est le premier de ceux qui n'ont pas obtenu de place; vous avez hésité, je le sais, à accepter l'épaulette; votre refus aurait assuré à votre camarade une carrière qui lui plaît et pour laquelle j'ai fait les derniers sacrifices; il m'est impossible de les continuer pour en préparer une autre. » M. Chasles ne répondit rien : il partit pour Chartres. En arrivant, sa résolution était prise : il annonça à sa mère qu'il resterait près d'elle.

» Toujours passionné pour la géométrie, il résolvait de beaux problèmes, comme au collège, trouvait chaque jour d'élégants théorèmes, inventait des méthodes générales et fécondes, sans attirer l'attention des maîtres de la science et sans y prétendre. Que de talent perdu! disaient les plus bienveillants, sans songer même à traiter d'égal ce jeune homme obstiné à approfondir les théories élémentaires, et qui bientôt peut-être devait, par elles, s'élever bien au-dessus d'eux.

» Sans s'attrister, sans se plaindre, sans se décourager surtout, M. Chasles poursuivait son œuvre, et sur le terrain qu'il aimait, il a trouvé la gloire, sans avoir rien fait pour l'atteindre si ce n'est quelques chefs-d'œuvre.

» Le premier qui s'imposa à l'attention fut l'admirable *Aperçu historique*, qui, sous ce titre modeste, restera l'œuvre la plus savante, la plus profonde et la plus originale qu'ait jamais inspirée l'histoire de la science.

» Plus d'une fois, M. Chasles, sans abandonner la méthode géométrique, a montré avec un rare bonheur qu'un même lien mystérieux et étroit réunit et rapproche toutes les vérités mathématiques. On lui doit, dans l'une des théories les plus hautes et les plus difficiles du calcul intégral, d'élégants théorèmes admirés des analystes; il a ajouté à la mécanique un chapitre devenu classique sur le déplacement des corps solides; il a rencontré dans la théorie de l'attraction les plus beaux théorèmes et les plus généraux qui ont renouvelé la théorie de l'électricité statique. Sans essayer ici une énuméra-

tion infinie, comment ne pas citer encore, entre tant d'œuvres originales et célèbres, ses beaux travaux sur l'attraction des ellipsoïdes? Admirés et loués par Poinsot, ils ont eu la fortune d'exciter entre les analystes et les purs géomètres une noble émulation, longtemps prolongée au très grand profit de la science.

» M. Chasles a poursuivi son œuvre sans interruption depuis sa sortie du Lycée jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans; soixante-huit années séparent la première note de l'élève Chasles, insérée dans la *Correspondance sur l'École polytechnique* du dernier mémoire présenté à l'Académie des Sciences. Tous les géomètres, sans distinction de nationalité ni d'école, se sont inclinés devant ce vénérable vieillard; tous ont admiré sa puissance d'invention, sa fécondité, que l'âge semblait rajeunir, son ardeur et son zèle, continués jusqu'aux derniers jours. La vie de M. Chasles a été heureuse et simple; il a trouvé dans la science, avec les plus grandes joies, une gloire qui sera immortelle, et dans la vive affection de ses amis, dans leur assiduité empressée aux réunions où il les conviait avec une grâce si aimable, dans leur respectueuse déférence en toute circonstance, la consolation de sa vieillesse. »

Nous n'avons à ajouter que quelques mots au portrait de M. Chasles, si bien tracé par son collègue et ami, M. Joseph Bertrand.

« Dès la création de la Société archéologique, M. Michel Chasles s'empressa de se faire inscrire parmi les membres fondateurs. Dans toutes les occasions, qu'il s'agît d'organiser nos expositions publiques ou nos réunions annuelles, nous avons toujours trouvé chez notre éminent collègue le plus généreux empressement. Qu'il nous suffise de rappeler entre autres la mémorable séance du 6 mai 1863 où, sous la présidence de l'illustre M. Dumas, seize membres de l'Académie des Sciences, se rendant à l'invitation de M. Chasles, voulurent bien honorer de leur présence la réunion annuelle de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Dans cette réunion, M. Jamin, professeur à l'École polytechnique, aidé de M. Dubosq, développa la théorie des aurores boréales, découverte par M. de Larive, de Genève. De cette séance, qui intéressa si vivement tous les amis de la science, date en notre ville la

création des cours publics qui, pendant tant d'années, ont fait le délassement des personnes studieuses.

» C'est donc à M. Michel Chasles que nous devons cette utile fondation, qui lui survivra, et qui perpétuera parmi nous son souvenir. »

M. Lecocq fait remarquer que sur les registres de l'état-civil de l'année 1793, M. Chasles avait reçu pour prénom celui de Floréal.

M. le Président fait part à la Société d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans laquelle le Ministre annonce que le travail présenté par M. Fernand de Mély, sur la Majolique italienne, à la réunion des Sociétés savantes de 1880, a été assez apprécié pour être imprimé aux frais du Ministère.

Une lettre de la *Société ecclésiastique* du diocèse de Valence, Gap, etc., propose de faire un échange entre nos bulletins et les travaux de la Société. — L'assemblée consultée adopte cet échange.

M. le Président présente un manuscrit de M. Foulon, instituteur à Margon, ayant pour sujet l'étude d'un dolmen qui se trouve dans cette localité, et les recherches qu'il se propose d'effectuer. Un compte-rendu de ce travail sera donné dans une prochaine séance.

M. l'abbé Hénault donne la communication d'un travail qu'il a fait sur la crypte de l'église Notre-Dame d'Étampes.

M. le Président fait la lecture de poésies et de lettres extraites d'un manuscrit qui se trouve dans la Bibliothèque de Châteaudun, et qui a pour auteur Louis-Nicolas Barbereau qui vivait sur la fin du XVIIIe siècle.

« Le hasard m'a mis sur la trace d'un écrivain de notre pays, jusqu'ici, je crois, fort inconnu, bien qu'il soit presque notre contemporain. Il y a quelques semaines, on m'écrivit d'Orléans pour me demander des renseignements sur un certain Charles Thenaisie, bailli de Courtalain, qui aurait épousé une demoiselle Le Tellier, sœur de la femme de Pétion, et qui aurait laissé manuscrit un ouvrage intitulé *Les deux Amants*. Je connaissais parfaitement Charles Thenaisie, qui

fut en effet le dernier bailli de Courtalain, mais j'ignorais ses titres littéraires : je m'adressai à un de nos confrères, M. Brossier-Géray, pour avoir quelques indications. M. Brossier finit par découvrir à la Bibliothèque publique de Châteaudun un volume manuscrit intitulé *Henriette et Louis ou les Époux Amants*, et il voulut bien me l'envoyer en communication.

» Je l'ai lu avec le plus grand intérêt et j'ai cru qu'il vous serait peut-être agréable de le connaître par quelques extraits. Mais l'auteur de ce livre n'est pas Charles Thenaisie, c'est son beau-frère Louis-Nicolas Barbereau, né à Châteaudun le 23 juillet 1737 et mort dans cette ville en 1820. Barbereau épousa le 30 juin 1767 Marie-Jeanne-Henriette-Angélique Thenaisie, plus âgée que lui de deux ans, fille de René Thenaisie, bailli de Courtalain et de Jeanne Coquand. Il était avocat à Châteaudun lors de son mariage ; après plusieurs tentatives pour obtenir une charge au bailliage de sa ville natale, il alla se fixer à Courtalain où il devint procureur-fiscal. Son livre renferme peu de renseignements sur sa vie publique ; c'est un recueil de lettres adressées par lui à sa femme lors de ses diverses absences, avec les réponses de celle-ci et les épitres de quelques amis. Je n'ose pas vous proposer ces lettres comme un modèle de style toujours parfait ; mais il est difficile de rencontrer des sentiments plus honnêtes et plus délicatement rendus. C'est le cœur qui parle dans ces épîtres ; la note est toujours vraie et la force de la vérité fait parfois arriver l'écrivain, sans qu'il s'en doute, à la perfection du style.

» Il est d'ailleurs curieux de suivre dans ces lettres l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, qui se glisse même dans les écrits de Louis et Henriette, si profondément chrétiens, comme vous en jugerez vous-mêmes.

» Louis Barbereau perdit sa femme le 29 juillet 1789 après en avoir eu onze enfants : les lettres qu'il écrivit après la mort de celle-ci ne sont pas les moins curieuses. D'abord abîmé dans sa douleur, il fut forcé de s'arracher à ses regrets par la nécessité de pourvoir aux besoins de la vie matérielle pour lui et ses enfants. La charge de procureur-fiscal avait été supprimée avec les bailliages seigneuriaux : Barbereau, nommé par ses concitoyens maire de Courtalain, devint administrateur du district de Châteaudun, puis juge en cette ville. Il prit part à toutes les assemblées primaires et électorales qui se succédèrent

si nombreuses de 1791 à 1793, et les lettres où il trace le portrait de ces assemblées ne sont pas les moins intéressantes de son recueil.

» Nous avons copié quelques-unes des pages du manuscrit de Louis Barbereau, et, si vous le permettez, nous vous lirons de ses vers et de sa prose. J'ai vu publier je vous l'assure, bien des recueils épistolaires qui étaient loin de valoir celui-ci.

» Tous les ans, au 1er janvier et au 14 juillet, Louis Barbereau ne manquait pas d'adresser à sa femme des étrennes et des bouquets poétiques : nous vous donnerons un exemple de chaque genre.

ÉTRENNES

A LA REINE DE MON CŒUR.

(1er Janvier 1768).

L'amour, ma chère Eglé, non cet amour volage,
Ce feu follet qui nous brûle au jeune âge,
Qui s'allume et s'éteint souvent au même instant;
Mais cet amour fidèle, et sincère et constant
Que je t'ai juré pour la vie;
Ce tendre, ce parfait amour,
Qui par de si doux nœuds nous lie,
Dès avant le lever du jour,
Est venu me tirer d'un trop faible sommeil
Et m'ordonner, pour toi, de faire des étrennes.
Ordre flatteur, charmant réveil !
Pour toi, j'en ferais des douzaines.
Malgré le froid de la saison,
Je quitte le lit sans paresse ;
Je souffle, j'allume un tison.
L'amour voltige autour de moi sans cesse
Je prends la plume, et le Dieu de mon cœur,
En m'inspirant, exprime mon ardeur.
Il peint en traits de flamme
Tout ce que pour Eglé je ressens dans mon âme.
Pour étrennes, Eglé, qu'exiges-tu de moi ?
Je n'ai plus rien, tout est à toi.
Pour toi mon amour est extrême,
Et je t'aime plus que moi-même.
Les oiseaux cesseront de voler dans les airs,
Les poissons de nager dans l'abîme des mers,

La saison du printemps ne sera plus fleurie,
Les moutons n'iront plus paître dans la prairie
Avant que mon cœur amoureux,
Insensible pour toi, brûle d'indignes feux.
Toujours Lisis sera fidèle,
Des bergers du village il sera le modèle,
Puisqu'il est des bergers l'époux le plus heureux.
Que cette union si belle
Puisse avoir les plus longs jours!
Et que ma flamme éternelle
Soit l'exemple des amours.
Toujours, toujours Lisis sera fidèle,
Il t'adorera toujours.

BOUQUET A HENRIETTE

(14 Juillet 1774).

Déjà sept fois l'astre du jour
Par son cours a tracé l'année,
Depuis que le plus tendre amour
Unit nos cœurs par l'hyménée.
Henriette, dans ma maison,
Comme une vigne bien féconde
Qui porte son fruit en saison,
Tu vas bientôt donner au monde
Un citoyen, septième fruit
Que notre tendre amour produit.
Bientôt, autour de notre table,
Comme un nouveau plant d'oliviers,
Ces enfants d'une mère aimable
Seront ma gloire et mes lauriers.
Ainsi de la montagne sainte
Le Seigneur, le Dieu de Sion,
Sur ceux qui vivent dans sa crainte
Répand sa bénédiction.
Jérusalem! douce espérance!
Nous courons après tes faveurs:
Puisse notre persévérance
Nous faire éprouver tes douceurs!
Puisse la céleste patrie
Etre, à la fin, l'heureux séjour,
Où toi, mon épouse chérie,
Tu t'enivres du pur amour.

Si les couronnes précieuses
Qu'aux élus Dieu sait dispenser
Se trouvaient en mes mains heureuses
Avec pouvoir d'en disposer,
Pour présent, le jour de ta fête,
Content d'assurer ton bonheur,
J'en mettrais une sur ta tête,
L'autre, pour le distributeur.
Méritons-la, cette couronne,
Par un combat continuel,
C'est au vainqueur que Dieu la donne
Avec le repos éternel.
Pour ton bouquet, chère Henriette,
Est-il des souhaits plus heureux ?
Une félicité parfaite
Doit être l'objet de nos vœux.

» Comme nous l'avons dit, Barbereau désirait obtenir une place au bailliage de Châteaudun : il était parti pour cette ville, mais il voyait les difficultés qu'il aurait à réussir ; il pensa à solliciter l'appui de Louis-Philippe Pottin, comte du Mée, qui résidait en ce moment à Arrou. Il pria sa femme, en son absence, de faire une démarche près du comte du Mée. Henriette n'aimait pas, paraît-il, le métier de solliciteuse ; elle fit cependant ce que souhaitait son mari ; mais elle échoua complètement, comme elle nous l'apprend par la lettre suivante, qui peint bien l'esprit du XVIIIe siècle :

HENRIETTE A LOUIS

(Courtalain, le 14 Juin 1770).

Au reçu de ta lettre, mon cher bon ami, je suis allée à Arrou comme tu le désirais. Je t'avouerai que je répugnais à faire cette démarche, mais tu l'exigeais, je n'ai pas balancé. Il semblait que je prévoyais ce qui est arrivé : en effet, je suis revenue aussi avancée comme je l'étais en allant, mais bien mécontente.

Ah ! mon bon ami, il n'y a que nos cœurs de bons, de sensibles, de compatissants. Nous ne sommes heureux que par notre amour ; rien ne nous réussit d'ailleurs : consolons-nous, prenons patience ; la Providence ne nous abandonnera pas. C'est elle seule qui ne trompe point ceux qui espèrent en elle, ceux qui mettent en elle toute leur confiance.

Que je sens de peine de n'avoir pas de meilleures nouvelles à t'apprendre ! Mais ne t'afflige pas, tu as une bonne amie qui partage tes

peines; elle voudrait même pouvoir les prendre toutes et ne te réserver que le plaisir. Nos cœurs nous restent, mon bon ami; ne suffisent-ils pas à notre bonheur? Tout ce qui nous trouble est hors de nous. Élevons nos âmes au-dessus de la sphère ordinaire. Soyons philosophes en effet, nous le sommes quelquefois par le raisonnement; mais qu'est-ce que le raisonnement, si l'on n'y joint pas la pratique? Le vrai philosophe est celui qui sait se mettre au-dessus des évènements de la vie et qui sait les supporter avec fermeté... Mais je m'aperçois que je prêche mon maître, c'est Gros-Jean qui remontre à son curé. Tu verras au moins que j'ai profité de tes leçons et que je prise ton cœur plus que tout le reste.

Adieu, mon cher ami, donne-moi de tes nouvelles, et souviens-toi que tu es le maître et que je ne suis que l'écolière. Je t'embrasse bien tendrement; je suis, et serai toute ma vie, ta vraie amie et ta fidèle épouse.

» Voici la réponse de Barbereau :

LOUIS A HENRIETTE

(Châteaudun, le 15 Juin 1770).

Quand je serais affligé, ma tendre amie, quand je ressentirais quelques peines comme cela n'arrive que trop souvent dans la vie, je n'ai rien à craindre, n'ai-je pas un ange consolateur? Quand j'aurais été tenté de m'affliger du petit contretems que tu m'annonces, j'en aurais été bientôt consolé puisque tu le regardes toi-même en philosophe. Le baume de la consolation distille de tes lèvres. Quand les plus grands malheurs m'arriveraient, pourvu que tu me restes, je les supporterais courageusement. Tu élèves mon âme, ma vraie amie: je me sens tout autre: tel est le charme de la vertu.

Oui, tu es bien philosophe, nouveau Zénon; ton stoïcisme est bien plus épuré, il a pour base la religion: c'est toi qui es à présent mon maître. Si je t'ai donné des leçons de raisonnement, tu as surpassé le maître par la pratique, ce qui est bien au-dessus. Moi, je m'affligerais en voyant la sublimité de ton âme! Il faudrait que je fusse bien lâche; je ne serais donc plus ton amant. Ah! je dois plutôt me réjouir, m'applaudir du bien inestimable dont la Providence m'a gratifié: c'est là la femme forte, c'est là le trésor vanté par le sage. Ton amour, tes vertus, ta philosophie feront toujours mon bonheur. S'il survient quelques nuages, comme cela est inséparable de la malheureuse condition humaine, un seul de tes regards saura les dissiper. O heureux mille fois!... mais je n'oserais pas en dire davantage, de peur d'être querellé. Cependant peux-tu trouver à redire que je m'applaudisse de mon bonheur? C'est à toi, à toi seule que je le vante; je ne vais pas le publier dans les

carrefours : c'est une chose si rare aujourd'hui que l'on n'y croirait pas. Mais tous n'ont pas des Henriettes. Je dois donc bien rendre grâces au souverain Créateur de la faveur qu'il m'a accordée ; c'est ce que je ferai tous les jours de ma vie : ah ! puissé-je mériter qu'il me conserve longtems le présent inestimable qu'il m'a fait !

Dans deux jours, ma reine, je serai auprès de toi ; je t'embrasserai, je me jetterai aux pieds de mon ange consolateur, et je lui rendrai grâces de la force et du courage qu'il m'a inspirés. O vertu, vertu ! qu'est l'homme sans toi ? Avec toi, il est grand, sublime ; il est digne de son origine.

Adieu, ma chère reine, ma bien-aimée, mon ange. Il me tarde d'être auprès de toi pour t'embrasser, pour te dire et répéter, comme je le fais ici, que je suis ton tendre amant, ton fidèle époux, ton bon ami.

» Henriette mourut le 29 juillet 1789, après plusieurs mois de souffrances. Barbereau, inconsolable, éprouvant le besoin d'épancher ses douleurs, s'adressa à une intime amie de sa femme, Mme T..., et la prit pour confidente de ses chagrins. C'est à elle qu'il envoya toutes les lettres qui composent la dernière moitié de son œuvre. Voici l'épître par laquelle il lui annonça la mort d'Henriette :

(5 août 1789).

Je suis environné des ombres de la mort, Madame ; le coup affreux que je craignais le plus est enfin porté. Elle n'est plus... cette tendre amie, cette chère Henriette..... l'âme de ma vie... non, elle n'est plus..... et moi... moi, je ne suis plus qu'une ombre plaintive.

Depuis huit jours... 29 juillet..... ah ! je n'oublierai jamais cette funeste époque,.... ces huit jours sont déjà huit siècles pour moi..... elle n'est plus !... oui, voilà déjà huit jours que je suis seul sur la terre..... Mon existence est bien peu de chose à présent..... mais existé-je encore lorsque mon cœur a été si cruellement déchiré ?... Puis-je exister ? Non, non, je n'existe plus..... ma vie était attachée à la sienne ; nos deux âmes n'en faisaient qu'une..... Je ne suis plus qu'une ombre errante sur les tombeaux.....

Ah ! je la vois toujours, le jour, la nuit, sur son lit de douleurs, sur ce lit funèbre..... Je lui parle..... et elle ne me répond pas..... Je lui tends les bras..... ah ! je n'embrasse qu'une vaine ombre..... Je suis continuellement occupé d'elle ; rien ne peut m'en distraire ; rien ne peut me plaire que ce cher et douloureux souvenir. Ce sera désormais ma plus chère occupation..... Oui, tous les jours de ma vie, je pleurerai Henriette..... Quand on a tout perdu, tous les jours sont des jours de deuil et de larmes..... Qu'étaient tous les biens de la terre au prix de cet inestimable trésor ?...

O ma bien-aimée ! ô ma chère Henriette ! tu as emporté tout mon bonheur ; il n'existait qu'en toi, qu'avec toi, il ne pouvait exister sans toi. Je l'ai toujours senti, mais je m'en aperçois encore mieux aujourd'hui.....

Oui, je lui parle..... je lui écris même .... hélas ! elle ne verra point mes lettres..... N'importe, je vous les enverrai ; je ne puis mieux les déposer que dans le sein de la bonne amie de ma chère Henriette..... C'est vous, Madame, qui serez dépositaire de tout ce que mon cœur tendre et affligé lui adressera..... Le voulez-vous bien ?... Oui, vous y consentez : vous aimiez tant Henriette ; vous saviez ce qu'elle valait..... mais pas aussi bien que moi..... ah ! non, moi seul, je connaissais tout son mérite, son cœur, son esprit, ses vertus.....

Adieu, Madame, adieu, l'amie de ma bien-aimée... ah ! vous allez bien la pleurer, cette bonne amie ; vous allez mêler vos larmes aux miennes..... mais, moi seul, je la pleurerai toujours.....

» Nous ne voulons pas le suivre dans ses regrets, toujours les mêmes, toujours nouveaux. Peu à peu la douleur, quoique toujours sensible, s'émousse un peu ; il cherche à s'occuper ; il se trouve mêlé presque malgré lui à la vie si agitée de cette époque, il garde toujours Mme T... comme confidente, et de même qu'il lui a peint ses douleurs, il lui trace ses impressions, au sein de la municipalité de Courtalain, du directoire de Châteaudun, des assemblées primaires et électorales. Au point de vue historique, c'est assurément la partie la plus intéressante de ce volume ; mais il nous est impossible de tout rapporter. Nous extrairons seulement ce qui est personnel à son auteur.

» Ainsi, le 22 décembre 1790, il annonce sa nomination comme maire de Courtalain.

» Le 29 juillet 1791, il écrit à Mme T... pour lui faire part de la perte de son office de procureur-fiscal.

» Le 2 novembre suivant, il lui annonce sa nomination comme administrateur du directoire du district de Châteaudun ; puis enfin, au mois de décembre 1792, il lui fait connaître son élection comme juge à Châteaudun. Cette lettre est la dernière du volume ; elle nous montre Barbereau guéri de son désespoir par le secours de la religion, et, au milieu du style pompeux mis à la mode par la philosophie du XVIIIe siècle, elle renferme une profession de foi essentiellement religieuse que l'on est presque étonné de rencontrer à cette époque. »

M. l'abbé Sainsot fait remarquer que nous sommes arrivés au vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société, et demande si le Bureau n'aurait pas l'intention de fêter cet anniversaire, et dans ce cas s'il ne serait pas bon d'étudier les voies et moyens pour le célébrer. — La proposition de M. l'abbé Sainsot est adoptée et la discussion du projet est ajournée à la séance du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Société des Antiquaires de l'Ouest : Mémoires, tome II (2e série). — *Bulletin*, 2e et 3e trimestre de 1880. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société de la Corrèze, tome II, 4e livraison. (Envoi de la Société.)

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 1re et 2e livraisons.

Romania, nos 35 et 36. (Envoi du Ministère.)

Journal des Savants, novembre 1880. (Envoi du Ministère.)

Essai archéologique sur Saint-Georges-de-Lacoué, par M. l'abbé Charles. (Envoi de l'auteur.)

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, par M. J. Desnoyers. (Envoi de l'auteur.)

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, P. Durand, de Bertheville, Chevrier, Buisson, Lecocq, Petrot, de Boisvillette, l'abbé Genet, Passard, Escoffier, Fernand de Mély,

l'abbé Foucault, Ossude, Mouton, Hue, Millon, Sauton, Bellier de la Chavignerie.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal qui est adopté sans discussion.

Lettre de M. Gabriel Gillard, étudiant en médecine, sur les pierres tumulaires qui se trouvent dans l'église de Saint-Léger-des-Aubées.

« Dans le Bulletin de la Société archéologique contenant le procès-verbal de la réunion d'avril 1880, je viens de lire une communication de M. de Saint-Laumer, relative aux églises de Saint-Léger-des-Aubées, Voise et Santeuil, dans lesquelles il signale l'existence de pierres tumulaires. Ayant fréquemment l'occasion de parcourir ces diverses localités, j'ai souvent visité leurs églises et je n'ai jamais rencontré de pierres tumulaires que dans l'église de Saint-Léger. Les églises de Voise et de Santeuil n'en possèdent aucune, à l'exception d'un fragment de tombe du XIIIe siècle encastré dans la muraille du porche de l'église de Santeuil.

» Malgré l'absence de pierres tombales, ces deux églises ne sont point dépourvues d'intérêt : celle de Voise, qui semble remonter au XVIe siècle, n'offre cependant rien de particulier à signaler; l'église de Santeuil, d'architecture romane, a été récemment restaurée avec goût. Ses parties les plus remarquables sont une tour carrée très élevée quoique inachevée, et le chevet du chœur. En dehors de l'église, on remarque encore un élégant portail servant de grande entrée au cimetière.

» Quant aux pierres tumulaires qui existaient autrefois dans l'église de Saint-Léger-des-Aubées, elles ont toutes aujourd'hui disparu. Brisées pour la plupart, il y a deux ou trois ans, au début des travaux de réparation de l'église, elles avaient été transportées dans le cimetière, où j'en ai vu, pendant toute la durée des travaux, les fragments épars. Au mois de septembre 1880, j'ai vainement cherché dans l'église, dont les travaux venaient d'être achevés, ces pierres que j'y croyais réinstallées, ne les ayant point aperçues à l'endroit où naguère je les avais vues. J'ai su depuis par le curé de la paroisse qu'elles avaient été utilisées à la réparation des contreforts du chœur. Parmi ces pierres, dont quelques-unes n'offraient

aucun intérêt, la plus remarquable, datant de la seconde moitié du XVIe siècle, représentait, sous une arcade géminée surmontée d'un bandeau décoré d'arabesques et d'attributs funèbres, deux femmes, debout, les mains jointes. Autour de la pierre on lisait : « CY GIST MATHURINE BOUTHROUE, EN SON VIVANT FEMME DE FEU JEHAN DUMAITZ, LAQUELLE DÉCÉDA LE XXIIe JO^r DE IUING MV^cLXVI. AUSSY GIST GUILLEMETTE DUMAITZ, LEUR FILLE, LAQUELLE DÉCÉDA LE VIIe JO^r D'OCTOBRE MVLXXXVI. »

» Le musée de la Société archéologique possède un estampage de cette belle pierre tumulaire.

» Une autre pierre tombale retrouvée incomplète sous l'ancien pavage de l'église représentait également un personnage debout, les mains jointes.

» Il est regrettable que le curé n'ait pas fait tous ses efforts pour conserver ces pierres qui, en dehors de leur intérêt archéologique, pouvaient servir à la décoration de son église, dont il a mené à si bonne fin la réparation.

» Pour attirer l'attention des archéologues, il reste encore heureusement à l'église de Saint-Léger, outre son chœur d'architecture romane, une remarquable statue de Vierge du XIIIe siècle, en pierre, ainsi qu'un monumental autel du XVIIIe siècle qui, placé autrefois dans le chœur dont il masquait l'architecture, a été, lors de la réparation de l'église, installé au fond de la nef et admirablement approprié à la décoration intérieure de la porte d'entrée. »

Sur l'observation de M. Durand que les pierres tumulaires tendent partout à disparaître, l'assemblée charge M. le Président de demander à M. le Préfet de vouloir bien prier MM. les Maires de veiller à la conservation de ces monuments funéraires.

M. l'abbé Foucault indique l'existence d'une pierre tombale dans l'église de Manou.

Communication d'une lettre de M. l'abbé Godet, sur le dolmen de Margon, dit *Pierre des nouveau-nés*.

« J'avais entendu parler des fouilles de Margon et j'y avais été d'autant plus sensible que l'exploration du dolmen avait

été décidée entre M. Desnoyers et moi en septembre dernier; diverses circonstances l'avaient retardée, et M. Desnoyers avait dû repartir pour Paris, en remettant ce projet à son retour.

» Des névralgies causées par le froid ne m'ont permis qu'hier d'aller voir M. Foulon, l'instituteur de Margon. J'ai eu le regret de lui apprendre que de toutes les pierres qu'il a recueillies, aucune ne présente le moindre intérêt. Les plus grosses sont de simples fragments de meulière, de même nature que la table du dolmen, et les autres des fragments de caillou pouvant percer ou couper, mais dont la cassure est toute naturelle. Une seule porte des traces incontestables d'industrie humaine, mais c'est un simple éclat de silex taillé, non retouché, comme on en rencontre çà et là dans les champs d'alentour, et par centaines dans les quatre principaux ateliers préhistoriques de silex taillés que je connais autour de Nogent. Deux de ces ateliers se trouvent sur la commune même de Margon.

» L'intérêt de ces fouilles reposait tout entier sur cette particularité que M. Foulon a rencontré sous le dolmen des couches successives d'humus alternant avec des lits de pierres. Les dolmens étant des sépultures, et le mode le plus fréquent l'incinération, on y rencontre tantôt des vases de poterie grossière servant d'urnes funéraires, tantôt une simple couche de cendres sur un lit de pierres, ou plusieurs couches successives si les sépultures y ont été renouvelées. Le dolmen de Margon aurait donc servi plusieurs fois de sépulture par incinération. Ces couches de terre mêlées de cendres et d'os calcinés sont celles qui offrent le plus d'intérêt à l'antiquaire; on y trouve assez souvent des armes ou des ornements du défunt. M. Foulon se rappelle y avoir rencontré un peu de charbon. Il croit aussi que d'autres couches existent encore au-dessous de celles qu'il a explorées, parce qu'il y a reconnu du sable qu'il suppose y avoir été apporté à dessein; mais le sable désigné sous le nom de diluvium des vallées se rencontre fréquemment aux alentours à cette profondeur. Il reconnaît du reste avoir mis à nu la base même des supports d'un dolmen, le chêne qui se recourbe sur la table et la soutient permettant de le faire sans danger : il y a donc lieu de croire que de nouvelles fouilles n'offriraient aucun intérêt.

» Quant à la disposition du dolmen, elle diffère sensible-

ment du dessin que vous m'avez envoyé[1] : la voici figurée sommairement d'après mes souvenirs.

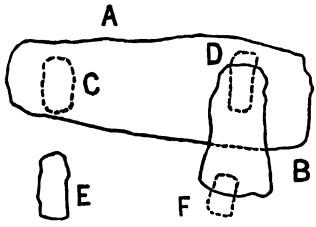

» La grosse pierre B, appuyée par un bout sur la table du dolmen A, n'a jamais, de mémoire d'homme, été dressée. Elle devait reposer autrefois sur deux supports E et F qui existent encore et qui se trouvent sur le même alignement que les supports C et D recouverts encore de leur table. Le support E est peu élevé, comme son voisin C, et devait comme lui en supporter un second; l'emplacement en a été fouillé par M. Foulon. Le monument renfermait donc deux dolmens accouplés. Les allées couvertes ne sont autre chose que des dolmens ainsi réunis; de même que les demi-dolmens ne sont que la table à demi renversée d'un dolmen ruiné (et la table B est dans ce cas). »

M. le Président ouvre la discussion sur la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Société. Il propose de prier des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de vouloir bien se rendre à Chartres pour cette solennité. Sur sa demande : faut-il former un congrès archéologique ou faire une conférence? l'assemblée pense qu'une conférence sera préférable. — M. le Président écrira aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et demandera à M. Léon Gauthier de vouloir bien faire une conférence à cette occasion. Cette conférence sera précédée d'un rapport sur l'ensemble des travaux de la Société depuis sa fondation.

M. Merlet fait la lecture de plusieurs lettres de saint Ives, évêque de Chartres, et propose de renvoyer à l'examen de la Commission de publication la question de savoir si la Société

[1] Ce dessin est celui qui a été publié par M. de Boisvillette (*Stat. arch. d'Eure-et-Loir*, T. I, p. 77).

entreprendra la publication de la traduction de ces lettres, si importantes au point de vue du style et au point de vue historique. — Adopté.

M. Bellier de la Chavignerie fait part de l'existence d'une pierre tombale à l'hospice de Josaphat, et d'une plaque en cuivre gravée trouvée dans le même lieu.

« Amenée, pour donner aux différents services une extension devenue nécessaire, à faire des constructions nouvelles, la Commission de l'Asile d'Aligre, à Josaphat, vient de procéder à la démolition des anciens bâtiments, pour faire place aux nouveaux. Ces anciens bâtiments étaient les côtés nord et ouest de l'ancien cloître de l'abbaye, contre lesquels on avait accolé, au commencement de ce siècle, ce qui restait de l'ancien cloître de Coulombs, du XIVe siècle, que l'on avait transporté à Lèves, et qui a dû être aussi enlevé pour être réédifié ailleurs.

» Ces démolitions ont amené la découverte d'une pierre encastrée au premier étage d'un de ces bâtiments et portant cette inscription :

13 MAI 1695. ✠

» Cette date semble prouver que ce bâtiment avait été exhaussé à une époque postérieure, le rez-de-chaussée étant évidemment d'un construction plus ancienne, XIIIe siècle probablement. La qualité des mortiers employés, bien plus durs au rez-de-chaussée qu'au premier étage, semble encore confirmer cette hypothèse. On a également retrouvé sous l'un des piliers du cloître de Coulombs, une plaque de cuivre sur laquelle se lit l'inscription suivante :

« En l'année M DCCCXX a été reconstruit le cloître de l'hôpital Marie-Thérèse, établi dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Josaphat, commune de Lèves, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir.

» M. le Comte Joseph d'Estourmel, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, préfet du département, en a posé la première pierre le 23 avril,

» En présence de Messieurs :

» Benjamin-Louis-Michel Vallou de Lancé, ancien conseiller du Roi, juge magistrat au baillage et siège présidial de Chartres, président de la Commission administrative de l'hôpital Marie-Thérèse;

» Louis-Marie-Augustin Rossard de Mianville, écuyer, juge au tribunal de première instance de Chartres, membre du Conseil général du département, etc.;

» Charles-François-Alexandre le Bouyer, vicomte de Monhoudou, ancien magistrat noir;

» Godefroy-Charles-Antoine Doublet, comte de Persan, colonel chef d'état-major des gardes nationales du département;

» François-Jacques-Alexandre Leroy, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ancien capitaine adjudant-major des grenadiers de l'ex-vieille garde;

» Administrateurs premiers nommés dudit hôpital;

» De M. François Ledru, curé desservant de la paroisse de Lèves, chapelain de ladite maison;

» Et de Mme Marie-Jeanne Poulard, supérieure de la communauté des hospitalières de l'Institut de Saint-Paul qui la desservent.

» L'établissement auquel Son Altesse Royale, Madame Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, fille du roi Louis XVI, a daigné donner son nom, et qu'elle a honoré de ses bienfaits, a été commencé en l'année 1816, par les soins de M. Achille-Charles-Stanislas-Emile Letonnellier, comte de Breteuil, alors préfet d'Eure-et-Loir, pour y élever un certain nombre d'enfants trouvés et abandonnés du département, et pour y recevoir les malades incurables et indigents de l'un et de l'autre sexe.

» Tous les habitants du département se sont empressés de concourir à cette œuvre charitable par leurs dons et par les fondations perpétuelles que quelques-uns ont faites.

» Le Conseil général du département y a appliqué les fonds dont il a pu disposer.

» Sa Majesté Louis XVIII en a consacré l'existence par ses ordonnances royales des 31 janvier et 30 septembre 1818. »

» Cette inscription, en constatant qu'en 1820 a été reconstruit le cloître de l'hôpital Marie-Thérèse, établi dans l'ancienne abbaye de Josaphat, semblerait donner à entendre que ce cloître était celui même de l'ancienne abbaye. Il n'en est rien cependant, c'est bien l'ancien cloître de Coulombs, mais reconstruit sur l'emplacement de celui de Josaphat. Cette plaque sera conservée dans les archives de l'Asile d'Aligre. Elle n'offre rien d'intéressant au point de vue artistique; l'inscription y est gravée en creux et entourée d'un simple filet aussi gravé en creux. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. L'abbé Favrot, vicaire d'Illiers ; présenté par MM. les abbés Marquis et Sainsot.

L'abbé Piauger, vicaire de Saint-Aignan de Chartres ; présenté par MM. les abbés Germond et Sainsot.

L'abbé Cléraut, professeur à l'Institution Notre-Dame ; présenté par MM. les abbés Foucault et Robé.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Revue d'Alsace, 4e trimestre 1880. (Envoi de la Société d'Alsace.)

Bulletin de la Société académique de Brest, 4e série. (Envoi de la Société.)

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 4e série, tome IV. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 47. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, décembre 1880. (Envoi du Ministère.)

Procès-verbaux du Conseil général d'Eure-et-Loir, 2e session de 1880. (Don de M. le Préfet.)

SÉANCE DU 3 MARS 1881.

Présidence de M. Merlet, — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, les abbés Cottereau, Piauger, Sainsot, Foucault et Clairaut, Ricourt, Bellier de la Chavignerie, Fernand de Mély, Escoffier, Buisson,

Chevrier, Gilbert, Lecocq, Millon, Pardos, Favrot, Dussart, Robinet, Campenon, Guérin.

M. le Président fait connaître à l'assemblée la perte regrettable de deux de nos membres assidus, M. Alfred Boisseau et M. Vincent, sculpteur à Thiron, qui nous a envoyé des notices sur la commune qu'il habitait.

M. de Mély signale l'existence d'une pierre tombale dans la commune de Montreuil.

Lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant pour la 19e réunion des délégués des Sociétés savantes qui aura lieu au mois d'avril à la Sorbonne, du 20 au 23.

Sont désignés comme délégués de la Société, MM. de Mély, Chevrier, Bellier de la Chavignerie, de Saint-Laumer, Merlet et Escoffier.

La Commission de l'*Inventaire des richesses d'art du département de Seine-et-Oise*, à l'occasion du Concours régional agricole de Versailles, organise une *exposition rétrospective*. Elle fait appel au bienveillant concours des membres de la Société qui voudront bien prendre part à cette exposition qui aura lieu au Palais de Versailles, du 1er juin au 15 juillet 1881. Les objets devront être rendus le 14 mai au plus tard.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant la création d'une *Revue* où seront données la bibliographie et l'analyse de toutes les publications intéressant l'histoire, la philologie et l'archéologie, qui paraîtraient en France, tant en province qu'à Paris : en retour de ses envois, la Société recevra chaque mois la *Revue d'histoire*.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant cinq exemplaires des publications des Sociétés savantes, au lieu de deux qui sont envoyés ordinairement. — M. le Président consulte l'assemblée au sujet de cette dernière circulaire, et, après discussion, l'assemblée décide que la proposition ministérielle sera étudiée dans une prochaine séance.

M. le Président fait la lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Foulon à l'occasion des recherches que cet instituteur continue de faire au dolmen de Margon.

La discussion s'engage ensuite sur le mode de publication des Pierres tombales. — L'assemblée, consultée, décide que cette publication sera tirée à 600 exemplaires, et que le format sera celui du Cartulaire.

L'assemblée approuve la publication de la traduction des Lettres de saint Ives, et décide que pour les membres de la Société 450 exemplaires seront tirés et formeront le tome VIII des Mémoires, et que 150 exemplaires seront tirés à part avec le titre *Lettres de saint Ives*. Elle décide également que, pour recevoir cette publication, il faudra être membre de la Société au moins à partir de 1881.

M. Lecocq remarque que dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, il est fait mention d'un anneau d'or trouvé à Bullou (Eure-et-Loir.)

M. Fernand de Mély lit un mémoire sur l'art céramique en France au XVIIIe siècle et sur la fabrique de porcelaine tendre à Doccia, sous la direction du marquis de Ginori. — Ce travail sera envoyé au comité des Beaux-Arts pour être lu à la réunion des Sociétés savantes.

M. l'abbé Sainsot fait la lecture d'un rapport sur l'Inventaire du mobilier des églises du département.

« Plus d'une fois déjà l'attention publique a été attirée sur les richesses archéologiques ou artistiques renfermées dans nos églises. La sollicitude du Gouvernement s'est même éveillée sur ce point et si mes souvenirs sont fidèles une circulaire ministérielle chargeait naguère les administrations départementales de veiller à la conservation de tous les objets de cette nature. Pour atteindre ce but, un inventaire était nécessaire ; aussi parlait-on d'en dresser un qui servirait à établir le contrôle jugé indispensable. L'intention qui a inspiré cette mesure était-elle hostile ou bienveillante ? Je n'ai point à l'examiner ici ; mais je puis bien dire qu'il faudrait que cet inventaire fût dressé consciencieusement, et le contrôle exercé avec tous les ménagements qu'il comporte, si on en voulait obtenir d'heureux résultats. Il en a été, sans doute, de ce projet, comme de beaucoup d'autres ; on s'est contenté de l'avoir conçu et très probablement il s'écoulera bien des années avant qu'il soit

remis en question. L'administration diocésaine n'avait point attendu jusqu'à ces années dernières pour se préoccuper du mobilier précieux des églises qui l'intéresse au premier chef; dès l'année 1869, elle avait adressé à tous les curés du diocèse un questionnaire où elle demandait à être renseignée sur tous les objets ayant quelque valeur au point de vue de l'art ou de l'archéologie. Les réponses ont été recueillies, classées, et elles sont conservées précieusement aux archives de l'Évêché. Ayant été admis à prendre connaissance de ces réponses, elles m'ont semblé contenir des renseignements curieux et bien dignes d'intéresser les membres de notre Société archéologique. C'est donc à leur intention que j'ai pris les notes avec lesquelles j'ai composé ce que j'appelle, un peu ambitieusement peut-être, l'*Inventaire des antiquités et richesses artistiques de nos églises*. Assurément parmi les objets qui mériteraient de figurer dans cet inventaire, il y en a plus d'un qui n'y sera pas compris; mais j'ai été aussi complet, que possible, avec les documents qui m'ont guidé dans ce travail. Il est certain aussi que dans la nomenclature que je vais faire, tout n'est pas également précieux, également remarquable; mais on ne devra pas perdre de vue que je fais ici œuvre de compilateur et non de critique; et on renverra à leurs auteurs la responsabilité des appréciations plus ou moins exactes qui vont être données. D'ailleurs, si quelques confrères peuvent m'aider à rectifier ces appréciations, ou à compléter ces renseignements, leurs observations seront accueillies avec reconnaissance.

Autheuil. Très beau tabernacle Renaissance, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Avit-lès-Châteaudun.

Baignolet. Baptistère remarquable.

Bailleau-l'Évêque. Baptistère de dimensions énormes.

Beaudreville. Baptistère monolithe sculpté, du XIIe siècle.

Beauvilliers. Tabernacle semblable à celui de Vieuvicq; banc d'œuvre à dais; lutrin très remarquable; baptistère du XIIIe siècle, abandonné.

Blandainville. Deux flambeaux Louis XV, chefs-d'œuvre de ciselure.

Blévy. Baptistère du XVe siècle.

Boisville-la-Saint-Père. Croix de cimetière de 1111 (date à vérifier).

Boullay-Thierry. Trois tableaux attribués à l'illustre Champagne.

Boutigny. Très beau mobilier en bois sculpté.

Broué. Tabernacle et baptistère remarquables.

Champrond-en-Gâtine. Vestiges de fresques; le tableau du maître autel est très remarquable, c'est une Résurrection attribuée à Carle Vanloo.

Champseru. Baptistère du XIe ou du XIIe siècle; peintures murales, XVIIIe siècle.

Charray. Bas-relief en pierre encastré dans la muraille, représentant une sorte de tombeau sur lequel est déployée une chemisette.

Chartres. Eglise de Saint-Pierre. Emaux représentant les douze Apôtres, attribués à Léonard Limousin. (*Procès-Verbaux*, IV, 419.)

Chêne-Chenu. L'église abandonnée de Villette conserve encore de vieux tableaux et des autels sculptés fort remarquables.

Combres. Maître-autel en pierre du XVIe ou du XVIIe siècle, sur lequel sont représentés tous les attributs de la mort. Splendide tabernacle provenant des Filles-Dieu de Chartres ou de l'abbaye de Thiron; la tradition n'est pas uniforme sur ce point.

Coudray-au-Perche. Belle piscine avec sculptures.

Coulombs. Boiserie provenant de l'ancienne abbaye du même lieu; 2 reliquaires en bois ayant la forme d'un buste; autre reliquaire du Saint-Circoncis. (V. *Mémoires de la Soc. arch.*, III.)

Crucey. Très beau maître-autel; tabernacle délicatement sculpté du XVIIe siècle.

Dampierre-sous-Brou. Elégante piscine du XVIe siècle.

Dangeau. Banderolles et écussons sculptés, de 1555; bas-relief en marbre blanc, attribué à Jean Goujon, et représentant trois scènes de la Passion; autour de la cuve des fonts baptismaux sont sculptés des écussons avec cette inscription :

Don de M. Sarrautte, curé, 1745. Inscription de 1515; bénitier provenant de l'ancien séminaire du Grand-Beaulieu.

Dreux. Belle inscription gothique à l'entrée intérieure de l'église.

Droue. Baptistère à cuve antique.

Ecublé. Très beaux confessionnaux.

Epeautrolles. Boiseries remarquables; lutrin en fer forgé; beau tableau de la Transfiguration; autels Henri II.

Etilleux (les). Belle piscine sculptée.

Fains-la-Folie. Dans l'église de la Folie-Herbault, autel fixe en pierre, double piscine, siège de prêtre en pierre, armarium ou sacraire; trois statues en pierre; beau crucifix, arc triomphal, le tout du XIIe ou du XIIIe siècle.

Faverolles. Belle porte géminée, à sculptures.

Ferté-Vidame (La). Très-beau tabernacle, œuvre de Riollet, menuisier sculpteur du pays, auteur de la sculpture des orgues de l'église Saint-Pierre et de travaux artistiques au château de La Ferté-Vidame, occupé alors par M. de la Borde; tableau de la Cène, rapporté d'Espagne par le duc de Saint-Simon, en 1658.

Flacey. Beau tabernacle avec cette inscription : *Resurrexi et adhuc sum tecum.* Cette œuvre remarquable fut sans doute faite pour une église plus grande et plus riche que celle de Flacey, où elle aura été apportée après la Révolution.

Fontenay-sur-Eure. Boiseries provenant de l'abbaye de l'Eau.

Fontaine-Simon. Très-vieux triptyque en bois de chêne, représentant le Jugement de N.-S., le Crucifiement et l'Ascension.

Francourville. Baptistère en pierre, du XVe siècle; belle porte de confessionnal.

Frétigny. Maître-autel remarquable derrière lequel sont de curieuses peintures du XIIIe siècle.

Gas. Beau baptistère en pierre, de 1636.

Gasville. Baptistère octogone, de 1547.

Gâtelles. Bel autel en pierre.

Gault-Saint-Denis (Le). Tabernacle et bas-relief remarquables.

Gilles. Chaire, banc d'œuvre et surtout autel et tabernacle d'une merveilleuse exécution (1769) ; vitrail avec inscription et la date 1559.

Houx. Vieilles peintures recouvertes par un badigeon.

Jallans. L'abbé Thiers signalait comme une merveille le tabernacle de cette église : il n'en reste même pas le souvenir.

La Loupe. Banc d'œuvre et couronnement de la chaire très remarquables ; rétable Louis XV d'un beau travail, mais qui a l'inconvénient très grave de masquer trois belles fenêtres.

Louville. Statue remarquable de la Sainte-Vierge, en argent.

Maillebois. Inscription grecque dans le sanctuaire ; dans la chapelle latérale, inscription française en l'honneur du maréchal de Maillebois.

Mainterne. Vitraux anciens qui font regretter ceux qu'on a brisés en 93 ; belle statue en pierre de la Vierge Mère qui est représentée avec une couronne d'or et un manteau d'azur, et dont la figure est très expressive ; d'autres statues également anciennes, mais mutilées à la Révolution.

Mancelière (La). Beau tabernacle ; baptistère du Xe siècle.

Margon. Statues de saint Benoît et de sainte Scholastique, venant du couvent d'Arcisses.

Marolles. On suppose que cette église a eu autrefois une Danse macabre représentée sur ses murailles, je ne sais si cette supposition s'appuie sur quelques vestiges de peinture.

Meaucé. Très beau rétable richement sculpté dans le transsept gauche. L'église de Saint-Jean-des-Murgers a conservé de fort belles sculptures et de splendides verrières.

Méréglise. Baptistère remarquable en brèche violette.

Mervilliers. Curieux bas-relief (V. Mémoires de la Soc. Arch. III. 143.).

Meslay-le-Grenet. Représentation de la Danse macabre dans la nef ; autres peintures anciennes dans le sanctuaire (V. Procès-Verbaux de la Soc. Arc. III. 97, 108, 172.).

Miermaigne. 3 autels en pierre ; tabernacle en bois sculpté avec beaucoup d'art : peinture qu'on suppose de l'année 1654, date inscrite dans une niche.

Mittainvilliers. Ancien baptistère assez curieux.

Montigny-sur-Avre. Baldaquin en bois sculpté au-dessus du sanctuaire ; 3 vitraux très remarquables, l'un surtout qui représente la Passion. Au château de Montuel, statue de Templier ; chapelle gothique avec vitraux d'une grande beauté.

Montireau. Fonts baptismaux de style roman secondaire, bien conservés ; bas relief du XVIe siècle représentant l'ensevelissement du Christ ; sujet très bien traité, on y voit tout un groupe de chevaliers, par un anachronisme dont les exemples sont assez fréquents chez les artistes d'autrefois ; on admire dans ce bas-relief la figure si expressive de la Sainte-Vierge. Nombreux vitraux du XVIe siècle ; ceux du chœur sont en bon état de conservation ; fresque curieuse dans la chapelle du Rosaire ; tombeau d'autel en pierre sculptée, très antique. Tout est à admirer dans cette petite église.

Moulhard. Beau tabernacle.

Ouerre. Armoiries bien conservées, on présume que ce sont celles des seigneurs de Prémont ; belles stalles provenant de l'abbaye de Coulombs. La porte de cette église porte encore l'inscription : *Temple de la Raison ;* elle est sans doute l'unique en France.

Oulins. Petit tableau sur bois ; statues antiques en pierre et en bois. (La base de la croix du cimetière est ornée d'un serpent qui l'entoure de ses replis ; on la croit du Xe siècle.)

Péronville. Tabernacle splendide, avec statues de saint Pierre et de saint Fiacre, patrons de l'église.

Poinville. Rétable Louis XIV en pierre tendre, provenant du monastère d'Ambert en la forêt d'Orléans. Dans la sacristie litre avec écusson des Nicolaï, seigneurs du lieu (On a trouvé dans cette église des poteries funéraires renfermant encore des charbons ; on y trouve facilement des médailles de Posthume.)

Poupry. Litre très bien conservée.

Pré-Saint-Evroult. Baptistère en pierre tendre, très bien sculpté, avec dais en chêne aussi sculpté ; banc d'œuvre aux armes du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, avec bas-relief

représentant la mort de saint Evroult ; belle chaire ; tableau du maître-autel et un autre de la Circoncision, signé tous deux N. Bérail, 1675.

Prudemanche. Devant d'autel en vieille tapisserie représentant la Pentecôte.

Prunay-le-Gillon. Baptistère du XIIIe siècle.

Ressuintes (Les). Confessionnal remarquable par sa beauté et son antiquité.

Rohaire. Très vieille statue de saint Roch.

Roinville-sous-Auneau. (Dans une ferme voisine on conserve un pilori ou poteau de justice en pierre ; on y voit un écusson portant une épée en pal et 2 clefs en sautoir, ce qui fait présumer que c'était le poteau de justice de l'abbaye de Saint-Père.)

Romilly-sur-Aigre. Grille de chœur ancienne et d'un beau travail ; piscine en pierre du XVe siècle accostée de deux écussons.

Rouvray-Saint-Denis. Bas-relief en chêne du XVe siècle représentant la Descente de croix.

Santeuil. Bénitier remarquable.

Saucelle (La). Petit temple sculpté en relief dans le chœur.

Soizé. Aux Châtaigniers, très beaux restes d'une chapelle dédiée à saint Gilles.

Sorel-Moussel. Débris de vitraux de la chapelle de Moussel, épargnés en 93 ; ils ornent aujourd'hui 3 fenêtres du sanctuaire de l'église de Sorel.

Sours. Baptistère du XI ou du XIIe siècle.

Saint-Lubin-des-Bois. Très beau baptistère en marbre provenant de l'église de Sainte-Foy de Chartres, forme Louis XV ; inscription relative à une fondation de 1587, retrouvée récemment sous le badigeon ; plaque de cuivre relatant la fondation d'une rente pour l'entretien de la lampe du sanctuaire et pour le logement du maître d'école, fondation faite par messire Hubert Desvaux, ancien curé du lieu, † 1698.

Saint-Avit. Bas-relief en albâtre (V. Procès-Verbaux de la Soc. Arch. I. 287.).

Saint-Denis-d'Authou. Béniter ancien ; baptistère Renaissance curieux. La chapelle de Saint-Hilaire a conservé un tombeau d'autel en pierre.

Saint-Denis-des-Puits. Bénitier et fonts du XIIe siècle ; 2 autels du XIIIe.

Saint-Denis-des-Ponts. Vierge en marbre du XVe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Avit.

Saint-Eliph. Rétable de l'autel surmonté d'un autre rétable en miniature, au milieu duquel s'ouvre une niche qui renferme les attributs de la Sainte-Trinité, souvenir sans doute du nom primitif de la paroisse qui était la *Trinité-des-Bois.*

Saint-Eman. Croix de procession du XVIe siècle en cuivre estampé.

Saint-Georges. A la sacristie, vieux meuble très curieux ; quelques parchemins dans les Archives, entre autres le titre qui constate la consécration de l'église au XVe siècle.

Saint-Hilaire-sur-Yerre. Quelques restes de vitraux anciens.

Saint-Léger-des-Aubées. Histoire Sainte peinte sur le lambris par messire Brulard, curé, 1696 ; beau rétable ; chandelier paschal aux armes du Dauphin ; Vierge en pierre du XIVe ou du XVe siècle ; baptistère très ancien.

Saint-Lubin-de-la-Haye. Baptistère ancien et remarquable ; quelques vestiges de litre.

Saint-Lucien. Inscription sur pierre, encastrée dans la muraille ; elle contient le testament de J. Lefebvre, curé du lieu, au XVIIe siècle ; litre bien conservée avec écussons qui ont été badigeonnés en 93 ; à la même époque, on a brisé aussi les écussons qui ornaient les traits de la voûte. (Sur la place de Saint-Lucien, colonne de grès surmontée d'une croix de fer, chose bien fréquente en d'autres contrées, mais rare en la nôtre. La cloche de l'école est celle de l'ancienne chapelle dédiée à saint Jacques et à saint Christophe au hameau de Saugis ; cette cloche qui pèse 5 ou 6 kilog. seulement est de forme antique, avec des fleurs de lys pour ornement.).

Saint-Luperce. Bel autel.

Saint-Maur. Belle chaire avec les armes du seigneur (probablement l'abbé de Saint-Maur.) Le maître-autel vient du cou-

vent des Franciscains de Chartres ; statue de saint Maur de 1157.

Saint-Maurice-Saint-Germain. Vieilles peintures murales, découvertes en 1868.

Saint-Piat. Bénitier XVe siècle ; bas-relief du XIIe ou du XIIIe siècle, très estimé des archéologues ; il représente les Saintes Femmes au tombeau ; orseau en cuivre de 1648 avec inscription gothique ; entraits, poinçons et sablières sculptés.

Saint-Prest. Cloche très ancienne.

Saint-Sauveur. Baptistère remarquable ; au lambris, la curieuse inscription suivante : *Lambris, fait en* 1560, *par J. Macé, qui n'a pas trop amassé.*

Saint-Symphorien. Très belle porte de sacristie ; bénitier de 1538 ; belle *Pieta* du XVIe siècle, apportée du couvent des Célestins d'Éclimont, longtemps avant la Révolution. (V. Procès-Verbaux, IV, 355.)

Thimert. Belle verrière ancienne représentant saint Pierre. (Curieuse chapelle historique de Saint-Thomas de Cantorbéry.)

Thiron. 60 stalles sculptées avec figures souvent grotesques ; tableau offert autrefois en *ex-voto* à Sainte-Geneviève de Paris, se rapportant à un souvenir de l'école militaire de Thiron ; statue de la Sainte-Vierge, de l'ancienne église, rapportée en 1816.

Tréon. Fragments de vitraux anciens ; litre intérieure et extérieure, avec les armes de Montmorency à l'extérieur.

Umpeau. Beau confessionnal venant de Champseru.

Unverre. Lutrin et baptistère remarquable ; beaux bénitiers en marbre noir.

Vaupillon. Baptistère et bénitiers antiques, de forme lourde ; autels latéraux et banc d'œuvre habilement sculptés ; rétable du maître-autel en pierre, transféré de la chapelle de l'ancien château de Vaupillon il y a environ 2 siècles.

Vérigny. Coffre-fort antérieur à la Révolution dans la sacristie.

Vernouillet. Autel primitif en pierre, caché derrière le rétable de l'autel nouveau, dans un enfoncement pratiqué à

dessein dans la muraille au-dessous des 3 fenêtres absidales ; rétable à 5 panneaux très bien sculptés, représentant cinq scènes différentes de la Naissance du Sauveur ; belle statue en pierre de saint Michel, de grandeur naturelle ; statue de sainte Anne également en pierre ; *Pieta* en bois ; cloche de 1545.

Vert-en-Drouais. Représentation du Sépulcre du XVe siècle.

Vichères. Piscine très remarquable.

Vieuvicq. Beau tabernacle provenant de l'ancienne église de Saint-Saturnin de Chartres.

Villemeux. Bas-relief en pierre, représentant le mystère de la Naissance du Sauveur, à la porte principale de l'église ; tableau de l'école italienne représentant une *Descente de Croix,* donné avec l'autel par M. de Lafosse, propriétaire de Renancourt, dont ils ornaient la chapelle (an VIII) ; chaire merveilleusement sculptée à 5 panneaux, sur lesquels sont représentés Notre-Seigneur et les quatre Évangélistes, la rampe elle-même est très remarquable.

Villiers-le-Morhier. Six bas-reliefs faisant partie d'un tombeau d'un seigneur de Villiers, ont été vendus par l'église à la Société Archéologique à une époque récente.

Villiers-Saint-Orien. Parchemin signé Guillaume Geoffroi de la Goupilière, seigneur de Villiers, baron de la Brosse, fondateur de l'église.

Vitray-en-Beauce. Beau rétable provenant de l'ancienne église de Saint-Germain-lés-Alluyes ; malheureusement il a perdu son aplomb : à l'entrée du cimetière sur une des larges pierres qui recouvrent le mur, on lit cette inscription philosophique : *Par où tous ont passé, je passe ; par où je passe, tu passeras.*

Vitray-sous-Brezolles. Rétable et tabernacle remarquables.

Yèvres. Dans la chapelle des fonts, vitraux de 1671 et de 1676 faits à Brou ; chaire remarquable, ainsi que les deux autels latéraux, œuvres délicatement fouillées du milieu du XVIIe siècle [1].

[1] Comme le dit M. l'abbé Sainsot dans les quelques lignes dont il a fait précéder cette sorte d'Inventaire, cette énumération est bien loin d'être complète. Sans parler des belles églises de Gallardon, Nogent-le-Roi, etc., qui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Étaient présents : MM. Merlet, Barois, Lecocq, Chevrier, Buisson, Bellier de la Chavignerie, Escoffier, Hue, Balandra, Millon, Foucault, Ossude, Sauton, Guérin, Piauger, Passard, Vassort, Pardos et l'abbé Cottereau.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

La parole est à M. le Trésorier, qui établit les comptes pour 1880, d'où il résulte qu'il reste en caisse 2,037 fr. 95.

« Le Budget pour l'année 1880 avait été établi de la manière suivante :

DÉPENSES PROPOSÉES.

1° Procès-verbaux et Mémoires	2,000 fr.	» c.
2° Traitement de l'appariteur.	250	»
3° Gravures.	400	»
4° Reliures.	150	»
5° Séance générale	200	»
6° Fouilles et dépenses imprévues	200	»
7° Frais de recouvrements et envoi de Bulletins.	150	»
Total.	3,350	»

sont complètement passées sous silence, parmi le petit nombre d'églises que nous avons visitées, nous pouvons citer celles d'Ouarville, Prasville, Châtenay, Viabon, etc., où se trouvent à noter bon nombre d'objets mobiliers.

DÈPENSES FAITES.

1° Notes Garnier et Colas-Hébert . . , . . .	870 fr.	50 c.
2° Traitement de l'appariteur.	300	»
3° Gravures.	174	»
4° Reliures.	116	35
5° Séance générale	97	»
6° Fouilles et dépenses imprévues	95	»
7° Payé à l'appariteur, affranchissements, timbres, correspondance, etc. . . .	84	20
8° Achat de 12 obligations des chemins de fer de l'Ouest et transfert, au nom de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, de ces 12 obligations et de 8 autres obligations qu'elle possédait déjà. . . .	4,751	80
Total.	6,488	85

Lorsque M. Merlet, notre Président, me remit les fonds de notre Société, le 22 octobre 1880, il y avait en caisse une somme de . . . . . 4,296 fr. 50 c.

Depuis cette époque, j'ai reçu.	4,230	30
Total de l'actif	8,526	80
J'ai payé.	6,488	85
Reste.	2,037	95

M. le Trésorier dépose entre les mains de l'Archiviste les notes et mémoires qu'il a acquittés. — Le compte est approuvé et l'assemblée vote des remerciements à M. le Trésorier.

M. le Président donne des détails sur la Vierge ouvrante d'Alluyes, qui a été restaurée par M. l'abbé Hénault et qui est exposée dans la salle des séances. — L'assemblée vote des remerciements à M. l'abbé Hénault.

M. le Président fait part des démarches qu'il a faites auprès de MM. les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il espère que la séance pourra avoir lieu, le 19 mai, dans la salle Sainte-Foy.

La Société ayant reçu l'ouvrage de M. Le Goux (*Souvenirs et Intimités*), M. l'abbé Foucault s'est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Une discussion s'engage au sujet de la porte Guillaume : prennent part à cette discussion MM. Merlet, de Saint-Laumer, Lecocq, Bellier de la Chavignerie, Passard. — Une commission de cinq membres est nommée pour étudier les moyens de conservation et d'appropriation de ce monument et l'évaluation des dépenses. Sont nommés membres de la Commission, MM. Famin, Piébourg, Buisson, Passard et Lecocq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Souvenirs et Intimités, par M. E. Le Goux. Chartres, Garnier, 1881. (Don de l'auteur.)

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, T. V. (Envoi de la Société.)

Revue historique et archéologique du Maine, T. VIII. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société académique de l'Oise, T. XI, 1re partie. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, T. III, 1re livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. de 1880. (Envoi de la Société.)

Recueil des publications de la Société Havraise, 1877-1878. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 5 MAI 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Haret, Piauger, Vassort, Hénault, Cottereau, Genet, Pardos, Foucault, Fouché, Escoffier, Lecocq, Bellier de la Chavignerie, Dussart, Sauton, Passard, Isambert, de Lubriat, Hue, Famin et Balandra.

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le Président annonce la perte de trois membres : M. Lacroix, libraire, à Dreux; M. le marquis de Cossé; M. Met-Gaubert, ancien professeur d'histoire au collége de Chartres. Celui-ci avait rempli les fonctions de secrétaire pendant neuf années, et la Société l'avait nommé secrétaire honoraire en récompense des services qu'il lui avait rendus.

La parole est à M. Haret, au sujet de figures entrelacées représentant des deltas et dont il cherche l'origine. On fait observer que ces figures se trouvent sur un grand nombre de plaques mérovingiennes.

M. l'abbé Haret demande que les objets remis par lui à la Société soient représentés par la gravure, afin d'en conserver le souvenir. — M. le Président répond que sans nul doute la Société s'empressera de faire graver ceux de ces objets qui offriront un caractère d'authenticité et dont le but aura été reconnu.

A l'occasion de la séance générale, M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien laisser le Bureau libre de choisir pour cette réunion un jeudi ou un dimanche du mois de mai, afin de pouvoir entendre M. de Montaiglon, qui n'est pas libre de tous ses instants. — L'assemblée, consultée, laisse le Bureau libre d'agir.

M. Buisson lit le rapport de la Commission chargée d'étudier ce que la Société aurait à faire pour la conservation de la porte Guillaume.

« Dans la séance du 7 avril 1881, un membre de l'assemblée a remis en discussion la question de conservation comme monument historique de la porte Guillaume; il a signalé que des infiltrations d'eau, dues au mauvais état de la chape qui recouvre les plate-formes, pénètrent les voûtes depuis longtemps et en compromettant la solidité de l'édifice compromettent aussi la sécurité publique; il a fait connaître en outre, que l'administration municipale a dû poser en dessous de ces voûtes un plancher jointif afin de maintenir les pierres qui s'en détachent, et a demandé si, dans cet état de choses, la Société ne devrait pas intervenir pécuniairement dans les moyens de préservation de ce monument.

» La question ainsi posée, et après divers avis de membres présents à la réunion, il avait été décidé qu'une Commission de cinq membres serait chargée de visiter le monument et de produire un devis de la dépense à faire pour le mettre à l'abri de nouvelles dégradations, sauf à demander l'intervention de l'administration municipale pour aider la Société dans le paiement de la dépense.

» La commission constituée par le bureau fut composée de MM. Piébourg père, Famin, Passard, Lecocq et Buisson. Cette commission s'est occupée de la mission qui lui était confiée et après avoir dans sa visite du 20 avril examiné en détail le monument, elle a pensé que la réédification d'un comble en charpente pour recevoir une couverture entraînerait dans une dépense considérable (20,000 fr. peut-être) : elle s'est donc arrêtée à proposer de simples travaux de conservation dont le devis joint au présent s'élève à la somme de 750 fr.

» Dans ces conditions et pour une somme relativement minime, les travaux étant exécutés avec soin, l'édifice, seul vestige que nous ayons à Chartres de l'architecture du moyen-âge, visité si souvent par les touristes étrangers, ferait pour longtemps encore leur admiration et notre orgueil.

» Tel est, Messieurs, le travail de votre Commission, qu'elle vous prie, après examen, de sanctionner si vous le jugez utile.

» *Devis de réparations urgentes à faire à la porte Guillaume.*

» Démolition du béton actuel des plates-formes et enlèvement des gravois, ci 77 m 59 carrés à 0 fr. 50.	38 fr.	80 c.
» Maçonnerie de béton avec mortier de chaux hydraulique vive en poudre, 2/3 de sable pur et 1/3 de ciment de tuileau pulvérisé pour recouverture des plates-formes, la surface est de 77 m 59 × 0 m 10 d'épaisseur, produit un cube de 7 m 76, à 22 fr. l'un, compris emploi et pilonnage	170	72
» Enduit de chape en mortier de chaux hydraulique et ciment pur sur 0 m 03 au moins d'épaisseur, lissé et frotté à la truelle, ci 77 m 59 carrés à 1 fr. 40.	108	63
» Fourniture et répandage d'une couche de sable de 0 m 03 d'épaisseur pour conservation de la chape, ci 77 m 59 carrés à 0 fr. 25 l'un . . .	19	40
» Bahut en pierre de taille de Berchères pour le couronnement du mur d'appui de la plate-forme côté de la ville, de 5 m 40 × 0 m 70 de largeur et 0 m 20 d'épaisseur, produit 0 m 775 cubes à 75 fr. le mètre	56	70
» Taille de cette pierre avec cerce de 0 m 03 de bombement, ci 5 m 40 × 1 m 25 de développement = 6 m 75 carrés à 6 fr.	40	50
» Evidement d'un larmier de 0 m 025, ci 10 m 80 à 0 fr. 85. . . . . , .	9	18
» Jointoiement sur parement ou de moëllon en mortier de ciment, la surface sera de 86 m à 1 fr. l'un, compris dégradation des vieux mortiers.	86	
Ensemble	529	93
» Somme à valoir pour travaux imprévus, tels que jointoiements intérieurs, reprises de maçonnerie, scellements en reprise des marches de l'escalier, etc	220	07
Total de la dépense.	750 fr.	

La Société décide de proposer à la Ville de contribuer à cette conservation jusqu'à concurrence de 400 fr. : la Société entreprendrait les travaux sous la haute surveillance de l'administration. On pourrait ainsi conserver un vieux monument historique, un des derniers débris de l'architecture militaire du Moyen-Age.

Communication d'une pièce trouvée par M. Lecocq, ayant pour titre : le Testament de l'année 1754 en faveur de l'année 1755. — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société Dunoise, n° 48. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome V, 1re livraison. (Envoi de la Commission.)

Mémoires de la Société archéologique de Saintes, tomes III, IV et V. (Envoi de la Société.)

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 19 MAI 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la salle Sainte-Foi.

Un grand nombre de Dames et de Sociétaires sont présents à la réunion.

Siègent au Bureau, M. Merlet, président de la Société; M. de Saint-Laumer, vice-président; M. Eugène de Rozières, membre de l'Institut, sénateur; M. Servois, inspecteur général des archives; M. de Montaiglon, professeur à l'école des Chartes, et M. Barois, secrétaire.

M. le Président ouvre la séance en lisant un exposé rapide des travaux de la Société depuis sa fondation.

« Mesdames et Messieurs,

» Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans, presque jour pour jour, que notre Société archéologique a été fondée. Bien humble et bien modeste à son début, elle semblait à peine promettre quelques années d'existence, et les plus prudents nous conseillaient même de ne pas la créer et de nous contenter d'une simple commission. Nous avons eu confiance, Messieurs, dans votre appui fraternel, et les résultats atteints prouvent que nous n'avions pas tort de compter sur votre concours. Je ne sais trop en effet s'il existe en France une autre société savante qui, en si peu de temps, ait remporté plus de triomphes. C'est une longue suite de succès que je vais avoir à vous énumérer, et volontiers je me serais soustrait à cette tâche que vous m'avez imposée. Ce qui me soutiendra dans cette revue rétrospective, c'est la pensée que c'est l'œuvre commune que je raconte : tous vous y avez pris part par vos travaux ou par vos encouragements, et lorsqu'on a concouru à élever un édifice, on aime toujours à le regarder de loin pour mieux jouir de son ensemble. — Je tâcherai d'ailleurs, au risque d'être un peu sec, d'apporter, dans mon rapport, le plus de brièveté possible.

» C'est le 21 mai 1856 qu'a été décidée la création d'une Société archéologique d'Eure-et-Loir, et, le 19 juin suivant, elle se constituait avec 53 membres titulaires. De ceux-là, il en reste à peine quelques-uns aujourd'hui : beaucoup, et des plus éminents, nous ont laissés dans la route ; mais ils ont eu des successeurs, et nos 53 membres fondateurs sont représentés maintenant par plus de 420 sociétaires. Ce qui nous a valu cette merveilleuse progression, ce sont les œuvres que nous avons entreprises, œuvres qui, presque toutes, avaient un caractère d'utilité publique, démontrant que notre Société voulait se rendre agréable et accessible à tous.

» Et d'abord, dès le mois de mai 1858, elle organise une Exposition d'objets d'art et d'archéologie qui, bien que conçue sur un plan encore modeste, lui vaut les éloges les plus flatteurs de M. Arsène Houssaye, délégué par le Ministre d'Etat

pour visiter cette exposition. C'était là une des premières expositions de province : la ville de Chartres donnait un exemple qui ne tarda pas à être suivi par d'autres cités plus importantes, et aujourd'hui il n'y a guère de grande solennité, à laquelle l'on n'adjoigne une exposition rétrospective plus ou moins réussie. Nous avions eu l'honneur de marcher en avant; nous ne voulûmes pas nous laisser dépasser. Nous étions déjà loin de nos humbles commencements, et nous nous sentions assez forts pour beaucoup oser. En 1869, il fut résolu qu'on recommencerait sur une vaste échelle ce qu'on avait tenté en 1858. Un palais spécial fut construit sur la place Châtelet; plus de 52,000 francs furent consacrés à l'aménagement et aux autres dépenses de l'exposition, et tel fut le succès que, malgré la saison qui se montra inclémente, les 52,000 francs furent presque entièrement recouvrés, grâce au nombre vraiment inouï de visiteurs qui se pressèrent dans nos salles, dont les plus grands journaux de Paris se plurent à célébrer les richesses.

» Je suis heureux de pouvoir revendiquer pour notre Société l'honneur de cette grande manifestation, qui attira dans la ville de Chartres de si nombreux étrangers : je revendique également pour elle le succès des Cours publics qui, pendant plusieurs années, occupèrent si agréablement, à Chartres, les longues soirées d'hiver. Dès l'année 1857, nous avions essayé de les organiser, mais ils ne commencèrent qu'en 1861 : au mois de mars 1862, nous recevions à ce sujet, de M. le Ministre de l'Instruction publique, la lettre suivante : « Je ne puis que vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi » ainsi que vos honorables collègues, d'avoir pris l'initiative » d'une aussi utile fondation qui honore la Société archéolo- » gique d'Eure-et-Loir. Il serait à souhaiter que de sembla- » bles cours s'établissent dans toutes les villes un peu impor- » tantes qui possèdent des compagnies savantes. » Pendant plusieurs années, vous vous en souvenez, non-seulement les savants les plus populaires de Chartres, mais les professeurs les plus distingués de Paris, MM. Deschanel, Em. Chasles, Lissajous, Félix Hément, etc., voulurent bien prêter leur concours à ces conférences, si goûtées et si suivies par tous que parfois la salle du théâtre elle-même était un local trop restreint.

» Le succès que nous avions obtenu avec notre exposition et nos cours publics nous engagea dans une autre entreprise. Au mois d'août 1861, la Société archéologique créa à l'Ecole normale de Chartres un Observatoire où une commission d'hommes spéciaux, pris dans son sein, devait centraliser les faits météorologiques les plus importants. Notre observatoire, inauguré, le 12 février 1862, par M. Le Verrier, l'éminent directeur de l'Observatoire de Paris, continua à fonctionner entre nos mains jusqu'au jour où M. le Ministre de l'Instruction publique prescrivit l'étude de la météorologie dans toutes les Ecoles normales de France. Ainsi la Société archéologique devança de plus de six ans la création faite par le Gouvernement. On l'a peut-être oublié aujourd'hui. Et si notre baromètre à pavillon, placé à l'angle de la Préfecture, ne portait notre cachet, parmi les habitants qui le consultent chaque jour, beaucoup sans doute ne songeraient pas à la Société qui l'a fait établir pour la plus grande utilité de la ville de Chartres.

» Ce n'est pas que nous pensions à nous plaindre, nous serions bien ingrats, car nous n'avons eu qu'à nous louer des sympathies qui nous ont toujours été si largement accordées. Je vous parlais tout à l'heure de la visite de M. Le Verrier : les plus grandes illustrations de la France sont venues successivement à nous. Le 6 mai 1863, quinze membres de l'Académie des sciences, sous la présidence de M. Dumas, voulaient bien nous honorer de leur présence : MM. Ch. Blanc, Phil. Chasles, Ern. Legouvé, Alex. Bertrand et bien d'autres sont venus plusieurs fois nous encourager de leurs conseils. Gust. Lambert, avant de partir pour le pôle Nord, M. Gaston Tissandier, après son sauvetage merveilleux, enfin, l'année dernière, M. Ferd. de Lesseps, à son retour de l'isthme de Panama, nous ont raconté leurs craintes, leurs émotions, leurs espérances. Et en ce jour, ne voyons-nous pas autour de nous, des membres de l'Institut, des savants archéologues les plus distingués qui n'ont pas dédaigné de se rendre à notre appel, et n'allez-vous pas tout à l'heure entendre la spirituelle causerie de M. Anat. de Montaiglon, si connu de tous par ses travaux sur les arts.

» Le Gouvernement non plus ne nous a pas oubliés. Au mois de novembre 1861, lors de la création des réunions à Paris des Sociétés Savantes, notre Société eut l'honneur de

remporter le premier prix pour le Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir; au mois d'avril 1864, elle recevait la première mention très honorable pour une notice sur les seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais ; deux ans après, au mois d'avril 1866, elle obtenait de nouveau le prix de la section d'histoire pour le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, et enfin, au mois d'avril 1878, elle recevait un nouveau prix pour l'ensemble de ses travaux.

» C'est qu'en effet elle a déjà terminé d'assez nombreuses et d'assez importantes publications : 8 volumes de Mémoires, 7 de Procès-verbaux, 3 volumes du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, 4 de l'Histoire de Chartres par Souchet, 3 volumes de la Statistique départementale, et, outre cela, les plans de Chartres et de Dreux vers 1750, restitués avec le plus grand soin, mais aussi avec la plus grande difficulté, d'après les documents originaux.

» Je sais bien qu'on nous dira que tout cela est œuvre de jeunesse, mais que nous commençons à vieillir. Lorsque, dans un ménage, on célèbre son vingt-cinquième anniversaire, on commence un peu à redescendre la côte qu'on avait montée avec tant d'ardeur dans les premières années du mariage. Ce qui est vrai dans l'ordre physique semble l'être aussi, il faut l'avouer, dans l'ordre moral, et cependant les Sociétés, sans cesse rajeunies, sont immortelles, ou du moins elles pourraient l'être, ce que je ne sache pas avoir jamais été le privilège des époux même les mieux assortis.

» Nous faisons-nous illusion, comme le trop célèbre archevêque de Grenade ? Nous prétendons ne pas vieillir, et pour le prouver, pas plus tard que cette année, nous avons entrepris à la fois la publication de trois œuvres de longue haleine : la traduction des Lettres de saint Ives, le Cartulaire de l'abbaye de Tiron et la reproduction, avec texte, des dalles tumulaires du département d'Eure-et-Loir. Avec votre secours, Messieurs, si ce n'est nous, au moins nos successeurs, mèneront ces travaux à bonne fin. Nous nous rappellerons que nous les avons commencés l'année de nos noces d'argent, et qu'en faisant pour ainsi dire un nouveau bail nous avons pris l'engagement de rester toujours étroitement unis comme nous l'avons été jusqu'à ce jour, et de concourir de tout notre pouvoir à l'hon-

neur, à la prospérité du département où nous sommes nés ou qui nous a adoptés pour ses enfants. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Montaiglon qui doit faire une conférence sur les *Devises des rois de France.* Nous allons rapidement analyser cette conférence, remplie des plus curieux détails historiques, et que l'auteur, nous l'espérons, publiera intégralement.

M. de Montaiglon commence par établir que la devise est une question personnelle et individuelle, en dehors et à côté du cri et de la devise héraldique, qui étaient nécessairement transmissibles. La devise, qui a son origine dans le goût des Romans de chevalerie, se développe à la fin du XVe siècle et continue jusqu'au XVIIe : alors son abus devient tel qu'elle cesse au commencement du XVIIIe siècle.

Les premières devises royales sont celles de Charles V et de Charles VI, *jà mès*, avec le sens de *jam magis* « de plus en » plus. » Charles VII et Louis XI n'ont pas de devise.

Charles VIII en a deux : *Plus qu'autre,* et surtout *Si Deus pro nobis, quis contra nos* (ep. ad Rom. VIII, 31).

Louis XII a le porc-épic avec la devise *Cominus et eminus,* « de près et de loin, » qui vient d'un ordre de chevalerie que son père avait eu l'idée de fonder.

La devise de François Ier *Nutrisco et exstinguo,* avec la salamandre, est une abréviation de la devise *Notrisco al bono, stinjo el reo,* « je suis bon aux bons et mauvais aux mauvais, » qui se trouve sur une médaille du jeune comte de Valois, duc d'Angoulême, alors âgé de dix ans, 1504.

La devise de Henri II, le croissant naissant de la lune, lui a été donnée au moment où, second fils du roi, il s'est trouvé devenir dauphin par la mort de son frère aîné. *Donec totum impleat orbem,* c'est-à-dire « jusqu'à ce qu'elle puisse arriver à son plein, » jusqu'à ce que le dauphin devienne roi.

François II a deux devises qui n'ont pas eu le temps d'être consacrées.

Celle de Charles IX, les deux colonnes, l'une avec les tables de Moïse, l'autre avec la loi des Douze tables, c'est-à-dire la loi religieuse et la loi civile, lui a été donnée, non par le chancelier de Lhôpital, mais par son précepteur Jacques Amyot. et

vient de l'imitation des deux colonnes d'Hercule de la devise de Charles Quint.

La devise de Henri III, trois couronnes, celle de Pologne, celle de France et la couronne céleste, avec le texte *Manet ultima cœlo*, « la dernière l'attend au ciel, » lui a été donnée par un gentilhomme écossais, Gordon, à l'imitation de celle de Marie Stuart, trois couronnes avec le texte *Alteramque moratur*, « elle attend la troisième, » c'est-à-dire les couronnes d'Écosse et de France, et celle d'Angleterre, qui n'arriva qu'à son fils.

La devise d'Henri IV est une épée avec deux sceptres fleurdelisés, *Duo protegit unus*, « une seule épée protège deux royaumes, » la France et la Navarre. Une autre devise moins fréquente, a été la massue d'Hercule. L'intérêt de cette dernière est surtout d'avoir été l'origine de la devise du fils d'Henri IV, Louis XIII, qui adopta aussi une massue, avec le texte *Erit hæc quoque cognita monstris*, « elle aussi sera victorieuse des monstres. » Ce qui rend surtout cette devise remarquable, c'est son rôle dans l'histoire de l'art : elle fut la cause de la suite des Travaux d'Hercule, du Poussin, qui devaient décorer la grande galerie du Louvre.

On a prétendu, du temps même de Louis XIV, que le soleil et la devise *Nec pluribus impar*, « son soleil est supérieur à tous les mondes, » avaient été empruntés à une devise antérieure du roi d'Espagne Philippe II. C'est une erreur : elle est due à un gentilhomme dauphinois, Louis Douvrier, attaché par Colbert à la confection des devises royales avant la création de l'Académie des Inscriptions.

Enfin on a donné une devise à Louis XV : *Lilia nec laborant nec nent*, « les lys ne travaillent ni ne filent, » par allusion à la loi salique ; mais cette devise ne fut employée que dans la jeunesse du roi. La mode et le sentiment des devises étaient passés.

Après cette conférence si nourrie de faits nouveaux et intéressants et qui a été vivement applaudie, M. le Président adresse quelques mots de remerciements à M. de Montaiglon, et déclare la séance levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 2 JUIN 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Hüe, Ruisson, Escoffier, Ossude, Jules Courtois, Millon et MM. les abbés Hénault et Clairaut.

Le Secrétaire fait lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Président annonce la perte de M. le baron Lallemand du Marais.

Lecture par M. Merlet de notes prises à Fresnay-l'Évêque sur la ferme de la Recette dans laquelle se voient des restes de colonnes du XIe siècle, et un magnifique escalier du XVe. Il désirerait que dans de petites tournées faites dans le département chaque membre prît note de ce qu'il rencontrerait : ces notes déposées aux archives de la Société constitueraient un inventaire de toutes les richesses archéologiques du département.

M. Merlet communique à l'assemblée une lettre de saint Ives sur *la paix de Dieu*.

M. Jules Courtois propose de faire une excursion pour visiter l'église de Saint-Sulpice de Favières. La proposition sera discutée dans une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

M. Gallas (Albert), banquier à Dreux ; présenté par MM. Job et de Saint-Laumer.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Escoffier, Bellier de la Chavignerie, Passard, Lecocq, Mouton, Buisson, Millon, Hüe, Courtois, Ossude, et MM. les abbés Hénault, Foucault, Piauger, Guérin, Hue.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Une proposition précédemment faite de prendre un abonnement à la publication, par la Société des Côtes-du-Nord, des *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, mise aux voix, n'a pas été adoptée.

D'autres propositions d'abonnement faites par divers membres ont été renvoyées au mois de décembre prochain, lors de la discussion du budget.

M. le Président lit une note de M. le docteur Harreaux sur l'origine ou étymologie du mot *Guiblet* ou *Guibelet*, désignant un insecte vulgairement connu en Beauce sous le nom de *Cousin*.

« Au premier abord, ce nom sous lequel les Beaucerons désignent le Cousin (*Culex pipiens*), paraît être un terme de patois tout local.

» Mais en y regardant de plus près on voit que ce mot n'a pas été inventé en Beauce et qu'il a été emprunté à la langue des XVe et XVIe siècles, qui se servait de *Guibelet, Gibelet* et *Guimblet* pour dénommer le « foret » avec lequel on perce d'un coup les pièces de vin à déguster (Littré, page 1870).

» Le paysan chartrain n'a donc fait qu'appliquer à l'insecte qui pique le nom d'un instrument également piquant, nom existant dans notre vieille langue française.

» Mais où notre vieille langue a-t-elle puisé ce mot auquel les étymologistes n'ont pu assigner de source latine ou allemande?

» Brachet dit que l'origine est inconnue. Littré la cherche avec sa conscience habituelle, mais il laisse la question indécise.

» Pourtant il aurait pu conclure, car il avait découvert presque tous les éléments du problème. Il avait trouvé le mot *Gibe* pour désigner « un bâton ferré, un épieu. » Il avait reconnu que le vieux mot *Gibe* n'est pas isolé et qu'il existe avec quelques modifications dans l'anglais *Gimblet*, dans l'irlandais *Gimeleid*, dans le gaélique *Gimleid*, dans le breton *Gwimelet*, partout et toujours avec le sens d'arme piquante, d'instrument perforant.

» Malgré ce faisceau de preuves, Littré s'est abstenu par prudence, tant est puissant le préjugé qui interdit, sous peine de ridicule, la maternité de la langue gauloise.

» Pour qui oserait braver ce ridicule il y aurait cependant une étude instructive à poursuivre sur ce mot *Gibe*, *Gibelet*.

» En outre des homologues cités par Littré, on peut encore trouver dans le breton le mot *Giber* qui désigne une fiche ou brochette de fer, puis le mot *Gwiber*, « cheville. »

» La racine *Gib* et *Guib* est donc assez commune dans les langues dite celtiques, telles que le breton, l'irlandais et le gaélique.

» Cette racine s'est conservée dans deux mots français *Gibet* et *Gibier*, que Brachet déclare encore d'origine inconnue. En effet le *Gibet* était primitivement une *fourche patibulaire* qui rappelle le mot *Gibe*, « bâton ferré. » Le *Gibier* était le produit de la chasse faite au moyen du *Gibe*, « épieu ferré » (comme la venaison était le produit de la chasse faite au *Venabulum* « épieu »). La même racine *Gib* et *Guib* s'est conservée dans deux termes de marine *Gibelot* et *Guibre*. La *Guibre* est l'éperon du navire, instrument placé à l'avant pour *percer*, *perforer* les navires ennemis. Le *Gibelot* est la pièce *fourchue* qui soutient la *Guibre*.

» Ainsi dans tout le groupe des langues occidentales se retrouve la racine *Gib* et *Guib* avec le sens d'arme piquante, d'instrument perforant.

» Est-on risible en demandant si cette racine, qui ne vient ni du latin ni du haut allemand, ne serait pas originaire de la langue parlée dans tout l'occident avant la conquête romaine? Cette demande n'est-elle pas plus rationnelle que la décision

de Brachet, qui ne reconnaît dans le Français que *vingt* mots d'origine celtique?

» Et plutôt que de chercher, comme nous venons de le faire, la source d'un mot, Brachet se contente de dire : *origine inconnue!* Et ses lecteurs, qui ne connaissent que le latin, répètent à l'envi : le celtique n'a fourni que vingt mots à la langue française.

» Cette racine *Gib* et *Guib* nous semble pourtant bien un héritage de famille, puisque personne ne peut indiquer de qui nous l'avons acquise. La trace de cet héritage indo-européen se voit dans le mot grec Κίμβηξ « insecte piquant comme l'abeille et la guêpe, » et dans les mots sanscrits *Kila, Kil, Kilami* « percer d'une aiguille. »

» Non pas que les Celtes aient hérité du sanscrit, mais parce que la langue mère du sanscrit, du grec et du celtique devait avoir une racine *Kil* ou *Gib*, racine qui a été plus ou moins altérée par les peuples descendus des Aryas. L'Orient l'a prononcé *Kil*, la Grèce *Kimb*, l'Occident *Gib* et *Guib*. Rome seule ne l'a pas employée dans ce sens.

» Néanmoins on veut que notre mot *aiguille* vienne du latin seul *acuta*. Que de changements pour transformer *a* en *ai* — *g* en *c* — *ucla* en *uille*, d'après Brachet : tandis qu'en acceptant l'union du latin *ac* avec le gaulois *guil*, le mot *aiguille* naît tout naturellement. Mais on invoque de prétendues lois que les Gallo-Romains n'ont point connues et qui ont été forgées par les linguistes imbus du latin seul qui leur rappelait *anguilla* (anguille). Ne vient-il pas plutôt du radical latin *Ac* et de notre mot gaulois *Guil* « pique aiguë? » L'union d'un mot latin avec un mot celtique paraît assez claire, et c'est cette union qui a formé le Roman, bien plutôt que la corruption du latin. »

Remerciements à l'auteur et renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle l'attention sur l'excursion à Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise), proposée à la séance précédente par M. Courtois. — M. le Président s'empresse de communiquer à l'assemblée une notice sur l'église de Saint-Sulpice de Favières pour l'éclairer sur l'objet de sa détermination. — L'assemblée consultée, décide que l'excursion proposée aura

lieu le dimanche 31 juillet courant : départ de la gare à 8 h. du matin ; les membres qui prendront part à cette excursion s'arrêteront à Auneau pour visiter le vieux château. Les membres délégués pour cette excursion sont : MM. de Saint-Laumer, Bellier de la Chavignerie, Mouton, Hüe et Millon. Les autres sociétaires sont invités à se joindre à cette délégation.

M. le Président donne des renseignements sur une pierre tombale que M. le Maire d'Ouarville a promis de mettre à la disposition de la Société.

Discussion du projet de publication par la Société des *Dalles tumulaires*. Diverses observations sont soulevées, notamment en ce qui regarde le teintage des pages destinées à la reproduction du dessin. Trois propositions étaient en présence : La première, page entièrement teintée comme un papier de Chine ; la deuxième, la partie occupée par le dessin de la dalle, seule teintée, à l'exclusion des marges devant rester blanches ; la troisième, le dessin de la dalle placé sur un champ teinté ayant une dimension uniforme quelle que soit celle de la dalle, mais laissant cependant une marge blanche autour du champ.

La mise aux voix successive de ces trois propositions a pour résultat le rejet des première et troisième, et l'adoption de la seconde, c'est-à-dire que le dessin seul sera teinté sur page blanche.

M. Lecocq fait une communication sur la reproduction par le procédé *Michelet* des gravures des pierres tombales existant à la Bibliothèqne nationale à Paris, reproduction qui entraînerait une dépense d'environ 1,500 francs. Cette communication fera l'objet d'une proposition renvoyée à la prochaine séance, qui a été par exception fixée au jeudi 11 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. De Saint-Laumer (Raoul), à Barjouville ; présenté par MM. Alex. de Saint-Laumer et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Plan de Chartres, par M. Bourgouin. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société Eduenne, t. IX. (Envoi de la Société.)

Annuaire de la Société Philotechnique, 1880. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, T. III, 5e livr. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 11 AOUT 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Étaient présents : MM. Merlet, Barois, Olivier, Mouton, Lecocq, Buisson, Escoffier, Guérin, Bourdel et Gilbert.

M. Buisson demande que l'auteur d'un article imprimé dans nos Mémoires ou nos Procès-Verbaux reçoive avant la publication une épreuve pour faire les rectifications nécessaires. L'assemblée consultée fait droit à cette demande.

M. le Président annonce la perte d'un membre, M. Perroud, ancien notaire.

Puis il donne la communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ayant pour objet la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Dans cette lettre M. le Ministre annonce qu'un programme de questions sera posé et que cette réunion deviendra un congrès des sociétés savantes.

Voici le programme des questions posées pour la session de 1882 :

« 1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises ;

» 2° Étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés; s'attacher principalement à en déterminer la date;

» 3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule :

» 4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années ;

» 5e Signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années;

» 6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ;

» 7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains ;

» 8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France;

» 9° Faire connaître, d'après les documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pélerinages antérieurs au XVIe siècle;

» 10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVIe siècle;

» 11° Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XVe et au XVIe siècle ; y chercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. — Dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVIe siècle ;

» 12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789;

» 13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI. qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens;

» 14° Exposer, dans les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIIIe siècle;

» 15° État des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques. »

M. le Trésorier donne avant les vacances l'état des finances de la Société.

M. Bellier de la Chavignerie fait lecture du rapport qu'il a fait sur l'excursion à Saint-Sulpice de Favières.

« Monsieur le Président,

» Vous serez peut-être curieux de connaître le résultat de l'excursion entreprise, le 31 juillet dernier, par quelques membres de la Société, à Saint-Sulpice de Favières. Je me hâte de vous dire qu'elle a été on ne peut plus intéressante.

» A notre arrivée à Auneau, nous avons trouvé notre confrère, M. Granger, qui s'est gracieusement mis à notre disposition, ainsi que M Benoît, et nous a fait visiter l'église Saint-Maur, qui mérite d'être vue. Son portique est un exemple d'architecture romane mêlée à l'ogive. La porte est d'un grand style, son ogive très pure, et les ornements en dents de scie qui l'entourent ne laissent aucun doute sur l'influence romane qui a présidé à sa construction. La fenêtre qui la surmonte a été récemment exhaussée, mais le cintre surbaissé qui la couronne est de l'époque, ainsi que les ornements romans pareils à ceux de la porte.

» L'intérieur est entièrement refait, voûte et peinture; on n'a conservé que les chapiteaux de colonnes, tous variés et de la même époque que la façade. On voit tout autour de l'église plusieurs rangs de fresques modernes, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et peintes par M. de Galembert et ses élèves. On a incrusté dans le mur, et restauré avec du plâtre, la pierre tombale de Michenet, datée de 1612; elle mérite d'être reproduite, et M. Granger nous en a fait espérer une photographie, l'estampage étant difficile à cause des boursouflures du plâtre.

» Au dehors, l'abside est en cul de four, flanqué à gauche d'une petite tour et surmonté au milieu d'un clocher central en bâtière. Au côté gauche, est la petite fontaine de Saint-Maur qui semble sortir de dessous l'église.

» De là, nous nous sommes rendus au château où nous attendait la plus aimable hospitalité. M. Lefèvre avait voulu revenir exprès pour nous y recevoir, et grâce à son obligeance et à celle de son neveu, nous avons pu visiter ce qui reste de l'ancien château dont la moitié seulement subsiste encore et a subi de nombreuses réparations. Nous avons vu cependant avec plaisir l'ancienne porte à pont-levis, flanquée de deux tours, le donjon, aujourd'hui isolé, l'ancienne chapelle, les salles du premier étage avec leurs vastes cheminées et entourées de leur chemin de ronde, du côté extérieur. Ce château est devenu une habitation moderne, confortable et luxueuse, qui n'a rien, je vous assure, de cette sévérité des anciennes demeures de nos pères, et dans laquelle la courtoisie du propriétaire nous a vivement touchés.

» Mais le chemin de fer n'attend pas, et il nous a fallu, un peu brusquement peut-être, remercier notre hôte de sa généreuse réception, pour nous diriger vers Saint-Sulpice-de-Favières. Descendus à la station de Saint-Cheron, nous avons fait à pied, par un chemin des plus pittoresques, dans la vallée de l'Orge et dans celle de la Remarde, les quatre ou cinq kilomètres qui nous séparaient de cet intéressant village, où nous ne sommes arrivés qu'à une heure et demie.

» Là nous était réservée une agréable et sincère émotion. L'église, située dans un bas, se présente presqu'en face de la rue et produit l'effet le plus heureux. Sa façade est divisée en trois parties par quatre contreforts majestueux. Dans le milieu, une porte à deux baies, séparées par un pilier supportant le tympan dans lequel est un Jugement dernier malheureusement très fruste. Ce tympan est enfermé dans une ogive dont la saillie est ornée intérieurement de petits personnages de pierre, et est surmonté d'un pinacle à jour du XIVe siècle, brisé dans le haut. A droite et à gauche, séparées par des colonnettes, sont des niches vides de leurs statues, et le pilier central est orné de quatre petits bas-reliefs très finement sculptés, représentant des scènes de la vie de saint Sulpice, dont la statue devait se trouver dans la niche placée au-dessus. Les deux parties latérales contiennent chacune une porte plus petite, en ogive, surmontée d'une grande fenêtre pareille à celles du reste de l'édifice, et composée d'une grande ogive en renfermant six autres disposées trois par trois avec trèfles. Le pignon a été refait, au

XVIIIe siècle, et l'on a dû boucher alors les baies qui l'éclairaient. Tout autour du monument, règne une frise supportée par des consoles sculptées représentant des têtes grimaçantes. L'abside à pans coupés est entouré d'une galerie à jour d'une grande élégance et est soutenu par des contreforts pareils à ceux de Saint-Pierre de Chartres, avec laquelle l'église de Saint-Sulpice a d'ailleurs une grande analogie : la tour centrale carrée et terminée en bâtière est percée aux quatre faces de hautes fenêtres géminées : ce côté de l'église produit aussi un saisissant effet.

» L'intérieur surtout est remarquable et étonne par sa hardiesse et sa légèreté. Trois rangées de fenêtres superposées règnent tout autour, dans les bas côtés, au triforium et sous les arcs ogives. Ces fenêtres en grande partie murées postérieurement, sont presque intactes au fond du sanctuaire, plusieurs même ont conservé leurs vitraux, les uns peints, les autres en grisaille, et répandent dans cette partie de l'édifice une vive lumière. La légèreté de cette construction est des plus gracieuses, et si toutes les baies étaient ouvertes et garnies de verrières, on se trouverait dans une véritable maison de verre soutenue seulement par les colonnes qui supportent la voûte. Le long des murs, en dessous, comme ornement, court une série d'ogives trilobées, séparées par d'élégantes colonnettes ornées de chapiteaux feuillagés.

» Cet édifice construit par les Bénédictins de l'abbaye dans la seconde moitié du XIIIe siècle, a subi des remaniements et des mutilations à différentes époques, ainsi que le constatent les dates de 1687, 1697 et 1721 que nous avons relevées ; dernièrement encore, des réparations malheureuses, motivées sans doute par son état de dégradation, sont venues le déshonorer. On nous a dit qu'une somme de 60,000 francs mise à la la disposition de l'architecte diocésain permettrait de rouvrir les fenêtres et de remettre en état le chœur et le sanctuaire, et que ces restaurations se continueraient par la suite. Espérons qu'il en sera ainsi, et que les plans exposés dernièrement à Versailles recevront leur exécution : le monument en est vraiment digne, comme on peut s'en convaincre en parcourant la monographie que M. Patrice Salin lui a consacrée.

» Comme mobilier, les vingt-deux stalles du chœur sont ravissantes, elles datent du XVe siècle. Les accoudoirs sont ornés

chacun d'un petit moine très finement modelé, et les miséricordes représentent de délicieuses scènes de la vie de la Vierge et des saints, à l'exception de quelques-unes qui sans doute avaient été brisées et sur lesquelles on a sculpté plus grossièrement des fruits et des oiseaux. Nous avons enfin remarqué deux beaux candélabres en bois noir doré qui sont de la fin du XVIIe siècle. Quelques objets curieux pour l'art et l'archéologie appartenant à l'église étaient absents; ils n'étaient pas revenus de Versailles, où ils figuraient à l'exposition rétrospective.

Nous avions peine à nous arracher à notre admiration, mais les horticulteurs qui faisaient partie de notre caravane nous attiraient vers une autre merveille que je ne puis oublier de mentionner, bien que ce ne soit peut-être pas ici sa place. Après tout, c'est un art aussi, qui n'aura auprès de vous que le tort d'être trop moderne.

» Il s'agit d'un vaste parc de plusieurs hectares, disposé en herbier vivant, renfermant, classées par ordre, presque toutes les espèces d'arbres et d'arbustes du monde entier. Nous avons vu là des plantes japonaises, d'autres venues d'Afrique, d'Amérique, du nord, du midi, cultivées avec le plus grand soin, disposées avec goût, faisant l'admiration des amateurs, et excitant l'intérêt des moins connaisseurs eux-mêmes. Le magnifique *Arboretum* est la gloire de son aimable propriétaire, M. de La Vallée, qui nous en a fait les honneurs avec une affabilité exquise et une science profonde. C'est du reste, nous a-t-il dit, son cabinet de travail, car M. de La Vallée n'est pas seulement un amateur éclairé, c'est encore un écrivain distingué, qui se sert de ces collections pour écrire la monographie des différentes espèces de plantes, et c'est ce qui explique pourquoi il en possède une si prodigieuse quantité, que sa collection est peut-être sans rivale.

» Il me reste maintenant à remercier la Société, au nom de mes compagnons de voyage et au mien, de la bonne fortune qu'elle nous a procurée, en nous mettant à même d'admirer de si remarquables créations de l'art et de la science, qui resteront ineffaçables dans notre souvenir, et que nous engageons tous nos confrères à visiter dès qu'ils le pourront. »

M. Escoffier donne communication à la Société du commencement d'un article de M. Lecocq sur l'abbaye de Josaphat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président annonce que la séance prochaine aura lieu le 3 novembre 1881 après les vacances, et la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Lefèvre (Armand), notaire honoraire, à Auneau; présenté par MM. Escoffier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Revue d'Alsace, juillet, août, septembre, 1881. (Envoi de la Société.)

Smithsonian institution, 1879. (Envoi de la Société.)

Romania (janvier, avril, 1881.) (Envoi du Ministère.)

Conseil général du département d'Eure-et-Loir. (Rapport envoyé par M. le Préfet.)

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, P. Durand, l'abbé Olivier, Barois, Bellier de la Chavignerie, Mouton, Buisson, Ricourt, Isambert, Bourdel, Bonnard, Chevrier, Passard, MM. les abbés Guérin, Sainsot, Piauger, Germond, Foucault, Vassor, Hénault, MM. Gérondeau, Famin, Dussart, Hüe, Ossude et Appay.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Président fait part à la Société de la perte d'un de ses membres, M. Adolphe Lecocq, qui, par ses recherches scrupu-

leuses et ses nombreux travaux, a, depuis l'origine de la Société archéologique, tant contribué à nos publications.

Il annonce que les héritiers de M. Lecocq ont fait don à la Société des manuscrits et d'un certain nombre de volumes de M. Lecocq, et il donne la liste de ces ouvrages. La Société vote des remerciements à M. Barré et à M. Lecocq père pour leur générosité.

M. le Président propose à la Société de nommer une commission de cinq membres, pour cataloguer les ouvrages qu'elle a reçus, et pour étudier les moyens de les conserver. — La Société charge le Bureau de la formation de cette commission. Les membres de cette commission sont : MM. Bellier de la Chavignerie, Barois, Ossude, Mouton et l'abbé Germond.

M. le Président signale l'existence d'une inscription qui se trouve à la cathédrale dans l'une des verrières de la chapelle de Vendôme : il pense que cette inscription pourra fixer la date de cette verrière, et il propose d'en faire prendre le calque ou la photographie. — M. Paul Durand se charge du soin de ce travail.

Lecture de la suite du travail inachevé de M. Lecocq sur l'abbaye de Josaphat. — M. l'abbé Sainsot est chargé de coordonner les notes laissées par l'auteur pour compléter le travail, et la Société décide qu'on imprimera dès à présent dans les Mémoires ce qui a été fait par M. Lecocq.

M. de Saint-Laumer donne la communication d'un article de M. l'abbé Haret sur des ossements fossiles de marmotte et de blaireau, ainsi que sur des hachettes du type de Saint-Acheul trouvés à Saulnières et dans la vallée de la Blaise.

M. l'abbé Hénault demande qu'on prenne la photographie de ce qui reste de l'aqueduc romain de la Grappe avant la destruction complète de ce débris du passage des Romains dans le pays chartrain.

On remet à la séance prochaine la lecture de notes archéologiques sur des monuments qui se trouvent dans les communes de Lutz et de Livry, par M. Guillon, instituteur à Souancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Hermeline, curé de Denonville; présenté par MM. l'abbé Foucault et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Revue historique du Maine, t. IX. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société de l'Orléanais, n° 108. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 50. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. V. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. XIII. (Envoi de l'Académie.)

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, par M. J. Desnoyers. (Envoi de l'auteur.)

La Justice de paix, par M. Henry Réverdy. (Envoi de l'auteur.)

Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 1re année, 6e livr. (Envoi de la Société.)

Album Caranda, 1880. (Don de M. Cam. Moreau.)

Journal des Savants, févr. à juillet 1881. — *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. IV. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1881.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Étaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Olivier, Paul Durand, Barois, Hüe, Buisson, Mouton, Balandra, Ricourt, Piauger, Germond, Foucault, Sainsot, Vassor, Bellier de la Chavignerie, Passard, Escoffier, Maunoury, Gérondeau, Claireaux, Robinet.

M. le Président annonce à la Société la perte de l'un de ses membres, M. Baron, ancien employé à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

M. l'abbé Hénault présente une photographie des restes de l'aqueduc romain qui se trouve au faubourg de la Grappe.

M. Paul Durand communique le calque de l'inscription qui se trouve sur la verrière de la chapelle de Vendôme à la cathédrale.

M. le Trésorier expose le projet de Budget pour l'exercice 1882.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

Rentes sur l'État 3 °/₀	211 fr.	»
20 obligations (Ouest)	291	»
300 cotisations à 10 francs	3,000	»
60 » id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins.	150	»
Id. de diplômes	10	»
	3,962 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	*Mémoire.*	
Total.	3,962 fr.	»

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	» c.
Frais de recouvrement	100	»
A reporter . . .	1,300	»

Report.	1,300	«
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures	300	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
	2,550 fr.	»

Dépenses extraordinaires :

Cartulaire de Tiron	1,000 fr.	»
Dalles tumulaires	400	»
Total.	3,950 fr.	»

BALANCE.

Recettes	3,962 fr.	»
Dépenses	3,950	»
Reste	12	»

Les divers articles de ce projet sont discutés par l'assemblée, et l'ensemble du Budget est adopté.

M. le Président annonce que la commission chargée de s'occuper du legs Lecocq a commencé son travail et qu'un certain nombre de manuscrits sont entre les mains du relieur et pourront prochainement être prêtés aux membres de la Société.

Lecture du travail de M. Guillon sur les monuments mégalithiques que cet instituteur a trouvés dans les communes de Lutz et de Civry. — Renvoi à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot fait la lecture d'une biographie de M. Ad. Lecocq.

. . . . . Labor omnia vincit
Improbus. (VIRGILE.)

« Je n'apprendrai rien à personne en disant que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a fait naguère une perte, à certains égards irréparable, par la mort inopinée de M. Lecocq, un de ses membres les plus zélés et les plus savants. Déjà un

légitime hommage a été rendu à sa mémoire par notre honorable Président, lorsque sur sa tombe il a prononcé quelques paroles émues, et aussi lorsque, à l'ouverture de notre dernière séance, en nous faisant part de cette triste nouvelle, il a esquissé à grands traits cette vie si bien remplie par le travail, si féconde pour l'histoire du pays chartrain. Il a semblé à tous que ce double hommage, si autorisé et si honorable qu'il fût, ne payait point encore suffisamment la dette contractée par notre Société envers ce regretté confrère; il a semblé qu'une notice sur sa personne et sur ses œuvres devait nécessairement avoir place dans nos Bulletins, où tant de fois son nom a figuré avec honneur [1]. La tâche de préparer ce travail appartenait sans conteste à quelqu'un de ceux qui ont vu débuter M. Lecocq dans la carrière archéologique, qui ont constamment applaudi ses efforts et ses succès, et avec lesquels il a si vaillamment et si longtemps collaboré à l'éclaircissement des points les plus obscurs de notre histoire chartraine ou à la conservation de nos antiquités locales. Pourtant ce n'est point l'un d'entre eux qui va vous retracer la carrière de notre zélé archéologue : il me sera bien permis de le dire pour ma justification, c'est à leur défaut et à leur défaut seulement que j'ai consenti à me charger de cette tâche qui ne me convenait en aucune façon. Si j'avais besoin d'une excuse, je la trouverais dans mon désir que justice complète fût rendue à un confrère si méritant. D'ailleurs M. Lecocq n'était point un inconnu, un étranger pour moi, puisque, selon que nous l'a dit M. le Président, chacun de nous l'a pour ainsi dire connu intimement, tant sa compétence l'avait mis en relief parmi nous, tant il était en quelque sorte identifié avec la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

» M. Lecocq (Adolphe-Honoré) est né à Chartres, le 4 janvier 1814. Ce n'est donc pas par droit de conquête, mais par droit de naissance qu'il était Chartrain; et dès lors il n'est pas étonnant qu'il ait toujours aimé sa chère ville de Chartres avec une passion qui aurait pu le faire surnommer le *premier des Char-*

[1] Le nom de M. Lecocq (Adolphe) est cité quarante fois dans le premier volume de nos Procès-Verbaux, et la part qu'il a prise aux travaux de la Société Archéologique depuis lors a toujours été aussi active.

trains. Son enfance et la première partie de sa vie n'offrent rien de remarquable. Il commença son éducation à l'âge de 8 ans dans la pension Douai (rue des Grenets), qui était alors une des meilleures pensions de la ville. Des difficultés étant survenues entre l'autorité paroissiale et sa famille, son père le confia pendant deux ans à M. le curé de Clévilliers, qui était chargé de le préparer à sa première communion et en même temps de lui donner les premières notions de la langue latine. A l'âge de 12 ans, il rentrait dans sa famille et suivait les leçons du collège. Mais soit que le jeune collégien se sentît peu de goût pour l'étude, soit qu'on ne voulût pas le destiner à une carrière libérale, il ne tarda pas à mettre les livres de côté et à embrasser la profession de son père qui menait de front le commerce de vins en gros et la tonnellerie. Il passa gaiement, mais honnêtement, les années de sa jeunesse, et il entra dans l'âge mûr sans manifester aucun goût pour les études sérieuses. De sa première instruction, il ne conserva qu'une certaine habileté pour le dessin, et dans ses heures de loisir il aimait à peindre des aquarelles. J'ai vu deux de ces tableaux de fantaisie qu'il avait eu le plaisir de voir admettre à une exposition de peinture qui eut lieu au collège de Chartres en 1842. Il ne fut jamais un artiste dans cette partie, mais plus tard il dut s'applaudir d'avoir conservé des connaissances qui, depuis, lui ont été si utiles pour ses études archéologiques.

» M. Lecocq avait 35 ans quand son père, sentant le besoin du repos, voulut lui laisser la suite de ses affaires; mais déjà sans doute il comprenait qu'il n'était pas né pour le commerce ni pour la tonnellerie, car il refusa cette offre et déclara que, la fortune paternelle étant suffisante pour les faire vivre tous dans une aisance relative, il laissait là les tonneaux et la doloire pour vivre désormais en bourgeois chartrain. Ce fut vers le même temps qu'il se maria, et comme si sa vie avait dû subir à cette époque la transformation la plus complète, ce fut alors aussi qu'il commença les patientes recherches auxquelles la mort seule a pu mettre un terme. S'est-il dirigé vers l'archéologie par simple hasard et par besoin d'occuper ses loisirs, ou bien est-ce l'effet d'un goût inné d'une vocation réelle? Il avait peut-être différé de se prononcer; mais quand on pense à la persévérance de ses efforts, au bonheur qui

l'accompagnait dans ses recherches, et à cette sorte d'intuition dont il paraissait doué, on est porté à croire qu'il a obéi à une vocation véritable, laquelle, contrariée jusque-là, pouvait enfin se manifester et se donner un libre essor.

» Pour se faire une juste idée des obstacles que M. Lecocq dut rencontrer dans sa nouvelle carrière, et du mérite qu'il eut à en triompher, pour bien comprendre tout le chemin qu'il avait à parcourir avant d'arriver à son but, et de devenir cet archéologue consommé que nous avons connu, il faut se bien rendre compte de ce qu'il était à son point de départ. Son instruction première n'avait pas été poussée bien loin, et on comprend qu'il en devait rester peu de chose, après vingt ans d'un travail purement manuel et d'occupations où les facultés intellectuelles n'avaient qu'une part assez restreinte. C'était à peine si sa mémoire conservait quelque souvenir des notions d'histoire et de géographie qu'il avait reçues sur les bancs. Il ne savait plus un mot de latin; il ignorait même la grammaire française, puisqu'on la définit l'*art de parler et d'écrire correctement en français*, et que, comme la majeure partie de nos ouvriers, il ne savait guère en cela que ce qui lui était nécessaire pour comprendre les autres et s'en faire comprendre. On le voit, quand M. Lecocq entra dans la carrière, son bagage littéraire et scientifique n'était pas seulement très-léger, il était complétement nul; de plus il avait atteint un âge où communément on songe à recueillir plutôt qu'à semer, un âge où déjà il se fait tard pour recommencer la vie, pour s'engager dans des chemins qu'on n'a point parcourus encore et dont le terme est bien éloigné. Dans de pareilles conditions, il fallait du courage pour aspirer à devenir un savant; ce courage ne manqua point à M. Lecocq et nous savons comment il en fut récompensé.

» Eut-il dès le principe le désir ou seulement la perspective de s'élever à la hauteur que nous lui avons vu atteindre? Il est permis d'en douter; il est bien plus probable qu'il a obéi à une impulsion secrète, inconsciente, qu'il a suivi sa vocation, et que, entraîné par une sorte de passion pour les antiquités, il allait d'instinct sans se demander où cela le conduirait.

» Quoi qu'il en soit, nous savons ce qu'il était avant de se mettre à l'œuvre et ce qu'il est devenu après trente ans de laborieux efforts. Il avait commencé ne sachant rien ou presque

rien; et longtemps avant la fin de sa vie, son érudition était si vaste qu'elle étonnait les savants eux-mêmes. Comment est-il arrivé à un pareil résultat? C'est ce qu'il est difficile de comprendre, c'est surtout ce qu'il est difficile d'expliquer. Il y a dans l'esprit humain comme dans le reste de la nature des transformations que l'on peut bien constater, mais dont on ne peut pas toujours pénétrer les causes, ni suivre les phases diverses. Il me semble pourtant qu'on ne se tromperait point, si on disait que M. Lecocq a dû l'acquisition de sa science à son esprit méthodique et persévérant, auquel venait en aide une mémoire des plus heureuses. On comprend quels services a dû lui rendre cette mémoire qui conservait fidèlement les détails souvent infiniment petits, les dates les plus insignifiantes, les faits les moins marquants, et cela après des années entières. C'était rarement en vain qu'il faisait appel à ses souvenirs: quand il avait besoin d'un renseignement, il savait où le trouver; s'il voulait faire une citation, il se la rappelait textuellement. Pour un érudit, une mémoire de cette nature était un véritable trésor. Seule pourtant elle ne nous expliquerait point cette science qui nous étonne; aussi était-elle accompagnée de deux qualités maîtresses, indispensables pour rendre le travail fructueux: la méthode et la persévérance.

» M. Lecocq avait sans doute contracté de bonne heure des habitudes méthodiques; car dès qu'il eut commencé de se livrer à l'étude, il régla l'emploi de son temps et sa manière de travailler. Ses heures d'études étaient fixées, et on peut croire qu'elles n'absorbaient pas la plus petite part de ses journées; quand il copiait, c'était ordinairement un nombre de pages déterminé qui réglait la longueur de ses séances. Il apportait une exactitude de religieux dans l'observation du règlement de vie qu'il s'était fait. Son travail lui-même était réglementé: il prenait des notes systématiquement, soit par lettre alphabétique, soit par ordre de matières, et il savait employer, selon le besoin, les fiches, les cartons, les signes de convention, les couleurs même, en un mot tout l'attirail des chercheurs de profession, pour classer, ranger, disposer avec ordre et méthode. Quand le savant, qui vit de notes et de coupures, n'a pas cet esprit d'ordre, il amasse, il butine, il empile ce qui peut contribuer à son dessein; mais tout cela s'entasse, s'éparpille au hasard; et lorsqu'il veut

mettre en œuvre ces matériaux, il ne se reconnaît plus dans cet inextricable fouillis, et il perd un temps précieux à réparer un désastre qui n'est point en effet de l'art. Rien de semblable chez M. Lecocq; là chaque chose était bien à sa place, et lorsqu'un renseignement, un fait, une date, étaient rentrés dans quelqu'un de ses nombreux et volumineux répertoires, il les retrouvait à point nommé. Un étranger même pouvait à première vue y découvrir ce qu'il désirait. Ainsi. pas la plus petite note égarée, pas la plus minime parcelle de temps perdue, tel était le résultat de la méthode qu'il avait su apporter dans les travaux si variés auxquels il appliquait son esprit.

» Une qualité qui ne lui fut pas moins utile et qui complétait la première, ce fut la persévérance. Son esprit méthodique l'empêcha de se lancer dans les recherches avec cette avidité qui veut tout apprendre à la fois; sa volonté persévérante l'empêcha de tomber dans le découragement que des études si longues, si minutieuses auraient pu lui inspirer. Il représentait assez bien le *tenacem propositi virum*, que rien ne peut décourager, qui, sans se rebuter, vingt fois sur le métier sait remettre son ouvrage, qui, luttant contre vents et marée, va toujours droit au but, et qui, en fin de compte, arrive toujours parce qu'il veut arriver. Il y avait chez lui le *labor improbus*, le travail opiniâtre, auquel le poète latin a promis le succès infaillible. C'est ce qui nous explique comment il a pu compulser une grande partie de nos Archives départementales, tous les manuscrits et une multitude d'ouvrages imprimés de la Bibliothèque municipale se rapportant à ses études, les registres ecclésiastiques, les registres des échevins et autres archives de la ville de Chartres, les titres de plusieurs études de notaire, des documents renfermés dans des bibliothèques particulières, etc., etc. On pourrait dire sans exagération qu'il a lu, étudié et copié au besoin tout ce qui a été imprimé, et une très grande partie de ce qui a été écrit sur le passé de la ville de Chartres. Lire et compulser ne suffisait pas à son insatiable soif de savoir; il inspectait, il étudiait les monuments, les maisons antiques, il assistait aux démolitions, il remuait les décombres, et, depuis plus de trente ans, il ne s'est pas fait à Chartres une fouille un peu importante sans qu'il ait été présent, dans l'espérance que la terre se laisserait arracher

quelques vestiges des temps passés, quelques-unes de ces trouvailles si précieuses pour l'antiquaire. Aussi comme il était connu, comme il était populaire, notre célèbre archéologue! Ce n'étaient pas seulement les vieux parchemins, les bouquins chargés d'ans et couverts de poussière qu'on lui apportait avec empressement; mais on ne découvrait pas une médaille, un objet d'apparence antique, on ne soulevait pas une difficulté archéologique, sans en référer à M. Lecocq, sans invoquer le concours de ses lumières. Quelques-uns de ceux qui ne comprenaient pas ce que ses études avaient de sérieux croyaient à une innocente manie et se permettaient à ce sujet des railleries qu'il supportait très-bien, lui pourtant assez chatouilleux sur d'autres points. C'est ainsi qu'il s'est reconnu lui-même dans le petit poème intitulé : *Les Prussiens à Chartres* et qu'il en reproduit avec complaisance bien plus qu'avec acrimonie les vers suivants :

L'antiquaire cédant à ce torrent lui-même
Fait taire en leur faveur sa passion suprême.
Crotté, le nez au vent, par vaux et par chemins.
Laissant le Moyen-Age et les vieux parchemins,
Il est tout au présent et tout à l'anecdote
Et flairant le Prussien le long du jour il trotte.

(*L'Astrologue* de 1872, p. 151).

» Dans une des dernières séances de la Commission des pierres tombales il nous racontait cette petite anecdote : « C'était au bon temps des voitures publiques, et je voyageais, pour cause d'archéologie comme toujours, par celle qui mettait Chartres en communication avec Dreux. Au hameau du Péage, selon l'usage antique, on relaya les chevaux. Entre temps un de mes compagnons de route, pour égayer la compagnie, m'interpelle en disant : « Voyons, Monsieur l'Archéologue, » signalez-nous donc ici quelque bonne vieille antiquité : en » cherchant bien vous devez nous déterrer quelque chose. » Avant de répondre, je jette un coup d'œil autour de moi : « Monsieur, vous allez être servi à souhait, lui dis-je ensuite : » cette pierre que vous voyez est une ancienne borne agraire » et elle porte encore des traces d'un écusson seigneurial. » Regardez maintenant la fenêtre de cette maison, son arc » surbaissé nous indique qu'elle est une œuvre de la fin du

» XVe siècle. » Ce Monsieur, ajoutait-il, avait voulu faire rire à mes dépens; mais si on a ri en cette occasion ce n'est pas moi qui en ai fait les frais. »

» Les efforts si persévérants de notre confrère, un travail poursuivi avec tant d'intelligence, ne pouvaient pas être sans résultat. Aussi arriva-t-il promptement à posséder une érudition non moins profonde que variée; ce n'était pas seulement par la patience dans les recherches, mais c'était aussi par la sûreté de la science qu'il y avait en lui du bénédictin. Et ce qui n'était pas moins remarquable, c'est que cette science ne se bornait pas uniquement à une spécialité, elle s'étendait à tout ce qui de près ou de loin touchait à l'archéologie; s'il était archéologue avant tout, il était aussi géologue, paléographe, numismate, bibliophile, dessinateur, biographe, critique d'art, historien et que sais-je encore? Il n'a pas écrit *de omni re scibili*, mais il a possédé l'archéologie et l'histoire de son pays dans toute leur étendue et il en a traité *sub omni respectu*.

» Archéologue, je le répète, c'était là surtout son titre de gloire. Il s'était élevé dans la science archéologique à la hauteur d'un maître et sa compétence n'était contestée par personne. Nous avons été à même bien des fois, dans les réunions de notre Société, de constater combien son savoir en cette partie était profond et sûr. Souvent on lui a laissé l'honneur de trancher une question en litige sur la valeur ou l'authenticité d'un objet supposé antique qu'on avait soumis à notre appréciation. En matière d'archéologie sa parole faisait loi; et il arrivait assez fréquemment que quand il avait donné son avis motivé, personne ne se croyait assez éclairé pour émettre un avis contraire. Il a fait partie de presque toutes les Commissions ayant pour but une excursion archéologique, et avec quel zèle il se transportait sur tous les points du département où on lui signalait quelque découverte. Les procès-verbaux de nos séances sont pleins des rapports aussi savants que précis qu'il rédigeait sur ce qu'il avait vu. — Quelques-uns lui ont reproché de se montrer parfois un peu sévère, de rejeter comme apocryphes des objets auxquels on croyait reconnaître un incontestable cachet d'antiquité. Mais c'est le défaut commun à tous les vrais savants ; une demi-science peut se contenter de demi-preuves, la vraie science ne se prononce qu'à bon

escient. En agissant ainsi il se montrait homme de bon goût, car le bon goût a toujours été sévère, en archéologie comme en littérature.

» Géologue, on ne s'étonnera pas qu'il l'ait été: car la géologie est si voisine de l'archéologie que presque toujours elles vont de pair. Il se tenait au courant des découvertes de cette science; il avait lu la plupart des bons auteurs qui en ont parlé : aussi, bien qu'il ne cherchât pas à parler de géologie *ex professo,* il ne se refusait point à traiter les questions géologiques qui se présentaient, et il le faisait de manière à prouver qu'il marchait sur un terrain qui lui était familier. Qu'on lise ses rapports sur nos aqueducs d'Houdouenne, de La Grappe, de Landelles, sur les fouilles de la rue de La Brèche, de Crécy, de l'hospice de Saint-Brice, des tranchées du chemin de fer, et on verra qu'il savait analyser les terrains et en apprécier les richesses.

» Paléographe, c'est à sa persévérance, à sa patience infatigable qu'il doit surtout de l'être devenu. Il avait à peine commencé ses recherches sur l'histoire de Chartres, qu'il comprit toute l'importance qu'aurait pour lui la lecture des vieux titres, des manuscrits antiques. Sa résolution fut promptement prise et non moins promptement exécutée. Il s'en alla tout droit au dépôt qu'il savait le plus riche en ce genre d'écriture, aux Archives départementales. Là il trouva ce qu'il cherchait, des documents en caractères hiéroglyphiques, indéchiffrables. Ce fut d'abord quelque chose comme de l'hébreu ou du chinois pour lui; mais à force d'études il commença à deviner les lettres, puis les mots, et quand malgré toute son application il se trouvait arrêté par des difficultés insolubles pour lui, il avait recours aux lumières de l'archiviste qui débutait alors dans notre ville de Chartres et qui se mettait complaisamment à la disposition de ce travailleur opiniâtre, avec lequel il devait un jour se dévouer à la fondation et surtout au développement de notre Société Archéologique. Or, le premier résultat de ce labeur ingrat était chaque soir pour notre futur confrère un mal de tête des plus violents; ce qui ne l'empêchait pas de se retrouver le lendemain aux portes du dépôt des archives avant leur ouverture, et d'y prolonger sa séance comme la veille et dans les mêmes conditions jusqu'au moment où on les fermait. Après quinze jours au moins de

cette application acharnée, il avait triomphé, il possédait la clef des vieux parchemins. Sa science paléographique se perfectionna par l'expérience. Il eut toujours néanmoins une grande difficulté à déchiffrer les chartes latines; aussi ne les abordait-il que par grande nécessité : son ignorance de la langue de Cicéron le faisait alors tomber dans des erreurs de mots inévitables; mais, comme il reconnaissait son incompétence, il allait trouver quelque ami complaisant qui corrigeait son texte avant de lui en donner la traduction. Dans ses opuscules, il nous a donné quelques échantillons de son savoir-faire en ce genre; je rappellerai notamment le texte curieux où un tanneur de Chartres reconnaît avoir été payé pour avoir tanné la peau d'un reître.

» La numismatique ne l'a jamais passionné à l'excès; il en savait pourtant ce qu'il fallait pour reconnaître facilement les pièces antiques, médailles ou monnaies, qui se rencontrent le plus communément dans le pays. Quelques rapports sur les découvertes faites dans notre Beauce chartraine, ses *Recherches sur les Enseignes de pèlerinage et les Chemisettes de N.-D.*, et surtout son remarquable travail sur les *Armoiries de la ville de Chartres*, lui ont fourni l'occasion de nous montrer ce qu'il savait en ce genre. Quoique par goût il fût collectionneur, il n'a jamais essayé de former un médaillier. Quelques empreintes de sceaux formaient toute sa richesse en cette partie.

» M. Lecocq était bibliophile, mais d'une manière très-modérée, et il n'est jamais tombé dans la bibliomanie. Il aimait les belles éditions, les chefs-d'œuvre typographiques, mais il ne les recherchait qu'autant qu'ils se rapportaient à ses études. Tout livre traitant du pays chartrain avait droit d'entrée dans sa bibliothèque, et il n'a jamais connu un ouvrage ancien ou nouveau en ce genre sans chercher à en faire l'acquisition. Il consacrait tous les ans une somme déterminée à cette dépense, et quand l'année écoulée il n'avait pas atteint le chiffre qu'il s'était prescrit, il achetait alors quelques beaux ouvrages sur les arts ou les sciences. Il ne comptait pas quand il s'agissait d'un manuscrit ou d'une rareté qui avait quelque rapport avec ses occupations favorites; mais il n'aurait pas fait le plus léger sacrifice pour un livre qui n'eût été recommandable que par une reliure d'amateur. Il ne négligeait pourtant aucune occasion d'enrichir sa bibliothèque de quelque

curiosité littéraire. C'était pour lui une jouissance de pouvoir dire qu'il avait tel ou tel livre qui n'existait plus dans le commerce; il était avide des ouvrages tirés à petit nombre d'exemplaires; aussi plusieurs de ses opuscules n'ont-ils eu qu'un tirage à nombre fort restreint. Un seul exemplaire du *Cartulaire de N.-D. de Chartres* fut imprimé sur papier de teinte bleue; on le trouvera ainsi que plusieurs autres raretés de même nature dans sa belle et riche bibliothèque qui va être livrée prochainement au hasard de la vente publique. Son amour et sa connaissance des livres l'ont entraîné quelquefois à se faire bibliographe, mais ici encore c'est l'archéologie et l'histoire chartraine qu'il avait principalement en vue, comme on peut le constater dans ses études sur le *Journal de Bouvart*, dans *Un nouveau livre intitulé : Les Vœux des Hurons et les Abnaquis à N.-D. de Chartres* (l'opuscule porte ce long titre), et dans quelques-unes de ses *Lettres Beauceronnes* adressées à M. Ernest Menault.

» J'ai dit quelques mots déjà de son aptitude pour le dessin. Il mit son talent de dessinateur au service de ses goûts d'archéologue, et quand, dans ses courses, quelque monument, quelque objet avait attiré son attention, il le reproduisait avec une exactitude qu'on pourrait appeler scrupuleuse. Une partie des gravures qui accompagnent ses notices sont l'œuvre de son crayon. On a retrouvé dans ses cartons quelques dessins qu'on avait des raisons de croire plus nombreux. Au nombre de ces dessins se trouvent les calques si remarquables des pierres tumulaires du fonds Gaignières qui se rapportent au pays Chartrain. On sait qu'il a eu une très-grande part dans l'exécution des plans topographiques de Chartres et de Dreux édités par la Société. Il faut voir à la Bibliothèque municipale où ils sont conservés tous les travaux préliminaires de ces plans pour savoir quelle somme de connaissances était nécessaire à la confection d'un semblable travail. Son *Etude sur les plans topographiques et imprimés de la ville de Chartres* démontre que M. Lecocq avait bien toutes ces connaissances et que seul peut-être il était capable de mener à bien cette entreprise. Par suite sans doute de son goût pour le dessin, il aimait les beaux-arts et il s'intéressait à leur progrès, à leur développement que lui faisait connaître le journal *L'Art pour tous* dont il a toujours été le fidèle abonné. Il s'est permis quelque-

fois de se montrer critique d'art. C'était là pour lui un désœuvrement, un délassement de ses travaux plus sérieux; mais comme partout il y montrait du jugement et du bon sens, et ses articles, notamment ceux qu'il a composés sur le *Théâtre de Chartres* et sur une *Exposition de vitraux peints*, se lisent avec intérêt.

» La biographie touche de trop près à l'histoire pour qu'un historien ne soit pas en même temps biographe. M. Lecocq excellait en cette partie, moins par le talent avec lequel il faisait valoir ses personnages, que par l'abondance de ces détails précis et bien appuyés dont nos érudits modernes se montrent si friands. Avec cette patience et ce soin méticuleux qu'il apportait à toutes choses, il recueillait tout ce qui concernait nos illustrations chartraines, il notait les renseignements les plus infimes; une date si insignifiante qu'elle fût lui semblait toujours digne d'être enregistrée; une phrase, un mot, un rien, tout lui était bon dès qu'il pouvait espérer d'en tirer quelque chose qui se rapportât à ses héros. Aussi il n'est pas un de nos historiens locaux qu'il n'ait plus d'une fois complété ou même rectifié. Sur tous les noms de nos célébrités, il avait des renseignements inédits, peu importants quelquefois, mais toujours authentiques et qu'il répandait avec plus de profusion que d'à-propos dans toutes les œuvres sorties de sa plume. Il a donné plusieurs notices biographiques où il déploie toutes ses qualités d'érudit. Je citerai en ce genre ses *Documents sur Milles d'Illiers*, ses *Notices* ou *Etudes biographiques* sur Philippe Le Duc, poëte chartrain, J.-B. Armand Chapelle, acteur du Vaudeville, Esprit Gobineau et sa famille, Jehan le Maçon, fondeur chartrain, Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX, Jehan de Beausse notre maître maçon, Laurent Bouchet et ses poésies, Vincent Sablon et sa famille. Sa *Notice sur J.-B. Souchet*, l'auteur de l'*Histoire du Diocèse et de la Ville de Chartres* mérite une mention à part tant par son volume que par l'importance des renseignements qu'elle contient. On a remarqué que M. Lecocq était loin de rechercher les chemins battus; il n'avait presque rien à dire sur nos grandes célébrités, sur ceux de nos compatriotes dont la vie est dans tous les dictionnaires biographiques; mais quand il s'agissait d'appeler l'attention sur quelque gloire oubliée, sur un personnage inconnu, alors il exultait, il se répandait en

détails et en explications : c'était pour lui un vrai triomphe que de pouvoir nous révéler un chartrain qu'il voulait faire passer à la postérité. — Sa science en ce genre nous eût été d'un grand secours pour rédiger le texte qui doit accompagner la reproduction des *Pierres tombales* de notre département; elle nous fera sans doute plus d'une fois défaut, car nombre de personnages dont les noms et l'effigie sont gravés sur la pierre n'ont guère laissé de traces dans l'histoire. Par les deux notices qui portent ses initiales dans la première livraison on pourra juger ce qu'on était en droit d'attendre de lui sous ce rapport.

» Historien, mais historien chartrain seulement, M. Lecocq l'était au premier chef. Il est vrai qu'il ne l'était point à la manière de Souchet, de Doyen, de Chevard, d'Ozeray et de Lépinois, car il n'a point comme eux composé une histoire complète sur Chartres ou le pays chartrain; mais s'il l'eût tenté il l'eût fait aussi bien et même mieux que ses devanciers, le dernier excepté. Pourtant on peut supposer qu'un ouvrage de longue haleine dépassait ses forces et qu'il était incapable de le mener à bien, puisqu'il a produit seulement des plaquettes, des brochures, des articles souvent assez courts, mais aucun livre de quelque étendue. Quoi qu'il en soit, M. Lecocq possédait l'histoire de son pays comme personne ne l'a possédée, et grâce à sa vaste mémoire il se rappelait dans leurs moindres détails et avec leur date précise les faits même peu importants qui avaient eu pour théâtre la ville de Chartres. Les articles les plus curieux qu'il a composés pour nos Mémoires sont sans contredit ceux qui se rapportent à notre histoire locale : ses *Recherches sur les enseignes et chemisettes de N.-D.*, les *Origines municipales de Chartres et ses divers hôtels de ville*, les *Armoiries de la ville de Chartres*, l'*Histoire du cloître Notre-Dame*, etc. On a dit qu'il possédait assez bien le passé de notre ville pour pouvoir faire l'historique d'une partie de ses maisons pendant plusieurs siècles. Il avait, paraît-il, préparé une histoire des rues de Chartres; on y eût certainement trouvé des renseignements pleins d'intérêt et pour la plupart peu connus. Si jamais il a eu l'intention de faire ce travail, il a tout emporté avec lui; car malgré des recherches attentives, on n'a rien trouvé dans ses notes qui eût trait à cette question.

» La philologie n'a point été étrangère à M. Lecocq, ce qui pourra surprendre au premier abord, quand on se rappelle combien sa science de la langue française était incomplète. Cependant, avec un esprit précis comme le sien, il est tout naturel qu'il ait cherché à se rendre compte de la valeur des mots. Il a surpris plus d'une fois ses auditeurs en leur faisant une dissertation sur la justesse de telle ou telle expression. C'est sur ses observations que la Commission des *Pierres tombales* a ajouté les mots *Dalles tumulaires* au premier titre qu'elle se proposait de donner à l'ouvrage qu'elle est chargée de préparer. Il fut le promoteur d'un dictionnaire du patois beauceron que la Société Archéologique avait entrepris presque à son début. Ce travail quoique incomplet avait donné des résultats satisfaisants et M. Lecocq avait été chargé de classer les mots recueillis et de préparer le dictionnaire. Je ne sais pourquoi ce projet n'eut pas alors d'autre suite; mais comme le travail confié à M. Lecocq a été retrouvé dans ses papiers, il est permis d'espérer qu'il ne sera pas perdu pour le public.

La plume si féconde de notre archéologue s'est essayée dans d'autres genres encore et si elle n'a pas excellé dans tous, elle a prouvé pourtant qu'elle savait écrire autre chose que des rapports archéologiques ou des dissertations sur des curiosités chartraines. Si notre Beauce conserve le souvenir de ses légendes populaires et de ses nombreuses chroniques locales, elle le devra à M. Lecocq qui a consigné par écrit tout ce qu'il a pu recueillir en ce genre. Il a marché ainsi dans une voie nouvelle, car aucun auteur chartrain que nous sachions n'avait jusqu'à lui exploité cette mine de récits intéressants, et il est fort à craindre qu'il ne trouve par la suite aucun imitateur. Si son titre d'archéologue ne dominait pas tous ceux qu'on pourrait lui donner, on aurait pu lui décerner celui de conteur chartrain. Il n'avait pas sans doute la naïveté qu'exige ce genre de littérature, mais ces récits se laissent lire et ils ont fait la fortune d'un de nos almanachs chartrains pendant plusieurs années.

» Il a disserté aussi sur certaines coutumes du temps passé, comme on peut le voir dans ses articles sur *la Joute aux Coqs*, sur *la Procession des Bergers à la messe de minuit*, sur *les Sorciers dans la Beauce*, etc.; il a publié de nombreuses curiosités judiciaires : *Les Braconniers de Goimpy*, l'*Histoire*

lamentable du curé des Autels-Saint-Eloi, *Gilles Buisson l'empoisonneur*, *un Drame chartrain en* 1645, etc.; il a parlé d'iconographie : *Un portrait de Fulbert au XIIe siècle*, *proposition sur une iconographie monumentale*, etc., et *passim* dans beaucoup de ses brochures; il a écrit sur l'agriculture : *Curiosités agricoles beauceronnes* et autres plaquettes; enfin et surtout il s'est occupé de questions de voirie et d'édilité chartraine avec une verve de journaliste et une passion de bourgeois frondeur et quinteux. Les lettres qu'il a écrites sur ce sujet n'ayant eu, comme le journal qui leur donnait l'hospitalité dans ses colonnes, qu'un intérêt d'actualité, sont pour la plupart bien oubliées aujourd'hui; pourtant quelques-unes d'elles ont eu leur jour de succès, leur quart-d'heure de célébrité, et, selon qu'il le constatait lui-même avec une complaisance toute paternelle dans la préface de ses *Lettres beauceronnes*, il y en eut qui firent parler d'elles. Qu'on relise les lettres qui ont pour titres *le Tour de ville en danger*, *une Imputation calomnieuse*, *Relation véritable d'un empoisonnement de végétaux*, et qui toutes ont pour but de signaler le dépérissement des arbres de ses chères promenades[1], comme aussi la cause du mal et les remèdes à y apporter; on verra qu'il avait assez de compétence pour donner de bons conseils et assez de courage pour les faire entendre à ceux qui les pouvaient utiliser. Nulle part il s'est montré aussi caustique, aussi virulent même, que dans ses lettres sur les transformations faites ou à faire en sa bien-aimée ville de Chartres; c'était alors surtout qu'il vérifiait sa devise : UNGUIBUS ET ROSTRO. Il aurait pu dire comme un de nos poètes chartrains (Delavoipière) qu'il aimait cette ville jusque dans ses verrues; aussi avec quelle âpreté il défendait ce qu'il croyait lui être avantageux. Il ne se refusait pas le malin plaisir d'employer des mots qui emportaient la pièce, il a parfois même dépassé la mesure; je ne citerai pour preuve que sa *Réponse d'un coq chartrain à un Bourgeois de Saint-Prest.*

[1] On sait que M. Lecocq était un des fidèles habitués du Tour de Ville. Voici comment il le constate lui-même dans sa brochure consacrée à la visite de M. Leverrier à Chartres (1862) : « Chartrain de naissance, promeneur renforcé par habitude, j'étais comme d'usage installé au Café de la Pituite, situé au milieu de la Butte des Charbonniers. » Cette relation est signée : *Le doyen du Café de la Pituite.* C'est sur une des promenades de la ville qu'il est mort frappé d'apoplexie le 26 août 1881.

Ces questions d'édilité l'ont toujours passionné et après les questions d'archéologie proprement dites ce sont celles sur lesquelles il a le plus écrit. Je ne sais pas même si elles ne l'ont point amené à une rupture momentanée avec son imprimeur et le *Journal de Chartres*, lui leur fidèle allié, leur ami de vieille date. Toujours est-il qu'il publia dans l'*Union agricole* des *Pérégrinations en zigzag à travers la ville de Chartres*, où il répondait avec une vivacité toute juvénile à un quidam Jérôme Baliveau, lequel avait publié deux lettres de critique sur la voirie chartraine dans le *Journal de Chartres* du 14 et du 21 janvier 1866. On comprend combien son ardeur était plus vive encore lorsque l'archéologie était intéressée aux travaux exécutés par la municipalité chartraine.

» Lorsqu'il s'agit de sauver de la destruction quelqu'un de ces vieux débris dont il s'est constitué le défenseur envers et contre tous, la passion le rend éloquent : il a recours aux raisons les plus pressantes, aux insinuations les plus habiles, aux objurgations les plus énergiques, et il faut vraiment être comme ce mortel endurci auquel Horace donne un cœur cuirassé d'airain (*illi robur et æs triplex*), pour ne pas se sentir impressionné par des accents si convaincus. Que ce soit une maison de la rue de l'Étroit-Degré ou la demeure canoniale du savant chanoine P. Plume ; que ce soit l'ancien Hôtel-Dieu ou la Porte-Guillaume qu'on veuille faire disparaître, il est toujours prêt à entrer en lice ; il élève aussitôt la voix ou plutôt il s'arme de sa vaillante plume, laquelle dans ses mains vaut une bonne lame de Tolède dans les mains d'un preux chevalier, et il frappe d'estoc et de taille sur ces Vandales qui ne veulent rien respecter. Il ne parle qu'avec un suprême dédain de l'engouement qui fait moderniser nos antiques cités, il a des indignations superbes, des anathèmes écrasants contre ces embellissements qui sont si funestes à tant de monuments du temps passé. Ne touchez pas à son vieux Chartres, laissez-le-lui avec ses vieilles pierres, avec ses rues étroites, avec ses maisons qui lui parlent d'un autre âge ; ou malheur au téméraire qui voudra le lui défigurer, le lui avilir au nom de l'ordre et de la régularité. Alors son ire éclatera et lui inspirera de terribles boutades ou des railleries sans pitié. L'autorité elle-même, *l'inexorable voirie municipale*, ne trouvera pas grâce devant son fouet vengeur, et elle sera heureuse si elle en

est quitte pour s'entendre appliquer ces vers d'un de nos illustres poètes :

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

(*Excursion d'un archéologue en vacances.*)

» On me pardonnera de parler en terminant de M. Lecocq comme écrivain. A-t-il été un écrivain dans le sens le plus ordinaire de ce mot, a-t-il fait profession de composer des œuvres littéraires ? Je ne pense pas qu'il ait jamais eu cette prétention. Il lui a manqué pour être un écrivain une chose essentielle : il n'a jamais su écrire. Non-seulement il ne possédait pas l'art de présenter ses idées dans un langage académique, mais il ignorait même les règles de la syntaxe, et ses phrases, comme son orthographe, étaient en perpétuelle révolte contre les lois les plus élémentaires de la grammaire française. On s'étonne à bon droit de cette lacune qu'il aurait pu facilement combler, vu la patience et l'intelligence dont il était doué ; cependant je ne crois pas qu'il ait jamais essayé sérieusement de se perfectionner en ce point, et cet homme qui avait à cœur de ne devoir rien qu'à lui-même, cet esprit si indépendant était obligé de soumettre à la censure d'un correcteur tout ce qu'il voulait publier. Son travail ne paraissait au jour que quand il avait été limé, épuré, retouché, coordonné par l'aristarque auquel il confiait cette délicate besogne. Son amour-propre d'auteur a dû souffrir plus d'une fois en voyant ses phrases raccourcies sur une sorte de lit de Procuste, remises dans un moule d'où elles sortaient avec une physionomie toute différente de celle qu'il leur avait donnée. Mais il était assez sage pour comprendre la nécessité de cette opération et il s'y soumettait, sinon de bonne grâce, du moins avec une résignation toute philosophique. Quelques-uns de ses articles n'ont pas dû passer sous les yeux du correcteur, ou du moins celui-ci était, en faisant son travail, sous l'influence de ce sommeil qui gagnait parfois le bon Homère lui-même, car le français de notre archéologue y paraît dans toute son incorrection native, et le lecteur le plus bienveillant ne peut s'empêcher de reconnaître que ce diamant brut avait besoin de passer sous la meule du polisseur [1].

[1] Il est bien regrettable que la *Notice sur J.-B. Souchet*, pour n'en citer

» On sera peut-être tenté de croire qu'avec un pareil système de composition, M. Lecocq n'avait pas un style qui lui fût propre, et que sa prose, amalganée ainsi avec celle du correcteur, n'appartenait en réalité ni à l'un ni à l'autre. Il n'en était rien pourtant, et notre auteur avait au contraire un style bien caractérisé, bien personnel avec son cachet particulier, son goût de terroir si l'on veut, qui ne contredisait point l'axiome bien connu en littérature : *Le style c'est l'homme.*

» La phrase de M. Lecocq n'est pas alerte et vive comme celle d'un chroniqueur parisien, elle est au contraire un peu lourde ; mais elle est claire et dit nettement ce qu'elle veut dire. Loin d'être brève, coupée selon le goût du jour, elle pèche plutôt par l'excès contraire ; elle s'allonge jusqu'à paraître quelquefois peu correcte. L'expression est juste, précise ; le récit ne manque pas d'entrain, à l'occasion il devient plaisant, parfois même un peu gaulois ; si l'émotion y vibre assez rarement, elle n'en est cependant point exclue d'une manière systématique. Qu'on lise le récit de la mort du meunier de Saint-Georges-sur-Eure, fusillé par les Prussiens, et l'on verra que cet homme qui vivait presque toujours dans le passé, savait s'intéresser aux choses du temps présent, et que l'amour des antiquités n'avait point arraché de son cœur la fibre patriotique.

» On aurait le droit de reprocher à cette notice de n'être qu'un panégyrique, si, après avoir fait une part si large aux éloges, je craignais de me permettre quelques censures. Un tableau doit toujours avoir des ombres ; celui que j'essaie de tracer aura aussi les siennes. Qu'on le sache bien pourtant, en agissant ainsi, j'obéis non pas au besoin de tout dire, mais à la nécessité de justifier, d'un reproche qu'on lui a fait quelquefois, la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Plusieurs de ses membres, en effet, trop peu initiés à son fonctionnement intérieur ou trop éloignés de Chartres pour juger sainement des choses, ont manifesté leur étonnement de ce que M. Lecocq ne

qu'une, n'ait pas été revue avec plus de soin. Rigoureusement le style en est français, mais il y a des phrases enchevêtrées qui déshonorent ce beau travail. Un membre de la Société Archéologique proposa de faire disparaître ces incorrections, mais l'auteur accueillit mal cette proposition, et témoigna son mécontentement en cessant pendant plusieurs années de préparer des articles pour nos Mémoires.

remplissait pas dans cette Société des fonctions en rapport avec son mérite archéologique [1]. Ils ont cru voir là une opposition systématique, ou, comme il aimait à le dire lui-même, le résultat d'un *complot*. Ce qui me reste à dire montrera si ce reproche était fondé.

» Si l'étude patiente et les recherches laborieuses ont brillamment orné l'esprit de M. Lecocq, on est obligé de reconnaître qu'elles n'ont exercé aucune influence sur son caractère. Or, sous le rapport du caractère, la nature, si prodigue envers lui d'autre part, semble l'avoir traité en marâtre; il était en effet d'humeur assez difficile, il ne craignait pas à l'occasion de se montrer bourru et grincheux, au demeurant il avait un caractère peu aimable. Les belles-lettres, dit-on, adoucissent les mœurs et rendent les hommes plus sociables; c'est pour cette raison que les anciens les appelaient *humaniores litteræ*, et que nous désignons leur étude sous le nom d'*humanités*. Pourtant M. Lecocq les cultiva sans grand profit sur ce point, et elles ne parvinrent pas à corriger ce que ses formes avaient d'un peu rude. L'isolement dans lequel il a toujours vécu en est sans doute la cause; il s'est formé seul, il travaillait seul et il ne cherchait à avoir de commerce littéraire avec personne. — On a dit que l'égoïsme était la grande plaie de notre siècle; M. Lecocq était bien de son siècle sous ce rapport, au point de vue littéraire, bien entendu; car je ne me reconnais aucunement le droit de franchir le mur de sa vie privée. Il mettait assez volontiers sa science à la disposition de la Société; mais c'était en vain qu'on venait individuellement frapper à sa porte pour lui demander un service littéraire. Je puis dire *experto crede Roberto;* car dans plusieurs circonstances j'ai voulu mettre son vaste savoir à contribution et je n'ai jamais pu tirer de lui que des réponses vagues et qui ne m'apprenaient absolument rien. Il disait que ce qu'il avait appris par son travail était bien à lui et que ceux qui voulaient savoir quelque chose pouvaient bien faire comme il avait fait lui-même. Au lieu d'encourager les travailleurs, il cherchait à les détourner de leurs

[1] M. Lecocq fut nommé archiviste au début de la Société; mais ayant donné sa démission après quelques années, il ne fut plus dans la suite appelé à aucune fonction. Il faisait souvent partie des Commissions provisoires; mais c'est seulement au dernier renouvellement du Bureau qu'il est entré dans une Commission permanente, en devenant membre de la Commission de publication.

recherches et volontiers il leur eût enlevé les matériaux de leur travail ; c'est ce qui explique pourquoi il était, en principe, opposé à la publication de tous les Cartulaires.

» Il était d'ailleurs pourvu d'un esprit de contradiction des mieux caractérisés. Une proposition qui n'émanait pas de lui recevait bien rarement son assentiment ; il avait toujours quelque objection à faire, quelque critique à formuler. Souvent il se trouvait seul de son avis, mais alors il avait le courage de son opinion, et on l'a vu, dans des votes qui avaient réuni tous les suffrages, le sien excepté, ne pas hésiter à lever seul la main pour la contre-épreuve. Il semblait se complaire à la lutte et il la soutenait avec une grande énergie. — Ceux qui étaient assidus aux séances de la Société croient toujours le voir à la place qui était invariablement la sienne, la première auprès du Bureau. Sa vaste carrure, ses traits fortement accentués n'indiquaient point en lui un des membres les plus éclairés de l'assemblée. Il suivait avec une attention soutenue tout ce qui se passait dans la séance ; mais on eût vainement cherché à lire ses impressions sur sa physionomie; il semblait engourdi ou indifférent jusqu'au moment qu'il croyait opportun pour présenter ses observations. Les expressions chez lui ne coulaient pas de source, la langue était un peu embarrassée, elle bégayait même par moment; malgré cela, quand il avait terminé ses explications, si on ne partageait pas toujours son sentiment, on était obligé de reconnaître qu'on était en présence d'un homme d'une valeur réelle. L'opposition ne l'effrayait point, elle semblait l'attirer au contraire et il aurait eu le courage de tenir tête à l'assemblée toute entière. Dans la lutte il s'animait et comme il n'était pas homme à émousser la pointe de son trait pour rendre la blessure moins cruelle, il retorquait les arguments avec une certaine verdeur de langage. Aussi les séances de la Société Archéologique, si calmes d'ordinaire, ont-elles failli quelquefois devenir orageuses par suite des discussions qu'il avait suscitées et qu'il soutenait avec une sorte d'acharnement [1]. Malheureusement son opposition n'était

[1] M. Lecocq avait-il conscience de son humeur batailleuse? On pourrait le croire en voyant les armes qu'il s'est choisies (Un coq qui semble prêt à se lancer au combat), et la devise qui les accompagne (*Unguibus et rostro*). Il est certain que ces armes parlantes répondent non-seulement à son nom, mais aussi à son caractère ; car il avait bec et ongle pour se défendre et souvent aussi pour attaquer.

pas toujours fondée en raison; elle lui était parfois inspirée par l'égoïsme ou l'hostilité personnelle. C'est ainsi qu'il a lutté corps à corps pour empêcher la publication du *Cartulaire de Notre-Dame*. C'est par le fait de son opposition que plusieurs ouvrages adoptés en séance publique de la Société n'ont point été publiés [1]. On a remarqué que des propositions dont il était l'auteur ont été rejetées par suite des observations qu'il faisait, des amendements qu'il y apportait et qui les rendait impossibles; il ressemblait ainsi à ce dieu de la mythologie qui dévorait ses enfants. Il est incontestable que M. Lecocq a rendu de grands services à la Société; mais il ne l'est pas moins qu'il a trop souvent paralysé la bonne volonté de ses principaux membres, et on peut dire sans injustice qu'il n'a pas été complètement étranger à la période de stagnation dont tout le monde a gémi et dont elle sort en ce moment d'une manière si heureuse [2]. On comprend dès lors pourquoi il n'a jamais été appelé à des fonctions dont il était d'ailleurs bien digne par son savoir.

» Tel a été M. Lecocq, si toutefois j'ai bien saisi et surtout si j'ai bien rendu la physionomie originale de celui qui fut pour notre Société un ouvrier de toutes les heures, pour l'archéologie locale un maître consommé, pour la ville de Chartres un enfant fidèle, on serait tenté de dire un adorateur passionné.

[1] Il a failli aussi faire échouer la publication de l'*Histoire du Diocèse et de la ville de Chartres* de Souchet. L'impression de cet ouvrage était déjà assez avancée, lorsqu'une des personnes chargées de la copie, Mme veuve Roux, ayant rencontré M. Lecocq à qui on avait confié le soin de collationner cette copie avec l'original, lui dit par manière de conversation et sans malice aucune : Eh bien! Monsieur, notre travail n'avance pas très fort. — Comment voulez-vous qu'il avance avec des copistes qui ne font rien? répondit celui-ci de son ton le plus rogue. Mme Roux, justement froissée, refusa de continuer sa copie : les autres copistes menacèrent de l'imiter, et il y eut une assez longue interruption dans l'impression. C'est une des raisons pour lesquelles cet ouvrage a été dix ans sous presse.

[2] Depuis l'achèvement de l'ouvrage de Souchet (1876), la Société Archéologique n'avait rien publié en dehors des Bulletins de Procès-Verbaux et de Mémoires, lesquels ne paraissaient même que d'une manière assez irrégulière. L'année dernière (1881) elle a entrepris tout à la fois la publication des *Lettres de saint Ives*, traduites en français, du *Cartulaire de Tiron* et des *Pierres tombales du département d'Eure-et-Loir;* de plus les Bulletins paraissent très régulièrement, en sorte que cette Société, qui semblait dormir sur ses lauriers, montre depuis son réveil une vitalité qu'elle n'avait point connue même en ses meilleurs jours.

APPENDICE.

I.

SONNET SUR M. LECOCQ.

» Comme la notoriété de M. Lecocq était toute locale, son nom en dehors du pays chartrain n'était guère connu que de quelques archéologues. La grande presse n'a point annoncé sa mort ; je crois même qu'une seule publication, le *Bulletin de la Société Dunoise*, a fait à sa mémoire l'hommage de quelques lignes. Cependant, au cours de sa carrière d'archéologue, il a rencontré souvent des admirateurs sincères ; son mérite a été célébré de plus d'une manière ; il a même inspiré des vers qui ne sont pas indignes d'être publiés et qui me semblent pourtant inédits.

» J'ai eu la bonne fortune de trouver dans ses notes un sonnet qui a pour auteur M. Guillard-Cherville, professeur à Paris, un chartrain aussi, je crois. Quoique cette petite pièce de vers ne porte aucun titre, il est évident qu'elle s'adresse à M. Lecocq. C'est à ce titre que j'ai pensé devoir lui donner place ici.

Non loin des murs chartrains il est un bon bourgeois,
Savant archéologue, active et forte tête ;
Dans les champs du passé qu'il fouille en mille endroits,
Dénicheur émérite, il poursuit son enquête ;

Mais bien qu'il ait déjà fait plus d'une conquête,
Et marqué son sillon par d'utiles exploits,
Il ne chante pas, lui, sa gloire sur les toits
Et parmi ses rivaux ne lève pas la crête.

Avec ce teint fleuri que rien ne peut ternir,
(Car les siècles poudreux semblent le rajeunir),
Jour et nuit travaillant, près d'un texte il s'obstine ;

Du plus obscur grimoire habile déchiffreur,
Où d'autres ne verraient qu'un fumier sans valeur
Mon coq, à l'œil perçant, trouve une perle fine.

II.

ŒUVRES DE M. LECOCQ.

» M. Lecocq n'a écrit que des articles destinés à paraître dans une revue (*Procès-verbaux* et *Mémoires de la Société Archéologique*), ou dans un journal (*Journal de Chartres*, *Union agricole)*, ou dans un almanach (*le Beauceron*, *l'Astrologue de la Beauce et du Perche*). En dehors de la notice sur Souchet qui sert d'introduction à l'*Histoire du Diocèse et de la Ville de Chartres*, et des préfaces qu'il a composées pour les recueils dont je vais parler plus loin, je ne connais pas deux lignes de lui qui aient une origine différente. D'un autre côté, tout ce qu'il a publié ainsi a été tiré à part; il n'a, je crois, refusé cet honneur qu'aux rapports qu'il était chargé de faire par la Société Archéologique.

» Comme les tirages à part sont aujourd'hui assez recherchés, j'ai pensé être agréable aux collectionneurs d'opuscules chartrains en leur donnant ici la liste de ceux de M. Lecocq. Il avait commencé lui-même à dresser cette liste; je la donne telle que je l'ai trouvée dans ses notes, quoique, contrairement à ses habitudes, elle ne soit point établie dans un ordre méthodique :

1. Lettres Beauceronnes recueillies par un Chartrain, pet. in-8°, 304 p., 1865, 45 ex. (*Journal de Chartres*).
2. Annales et Chroniques chartraines, pet. in-8°, 32 p., 1854, 50 ex. (*Le Beauceron*, 1855).
3. Un nouveau livre intitulé : Les Vœux des Hurons et des Abnaquis à N.-D. de Chartres, pet. in-8°, 16 p., 1857, 60 ex.
4. Les Sorciers dans la Beauce, in-8°, 48 p., 1861, 80 ex.
5. Fouilles à l'hospice Saint-Brice à Chartres, in-8°, 4 p., 1859, 25 ex. (*Journal de Chartres*, 21 février 1859).

[1] M. Lecocq indique l'imprimeur à chaque opuscule; cette indication peut se donner plus brièvement. Jusqu'au n° 33, tout est sorti de l'imprimerie Garnier à Chartres, excepté les n°s 2, 14, 15, 16, qui sont de l'imprimerie Durand à Chartres, et le n° 6 qui est de l'imprimerie Gouverneur à Nogent-le-Rotrou. Je n'ai pas pu vérifier quel était l'imprimeur des opuscules suivants, mais la plus grande partie, sinon tous, sont l'œuvre de M. Garnier.

6. Une Visite de M. Le Verrier, sénateur et directeur de l'Observatoire de Paris, à la ville de Chartres, le mardi 12 février 1862, in-8°, 8 p., 1862, 50 ex.
7. Un Acte de paternité au XVIe siècle, in-8°, 4 p., 1858, 25 ex.
8. Inondations, in-8°, 2 p., 1856, 5 ex. (*Journal de Chartres*).
9. L'Hiver de 1709 dans le Pays Chartrain, in-8°, 24 p., 1859, 25 ex. (*L'Astrologue*).
10. Empiriques, Somnambules et Rebouteurs beaucerons, in-8°, 64 p., 1862, 100 ex. (*Astrologue*).
11. Les Loups dans la Beauce (*Astrologue*).
12. Archéologie chartraine, in-12, 4 p., 1860, 25 ex. (*Journal de Chartres*, 8 mars 1860).
13. Notice sur Vincent Sablon et sa famille, in-8°, 32 p., 1861, 35 ex.
14. Le Cloître de Notre-Dame et l'Ane-qui-vielle, in-8°, 12 p., 1867, 60 ex.
15. Pérégrinations en zigzag à travers Chartres, in-8°, 16 p., 1867, 60 ex. (*L'Union agricole*).
16. Jadis et aujourd'hui (Théâtre de Chartres), in-8°, 8 p., 1862 (*L'Union agricole*).
17. Notice historique sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val, in-8°, 24 p., 1858, 70 ex. (*Mém.*, I, 289).
18. Un Symbole d'investiture au Moyen-Age, in-8°, 16 p., 1862, 35 ex. (*Mém.*, III, 135).
19. Notice sur les Armoiries de la ville de Chartres, in-8°, 20 p., 1858, 60 ex. (*Mém.*, II, 33).
20. Notice sur un Atelier de figurines gallo-romaines découvert à Chartres (avec figures), in-8°, 16 p., 1859, 30 ex. (*Mém.*, II, 325).
21. Notice sur la Porte-Guillaume de Chartres, in-8°, 8 p., 1856, 25 ex. (*Mém.*, I, 1).
22. Lettres-patentes de Charles VI, in-8°, 8 p., 1856, 25 ex. (*Mém.*, I, 62).
23. Une Page du protestantisme au Pays Chartrain, in-8°, 8 p., 1859, 25 ex. (*Mém.*, II, 187).
24. L'Escalier de la reine Berthe et la Maison des Vieux-Consuls, in-8°, 12 p., 1858, 50 ex. (*Mém.*, I, 239).
25. Esquisse historique du Cloître Notre-Dame de Chartres, in-8°, 40 p., 1857, 50 ex. (*Mém.*, I, 125).
26. Proposition sur une Iconographie monumentale, lapidaire et sigillographique du département d'Eure-et-Loir, in-8°, 8 p., 1866, 25 ex.

27. Un mot sur l'Aqueduc de Landelles, in-8°, 4 p., 1866, 25 ex.

28. Rapport sur une Exposition de Vitraux peints faite les 5 et 6 décembre 1869, dans l'atelier de M. Lorin, peintre-verrier à Chartres, in-8°, 12 p., 1870, 640 ex.

29. Documents sur Miles d'Illiers, évêque de Chartres (1459-93), in-8°, 16 p., 1862, 30 ex. (*Mém.*, III, 250).

30. Fouilles de la rue de la Brèche à Chartres, in-8°, 8 p., 1863, 25 ex.

31. Plans topographiques et imprimés de la ville de Chartres, in-8°, 24 p., 1863, 25 ex. (*Mém.*, IV, 30).

32. Notice sur Jehan le Maçon, fondeur chartrain, in-8°, 16 p., 1864, 40 ex. (*Mém.*, IV, 129).

33. Légendaires et Sermonnaires du XIVe siècle, in-8°, 72 p., 1865, 30 ex. (*Mém.*, IV, 190).

» Ici s'arrête la liste de M. Lecocq; j'ai essayé de la compléter, et je crois y être arrivé, grâce surtout aux renseignements que m'a procurés M. Duval, appariteur de la Société Archéologique, qui possède la collection presque entière de ces opuscules.

34. La Basse-Ville à Chartres, 2 p. (Extrait du *Journal de Chartres* du 20 octobre 1864.)

35. Biographie de Jehan Rotrou, né à Dreux, le 19 août 1609, et décédé en cette ville, le 27 juin 1653, 4 p. (Extrait du *Journal de Chartres* du 27 juin 1867.)

36. Une épave de la Révolution de 1793, 3 p. (Extrait du *Journal de Chartres* du 9 février 1868.)

37. La Beauce aura-t-elle un canal??? 4 p. (Extrait du *Journal de Chartres* du 12 janvier 1868.)

38. Henri III à Chartres en 1588, in-8°, 3 p.

39. Biographie beauceronne : L'abbé Moisant, 3 p. (Extrait du *Journal de Chartres*, avril 1864.)

40. Un illustre Inconnu chartrain, 2 p. (Extrait du *Journal de Chartres* du 1er janvier 1865.)

41. Bibliographie chartraine.

42. Fac-simile de deux actes, l'un de 1571, l'autre de 1579.

43. La Colonne Saint-Côme. Histoire légendaire et poétique, in-8°, 20 p., 1870.

44. Dissertation historique et archéologique sur la question où est l'emplacement du Tombeau de Fulbert, in-8°, 96 p., 1873, 40 ex. (*Mém.*, V, 303).

45. Recherches sur les Enseignes de pélerinage et les Chemisettes de Notre-Dame de Chartres, in-8°, 52 p., 1874, 50 ex. (*Mém.*, VI, 194).

46. La Cathédrale de Chartres et ses Maîtres de l'œuvre, in-8°, 92 p., 1876, 40 ex. (*Mém.*, VI, 396).

47. Notice biographique sur J.-B. Souchet, in-8°, 48 p., 1875 (*Introduction à l'Histoire*).

48. Diane de Poitiers et les Emaux de Saint-Pierre, in-8°, 16 p., 1872, 25 ex.

49. Dalles Tumulaires chartraines, in-8°, 12 p., 1869, 30 ex.

50. Origines municipales de Chartres et ses divers Hôtels-de-Ville, in-8°, 96 p., 1869, 44 ex. dont 3 sur papier de couleur, 1 sur calicot. (*Mém.*, V, 89).

51. Fresque de la salle Saint-Côme (ancien Hôtel-Dieu), in-8°, 12 p., 1868, 40 ex.

52. Charte de Thibault V pour le Pays Dunois, in-8°, 4 p., 1867, 25 ex.

53. Notice sur Grand-Jehan, nain des rois Henri II et Charles IX, in-8°, 12 p., 1872, 25 ex.

54. Recherches sur une Ambassade chartraine à Nazareth, in-8°, 12 p., 1873, 25 ex. (*Mém.*, VI, 64).

55. Portrait de Fulbert au XIIe siècle, in-8°, 20 p., 1875, 25 ex. (*Mém.*, VI, 339).

56. Excursion archéologique à Chartres à travers les tranchées, in-8°, 16 p., 1874, 25 ex.

57. Recherches sur le Curage de la rivière d'Eure, in-8°, 12 p., 1873, 25 ex.

58. Epigraphistes et Faussaires, in-8°, 12 p., 1875, 25 ex.

59. Notice historique et archéologique sur les Horloges de l'église Notre-Dame de Chartres, in-8°, 64 p., 1866, 40 ex. (*Mém.*, IV, 284).

60. Le Clos du Vieux-Saint-Jean à Chartres, in-8°, 1870, 36 p., 40 ex. (*Mém.*, V, 287).

61. Notice sur Laurent Bouchet et ses poésies, in-8°, 17 p., 1874, 25 ex. (*Mém.*, VI, 289).

62. Une Curiosité chartraine du XVe siècle, in-8°, 7 p., 1873, 25 ex.

63. Chroniques, Légendes, Curiosités et Biographies Beauceronnes, in-8°, 360 p., 1867, 110 ex. (*Journal de Chartres*).

64. Notice sur les nouveaux Vitraux de l'église Saint-Pierre, in-8°, 8 p., 1869.

65. Glanes beauceronnes, pet. in-8°, 342 p., 1870, 45 ex. (*Journal de Chartres*).

66. Annales, Souvenirs et Traditions historiques du Pays Chartrain, pet. in-8°, 396 p., 1875, 110 ex. (*L'Astrologue*).

67. Variétés historiques, archéologiques et légendaires du département d'Eure-et-Loir, in-8°, 318 p., 1882, 100 ex. (*L'Astrologue*).

68. Causeries et Recherches Beauceronnes, pet. in-8°, 132 p., 1882, 45 ex. (*Journal de Chartres*).

» Quelques observations sur ces ouvrages :

» Les n°s 1, 63, 65, 66, 67 et 68 ne sont point des opuscules, mais d'élégants volumes de plusieurs centaines de pages, composés en entier d'articles, extraits du *Journal de Chartres* ou de l'*Astrologue*. Les préfaces de ces volumes sont écrites avec *humour*, témoin ces quelques lignes de l'Introduction des *Lettres beauceronnes :*

« Les vingt-cinq LETTRES qui forment ce volume sont les filles » de l'Actualité et elles ont pour père le Hasard : riantes ou » grondeuses, savantes ou niaises, elles marchent à la suite » l'une de l'autre, en ordre, mais ayant chacune une mission » différente à remplir..... Cette publication ne doit son exis- » tence qu'à un véritable *Typographe chartrain* ami de son » pays. Après les avoir adoptées à leur naissance, il a voulu » continuer son acte quasi-paternel en les produisant dans le » monde. »

» On sait que M. Lecocq avait pour règle invariable de donner une épigraphe à tous ses travaux, même les moins importants, et souvent ces épigraphes étaient choisies avec beaucoup de goût et de bonheur. Voici celle des Lettres beauceronnes; « Or, à ce que j'ay à vous dire, regardez plus tost à la substance que aux paroles, car je ne suis pas homme de lettres pour bien dresser une harangue; à cela n'ai-je pas été de jeunesse institué. » (Régnier de la Planche : *Livre des Marchands.*) — Voici celle des *Chroniques, légendes,* etc.

Gens à qui mon livre déplaît
Ce n'est pas pour vous qu'il est fait,
Pour Dieu contentez-vous des vôtres;
Et sans dire du mal du mien,
Soyez-en dégoûté, fort bien,
Mais n'en dégoûtez pas les autres.

(Frère JEAN, de Rouen.)

» Le n° 2 se compose d'extraits du *Journal de Jean Bouvart* et d'*un vol de reliques en* 1490.

» Le n° 3 est une critique assez méchante d'un livre que venait de faire paraître M. Doublet de Boisthibault.

» Le n° 6 et le n° 16 sont signés de noms d'emprunt. Le premier est signé le *Doyen du Café de la Pituite*, allusion à un banc des Promenades qui porte ce nom ; le second est signé l'*Essoufflé, ex-souffleur du théâtre de Chartres.*

» Le n° 10 a eu son jour de vogue, même au sein de la capitale. M. Lecocq en avait envoyé 50 exemplaires à Paris. Les médecins de cette ville s'arrachèrent cet opuscule. Les charlatans qui étaient fustigés par un profane et par un profane de la province ; quel triomphe pour la Faculté !

» Le n° 62 parle d'un canon fondu à Chartres. »

M. le Président annonce un travail de M. de Dion sur les seigneurs du Puiset. — La lecture en sera faite à la Société dans la séance de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Clerval (l'abbé), professeur au séminaire de Saint-Cheron ; présenté par MM. les abbés Germond et Hénault.

Meslage (l'abbé), curé de Levainville ; présenté par MM. les abbés Germond et Robinet.

Sénéchal (l'abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame ; présenté par MM. les abbés Vassort et Foucault.

Tissier (l'abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame ; présenté par MM. les abbés Claireau et Foucault.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. VII. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société historique de la Corrèze, tome III, 3e livraison. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, août, septembre et octobre 1881. (Envoi du Ministère.)

Romania, n° 39, juillet 1881. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 5 JANVIER 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Buisson, Chevrier, Hue, Jatteau, Bouthemard, Escoffier, Gérondeau, MM. les abbés Olivier, Foucault, Piauger, Hénault, Sainsot.

Le Secrétaire fait la lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Bellier de la Chavignerie, au nom de la Commission des pierres tombales, fait un rapport verbal ayant pour objet de demander à la Société des fonds, afin de compléter la collection des pierres tombales du département, au moyen de calques ou photographies de ces monuments qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale. Il sollicite à cet effet un crédit de 1,000 fr.

L'Assemblée autorise la Commission à ajouter à la reproduction des pierres tombales qui existent dans le département la gravure de celles qui existent à Paris à la Bibliothèque Nationale, et de plus elle vote un crédit de 1,000 fr. pour cet objet.

M. Jatteau offre à la Société une pierre tombale qui existe à l'Abbaye-de-l'Eau. La Société remercie M. Jatteau de sa générosité et se charge de faire apporter cette pierre dans son Musée.

M. l'abbé Hénault donne la lecture d'une première partie d'un travail qu'il a préparé sur l'étendue et la disposition de l'enceinte romaine de la ville de Chartres. A ce propos, M. Bellier indique les vestiges d'une partie du cloître Notre-Dame qui se trouvent dans les caves de sa maison. — Le Mé-

moire de M. l'abbé Hénault est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Hénault demande que la Société charge un architecte de reconnaître s'il y a véritablement des traces de l'aqueduc dans l'une des maisons du tertre Saint-Eman; cette vérification est urgente, car les dernières traces de la maison vont disparaître. — La Société accueille favorablement cette demande.

M. le Président propose de chercher un conférencier pour la séance annuelle du mois de mai; il offre d'écrire à M. Caro pour lui demander son concours. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaire.

MM. Plagnier, cultivateur à Luplanté; présenté par MM. Rousseau et Merlet.

L'abbé Juteau, curé de Saint-Symphorien; présenté par M. Rousseau et M. l'abbé Piauger.

Baraillon, instituteur à Levainville; présenté par MM. Rousseau et Hue.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, IXe vol., 1881. (Envoi de la Société.)

Bulletin d'Histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 7e et 8e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. de 1881. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société historique de Langres, nos 17 et 18. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1882.

Présidence de M. MERLET. — M. BAROIS, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Bellier de la Chavignerie, de Boisvillette, Millon, Buisson, Mouton, Brault, Chevrier, Passard, Hue, Balandra, MM. les abbés Guérin, Piauger, Sainsot, Haye, Claireau, Hénault, Sénéchal, Tissier et Pardos.

M. le Président annonce la perte de M. le curé de Senonches, M. l'abbé Bigarne.

M. Ludovic de Boisvillette fait don à la Société d'un ouvrage de son père : *Ce qu'il a laissé.* — Remerciements.

La Société Dunoise a inséré dans ses Mémoires une notice nécrologique sur M. Lecocq. — La Société vote des remerciements à la Société Dunoise pour cette marque de bonne confraternité.

A propos d'un livre offert par M. Jarry, M. le Président propose aux membres de la Société de faire des recherches sur la guerre des Sabotiers de la Sologne. — M. Haye, curé de Saint-Avit, annonce qu'il a déjà réuni des matériaux sur ce sujet et qu'il communiquera son travail à la Société.

M. Hue, trésorier, présente l'état des finances de la Société au 1er janvier 1882.

Le Budget pour l'année 1881 avait été établi de la manière suivante :

RECETTES SUPPOSÉES.

Rente sur l'État 3 %	211 fr.	»
20 obligations (Ouest)	260	»
300 cotisations à 10 francs	3,000	»
A reporter.	3,471 fr.	»

Report	3,471 fr.	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de bulletins.	150	»
Id. de diplômes	10	»
	3,931 fr.	»

RECETTES OPÉRÉES.

Rente sur l'État 3 %.	211 fr.	» c.
20 obligations (Ouest).	291	»
Cotisations à 10 fr. et à 5 fr., ensemble .	3,468	50
Vente de bulletins. Id. de diplômes.	61	35
	4,031 fr.	85 c.

Les recettes avaient été évaluées à .	3,931 fr.	» c.
Elles ont été de.	4,031	85
Excédent.	100 fr.	85 c.

Suit le détail des dépenses proposées et des dépenses faites :

DÉPENSES PROPOSÉES.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures	250	»
Reliures	100	»
Séance générale	200	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Frais de recouvrement et envoi de bulletins.	100	»
Achats de livres et abonnements	170	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Cartulaire de Tiron	1,000 fr.	»
Dalles tumulaires	400	»
Total.	3,920 fr.	»

DÉPENSES FAITES.

Notes Garnier et Vinsot	2,325 fr.	60 c.
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures (Notes Rousseau)	646	20
Reliures (Note Petrot-Garnier).	48	25
Séance générale	211	10
Fouilles et dépenses imprévues	66	40
Payé à l'appariteur, affranchissements, timbres et correspondance.	95	05
Payé à M. Petrot-Garnier, libraire. . . .	104	20
	3,796 fr.	80 c.

Les dépenses proposées étaient de.	3,920 fr.	» c.
Il a été dépensé	3,796	80
Différence . . .	123 fr.	20 c.

Le reliquat de l'exercice 1880 était de. . .	2,037 fr.	95 c.
Les recettes de l'année 1881 se sont élevées à la somme de.	4,031	85
Ensemble.	6,069 fr.	80 c.
Les dépenses ont été de	3,796	80
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1881 la somme de deux mille deux cent soixante-treize francs, ci	2,273 fr.	»

M. le Président, au nom des membres présents, remercie M. Hue de sa bonne administration.

M. l'abbé Hénault continue la lecture sur les recherches qu'il a faites de l'aqueduc de la cité Carnute et sur la découverte d'un hypocauste dans le couvent de la Providence.

M. le Président propose la nomination de deux membres de la Commission de publication. — La nomination est ajournée.

M. le Président fait la lecture d'une pièce de vers ayant pour titre *la Mare* et composée par M. Joliet.

LA MARE.

A M. Lucien Joliet.

Les merveilles de la nature
Pour le regard qui sait chercher
Sont partout, l'onde qui murmure,
L'arbre où l'oiseau va se percher.

La mare, où nos gardes-champêtres
Vont trouver l'ombre et la fraîcheur,
Sous les saules, aux premiers êtres
Offre son abri protecteur.

C'est là que l'hydre se détache
Et va naviguer en radeau,
Arborant son léger panache
Sur la frêle lentille d'eau.

La vie habite nos gouttières
Aussi bien que les océans ;
Dans le monde des rotifères
Il est des nains et des géants.

J'aperçois sous ton microscope
L'œuf qui n'est pas encore pondu,
Sous sa transparente enveloppe,
Au sein maternel suspendu.

Sous le voile de l'épiderme
Tu suis d'un agile crayon
Le développement du germe
Et les stages de l'embryon.

Ici la forme rayonnante
Des étoiles et des oursins,
De l'échelle l'animal plante
Des règnes touchant les confins.

Il faut bien faire et faire vite
On touche au but ; on est tout près ;

Mais on compte sans la visite
D'animalcules indiscrets.

A travers la liquide plaine,
Entre les brins des mousses d'eau,
Un infusoire se promène;
Un nuage passe au tableau.

Grâce au soleil, nos mélicertes
N'ont plus de secret à tes yeux.
De tes dernières découvertes
A bon droit je suis glorieux.

Comme le bedeau du village,
Fier du sermon qu'il a sonné,
J'ai, guettant un lièvre au passage,
Vu la mare où je t'ai mené.

Pas un lapin dans ma sacoche
Ce jour-là quand je suis rentré :
J'avais des bêtes dans ma poche
Avec un mouchoir déchiré.

Va, si nos froids climats ont toujours des orages,
Poursuivre tes travaux sous un ciel sans nuages.
Nous te suivrons de loin et des yeux et du cœur,
Sur la mer bleue, au nid caché dans la montagne,
Avec la fidèle compagne
De tes succès, de ton bonheur.

Nogent-le-Phaye, novembre 1881.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Béaur, instituteur, à Boisville-la-Saint-Père; présenté par MM. Rousseau et Merlet.

Paulmier, négociant, à Chartres; présenté par MM. Rousseau et Garnier.

VINCENT-DESORGES, négociant à Chartres; présenté par MM. Rousseau et Barois.

L'abbé DESVAUX, curé de Courtalain; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

DE FRANQUEVILLE (Paul), au château de Franqueville, par Fécamp (Seine-Inférieure); présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1880. — *Bulletin*, 2e trim. de 1881. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 51. (Envoi de la Société.)

La Guerre des Sabotiers de Sologne, par M. L. Jarry. (Envoi de l'auteur.)

Notice archéologique sur les anciennes abbayes d'Honnecourt et de Vaucelles, par M. l'abbé Bulteau. (Envoi de l'auteur.)

De Boisvillette. — Ce qu'il a laissé. (Don de M. Lud. de Boisvillette.)

SÉANCE DU 7 MARS 1882.

Présidence de M. MERLET. — M. BAROIS, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, P. Durand, Barois, Mouton, Chevrier, Buisson, Vincent, de Mély, MM. les abbés Piauger, Claireau, Pardos, Foucault, MM. Bouthemard, Escoffier, Hue, Passard, Gérondeau et Bellier de la Chavignerie.

M. le Président annonce à la Société avec un vif regret la perte des Sociétaires suivants : Mme Roux, M. Sevestre, ancien notaire, décédé à Lormaye ; M. Sedillot, instituteur au Boulay-d'Achères, et M. Garnier, imprimeur à Chartres. M. le Président annonce qu'il donnera dans la prochaine séance une note

biographique sur M. Garnier, qui a rendu de si grands services à la Société.

L'Assemblée décide que l'expression de ses regrets sera insérée au procès-verbal de la séance.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Haret, curé de Crécy-Couvé.

Crécy-Couvé, le 6 mars.

« Monsieur le Président,

» Je lis, dans le Bulletin de janvier 1882, la note suivante :

» M. de Saint-Laumer donne communication d'un article « sur les ossements fossiles, etc. »

» Je vous ferai remarquer, Monsieur le Président, que cette note contient des inexactitudes de nature à induire en erreur les archéologues qui seraient tentés de visiter nos contrées, et j'ai pensé qu'il était de mon devoir de les rectifier.

» Ainsi :

» 1° Le lieu où ont été trouvés non-seulement des os de marmotte et de blaireau, mais aussi du *Cheval*, du *Bœuf*, du *Renne*, etc., etc., est bien dans la vallée de la Blaise, mais au lieu nommé *La Hutte*, et non à Saulnières, qui ne contient que des vestiges de l'époque Mérovingienne ;

» 2° Les silex taillés trouvés à La Hutte ne sont pas du type de Saint-Acheul, mais des lames, des pointes et des hachettes du type du Moustier ou des Cavernes.

» Je vous serais infiniment obligé, Monsieur le Président, dans l'intérêt des études préhistoriques, de vouloir bien proposer à la Société l'insertion des précédentes rectifications, au prochain Bulletin. »

M. le Président donne communication d'une circulaire ministérielle au sujet du Congrès des Sociétés savantes à Paris. — Sont nommés délégués de la Société : MM. Merlet, Chevrier, de Mély, Mouton et Joliet.

M. le Président annonce que, pour la réunion du mois de mai, M. Caro, de l'Institut, ne pourra pas faire de conférence. — Le Bureau est chargé de trouver un autre conférencier.

La salle Sainte-Foy étant en vente et la Société n'ayant pas de domicile à elle, M. le Président soumet à la Société la proposition faite par un de ses membres, de nommer une commission qui étudierait le projet d'acquisition de cet immeuble. — La Société consultée, s'appuyant sur ce que la dépense que cette opération nécessiterait entraverait ses travaux et par suite son existence, ne prend pas la proposition en considération.

M. Mouton donne la lecture d'un rapport sur les résultats des fouilles qu'il a dirigées dans la vallée du Coudray, et expose des vases funéraires avec des ossements qui ont été soumis à la crémation.

« A l'extrémité du faubourg Saint-Brice de Chartres, entre l'ancien château du Gord et le village du Coudray, serpente une petite vallée formant bifurcation avec la grande vallée de l'Eure et que rien ne distingue des autres bas-fonds des abords de la rivière. Les gracieuses ondulations du sol, jointes au coquet point de vue de la ville, donnent toutefois, au paysage, une teinte agreste qui contraste avec la monotonie des abords d'un village des plateaux.

» L'industrie s'est emparée depuis longtemps de la petite vallée, et jusqu'au village du Coudray le sol fournit en abondance l'argile employée dans les diverses briqueteries chartraines, notamment par MM. Chapard et Henry Mouton. C'est dans un champ exploité par ce dernier pour son usine des Petits-Blés que sont concentrées les principales découvertes archéologiques, objets de cette notice, débris gallo-romains, poteries diverses, vases funéraires et squelettes.

» Les diverses natures de terrain qu'il est essentiel de ne pas confondre nous font invoquer le secours de quelques notions élémentaires de géologie, pouvant au besoin suppléer aux lacunes qui se présentent souvent dans les découvertes de ce genre, par exemple la présence d'ossements et d'outils préhistoriques à côté d'ossements et de débris divers gallo-romains. Une étude du terrain est donc tout d'abord nécessaire.

» Le sous-sol de la vallée, de ses versants ainsi que des plateaux, est formé par le tuf marneux à silex composé de bancs de gros silex et de marne, symétriquement alternés et horizontalement groupés, tels que nous les voyons d'ailleurs de chaque côté de la vallée de l'Eure, dans les carrières ouvertes

à flanc de coteau. Les premières assises des grands monuments de la ville reposent sur ce terrain, classé en géologie sous le nom de l'étage crétacé supérieur et qui recouvre principalement les marnes crétacées de Senonches à Amilly.

» Comme date de formation, ces deux couches de craie à ananchytes (oursins) et de craie à huîtres auriculaires sont antérieures aux pierres calcaires de Beauce, d'origine lacustre, ainsi qu'aux meulières et grés d'Epernon, de l'époque tertiaire.

» Bien que les terrains crétacés et tertiaires renferment, comme les étages géologiques antérieurs, de nombreux fossiles d'animaux, de coquilles, de poissons et de plantes qui ont vécu sur les bords ou dans les eaux des anciennes mers, l'on n'y rencontre aucune trace ni vestige de l'homme dans nos contrées. Au-dessus des fortes assises marneuses vient une couche dite de silex à argile, également tertiaire, d'épaisseur variable, très visible dans les talus de déblais des chemins de fer aux abords de la ville : c'est le tuf commun plus ou moins compact, sur lequel sont généralement fondées nos maisons d'habitation, surtout dans les faubourgs où le sol a subi moins de remaniements de fond. Il serait téméraire d'y asseoir un grand monument, vu sa compressibilité.

» Viennent au-dessus les terrains quaternaires, formés ou plutôt remaniés après les dernières dislocations du globe. Ce terrain comprend à peu près toutes les couches de surface : sa forme, ses reliefs, son niveau en un mot, à l'exception du fond des vallées, n'a pas sensiblement changé depuis l'apparition de l'homme ; il comprend, à partir du niveau des terrains tertiaires, le diluvium, les alluvions anciennes, le diluvium-Loëss, ainsi que les alluvions modernes. Nous allons les étudier dans la vallée du Coudray.

» Sur les versants de la petite vallée, et tout particulièrement sur celui de droite, se place sur le terrain tertiaire la couche de diluvium de 1^{m} à 1^{m} 30 d'épaisseur en cailloutis, parfois un peu cassé, anguleux, mélangé parfois de gros sable commun et d'argile. Il pourrait s'y trouver à côté une autre couche de silex, mais arrondie, lavée, également mélangée de sable. Ces deux couches diffèrent cependant d'une façon notable. Le cailloutis aigu, cassé, est celui qui fournit quelques outils apocryphes comme œuvres de l'homme préhistorique ; cette catégorie pro-

vient des torrents de la dernière époque glacière à la suite de la fonte des glaciers. Les cailloutis roulés sont de diverses origines; ils ont subi en plus les effets de longs transports dans les torrents des périodes glacières antérieures : ce sont des vagabonds qui ont roulé aux différentes époques. Nous devons comprendre dans cette catégorie les nombreux galets des environs de Gallardon, qui proviennent des plages des anciennes mers, plus tard réduites dans la Beauce aux dimensions de grands lacs, dont les dépôts vaseux ont formé nos pierres de taille et des lambeaux de très beau marbre beauceron.

» La couche de diluvium aux abords de Chartres est très reconnaissable dans les dépôts de sable glaiseux, mélangés de blocs ou fragments de grès dits ladères, comme à Archevilliers, ou dans le tuf mélangé de silex, sable argileux avec blocs ou éclats de ladère comme au Coudray : il n'y a pas à s'y tromper, c'est le diluvium ancien.

» Au-dessus de la couche de cailloutis de la vallée du Coudray se trouvent des lambeaux très apparents d'alluvions anciennes de 1 m à 1 m 30 d'épaisseur, en terre argileuse un peu brunie et renfermant à la partie supérieure, qui se trouve naturellement en contact avec les alluvions modernes, des silex taillés, d'une incontestable authenticité, et quelques rares ossements isolés de grands mammifères, enveloppés d'une gangue sédimentaire qui caractérise parfaitement le préhistorique. La couche d'alluvion moderne qui recouvre les alluvions anciennes est d'une épaisseur variable de 1 m 50 à 2 m 50; la terre végétale qui surmonte le tout est d'une épaisseur insignifiante, 10 à 20 centimètres.

» Le fonds proprement dit de la vallée est de même formation : sur le tuf marneux primordial vient la couche compacte de diluvium composée de cailloux mélangés d'argile à silex, glaise et fragments de ladères; mais ici les terres d'alluvions anciennes ont à peu près disparu, entraînées dans la vallée de l'Eure par les grandes inondations : il ne reste plus que la couche des alluvions modernes, en argile jaunâtre, d'une pureté exceptionnelle, et qui lui donne absolument l'aspect d'une terre vierge sans mélange de cailloutis.

» C'est dans cette couche d'alluvion argileuse très recherchée par l'industrie que l'on rencontre à une profondeur uniforme des squelettes, dans la même position qu'ils occupaient le

jour de leur inhumation, des fragments de poterie gallo-romaine, des vases funéraires dont le plus grand nombre est brisé, à côté de quelques-uns entiers, bien conservés encore, remplis de matières incinérées, os brûlés, poussière et grains de charbons, cendre, etc.

» Nous désignerons le point central de nos découvertes des sépultures, le Bardeau, nom du petit ruisseau formant la ligne médiane de la vallée, en faisant observer que ce petit cours d'eau de 1 m 50 de largeur s'est souvent déplacé depuis l'époque où il occupait à peu près toute la largeur du fond de la vallée, c'est-à-dire 30 ou 40 mètres et plus suivant les sinuosités.

» Les anciens ouvriers qui exploitent depuis longtemps le terrain pour le compte de nos diverses briqueteries savaient que l'on rencontrait des squelettes dans cette grande couche d'alluvion argileuse, à 1 m 40 ou 1 m 50 de profondeur, et leur souvenir remonte même assez loin.

» De 1840 à 1850, lors des travaux de rectification et d'achèvement du chemin actuel de Coudray, ils en avaient découvert deux ou trois ayant déjà leur légende : on les considérait comme cadavres de Prussiens tués et clandestinement enterrés pendant l'invasion de 1814 ou 1815 : à défaut de vérité c'était au moins patriotique,

» De 1850 à 1860 un quatrième ou cinquième fut trouvé sur le versant de droite par un ouvrier qui a pu fournir quelques renseignements. Il se rappelle que le squelette était très grand et fort, car il avait au moins deux mètres de longueur, bonne raison pour le reconnaître Prussien. Quelques clous très oxydés trouvés auprès, à la même profondeur, furent la cause d'une autre erreur : les clous, disait-on, provenaient de l'assemblage d'un cercueil. Ces clous, comme tous ceux trouvés depuis en très grand nombre auprès des autres squelettes comme autour des vases funéraires, sont des figures symboliques usitées dans les cérémonies gauloises : on y ajoutait quelques pierres de différente nature, silex, calcaire et jusqu'à des silex plus ou moins taillés et que l'on ne rencontre au champ de sépulture que dans la couche à ossements, vases et cendre de 30 centimètres ou plus d'épaisseur, et d'une teinte uniformément noirâtre et toujours à 1 m 40 ou 1 m 50 de profondeur.

» La distance entre l'emplacement des premiers squelettes et le groupe central des sépultures du Bardeau est de 150 mètres. Les premiers vases qui furent découverts un peu épars dans le sol depuis une dizaine d'années n'étaient ni recherchés ni appréciés : trois ou quatre peut-être tombèrent entre les mains d'amateurs ; d'autres firent les délices des enfants des ouvriers qui les brisaient en jouant.

» En 1878, un nouveau squelette fut découvert à 25 mètres du Bardeau et donna lieu à une polémique au sujet des circonstances toutes particulières de cette trouvaille, en tout semblable aux précédentes. La découverte de vases et de silex taillés avait fait réfléchir, et il n'était plus question de Prussiens, mais de Mérovingiens ; on approchait enfin de la vérité. Les enlèvements d'argile ayant pris une autre direction, la vallée demeura encore silencieuse.

» La découverte d'un autre squelette avec clous et médailles le 10 janvier 1882 appela notre attention sur la vallée, déjà l'objet de nos excursions géologiques, et, avec le consentement de MM. Mouton père et fils, propriétaires du champ, nous prîmes la direction des fouilles,

» Le résultat ne se fit point attendre, et dès la première découverte de nombreux fragments de vases d'une assez grande dimension, de pâte et de formes variées, nous pûmes en apprécier tout l'intérêt. Nous n'étions au début qu'en présence de vases funéraires brisés, mais l'ouvrier briquetier Edouard Massé, habitant du Coudray, nous fit espérer d'en découvrir au moins quelques-uns entiers, renfermant des cendres et des ossements brûlés, semblables à ceux déjà trouvés par lui, les années précédentes, sans y attacher d'importance.

» En quelques jours nous étions au centre d'un véritable champ de sépulture peu étendu, 30 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, mais bien rempli.

» Les découvertes se succédèrent pendant plus d'un mois sans interruption, et nous ont fourni les vases les plus intéressants remplis de matières incinérées, et, comme nous l'avons déjà dit, enfouis dans leur position primitive.

» Chaque vase ou du moins le plus grand nombre renfermait une médaille à l'effigie de Néron. Une petite médaille en argent paraissant un Nerva fut également trouvée dans la couche à ossements, ainsi que des miroirs gallo-romains, un

verre antique parfaitement intact et des poteries usuelles. A en juger par la position des fragments, non groupés, mais au contraire un peu épars dans le sol quoique toujours au même niveau, il semble que le champ de sépulture a été saccagé, pillé, et les vases brisés dans un but facile à saisir, la recherche de trésors enfouis, et la rage de destruction en présence de médailles sans valeur pour l'époque. Les objets divers, comme les miroirs métalliques, le verre antique bien conservé, les poteries usuelles trouvées dans la couche à ossements. paraissent bien démontrer des actes de pillage et de vandalisme.

» Des recherches dans les vignes et les champs des plateaux, faites sur de vagues propos de quelques habitants du Coudray, viennent corroborer nos suppositions et nous ont permis d'établir une corrélation directe, intime entre le champ des sépultures et les édifices d'une villa gallo-romaine d'une certaine importance, qui devait exister à 300 mètres environ sur le versant gauche. Nous serions peut-être ainsi en présence de véritables sépultures de famille.

» Au centre de substructions d'une haute antiquité, car à peine en trouve-t-on des traces à la surface du sol par de faibles débris de tuiles, briques et moëllons, nous avons d'abord ramassé quelques petits fragments de poterie, en tout semblables à ceux de la vallée. En creusant le sol à 20 ou 30 centimètres de profondeur, M. Villette, cultivateur au Coudray, propriétaire de la vigne qui paraît le centre de la villa, a rencontré des débris de mortier, de tuiles romaines, des cendres et du charbon. Il affirme, en outre, qu'il existe au-delà des vignes, dans les champs voisins, des fondations de gros murs, et que la charrue en ramenait anciennement des parcelles à la surface du sol. La villa gallo-romaine a dû être saccagée et pillée en même temps que les sépultures de la vallée et par les mêmes dévastateurs. Peut-être serait-il permis d'assigner ces actes de dévastation à l'année 406 ou 407, époque où la Gaule fut envahie par des masses de Vandales, de Suèves et d'Alains et soumise à de terribles insurrections, qui durèrent une vingtaine d'années pendant les règnes de Valentinien III, d'Avitus, de Ricimer, et se prolongèrent même au milieu des convulsions de la chute de l'Empire romain vers 476.

» Nous devons examiner la position des vases et les autres

objets trouvés dans les fouilles pour essayer d'en déduire des conséquences, sinon très nettes, du moins probantes.

» L'épaisseur de la couche d'argile pure d'alluvion est de 2 m 10 en moyenne à partir du tuf au diluvium. A 1 m 40 au-dessous du niveau actuel du sol se trouve, comme nous l'avons déjà dit, la couche à ossements et à vases funéraires, très reconnaissable sur 30 centimètres ou plus d'épaisseur, à sa légère teinte brunie par le mélange de parcelles de cendre, ou de poussière de charbon. Les vases sont posés indifféremment debout ou sur le flanc, et chaque petite fosse devait être creusée assez large pour y déposer en forme de scellement à la main les excédants et les résidus du fourneau, à l'exception bien entendu des parcelles d'os brûlés, réservées, triées et déposées dans les vases. La majeure partie des vases (il y a des exceptions) étaient en outre entourés avec des cailloux, rangés et placés à la main dans le but probable de les protéger. Deux ou trois clous, placés à dessein comme emblême ou coutumes gauloises, ont laissé des empreintes d'oxyde très visibles sur certains vases. La terre d'alluvion se continue au-dessous de la couche à ossements sur 40 centimètres d'épaisseur, c'est-à-dire jusqu'au niveau du diluvium compact du fond de la vallée. Il est facile de reconnaître que cette dernière couche d'argile pure encore plus tassée que le dessus n'a jamais été fouillée pour y déposer quoi que ce soit; la terre est tellement pure qu'il n'y a pas à s'y tromper, et cependant nous avons été très surpris par la découverte d'ossements humains détachés, isolés assez loin les uns des autres, reposant sur le diluvium même, lequel n'était avant les apports d'alluvions que la surface de fond d'un large ravin, où l'eau devait couler assez claire, car il ne reste pas trace de terre marécageuse.

» D'où proviennent ces derniers débris d'ossements humains, ainsi isolés, mélangés, difficiles à rassembler et comparer ? Ils tombent et s'écrasent aux moindres pressions; toutefois, nous avons pu recueillir des fragments de fémurs, tibias; un crâne, examiné par un de nos médecins chartrains, très compétent en pareille matière, a été reconnu comme dolycocéphale, c'est-à-dire de race conquérante. Evidemment ces débris, reposant au fond d'un ancien et large ravin aujourd'hui comblé par les alluvions modernes de 2 m 10 à 2 m 50 d'épaisseur, ont été entraînés par des inondations. Ils sont complètement étrangers

aux vases funéraires et d'une date bien antérieure, car les dix-huit siècles qu'il a fallu pour exhausser de 1 m 40 le niveau actuelle de la vallée, environ 8 centimètres par siècle, correspondent à 2,700 ans pour un exhaussement de 2 m 20. Ces derniers ossements seraient donc antérieurs à la fondation de l'empire romain; ils sont vieux galois-druidiques. Il reste encore bien des chances d'en rencontrer encore d'une date plus ancienne aux environs du Coudray.

» Nous sommes trop enclins à confondre et à comparer les choses anciennes avec nos idées modernes; aussi, l'impression qu'on éprouve à première vue, en examinant la surface régulière du sol actuel de la vallée qui semble n'avoir pas changé de niveau ni subi de mutation, est toute naturelle. Vases et squelettes auraient été enterrés dans des fosses creusées à 1m 70 de profondeur, à peu près suivant les procédés de nos jours. Ce serait une grave erreur de le croire, car le niveau du sol à l'époque des inhumations devait être à 1 m 40 en contrebas du niveau actuel, c'est-à-dire à l'affleurement de la couche à ossements. Il n'était besoin que de creuser une petite fosse de 30 centimètres de profondeur, plus ou moins, suivant les dimensions des vases; le plus petit (pour enfant) est de la grosseur du poing et le plus grand atteint un mètre de circonférence. Aucune émanation n'étant à craindre, un petit tertre ou tumulus en gazon suffisait et recouvrait simplement chaque sépulture.

» Les apports de terre très fine d'alluvion par la dénudation des coteaux et des plateaux sous l'action incessante des pluies, quelques dépôts vaseux provenant des inondations jointes à des détritus de végétation ou amas d'herbes, expliquent suffisamment l'exhaussement variable du niveau de la vallée à raison de 5 à 8 centimètres ou plus ou moins par siècle.

» Les apports de terre d'alluvion continuant toujours, d'une façon lente et imperceptible, leur action d'exhaussement dans ce petit coin de terre abandonné au milieu des crises, des incertitudes et des changements de civilisation, le silence s'est fait dans la petite vallée: l'oubli, ce dernier linceul des morts, suivant l'admirable expression d'un grand écrivain de notre siècle, l'oubli a passé sur les générations dont nous remuons aujourd'hui les cendres; nous n'en connaîtrons jamais ni les noms, ni l'histoire, le langage et les mœurs, pas même les

grands et terribles événements dont ils ont été les témoins ou les acteurs ou peut-être les victimes : tâchons de leur conserer quelques lignes dans l'histoire d'une époque encore si peu connue de notre pays chartrain : le gallo-romain.

» Nous résumerons nos impressions en essayant de fixer quelques dates.

» Les squelettes peuvent remonter à la fin du IIIe siècle ; leur inhumation tend à les faire considérer comme chrétiens, avec réminiscence de coutumes gauloises, comme l'indiquent les clous trouvés à côté.

» Les vases funéraires sont du Ier et du IIe siècle et renferment les restes de Gaulois ayant divers points de contact avec les Romains.

» Les ossements de la couche inférieure des alluvions sont gaulois et remontent à 800 ans avant l'ère moderne.

» Les ossements trouvés dans les alluvions anciennes, ainsi que les silex taillés sont de l'époque préhistorique et contemporains des grands mammifères de Saint-Prest. Afin d'écarter toute espèce de doute sur la position des vases et la façon dont ils ont été recouverts par le fait bien connu d'ailleurs de l'exhaussement du sol dans toutes les vallées et sous l'action des alluvions, nous citerons des exemples frappants que nous avons sous les yeux.

» L'administration des Ponts-et-Chaussées a entrepris l'année dernière la construction d'un chemin vicinal entre Luisant et le Coudray, traversant toute la vallée de l'Eure. Un pont fut fondé sur la rivière, ainsi qu'une arche supplémentaire à 16 mètres en dehors de la rivière, c'est-à-dire dans la prairie. Les fouilles de fondation d'une culée de l'arche supplémentaire mirent à découvert en pleine prairie, à 2m 50 de profondeur, quatre à cinq petites meules d'un ancien moulin complètement inconnu et détruit depuis un millier d'années probablement, car la forme et les dimensions des petites meules indiquent parfaitement qu'elles remontent à l'origine même des moulins à roue hydraulique ; elles portent même la trace d'ajustage de meules à bras, avec modification pour moulins à eau.

» A côté de l'emplacement des meules existent d'anciens pilotis affleurant le fond d'un ancien courant, et non moins remarquable, en ce sens que tout cet ensemble fournit les preuves que le petit moulin devait être établi dans une cabane

en bois élevée sur pilotis, que le tout a été détruit par suite d'incendie ou d'inondation et que le matériel est tombé au fond de l'ancienne rivière. Or, le niveau de l'ancien courant est aujourd'hui à 80 centimètres en contrebas du fond actuel de la rivière; le niveau de la vallée et de la rivière s'est donc exhaussé de 80 centimètres depuis un millier d'années.

» Nous citerons encore les abords de l'ancien château du Gord, voisin de la rivière. Le fondateur du domaine devait connaître exactement le niveau des inondations de son époque; il a dû prendre des dispositions pour en être complètement à l'abri, et cependant, l'année dernière le niveau des crues s'est élevé à 70 centimètres au-dessus du rez-de-chaussée. Le château n'est donc plus habitable, quoique la construction ne remonte guère qu'à deux siècles et demi, peut-être un peu plus.

» S'il nous était possible de découvrir les anciennes ouvertures de débouché dans la rivière d'Eure des anciens aqueducs gallo-romains de la ville de Chartres, nous aurions la preuve bien convaincante de l'exhaussement de la vallée de l'Eure dans la traversée de la ville et nous verrions qu'aucun aqueduc de cette lointaine époque ne pourrait aujourd'hui déverser ses eaux dans la rivière. C'est la rivière au contraire qui déverserait ses impuretés dans les orifices des aqueducs : il en sera ainsi dans deux mille ans pour nos aqueducs d'aujourd'hui.

» Nous admettons parfaitement que les chiffres et les éléments d'évaluation dont nous nous servons ne sont pas d'une rigueur et d'une exactitude absolues; il faut tenir compte des éventualités de l'inconnu et surtout des inondations extraordinaires qui ont parfois modifié l'ordre de choses régulier que nous prenons pour base. Mais tout en tenant compte de ces diverses causes d'erreurs, la conclusion qui s'en dégage est encore acceptable et répond au moins aux questions que soulève le problème intéressant, dont une partie restera toujours cachée dans la vallée du Coudray.

» Le nombre des vases que nous avons pu recueillir entiers ou que nous sommes parvenu à rajuster et reconstituer avec les débris est de vingt. Dans les nombreux fragments incomplets dont on ne put tirer aucun parti, il est facile de distinguer trente ou quarante variétés de forme et de grandeur et s'adaptant aux trente ou quarante vases dont ils proviennent et qui étaient également enfouis dans la couche à ossements.

» Tous les spécimens découverts n'ont certainement pas été fabriqués en vue d'une destination funéraire, il est probable que des vases d'ornementation d'appartements ou d'usage ordinaire, un peu détériorés peut-être, devaient être employés dans les inhumations.

» A l'exception de quelques rares fragments de poterie fine en pâte rouge indiquant un certain contact avec la civilisation romaine, nous considérons la généralité des vases comme d'origine plutôt gauloise que romaine, avec différents procédés de fabrication mélangés de formes artistiques ou communes et jusqu'à la pâte grossière à peine cuite.

» Nous ne nous étendrons pas sur le préhistorique que nous avons à peine effleuré : un de nos collègues, chercheur passionné, ce qui est loin d'être un défaut, s'en occupe depuis longtemps avec une prédilection toute particulière pour la vallée du Coudray. Il est parvenu à rassembler une collection d'un grand intérêt et nous éviterons de lui faire concurrence. Espérons que, suivant notre exemple, il enrichira nos Musées, où, malgré l'exiguité du local, une place sera toujours réservée pour les arts et les objets rares et de bon goût.

» Notre très regretté collègue, M. Lecocq, connaissait parfaitement la vallée du Coudray, et, dans la séance de la Société Archéologique du 1er août 1872, il déposa une notice sur une pérégrination faite par lui dans la vallée en janvier 1868, avec la description de la découverte d'un four à moitié en ruine, qui lui avait paru avec raison, par sa forme et son originalité, digne d'attention.

» La construction de ce fourneau aujourd'hui disparu était en effet assez étrange ; c'était une excavation pure et simple, creusée en forme de grand moule de chaudière dans un massif d'alluvion argileuse de près de quatre mètres de hauteur, et qui existe encore aujourd'hui, au moins en partie, sur le flanc droit de la vallée, précisément en face notre champ de sépulture. Cette forme de construction rustique, inusitée. avait singulièrement préoccupé notre infatigable archéologue, et, cherchant à quel usage un pareil fourneau avait pu être affecté, il paraît hésiter, étudie, se prononce enfin et émet l'idée qu'il s'agit d'un four à pouzzolane factice d'une haute antiquité. Il décrit en véritable connaisseur les propriétés et les avantages de la chaux hydraulique artificielle que d'ailleurs

nos chaufourniers chartrains fabriquaient déjà sans aucune difficulté.

» Nous avons à notre tour examiné l'emplacement de l'ancien fourneau dont l'établissement n'a nécessité aucune espèce de maçonnerie. Le moule creusé, façonné, arrondi, préparé seulement à la pelle et à la pioche dans la grande couche argileuse, en ménageant quelques combinaisons accessoires pour le développement du calorique et de ventilation, il suffisait d'y entretenir un foyer ardent pour faire sécher et cuire les parois. Les parois cuites ainsi sur une certaine épaisseur devaient acquérir promptement la dureté de la maçonnerie de brique ordinaire, et le four pouvait effectivement servir à la fabrication du ciment comme nos briqueteries le font encore. Mais l'existence d'un atelier de fabrication de pouzzolane, à l'époque gallo-romaine, avec les faibles ressources des matériaux du pays, est plus que douteuse, pour ne pas dire impossible: les éléments nécessaires font absolument défaut dans nos contrées, tandis que les qualités éminemment hydrauliques des chaux de Senonches et leurs similaires ne devaient pas être ignorées des Gaulois. La pouzzolane était donc complètement inutile. La pouzzolane est un produit italien comme la chaux de Senonches est un produit de notre pays.

» Nous émettrons une idée plus rationnelle; nous croyons fermement que le fourneau a été établi à l'époque gallo-romaine pour servir à l'incinération des corps, et qu'il existerait encore de ce côté une corrélation directe entre notre champ de sépultures et ce fourneau. Nous pensons qu'en présence des vases funéraires nouvellement découverts, M. Lecocq n'aurait pas hésité à se rendre à notre avis.

» A en juger par les matières de la couche à ossements, les opérations d'incinération ne se faisaient pas avec du bois, mais bien avec du charbon; il fallait donc établir dans le fourneau des combinaisons spéciales pour activer ou modérer le calorique et maintenir la libre circulation de l'air, à l'imitation de la fabrication du charbon. Ces cavités factices et les pâtons mélangés de paille si minutieusement décrits par M. Lecocq, pouvaient parfaitement servir à répartir uniformément le calorique et trouveraient ainsi leur application.

» En admettant que le fourneau en ruine n'ait pas servi aux pratiques de l'incinération, il paraît du moins avoir été copié

sur le principe des fours gaulois. Nous livrons le résultat de nos études et de nos investigations aux appréciations de la Société Archéologique. »

La Société remercie M. Mouton de son travail et charge le Bureau de nommer une Commission qui serait chargée de continuer les fouilles.

M. Mouton propose à la Société de se rendre sur le lieu des fouilles, au sortir de la séance : ce qui est accepté.

M. Bellier de la Chavignerie annonce que le travail des photographies des pierres tombales est commencé. — Il est chargé de demander au photographe de donner à la Société les clichés des photographies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Semen (Jules), négociant, à Paris ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Maintrieu, notaire, à Chartres ; présenté par M. l'abbé Hénault et M. Hue.

L'abbé Provost, professeur à l'institution Notre-Dame ; présenté par MM. les abbés Auger et Foucault.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société de la Corrèze, t. IV, 4e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. de 1881. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société de la Charente, année 1880. (Envoi de la Société.)

Revue d'Alsace, 1er trim. de 1882.

Romania, oct. 1881. — *Journal des Savants*, nov. et déc. 1881, janv. 1882. (Envoi du Ministère.)

Nécrologie. — M. l'abbé Bigarne. (Don de M. Foucault.)

Porte-cierges du XIVe siècle, provenant de l'église de Montireau (Don de M. le curé de Montireau.)

SÉANCE DU 6 AVRIL 1882.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Barois, Bonnard, Mouton, Buisson, Gilbert, Ch. Petrot, Passard, Gérondeau, Bellier de la Chavignerie, Ponton d'Amécourt, Pétrot-Garnier, Isambert, Balandra, Ricourt, Dussart, Hue, et l'abbé Hénault.

M. le curé de Saint-Sauveur a envoyé à la Société un registre obituaire de l'année 1775. — L'assemblée lui vote des remerciements.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Paul Durand, dans laquelle il annonce que M. François Lenormand fera à la réunion générale une conférence sur les usages funéraires des anciens Egyptiens. La séance aura lieu le 11 mai dans la salle Sainte-Foy.

Les fouilles faites sur la commune de Coudray étant terminées, M. Mouton s'adjoindra une Commission pour faire un rapport complet sur cette découverte.

M. le Président fait la lecture de la notice biographique de M. Garnier par M. Merlet.

« Il a été du nombre de ces laborieux travailleurs qui ne » croient leur tâche accomplie qu'à la dernière heure, empor- » tant avec eux, pour suprême consolation, les regrets de ceux » dont ils ont été connus. » Ces lignes, qui sembleraient presque prophétiques, ont été consacrées par M. Garnier, dans

son *Histoire de l'Imagerie populaire*, à la mémoire de Louis Moquet, maître imagier, mort à l'âge de 75 ans, travaillant encore à l'œuvre qui avait rempli toute son existence.

» Jacques-Marin Garnier, notre confrère, dont nous déplorons si vivement la perte, est mort aussi à l'âge de 75 ans, sans avoir un seul jour abandonné la tâche dévouée et laborieuse de sa vie, emportant, comme Louis Moquet, les regrets et l'amitié de tous ceux qui l'avaient connu. Mais, plus heureux que son prédécesseur, il a laissé après lui des œuvres qui ne périront jamais, ce sont les livres sortis de ses presses, c'est sa *Bibliothèque de l'Amateur d'Eure-et-Loir*, c'est son *Histoire de l'Imagerie*, qui est devenue populaire parmi les amateurs des beaux et bons livres.

» Nous ne devons examiner M. Garnier que dans ses rapports avec notre Société Archéologique, et pourtant que n'aurions-nous pas à dire de ce cœur d'élite, de cette intelligence si fine et si délicate, nous qui, depuis trente années, avions pris l'habitude d'aller presque chaque jour causer avec lui? Nous avons assisté à la rédaction de son œuvre principale, et nous nous rappelons encore l'émotion qu'il ressentait en nous lisant les dernières lignes de sa préface, consacrées à son père: « Dans notre court passage sur cette terre, il est de ces mé- » moires qu'on ne peut trop vénérer et auxquelles on ne sau- » rait jamais donner trop de regrets. » Qui m'eût dit alors, — il y a de cela près de quinze ans, — qu'un jour à mon tour je devrais appliquer à mon excellent ami ces paroles parties de son cœur et qui me touchaient si profondément!

» Mais je vous demande pardon de ces souvenirs intimes, je rentre dans mon rôle de membre de notre Société Archéologique, et je ne veux plus envisager dans M. Garnier que l'imprimeur auquel nous devons tant et de si belles publications.

» Dans son enfance, rien ne pouvait faire prévoir qu'il serait un jour à la tête d'une des maisons d'imprimerie les plus justement florissantes de la France. Il naquit le 15 mai 1806, à Chartres, dans une besoigneuse famille, comme lui-même se plaisait souvent à le rappeler. Il nous a laissé la description de l'humble boutique où se passèrent ses premières années: il aimait à comparer le splendide établissement qu'il a créé rue du Grand-Cerf avec le magasin *des Quatre-As* de la place des Halles. Ce fut là, au milieu de vieux bois pour la plupart hors

de service, parmi des ballots de papier qui encombraient l'étroit local, que M. Garnier fit son apprentissage d'ordre et de travail. Car il fallait rudement travailler : le père Garnier-Allabre avait une nombreuse famille, et le commerce des images était à son déclin à Chartres. Des ateliers rivaux s'étaient formés à Epinal et ailleurs, ateliers dont les propriétaires, disposant de fonds qui manquaient à l'imagier chartrain, pouvaient faire beaucoup mieux et produire davantage. « Heureusement, nous » dit M. Garnier lui-même, on avait à cette époque des goûts » et des habitudes plus modestes que de nos jours. C'était même » une des nécessités du temps, car, dans ces petits commerces, » où les bénéfices étaient des plus modiques, si la plus stricte » économie n'eût pas été rigoureusement observée, la barque » eût bientôt chaviré. Il aurait fallu dire adieu alors à ce peu » de bien-être, inconnu en naissant, mais qu'on rêvait pour » soi et les siens. »

» Vers 1830, la fabrique d'images cessa ses travaux : mais Garnier-Allabre avait depuis quelque temps installé dans son ancienne boutique, un peu restaurée au goût du jour, un magasin de librairie auquel il avait joint un cabinet de lecture. Ce n'était pas luxueux ni grandiose assurément, mais la renommée de probité et le caractère sympathique de l'ancien imagier amenaient sans cesse de nouveaux clients, et l'on pouvait déjà prévoir de plus beaux jours. Chargé d'abord spécialement du cabinet de lecture, bientôt le jeune Garnier fut mis à la tête de toute la maison. Il avait tout ce qu'il fallait pour la rendre prospère : assiduité au travail, affabilité, ordre et économie, intelligence des affaires, audace sans témérité, confiance sans présomption.

» La librairie n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui : le goût des livres, et surtout des beaux livres, était presque inconnu ou partagé seulement par quelques esprits d'élite, qui trouvaient bien mieux à Paris les moyens de satisfaire leurs désirs. M. Garnier vit bien que si son commerce de librairie lui assurait de quoi vivre, il ne lui permettrait pas d'acquérir ce bien-être que, suivant ses propres expressions, il rêvait pour lui et les siens. Il résolut de créer une imprimerie : c'était une tentative un peu hardie, d'autant que le jeune homme n'avait jamais fait, ailleurs que dans les images, l'apprentissage de cet art où il devait plus tard exceller. Il fut aidé dans

son entreprisé par un parent de sa famille, Emmanuel Christophe, qui, depuis plusieurs années, travaillait dans les meilleurs ateliers de la capitale. Ce fut celui-ci qui mit M. Garnier au courant des secrets du métier de typographe : c'était un excellent maître, mais aussi quel parfait élève il avait à former !

» Le succès couronna les efforts du nouvel imprimeur : les ateliers furent agrandis, et un jour, en 1838, M. Garnier osa plus encore, il créa le *Journal de Chartres*. Je ne vous parlerai pas longuement de cette œuvre, qui a fait en partie la renommée et la fortune de notre confrère. Le *Journal de Chartres*, vous le savez tous, est, depuis plus de quarante ans, une des feuilles de province les plus répandues et les plus appréciées. Ses commencements furent modestes certainement, mais il ne tarda pas à conquérir sa place, et les bénéfices qu'il assurait à son fondateur permirent à M. Garnier de donner satisfaction à ses aspirations qui le portaient à rechercher la perfection dans cet art de l'imprimerie auquel il avait voué son existence.

» La Société Archéologique d'Eure-et-Loir fut fondée en 1856 : M. Garnier en fut immédiatement un des adhérents les plus zélés. Il avait compris que, dans les publications sérieuses de cette Société, il trouverait l'occasion de mettre à profit son expérience de typographe ; il se sentait assez fort pour ne pas reculer devant les sacrifices nécessaires pour arriver à produire des œuvres dignes, par la pureté de leur exécution, d'entrer en parallèle avec celles de nos plus illustres imprimeurs. Avec un vif empressement, il mit ses presses au service de la Société naissante, et, grâce à lui, nos publications, au point de vue typographique, sont placées sans conteste au premier rang de celles des Sociétés de province. Mais aussi il ne négligeait rien : il fallait le voir examiner une à une les feuilles de papier destinées au tirage de peur que quelque défaut n'altérât les caractères, ou assister à la mise en train pour s'assurer de la parfaite uniformité du tirage. Que de fois n'a-t-il pas, sans hésiter, mis au pilon une feuille déjà tirée parce que des fautes matérielles avaient échappé au correcteur, ou parce que l'ouvrier imprimeur avait imprudemment trop noirci certaines pages !

» Avec ces soins, avec ce désintéressement, secondé par les ouvriers habiles qu'il avait formés, M. Garnier devait faire des

chefs-d'œuvre. Aussi, lors de l'Exposition universelle de 1867, les publications de notre Société figurèrent avec honneur au Palais de l'industrie et valurent à leur heureux éditeur une grande médaille d'argent. Depuis, des médailles d'or vinrent, dans d'autres Expositions, constater la supériorité des ouvrages sortis des presses de la rue du Grand-Cerf. Car, déjà depuis plusieurs années, M. Garnier, quittant son ancien établissement de la place des Halles, avait fait construire sur l'emplacement de la maison du Tillet de vastes ateliers où il avait transporté tout son matériel typographique, laissant à un de ses gendres la librairie que son père avait fondée.

» Un peu plus tard, il céda à son fils, M. Edouard Garnier, son fonds d'imprimerie, ne se réservant pour lui que le *Journal de Chartres*. Mais il n'abandonna pas pour cela la surveillance de l'impression de nos Mémoires : il mettait un soin jaloux à s'assurer encore par lui-même que ses anciennes traditions n'étaient pas oubliées ; il continuait à donner ses conseils, toujours sûrs et intelligents, sur la meilleure manière de disposer nos publications. Il s'était surtout, dans ces dernières années, attaché au tirage des gravures, et c'est d'après son expérience que nous avons osé entreprendre à Chartres la reproduction de nos *Dalles tumulaires*, dont l'impression défie les artistes les plus habiles.

» Il n'est plus !..... mais la perfection typographique qu'il a donnée à nos Mémoires lui survivra longtemps. Son fils tient de lui l'amour de son art qu'il possédait à un si haut degré. *Noblesse oblige*, et M. Edouard Garnier est bien résolu à conserver, à augmenter l'héritage de bonne renommée que son père lui a laissé. C'est un nouveau bienfait que nous devons à notre si excellent confrère : sa mémoire ne risque donc pas de périr parmi nous, et nos successeurs, en voyant leurs œuvres revêtues d'une si belle parure, se rappelleront sans cesse celui qui a accueilli la Société à son berceau. »

M. Pétrot-Garnier, au nom de sa famille, remercie l'Assemblée de l'accueil sympathique qu'elle a fait à la communication de M. Merlet.

M. le Président donne ensuite communication d'une notice sur Loëns faite en 1848 par Mgr Pie.

« On nous a demandé plusieurs fois ce que c'était que la salle de Loëns, où se tient le club chartrain [1]. Nous sommes aujourd'hui si éloignés par nos lois et nos mœurs d'un état de choses encore subsistant il y a soixante ans que beaucoup de nos compatriotes seront étonnés d'apprendre que la prétendue chapelle ou église souterraine de Loëns, malgré ses voûtes ogivales, ses piliers et ses chapiteaux de pur XIIIe siècle, et ses trois nefs, qui semblent désigner une basilique chrétienne, n'a cependant jamais été ni chapelle, ni église, mais qu'avant de servir au club chartrain, elle était déjà un lieu de réunions plus ou moins tumultueuses, un rendez-vous d'affaires, les unes contentieuses, les autres criminelles, tantôt administratives, plus souvent commerciales.

» Le chapitre de la Cathédrale de Chartres possédait, on le sait, de vastes domaines pour fournir aux dépenses de l'œuvre de l'église, à la subsistance de ses soixante-seize chanoines et seize dignitaires, et de ses nombreux chantres, chapelains et officiers de toute nature. L'administration générale du temporel du Chapitre était confiée à un fonctionnaire laïque qui portait le nom de *maire et lieutenant-général de Loëns*.

» Loëns était un vaste enclos qui se composait de magasins, greniers, prisons, etc. Cet enclos était situé, nous disent les anciens titres, vis-à-vis *les Lices*, c'est-à-dire le Marché-aux-Chevaux, lequel occupait le haut de la rue actuelle des Lices et tout l'emplacement des maisons qui le séparent du monument dont nous voulons parler. De temps immémorial, le Chapitre exerçait la haute, moyenne et basse justice, dans la ville, sur le cloître, l'Hôtel-Dieu, les maisons canoniales et autres appartenances et dépendances capitulaires [2], et dans le diocèse, sur le grand nombre d'églises, de paroisses et de propriétés qui lui appartenaient. L'officier de Loëns était donc à la fois régisseur et juge.

[1] Cette notice a été écrite par M. l'abbé Pie, alors vicaire-général du diocèse de Chartres, au mois de mai 1848.

[2] *Coutume de Chartres*, par Couart. Chartres, 1630. — Elle est suivie de divers arrêts du Parlement, dont un, rendu en 1624, fournit des renseignements curieux et mentionne tous les lieux de la ville, faubourgs et banlieue où le Chapitre jouit de la haute, moyenne et basse justice, qu'il fait exercer par le maire de Loëns.

» Tout seigneur justicier avait dans sa seigneurie une salle ou chambre, en un mot un tribunal, où se rendait la justice. L'enclos de Loëns avait son tribunal, où se rendait la justice du Chapitre, et ce tribunal n'était autre que la grande salle ogivale où est aujourd'hui établi le club chartrain. Le *Réglement fait aux bailliage et siège présidial de Chartres* en 1773, se termine par un *Almanach des jours auxquels on ne plaide pas* auxdits bailliage et siège présidial, et l'on y voit que « tous » les mardis de l'année sont réservés pour la justice temporelle » de Loëns, appartenante au Chapitre, et autres justices qui se » tiennent dans l'enclos de Loëns [1]. »

» Le titre de *maire et lieutenant*, ou *juge et garde-général de Loëns* fut longtemps héréditaire; mais le titulaire de cette charge était si essentiellement *homme de corps du Chapitre* que tout serf affranchi par le Chapitre jurait de perdre sa liberté et de redevenir homme de corps dudit Chapitre si la mairie de Loëns lui advenait [2]. En 1789, la charge de maire de Loëns, qui s'était beaucoup modifiée depuis longtemps, était occupée par Louis Le Tellier, que je trouve désigné « avocat en Parle- » ment et aux bailliage et siège présidial de cette ville, maire » de Loëns d'icelle [3]. »

» Les fonctions du magistrat de Loëns étaient le plus souvent celles du modeste juge de paix ou de commissaire de police. Les justiciables les plus ordinaires étaient le braconnier qui avait maraudé dans les bois ou pêché dans les étangs du Chapitre, le gamin qui avait cassé des vitres ou jeté des pierres dans le cloître, le marchand et le baladin qui avaient indûment vendu ou fait des représentations malséantes à la foire de septembre, etc. Cependant plus d'une fois le maire de Loëns eut à connaître de causes criminelles et à prononcer des peines majeures, ordinairement appuyées d'un arrêt confirmatif du Parlement. Dans tous les cas, le justicier de Loëns, comme tous les officiers des justices particulières, était obligé de juger d'après les ordonnances royales et les coutumes locales. Les

[1] *Règlement...*, etc. Chartres, 1773, p. 69. — On voit à la page 64 que six autres justices subalternes se tenaient dans l'enclos de Loëns, concédé à cet effet par le Chapitre.

[2] *Supplément aux Affiches du pays Chartrain*, 1785, p. 10 et 11.

[3] *Doléances du Tiers-État d'Eure-et-Loir.*

Archives départementales d'Eure-et-Loir ont conservé un certain nombre de sentences rendues par le maire de Loëns [1].

» La salle de Loëns, tribunal judiciaire tous les mardis, reprenait, les autres jours, un aspect différent. C'est là que se renouvelaient les baux, que se proclamaient les ventes des bois du Chapitre, etc. On a fait diverses conjectures sur l'étymologie de Loëns, ou Loen, Loein, en latin *Loens*, *Loenum*, quelquefois *Loetum*. Cette dernière dénomination, la plus ancienne, est aussi celle qui offre l'explication la plus plausible. On trouve dans le *Glossaire de la moyenne et basse latinité* de du Cange : « *Loelum*, *locatio, conductio,* action de louer, d'affermer. » Or, entre ses diverses destinations, la salle de Loëns a toujours été le lieu des criées publiques, de locations et adjudications aux enchères pour toutes les propriétés capitulaires.

» La date de la construction de l'édifice actuel de Loëns n'est nullement incertaine. L'incendie de l'année 1194, qui avait détruit la ville et la cathédrale toute entière, n'avait pas épargné l'enclos de Loëns, avec ses divers bâtiments. Dès que la reconstruction de la cathédrale fut achevée (vers 1240), le Chapitre dut songer à reconstruire sa chambre judiciaire, sa geôle et surtout ses greniers, dont il avait un besoin si urgent puisqu'il touchait une grande partie de son revenu en blé. Pour être sains, les greniers devaient être assis sur une voûte, et, pour être commodes, ils devaient être néanmoins peu élevés au-dessus du sol. Le Chapitre obtint ce double résultat en faisant construire assez avant dans la terre la magnifique salle de justice que nous voyons encore aujourd'hui. Ceux qui ont voulu, dans ces derniers temps, attribuer à cette salle une destination religieuse et qui l'ont prise pour une église souterraine [2], n'ont pas remarqué que les fenêtres de cet édifice ogival n'ont nullement le caractère et la forme des fenêtres d'un temple, mais d'un édifice consacré à des ouvrages vulgaires. D'ailleurs, jamais le Moyen-Age, qui observait rigoureusement toutes les règles liturgiques, n'aurait placé une église sous des

[1] Le *Trésor de Notre-Dame de Chartres*, par Santeul, consacre un article à la juridiction temporelle du Chapitre, p. 75 à 80.

[2] Bouvet-Jourdan s'exprime avec hésitation à cet égard, dans son *Histoire* manuscrite *de Chartres*. L'*Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1841* en fait un ancien temple, p. 9.

greniers. Or, quoique les greniers actuels semblent avoir été restaurés à une époque postérieure, la nature de la construction prouve évidemment que la salle voûtée a été bâtie dès le principe pour servir de base aux greniers.

» Les greniers de Loëns faisaient loi, dès le Xe siècle, pour ce qui concernait la première qualité du blé. Les fermiers du Chapitre étaient tenus de le payer toujours avec le plus pur froment de la Beauce. De là cette clause, souvent stipulée, même entre particuliers, dans les plus anciennes transactions du pays Chartrain, d'être payé *en blé de Loëns*[1].

» Nous ne savons pas ce que devint la Chambre de Loëns pendant la Révolution. Rien ne nous indique que les clubs d'alors aient songé à s'y installer. Les greniers et autres magasins ne tardèrent pas à être affectés à la manutention des vivres de la guerre, et, depuis cinquante ans, la salle souterraine n'avait, à notre connaissance, fourni d'asile qu'aux fagots de la boulangerie militaire, quand, tout-à-coup, la révolution de février 1848 y a élevé une tribune politique et placé M. J.... F...., président du club démocratique, sur les débris du siège judiciaire de Monsieur le Maire de Loëns, juge et garde-général de la juridiction temporelle du Chapitre de Notre-Dame de Chartres.

» A d'autres le soin d'écrire l'histoire de la Chambre de Loëns depuis la nouvelle ère qui s'est ouverte pour elle. Nous avons le malheur d'être un de ces antiquaires que nul récit n'intéresse s'il n'exhale déjà quelque parfum de vétusté. Si nous vivions en 1948, le compte-rendu des séances du club de Loëns, l'histoire de son festin de la Fraternité, la description de ses joutes électorales et de ses tournois oratoires, le chapitre *comme quoi l'éducation politique et républicaine du peuple Chartrain a été élaborée dans cette enceinte*, seraient pour nous une véritable mine d'or et d'argent. Aujourd'hui, nous regrettons pour la Salle de Loëns la dernière phase de son passé, et nous la laissons pleine de fagots comme il y a trois mois. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

[1] « Et in eorum deferant cellarium quatuor modios et dimidium annonæ de Loen. » (*Cart. de Saint-Père*, p. 312, 375, 383 et passim.)

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titutaires.

MM. Noël Parfait, député, à Paris; présenté par MM. Ed. Garnier et Barois.

L'abbé Laigneau, curé d'Aunay-sous-Auneau; présenté par MM. Passard et Ed. Garnier.

Bourgeois (Henri), entrepreneur à Chartres; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Cappon, directeur de la Banque à Chartres; présenté par MM. Ed. Garnier et de Saint-Laumer.

Coudray, instituteur à Yermenonville; présenté par MM. Rousseau et Merlet.

Pouillier-Vaudecraine, ancien libraire à Châteaudun; présenté par MM. Passard et Ed. Garnier.

L'abbé Mauger, curé de Pontgouin; présenté par M. l'abbé Germond et M. Merlet.

L'abbé Breton, curé d'Ecrosnes; présenté par MM. les abbés Germond et Gouache.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Episodes de la guerre d'Afrique, par Alph. Minard. (Don de M. Brosseron.)

Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 9e et 10e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, T. XVI, 3e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. de 1882. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, févr., mars et avr. 1882. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 MAI 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance s'ouvre à une heure dans la salle Sainte-Foy, devant un nombreux auditoire.

Siègent au bureau : MM. Merlet, président, Paul Durand et A. de Saint-Laumer, vice-présidents ; M. François Lenormand et M. Barois, secrétaire.

M. le Président ouvre la séance par un rapport sur l'état prospère de la Société ; mais il veut en même temps rappeler le nom des membres dont la Société regrette la perte et qui par leurs travaux ont si puissamment contribué à la prospérité de la Société dont ils avaient été les fondateurs.

« Mesdames et Messieurs,

« L'année dernière, vous vous en souvenez sans doute, nous saluions le vingt-cinquième anniversaire de notre fondation, les noces d'argent de notre Société. Il nous eût paru malséant en ce jour de mêler des notes de tristesse aux souvenirs heureux que nous rappelions devant vous. Célébrant notre société triomphante, nous avons remis au lendemain le pieux devoir de rendre à ceux qui nous ont accompagnés un dernier hommage, de leur adresser un dernier remercîment. Les *morts vont vite*, dit la vieille ballade allemande, hélas ! nous ne l'avons que trop éprouvé, et si nous voulons ressaisir quelques traits de ceux qui ne sont plus, nous autres vivants, nous n'avons pas de temps à perdre, car avant peu, à notre tour, nous serons entraînés dans cette danse macabre qui ne finira qu'avec le monde.

« Nous étions 107 au début pour former notre Societé : de ces 107 membres fondateurs en 1856, il en reste 36 aujourd'hui, et combien d'autres sont venus se joindre à nous dont il ne nous demeure que le souvenir ! Il serait trop long, vous le sentez bien, de rappeler le nom de tous : tous ont été dévoués à l'œuvre commune, car s'ils n'y prêtaient pas un concours actif, ils l'encourageaient de leurs sympathies, ils

soutenaient de leur crédit et de leurs applaudissements les efforts de ceux qui descendaient dans l'arène. Merci donc à tous au nom de notre Société qu'ils ont contribué à rendre si florissante, et qu'ils me pardonnent si, ne pouvant adresser un mot à chacun, je les unis tous dans un même sentiment d'affectueuse gratitude.

» Nous ne parlerons que de nos plus valeureux champions, que de ceux qui ont pris une part effective à nos joutes archéologiques. A peine étions-nous constitués que notre doyen, celui que son âge avait appelé d'abord à notre présidence, M. Lejeune nous abandonnait. Il y avait longtemps qu'il nous avait précédés dans la carrière : aussi ses travaux appartiennent-ils surtout à une autre Société plus ancienne que la nôtre, celle des Antiquaires de France, et nous n'avons pu recueillir qu'un mémoire inédit de notre vénérable confrère, *les Antiquités d'Avallocium*, sujet qui l'avait préoccupé pendant toute son existence d'archéologue.

» M. Lejeune était trop âgé pour conserver la présidence : celle-ci fut offerte par l'unanimité des membres fondateurs à M. de Boisvillette, alors dans toute la vigueur de l'âge et du talent. Vous redire les services sans nombre rendus à la Société par M. de Boisvillette serait une tâche impossible : il la prit au berceau et il la laissa à la tête des Sociétés savantes de province. Il faut avoir vécu, comme j'en ai eu le bonheur, dans l'intimité de M. de Boisvillette, pour savoir ce qu'il possédait de science, de tact, de dévouement : quel esprit lucide ! quel cœur généreux ! Certes il fallait qu'il eût fait la Société bien forte, pour qu'elle résistât au choc de sa mort imprévue.

» A côté de M. de Boisvillette, siégeaient alors comme vice-présidents M. l'abbé Brière, curé de la cathédrale, et M. Denain, l'inspecteur d'Académie. C'étaient tous deux des littérateurs du meilleur goût, et ils égayaient nos séances, parfois un peu sérieuses, par de petites pièces de vers ou de prose frappées au coin de l'esprit le plus fin et le plus délicat, M. l'abbé Brière fut bientôt empêché par la maladie d'assister à nos réunions; mais, jusqu'à son dernier jour, M. Denain nous resta fidèle, et il profita de ses fonctions administratives pour concourir en haut lieu à la prospérité de la Société dont il avait compris l'importance et l'utilite.

» M. Denain eut pour successeur M. Letartre, le mieux fait assurément pour nous consoler de la perte que nous éprouvions. C'était le même esprit, le même goût littéraire : mais il nous fut encore rapidement enlevé.

» Ce n'est pas d'ailleurs seulement les chefs de notre Société que nous voyions nous quitter. M. Roux, ancien professeur de rhétorique, qui, plus que tout autre, contribua à notre accroissement par son zèle à nous recruter des membres; M. E. de Lépinois, l'érudit auteur de l'*Histoire de Chartres*, le monument le plus complet qui ait été élevé à la gloire de l'ancienne cité des Carnutes; M. des Haulles, à qui le musée de la Société Archéologique doit le précieux tableau original du siège de Chartres en 1568; M. Henri Laigneau, ce cœur d'élite, cet esprit bienfaisant, qui, pendant plusieurs années, a rempli avec tant d'abnégation les fonctions de trésorier de notre Société naissante; M. Emile Bellier de la Chavignerie, si savant et si modeste, dont nous possédons encore une histoire manuscrite du couvent de la Visitation, qui attend son tour de publication; M. Person, le dévoué directeur de l'École Normale, dont l'aide nous fut si utile lorsque nous créâmes notre observatoire; M. Cam. Marcille, l'éminent artiste, qui contribua puissamment au succès de nos riches Expositions, et bien d'autres qu'il serait trop long de nommer, disparurent successivement d'au milieu de nous.

» Nous ne devons pas nous plaindre, c'est la loi de nature, et d'ailleurs

Uno ablato, non deficit alter;

mais nous devons conserver pieusement la mémoire de nos devanciers, à qui nous serons sans cesse reconnaissants d'avoir rendu la Société si prospère.

» Nous ne vous avons parlé jusqu'ici que de temps déjà éloignés, et bon nombre d'entre vous n'ont pas été les contemporains dans notre Société des membres regrettés dont je viens de leur rappeler le souvenir. Mais tout récemment n'avons-nous pas fait des pertes aussi sensibles de Sociétaires que vous avez tous connus. Vous vous rappelez encore le douloureux saisissement que nous avons tous éprouvé à la mort prématurée de M. Ar. Heurtault, notre excellent trésorier. M. Ed. Lefèvre, qui connaissait si bien son département et qui avait fourni

tant d'articles à notre Bulletin, s'éteignait vers le même temps après une douloureuse maladie. Puis c'était M. Met-Gaubert, dont vous avez tous apprécié le zèle dans les fonctions de secrétaire de notre Société, qu'il a remplies pendant neuf ans. Vous parlerai-je de M. Michel Chasles, le célèbre académicien, qui avait toujours chéri ardemment sa ville natale et auquel nous devons l'honneur d'avoir vu un jour siéger à côté de nous dix-sept membres de l'Institut? Enfin, vous avez tous sur les lèvres les noms encore de deux de nos membres les plus dévoués et les plus utiles, M. Ad. Lecocq et M. Garnier, M. Ad. Lecocq, l'érudit infatigable, le chercheur intrépide, le Chartrain par excellence, qui, partout et toujours, *unguibus et rostro*, s'efforça d'éclairer ce qui était obscur, de déterrer ce qui était enfoui dans les vieilles annales, dans les vieux monuments de notre pays; M. Garnier, notre bon confrère, notre habile imprimeur, qui a fait de chaque volume de nos publications des chefs-d'œuvre de typographie que nous envient les autres Sociétés, émules de la nôtre.

» Après l'énumération bien rapide de toutes ces pertes douloureuses, vous avez peut-être, Mesdames et Messieurs, quelques appréhensions pour l'avenir de notre Société. Rassurez-vous : les semences déposées ont été fécondes, et si ceux qui ne sont plus jettent un regard sur leurs successeurs, ils doivent se réjouir de voir que leurs traditions n'ont pas été abandonnées. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir est en pleine voie de prospérité : elle est entrée résolument dans la seconde période de 25 années qui doit la conduire à ses noces d'or. Elle a voulu montrer qu'elle ne vieillissait pas, et elle s'est lancée dans des publications qui dépassent par leur étendue celles qu'elle a faites jusqu'à ce jour. Je ne veux pas abuser trop longtemps de votre bienveillante attention : aussi je ne ferai que mentionner, à côté de la traduction des *Lettres de saint Ives*, dont l'impression sera incessamment achevée, la reproduction par la gravure des *Dalles tumulaires* du département, dont la troisième livraison va vous être distribuée, et l'achèvement prochain du *Cartulaire de Tiron*, dont la Société avait voté l'impression depuis plusieurs années.

» Ce sont là des œuvres considérables, et c'est encore à nos devanciers que nous devons la facilité d'avoir pu les entreprendre. La Société Archéologique a eu le bonheur de ren-

contrer non-seulement des membres érudits, mais de sages administrateurs. Elle a pu, avec ses modestes cotisations, sans avoir recours à aucune aide étrangère, s'amasser un petit capital, dont les revenus lui permettent aujourd'hui d'oser des dépenses de plusieurs milliers de francs.

» Elle voudrait encore davantage : elle rêve de devenir propriétaire, d'avoir elle aussi son pignon sur rue. Notre bibliothèque s'accroît chaque jour : tout récemment, la libéralité des héritiers de M. Ad. Lecocq a mis à notre disposition les manuscrits de notre confrère, mine inépuisable de richesses archéologiques ; les autres Sociétés savantes nous envoient régulièrement leurs publications, véritable source de l'histoire sincère de notre pays. Tout cela est enfoui dans des armoires, où, malgré nos efforts, nous ne pouvons maintenir un ordre suffisant. Nous voudrions faire mieux ; nous songeons, pour nos livres, pour nos travailleurs, à une installation confortable. C'est beaucoup d'ambition sans doute ; mais nous avons déjà tant fait qu'avec votre aide rien ne nous paraît impossible.

» En dépit de mon désir d'être bref, je m'aperçois que je m'attarde à causer trop longtemps avec vous. Avant de m'arrêter, je veux cependant saluer la venue parmi nous de M. Fr. Lenormant, que son mérite a fait arriver, si jeune encore, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Qu'il me permette d'évoquer encore un souvenir, celui de son père, M. Ch. Lenormant, l'éminent professeur de la Sorbonne, le savant académicien. J'ai eu la bonne fortune d'être pendant deux ans son élève au collège, et je ne puis oublier que c'est à ses leçons que je dois la vocation qui m'a poussé vers l'étude de l'Histoire, M. Fr. Lenormant vous dira mieux que moi les satisfactions que l'on trouve dans cette étude, les nobles et précieux enseignements que l'on en retire. Puisse sa savante parole rendre encore plus ardent en chacun de nous le désir de connaître les temps qui ne sont plus, accomplissant ainsi notre devise : *Antiqua venerari, progredi ad meliora.* »

Après ce rapport, la parole a été donnée à M. Lenormant qui a exposé les idées spiritualistes des anciens Egyptiens :

« Parler de l'Egypte antique devant la Société Archéologique d'Eure-et-Loir n'est pas parler d'un sujet étranger ni déplacé

dans cette enceinte. L'égyptologie est ici comme chez elle. Je vois ici, siégeant à votre bureau, l'un des vétérans des explorations de la terre des Pharaons, un de ceux qui la connaissent le plus à fond et qui ont le plus contribué à la faire mieux connaître. Tout-à-l'heure, admis chez lui par une vieille amitié qui est pour moi un héritage paternel, j'admirais tout ce que ses riches portefeuilles d'Egypte renferment encore de trésors inédits. Il est tel monument des rives du Nil, dégradé maintenant par le vandalisme des voyageurs, qu'on ne peut bien connaître qu'en venant l'étudier à Chartres, dans les estampages qu'en a pris M. Paul Durand au moment de la découverte.

» Ce que la civilisation égyptienne offre peut-être de plus curieux, de plus original entre les civilisations antiques, ce qui fait sa grandeur et en même temps contribue à lui assurer une physionomie à part, c'est cette préoccupation de la vie future qui donnait aux rites funéraires une si grande place dans sa vie. L'Egypte accordait à la tombe une plus grande importance qu'à la demeure des vivants ; elle a cherché à assurer l'éternité à la dépouille de ses morts, de telle façon qu'elle rend aujourd'hui à la lumière sous la pioche des fouilleurs, après plusieurs milliers d'années, tout un peuple de cadavres, plus nombreux que n'ont jamais été à aucune époque les habitants vivants de son sol.

» Ce sont les idées qui ont inspiré ces usages, cette importance attribuée à la tombe et à la conservation de la dépouille des morts, ce sont les croyances des Egyptiens sur l'autre vie, que j'essaierai d'exposer ici brièvement. Le sujet est assez intéressant par lui-même, dans l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses de l'humanité, pour que j'espère ne pas abuser par là de l'attention bienveillante que consent à me prêter l'auditoire.

I.

» Les Egyptiens avaient, si l'on peut ainsi parler, la passion de l'immortalité. Ils ne pouvaient se résigner à mourir tout entiers. Leur grande préoccupation fut celle du sort qui attend l'homme dans l'autre vie. Cette existence future, ils croyaient en apercevoir dans mille phénomènes naturels les images et

les symboles ; mais elle leur paraissait plus particulièrement annoncée par le cours quotidien du soleil. Cet astre leur semblait reproduire chaque jour dans la marche qu'il accomplit les transformations réservées à l'âme humaine. Pour un peuple ignorant de la véritable nature des corps célestes, une telle conception n'avait rien d'étrange. Le soleil, ou comme disaient les Égyptiens, le dieu Râ, passe alternativement du séjour des ténèbres ou de la mort dans le séjour de la lumière ou de la vie. L'imagination chercha donc dans la succession des phénomènes solaires l'indication des phases diverses de l'existence humaine. Chaque point de la course de l'astre lumineux fut regardé comme correspondant aux différentes étapes de cette existence.

» Une fois la course souterraine du soleil pendant la nuit regardée comme le type de ce qui arrive à l'homme après sa descente dans le monde infernal, la doctrine de l'autre vie chez les Égyptiens n'eut plus, pour se constituer définitivement, qu'à reproduire le même symbolisme. L'homme ne descend dans la tombe que pour ressusciter; après sa résurrection il reprendra une vie nouvelle à côté ou dans le sein de l'astre lumineux. L'âme est immortelle comme Râ, et elle accomplit le même pèlerinage. Une des vignettes du « Livre des morts, » de ce livre sacré dont on déposait une copie auprès de chaque défunt, dans sa tombe, représente la momie couchée sur un lit funèbre, et l'âme ou l'épervier à tête humaine volant vers elle et lui apportant la croix ansée, emblème de vie.

» Cette doctrine remonte à une extrême antiquité; elle conduisait nécessairement à inspirer un grand respect pour les restes des morts, puisqu'ils devaient un jour être rappelés à la vie, et elle a été l'origine de l'usage d'embaumer les cadavres. Les Égyptiens tenaient à conserver intact et à protéger contre toute destruction ce corps destiné à jouir d'une existence plus parfaite. Ils s'imaginaient d'ailleurs qu'ainsi entourées d'enveloppes les momies n'étaient pas privées de toute espèce de vie, et le « Livre des Morts » nous montre que le défunt était supposé se servir encore de ses organes et de ses membres; mais, afin de mieux assurer la conservation de la chaleur vitale, on recourait à l'emploi de formules mystiques prononcées au moment des funérailles, à de certaines amulettes que l'on plaçait sur la momie. En général, la plupart des

cérémonies funéraires, les enveloppes diverses des momies, les sujets peints soit à l'intérieur, soit à l'extrémité des cercueils, ont trait aux diverses phases de la résurrection, telles que la cessation de la raideur cadavérique, le fonctionnement nouveau des organes, le retour de l'âme.

» La croyance à l'immortalité ne s'est jamais séparée de l'idée d'une rémunération future des actions humaines, et c'est ce qu'on observe en particulier dans l'ancienne Égypte. Quoique tous les corps descendissent dans le monde infernal, dans le *Kher-ti-noutri*, comme on l'appelait, ils n'étaient pas moins tous assurés de la résurrection.

» D'après la doctrine des Égyptiens, l'homme, pendant sa vie terrestre, se compose surtout d'intelligence (*khou*) et de corps (*khat*). Par la première il tient à Dieu; par l'autre il se rattache à la matière, participe à sa faiblesse et à ses imperfections. Dans le principe, la parcelle d'intelligence qui fait son être, revêtue d'une lumière subtile (d'où son nom de *khou*, « la lumineuse »), est libre de parcourir les mondes, d'agir sur les éléments, de les ordonner et de les féconder suivant qu'il lui semble expédient. Mais, en entrant dans sa prison de chair, à la naissance ou à la conception de l'homme, elle dépouille son vêtement de flamme dont le seul contact suffisait à détruire les éléments grossiers dont nous sommes pétris, et se glisse dans une substance moins excellente, bien que divine encore. Cette substance est ce qu'on appelle l'âme (*ba*); elle reçoit l'intelligence et la tient couverte d'un voile qui en affaiblit l'éclat. Mais, trop pure elle-même pour se marier directement avec la matière, elle emploie, à la transmission de ses ordres et à l'accomplissement de ses volontés, un agent inférieur, qui est l'esprit ou le souffle (*nîfou*). Seul, en raison de son imperfection, l'esprit peut se répandre dans le corps sans l'anéantir ou le blesser; il pénètre les veines, gonfle les artères, se mêle au sang, remplit et porte pour ainsi dire l'animal entier. L'âme, d'ailleurs, n'est pas directement enfermée dans le corps matériel et terrestre. Elle revêt pour y pénétrer un corps subtil et comme aérien, qu'on se représente sous la forme d'une sorte de reproduction du corps matériel, qui grandit et se développe avec lui, enfant s'il s'agit d'un enfant, femme s'il s'agit d'une femme, homme s'il s'agit d'un homme. C'est ce qu'on appelait le *ka*. M. Maspero le rend en français

par « le double ; » on pourrait aussi bien dire l' « ombre » ou le « corps subtil ; » c'est l'εἴδωλον des Grecs. L'âme (*ba*) est donc l'enveloppe de l'intelligence, (*khou*) le double ou corps subtil, (*ka*) l'enveloppe de l'âme, le corps matériel (*khat*) l'enveloppe du corps subtil; toutes ces parties, d'origine et de vertus différentes, se tiennent entre elles par un lien invisible qui dure autant que la vie, et leur assemblage fait l'homme.

» Le corps, l'esprit, l'âme lui sont communs avec les bêtes. Mais les bêtes, dénuées de raison, vivent à l'aveugle, bonnes ou mauvaises par instinct ou par aventure, non par règle certaine, leur âme, enfoncée dans la matière, ne voit rien au-delà. L'homme a de plus qu'elles l'intelligence, dont les directions le maintiennent dans la voie droite et lui apprennent à faire la distinction du bien et du mal. L'intelligence, entrée dans une âme humaine, essaie de l'arracher à la tyrannie du corps et de l'élever jusqu'à soi ; mais, comme elle est dépouillée de son vêtement de feu, elle n'est plus assez forte pour mettre à néant les passions et les désirs grossiers que la chair nous inspire. Le corps, contrarié dans ses inclinations, s'insurge, les mauvais instincts se réveillent, la guerre s'engage et se prolonge avec des chances variées. Souvent l'intelligence, trahie par l'âme qui ne peut pas ou ne veut pas rompre ses attachements au monde, se retire du combat pour n'y plus revenir ; l'homme, privé de l'étincelle divine, n'est plus qu'une machine et s'abaisse à la brute. Souvent aussi, à force de patience et de courage, elle triomphe ; les passions dominées deviennent vertus, les vertus s'affermissent et s'exaltent; l'âme, dégagée de ses liens, aspire au bien et devine les splendeurs à travers le voile de matière qui obscurcit sa vue.

» Quand la mort survient, l'esprit qui animait le corps se retire dans l'âme, le sang se coagule, les veines et les artères se vident ; le corps laissé à lui-même se résoudrait promptement en molécules informes si les procédés de l'embaumement ne lui prêtaient un semblant d'éternité. L'intelligence délivrée reprend son enveloppe lumineuse et devient démon (*khou*). L'âme, abandonnée de l'intelligence qui la guidait, allégée en même temps du corps matériel qui l'aggravait, reste unie au double ou corps subtil, qui se dégage du corps plus grossier modelé sur lui. L'âme comparaît devant le tribunal où Osiris siége entouré des quarante-deux assesseurs,

qui composent son jury infernal. Sa conscience, ou, comme disaient les Égyptiens, son cœur parle contre elle; le témoignage de sa vie l'accable ou l'absout. On pèse son cœur dans un des plateaux de l'infaillible balance de vérité que manœuvrent Horus et Anubis; dans l'autre, l'image de la justice lui fait contrepoids. Thoth, en greffier incorruptible, enregistre le résultat de cette psychostasie ou pèsement de l'âme. Suivant que ses actions ont été trouvées lourdes ou légères, le jury infernal rend sa sentence, que l'intelligence est chargée d'exécuter. Elle rentre dans l'âme convaincue de fautes irrémissibles, non plus nue et sans force, mais armée du feu divin, lui rappelle ses conseils méprisés, ses prières tournées en dérision, la flagelle du fouet de ses péchés, et la livre aux tempêtes et aux tourbillons des éléments conjurés. Ballottée entre ciel et terre, sans jamais échapper aux malédictions qui la lient, l'âme damnée cherche un corps humain pour s'y loger, et, dès qu'elle l'a trouvé, elle le torture, l'accable de maladies, le précipite au meurtre et à la folie. Elle devient la proie du monstre infernal à tête d'hippopotame, que l'on voit presque toujours assister au jugement de l'âme, dans les scènes qui le représentent. Elle est décapitée sur le *nemma* ou échafaud infernal. Lorsqu'après des siècles elle touche enfin au terme de ses souffrances, c'est pour subir « la seconde mort » et tomber dans le néant. Car l'anéantissement de l'être était tenu par les Égyptiens pour le sort réservé aux méchants, comme leur suprême châtiment.

» Quant à l'âme juste, purifiée de ses péchés véniels par un feu que gardaient quatre génies à faces de singe, elle entrait dans le plêrome ou la béatitude; devenue la compagne d'Osiris, l'être bon par excellence, elle était nourrie par lui de mets délicieux. Toutefois le juste lui-même, parce qu'en sa qualité d'homme il avait été nécessairement pécheur, n'arrivait pas à la béatitude finale sans avoir traversé bien des épreuves. Son âme, en descendant dans le Kher-ti-noutri, se voyait obligée de franchir quinze pylones ou portiques gardés par des génies armés de glaives; elle n'y pouvait passer qu'en prouvant ses bonnes actions et sa science des choses divines. Elle s'élançait ainsi à travers les espaces inconnus que la mort venait d'ouvrir à son vol, guidée par l'intelligence et soutenue par l'espoir certain de la félicité finale. Sa science s'était accrue, ses pou-

voirs s'étaient agrandis, elle était libre de prendre toutes les formes qu'il lui plaisait de revêtir. Mais le mal se dressait devant elle sous mille figures hideuses et tentait de l'arrêter par ses menaces et ses épouvantements. Elle avait à soutenir contre des monstres, des animaux fantastiques, de terribles combats, et ne triomphait qu'en s'armant de formules sacramentelles, d'exorcismes, qui remplissent onze chapitres du « Livre des Morts. » L'une de ces bêtes, acharnée à la perte de l'âme, véritable démon, était le grand serpent Refrof ou Apap, l'ennemi du Soleil. Entre autres moyens singuliers auxquels l'ombre du défunt avait recours pour conjurer ces fantômes diaboliques, était celui d'assimiler chacun de ses membres à ceux des divers dieux et de diviniser ainsi en quelque sorte sa substance.

» Le Soleil, personnifié dans Osiris, fournissait, on le voit, le thème de toute la métempsycose égyptienne. Du dieu qui anime et entretient la vie, il était devenu le dieu rémunérateur et sauveur. On en vint même à regarder Osiris comme accompagnant le mort dans son pèlerinage infernal, comme prenant l'homme à sa descente dans le Kher-ti-noutri et le conduisant à la lumière éternelle. Ressuscité le premier d'entre les morts, il faisait ressusciter les justes à leur tour, après les avoir aidés à triompher de toutes les épreuves. Le mort finissait par s'identifier complètement avec Osiris, à se fondre pour ainsi dire, dans sa substance, au point de perdre toute personnalité; aussi, dès le moment de son trépas, tout défunt était-il appelé « l'Osiris un tel. »

II.

» Aussi bien que leur théologie, la doctrine des Égyptiens sur l'autre vie a dû traverser toutes les phases d'un développement historique progressif, dans lequel elle a été toujours en s'élevant et en s'épurant. La complication même de la théorie définitive sur les diverses parties de ce qui, dans l'homme, survit au trépas, porte en elle la marque d'un développement de ce genre, Cette théorie ne saurait être une conception primitive; on y sent la trace d'une série d'efforts successifs de la pensée religieuse et philosophique, où la notion qu'on se fai-

sait de l'âme s'est graduellement spiritualisée, mais en conservant la trace des conceptions moins relevées d'âges antérieurs. « L'Égyptien, a très bien dit M. Maspero, est créateur par na» ture ; il a inventé les arts, les sciences, l'écriture, les dog» mes de la religion, une civilisation complète et d'un type ori» ginal. Mais il semble que le travail de découverte l'ait épuisé » prématurément et qu'il soit devenu, avant le temps, inca» pable de perfectionner ce qu'il avait eu l'heureuse fortune » de découvrir. Son art n'a pas su se débarrasser des contrain» tes que lui avaient imposées l'inhabileté des premiers artis» tes et l'imperfection des premiers outils. Son écriture, » d'abord idéographique, puis alphabétique, ne sut pas se » débarrasser des signes d'idées et de syllabes qui en com» pliquaient le mécanisme. Sa religion s'éleva jusqu'à la con» ception du Dieu unique, immatériel, insaisissable, et ne » sut pas se débarrasser du polythéisme, ni de l'adoration de » l'homme et des animaux. Après avoir considéré l'âme » comme une matière à peine plus fine que la matière du corps, » on la spiritualisa et on l'identifia à l'intelligence divine dans » ce qu'elle avait de plus pur; mais on ne sut pas se débar» rasser des âmes grossières qu'avaient imaginées les ancê» tres, et l'on garda jusqu'au bout la croyance en l'homme » complexe. »

» La croyance première à une survie après la mort s'est bornée bien évidemment pendant longtemps à la conception du *ka*, du double ou de l'ombre du mort, continuant à vivre dans le tombeau, à côté du corps momifié, d'une vie mystérieuse et semblable à celle de la terre, en attendant la résurrection, le retour à la vie terrestre, dont l'espérance devait exister dès lors. C'est sur cette donnée que repose tout le système des tombes de l'Ancien Empire, de leur disposition, de leur ornementation, des seules prières qu'on y lise écrites et dont l'usage s'est perpétué jusqu'au dernier jour de l'Égypte, mais en s'associant ensuite à d'autres invocations qui marquent le souci des destinées d'une âme plus spirituelle.

» Les inscriptions nous apprennent qu'une des parties du tombeau, parfois le tombeau entier, s'appelait « la maison du *ka*, du double. » Dans les endroits où on l'a rencontrée intacte, c'est une pièce basse, un couloir étroit et long, muré et ne communiquant avec le monde extérieur que par une petite

ouverture carrée, ménagée dans la maçonnerie, à hauteur d'homme. Derrière le mur, les statues du mort, parfois en nombre considérable. La présence de ces statues s'explique sans peine. Le corps qui, pendant la durée de l'existence terrestre, avait servi de support au *ka*, momifié maintenant et défiguré, quelque soin qu'on eût mis à l'embaumer, ne rappelait plus que de loin la forme du vivant. Il était, d'ailleurs, unique et facile à détruire; on pouvait le brûler, le démembrer, en disperser les morceaux. Lui disparu, que serait devenu le *ka*? Il s'appuyait sur les statues. Les statues étaient plus solides, et rien n'empêchait de les fabriquer en la quantité qu'on voulait. Un seul corps était une seule chance de durée pour le *ka*; vingt statues représentaient vingt chances. De là ce nombre vraiment étonnant de statues qu'on rencontre quelquefois dans une seule tombe. La piété des parents multipliait les images du mort, et, par suite, les supports, les corps impérissables du *ka*, lui assurant presque par cela seul l'immortalité.

» Le double, ainsi soutenu, vivait une vie matérielle dont les conditions nous sont connues dès à présent. Il recevait le culte des parents, avait des prêtres qu'on payait pour lui offrir des sacrifices, possédait des esclaves, des bestiaux, des terres chargées de fournir à son entretien. C'était comme un grand seigneur qui séjournait en pays étranger et administrait son bien par l'intermédiaire d'intendants attitrés. La formule ordinaire des stèles, celle qu'on lit sur toutes sans exception, nous apprend comment il se nourrissait. Elle est ainsi conçue: « Offrande à Osiris (ou à tel autre dieu) pour qu'il donne des » provisions en pains, liquides, bœufs, oies, en lait, en vin, » en bière, en vêtements, en parfums, en toutes les choses » bonnes et pures dont subsiste le dieu, au *ka* de défunt N. fils » de N. » Les peintures ou les sculptures qui ornent la plupart des stèles, illustrent fort clairement les termes de l'inscription. Dans le cintre, le mort, suivi de sa famille, présente au dieu les objets de l'offrande; dans la partie inférieure, au-dessous de l'inscription, le mort reçoit les offrandes de sa famille. On donnait au dieu les provisions que le dieu devait fournir au double. Le double des pains, des liquides, de la viande, passait dans l'autre monde et y nourrissait le double de l'homme.

» Les bas-reliefs et les peintures qui décoraient les parois de la chambre funéraire étaient inspirés par les mêmes idées. Le

double du mort, enfermé dans son tombeau, se voyait sur la muraille allant à la chasse, mangeant et buvant avec sa femme, et il mangeait et buvait avec sa femme, traversant sain et sauf avec la barque des dieux les horribles régions de l'enfer, et il traversait sain et sauf les horribles régions de l'enfer. Le labourage, la moisson, la grangée des parois étaient pour lui labourage, moisson et grangée réels. De même que les figurines funéraires déposées dans sa tombe exécutaient pour lui les travaux des champs sous l'influence d'un chapitre magique et s'en allaient, comme dans la ballade de Gœthe le pilon de l'apprenti magicien, puiser de l'eau ou transporter les grains, les ouvriers de toute sorte peints sur les murailles fabriquaient des souliers et cuisinaient pour le défunt, le menaient à la chasse dans le désert ou à la pêche dans les fourrés de papyrus. Après tout, ce monde de vassaux plaqué sur le mur était aussi réel que le *ka* ou double dont il dépendait; la peinture d'un serviteur était bien ce qu'il fallait à l'ombre d'un maître. L'Égyptien croyait, en remplissant sa tombe de figures, qu'il s'assurait au-delà de la vie terrestre la réalité de tous les objets et de toutes les scènes représentés; c'était là ce qui l'encourageait à construire son tombeau de son vivant.

» Même aux époques postérieures, alors que les doctrines hautes et raffinées dont nous avons l'exposition dans le « Livre des Morts » se furent complètement développées, les anciennes idées sur le *ka* persistèrent, en se conciliant avec les nouvelles doctrines, et elles continuèrent à inspirer la plupart de ces rites funèbres qui tenaient tant de place dans la vie de l'ancienne Égypte, que les Grecs et les Romains ont signalés comme sa grande originalité, et sur lesquels il est impossible de ne pas insister en retraçant le tableau de ses mœurs et de sa civilisation. La mort n'était pas pour les Égyptiens la destruction de la vie, c'était un simple changement de condition. On mourait comme on se mariait, et, pas plus que le mariage, l'ensevelissement n'interrompait l'existence de l'individu. « La » joie d'Ammon est dans ton cœur, dit un morceau poétique » adressé à un défunt, il te donne une vieillesse excellente et » tu traverses la vie en joie jusqu'à ce que tu atteignes à la » béatitude. Ta lèvre est saine, tes membres sont verts, ton » œil aperçoit bien loin. Tu te pares de fin lin et tu montes

» sur ton char à deux chevaux, une canne d'or à la main, un » fouet avec toi, et guidant ton attelage d'étalons syriens. » Des esclaves nègres courent devant toi, exécutant ce que tu » veux faire. Tu montes sur ta barque de cèdre élevée à la » proue et à la poupe, et tu arrives à ta demeure excellente » que tu t'es faite à toi-même. Ta bouche se remplit de » vin, de bière, de pain, de viande, de gâteaux; des bœufs » sont sacrifiés, des amphores de vin sont ouvertes; on en- » tonne devant toi de doux chants. Ton parfumeur en chef » t'oint d'essences, ton directeur des irrigations est là avec » des guirlandes; ton intendant des champs te présente des » oies; ton pêcheur te présente des poissons. Tes vaisseaux » qui vont en Syrie sont chargés de toute sorte de bonnes » choses; tes étables sont pleines de vaches; tes femmes es- » claves sont florissantes. Tu es stable, et ton ennemi est » renversé; ce qu'on dit de toi n'existe point; mais tu entres en » présence du cycle des dieux et tu en sors véridique. » A lire un tel morceau avec nos idées modernes, on ne saurait guère décider s'il s'y agit d'un vivant ou d'un mort. C'est que l'homme, que ses amis accompagnaient au tombeau, n'était dans leurs idées, à bien parler, ni vivant ni mort. Il avait subi une métamorphose qui le rendait impropre à l'existence terrestre et le forçait à laisser pour jamais sa maison d'ici-bas. Le dernier battement de son cœur avait marqué l'instant où il était sorti du milieu des vivants pour aller suivre ailleurs le cours de ses destinées.

» Le tombeau devint la maison éternelle de l'âme, comme il avait été d'abord celle de l'ombre ou du double. On admit, au moins dans la croyance populaire, que l'âme, enveloppée du *ka* qui lui faisait un corps subtil, revenait souvent, au cours de ses longues pérégrinations infernales et des épreuves qui les marquaient, se reposer dans la demeure funéraire et y reprendre des forces en se nourrissant des offrandes qu'on y déposait à intervalles réguliers, en buvant l'eau sainte du Nil. »

Cette savante leçon est accueillie par les applaudissements de l'assemblée. M. le Président adresse des remercîments à M. Lenormant, et la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 1er JUIN 1882.

Présidence de M. MERLET. — M. ESCOFFIER, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents sont : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Escoffier, Bellier de la Chavignerie, Passard, Mouton, Buisson, Hue, Gérondeau, et MM. les abbés Foucault, Piauger, Boulmer, Cottereau, Claireau, Sainsot et Vassort.

Le sécrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes qui sont successivement adoptés.

De légitimes regrets sont exprimés par M. le Président à la mémoire de M. l'abbé Olivier, ancien secrétaire-général de l'Evêché, l'un des membres fondateurs de notre Société et l'un de ses vice-présidents, récemment enlevé à l'estime et à l'affection de ceux qui l'ont connu, et qui a laissé parmi nous le souvenir de relations aimables et du caractère le plus conciliant. M. le Président espère que ce souvenir et ces regrets seront consacrés par l'insertion d'une notice nécrologique dans l'un de nos procès-verbaux.

Des regrets sont également exprimés à propos de la mort d'un autre confrère, M. Plagnier.

M. Buisson fait don à la Société de deux lampes en terre accompagnées d'une note ainsi conçue : « Deux lampes trou-» vées au fond d'un puits découvert en faisant une fouille dans » le jardin de Mlle Brazon situé vis-à-vis la chapelle de la Brèche. » Le puits, construit en silex, briques et tuiles, avait 4 mètres » de profondeur sur marne mêlée de silex. » Ces lampes, comme matière et comme forme, ressemblent à celles assez nombreuses trouvées dans l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers. L'assemblée vote des remercîments à M. Buisson.

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts renouvelant l'invitation par lui faite à chacune des sociétés savantes de lui faire parvenir la liste des questions qu'elle jugerait dignes de figurer à l'or-

dre du jour du prochain Congrès de la Sorbonne, et engage les membres de la Société à lui présenter des questions susceptibles d'être admises au programme du Congrès de 1883.

Ensuite, M. le Président entretient l'assemblée de l'état de la publication relative aux pierres tumulaires d'Eure-et-Loir ; il communique à l'Assemblée le résultat du travail photographique et annonce que le photographe offre de céder à la société les clichés de ces pierres tombales au prix de 100 fr.

L'Assemblée, consultée sur la question de savoir si elle fera l'acquisition des clichés dont il s'agit, décide qu'ils lui sont inutiles et qu'elle ne les prendra pas.

Puis, M. le Président donne lecture d'une notice de M. l'abbé Haye, curé de Saint-Avit, sur les pierres tumulaires de Bonneval. — Remercîments à l'auteur et renvoi à la Commission des Dalles tumulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents sont : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Paul Durand, Escoffier, Bourdel, Hue, Balandra, Buisson, Gérondeau et MM. les abbés Sainsot, Hermeline, Claireau, Vassort, Foucault et Tissier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. l'abbé Bulteau, curé de Wambais (Nord). Après avoir fait l'éloge du défunt et s'être rendu l'interprète des regrets de la Société, il rappelle que M. l'abbé Bulteau, dans ces dernières années, avait entrepris, avec l'aide d'un savant chanoine de Chartres, de compléter la *Monographie de la cathédrale de Chartres* publiée par lui antérieurement. L'impression de ce travail, commencée il y a quelques années, a été interrompue par

suite de malentendus entre l'auteur et les éditeurs. Mais M. Bulteau n'avait pas moins continué à travailler au manuscrit de son œuvre favorite : celle-ci est achevée et formerait environ 1,500 pages d'impression. Des ouvertures *officieuses* ont été faites à M. le Président, tendant à la publication de cet ouvrage par la Société. Ce serait assurément une bonne fortune pour la Société d'être mise en possession de ce manuscrit, et il est probable qu'elle n'hésiterait pas à le publier, après lui avoir toutefois fait subir certains retranchements. Il faudrait pour cela s'entendre avec les héritiers de M. l'abbé Bulteau. M. le Président consulte l'assemblée sur les bases d'après lesquelles pourrait se faire cette négociation.

Après diverses observations, l'assemblée arrête les résolutions suivantes :

Elle autorise le Président à entrer en négociation avec les héritiers de M. l'abbé Bulteau. Sans vouloir prendre d'engagement formel qu'il n'appartient qu'à une assemblée générale de formuler, elle émet le vœu que la *Monographie de la Cathédrale* soit publiée par elle. Le manuscrit serait remis à la Société, sans qu'on puisse exiger d'elle aucune rétribution pécuniaire. Un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage seraient donnés à la famille de M. Bulteau, qui resterait d'ailleurs entièrement libre de faire tirer à son compte autant d'exemplaires qu'elle le désirerait pour les livrer au commerce. Il serait d'ailleurs, bien entendu, que la Société demeurerait maîtresse d'apprécier ce qu'il lui semblerait nécessaire de modifier ou de retrancher dans le corps de l'ouvrage.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Gabriel Gillard, de Paris, rendant compte d'une excursion dans notre département et des estampages de dalles tumulaires qu'il s'est donné la peine de relever pendant ce voyage, et signalant en outre la découverte de vestiges très nets d'une fresque du XVe ou XVIe siècle, à gauche du chœur dans l'église de Bleury.

« Paris, 21 juin 1882.

« Monsieur et cher Président,

» Rentré depuis quelques jours à Paris, je m'empresse de vous communiquer les résultats de mes excursions en Eure-

et-Loir et de vous annoncer le prochain envoi des seize estampages que j'ai eu l'occasion de relever pendant mon voyage.

» Prunay-le-Gillon. — 1° Inscription funéraire de 1532; 2° Epitaphe de Jacques-Joseph de Menou de Charnisay; 3° Epitaphe de Marie de Brichanteau.

» L'église de Prunay renferme en outre une autre épitaphe en l'honneur de Charles de Clère et de Charlotte de Boursault-Viantais, et une belle tombe du XVIe siècle avec l'effigie de deux personnages sans inscription, mais à laquelle, m'a-t-on dit, se rapporte l'épitaphe de Marie de Brichanteau. La mairie de Prunay possède aussi deux tombes avec inscription que j'ai vues il y a quelques années.

» Theuville. — 4° Pierre tombale de la dame de Louasville. Cette curieuse tombe, la seule qui existe à Theuville, est placée à l'entrée du chœur et supporte les piliers du crucifix et le soubassement des stalles du chœur, de sorte qu'il est impossible aujourd'hui d'en prendre l'estampage complet. Malgré cette fâcheuse circonstance, cette tombe mérite néanmoins les honneurs de la gravure, d'autant plus qu'il sera toujours facile, s'il se faisait des réparations sérieuses dans l'église, de compléter cet estampage.

» Boisville-la-Saint-Père. — 5° Inscription avec armoiries dans la chapelle de la Vierge; 6° Inscription encastrée dans la muraille gauche du chœur. L'encadrement de cette inscription est fort remarquable; il est composé de moulures et orné de plaques de marbre noir et rouge. J'ai relevé le dessin en grandeur d'exécution de cet encadrement, ainsi que sa coupe en hauteur également en grandeur d'exécution. J'espère qu'avec ces documents, le dessinateur ordinaire de la Société pourra reconstituer le monument, que mon dessin, du reste, reproduit fidèlement, moins les ombres; 7° Pour compléter Boisville, j'ai copié l'inscription située dans le pavage de la nef, vis-à-vis la chaire à prêcher, mais sans en prendre un estampage.

» Marville-Moutiers-Brûlé. — 8° Tombe de François Joulet et d'Anne de Gravelle, provenant d'Imbermais, et actuellement dans le chœur de l'église de Marville; 9° Inscription, sur marbre noir, dont les armoiries ont été effacées, dans la chapelle du bas-côté gauche.

» Villemeux. — 10° Inscription située près la porte d'entrée dans la muraille gauche de la nef.

» Senantes. — 11° Tombe d'un Brezé et d'Isabeau Manterne. Cette tombe, ainsi que celle de Jacques de Havard, déjà publiée, sont les seules que possède Senantes qui puissent être reproduites. Une troisième de 1647 est presque entièrement effacée, on n'en lit plus guère que la date.

» Villiers-le-Morhier. — 12° Inscription d'une pierre tombale située dans le pavage de la chapelle de la Vierge. Cette pierre tombale, dont l'inscription est gravée sur le bord taillé en biseau, a dû vraisemblablement faire partie d'un monument plus important. Ne pourrait-elle pas provenir du même tombeau que ces six arcades, en forme de soubassement, acquises par la Société Archéologique en 1856? L'église de Villiers possède encore une autre inscription dans le pavage de la nef près du banc d'œuvre; le temps m'a manqué pour en prendre le contenu.

» Saint-Martin-de-Nigelles. — 13° Tombe avec effigie et inscription. Cette tombe, encastrée dans la muraille près des fonts baptismaux, était autrefois dans le chœur; 14° Tombe avec armoiries et inscription sous le tambour de la porte, provenant également du chœur. Je n'ai pu jusqu'ici déchiffrer les inscriptions de ces deux tombes, d'un travail aussi grossier que la pierre dont elles sont faites; 15° Inscription située à l'entrée du chœur. L'église de Saint-Martin-de-Nigelles renferme encore trois autres pierres tombales : la première, dont je ne parle que pour mémoire, est sur le passage qui mène du chœur à la sacristie et est à-peu-près effacée ; la seconde, située dans le chœur, est presque entièrement recouverte par le parquet des stalles, elle est en grès, fort bien conservée et ornée d'armoiries et d'attributs funéraires (tête de mort, os en sautoir). Malgré la bonne volonté de M. l'abbé Bouthemard, curé de Saint-Martin, et nos efforts pour enlever le parquet qui la cache, j'ai dû renoncer à en prendre l'estampage pour le moment. Le curé de la paroisse m'a promis de me prévenir lorsqu'elle se trouverait dégagée, par suite des travaux qu'il compte entreprendre dans son église. La troisième tombe, placée contre la muraille auprès des fonts, est en grès et sculptée : la croix, les lettres situées au-dessus des bras de la croix, un écu ou plutôt la partie supérieure d'un calice dont le pied aurait été dessiné au trait sont en relief.

» Bleury. — 16° Tombe de Marie de Las, située à l'entrée

du chœur. L'église de Bleury possède encore une inscription, au bas des marches du sanctuaire, mais presque entièrement effacée. Je signalerai également dans l'église de Bleury la découverte, qu'on a faite, l'année dernière, en plaçant un Chemin de croix, dans la chapelle qui se trouve à gauche du chœur, de vestiges très nets de fresques du XVe ou du XVIe siècle. On a gratté le badigeon sur l'espace de près d'un mètre et demi de surface, ce qui permet de voir un des sujets représentés, qui m'a paru emprunté aux Miracles du Saint-Sacrement. Je crois qu'il serait bon, pour se rendre compte de la valeur de ces fresques, qu'un membre de la Société compétent en ces sortes de choses, pût les voir.

» J'ai visité également pendant mon voyage les églises de Gallardon, d'Aunay, de La Chapelle-d'Aunainville et de Léthuin.

» A Gallardon, on a récemment trouvé sous le pavage de la chapelle du milieu située derrière le chœur l'inscription qui marquait la place où reposait le corps de Jean de Turmenye dont on a du reste retrouvé les ossements. Cette inscription, qui n'a point été replacée dans le nouveau pavage, erre dans l'église et ne tardera pas probablement à être détruite entièrement. Le temps m'a également manqué pour en prendre l'estampage.

» Je vous signalerai encore une découverte que je crois mienne et dont je vous ai déjà parlé à propos des inscriptions qui se trouvent à Gallardon encastrées dans la muraille du bas-côté gauche. Deux de ces inscriptions, celle en l'honneur de Symphorien Debaste et celle de Jean de Turmenye, ont été *peintes* sur des plaques de marbre portant déjà des inscriptions gravées dont les creux avaient été préalablement remplis.

» A Aunay, j'ai constaté l'existence de deux pierres tombales avec effigies, et d'une inscription sans grande importance dans le pavage de la nef près la porte d'entrée.

» A La Chapelle-d'Aunainville, il existe également deux tombes avec effigies, et à Léthuin une plaque de marbre noir portant une inscription relative à une fondation de messes.

« Agréez, etc. »

L'Assemblée vote des remerciements à M. Gillard et décide qu'il y a lieu de prier un des membres de la Société de vi-

siter l'église de Bleury, et en même temps les découvertes récemment faites de pierres mesurant de grandes surfaces dans un champ près Montlouet. — Sur la demande de M. le Président, M. l'abbé Hénault veut bien se charger de se rendre à Bleury pour examiner la fresque signalée par M. Gillard, et MM. de Saint-Laumer et Escoffier consentent à accompagner leur collègue dans cette visite à Bleury et à Montlouet dont il sera fait rapport.

M. le Président entretient l'assemblée des restes encore fort intéressants de l'ancienne abbaye de Tiron, qu'il se propose de visiter prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. le baron de Beauchamps, à Versailles; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Champion, libraire, à Paris; présenté par les mêmes.

Delachauxme, instituteur, à Fresnay-l'Evêque; présenté par MM. Rousseau et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, T. V, 2e livr. (Envoi de la Commission.)

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, T. XI, 2e partie. (Envoi de la Société.)

Annuaire de la Société philotechnique, année 1881. (Envoi de la Société.)

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, 1881. (Envoi de la Société de la Val-d'Isère.)

Bulletin de la Société Archéologique de la Corrèze, T. IV, 1re liv. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, T. IX. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Archéologique de Langres, T. III. (Envoi de la Société.)

Rapport sur le Concours des Antiquités de la France en 1880. — *Romania*, n° 41. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, 1re session de 1882. (Don du Préfet d'Eure-et-Loir.)

SÉANCE DU 11 AOUT 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Les membres présents sont : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Buisson, Mouton, Escoffier, Gallas, Bourdel, Girondeau, Hue, et MM. les abbés Hénault, Piauger, Sainsot et Hermeline.

M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse de M. l'abbé Germond, chanoine, archiviste de la Société, dont il était un des membres les plus dévoués. — M. le Président émet le vœu qu'une notice nécrologique soit consacrée à la mémoire de M. Germond dans les Bulletins de la Société.

M. Famin a découvert dans le terrain de la salle Sainte-Foy, des pierres tumulaires du XIIIe et du XIVe siècle : ces pierres sont en partie brisées, et les inscriptions difficiles à déchiffrer.

M. le curé de Santeuil ayant à faire des fouilles dans le voisinage de l'église de sa commune, un crédit de 50 francs lui est accordé.

M. Hénault communique une note sur la visite qu'il a faite, en compagnie de MM. de Saint-Laumer et Escoffier, à Montlouet et à Bleury.

« Cette excursion avait pour but de visiter, à Montlouet, un souterrain pratiqué sous une pierre de 20 mètres de longueur, et, dans l'église de Bleury, une ancienne peinture murale ;

mais ces deux découvertes n'ont pas l'importance qu'on leur supposait.

» La pierre, sise auprès de Montlouet, se trouve sur le territoire d'Ymeray, au champ dit des Cuillerts. C'est un bloc de grès qui a réellement 20 m. de longueur, sur une largeur moyenne de 5 à 7 mètres, mais il paraît brisé en plusieurs morceaux dans le sens de la largeur. Il était presque entièrement recouvert de terre végétale, lorsque le propriétaire du champ, M. Allaire, de Montlouet, entreprit de le dégager, par amour pour la science, comme il l'a dit lui-même. C'est à ce travail hardi et même périlleux que l'on doit le souterrain qui permet d'en étudier la nature et la formation.

» La partie inférieure de ce bloc est mamelonnée ou tuberculée ; elle reposait sur une couche de sable de marne argileuse. Il y a tout lieu de croire que ce n'est point un bloc erratique, comme l'avait pensé d'abord le rapporteur, mais qu'il appartient à l'immense dépôt des grès de Fontainebleau.

» Quant aux débris d'animaux trouvés dans les fouilles, il y en a de deux sortes, des os de rongeurs et quelques restes de gros quadrupèdes. La présence des premiers, sous cette pierre, s'explique tout naturellement, car ces rongeurs devaient y chercher un refuge, mais les ossements de gros animaux, s'ils ont été réellement découverts dans la couche de sable et de marne remonteraient à une époque excessivement reculée et n'auraient pu être transportés là que par les eaux.

» Le champ des Cuillerts renferme beaucoup d'autres quartiers de grès de grande dimension qui n'ont jamais été explorés par la main de l'homme. Quelques-uns seulement ont été soulevés de terre et placés sur des piliers bruts pour servir d'autels au temps des Druides, ou même auparavant, témoin le *Palet de Gargantua* que l'on rencontre dans le voisinage. Mais le bloc de grès en question n'a jamais été une pierre druidique, un dolmen, car il n'a d'autres supports que sa couche naturelle de marne et quelques quartiers de roche ; ses grandes dimensions en font tout l'intérêt.

» La peinture murale découverte dans l'église de Bleury se trouve au chevet de la nef septentrionale, au côté gauche du rétable de l'autel. Ce n'est qu'un fragment, et encore il est presque entièrement caché par un tableau de Chemin de croix. Cette peinture, un peu rudimentaire, paraît être du XVIe siècle.

Elle doit faire partie d'une grande composition entièrement recouverte de badigeon, derrière la boiserie du rétable. Aussi la scène mise au jour est tout à fait énigmatique. Elle comprend trois figures : à gauche, on voit un personnage élevant dans ses mains un objet circulaire, pareil à une patène, qu'il semble offrir à un autre personnage debout devant lui sur un plan plus élevé; ce dernier presque nu, n'a que les reins couverts d'une draperie, il a les bras étendus, un peu repliés vers la poitrine; un troisième personnage, à droite, les mains jointes, est dans l'attitude de l'étonnement ou de l'adoration.

» M. Gillard, qui a le premier signalé cette découverte à la Société Archéologique, a cru voir dans ce tableau une apparition de la présence réelle dans le mystère de l'Eucharistie; on ne saurait le contredire, et son opinion a même une certaine vraisemblance : mais pour bien comprendre ce sujet, il faudrait voir l'ensemble. Quoiqu'il en soit, cette peinture murale n'a pas une valeur telle qu'il faille en continuer, à grands frais, la découverte. Si dans l'avenir le vaste rétable de l'autel venait à disparaître ou seulement à être déplacé pour cause de réparation, ce serait une occasion favorable pour entreprendre ce travail. »

M. l'abbé Sainsot ayant fait la proposition suivante : La Société Archéologique accordera-t-elle aux auteurs des articles et mémoires, un certain nombre de tirages à part? la proposition est prise en considération, et l'assemblée décide que la Commission de Publication décidera s'il y a lieu ou non de faire un tirage à part. Le nombre des exemplaires mis à la disposition des auteurs est fixé à dix, sans qu'il puisse d'ailleurs être apporté aucun changement au texte publié dans les Mémoires.

M. Barois lit un article sur la météorologie du département d'Eure-et-Loir dans les mois de janvier et février de l'année 1882.

M. l'abbé Sainsot fait la proposition suivante : Les récompenses instituées pour les instituteurs qui enverraient des Mémoires à la Société restant sans emploi faute de travaux de la part des instituteurs, ne pourrait-on pas appeler à concourir tous les membres de la Société. — M. le Président fait remarquer que, pour admettre ce privilège, il faut un vote

spécial et annonce que la discussion de la proposition sera renvoyée à la séance du mois de novembre.

M. Bourdel fait la lecture d'une pièce de vers ayant pour titre *le Vendredi Saint.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. De Bassoncourt, à La Saussaie ; présenté par MM. Marchand et Bellier de la Chavignerie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Plan du Théâtre de Chartres. (Don de M. Coudray-Maunier.)

Smithsonian report, 1880. (Envoi de l'Institution Smithsonienne.)

Mémoires de l'Académie de Nismes, 1880. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Eduenne, T. X. (Envoi de la Société.)

Annuaire de l'Association des études grecques, 1881. (Envoi de l'Association.)

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1882, liv. 1, 2 et 3. (Envoi du Ministère.)

Bulletin de la Société historique de la Corrèze, T. IV, 2e livr. (Envoi de la Société.)

Revue historique du Maine, T. X. (Envoi de la Société.)

Bulletin d'Histoire du diocèse de Valence, 11e et 12e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 53. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures.

Les membres présents à la séance étaient : MM. Merlet, Barois, Gérondeau, Poyer, Bourdel, Appay, Mouton, Buisson, Hue, les abbés Sainsot, Leconte, Clerval.

M. le Président annonce la perte de M. Lorin, artiste verrier à Chartres, si dévoué à notre Société, de M. Haret, curé de Crécy, l'infatigable explorateur de Saulnières et d'Aulnay, et de M. Barbot, ancien instituteur, résidant à Dreux.

M. Le Président s'était chargé de se mettre en relation avec M. l'abbé Bulteau, neveu de l'auteur de la *Monographie de la Cathédrale*, pour obtenir l'autorisation de publier cet ouvrage par la Société. M. l'abbé Bulteau propose les conditions suivantes :

1° L'ouvrage sera publié au nom de M. Bulteau seul.

2° La Société donnera dix exemplaires de l'ouvrage.

3° Le manuscrit sera, après la publication, remis au neveu de l'auteur.

Ces conditions sont acceptées par l'Assemblée; mais il est bien entendu que la publication ne sera entreprise qu'après une décision d'une Assemblée générale.

Suit la discussion sur la proposition de M. l'abbé Sainsot sur un nouveau concours à établir et sur des récompenses à donner. — La proposition est prise en considération, et est renvoyée à la Commission de publication.

M. l'abbé Leconte lit un travail sur le tome X de la *Revue du Maine*, au point de vue archéologique et artistique.

« Ce modeste travail n'est pas une analyse du volume qui constitue le dixième tome de la *Revue du Maine*, ce n'en est pas même un simple compte-rendu. On conçoit que des études

archéologiques très intéressantes pour la localité qu'elles concernent, n'offrent aucun intérêt pour une autre région, même voisine. Aussi je me bornerai à recueillir les documents qui ont quelque rapport à notre pays chartrain et ceux qui regardent l'histoire de France ou l'histoire générale. Voilà pourquoi j'ai donné à mon travail le simple titre de notes. Je passerai complètement sous silence les articles, souvent fort remarquables, qui se rapportent exclusivement au Maine. Quant aux autres, je me contenterai d'y faire des emprunts plus ou moins considérables, que je classerai en deux groupes : le premier sera un recueil de notes relatives à l'histoire chartraine, le second sera un rapport de ce que j'ai trouvé d'intéressant pour l'histoire de France.

I.

» 1. Dans la Revue qui nous occupe, M. de Ponton d'Amécourt consacre un article aux *Monnaies mérovingiennes du Cenomannicum (Revue du Maine*, t. X, p. 281 et suivantes). Il met Chartres au rang des villes qui ont conservé le plus longtemps les monnaies antiques. « Le Mans, dit-il, me semble, comme *Chartres* et Bourges, avoir joué un rôle un peu effacé dans le mouvement politique et commercial pendant la période mérovingienne ; ces villes, isolées des grands cours d'eau qui étaient les artères de la vie sociale du peuple franc, ont conservé beaucoup plus tard que Tours, Orléans, Paris et Rouen, avec les mœurs et le caractère romains, l'usage des anciennes monnaies.

» Je ne suivrai pas l'auteur dans la description des monnaies cénomannes, qu'il groupe en huit types principaux. Arrivé au septième groupe, qu'il nomme le *type du personnage debout*, il dit un mot de l'ancienne monnaie chartraine. Voici d'ailleurs comme il s'exprime : « La Victoire, type ordinaire des monnaies romaines, a été remplacée par la croix dès le règne de Clotaire I (560), sur toutes les monnaies de l'Est de la France. La refonte des monnaies anciennes s'est effectuée en Bourgogne et en Austrasie avec le type à peu près unique de la croix au revers. Quand les monnayeurs, ayant accompli cette tâche, transportèrent leur industrie vers l'Ouest, ils trou-

vèrent le type de la Victoire encore en faveur et plus ou moins modifié suivant que l'initiative des monnayeurs avait plus ou moins dirigé leur art vers l'émancipation et vers l'abandon des types traditionnels. Les officines armoricaines, au temps de Dagobert, comme on le voit par la monnaie de Judicaël, avaient encore conservé la Victoire ailée ; mais l'influence du christianisme tendait chaque jour à substituer une figure chrétienne à cet emblème emprunté au paganisme..... En certaines régions on a fait de la Victoire un ange en prières ou un *orant*. Dans l'Ouest et dans le Centre, la Victoire cède la place à la représentation d'un saint local : à Limoges, c'est saint Martial ; à Tours, c'est saint Martin, le soldat romain tenant son enseigne, restitution du vieux type à la légende *Fides militum* ; *à Chartres, c'est saint Cheron portant la crosse de l'évêque et la croix de l'apôtre*. Entre Rennes, Tours et *Chartres*, se trouve compris tout le *Cenomannicum :* il est donc fondé à faire valoir ses droits sur certaines espèces au type du personnage debout. »

» 2. Laissant les monnaies et l'époque des Mérovingiens, transportons-nous avec M. Allouis, sous les Capétiens de la branche directe, à *Lucé et ses environs*. Nous voici en plein Maine, et cependant nous sommes encore chez nous : car nos comtes de Dreux, dignes rejetons du sang royal de Louis le Gros, ne bornent pas leur domaine à la vallée de la Blaise, mais l'étendent jusqu'aux rives du Loir cénoman. Nous le savons par un acte de la mi-avril 1277, où Robert IV, comte de Dreux et de Montfort, seigneur du Château-du-Loir, et Béatrix, sa femme, donnent à leur vassal, Geoffroy, chevalier, sire de Courcillon, l'usage de leurs forêts du Maine au manoir de Courcillon et aux moulins des Etangs-l'Archevêque, dépendants de leur châtellenie de Lucé.

» En 1288, Béatrix, comtesse de Dreux et de Montfort, permet à Geoffroy de faire un étang près de sa forêt de Burcey.

» En 1331, Jean I, successeur de Robert IV et de Béatrix au comté de Dreux et en la seigneurie du Château-du-Loir, témoigne sa bienveillance envers la confrérie de monsieur Saint-Julien de Pruillé, nouvellement érigée par l'évêque du Mans, en octroyant aux futurs chapelains d'icelle, entre autres avantages, le droit de prendre chaque année dans sa forêt de Burcey 40 charretées de bois pour leur chauffage.

» De la châtellenie de Lucé dépendait encore, à l'époque où Robert et Béatrix étaient seigneurs du Château-du-Loir, un autre fief, que possédait alors Guillaume de Varennes, écuyer, de la paroisse de Saint-Avy, du diocèse de Chartres. Nous l'apprenons par un acte du 27 septembre 1285, où ce Guillaume « baille et octroie au prieuré de Burcey, de l'ordre de Grandmont, pour 13 livres tournois et 4 septiers de froment et 6 de mouteuge, à la mesure de Lucé-sur-Vœve, de annuel et perpétuel ferme ou pension, un molin et un estanc que cil escuier a en la paroisse de Lucé ou fié au seigor dou Château-dou-Leir en la diocèse dou Mans. »

» 3. On trouve aussi quelques renseignements sur d'autres personnages ou localités de notre pays dans une notice biographique que M. Froger intitule : *Ronsard ecclésiastique.*

» Nous y voyons d'abord, ce que nous savions peut-être déjà, que notre poëte nogentais, Rémy Belleau, était l'ami intime du chef de la Pléiade. Mais M. Froger ne semble pas professer une admiration sans bornes pour Belleau ni pour le poëte chartrain Desportes. Après avoir dit que Ronsard perdit beaucoup à la mort de Charles IX, et que pour les favoris d'Henri III le chantre de *la Franciade* n'était plus l'homme du jour, il ajoute : « Le maître des Quélus, des Joyeuse et des Maugiron n'avait-il pas à sa disposition le *facile Desportes*, qui, avec la même aisance, déplorait la mort des Mignons, ou adressait aux survivants de touchantes homélies. » Puis il cite le témoignage de Lenient, qui, dans *la Satire en France*, dit que les satiriques *sonnets d'État* « forment la contre-partie de cette *poésie courtisanesque* représentée par les *Desportes* et les *Belleau*. »

» Faut-il admettre cette appréciation comme le dernier mot de la critique ? Je commence par déclarer mon incompétence à juger le procès fait à nos illustres compatriotes ; d'ailleurs un juge peut paraître partial dans la cause des siens, et enfin ne serait-ce pas s'écarter un peu du domaine de l'archéologie pour empiéter sur celui de la littérature ? Aussi je me bornerai comme l'archéologue à citer des documents : or les seuls qu'on puisse apporter en pareille matière sont les témoignages d'écrivains compétents en littérature et non suspects de partialité.

» D'après l'opinion générale, Belleau constitue dans la Pléiade, avec Ronsard et Joachim Du Bellay, les trois étoiles,

sinon de première, au moins de deuxième grandeur, dont les quatre autres ne sont que les satellites. Sans doute sa *Traduction d'Anacréon* est loin d'égaler l'original, et, comme le disait Ronsard en jouant puérilement sur son nom (*belle eau*), il était trop sobre pour se mesurer avec le déterminé buveur de Téos; mais, dit l'abbé Drioux (*Hist. de la Littérat. Franc.*), il a mieux réussi dans ses *Bergeries*, poésies champêtres où il a répandu avec profusion les images et les couleurs du genre. Aussi Ronsard, qui, à titre de maître, se réservait modestement à lui-même le nom d'*Homère Vendômois*, daignait accorder à son disciple le surnom de *peintre de la nature*, reconnaissant qu'il excellait dans les descriptions. Son poëme sur les *Pierres précieuses* fut fort estimé de ses contemporains, dont l'un a dit de l'auteur : « Que ce poëte s'était bâti un tombeau de pierres précieuses. »

» Quant à Desportes, au jugement de La Harpe, il écrivait beaucoup plus purement que Ronsard et ses imitateurs. Il a, dit Feller, des pièces que ni Marot ni Malherbe n'auraient pu faire, et ses poésies ont moins vieilli que beaucoup de pièces du dernier de ces écrivains. M. Darthenay, qui a fait une étude approfondie des poëtes du XVIe siècle, a vengé Desportes des préventions ou de l'indifférence de certains critiques. « Dans son séjour en Italie, dit l'abbé Drioux, il avait approfondi cette littérature si gracieuse dont le reflet se peint dans tous ses écrits. Il sut donner aux sonnets une délicatesse et une fraîcheur nouvelles, et personne avant lui n'avait exprimé si mélodieusement tous les sentiments les plus naïfs et les plus tendres. S'il peint la nature, il sait animer toutes les descriptions et s'y mêler lui-même. Il a toute la finesse de Voiture et de Benserade, et certainement il a autant de goût. » — Tel fut le caractère du poëte. Quant au caractère de l'homme, oui, il fut *facile*, mais voici dans quel sens. « Une chose qui contribue à augmenter la gloire de Desportes, dit l'auteur des *Trois siècles*, est l'usage qu'il fit de la fortune que son mérite lui avait procurée : son caractère aimable, *facile*, doux, généreux, le porta toujours à répandre ses bienfaits sur les jeunes littérateurs moins heureux que lui, et la noblesse de ses sentiments ne lui permit jamais de s'en vanter. » Mais ne flatta-t-il pas le pouvoir ? Il est vrai qu'au témoignage de Souchet, il fut grandement chéri des rois à cause de son humeur douce et

complaisante; mais sa complaisance ne le fit pas capituler avec sa conscience, et, après la mort d'Henri III, il n'hésita pas à combattre Henri de Bourbon, chef du protestantisme, avec la même ardeur qu'il servit ensuite Henri IV converti au catholicisme. Voilà pourquoi le grand prince, qui savait apprécier et récompenser le mérite, même en ceux qui l'avaient noblement combattu, le fit conseiller d'État et voulut même lui confier la direction du Dauphin, honneur éminent que, dans sa modestie, Desportes déclina, prétextant les incommodités de l'âge.

» On voit si nos poëtes du XVIe siècle ont mérité le dédain transcendant dont les gratifie l'auteur de la *Satire en France*, et si leurs œuvres n'ont eu, comme il semble le supposer, d'autre valeur que d'avoir été une *poésie courtisanesque*. Pour cette dernière épithète, il est sans doute regrettable de voir Apollon faire la cour au roi Admète et les Muses mesurer l'éloge au salaire; mais, qu'on réunisse en aréopage les poëtes du monde entier, et, s'ils jugent Desportes et Belleau dignes d'être lapidés pour avoir prodigué l'encens, que celui d'entre eux qui en fut toujours avare leur jette la première pierre.

» Après avoir rectifié ce qu'avait de trop sévère pour deux de nos poëtes l'appréciation exprimée ou du moins rapportée par le savant biographe de *Ronsard ecclésiastique*, il est temps de recueillir les documents que cette biographie peut fournir à notre histoire locale.

» Le prélat à qui Pierre de Ronsard dut une partie de ses bénéfices, tirait son origine maternelle de notre pays. C'était Charles d'Angennes, lequel fut évêque du Mans en 1560. Il est permis de douter que, par son père Charles d'Angennes, le protecteur de Ronsard ait eu au nombre de ses ancêtres le père de Cadmus et d'Europe ou le héros troyen qui blessa Achille de sa lance, selon la flatteuse imagination du poëte reconnaissant :

» J'honore mon prélat, des autres l'outrepasse,
» Qui a pris d'Agénor son surnom et sa race.

» Mais ce qui est indubitable, c'est que la respectable mère qui lui donna le jour le 30 octobre 1530, portait le nom un peu moins mythologique d'Elisabeth Cottereau, et la seule chose intéressante pour nous, c'est qu'elle était dame de Maintenon.

» Le nom d'une autre localité non moins célèbre que Maintenon dans l'histoire de notre pays, figure dans la vie ecclésiastique de Pierre de Ronsard. En effet, le prieuré de Croixval, au diocèse du Mans, cédé au poëte par son secrétaire Amadis Jamyn, relevait de l'abbaye de Tiron, qui, suivant M. Froger, était alors aux mains de Charles de Ronsard, sans doute proche parent du chef de la Pléiade. La cession de ce bénéfice ou commande eut lieu par acte du 22 mars 1566, et le nouveau prieur assura à l'ancien sur le prieuré une rente annuelle et viagère de 120 livres tournois, indemne de toute imposition. Cette résignation fut ratifiée par une bulle du pape saint Pie V.

» Une vingtaine d'années plus tard, le 22 décembre 1585, cinq jours avant sa mort, Pierre de Ronsard résigna son prieuré de Croixval avec deux autres dont il était également commendataire, celui de Saint-Guingalois et celui de Saint-Gilles de Montoire, situés au même diocèse du Mans. Le cessionnaire du prieuré de Croixval, dépendant de l'abbaye de Tiron, fut, sauf approbation du Saint-Siège, René Guétier, prêtre manceau.

» 4. Maintenant la *Revue du Maine* ne fournit plus à notre histoire chartraine qu'un fait où notre vidame ne joue pas le rôle d'un héros. Je le trouve dans la biographie de *René de la Rouvraye, sieur de Bressault*, par M. Joubert. En succédant à François de Vendôme, mort en 1560 au sortir de la prison où il avait été longtemps retenu pour avoir offert ses services aux Bourbons révoltés contre le roi François II, le vidame de Chartres avait aussi hérité de son prédécesseur le zèle de celui-ci pour le protestantisme. Il n'en vit pas moins les huguenots, au printemps de 1568, venir assiéger sa ville de Chartres avec leurs auxiliaires allemands, dans le dessein d'affamer Paris, qui tirait de la Beauce une grande partie de ses approvisionnements. Le siège ne fut pas long : car le 23 mars fut conclue la paix de Lonjumeau, qui, si elle mérita trop le nom de *mal assise*, eut au moins pour nous l'avantage de délivrer notre ville. Mais la paix n'était pas dans les goûts du vidame, et le traité était à peine signé que, de concert avec d'autres chefs protestants, il levait dans sa province de nouvelles recrues pour recommencer la lutte. Il n'eut pas longtemps à attendre l'occasion de se signaler contre

l'armée royale et catholique. Au mois de septembre, Château-Gontier fut envahi en pleine paix par ses coréligionnaires. Le 15, d'après le *Journal de Louvet*, Dandelot, *le vidame de Chartres*, Montgommery, La Noue, Lavardin, Bressault, avec les huguenots dont ils avaient fait amas en Bretagne, Anjou et Normandie, se mirent en devoir de passer la rivière de Loire pour se joindre au prince de Condé ; mais le sieur de Martigné vint au-devant sur la levée à Saint-Mathurin et les mit tous en déroute. Le lendemain, les huguenots, craignant être enclos sur la levée, passèrent la rivière au droit de Saint-Rémy et de Saint-Maur du côté du Poitou, où il s'en noya beaucoup, et ils laissèrent beaucoup de bagages, dont les habitants s'emparèrent, et allèrent lesdits huguenots à Niort et à Angoulême qu'ils pillèrent.

» Je regrette de n'avoir pas à signaler un exploit plus glorieux pour clore la série des documents que la Revue offre à notre histoire locale, et je me hâte de passer à ceux qu'elle fournit à l'histoire générale de la France. Je n'en trouve que deux, et encore la matière n'en est pas très-attrayante, puisque dans les deux il est question de tombeaux : d'abord tombeaux pour les morts, ce qui déjà n'est pas gai, et ensuite, ce qui l'est encore bien moins, tombeaux pour les vivants.

II.

» 1. Je commence par les *Puits funéraires*, de M. Gabriel Fleury.

» Les travaux de déblais nécessités par la construction du chemin de fer de Mamers à Mortagne ont mis à nu une très petite étendue de l'emplacement occupé jadis par une villa gallo-romaine, à 3 kilomètres de Mamers, station des Terres-Noires, sur la commune de Saint-Rémy-des-Monts. Sur un des côtés de la voie romaine qui aboutissait à la villa, les travailleurs ont trouvé des puits au nombre d'environ une trentaine. Ces puits, rencontrés bien des fois dans les environs des villas gauloises, sont, M. Fleury en est convaincu, des sépultures après incinération. Nous savons par César que les Gaulois, comme les Romains et les Grecs, pratiquaient la crémation des

morts, *cremabantur*, et qu'ils ne reculaient devant aucune dépense pour leurs funérailles : « Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa. » (De bello gall. lib. VI, c. 19).

» Les puits des Terres-Noires s'ouvraient à environ 1m 80 au-dessous de la terre végétale. Ils étaient creusés dans un banc de sable et affectaient la forme cylindrique. Leurs dimensions étaient, en moyenne : profondeur, 2 mètres ; largeur à l'ouverture, 1m 20, au fond, environ 1 mètre.

» Le plus important qu'on y ait étudié, semble avoir servi de sépulture à un personnage d'un rang plus élevé. Il avait été foré à partir du banc de sable jusqu'à une profondeur de 4m 60 sur une largeur de 1m 80 ; ensuite on avait revêtu les parois d'un mur vertical épais de 45 centimètres et formé de pierres superposées sans mortier. La hauteur du puits était divisée en six compartiments par cinq lits de pierres calcaires obstruant complètement l'intérieur, mais sans aucun lien avec le mur latéral. Dans la chambre du fond avait été déposé un coffret en planches de chêne assemblées au moyen de longs clous de fer, avec un couvercle retenu par des morceaux de cuir formant charnière et fermé par un gros crochet en fer (ce loculus renfermait sans doute les cendres du défunt) ; à côté, plusieurs noyaux de pêche, des coquilles de noix indiquent qu'on avait, suivant l'usage antique, placé près du cadavre les provisions du grand voyage ; le coffret avait ensuite été recouvert d'une couche épaisse de 60 centimètres, composée de cendres et de charbons, parmi lesquels on retrouva des fragments de bois ayant échappé à l'action du feu. Le deuxième compartiment renfermait aussi des cendres et des charbons, parmi lesquels étaient des coquilles d'escargots, d'huitres, de moules, un squelette de musaraigne, trois haches en pierres polies, une pierre à affiler, un andouiller et une grosse corne d'aurochs (l'*urus* de César). Chez beaucoup de nations de l'antiquité, comme aujourd'hui chez les peuplades sauvages de l'Amérique et des îles de la mer du Sud, on croyait que les morts avaient dans l'autre vie les mêmes goûts et les mêmes habitudes que sur la terre : voilà pourquoi on avait soin de placer près des cadavres les objets qui avaient été les plus chers aux vivants, et c'est à cet usage que nous devons une grande partie des richesses archéologiques que renferment nos musées. Cette coutume existait chez les Gaulois : César l'exprime

clairement lorsqu'il écrit, à l'endroit déjà cité : « omniaque, que vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt. » Le troisième compartiment du puits dont M. Fleury donne la description, était rempli de terre. Des cendres, des charbons et des ossements d'animaux divers, entre autres une défense de sanglier et une corne de daim, formaient le mobilier des deux chambres suivantes. Enfin, le compartiment supérieur était comblé par plusieurs rangs superposés de grandes pierres calcaires, plates, dressées concentriquement. La défense de sanglier, les os et les cornes d'animaux appartenaient tous au côté gauche de l'individu dont elles provenaient : ce qui doit indiquer un rite spécial. Les haches, la corne d'aurochs, dont la possession, au rapport de César (*de bel. gall.* VI, 28), était un grand honneur, sont, pour M. Fleury, l'indice probable de la sépulture d'un vaillant gnerrier.

» Dans un autre puits moins considérable, on trouve, au-dessous de couches remplies d'os et de débris de poteries, une épaisseur de 80 centimètres de terre sans mélange, contenant au milieu de sa masse un pot en terre grise formé par un morceau de brique et recouvert par le fond renversé d'un autre pot du même genre, mais de terre noire : il était à moitié rempli de terre et fragments d'os calcinés. Une autre couche renfermait quelques gros os d'animaux et une corne d'aurochs. Au nombre des pierres qui fermaient ce puits, était un fragment de meule de moulin. Ce dernier objet me fait conjecturer que, si le premier puits indique la sépulture d'un chef militaire, on peut voir dans le second celle d'un riche personnage appartenant à la classe agricole.

» Un autre puits renfermait, au milieu de cendres et de charbons, une cruche en terre rouge, non vernissée, unie, à deux anses, et d'une contenance de deux litres. Parmi les petits objets trouvés dans les cendres était un style en fer pour écrire. Ce style caractérise à mes yeux le tumulus d'un lettré gaulois, d'un membre de la caste sacerdotale, sans doute chef spirituel de la villa ou ville qu'a remplacée Mamers.

» Enfin le mobilier d'un autre petit puits consistait en morceaux de poteries rouges, vernissées, entre autres le fond intérieur d'un pot sur lequel est l'estampille du fabricant PERVS F., et en deux fibules en bronze, dont le dessus devait porter une pierre enchâssée en son milieu. La provision de

voyage était représentée par des châtaignes, probablement le fruit de la saison dans laquelle la sépulture a été faite. Les vases de terre trouvés dans cette hypogée comme dans les deux précédentes sont, à n'en pas douter, les urnes cinéraires remplaçant le coffret en bois du puits principal. Quant aux agrafes, je crois qu'elles étaient primitivement incrustées de diamants, qui ont disparu sous l'action du feu: car le diamant est un carbone, et par là même un corps éminemment combustible, qui, à haute température, peut se convertir totalement en acide carbonique, ou du moins se transformer en une substance noire, analogue au coke, toute semblable, par conséquent, aux charbons retrouvés dans les puits funéraires. Et qu'indiquent ces objets de luxe? Si une dame mamertine eût osé accompagner l'archéologue manceau dans la nécropole des Terres-Noires, elle eût sans doute, et avec raison je pense, à ces reliques presque vingt fois séculaires de ce que les anciens nommaient si bien *cultus muliebris*, reconnu le dernier cabinet de toilette d'une de ses nobles aïeules gauloises.

» Mais disons un suprême adieu à ces tumulus où étaient déposées les cendres de nos pères, pour rendre visite aux tombeaux d'un autre genre où quelques personnages ont été ensevelis de leur vivant.

» 2. C'est le marquis de Rochambeau qui nous fait assister à ces sortes de sépultures dans son article intitulé : *Renée de Vendômois la recluse.*

» L'histoire nous offre deux sortes de reclusion, la spontanée et la judiciaire. La première était de beaucoup la plus fréquente, et les reclus ordinaires étaient des âmes d'élite qui s'offraient volontairement en holocauste pour expier leurs fautes ou celles de leurs semblables. Ils se vouaient à une mortification et à une oraison sans fin, et leur vie était une suite non interrompue de prières, de jeûnes et de macérations.

» Lorsqu'il s'agira de reclure un pénitent, dit l'abbé Pavy, on choisira le dimanche, et la cérémonie se fera dans l'ordre qui suit. Le reclus devra être arrivé dans le chœur au commencement de l'aspersion ; il se tiendra à la droite, vêtu de sa tunique, de son capuchon, et accompagné d'un autre frère qui devra être reclus près de lui. Pendant l'eau bénite, il restera debout; à la fin de l'aspersion, lorsque la procession rentre au chœur, le reclus suivra jusqu'à l'entrée du sanc-

tuaire. De là, le second maître du chœur le conduira au pied de l'autel, et le reclus y demeurera agenouillé sur le marchepied ; son compagnon se tiendra au côté gauche de l'autel jusqu'à l'oraison *Exaudi :* après quoi l'officiant, le diacre et le céroféraire étant allés quitter leurs ornements dans la salle du chapitre, le sous-diacre restant seul, deux prêtres entonneront les litanies, et la procession accompagnera le reclus au reclusoir. Pendant ce temps, les cloches sonneront à toute volée, l'officiant adressera au reclus une allocution, puis on l'enfermera et la procession reviendra à l'église. » (Pavy, *Les Recluseries*).

» La reclusion était ordinairement dans les monastères, et on ne pouvait se l'imposer qu'avec la permission de son évêque. Le reclus volontaire qui avait obtenu cette autorisation, entrait en cellule avec les habits qu'il devait toujours porter, et l'évêque scellait de son sceau la porte du reclusoir. Quand la recluserie était en dehors d'un monastère, la porte en était murée. La cellule devait être petite et parfaitement close ; elle contenait un oratoire qui communiquait avec l'église par une fenêtre grillée et voilée d'un rideau en dedans et en dehors. Si le reclus était prêtre, il devait y dire la messe et s'unir aux offices chantés qui se célébraient dans l'église. Parfois les reclus avaient un petit jardin où il leur était permis de cultiver quelques herbes, mais la plupart du temps ils vivaient d'aumônes.

» Cet usage était fort ancien, et au Moyen-âge ce système de macération était le plus fréquemment pratiqué par des femmes. Le peuple désignait généralement, en France, ces pénitentes sous le nom de *sachettes*, à cause du sac qui leur servait de vêtement.

» D'après l'abbé Le Beuf, il avait dans l'abbaye de Saint-Victor, avant sa reconstruction par Louis le Gros, une certaine Basilla, recluse, qui fut inhumée dans le reclusoir où elle avait passé sa vie.

» Selon le même auteur, il y avait à Paris quatre recluses en 1247 : par son testament portant cette date, une bourgeoise léguait 20 sols *quatuor inclusis*.

» Charles V fit élever un bel oratoire de boiserie à Saint-Merry sa paroisse, pour une certaine Guillemette, qui passait pour sainte et se tenait constamment en ce lieu où on la pou-

vait voir en extase. Toute la Cour avait grande foi en sa sainteté et se recommandait à ses prières.

» Sous le même règne, une femme nommée Marguerite eut la dévotion de se faire recluse à Saint-Paul. On prit pour lui former une cellule un coin de ce qu'on appelait la grange Saint-Eloi. Cela excita les plaintes des religieux du prieuré, mais le roi les rassura en leur promettant qu'après la mort de cette recluse il n'y en aurait point d'autre.

» Dans l'ancien nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor, rédigé sous le règne du même prince, on lit, au 11 avril, l'obit de dame Flore, avec cette qualité : *reclusa de Sancto-Severino*, recluse de l'église Saint-Séverin.

» L'église Saint-Médard, située dans l'ancien territoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève (aujourd'hui quartier Mouffetard), avait aussi son reclusoir : car le nécrologe de cette abbaye, écrit sous Charles VI, marque au 1er mars l'anniversaire d'Hermensende, recluse de Saint-Médard.

» On cite une recluse de Sainte-Opportune, enfermée en 1403 à l'âge de 18 ans et morte dans sa cellule à 98 ans après avoir pratiqué toute sa vie les plus effrayantes mortifications, et on la désigne sous deux noms Agnès ou Philippine Thibaudoté. On lit, d'autre part, dans un registre de l'évêché qu'en 1473 vivait recluse, proche l'eglise Sainte-Opportune, une femme appelée Philippe du Rochier. La conciliation me semble assez facile. N'avons-nous pas vu, dans le cérémonial d'admission au reclusage, le récipendiaire escorté d'un compagnon qui devait être reclus près de lui ? A mes yeux, la recluse de Sainte-Opportune, qui, enfermée en 1403, vivait encore en 1473, et ne mourut que 10 ans plus tard, s'appelait Philippine du Rochier, et Agnès Thibaudoté fut sa compagne de réclusion. Les recluses ci-dessus mentionnées avaient-elles donc aussi leurs compagnes ? Je le pense, puisque les formalités d'admission l'exigent. Et ainsi les quatre recluses de 1247 peuvent bien n'avoir formé que deux recluseries, à chacune desquelles la testatrice lègue dix sols.

» Il y avait dans le voisinage de Saint-Eustache une chapelle dite *la Jussienne*, au lieu appelé *Sainte-Marie-Égyptienne*. Dans un acte de 1481, cette chapelle est ainsi désignée : *l'église de l'Égyptienne de Blois*. On présume que cette chapelle a été un lieu de reclusion pour une femme de Blois, que cette personne

avait d'abord pratiqué la sorcellerie, profession exercée presque toujours au Moyen-âge par les Egyptiens ou Bohémiens, et qu'elle avait voulu en faire pénitence par une séquestration absolue dans un lieu consacré à une autre Egyptienne qui avait, elle aussi, expié une vie de bohême par le plus austère et le plus saint isolement.

» L'église des Innocents, contiguë au cimetière du même nom, eut également ses recluses, dont plusieurs furent célèbres au XVe siècle.

» Citons d'abord Alix de Bougotte. Elle s'était retirée à l'hôpital Sainte-Catherine, dans la rue Saint-Denis, et y avait fait sa profession religieuse. Au bout de quelque temps, elle désira se livrer à une pénitence plus rigoureuse et être complétement cloîtrée. On l'enferma pendant un an dans une chambre haute de l'hôpital pour éprouver sa vocation. Puis, après cet essai, on la conduisit, en 1420, au cimetière des Innocents, où elle fut enfermée en un petit logis proche du grand portail, à la main droite, là où se tint depuis le vicaire de l'église. Elle y vécut si saintement, qu'après sa mort, arrivée le 29 juin 1466, le roi Louis XI lui fit construire, dans la chapelle *Notre-Dame* de l'église des Saints-Innocents, un tombeau de bronze, élevé de terre d'environ un pied et demi, et sur lequel est couchée la figure d'une religieuse tenant un livre ouvert. Autour, on lit cette épitaphe :

En ce lieu gist sœur Alix la Bougotte,
A son vivant recluse très-dévote,
Rendue à Dieu, femme de bonne vie :
En cet hostel voulut être asservie
Où a régné humblement et longtemps
Et demeuré bien quarante-six ans,
En servant Dieu, augmentée en renom.
Le roi Louys onziesme de ce nom,
Considérant sa très-grand'parfecture,
A fait lever ici sa sépulture,
Elle trespassa céans en ce séjour,
Le dimanche vingt-neufiesme jour,
Mois de juin mil quatre cent-soixante et six :
Le doux Jésus la mette en Paradis. Amen.

» Il n'y avait jamais pour chaque église qu'un reclus ou une recluse à la fois, et quand un reclus voulait succéder à

un autre, il devait attendre la mort de celui-ci. Nous trouvons pourtant, aux Archives Nationales, une requête adressée, en 1442, par conséquent vingt-quatre ans avant la mort de la Bougotte, par le curé d'une des paroisses de la Cité au chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, en faveur de Jeanne La Voirière qui demandait la permission de faire construire une petite maison attenante à l'église des Innocents pour y terminer sa vie. Le chapitre accorda cette permission, et Jeanne s'enferma le 11 octobre 1442. Cet évènement fit une grande sensation, et le *Journal d'un Bourgeois de Paris* en rend compte en ces termes : « Le unziesme jour d'octobre, au jeudi, fut la recluze nommée Jeanne la Voirière mise par maistre Denys des Moulins, lors évesque de Paris, en une maisonnette toute neufve, devant le cimetière des Innocents, et fit-on ung bel sermon devant elle et devant moult grand foison de peuple qui là estoit pour ce jour. » — Y a-t-il donc ici dérogation à la règle qui n'admettait qu'une reclusion par église? Je pense plutôt que la maisonnette de la Voirière était contiguë à celle de la Bougotte, et que Jeanne se constituait la compagne d'Alix, comme Agnès Thibaudoté l'avait été naguère de Philippine du Rochier. Ainsi, pour moi, les deux petits logis formaient une seule recluserie divisée en deux cellules communiquant avec le dehors par la fenêtre grillée et à double voile par où les reclus suivaient les offices de l'église et par où sans doute aussi on leur passait les choses indispensables à la vie.

» Jusqu'ici nous n'avons vu que des reclusions spontanées; un mot maintenant des séquestrations judiciaires.

» Dans le droit français, la femme adultère était cloîtrée dans un couvent : on l'y laissait plus ou moins longtemps, selon que les tribunaux le jugeaient nécessaire, et elle y gardait l'habit séculier. Pendant ce temps, le mari avait le droit de la fréquenter et de la reprendre; si au bout de deux ans il n'avait usé de ce droit, la femme était rasée, voilée et revêtue des habits religieux. Mais, bien que cloîtrée, elle était capable de tous les effets civils. Le mari était tenu de pourvoir à sa subsistance. La femme adultère dont le mari venait à mourir, pouvait sortir du monastère et se remarier.

» Souvent les communautés refusaient d'admettre de telles pensionnaires : alors celles-ci étaient enfermées dans quelque

maison de force, où elles passaient leur vie, plus ou moins résignées à cette expiation de leurs fautes.

» On ne citera ici qu'un seul exemple de cette séquestration judiciaire, et il nous reportera une fois encore au cimetière des Innocents et à l'époque même où nous l'avons quitté.

» En 1485, Renée de Vendômois, noble dame du diocèse du Mans, fut convaincue d'avoir vécu en adultère avec un nommé Guillaume Duplessis, d'avoir volé son mari, Jean de Barthélémy, seigneur de Souday, enfin de l'avoir fait assassiner par Grosjean, valet de son complice. L'homicide prémédité se trouvant au nombre des cas royaux, dont ne pouvait connaître la justice seigneuriale, Renée dut être conduite sous bonne escorte à Paris pour y être jugée par le Parlement. Le Prévôt la condamna à être brûlée vive sur le marché aux pourceaux. Mais la famille de l'illustre coupable mit en campagne toutes les influences dont elle pouvait disposer : on parvint à intéresser à cette cause si peu intéressante le duc d'Orléans (depuis Louis XII), et celui-ci obtint de Charles VIII une lettre de rémission, datée du 11 février 1485, où le roi écrivait à son féal Parlement : « Nous vous mandons bien expressément que si, par le procès d'icelle Renée, vous trouverez qu'elle ait desservi (mérité) peine de mort, vous icelle peine de mort lui commuez en telle autre peine que vous verrez être à faire, car tel est notre plaisir, et n'y veuillez faire faute. » Le Parlement fit donc à Renée grâce de la vie, mais lui imposa une amende honorable, la condamna à diverses restitutions et réparations, et enfin, trouvant le secret de concilier l'indulgence du roi avec l'exigence de la loi, commua la mort en sépulture à vie. Voici, en effet, la conclusion de son arrêt du 20 mars 1485 : « de plus, elle fera réédifier, de ses deniers propres, et telle qu'elle était anciennement, une petite maison joignant l'église dans le cimetière des Innocents, et elle y sera recluse pour y demeurer perpétuellement et y finir ses jours, vivant d'aumônes et du reste de ses biens. »

» La maisonnette dont parle le tribunal était l'une des chambrettes contiguës que nous avons vues occupées naguères par Alix de Bougotte et Jeanne la Voirière, toutes deux maintenant décédées.

» Pendant l'exécution des clauses préalables de l'arrêt, Renée de Vendômois fut transférée au Petit-Châtelet, et enfin le

mardi 19 septembre 1486, les présidents du Parlement assemblés ordonnèrent qu'elle serait menée publiquement au cimetière des Innocents par le greffier-criminel et les huissiers de la Cour, escortés des sergents à verge du Châtelet, pour y être *recluse* et *enmurée* selon les termes de la sentence. La haute cour décide qu'une des clefs de la maison sera confiée aux marguilliers de la paroisse des Saints-Innocents, et l'autre déposée dans les Archives du greffe criminel.

» Ce programme fut suivi de point en point. Le lendemain matin, mercredi, à onze heures, la condamnée était conduite solennellement devant l'église des Saints-Innocents, et on lui donnait lecture de la sentence portée contre elle; puis on l'introduisit dans la chambre fermant à deux clefs et deux serrures : une des clefs fut remise à Jacques Le Moyne, et à Dominique de Moyencourt, marguilliers de la paroisse des Saints-Innocents, en présence de Jehan Dousse et de Drouet Danehel, et l'autre fut apportée au greffe criminel de la Cour. Les marguilliers promirent de tenir la clef qui leur était remise à la disposition de la justice toutes les fois que les présidents du Parlement le jugeraient à propos.

» Selon les Registres du même Parlement, l'année suivante, en 1487, le duc de Bourbon (Jean II, qui fut duc de 1456 à 1488) fut condamné à une amende de 25 livres en faveur de la *recluse des Saints-Innocents*. Quoique Renée eût sauvé quelques épaves de son ancienne fortune, cela ne suffisait plus à sa misérable existence, puisque le tribunal avait dit qu'elle vivrait, non-seulement du reste de ses biens, mais aussi d'aumônes. Mais la providence lui réservait un trésor d'un prix inestimable.

» En 1496, nous voyons arriver au reclusoir une nouvelle récipiendaire, nommée Jeanne Pannoncelle. L'official de Paris ordonna aux marguilliers de lui bâtir une logette; sur leur refus, une sentence d'excommunication fut portée contre eux, et elle ne fut levée que lorsqu'ils eurent obéi. Pourquoi obliger les marguilliers à cette construction? Voici comment je l'explique. Le tribunal, en sequestrant la condamnée, en avait aussi sequestré les biens, et il avait confié ce double sequestre aux marguilliers des Innocents, en leur remettant la clef du reclusoir de leur église. Or, je suis persuadé que Jeanne Pannoncelle, en se faisant recluse de cette église, avait pour but, non-seulement de pratiquer la pénitence, mais

surtout d'exercer la charité envers la pauvre condamnée en partageant sa reclusion. C'était au conseil judiciaire de Renée, qui était le conseil de fabrique, d'accepter pour elle tout ce qui pouvait soulager sa misère, car le gardien d'un dépôt doit en avoir soin, dit la loi, en bon père de famille. Aux termes de l'arrêt, les marguilliers avaient dû remettre, sur les deniers de Renée, le reclusoir dans l'état où il était anciennement; mais la demande de l'official relativement à la logette de Jeanne Pannoncelle fait supposer que, sous prétexte qu'une seule cellule suffirait pour la recluse judiciaire, à qui le tribunal n'avait nul souci de procurer la compagne canonique, ils s'étaient contentés de réparer à la hâte une des chambrettes. En refusant de reconstruire la logette contiguë pour y abriter la compagne volontaire de leur infortunée pupille, ils manquaient donc gravement à leur devoir. L'official, gardien naturel, et des biens confiés à l'église, et des intérêts spirituels de tous les fidèles du diocèse, devait, à ce double titre, contraindre, même par la voie des censures ecclésiastiques, les marguilliers des Innocents à faire servir les revenus dont ils avaient la gestion pour procurer à la triste victime des passions terrestres le secours inattendu que venait lui apporter un ange de la miséricorde céleste. »

M. l'abbé Haye, curé de Saint-Avit, fait une lecture de son travail sur la Guerre des Sabottiers, en Sologne.

I.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous rendre compte d'un travail des plus intéressants pour notre contrée. Et je le déclare d'abord, mon unique intention est de vous le signaler pour vous en conseiller la lecture et de vous prier de le compléter par des renseignements encore plus particulièrement locaux.

» Dû à la plume infatigable d'un éminent chercheur d'Orléans, publié dans le XVIIe volume (p. 368 à 536) des *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, et offert gracieusement à notre Société par M. Jarry, son auteur, ce Mémoire a pour titre : *Les suites de la Fronde ou Guerre des Sabotiers de Sologne.*

» Mais l'auteur n'a pas tellement circonscrit son travail dans cette guerre des Sabotiers qu'il ne donne quelques renseignements utiles pour notre histoire, sur les causes et l'époque de la Fronde. Nous devons lui en savoir gré.

» J'ai noté tous les passages se rapportant de près ou de loin à des localités ou des personnages de notre département, et bien que j'aie ajouté quelques remarques, je ne serai le plus souvent qu'un plagiaire, autorisé je pense par ma bonne intention.

» La haine contre Mazarin, la jalousie des princes, les édits bursaux, la misère de la noblesse et du peuple, d'autres causes encore amenèrent la Fronde, et lui servirent d'aliment. Le peuple voyant avec quelle rigueur se poursuivait la recette des tailles se récriait à l'avance : Deux Guépins, dans une mazarinade de 1649 — dialogue sur les affaires du temps, — se plaignent du maltôtier et se disent : » *Asteuze qu'il a tot mangé et accorché tot ces pauvres gens de la Biauce et qu'ils sont tot ruinés til se jettera sur nous.*

» La noblesse, ruinée, demandait de nouvelles faveurs, notamment sur le droit qu'on appelait *privilège des gentilshommes de Beauce,* dont nous allons dire l'antique origine et l'inefficacité.

» Sous le règne de Charles VI et durant la guerre de Cent ans, par suite des déprédations des gens de guerre dans la Beauce, les seigneurs de cette province ne trouvaient plus de fermiers pour leurs terres et cette riche contrée menaçait de rester inculte. Charles VI y pourvut par son ordonnance de 1388 en autorisant les gentilshommes possesseurs de terres en Beauce à les faire labourer pour leur compte et par leurs serviteurs domestiques avec exemption de l'impôt des tailles.

» Le remède ne fut pas toujours efficace et les hobereaux de la Beauce acquirent dans la culture de leurs champs, non pas la fortune, mais une réputation légendaire de pauvreté. Bonaventure des Perriers, le joyeux conteur, cite ces deux proverbes :

» Gentilhomme de Beauce qui garde le lit quand on refait » ses chausses et qui vend ses chiens pour avoir du pain. »

» Gentilshommes de Beauce qui sont deux à cheval quand » ils vont par pays. »

» Il y a un troisième proverbe. « C'est comme messieurs de

» Beauce, une épée pour trois. » Il tire son origine de la coutume qu'avaient ces gentilshommes de se cotiser pour équiper l'un d'eux.

» Cette pauvreté unie à l'orgueil et leurs vaines prétentions servirent de thème aux écrivains du théâtre : Scarron donna *le Marquis ridicule;* Molière, *le Bourgeois gentilhomme;* de Montfleury en 1673, *le Gentilhomme de Beauce.*

» Quelquefois aussi la modicité de leurs revenus les réduisait à vivre d'expédients, même des moins avouables.

» Le 10 mars 1454, un sergent du duc d'Orléans fait deux voyages à Toury, à Bazoches et autres lieux pour faire déloger plusieurs gentilshommes de Beauce qui « logeaient par les » villaiges de ladite Beausse sans payer leurs dépens. » De 1655 à 1660, Charles Pertecot, seigneur de Bursy, est poursuivi devant le bailli de Janville pour vol à main armée. (*Inventaire des Archives-d'Eure-et-Loir*, B. 801).

» Un autre Beauceron, Philibert Gassot, sieur du Croisy, s'est fait un nom sur la scène. Il dirigeait habilement avec sa femme une troupe de province, quand Molière les engagea tous deux en 1659. Du Croisy joua dans vingt-deux pièces de Molière, et créa le rôle de Tartufe.

» Le privilège des gentilshommes de Beauce fut confirmé par Charles IX, Henri III aux États de Blois, Henri IV et Louis XIII. Mais chaque gentilhomme ne pouvait faire valoir qu'une seule terre, ne dépassant pas les limites de la paroisse, toute fraude était punie de la déchéance du privilège.

» La noblesse voulait davantage.

» En 1650, Pierre de Brizay, vicomte de Denonville ; Charles de Hallot, baron du Puiset ; Louis de Villereau, sieur de Launay ; Henri de Chartres, sieur de Charleville ; Louis du Plessis, baron de la Perrine en Saint-Christophe ; Florimond de Meaucé-Larinville, sieur de Villebeton, paroisse du Mée ; Jean Guichard, chevalier de Peré ; René de Vimeur, chevalier, sieur de Rochambault ; auxquels se joignirent des gentilshommes des bailliages d'Orléans, Blois, Amboise, Vendôme, du Perche, de Chartres, Etampes, Montargis, Gien, Dreux, Montfort, Dourdan, et autres villes du pays et gouvernement de Beauce, présentèrent une requête, demandant qu'il leur fût permis de faire valoir par leurs domestiques *plusieurs terres*, sans qu'on pût les cotiser.

» Leurs prétentions furent tolérées jusqu'en 1667. A cette date, un édit ramena le privilège à sa première limite et le restreignit à l'exploitation d'une seule terre de quatre charrues pour les ecclésiastiques et les gentilshommes, et de deux charrues pour les officiers privilégiés et les bourgeois de Paris.

» Malgré ces confirmations de leurs vieux privilèges et cette tolérance de leurs prétentions nouvelles, les nobles beaucerons ne furent pas satisfaits et firent cause commune avec les princes révoltés.

» L'agitation commença avec l'année 1651. « Dès le mois de » janvier, Gaston, duc d'Orléans, avait expédié en Beauce sa » compagnie des gardes, et les choses auraient pu prendre » une mauvaise tournure pour la Régente et Mazarin, si dix » compagnies du régiment de Navailles n'étaient venues se » cantonner à Brou, Voves et Gallardon, et tenir les popula- » tions en respect. »

» Deux cent soixante-douze personnes signèrent, les 2 et 4 février, leur adhésion à l'*Union de la noblesse*. Dans cet acte figurent les plus grands noms de France, et les meilleures familles de l'Orléanais : Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans; Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye; le marquis de Vitry; les seigneurs de Saint-Simon, de Saumery, de Bouville, de Dampierre et beaucoup d'autres.

» La noblesse s'assembla aux Cordeliers à Orléans, le 6 février 1651, et demanda la réunion des États-Généraux.

» Une autre réunion des gentilshommes du bailliage de Chartres eut lieu en cette ville, le 17 août, par ordre du roi, sous la présidence du bailli, Louis d'Angennes, marquis de Maintenon. L'assemblée des trois États y avait été convoquée à l'effet de députer aux États-Généraux. Mais la noblesse n'ayant pas voulu admettre en séance avec elle le lieutenant-criminel, Jacques Gobineau, et le lieutenant-particulier, Jean Lebeau, soutenus par le Tiers-État, il s'ensuivit une assez vive collision. Un sergent, nommé Villars, fut tué dans la bagarre, ses compagnons ameutèrent la populace et bientôt 2,000 individus en armes encombrèrent la cour du Palais. MM. de Roncières et du Mesnil-Berchères entre autres y trouvèrent la mort, et MM. de Senantes, de la Soublière en la Gaudaine, d'Houville y reçurent de graves blessures. MM. de Maintenon, de Cherville, Létourville, Villereau, Senantes, Méréglise, Ecurolles, Moussaudière

et Denonville furent délégués pour porter plainte au roi, et la ville de Chartres, après enquête, favorable à la noblesse, fut condamnée à payer aux nobles du bailliage une indemnité de 80,000 fr. et à faire célébrer pendant trois ans, en l'église Saint-Aignan, un service solennel pour les trépassés. Un *procès-verbal* et une *relation véritable* de cette assemblée nous indiquent ces divers incidents [1].

» Le 27 février 1652, les gentilshommes du Maine, de l'Ile-de-France, des pays Chartrain, Blaisois, Dunois, Vendômois, Orléanais, etc., signent à Magny (Seine-et-Oise), un nouvel acte d'union.

» A la même date, fut arrêtée, à Terminiers, l'*Union de plusieurs gentilshommes de Beauce contre les désordres des gens de guerre*. Les seigneurs de Baigneaux, des Bordes, de Viabon, de Cambray, Frouville (Samuel de Frouville, sieur de l'Esperonnière), Germignonville, la Carrée, Cottainville, Lumeau, Luplanté, Menainville, Mihardouin, Montvilliers en Denonville, Villeprévost, s'unirent avec plusieurs de leurs voisins pour se défendre, eux et leurs fermiers, contre les excès des gens de guerre [2].

» D'autres réunions se tinrent à Maintenon le 16 avril 1652, à Nogent-le-Roi le 15 mai, à la Roche-Guyon-sur-Seine, château du duc de Liancourt, le 9 juin. Dans cette dernière, on décida l'envoi de députés vers le roi pour se plaindre des violences commises à Chartres et demander la paix et les États-Généraux; et sur la représentation de la part du roi que la noblesse ferait bien mieux de se rendre à l'armée que de se

[1] De Lépinois, II, 421-426.

[2] Les registres d'inhumations des paroisses signalent le passage des gens de guerre. A Toury, 28 janvier 1652, inhumation d'un soldat du régiment de Languedoc tué par ses camarades. — 7 février, inhumation d'un sergent blessé, en voulant empêcher ses soldats de voler les passants; — 2 mars et 4 mai, inhumations de deux enfants, fuyant les gens de guerre de l'armée de M. de Nemours, qui avaient désolé tout le pays. — 4 juin, inhumation de Jean Laurent, notaire à Audonville, mort des blessures qu'il reçut à la prise de Chambaudouin par les troupes de l'armée d'Etampes; — à Germignonville, 15 juin 1652, un ouvrier fouillant la terre pour faire une tourelle à l'église pour se conserver des gens de guerre, est étouffé sous un décombre; — A Gommerville, durant la guerre d'Etampes (1652), le curé enterre plusieurs morts, sans marquer le jour, n'ayant pas la commodité d'écrire; — En 1657, un habitant d'Intreville se réfugie à Gommerville, à cause des gens de guerre, et y meurt le 12 mars.

mêler d'intrigues, il fut résolu que les gentilshommes monteraient à cheval pour se rendre à Magny, Courville et Houdan, afin d'y attendre les ordres de Sa Majesté; l'on prit aussi rendez-vous, pour le 21 juillet, à Dreux, où la députation vers le roi devait apporter le résultat de sa mission. Le compte-rendu de cette réunion de Dreux, publiée par notre collègue, M. Job, dans les *Procès-Verbaux* de notre Société, t. VI, p. 279, nous fait connaître que l'assemblée apprenant la promesse des États-Généraux pour le 1er novembre 1652, se sépara satisfaite, après toutefois avoir résolu de se réunir de nouveau à Châteaudun, le 15 novembre, « en cas que l'ouverture des États fût différée ».

» Charles d'Ailly (époux de Renée de Vieuxpont, fille des seigneurs d'Escorpain, près Brezolles), que nous retrouverons sous le nom de Dannery, rédigeait le procès-verbal de toutes ces réunions.

» Les États-Généraux ne se réunirent pas, Condé quittait Paris pour l'exil, le roi y rentrait, la Fronde était terminée. Mais sous la cendre encore chaude couvait l'étincelle. Une émission impopulaire d'une nouvelle monnaie de liards frappés en 1655 et 1656, à Meung-sur-Loire, dans une spacieuse maison, occupée peu après par les sœurs de la Providence de Chartres, achetée ensuite par Mgr Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, appropriée aujourd'hui pour l'école communale, vint rallumer bientôt dans l'Orléanais, le Vendômois, le Perche et la Beauce, le vaste incendie d'une nouvelle guerre civile. Les Mémoires du temps l'appellent « *guerre des sabotiers de Sologne*, » et lui donnent pour chef Gabriel de Jaucourt, seigneur de Bonnesson (Nièvre), et à cause de Elisabeth Bellanger, sa femme, seigneur de Basfour-en-Sullias, près Sully-sur-Loire.

» Le Parlement se mit à la tête de l'opposition contre la nouvelle monnaie; les créanciers et les marchands furent longtemps sans vouloir la recevoir, et d'après une pièce des Archives d'Eure-et-Loir, inventoriée série B. n° 2649, nous voyons Marguerite de la Bretonnière (de Coudreceau) comparaître en 1660 devant le bailli de Nogent-le-Rotrou pour avoir refusé l'acquit d'une somme de 30 livres à elle due en liards pour la dépréciation que subit cette monnaie.

» Derrière le Parlement et les princes ennemis de Mazarin se

pressait la foule des gentilshommes et des fonctionnaires que des mesures fiscales venaient blesser les uns et les autres dans leur amour-propre et leurs intérêts. Les fonctionnaires eurent à souffrir de la création et du doublement d'offices, et, selon Gui Patin, on essaya de *regratter* quelque chose sur la prétendue noblesse des nouveaux anoblis, et ceux dont les titres n'avaient pas cinquante ans d'existence furent frappés d'une amende de 2,200 livres.

» La ligue s'étendait en arc de cercle de la Normandie à la Sologne par le Perche, la Beauce chartraine et la Beauce orléanaise; elle avait des ramifications en Anjou et en Poitou.

» Dès le mois de mai 1658, les paysans de Sologne, auxquels on promettait la diminution des tailles, l'oubli pour des pillages de blé et de sel, la richesse et peut-être le partage des biens, se mettent en marche au nombre de 7,000 hommes, et cette armée s'augmente de tous les mécontents des paroisses qu'elle traverse. Ils quittent leurs marécages et s'avancent dans les plaines de la Beauce. Le vice-bailli de Chartres (ou le prévôt, selon Seguier), reçoit l'ordre de lever 100 ou 120 hommes et d'aller ranger ces rebelles. Mais il n'est pas assez fort, et se trouve obligé de se retirer dans le château de Sully-sur-Loire, où, pendant les mois de mai, juin et juillet 1658, les mutinés le tiennent assiégé.

» Pendant ce temps, depuis le 5 juin, le Chapitre de Chartres faisait faire le guet nuit et jour.

» Grâce à la valeur de ses compagnons d'armes, au courage des habitants de Sully, qui faisaient cause commune avec lui et à un secours de troupes habilement conduites par le sieur de la Piloys, lieutenant-général, le vice-bailli de Chartres fut enfin délivré.

» Dès lors il se mit avec ses hommes, au prix de 300 livres par jour, au service des receveurs des impôts, dont il accélerait le recouvrement. Le sieur de Sainte-Agnès, lieutenant de ses archers, allait dans chaque village, installait, dans chaque maison, une garnison qui ne s'en éloignait que lorsque la taxe était entièrement payée. Ces mesures procurèrent beaucoup d'argent, mais ruinèrent le pays. Les *Mémoires* de notre Société (I, 77-176) et l'*Inventaire* des Archives d'Eure-et-Loir (serie E. p. 449) ont déjà dit comment ce vice-bailli de Chartres faisait payer les tailles à Voves. Le 6 octobre 1658, ses troupes

arrivèrent dans cette petite ville sous les ordres de Sainte-Agnès, Liennard et autres et démolirent toutes les clôtures du presbytère et autres murailles et s'emparèrent de l'église qu'ils dévastèrent.

L'auteur du Mémoire que nous analysons n'abandonne pas ce vice-bailli sans nous dire combien sa destinée fut singulière. Appuyé sur le rapprochement des dates, il suppose identité de personne entre celui qui, sans qu'aucune pièce authentique fasse connaître son nom, s'est dévoué courageusement au service de son roi pour comprimer la révolte des Sabotiers de Sologne en 1658, et un nommé Magenville, vice-bailli de Chartres, qu'une ordonnance royale, du 12 août 1664, défend de secourir et de retirer dans les châteaux et maisons fortes, comme condamné à mort, ainsi que ses complices. Il était donc rebelle à son tour.

II.

Nous avons vu la vengeance exercée contre les paysans, mais les nobles, instigateurs de ces révoltes, n'étaient pas réduits à la soumission. Comme les frondeurs de 1650 à 1652, ils voulurent s'entendre pour demander la convocation des États-Généraux et la conservation de leurs droits et immunités.

» Un arrêt du 23 juin 1658 répondit à leurs prétentions en leur interdisant toute réunion sous peine de vie. Ils n'en tinrent aucun compte et se réunirent à Trie et à Conches (Eure). Créqui, Lézanville, Dannery et Bonnesson en étaient.

Le sieur de Viabon et Bonnesson organisèrent une assemblée à Saint-Hilaire-de-Lierru (Sarthe), pour le 20 juillet 1658. On remarqua les mêmes personnages et des Tourailles, Varicarville, Puisieux, Villegontard, de Neuvy et d'autres.

» Il fut décidé qu'on enverrait huit d'entre eux pour porter à la Cour les plaintes de la noblesse. Les députés se rendaient à Orléans et étaient à Meung-sur-Loire lorsqu'ils apprirent de la bouche des sieurs de Rochambeau et de Peray, qu'ils ne seraient pas écoutés. Lézanville fut en conséquence chargé de convoquer une nouvelle réunion pour le 15 novembre à Montmirail-au-Perche.

» Pendant ce temps, de bons intendants étaient placés dans les généralités suspectes. M. de Fortia, homme éprouvé, fut envoyé à Orléans vers le 6 octobre 1658.

» Ces mesures furent d'abord inutiles: au lieu d'agir au grand jour, les conjurés cessèrent de livrer à l'impression le résultat de leurs assemblées, se déplacèrent constamment et choisirent de préférence les villages et les hameaux les plus retirés.

» La réunion de Montmirail se tint au jour indiqué, et les résolutions furent signées à Lavaré près Vibraye. Chacun rendit compte de sa province et des forces qu'on y pourrait lever. Créqui, Dannery et les autres députés de Normandie s'obligèrent à amener un corps de mille chevaux: Neuvy et Lézanville, au nom de la province d'Orléans, s'engagèrent à fournir un passage sur la Loire, à Beaugency ou à Jargeau. Ils devaient tous monter à cheval le 15 janvier 1659.

» Ces résolutions n'ayant pu être exécutées, quelques-uns envoyèrent leur procuration signée à la Jouasnière en Bonneval et les autres se rendirent dès les premiers jours de février 1659, dans un lieu appelé les Tesnières en la Bazoche-Gouet. Là se rencontrèrent Dannery, Créqui, Bonnesson, Vievy-le-Rayé, Lézanville, de Peray, de Thiennes, Bourguison, le petit Montigny, et Samuel de Frouville.

» Il n'y fut pas pris de nouvelles résolutions, mais un notaire du Perche, d'une localité inconnue, nommé Henri Avrain, fit signer des procurations. Chaque député devait enrôler le plus de monde possible. Le résultat de l'assemblée des Tesnières fut écrit par Lézanville, à Authon, le 8 février, et l'original en resta entre les mains de Dannery, comme à l'ordinaire.

» En ce même mois, une autre assemblée qui devait avoir lieu à Arrou-au-Perche fut contremandée et se tint à Cloyes. Cette petite ville se trouvait au centre de l'agitation. Chaque hameau de cette contrée contenait une gentilhommière, et chacune d'elles abritait un conjuré. Sous le manteau de la cheminée on se racontait les espérances et les déceptions de l'entreprise commune.

» A Biche et au château de Clesle, près Marchenoir, François de Tascher, seigneur de la Pagerie, gentilhomme du Dunois, fut mis au courant de tous ces projets; on disait que Bonnesson

allait *embarquer* le comte de Saint-Aignan dans le parti de la noblesse, et Neuvy conseillait de se saisir de Janville, place qui pourrait servir de retraite au corps de la noblesse et d'où l'on ferait contribuer jusqu'aux portes d'Orléans et de Paris.

» En se rendant à Cloyes, Lézanville prit le sieur de Peray en sa maison de Renay, et le sieur de Ligny (ou Luigny) y fut un des nouveaux admis. Bonnesson proposa pour chef le comte d'Harcourt.

» Les mêmes conjurés, avec des Essarts et d'Igoville qui est borgne, se retrouvent au commencement d'avril 1659 à Villequoi. D'Igoville présenta une lettre d'adhésion du comte d'Harcourt. Le procès-verbal de la séance fut signé le lendemain dans un cabaret de Patay.

» Une autre assemblée se tint, le 20 avril, à Voves, d'où elle passa à Saint-Péravy et gagna la forêt d'Orléans. Dans ce dernier conventicule le comte d'Harcourt fit renouveler ses promesses par d'Igoville et fut reconnu pour chef du mouvement en France.

» Mais les plus factieux étaient à l'Étranger. La direction suprême partait de Bruxelles, d'où Condé et de Retz envoyaient leurs instructions. Le premier se servait de Marigny et l'autre employait, comme agent de ses manœuvres, Dannery, sieur d'Escorpain. Le comte d'Harcourt correspondait avec Bruxelles par l'intermédiaire de Laubarderie et de Bonnesson, et transmettait le mot d'ordre à l'Union de la noblesse des provinces qui avaient donné leur adhésion. Tous devaient se tenir prêts pour entrer en campagne au premier signal, vers le 22 juillet 1659, et avaient résolu d'user de représailles sur les serviteurs du roi dès qu'ils apprendraient qu'un des leurs serait arrêté.

» Enfin, en septembre 1659, une réunion se tint chez des Tourailles. Il y fut question de porter les assemblées en Sologne, encore surexcitée par les événements de l'année précédente.

» Il n'était plus temps. Déjà le Grand Conseil avait décrété de prise de corps contre les gentilshommes les plus compromis et décidé que les maisons de ceux qui étaient en fuite seraient occupées militairement.

» Les opérations confiées au Prévôt du Perche eurent leurs difficultés. Lézanville attaqué dans sa maison de Clesle, le 25 juin 1659, se défendit avec courage, tandis que Courbouzon, frère de Vievy-le-Rayé, accourait à son aide. Dans la lutte deux

archers du Prévôt trouvèrent la mort et Lezanville ne fut pas pris.

» Jean Guichard, sieur de Peray et de Renay, époux de Catherine de Courcillon de Dangeau, cousine de Bonnesson, était en fuite. Il avait signé en 1650 la requête des gentilshommes de Beauce, et depuis il avait été de tous les complots, assisté à toutes les réunions secrètes, il avait même négocié avec le prince de Tarente; sa maison devait être occupée, et de Pommereu écrivait le 27 juillet que le Prévôt du Perche venait d'en enlever par la force trois pièces de canons et y aurait établi une garnison sans la résistance acharnée de sa femme. Madame de Peray objectait qu'il n'y avait point d'ordre à cet égard et elle soutint si bien ses droits que le Prévôt et son greffier purent seuls, et après avoir longtemps parlementé, traverser les pont-levis du château.

» Enfin le 7 juillet 1659 M. d'Orthie, capitaine aux gardes de Marchenoir, apprenait à Mazarin, par le Tellier, que les gens du Prévôt des maréchaux du Perche étaient en possession des maisons de tous les gentilshommes contre lesquels le Grand Conseil avait décrété.

» Les archers ne devaient pourtant pas de sitôt remettre leur épée dans le fourreau, car, si MM. d'Aupuy et de Vimeur, sieur de Rochambeau, virent, après deux longs mois d'instances (fin de juillet à septembre), s'arrêter les poursuites dirigées contre eux, quand il fut reconnu qu'ils n'étaient pas des plus factieux, il restait encore des coupables à punir.

» Nommons seulement, parce qu'ils eurent plus de relations avec nos contrées : Bonnesson, Lézanville, Vievy, de Neuvy, des Tourailles, Dannery, de Viabon, de Ligny, de Frouville, de Peray, de Vimeur. Ils avaient le titre de députés de leurs provinces.

» D'autres étaient moins compromis, parce qu'ils n'étaient que des comparses qui font nombre. Ils furent aussi recherchés. C'étaient entre autres : de Rieux, L'autrivière, La Grafardière d'Authon, Boisguion, Planchehubert, de Brossard de Montaimbœuf, Grandhoux, Monhenry de Chartres, la dame d'Ouestreville (près d'Angerville) belle-sœur de Dannery [1].

[1] La dame d'Ouestreville en 1659 devait être Marie de Sarouville (ou Seronville) descendante de Réné de Seronville, seigneur en 1545 d'Ouestreville,

» Ils n'étaient pas encore tous connus comme factieux.

» Le sieur de Neuvy les dénonça et en fit prendre quelques-uns ; Lézanville les trahit et les interrogatoires des premiers prisonniers donnèrent des détails sur leur participation à la révolte.

» Neuvy avait été député par la noblesse du Dunois et du pays Chartrain aux assemblées séditieuses, c'est-à-dire postérieures à l'arrêt du 23 juin 1658, et n'avait pas été l'un des derniers à signer l'Union. Tant qu'il s'agit seulement de faire des remontrances au roi pour soutenir les intérêts de la noblesse et sauvegarder ses privilèges, il se montra parmi les plus hardis ; mais lorsqu'il s'aperçut que l'affaire secrètement dérivée de son but primitif ne tendait à rien moins qu'à combattre le service du roi, sa loyauté se révolta et il ne voulut point tremper dans le crime. Vers la fin de juillet 1659, il fit informer le cardinal Mazarin, par un de ses amis, de tout ce qu'il savait.

» Dans les premiers jours d'août, l'arrestation d'Avrain vint encore éclairer cette conjuration ténébreuse. Ce notaire avait pris une part active aux assemblées de la noblesse. Il en avait rédigé plusieurs procès-verbaux ; il avait aussi fait signer les procurations des députés, comme nous l'avons vu à la réunion des Tesnières, et avait fourni la plupart des actes concernant cette affaire. Pommereu le fit conduire à la Bastille. Les dépositions du notaire percheron et celles de plusieurs gentilshommes assez compromis, qu'on fit parler en leur promettant l'impunité, décidèrent du succès.

» Trente-cinq gentilshommes de Normandie, du Dunois, du Vendômois et de la Sologne furent décrétés de prise de corps : leur cause fut déférée au Grand Conseil et ceux qui purent être saisis furent jetés à la Bastille. M. de Pommereu, président du Grand Conseil, fit occuper militairement douze de leurs maisons et donna des ordres pour instruire leurs procès. Deux maisons appartenant à Créqui, l'une en Flandre, l'autre en Normandie, furent occupées des premières, ainsi que celles que Dannery possédait à Annery, près Pontoise, et à Escorpain, près Brezolles. Seulement, sur l'observation que cette dernière était propriété

veuve en 1676 de Lazare de Villeneuve, écuyer seigneur d'Ouestreville, dont la fille, Suzanne de Villeneuve, abjura le protestantisme en 1676 à Angerville et fut marraine à Barmainville cette même année avec Louis de Tarragon, seigneur d'Aumonville.

indivise et par moitié aux enfants du sieur d'Annery et à leur tante, Pommereu en fit retirer la garnison, non sans avoir toutefois protesté que Dannery en faisait sa retraite continuelle et que sa belle-sœur, la dame d'Ouestreville, était aussi fort chargée.

» Créqui, Dannery et Moulin-Chapel prirent la fuite ; leur procès fut instruit par contumace, et quatre témoins interrogés à plusieurs reprises, du 19 juin au 10 août 1659, déposèrent dans cette cause. C'étaient : Gilles Lhermite, sieur de Saint-Denis ; Henri Avrain, notaire ; Lancelot Lamiré, sieur du Boile, et Charles de Lormeau, sieur des Sablonnières. Ce dernier, pour obtenir que la garnison fût enlevée de sa maison des Sablonnières, s'était même engagé à dénoncer tous les desseins de Dannery.

» Pendant qu'on instruisait contre eux, ils engageaient les huguenots de Jargeau, comme ceux de Basse-Normandie, à ordonner des jeûnes pour le salut de Laubarderie, de Lézanville et de Bonnesson et tentaient, mais inutilement, de soulever la noblesse en faveur de leurs trois complices, qui, moins heureux qu'eux, furent pris à Paris le 1er septembre 1659.

» Le Grand Conseil rendit son arrêt contre Créqui, Dannery et Moulin-Chapel le 30 septembre 1659. Ils étaient déclarés « vrays contumax, deffaillantz..... et condamnez d'avoir la » teste tranchée sy pris et appréhendez peuvent être, sinon par » figure. » Leurs maisons devaient être abattues, démolies et rasées, leurs bois de haute futaie coupés à hauteur d'homme et leurs autres biens confisqués au roi ou employés en œuvres pies.

» On ne put se saisir de leurs personnes, mais on se vengea sur leurs biens, et une lettre datée de Cléry même, nous apprend qu'au 20 décembre 1659, l'armée royale était en train d'en ruiner le château, avec beaucoup de difficulté et sans recevoir aucune assistance de la population.

» Neuvy, qui avait indiqué les moyens de se saisir de Bonnesson, de Laubarderie et de Lézanville, se fit assurer comme récompense un pardon complet au nom du roi et essaya aussi de faire prendre Créqui et Dannery. Il commença par amener Lézanville à entrer dans la voie des aveux et à jouer avec lui le rôle de dénonciateur. Celui-ci connaissait les secrets des conjurés et pouvait découvrir leurs projets et leur retraite. On eut

raison de ses scrupules en lui promettant sa grâce et sa mise en liberté.

» Sur les indications de Lézanville, Neuvy part vers le 1er octobre 1659 pour la Normandie et tâche de reprendre créance auprès de ses anciens complices, en exagérant son zèle pour leur cause. Mais la défiance le faisait tenir à distance.

» Pendant ce temps, le procès de Bonnesson s'instruisait avec la plus grande activité.

» Les dépositions des témoins et des inculpés firent un grand jour dans cette affaire et par elles certaines complicités devinrent indéniables. Il fut prouvé que si Condé et d'Harcourt se tenaient à la tête du complot, Dannery et Bonnesson en étaient à la fois l'âme et le bras. D'autres personnages haut placés à la Cour furent aussi compromis, mais comme il était moins facile de les punir que de les inquiéter, on leur témoigna quelques égards et Bonnesson paya pour eux.

» Bonnesson voulut d'abord se disculper, mais son assurance dut fléchir quand il fut confronté avec La Pagerie et Frouville. Le notaire Avrain lui porta un nouveau coup en présentant les procurations qu'il avait signées. Ce fut bien pis encore lorsque Lézanville, que le désir de mériter sa grâce rendait impitoyable, soutint en face de lui, pendant quatre jours, sa longue déposition, dont les détails étaient entièrement conformes à tout ce que Neuvy avait révélé.

» Colbert avoue que, sans la déclaration de Lézanville, on aurait eu peine à venir à bout de cette affaire.

» Bonnesson et sa famille cherchaient à obtenir sa grâce : mais le Grand Conseil rendit, le 12 décembre 1659, arrêt de mort contre le séditieux.

» L'exécution eut lieu le lendemain, et Guy Patin nous apprend qu'il mourut en huguenot, sans vouloir entendre le docteur de Sorbonne qui tâchait de le convertir, afin qu'il mourût à la romaine.

» Comme nous l'avons déjà vu pour les premiers condamnés, ses maisons devaient être rasées, ses bois coupés à hauteur d'homme et ses biens confisqués au roi ou employés en œuvres pies.

» La nouvelle du supplice de Bonnesson et le redoublement d'efforts tentés pour opérer leur arrestation obligèrent enfin Dannery et Créqui à se retirer en Hollande.

» Des mesures de clémence furent prises envers les autres coupables: Condé, le duc de Longueville, son beau-frère, de Retz, le comte d'Harcourt et le comte de Saint-Aignan furent des premiers pardonnés. Il y avait bien encore, au 10 février 1660, des garnisons chez Vievy, dans la maison de feu Bonnesson et chez quelques seigneurs de Normandie, dont les demeures auraient été rasées, si les troupes n'avaient pas rencontré tant de difficultés dans la démolition de Cléry.

» Louis XIV fit dresser par le chancelier des lettres portant abolition pour les complices de Bonnesson, le Grand Conseil les vérifia et Mazarin manda à Colbert de faire élargir tous les prisonniers.

» Le 27 février 1660, Lézanville et Laubarderie quittèrent la Bastille; le notaire Avrain et de Jaucourt ne furent mis en liberté qu'un peu plus tard, et ceux qui avaient aidé Mazarin furent récompensés.

» Ainsi finirent ces troubles, excités dans nos contrées par la misère du peuple, la jalousie des princes et l'intérêt des grands pour la conservation de leurs privilèges. Ils diffèrent essentiellement de ces révoltes qui depuis ébranlèrent plus d'un trône. Ils ne virent couler d'autre sang que celui d'un factieux.

» Mazarin reconquit, par la signature de la paix, l'estime de la grande majorité des Français; son éloge était dans toutes les bouches et, quand il mourut, le 9 mars de l'année suivante (1661), il eut la consolation de remettre, entre les mains de son souverain, un royaume bien uni, une France tranquille, un peuple également préparé aux travaux de la paix et à de glorieuses conquêtes. Un grand ministre venait d'élever un grand roi. »

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que, parmi les livres et papiers de M. l'abbé Germond, dont la vente doit avoir lieu prochainement, il se trouve des titres originaux de l'église réformée de Pont-Tranchefêtu, et entre autres des registres de l'état civil des protestants. Il demande s'il ne serait pas à propos d'acquérir ces manuscrits pour la Société, au cas où aucun établissement public du département n'en ferait l'acquisition. — Diverses observations sont faites par les membres présents qui pensent qu'on n'a pas le droit de mettre en vente des manuscrits, tels que des registres d'état civil.

L'étude de cette question est renvoyée à qui de droit, et l'Assemblée décide qu'elle met à la disposition de M. le Président une somme de 50 fr. pour acquérir, s'il y a lieu, les manuscrits de l'église réformée de Pont-Tranchefêtu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. l'abbé Tardiveau, curé de Moléans; présenté par MM. Sainsot et Barois.

Lecesne, imprimeur à Châteaudun; présenté par MM. Brossier-Geray et Pouillier.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1882.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents étaient : MM. Merlet, de Saint-Laumer, Barois, Bellier de la Chavignerie, Hue, Buisson, Mouton, Gérondeau, Dussart, Milon, Passard, et les abbés Leconte, Vassort, Hénault et Robinet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que les registres de l'état-civil des protestants de Pont-Tranchefêtu ont été acquis par la Bibliothèque de la ville de Chartres.

Les propositions faites au neveu de M. l'abbé Bulteau, pour le manuscrit de son oncle sur la Monographie de la Cathédrale de Chartres, ont été acceptées et ces manuscrits sont déposés

chez M. le chanoine Brou. Quant à la publication de cet ouvrage, il faudra consulter une Assemblée générale.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget pour l'exercice 1883.

Recettes ordinaires.

Rente sur l'État 3 %	211 fr.	» c.
20 obligations (Ouest)	291	»
300 cotisations à 10 fr.	3,000	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. de diplômes	10	»
Total	3,962 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*	
Total	3,962 fr.	»

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Frais de recouvrement	100	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures	300	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total	2,550	»

Dépenses extraordinaires :

Cartulaire de Tiron (Suite du)	1,000 fr.	»
Autre ouvrage	400	»
Total	3,950 fr.	»

BALANCE.

Recettes	3,962 fr.	»
Dépenses	3,950	»
Reste	12	»
En caisse le 1er décembre 1882.	2,173	45
Total. . . .	2,185 fr.	45

Le budget est adopté.

M. Bellier de la Chavignerie, rapporteur de la proposition faite par M. l'abbé Sainsot, sur la création de médailles, lit son rapport, adopté par la Commission de publication.

« Messieurs,

» A l'une de vos dernières séances, un de nos collègues a fait la proposition suivante :

» Nous inscrivons annuellement à nos budgets une somme de » 100 fr. pour donner des prix aux meilleurs mémoires présentés » par les instituteurs sur leurs communes. Depuis plusieurs » années aucun travail n'a été apporté, et les instituteurs sem- » blent y avoir renoncé ; ne serait-il pas opportun d'élargir ces » concours et de les étendre à tous ceux de nos confrères qui » voudraient présenter un travail quelconque ? »

» Cette proposition fut renvoyée à l'examen de la Commission de publication, et c'est le résultat de ses délibérations que j'ai l'honneur de vous présenter.

» En effet, depuis deux ans vous n'avez reçu aucun mémoire des instituteurs, et les crédits se sont trouvés sans emploi. Est-ce à dire que ce soit de la part de ces fonctionnaires un parti-pris définitif, et que vous deviez renoncer à l'espoir de les voir reprendre plus tard leurs travaux particuliers ? Votre Commission ne l'a pas pensé, mais elle a cru que l'on pouvait trouver dans les deux crédits qui n'avaient pas été employés ces deux dernières années, les ressources suffisantes pour ouvrir un concours entre toutes les personnes qui voudraient vous apporter des travaux ; car il lui a semblé qu'il ne fallait pas restreindre ce concours entre les seuls membres de la Société

et même du département. Il peut se trouver en effet dans les départements limitrophes des travailleurs qui se sont occupés des questions qui nous intéressent plus particulièrement, et qu'il serait utile de rattacher à nous, en les appelant à partager nos études, et peut-être à devenir nos collègues.

» Ici se place une question qui a été très débattue : Faut-il laisser les concurrents entièrement maîtres de choisir leur sujet? au contraire, doit-on leur tracer un cadre dans lequel ils devront se renfermer ? Sur le premier point, il a été observé que l'on pouvait recevoir des pièces de vers, des études scientifiques, des mémoires d'histoire et d'archéologie, et alors quel serait le terme de comparaison pour établir leur valeur relative, quelle serait l'échelle d'appréciation ? Devant cette extrême difficulté, votre Commission a reculé. D'un autre côté, mettre au concours un sujet déterminé, c'était écarter d'avance tous ceux qui auraient eu un autre travail préparé, ou dont les études auraient été tournées vers d'autres sujets. Nous nous sommes donc arrêtés à ceci : Le mémoire devra porter sur un sujet d'histoire ou d'archéologie intéressant le département d'Eure-et-Loir.

» Enfin, ce concours devra-t-il se renouveler ? sera-t-il périodique ? En cas d'affirmative, il aurait fallu inscrire un nouveau crédit au budget, et nos publications l'absorbent en entier en ce moment. Ne faire qu'un seul concours présentait peu d'intérêt ; votre Commission a pensé qu'il valait mieux décider qu'il se renouvellerait toutes les fois que deux années du crédit pour les prix aux instituteurs n'aurait pas été employées.

» Tous ces points établis, il ne restait plus qu'à régler les conditions secondaires et pour ainsi dire matérielles du concours. Ce fut bientôt fait, et la Commission a l'honneur de vous proposer à l'unanimité les résolutions suivantes :

» 1° Le crédit voté annuellement pour récompenser les mémoires présentés par les instituteurs demeure conservé dans l'avenir.

» 2° Toutes les fois que deux crédits auront été annulés faute d'emploi, il pourra être ouvert un concours entre tous les travailleurs qui s'occupent de l'histoire de notre département.

» 3° Les deux derniers crédits n'ayant pas été employés, il est dès aujourd'hui ouvert un concours entre tous les travailleurs,

sur un sujet d'histoire, d'art, ou d'archéologie intéressant d'une manière spéciale le département d'Eure-et-Loir.

» 4° Une somme de deux cents francs sera affectée aux prix à décerner à l'auteur ou aux auteurs des meilleurs mémoires.

» 5° Un jury composé de 7 membres sera nommé, le plus prochainement possible, pour apprécier les travaux présentés au concours. Aucun de ses membres ne pourra y prendre part.

» 6° Les mémoires devront être adressés au Président ou au Secrétaire de la Société avant le 1er janvier 1884 : les prix seront décernés à la séance générale de la même année.

» 7° Les mémoires ne seront pas signés. Chacun d'eux portera une devise qui sera reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée portant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces lettres ne seront ouvertes qu'après le jugement du jury.

» 8° Les mémoires couronnés appartiendront à la Société. Néanmoins, si, dans l'année qui suivra la proclamation des prix, la Société n'en avait pas décidé l'impression, les auteurs pourront les faire imprimer à leurs frais, mais les manuscrits seront rendus à la Société. »

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Les articles 1er et 2 du rapport sont supprimés. Pour l'article 3, l'Assemblée adopte la rédaction suivante.

« Un concours entre tous les travailleurs sur un sujet d'histoire, d'art ou d'archéologie intéressant d'une manière spéciale le département d'Eure-et-Loir est créé par la Société Archéologique. »

A l'article 4, au lieu de 200 francs, l'assemblée accorde une somme de 300 francs pour les prix à décerner à l'auteur ou aux auteurs des meilleurs mémoires.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du rapport sont adoptés.

L'Assemblée décide que le jury d'examen sera nommé dans la séance de janvier 1883, et que l'on donnera par les journaux de la publicité à ce concours : on en informera les Sociétés correspondantes.

M. le Président émet le vœu que, prenant modèle sur le travail de M. Leconte, les membres de la Société fassent des analyses semblables des Bulletins des Sociétés correspondantes.

M. Hue propose de publier une carte du diocèse de Chartres. — L'Assemblée décide que cette proposition sera ajournée à la séance du mois de janvier 1883.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents étaient: MM. Merlet, Barois, Hue, Passard, Milon, Vincent, Gérondeau, Bellier de la Chavignerie, Bouthemard, de Lubriat, MM. les abbés Sainsot, Piauger, Leconte et Hermeline.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission de trois nouveaux membres. Mais en même temps il rappelle à l'Assemblée que la Société a encore, depuis la dernière séance, fait deux pertes très douloureuses, celle de M. Beaudouin, ancien magistrat, retiré à Chinon, membre fondateur de la Société, et celle de M. Paul Durand, vice-président de la Société, dont il était un des membres les plus dévoués et les plus actifs. Après avoir fait en quelques mots l'éloge de M. P. Durand, M. le Président ajoute qu'il a l'intention de rédiger une notice nécrologique à son sujet, notice qui sera lue dans une prochaine réunion.

M. le Trésorier appelle l'attention de la Société sur l'état financier qui ne se trouve pas en rapport avec les dépenses nécessitées par les publications mensuelles. — L'Assemblée décide qu'une réunion générale aura lieu le 8 février pour résoudre cette question.

Dans un des derniers numéros du *Journal de Chartres*, on lit la note suivante :

« Nous avons été informé que la pierre tombale de Gabriel-

Olivier Benoist-Dumas sert de margelle de puits dans la ferme de M. Deshayes, à Prasville.

» Il nous semble que cette pierre a un certain intérêt historique, en raison de la parenté de ce Dumas avec le gouverneur de Pondichéry.

» Elle figurerait donc avantageusement, à notre avis du moins, dans la collection que la Société Archéologique publie des pierres tombales du département.

» Nous sommes convaincu que M. Deshayes consentirait volontiers à en laisser prendre le dessin, et nous appelons sur ce point l'attention du Président de la Société. »

La Société prend acte de cette note et prie M. Passard de vouloir bien écrire à M. Deshayes pour lui demander l'autorisation de relever le dessin de cette tombe.

M. le Président donne également communication à l'Assemblée, d'un article du journal le *Réveil de Dreux*.

« Dreux, dimanche 17 décembre 1882.

» Dès vendredi le bruit courait en ville que dans une des chapelles de la nef latérale de droite de l'église Saint-Pierre, on venait de découvrir le cercueil de Jean Rotrou; or, voici ce qui était arrivé :

» En faisant des fouilles pour réparer le dallage de la chapelle dite de M. le curé, les ouvriers, après avoir recueilli dans ce travail beaucoup de débris humains, six ou sept crânes, des tibias, des humerus, et autres ossements dont une caisse avait été remplie, venaient de rencontrer à $0^m,40$ au-dessous du sol de ladite chapelle et juste au milieu, un cercueil en plomb, en forme de gaîne, s'élargissant en s'éloignant de l'autel, avec dépression très sensible vers l'extrémité qui se termine par une partie cylindrique.

» M. l'architecte Vidière ayant été prévenu, s'empressa de venir vérifier cette découverte et remarqua que ce cercueil était superposé à un autre de forme presque semblable et de mêmes dimensions. M. le maire de Dreux, auquel il en donna avis, nomma de suite une Commission qui vint hier, vers deux heures de relevée et de concert avec MM. les membres de la fabrique, procéder aux constatations nécessaires, opérer

l'ouverture desdits cercueils, et recueillir tous les indices qui pourraient être utiles à la manifestation de la vérité.

» Le dessus du premier cercueil s'était affaissé sous le poids des terres; on l'enleva et M. le docteur Molinier, à qui avait été déléguée cette funèbre besogne, reconnut que dans l'intérieur de la boîte de plomb gisait un corps entier à l'état de squelette: c'est le corps d'un homme d'âge moyen, 40 ans environ; de la barbe était adhérente à la mâchoire inférieure, et les dents étaient belles encore. Les recherches les plus minutieuses n'ont fait découvrir ni inscription, ni vestiges de métaux quelconques.

» Ce premier cercueil ayant été enlevé, on procéda à l'ouverture du second dont les formes sont un peu arrondies.

» Celui-ci contient un squelette également complet, mais c'est un corps de femme, de grande taille, avec de belles dents bien conservées, et le crâne était comme enveloppé dans une chevelure blonde, abondante, ondulée, mesurant 45 à 50 centimètres de longueur. M. le docteur Molinier en estime l'âge à 30 ans environ; mais comme dans le précédent, point d'indices, inscription ou date, qui puisse servir à diriger les investigations de MM. les membres de la Commission, et préciser l'époque vers laquelle ces cercueils furent déposés en ce lieu.

» Une remarque essentielle à faire, c'est que cette chapelle, qui est une adjonction à l'édifice primitif, porte vulgairement le nom de *chapelle de Rotrou*, et que le blason de cette famille se trouve à la partie supérieure de la verrière qui l'éclaire.

» A quels personnages appartiennent ces dépouilles si fortuitement ramenées au grand jour?

» Là est la question. Espérons que des renseignements plus précis viendront en aide à MM. les membres de la Commission et leur permettront de jeter quelque lumière sur ce mystère archéologique.

» Le nom de *Jean Rotrou* mis en avant mérite bien qu'on s'intéresse à cette découverte: bien des gens sont de cet avis à Dreux, car beaucoup se sont empressés d'aller visiter les fouilles. »

M. Merlet fait observer que c'est surtout aux habitants de Dreux qu'il appartient de résoudre l'énigme historique soulevée par la découverte faite dans la chapelle de Rotrou :

il faut être sur les lieux pour se rendre un compte parfaitement exact de la situation.

M. l'abbé Sainsot commence la lecture d'une notice nécrologique sur M. l'abbé Haret, curé de Crécy.

Le même membre croit qu'il serait utile de publier chaque année le relevé des ouvrages intéressant le pays qui auraient été édités à Chartres ou ailleurs : on aurait ainsi au bout de quelques années une bibliographie des plus complètes et des plus curieuses. — Après diverses observations, la proposition est prise en considération. M. le Président invite tous les membres à rassembler les renseignements qu'ils pourraient se procurer et à les transmettre au secrétaire qui sera chargé de les coordonner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Hauriau, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Caillot, rédacteur du *Journal de Chartres;* présenté par MM. Barois et Merlet.

Périer, avocat au Conseil d'État, à Paris; présenté par MM. Hue et Merlet.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents sont : MM. Merlet, Barois, Famin, Hue, Escoffier, de Lubriat, de Trémault, Sautton, de Boisvillette, Duparc, Passard, Gallas, Petrot-Lemarié, Rousseau,

Edm. de Mianville, Gérondeau, Lamy, de Mély, les abbés Sainsot, Pouclée, Guérin, Hermeline, Leconte, Claireaux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Lecture de trois circulaires ministérielles : la première annonce la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne pour les 27, 28 et 29 mars prochain ; la seconde est relative au programme des questions qui seront traitées dans cette réunion par la section des sciences économiques et sociales ; la troisième enfin émane de la section des Beaux-Arts qui demande la nomination de délégués. — Il est décidé qu'on publiera dans les journaux le programme de la section des sciences économiques et sociales, et qu'on nommera cinq délégués chargés de représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes [1].

M. Passard a écrit à M. Deshayes au sujet de la pierre tombale de Gabriel-Olivier Benoist-Dumas : M. Mouton fera un rapport à ce sujet.

M. le Président consulte l'Assemblée sur le choix d'un conférencier pour la séance de mai. — On laisse au Bureau le soin de faire ce choix.

Lecture du compte de la Société pour l'année 1882.
Ce compte est approuvé.

M. le Président demande à l'Assemblée de vouloir bien retenir ce fait que les dépenses opérées ont dépassé les dépenses prévues au budget de 1,891 fr. 41, ce qui constitue un déficit considérable. Ces dépenses extraordinaires n'ont été faites au reste qu'avec l'approbation de la Société ; elles proviennent des nombreuses publications faites dans le cours de l'exercice précédent. Mais elles ont absorbé presque entièrement l'argent courant de la Société : si l'on veut continuer les publications aussi nombreuses qu'on les fait depuis quelques mois, on sera forcé d'attaquer le capital de réserve. C'est pour résoudre cette grave question qu'une Assemblée générale a été convoquée.

Une discussion générale s'engage et se prolonge : l'Assemblée semble partagée presque également entre deux partis différents : continuer le plus activement possible les publica-

[1] Ces cinq délégués sont : MM. Merlet, Escoffier, de Mély, Faucon et Ricour.

tions, quitte à entamer le fonds de réserve; restreindre au contraire les dépenses, de manière à ne pas excéder les recettes. — Après avoir entendu les raisons des partisans de l'un et l'autre système, l'Assemblée passe aux voix et décide qu'on n'attaquera sous aucun prétexte le fonds de réserve et qu'on devra restreindre les dépenses afin de se maintenir strictement dans les limites du budget.

M. le Président annonce à l'Assemblée que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société une subvention de 800 fr. pour l'aider dans la publication du Cartulaire de Tiron. Il croit donc qu'on pourra publier dans le courant de l'année 1883 six bulletins, deux fascicules du Cartulaire et une livraison des pierres tombales, ce qui formera un nombre très respectable encore de publications.

M. Hue propose de supprimer l'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes*. — Après un débat assez long, la proposition est adoptée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 1er MARS 1883.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents étaient : MM. de Saint-Laumer, Barois, Mouton, Escoffier, Chevrier, Petrot, Bellier de la Chavignerie, Milon, Gérondeau, Hue, MM. les abbés Pouclée, Leconte, Hermeline, Genet, Foucault.

M. le Président fait la lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, qui propose pour le compte des deux Sociétés un échange de publications; cette lettre est accompagnée d'un envoi de quelques publications de cette Académie. — L'Assemblée consultée consent à faire l'échange demandé.

M. le Président annonce que des démarches sont faites auprès de plusieurs conférenciers, pour la séance générale du mois de mai, et qu'on attend les réponses.

Lecture par M. Mouton d'une notice sur l'ancien château de Villequoy et sur une pierre tombale trouvée dans les débris.

« L'ancien château de Villequoy, démoli de 1832 à 1835, était encore entier au commencement du siècle. Le bâtiment principal, établi dans le style Louis XIII, c'est-à-dire en pierres de taille et briques, avait conservé, ainsi que ses deux pavillons en ailes, au midi, l'aspect monumental et tous les caractères imposants d'une habitation seigneuriale du XVIe siècle: il dominait par sa masse et sa hauteur toute la campagne et les grands bois qui l'entouraient sur trois côtés.

» Un enclos intérieur était limité et protégé du côté de la cour d'entrée par une superbe grille ornementée et au pourtour par de larges fossés en forme de saut-de-loup avec murs d'appuis couronnés de tablettes en pierres de taille; rien ne masquait donc la vue des jardins, des prairies et des bois. L'ensemble comportait en outre en dehors de la cour principale, à gauche la maison de garde, à droite les communs, écuries, remises, habitation de jardinier, et un peu plus loin aux abords, l'orangerie, les fermes avec une tuilerie.

» Le château sur lequel planait toujours de vagues souvenirs du séjour de la marquise de Brinvilliers, brûlée à Paris, le 16 juillet 1676, n'avait été habité depuis la mort de Benoist-Dumas, le 19 mai 1777, que par des économes ou gardiens. La question de propriété, toujours un peu en litige, expliquait son abandon et son état de délabrement; c'était déjà, dans les premières années du siècle, en quelque sorte une ruine encore debout; il servait principalement de rendez-vous de chasse aux membres de l'ancienne famille, propriétaire des deux domaines de Meslay-le-Vidame et de Villequoy, M. de Barentin, ancien ministre de Louis XVI, en 1789, au moment des États-Généraux, mort à Paris, en 1819, et M. le chancellier d'Ambrai son gendre, décédé en 1829. A part quelques démolitions sans importance, ce n'est guère que vers 1832 à 1835 que les bâtiments furent démolis et les matériaux vendus et dispersés. Une grande partie fut employée dans les travaux de restauration et de consolidation de l'église et du clocher de Meslay.

» Les deux lions en pierre qui ornaient les pilastres de la grille d'entrée de la vaste cour, furent utilisés avec les grilles au château de Meslay, par les soins de M. le marquis de Gasville, ancien préfet, gendre de M. d'Ambrai. M. de Gasville, étant décédé sans enfants, les deux domaines passèrent dans l'héritage de Mme de Sesmaisons, seconde fille de M. d'Ambrai.

» Dans les décombres de toute nature provenant des démolitions se trouvait une pierre tombale attribuée à tort ou à raison à la famille Dumas, et tout particulièrement au marin. Elle n'était guère respectée, car, vendue avec un lot de pierres de taille, elle fut utilisée comme margelle de puits dans une cour de ferme de Prasville où elle est encore.

» Cette pierre, aujourd'hui divisée en deux morceaux, avait 2 mètres de longueur sur 0m 95 de largeur. Au sommet se trouve encore un fragment d'ornement que plusieurs témoins ont vu en entier, une forme de poignard gravé en creux dans le sens de la largeur de la pierre et dont il ne reste que la poignée. Au-dessous, la forme d'un écusson sculpté en relief, uni, portant l'écharpe de bâtardise : à droite, dans le sens de la hauteur, est figurée une épée de 1m 15 de longueur gravée en creux. Il n'existe aucune inscription, mais un grand vide du côté gauche semble avoir été ménagé dans l'attente d'une épitaphe.

» Malgré les affirmations, les commentaires et les souvenirs des anciens habitants de Villequoy, il n'existe aucune preuve matérielle que la pierre qui nous occupe puisse être attribuée à la famille des Benoist-Dumas, autrement qu'à l'état de pierre tumulaire préparée en vue d'une destination projetée. »

M. Chevrier demande que le Bureau s'occupe de faire amener au Musée la pierre tombale de l'abbaye de l'Eau, qui a été donnée à la Société, par M. Juteau. — Le Président prie M. Chevrier de trouver les moyens d'opérer ce transport.

M. Mouton est chargé de prendre l'estampage d'une pierre tumulaire qui se trouve à Fontaine-Simon.

Lecture par M. l'abbé Leconte, d'un travail sur les documents qu'il a empruntés au tome XI de la Revue du Maine.

« Ces documents sont groupés en quatre paragraphes : 1° numismatique; 2° philologie; 3° histoire chartraine; 4° histoire de France.

§ I. — Numismatique.

» Ces documents sont empruntés à trois articles de M. Ponton-d'Amécourt, sur les *Monnaies du Cenomannicum.*

» 1. Gondebaud, Sigismond et Gondemar, frappaient en Bourgogne des monnaies impériales au nom d'Anastase, de Justin et de Justinien. Les rois francs, fils de Clovis, n'avaient pas plus que les rois Goths et Burgondes, le droit de frapper des monnaies d'or à leur propre effigie, jusqu'au jour où Théodebert, de retour de sa campagne d'Italie, fit un traité avec Justinien et obtint pour lui seul ce droit. A partir de ce jour, au dire de l'historien Procope, le monarque franc put mettre son effigie sur les monnaies, comme l'empereur, et présider aux jeux de cirque dans l'amphithéâtre d'Arles. La numismatique, à l'appui de ce témoignage, nous montre l'aureus royal de Mayence avec la légende PAX ET LIBERTAS, qui atteste à la fois le traité avec l'Empereur et l'autonomie accordée aux Francs; puis, au revers de nombreux sols d'or de Théodebert, la légende VICTORIA AUGGG qui met Théodebert au rang des Augustes. Ainsi, la concession du droit d'effigie sur les monnaies d'or a été acquise au seul roi d'Austrasie Théodebert, en 539, et Clotaire I l'a recueillie quand il a réuni à son sceptre la couronne d'Austrasie. Seul des quatre fils de Clotaire I, Sigebert d'Austrasie a continué la tradition de Théodebert (*Revue du Maine,* XI, 48-53).

2. M. de Ponton décrit deux monnaies du Gué-du-Loir, canton de Vendôme. Avers de la première : buste à gauche, style du chaperon casqué, et pour légende le nom du monétaire JOHANN; revers : croix grecque, et pour légende le nom de l'atelier † VADOLIDI. La seconde porte : de face CADOLIDI; tête à droite; profil consistant en un trait vertical agrémenté d'un trait oblique qui représente le nez et de deux traits horizontaux qui représentent les lèvres; absence d'yeux et d'oreilles; immobilisation pouvant aider à comprendre le *type chartrain* du Moyen-Age. Au revers, légende du même monétaire. — JOHANNES; croix grecque supportant deux appendices et cantonnée de quatre globules conjugués avec la croisette initiale de la légende et sous cette croisette. Aux yeux du

savant numismate, le style de ces deux monnaies indique qu'elles proviennent du Sud-Est du Cenomannicum ou de l'extrême limite occidentale de l'ancien diocèse de Chartres, démembré sous Louis XIV pour former le diocèse de Blois. Selon toutes probabilités, l'une des rives du Gué-du-Loir était cénomane, tandis que l'autre était carnute.

» 3. A mesure qu'on se rapproche de la fin du VIIIe siècle, les types se simplifient, et leurs détails comme leurs légendes sont remplacés par de simples globules. C'est ainsi qu'à Chartres les premiers deniers de Pépin-le-Bref portent les lettres CARN., qui disparaissent bientôt et laissent le champ à des globules. (*Revue du Maine*, XI, 58.)

§ II. — Philologie.

» M. d'Amécourt ne se borne pas à dépeindre les monnaies : il ajoute à ces descriptions des notions étymologiques et des notices historiques sur les ateliers monétaires. Plusieurs des étymologies qu'il donne peuvent parfaitement s'appliquer à certaines localités du pays chartrain.

» 1. Baladunum, Ballon. M. de Ponton se déclare incompétent pour donner le sens de *Bala*; quant à *dunum*, on est d'accord, dit-il, pour traduire ce mot par colline, montagne, dune. (*Revue du Maine*, XI, 131.)

« Nous retrouvons ces deux mots *bala* et *dunum* dans la préfixe de notre *Bel*sia et dans la suffixe de Château*dun*. Nous venons de voir le sens de cette dernière : quant à *bala* ou *bel*, notre confrère le docteur Harreaux en fait remonter l'étymologie au dieu phénicien Baal. Dira-t-on que c'est aller la chercher un peu loin ? Il ne serait pas difficile de recueillir sur notre sol bien d'autres vestiges de la Phénicie.

» 2. Buriacus. C'est un mot celtique dont le type primitif est *Eboriacus*. York, Yvry, Yvré, et un grand nombre de lieux modernes en dérivent. La préfixe semble désigner un cours d'eau, car elle se retrouve dans un grand nombre de rivières, Ebre, Ebron, Evre, Yèvre, Beuvron, etc. (*Revue du Maine*, XI, 68.)

Nous avons dans Eure-et-Loir la commune d'Yèvres sur l'Ozanne, et la rivière d'Avre : leur étymologie serait donc *ebor*,

cours d'eau. Pour remonter aux généralités, ne pourait-on pas assigner la même origine à l'Ibérus Espagnol et à l'Hébrus de la Thrace ?

» 3. Dam, *Domnus*. *Dangeul*, Domnus Georgius (le nom de Dangeau était *domnus Gorgius* à la fin de l'époque mérovingienne) ; *Dammartin*, Domnus Martinus... *Dammarie*, Domna Maria... *Dampierre*, Domnus Petrus, etc. (*Revue du Maine*, XI, 155.)

» Nous avons chez nous Dammarie, Dangeau, Dangers, Dommerville, 3 Dampierre, etc.

» 4. Gâtine. Le latin *vastare*, faire le désert, *vastam*, *vastitudinem facere*, a produit le vieux français *gaster :* c'est de là que vient le mot *vastina*, qui s'est traduit par Gâtine. « Lorsque les Goths plus bruyants que tempête *gastaient* la Gaule », dit la légende de saint Baudille. En certaines localités, les paysans, pour dire *ravager*, emploient encore l'expression *faire de la gâteine*. Le nom de Gâtine, qui désigne une espèce de désert, comme *varenne* ou *garenne*, probablement dérivé de *arena*, qui désigne un terrain inculte et sablonneux ravagé par les débordements des rivières, s'applique plutôt à des territoires plus ou moins étendus qu'à des groupes d'habitation. Adrien de Valois constate que ce mot est synonyme de lande ou terre inculte. Les deux régions les plus étendues auxquelles il a été appliqué en France sont 1° le Gâtinais, qui comprenait une partie de l'Ile-de-France et une portion de l'Orléanais, et qui avait pour chefs-lieux Nemours et Montargis ; 2° la Gastine, forêt située entre le Mans, Tours et Vendôme. Plusieurs des groupes d'habitation qui ont conservé le nom de Gâtine sont situés dans le Maine, notamment les deux communes de Gastines, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), et Gastine près Sablé (Sarthe). Une ancienne localité du Berry s'appelait *Vastinus locus :* c'est aujourd'hui Vatan, arrondissement d'Issoudun (Indre) ; « vicus vastæ solitudinis qui prisco vocabulo Vastinus vocatur. » (*Vie de saint Laurien*). — (*Revue du Maine*, XI, 165.)

» Nous avons dans notre département la commune de Champrond-en-Gâtine et celle de Saint-Germain-la-Gâtine.

§ III. — Histoire Chartraine.

» Je me bornerai à un seul document.

» En avril 1221, Richard, vicomte de Beaumont au Maine, emprunte au roi Philippe-Auguste une somme de mille marcs d'argent pour le rachat de la part à sa charge de la terre d'Amboise et de Montrichard, qui lui était échue du chef de sa femme, Mathilde, comtesse de Chartres. Richard de Beaumont mourut le dernier jour d'août 1249 : Mathilde de Chartres survécut à son mari, et ne mourut qu'en 1256 ; mais elle ne fut pas vicomtesse de Beaumont : ce fut Agnès, sœur de Richard, qui fut investie du titre et de l'office de vicomte, qu'elle transmit avec sa main à Louis de Brienne, fils du roi de Jérusalem.

» Il y a ici lieu à une observation. Mathilde, appelée aussi Mahaut, était fille de Sulpice d'Amboise et d'Elisabeth ou Isabelle, sœur de Thibaut VI, comte de Chartres et de Blois. Thibaut étant mort, en 1218, sans enfants, ses deux sœurs, Elisabeth et Marguerite, se partagèrent sa succession; Elisabeth, femme de Sulpice d'Amboise, eut le comté de Chartres; celui de Blois échut à Marguerite, épouse de Gautier d'Avesnes. La nouvelle comtesse de Chartres, l'année même de la mort de son frère, perdit aussi son mari, qui lui laissa une fille unique, Mathilde. L'année suivante, 1219, la veuve épousa en secondes noces Jean d'Oisy, qui administra le domaine conjugal à titre de comte jusqu'à la mort de son épouse, décédée en 1249 : c'est en effet, avec la qualité de comte de Chartres qu'il figure dans la liste des seigneurs qui prirent part à la première croisade de saint Louis, en 1248. Mathilde, fille du premier lit, n'était donc pas comtesse de Chartres en 1221, comme pourrait le faire croire le document emprunté à M. Hucher ; elle ne le devint qu'en 1249, à la mort de sa mère. Richard de Beaumont ne partagea pas longtemps avec son épouse l'administration de notre comté, car il ne survécut que trois mois à sa belle-mère Elisabeth. Restée veuve sans enfants, la comtesse Mathilde épousa six ans après, en 1255, Jean de Châtillon, comte de Blois, son arrière-cousin. Elle mourut l'année suivante, laissant le comté de Chartres réuni pour la seconde fois avec celui de Blois, après en avoir été séparé un peu moins de quarante ans.

§ IV. — Histoire de France.

» Dans une des intéressantes notices historiques que M. de Ponton d'Amécourt joint à ses études sur les médailles, il nous apprend que Saosnes doit son nom, *Saxiona, Sagauna, territorium Saxonense, Saxonia patria,* à une tribu saxonne qui l'a fondé. Les Saxons ont eu, ajoute-t-il, de nombreux établissements dans le N.-O. de la Gaule. Les habitants du diocèse de Bayeux étaient appelés *Saxones Baiocassini.* Les côtes de la Manche se nommaient *Littus saxonicum.* (*Revue du Maine*, XI, 144.)

» On me permettra de m'arrêter quelques instants à ce fait de l'histoire Gauloise, qui étant, je crois, assez peu connu, excite par là même davantage la curiosité de l'archéologue.

» De ces Saxons envahisseurs, les uns se fixèrent dans l'Armorique : ils disparurent dans la colonie amenée en 383 de la Grande-Bretagne par Conan Mériadec, premier comte de la Bretagne armoricaine. Les autres s'établirent à Bayeux et dans la région environnant le pays Bessin ; quand, au Xe siècle, y vint une colonie de Normands, les nouveaux venus, différant peu des anciens habitants Saxons de la contrée, se confondirent avec eux : ils conservèrent ensemble leur idiôme ainsi que leurs mœurs. La langue danoise était encore vulgaire à Bayeux au Xe siècle, et c'est seulement après la réunion de la Normandie à la France que Bayeux perdit son caractère exclusivement saxo-normand.

» Mais quand eut lieu l'invasion saxonne en Gaule ? Je trouve assignées à cet évènement deux époques bien différentes, la fin du IIIe siècle et le commencement du Ve : la distance est de plus d'un siècle. Pour arriver à une date plus précise, quelques observations sont nécessaires. 1° D'après Jornandès, historien du VIe siècle, les Saxons établis à Bayeux faisaient partie de l'armée réunie par Aétius contre Attila, en 450. Donc leur établissement ne peut pas être reculé plus tard que dans la 1re moitié du Ve siècle. — 2° On voit par la Notice de l'empire qu'il y avait en Gaule un comte sur la côte Saxonique, qui faisait partie de la seconde Belgique. Or cette notice fut faite sous Honorius. Donc l'invasion saxonne n'a pas eu lieu après

cet empereur, qui régna de 395 à 423. — 3° Cet envahissement des côtes maritimes du N.-O. de la Gaule dut être une irruption de Barbares venus par mer. Or, en parcourant dans les historiens de l'empire les diverses invasions barbares sur le sol gallo-romain jusqu'à Honorius, on voit toujours notre pays envahi par des Germains qui y pénètrent en franchissant la barrière du Rhin. Une fois seulement les envahisseurs sont évidemment des pirates. C'est sous le règne des trente Tyrans, qui, après la prise de Valérien par les Perses, disputèrent à son lâche fils Gallien les lambeaux de son empire démembré. La Gaule ne fut pas la dernière à secouer un joug odieux, et proclama empereur Postume, qui régna sept ans, de 260 à 267. Les Germains voulurent profiter de l'affaiblissement de l'empire romain pour se jeter sur la Gaule ; mais Postume sut les réprimer.

» Le jésuite Lacarry, habile numismate du XVIIe siècle, a décrit quatre médailles frappées à l'occasion de cette victoire de Postume sur les Germains. — 1° Postumus Augustus. Victoria Germanica Pontifex Maximus, Tribunitia potestate V, Consul II, Pater Patriæ. La Victoire couronne l'Empereur. — 2° Imperator Cæsar Marcus Cassius Lalienus Postumus Augustus. Victoria Germanica Pontifex Maximus, Tribunitia Potestate V, consul III. Nouvelle représentation de la Victoire couronnant l'Empereur. — 3° Imperator Cæsar Postumus Pius Felix, Victoriæ Augustæ. Char triomphal traîné par deux chevaux. Cette médaille atteste que Postume triompha en Gaule des Germains. — 4° Imperator Cæsar Postumus Pius Felix Augustus. Salus Provinciarum. »

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 3e trim., 1882). — (Envoi de la Société.)

Romania, n°s 42-43; — *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, T. VI; — *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1882, n° 2. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique).

SÉANCE DU 12 AVRIL 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Les membres présents étaient : MM. Merlet, Barois, Mouton, Buisson, Gérondeau, Petrot, Dussart, Milon, Hue, les abbés Piauger, Claireaux, Haye, Hermeline, Hénault, Leconte et Sainsot.

M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

La Société a fait deux nouvelles pertes : dans la personne de M. Gilbert, artiste peintre, qui était membre de la Société depuis sa fondation ; et dans celle de M. Edouard Garnier, qui mettait tant de soin à la publication de nos Mémoires.

A l'occasion de la séance générale qui doit avoir lieu dans le mois de mai, M. le Président attend de jour en jour une réponse de M. Antonin Rondelet, pour savoir si ce savant veut bien nous prêter le concours de son talent comme conférencier à cette séance. Aussitôt cette réponse arrivée, le Bureau fixera le jour de la réunion.

M. Armand Gilbert fait don à la Société du grand ouvrage de M. de Freycinet, *Voyage autour du Monde.*

La Société vote des remerciements à M. Armand Gilbert.

M. Passard, archiviste de la Société, a écrit à M. le Président une lettre dans laquelle il donne sa démission d'archiviste parce que ses nombreuses occupations ne lui laissent plus aucun loisir pour remplir ces fonctions.

Lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique qui insiste sur la nécessité qu'il y aurait à préparer dès à présent le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1884, et qui demande que la Société veuille bien donner le texte des questions qu'elle jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour de l'an prochain.

Une seconde circulaire de la direction des Beaux-Arts demande des renseignements sur les monuments élevés dans le département, en l'honneur des personnages célèbres qui ont séjourné dans notre pays.

M. le Président fait un rapport verbal sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et donne lecture de l'Introduction du *Cartulaire de Tiron*.

M. l'abbé Sainsot continue la lecture de sa notice biographique sur M. Haret, ancien curé de Crécy-Couvé.

« Depuis plus d'un an la mort a été particulièrement cruelle pour la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Après M. Lecocq, ce type de l'archéologue et du chercheur, ce sont M. Garnier, notre Elzévir chartrain, M. l'abbé Olivier, un de nos vices-présidents, M. l'abbé Bulteau, l'historiographe de la cathédrale, M. l'abbé Germond, bibliophile distingué, M. Lorin, notre grand peintre-verrier, enfin M. Paul Durand, notre maître à tous en archéologie, qui nous ont été enlevés successivement. Comme eux a disparu récemment un confrère plus obscur, moins en évidence, et auquel pourtant je crois devoir consacrer quelques lignes, laissant à des plumes autorisées le soin de nous retracer les mérites des personnages plus marquants.

» On n'a pas oublié sans doute les rapports si intéressants qui, depuis dix ans, nous ont été lus, à des intervalles inégaux, sur les fouilles de Saulnières et du voisinage. L'auteur de ces rapports vient de mourir, avant d'avoir conquis une brillante renommée; cependant, comme il a bien mérité de la science archéologique et qu'il a des droits indéniables à notre reconnaissance, ce sera faire acte de justice que de retracer dans une courte notice la vie de cet humble curé de campagne.

» M. l'abbé Haret, né à Dreux en 1820, fit à l'école municipale de cette ville ses études primaires. On ne sait rien de cette première partie de sa vie, sinon que déjà se révélaient ses instincts de collectionneur qui plus tard devaient, en se développant, lui procurer tant de douces jouissances. Il avait pour émule sous ce rapport un compagnon de classe, un ami d'enfance, qui depuis est devenu une illustration médicale, le docteur Boulogne, aujourd'hui médecin principal de l'hôpital militaire de Vincennes. Nos deux jeunes amateurs ne se montraient pas difficiles sur le choix des objets auxquels ils

accordaient l'honneur de figurer dans leurs collections. De vieux sous, des images grotesques, des insectes aux brillantes couleurs, des plumes métalliques de différentes formes, telles étaient les curiosités qui garnissaient leurs boîtes ou ornaient leurs cartons.

» Un goût plus sérieux ne tarda pas à se manifester chez le jeune écolier. Il sentit en lui les germes de la vocation ecclésiastique et la famille chrétienne à laquelle il appartenait n'hésita pas à l'envoyer au petit séminaire de Saint-Cheron. Son humeur collectionneuse l'y suivit et bien souvent le pupitre de l'étudiant recéla les objets les plus hétéroclites, qui tenaient ainsi compagnie à Virgile et à Cicéron, étonnés sans doute d'un si étrange voisinage. Ce que ses condisciples d'alors, comme aussi ceux du grand Séminaire, se rappellent surtout, c'est ce caractère aimable, cette humeur enjouée qu'il a conservée jusqu'aux approches de la vieillesse, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie. Il était l'ami de la franche gaieté, le boute-entrain des réunions joyeuses; et plus d'une fois il fut l'instigateur de ces innocentes plaisanteries par lesquelles la *gent écolière* a toujours aimé à se distraire un instant de ses occupations plus graves.

» Devenu prêtre, il fut envoyé en qualité de vicaire à Châteauneuf-en-Thimerais, où il sut se fait estimer et aimer du curé et des paroissiens. Après plusieurs années d'un vicariat qui ne lui laissa que d'agréables souvenirs, il fut nommé curé de la petite paroisse de Crécy-Couvé, à 2 lieues de son pays natal.

» Crécy n'est qu'une simple bourgade du Drouais, mais ses maisons propres et bien bâties sont coquettement placées snr la hauteur qui domine la vallée où coule la Blaise; son église est belle dans sa simplicité et le clocher qui la surmonte produit un effet très-pittoresque dans le paysage; de grands arbres s'entremêlent agréablement aux habitations, et, à une courte distance, des bois charment la vue par un fond de verdure. Des souvenirs historiques planent sur cette petite localité; des vestiges d'une demeure princière y attirent les visiteurs. Il n'en fallait pas tant pour plaire à un homme aussi modeste dans ses goûts que l'a toujours été M. l'abbé Haret; aussi il prit dès l'abord sa petite paroisse en affection et, comme le prophète, il dit au fond de son cœur : Je vivrai et

je mourrai dans ce petit nid qu'on m'a fait. *In nidulo meo moriar.*

» Ce ne furent pourtant pas les consolations du ministère sacerdotal qui attachèrent le jeune curé à sa paroisse. La contrée qui avoisine Dreux est bien connue pour son indifférence religieuse, et à Crécy comme dans le voisinage le représentant de Dieu est presque le seul qui pense au divin Maître. Ce fut là, on le comprend, la grande peine de toute la vie de M. Haret; dans l'intimité c'était le thème le plus ordinaire de ses conversations, et on sentait à son langage qu'il avait au cœur une plaie toujours saignante et que le temps n'avait pu cicatriser. Son caractère gai et son incessante activité lui furent ici d'un grand secours. Sans se laisser abattre par la stérilité des efforts que lui inspirait son zèle, il prit résolûment son parti de vivre en prêtre qui veut se sanctifier, et il sut ainsi prêcher par ses exemples ceux qu'il ne pouvait atteindre par ses paroles.

» A cette nature ardente il fallait un but vers lequel elle pût diriger le trop plein d'une activité que les fonctions du ministère paroissial étaient loin d'absorber tout entière. La recherche de ce but ne le préoccupa pas longtemps; collectionneur invétéré, plus que jamais il se livra au collectionnement. Comme il arrive à tous ceux qui se donnent avec une application trop soutenue à une occupation, à la poursuite d'une idée, il porta ce goût jusqu'à la manie, manie innocente d'ailleurs, et dont il eut lieu de s'applaudir, puisqu'elle le conduisit à des études sérieuses et à des travaux fructueux. En promenade comme en visite, partout et toujours il furetait, il interrogeait; et quelle jubilation quand de ses expéditions il rapportait une vieillerie quelconque, destinée à enrichir son musée des antiques! Son presbytère fut bientôt le réceptable d'une foule d'objets plus ou moins curieux, de bibelots de toute provenance et de toute nature, de ces mille petits riens devant lesquels les amateurs se pâment d'admiration, et dès lors cette demeure si simple et si hospitalière prit cet air un peu étrange, ce cachet *sui generis,* qu'elle a toujours conservé depuis. M. Haret ne se targuait pas d'être un collectionneur puritain; il ne triait pas sur le volet ce qu'il admettait dans ses collections, mais pouvait-il en être autrement avec un champ d'action aussi peu étendu que le sien? Si son éclectisme

avait été trop sévère, il aurait rencontré bien peu d'objets dignes de son attention et il n'aurait été qu'un collectionneur sans collection. Il étendait d'ailleurs jusqu'aux objets de ses recherches cette incomparable bonté d'âme qui ne lui permettait pas de refuser son amitié à quelqu'un. Aussi tout objet qui se présentait avec des caractères plus ou moins certains d'antiquité lui semblait avoir droit à recevoir l'hospitalité chez lui, et quand, après examen, il était contraint de reconnaître qu'il avait recueilli une pièce de mauvais aloi, c'était en soupirant et à regret qu'il se déterminait à l'éliminer.

» S'il conservait indistinctement tout ce qui lui semblait curieux, il accordait pourtant une attention particulière à certains objets dont il faisait plus spécialement collection. Il en agit ainsi pour les objets ayant appartenu à Mme de Pompadour. Lorsqu'il arriva à Crécy, ce petit pays était encore tout plein du souvenir de la trop célèbre marquise à laquelle il doit presque l'existence[1]. Ce n'était pas seulement l'emplacement de son ancien domaine, ce n'étaient pas seulement les vestiges de son habitation quasi-princière, c'étaient encore les traditions locales, c'étaient les visiteurs, c'étaient même certains ornements de l'église qui rappelaient le passage de cette Aspasie des temps modernes. M. Haret ne se prit point d'enthousiasme pour cette physionomie voluptueuse; il la jugeait en prêtre, mais il crut que sa position exigeait qu'il la connût en historien. Il s'attacha donc à recueillir tout ce qu'on put lui raconter des splendeurs passées de Crécy, et il parvint ainsi à reconstituer une partie des événements, peu importants d'ailleurs, dont ce pays avait été témoin un siècle auparavant. Quelques-unes de ses notes à ce sujet ne furent pas inutiles à l'auteur de l'intéressante notice publiée dans nos *Mémoires* sur le château de Crécy (t. VI, p. 365). Recueillir des souvenirs ne lui suffisait pas, il rechercha aussi les objets qu'on regardait comme provenant de Mme de Pompadour. Il fit de ce chef des découvertes qui le comblèrent de joie. Il laisse après

[1] Crécy ne fut pendant bien des siècles qu'un château-fort qui dépendait, ainsi que le village et le château de Couvé, de la paroisse d'Aunay. Couvé, annexe d'Aunay, étant devenu paroisse en 1215, Crécy en dépendit pour le spirituel jusqu'en 1758. L'importance donnée alors par la marquise de Pompadour au village qui entourait son château, fit transférer la paroisse à Crécy; quant à Couvé, il avait déjà disparu, et c'est à peine si aujourd'hui on en connaît l'emplacement.

lui quelques-unes de ces épaves d'un luxe presque oriental; mais les plus curieuses enrichissent depuis longtemps des collections particulières.

» M. Haret, qui avait presque toutes les qualités du collectionneur pur-sang, la patience dans les recherches, la curiosité toujours en éveil, etc., n'en avait pas le défaut dominant, cet égoïsme jaloux, presque féroce, qui ne sait rien donner aux autres, qui ne partage avec personne. « Il ne savait rien garder pour lui, il donnait tout, » m'écrivait naguère un de ses amis. Cela était vrai même pour les objets qu'il estimait le plus. Il suffisait de lui exprimer son admiration pour l'entendre dire aussitôt : « Puisque cet objet vous plaît, il est à vous. » On comprend qu'avec des procédés si généreux il n'ait laissé en mourant que des curiosités d'une valeur secondaire.

» En faisant des recherches sur la dame de Crécy, M. l'abbé Haret ne tarda pas à s'apercevoir qu'un autre souvenir, utile également à recueillir, s'était conservé plus vivace et plus précis dans la mémoire des habitants. Ce souvenir se rattachait à la présence des Jansénistes dans ce petit bourg qui était devenu pour eux un lieu de refuge, une nouvelle Solitude : c'était un vrai nid de Jansénistes, disait M. Haret dans son langage pittoresque. Mal vus à la Cour, rejetés de tous les gens bien pensants, convaincus de mauvaise foi évidente, les amis de Port-Royal n'avaient pas pour cela rendu les armes; malgré leur résolution de se raidir contre la réprobation générale dont ils étaient l'objet, ils sentirent qu'il était prudent de disparaître d'une scène où le beau rôle ne leur appartenait plus, et ils cherchèrent des lieux retirés, où ils pussent cacher leur disgrâce et suivre dans toute leur rigueur les principes qui devaient faire fleurir sur la terre les vertus apostoliques. Crécy fut un de ces lieux d'élection : la disgrâce de la Marquise ayant rendu ce petit pays à l'isolement, les hôpitaux et d'autres dépendances du château devinrent des habitations particulières où les Jansénistes pouvaient confortablement vivre dans *l'austérité* qu'ils prêchaient si bien. M. Haret avait recueilli sur leur séjour à Crécy des renseignements fort intéressants que, à mon grand regret, il a négligé de consigner par écrit. Il rechercha aussi les souvenirs matériels de ces solitaires d'un nouveau genre et devint possesseur de quelques-uns de leurs livres et objets de piété. Il avait notamment plusieurs crucifix dont la

forme indique parfaitement l'origine janséniste et qui ne sont pas sans mérite artistique.

» Aussitôt que les collections d'autographes devinrent à la mode, il voulut avoir la sienne, et grâce aux nombreuses relations que lui procuraient les visites aux ruines de Crécy, il ne tarda pas à voir ses richesses en ce genre se multiplier. Plusieurs des lettres qui sont ainsi tombées entre ses mains seraient cotées bien haut à la Bourse des autographes. Dans ce modeste album d'un curé de campagne, la littérature est représentée par Châteaubriand, Béranger, Louis Veuillot, Villemain, Girardin, Gérard de Nerval, Alexandre Dumas, Georges Sand, Alf. Nettement, Littré, etc.; le barreau par Berryer, Marie, Dufaure, Crémieux, Lachaud, etc.; les arts par Horace Vernet, Viollet-Leduc, Félicien David, Ingres, etc.; le monde ecclésiatisque par les abbés Mullois, Freppel, Martin de Noirlieu; la politique par Ledru-Rollin, Louis Blanc, Thiers. (Il croyait même avoir la dernière lettre écrite par celui-ci.) Il réunit de cette manière près d'une centaine de lettres signées de noms célèbres.

» De la collection des autographes à celle des signatures il n'y a qu'un pas; il est étonnant qu'un collectionneur comme M. Haret ait tant tardé à franchir ce pas. C'est seulement en 1874 qu'il a eu cette fantaisie de demander à tous ses visiteurs quelques mots avec leur signature sur un album *ad hoc*, sur un registre comme ceux qu'on voit à l'entrée de quelques monuments historiques. Ce n'était pas une aumône qu'il demandait, c'était un tribut qu'il imposait et auquel personne ne pouvait se soustraire. A la rigueur il faisait grâce de la phrase, mais pour la signature il était inexorable. — Quelques détails sur cet album nous aideront à mieux comprendre quels étaient les visiteurs de ce modeste presbytère.

» Comme dans tous les recueils de ce genre, les noms sont un peu mêlés, et toutes les classes de la société, toutes les conditions y sont représentées. Les prêtres s'y rencontrent avec les journalistes, les médecins y coudoient les antiquaires; on y trouve des réservistes en permission de vingt-quatre heures et des séminaristes en vacances, des étrangers et des paroissiens de Crécy, des militaires de tous les grades, depuis le général et le lieutenant-colonel jusqu'au simple soldat, un capitaine de gendarmerie, un officier de l'ordre du Medjidié, un aumônier militaire et un missionnaire apostolique, un frère des

écoles chétiennes, un sous-préfet, un architecte, un botaniste, un naturaliste, un correcteur du journal *le Rappel,* le directeur de l'imprimerie Jouaust, un ouvrier typographe, un matelot, des membres de sociétés savantes, des étudiants en droit, les 70 étudiants espagnols de l'Université de Cervera avec 44 instruments, des voyageurs qui ont visité l'Acropole, un ingénieur du chemin de fer de Constantinople aux Indes, etc., etc. Parmi les noms qui figurent dans ces pages, il en est qui jouissent d'une obscurité dont rien sans doute ne pourra les tirer; mais il en est d'autres qui sortent un peu du commun et on me permettera de citer quelques-uns de ces derniers. Celui qui ouvre la marche est un docteur en théologie, l'abbé Jaugey, écrivain bien connu dans le monde ecclésiastique. Puis viennent les Riancey [1], Pietro de Courcy, Del Castillo, De Linguat de Saint-Blanquat, une demoiselle de Luna de la famille de Pierre de Luna, Comtesse d'Arjuzon, Albertine de Parfouru, T. de Poly, de Bernage, Vicomte d'Avoust, Valmont de Bomar, de Reviers de Mauny, Marquis de Virieu, de Ponton d'Amécourt, Docteur Paul Durand, M. de Pallières, Baudelaire, Jouaust, Don Miguel aran y Torrez, natural de Lerïda, Carlista, alferez del Egercito Real de D. Carlos Septimo, etc.

» Comme les noms des signataires, les réflexions se suivent et ne se ressemblent guère. La plupart sont en français, mais il y en a aussi en langues étrangères : huit sont en espagnol, quatre en latin (sans compter les nombreuses citations latines), quatre en anglais, deux en grec, deux en italien, deux en allemand, une en breton et enfin une en hébreu. Les improvisations se mêlent aux souvenirs classiques; la poésie se marie à la prose, et s'il y a dans ce recueil plus d'une réflexion sans portée comme sans intérêt, il y a aussi quelques perles, quelques pensées plus saillantes. Détachons-en quelques-unes; on connaîtra mieux ainsi quels étaient ces hôtes d'un jour ou d'une heure qui visitaient le curé de Crécy, et surtout on saisira mieux les impressions qu'ils emportaient de leur visite.

» Prenons d'abord ce qui se rapporte plus directement à M. l'abbé Haret.

[1] Toute la famille a signé sur le registre de M. l'abbé Haret avec lequel elle entretenait des rapports très suivis, lorsqu'elle séjournait à Garnay.

Un lieutenant-colonel se félicite d'avoir trouvé à Crécy « un toit hospitalier et chez son curé un grand fonds d'étude et d'observation, un esprit aimable et enjoué, une conversation attachante, un véritable dévouement apostolique. »

« Après bien des voyages dans les cinq parties du monde, je dois avouer n'avoir jamais vu nulle part personne d'aussi aimable que M. le Curé de Crécy. »

Et. P...., ex-capitaine en second.

« J'en appelle au témoignage de tous ceux qui ont passé quelques instants sous le toit hospitalier de la maison où j'écris ces lignes : la maison du sage, n'est-ce pas le presbytère de Crécy? la curiosité la plus intéressante de la localité, n'est-ce pas le musée lapidaire, céramique, photographique, autographique, etc. qui garnit tous les meubles de toutes les chambres? la plus pure et la plus digne illustration de ce pétit pays, n'est-ce pas le modeste curé de village qui le jour où il voudra une devise pourra prendre celle-ci?

Ne suis doyen, chanoine, évêque aussy
Je suis le curé de Crécy. » S.....

» Quelques allusions à Mme de Pompadour; et d'abord celle-ci qui n'est certainement pas tombée de la plume d'un fils de Voltaire.

« Vive Jésus! Les Jésuites vivent encore! La Compagnie est en France et le château de Mme de Pompadour est en ruines. »

« L'excellent pasteur de Crécy aurait toutes les qualités de l'archéologue et de l'amateur, s'il était moins sévère pour l'ancienne châtelaine qui habita le pays et y fit oublier en partie par son dévouement aux arts la faiblesse de sa conduite. »

E. P., sous-préfet.

« On montrera d'un geste vengeur en détournant le visage, les lieux réprouvés, les lieux d'intrigue, d'ambition et de plaisir. — C'est là que la monarchie est tombée laissant le champ libre à de vils et ineptes histrions. Là s'élevaient des palais, des théâtres d'orgueil et de luxure; là sont déjà des ruines, là seront des marais. — Ici ont traîné les pompes royales; ici la foudre est tombée. »

A. S.

« *Et nunc reges intelligite.* »

« La flatterie n'a jamais été le lot d'un âme honnête; en disant que Crécy est un charmant village, dont les âmes sont dirigées par un bon

pasteur, j'espère que M. Haret ne dira pas avec la marquise de Pompadour que tous les flatteurs sont des sots qui s'imaginent que les autres leur ressemblent. »

» Citons encore ce souvenir consigné par le comte de Riancey :

« Quand le roi Louis XV allait en excursion on portait à sa suite quarante bouteilles dont souvent il ne goûtait pas; c'était moins pour lui que pour ses suivants et surtout pour ceux qui portaient cette provision et qui se la faisaient payer sans l'avoir fournie. Un jour que se rendant à Crécy (Mémoires du temps) il eut soif, il demanda un verre de vin; on lui répondit qu'il n'y en avait plus. — N'en prend-on pas toujours quarante bouteilles? — Oui, sire; tout est bu. — Qu'on en prenne à l'avenir quarante et une, afin que du moins il en reste une pour moi. »

» Cueillons maintenant quelques fleurs de poésie.

« Ce pays riche en antiquailles
Est un trésor pour le vrai connaisseur,
Mais la plus riche des trouvailles
C'est un bon cœur. »

L'abbé H. B.

« D'un prêtre docte et bon heureux hôte d'un jour,
J'ai vu non pas d'un roi le trop impur séjour
Mais nos premiers aïeux exhumés dans Saulnières.
Salut Galls, Kymris, Francs, précieuses poussières. »

L'abbé L., curé d'A.

« On voit chez lui des temps passés
Briller la splendide dépouille,
Des casques rongés par la rouille,
De vieux tessons de pots cassés
Dont plusieurs datent du déluge. »

Burns, cité par un étudiant en droit.

« Nous faisant admirer ton curieux musée,
Haret, tu nous apprends que tout passe ici-bas,
L'homme avec ses travaux et sa gloire insensée;
Dieu seul du haut des cieux s'en rit et ne meurt pas. »

L. L., inspecteur de la *Beauce*.

« Heureux qui sur ce mont peut longtemps s'arrêter;
Heureux qui le revoit s'il a pu le quitter. »

Marquis de V.

« *Omnia plena Deo : quis te Deus esse negabit.* »
Dieu de sa majesté remplit tout l'univers ;
Qui voudrait contre lui formuler quelque doute ?
Il fit Crécy, son site en beautés si divers ;
De merveilles sans nombre il en borda la route,
Il y voulut loger sous un modeste abri
Un bienveillant pasteur des sciences l'ami. »

L'abbé G. B., séminariste.

« Heureux est le mortel qui du monde ignoré
Vit content de soi-même en un coin retiré.
Heureux quoique cloué sur un lit de douleur
D'avoir pour mon voisin un aussi bon pasteur. »

Un ex-lieutenant du 11e de ligne.

» Terminons par des vers latins :

« *Vidimus insignem Crécy cognomine vicum*
Hic situs arridens placuit, placuêre ruinæ ;
Præstitit ast opibus tantis generosior Haret. »

L'abbé V., curé d'E.

» Avant de quitter l'Album, qu'il me soit permis d'en extraire encore deux passages qui m'ont paru dignes d'une attention particulière. Le premier a été écrit de la main de M. Haret, de cette main assez habile en dessin, qui ne savait guère tracer, quand elle écrivait, que des signes presque indéchiffrables [1]. C'est une note sur Crécy qu'il a placée en tête de son Album en guise de préface, et qui, dans sa pensée, était destinée à conserver le souvenir d'un fait qu'il n'avait trouvé consigné nulle part.

CRÉCY.

« Crécy, qui reçoit chaque jour encore des visiteurs pour ses ruines, fut détruit en 93. Il eut pour dernier propriétaire et maître « très-haut, très-puissant, très-illustre Seigneur, Monseigneur Louis-François-Joseph prince de Montmorency, premier baron chrétien de France, maréchal des camps et armées du Roy, menin de Sa Majesté, gouverneur de la

[1] Ceci s'applique seulement aux dernières années de M. Haret, depuis que sa vue avait baissé considérablement. Plus jeune il écrivait d'une manière bien lisible.

Rochelle, » qui l'avait acquis le 2 décembre 1775 de « très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Rambouillet et de Châteauvilain, pair et amiral de France, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté de la province de Bretagne. »

» Crécy, dans les derniers jours de sa splendeur et de sa beauté, fut visité le 24 juin de l'année 1788 par l'ambassadeur de Tippo-Saëb, roi du Maïssoru, qui venait pour la deuxième fois demander à la Cour du roi Louis XVI des secours pour son malheureux pays. (La première fois il eut Barras.)

» Kan-Saëb, neveu de l'ambassadeur et attaché à l'ambassade de son oncle, étant âgé de 80 ans, racontait encore à la fin de 1853 à M. l'abbé Maury, vicaire apostolique de Pondichéry, le bon accueil qui lui avait été fait partout en France et les fêtes qui lui avaient été données à Versailles, à Paris et à Crécy.

» M. l'abbé Maury, actuellement directeur du Séminaire des Missions Étrangères, a vu Kan-Saëb à Kismagerry, plein du souvenir de son voyage, du souvenir des bontés de Louis XVI et du malheur de son peuple.

» J'ai entendu raconter bien des fois dans ma vie, à plusieurs personnes encore vivantes à Dreux cette année-ci (1854), qu'elles avaient vu passer dans les rues de la ville l'ambassade indienne, se rendant à Crécy avec de riches présents pour la princesse de Montmorency.

» Hélas! sur tout ce bel emplacement du beau château de Crécy, on a semé beaucoup d'impiétés et il y a poussé un village, une petite commune de 250 habitants, et ce ne sont que les ruines qui peuvent maintenant attirer les visiteurs. »

» HARET, curé de Crécy.

» A Crécy, 2 Octobre 1874. »

» Le second passage que j'emprunte à l'album du presbytère de Crécy est une lettre qui nous est présentée comme inédite. Je laisse à ceux qui ont étudié la correspondance de la marquise le soin de vérifier cette assertion.

» Lettre inédite de Madame de Pompadour.

« Ma chère de B.....

» Nous aurons ici samedi une représentation de *Mahomet*; venez y apprendre avec moi à détester la superstition et à admirer Voltaire.

» Nous avons mille faiseurs de vers et pas un poëte.

» Il vint hier matin me rendre ses hommages; mais s'il me traite en reine je le reçus aussi mieux qu'un roi, car il faut honorer les grands talents.

» S'il ne croit pas en Dieu comme on le dit, tant pis pour lui; cela n'empêche pas qu'il soit un grand homme. C'est dommage qu'il devienne vieux.

» Venez me voir, chère Comtesse, j'ai beaucoup de choses à vous dire.

» Je baise votre joli visage.

» Marquise DE POMPADOUR.

» 15 Janvier 1750. »

» Une fermière de Crécy a écrit ces lignes qui me semblent devoir être rapprochées de la lettre précédente :

« Monsieur le Curé de Crécy a oublié de dire que Voltaire était venu à Crécy :

Aduler Frédéric, flatter la Pompadour
Insulter Jeanne d'Arc en termes de pandour.

» M. Haret n'était pas un de ces amateurs exclusifs dans leurs goûts qui recherchent telle ou telle curiosité, tel ou tel objet et professent un suprême dédain pour tout ce qui est étranger à ce que des gens irrévérencieux appellent leur *toquade*. Bien loin de renfermer sa passion du collectionnement dans un cercle d'où il ne lui permit pas de sortir, il la laissa se diriger de tous les côtés où elle trouvait à se satisfaire; il ne voulut point lui imposer des limites qu'il se savait incapable de respecter. Aussi tout objet qui lui paraissait curieux, à quelque titre que ce fût, trouvait toujours une place ou dans ses tiroirs, ou sur ses meubles, ou sur ses cheminées, ou le long des murs. Parmi les objets qu'il a ainsi recueillis avec un soin tout paternel, il en est qui sont chez lui uniques de leur espèce, ou du moins ils s'y trouvent en trop petit nombre pour qu'on puisse dire qu'il y en avait une collection. Sans entrer dans l'énumération de tout ce qui entre dans la composition de ces miscellanées presque indescriptibles, je me contenterai de signaler des médailles assez nombreuses qu'un antiquaire déclarait de peu de valeur, ce qui ne l'empêchait pas de les emporter quelques jours après un peu subrepticement et de les joindre aux siennes qui ne s'en trouvaient point déshonorées; quelques échantillons de céramique assez remarquables pour avoir excité les convoitises de certains amateurs; plusieurs tableaux qui ne sont pas sans mérite, parmi lesquels huit ou dix Vierges, une Madeleine, des portraits, une jolie miniature de Mme de Pompadour; des

estampes anciennes dont quelques-unes fort curieuses; des meubles que leur forme et leur âge recommandent à l'attention; des armes et armures antiques et modernes; de nombreuses photographies de monuments et de paysages; des instruments de musique, depuis la vielle de Mme de Pompadour jusqu'au simple violon d'un ménétrier de village, etc., etc.

» Mais j'ai hâte d'arriver aux travaux qui occupèrent si fructueusement les dernières années de M. Haret. Ce fut en 1873 que commença véritablement sa carrière d'archéologue; il avait été jusqu'alors un amateur, un collectionneur et rien de plus; il obéissait à une fantaisie, et la science n'était pour rien dans ses recherches. Mais à dater du jour où il fut amené à s'occuper de choses purement archéologiques, il procéda d'une manière différente : il ne se contenta plus de découvrir et de collectionner, il voulut se rendre compte de l'origine, de la nature, de l'usage des objets qui passaient sous ses yeux. Il étudia donc plusieurs des meilleurs ouvrages qui traitaient des matières auxquelles il s'intéressait, et la pratique venant en aide à ses lectures, il ne tarda pas à acquérir des connaissances dont il sut profiter pour avancer dans la voie qui venait de s'ouvrir devant lui.

» Dans le courant de l'année 1873, le Frère Indes, sous-directeur du Pensionnat tenu à Dreux par les Frères de la Doctrine Chétienne, eut occasion de visiter des terrassements qui se faisaient à Saulnières. Très versé dans la science géologique qu'il avait étudiée en suivant à Rome les fouilles pratiquées par M. de Rossi dans les catacombes, il n'eut pas de peine à reconnaître les traces d'un cimetière mérovingien. Il entreprit alors en cet endroit des fouilles qui, dirigées avec intelligence, amenèrent des découvertes fort précieuses pour l'archéologie franque et mérovingienne. Un rapport sur ces découvertes parut à cette époque dans le *Courrier d'Eure-et-Loir;* il fut lu avec intérêt, mais il ne passionna personne pour cette science qui compte si peu d'adeptes dans notre contrée. Le frère Indes quitta Dreux et ses travaux se trouvèrent ainsi brusquement interrompus. Mais il avait soufflé le feu sacré à un auxiliaire qui s'était présenté dès la première heure. Saulnières était desservi alors par M. le Curé de Crécy, qui fut heureux de mettre toute sa bonne volonté à la disposition du savant religieux. Etant sur les lieux, il lui était

plus facile de surveiller les travaux; il s'acquitta de cet emploi avec l'ardeur qu'il apportait à toutes choses. On doit penser combien fut grande son émotion, quand il vit les curieux souvenirs du passé qu'on avait découverts sur sa paroisse. De ce jour-là il appartint à la géologie; et quand le Frère Indes abandonna son atelier, M. Haret n'hésita pas à continuer les fouilles pour son propre compte. Ce fut alors que pour ne pas s'aventurer trop témérairement sur un terrain qui lui était inconnu, il commença l'étude des maîtres en géologie. Une fois qu'il se fut engagé dans cette voie, on le vit se présenter partout où l'on remuait la terre dans toute la contrée qui avoisinait Crécy, sur la route de Saulnières, au chantier de la Hutte commune d'Aunay-sous-Crécy, dans les jardins particuliers; et partout il eut le plaisir de voir la terre lui livrer quelques vestiges des siècles passés. Quel vaste champ s'ouvrait ainsi à ses instincts de collectionneur? que d'ossements, de morceaux de métal, de tessons de poterie il accumula dans son presbytère. Comme l'étude du crâne est nécessaire pour savoir à quelle race appartiennent les débris humains, il avait recueilli tout un magasin de têtes et de parties de crâne; toutefois sur les observations réitérées des visiteurs qui trouvaient cette partie de sa collection un peu funèbre, il les rendit à la terre.

» Quand il partait pour ses excursions archéologiques, il avait la sagesse de ne pas trop garnir sa bourse; car les ouvriers voyant le prix qu'il attachait à leurs trouvailles les lui faisaient payer fort cher, et ordinairement tout son argent y passait; mais s'il revenait la bourse vide il avait les poches et les mains pleines, et il était heureux comme un avare qui a trouvé un trésor.

» Jouir seul de ses découvertes semblait à M. Haret trop égoïste; il se résolut donc à en faire part à ceux qu'il croyait devoir s'y intéresser. En 1875, il lut un premier rapport à la séance publique que tint à Dreux la Société Archéologique d'Eure-et-Loir; au milieu des nombreux et remarquables travaux qui furent lus en cette circonstance, ce rapport attira l'attention de la partie savante de l'auditoire. Ceux qui voudront se donner la peine de le relire dans le procès-verbal de cette séance, verront qu'il était de nature à intéresser des archéologues.

» En cette même année son goût pour les découvertes fut servi à souhait. Une route qu'on ouvrait au milieu de Saulnières fit mettre à jour un cimetière fort ancien. M. le curé de Crécy, averti aussitôt, arriva plein d'émotion et constata la présence de nombreuses sépultures mérovingiennes. A partir de ce moment, il ne passa guère de jours sans venir surveiller les travaux exécutés, et il put ainsi assister à la découverte de 30 cercueils en plâtre et d'une centaine de squelettes, auprès desquels on trouva quatorze épées entières et une assez grande quantité d'objets en bronze. Avant que ces fouilles touchassent à leur fin, M. Haret en fit part à la Société Archéologique et demanda avec instance qu'on envoyât une Commission chargée d'examiner ce champ d'exploration. On désigna pour cette Commission quatre membres parmi lesquels se trouvait M. Lecocq. On sait que celui-ci ne se passionnait pas facilement; cependant il revint enchanté de ce qu'il avait vu, et dans le rapport qu'il fit de cette excursion il appela son modeste confrère de Crécy *un véritable apôtre de l'archéologie.* Sur la demande de la Société, M. Haret fit un rapport détaillé des objets ainsi recueillis. Ce rapport fut lu par son auteur le 2 mars 1876, et quoiqu'il ne fut guère que la reproduction du journal tenu régulièrement par M. Haret au moment des fouilles, il fut, dit le procès-verbal, accueilli avec un très vif intérêt. Il le méritait bien, car jamais dans notre département les archéologues n'avaient été à pareille fête, jamais autant d'objets antiques n'avaient été présentés en une seule fois à leur attentien. Généreux comme toujours, M. Haret abandonna à la Société tout ce qu'il avait trouvé.

» A dater de ce jour, les communications et surtout les dons de M. Haret à la Société Archéologique deviennent plus fréquentes. Il donne des haches mérovingiennes (P.-V., VI, 138), des pièces de monnaie (p. 210), de nombreux objets provenant des fouilles de Saulnières (p. 304, 389, 404, VII, 94).

» Le 9 novembre 1876, il révèle une nécropole romaine; le 10 janvier 1878, il fait connaître un souterrain qu'il croit être un cimetière où l'on pratiquait l'incinération. Enfin le 7 mars de la même année, après une nouvelle communication, il obtint ce qu'il appelait de tous ses vœux : une Commission de dix membres les plus experts en archéologie, pour visiter les lieux qu'il explorait avec tant de zèle. Entre temps, l'infa-

tigable pionnier fit encore de nouvelles découvertes, parmi lesquelles se trouvait un objet qu'il crut être un bouclier mérovingien. Le rapport qu'il fit à cette occasion souleva des protestations dont quelques-unes furent peut-être trop peu mesurées; si fines que fussent les railleries de certains contradicteurs elles blessèrent justement celui auquel elles étaient adressées. Il était trop indulgent pour en garder rancune, mais il comprit qu'il avait assez longtemps occupé l'attention et qu'on lui savait mauvais gré de vouloir l'occuper encore. Il se retira donc sans bruit et cessa de faire part à la Société des travaux à laquelle celle-ci semblait ne plus s'intéresser. Sur ces entrefaites parut enfin le rapport de la Commission nommée presque un an auparavant. Le rapporteur était assurément le plus expert et le plus bienveillant de nos confrères; mais oublia-t-il le but principal de la mission qui lui avait été confiée, ou quelque influence étrangère pesa-t-elle sur son esprit pendant qu'il rédigeait son travail? Je ne sais; mais ce qui est certain, c'est que le rapport ne dit rien des fouilles et des principales découvertes de M. le curé de Crécy, et qu'il est consacré exclusivement à prouver le peu d'authenticité du fameux bouclier mérovingien. Cette authenticité ayant toujours eu peu de partisans, le rapporteur plaidait une cause gagnée d'avance, et ce réquisitoire occupait si bien son attention qu'il oubliait de rendre justice à l'auteur de tant de belles découvertes.

» M. Haret était donc rentré dans l'ombre, mais, ne voulant pas cesser pour cela son labeur persévérant, il travailla désormais pour lui-même et pour sa propre satisfaction. Les encouragements d'ailleurs ne lui manquèrent point; les plus savants des visiteurs de Crécy applaudissaient à son zèle archéologique et l'engageaient vivement à poursuivre des recherches qui avaient été jusque-là si heureuses. Dans la séance publique du 8 juillet 1880, M. le Président de la Société rendait hommage à l'ardeur de l'humble curé de campagne et comme, pour protester contre l'indifférence qu'on lui témoignait il faisait entendre cet appel aux hommes de bonne volonté : « Venons en aide aux chercheurs, surtout dans un pays comme le nôtre, où la charrue vient si assidûment effacer tout vestige des temps anciens. »

A défaut de ces témoignages si flatteurs et de ces paroles si encourageantes. M. Haret aurait été suffisamment stimulé à continuer son œuvre par les découvertes d'objets antiques qu'il ne cessait de faire; il n'abandonna donc point cette mine si riche en souvenirs du passé. La Providence d'ailleurs ne tarda pas à lui envoyer un auxiliaire précieux, un ami qui partagea avec lui les fatigues de ses derniers travaux et les douces émotions de ses dernières découvertes. Un savant géologue, correspondant de la Commission de Géographie de l'ancienne France, membre de plusieurs sociétés archéologiques, M. Paul Guégan, amené sans doute à Crécy par le bruit des découvertes de M. Haret, comprit aussitôt toute l'importance du champ d'exploration qui s'offrit à ses yeux. Il fut heureux de trouver là ces fameux silex dits *du Moustier* que la terre se laisse rarement arracher par l'avidité des chercheurs. A la vue de cette Californie d'un nouveau genre, où l'on trouvait, non pas des filons d'or, mais des gisements de pierres qui avaient servi d'instruments à l'homme des temps préhistoriques, sa passion de géologue lui inspira la pensée d'offrir le concours de son expérience à M. Haret. On devine avec quel empressement cette offre spontanée fut acceptée et avec quel redoublement de zèle se poursuivirent les fouilles déjà commencées. Désormais tous les vœux de M. Haret étaient comblés; il avait un guide sûr, ses recherches pourraient être faites avec plus de suite et de méthode, ses découvertes seraient contrôlées avec impartialité, classées d'après les meilleurs principes; il allait donc enfin cesser d'aller à l'aventure, sans autre boussole que sa bonne volonté.

» Les fouilles de la Hutte, commune d'Aunay, récompensèrent largement les efforts des deux courageux piocheurs; elles leur fournirent en abondance des débris d'archéologie préhistorique, des pierres des types les plus curieux. M. Haret dut à ses découvertes le plaisir d'entrer en rapport avec nos principaux géologues : M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la carte des Gaules, M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, M. de Mortillet, dont il devait peu de temps après combattre les opinions géologiques. Il adressa, de compte à demi avec M. Guégan, plusieurs rapports sur les résultats de ses travaux, au musée de Saint-Germain et à la Société de Géographie de l'ancienne

France (ministère de l'Instruction publique) [1]. Notre Société Archéologique n'eut connaissance de ces découvertes nouvelles que par un article du *Journal de Dreux*, dont M. de Saint-Laumer voulut bien lui donner lecture. On avait demandé alors que la partie de cet article concernant les découvertes faites dans notre département fût insérée dans nos Bulletins, et il avait été répondu qu'on ferait droit à cette demande; nous ne trouvons cependant au procès-verbal de cette séance que quatre lignes qui signalent uniquement la découverte d'ossements de marmotte et de blaireau, et de hachettes du type de Saint-Acheul (P.-V., XII, p. 116) [2].

« Au moment où la mort est venue briser soudainement sa carrière, M. Haret donnait sa collaboration à M. Paul Guégan pour une réfutation en règle du système géologique de M. de Mortillet. La première partie seulement de ce travail est prête pour l'impression; j'en ai obtenu communication, et je crois que, si la fin de l'ouvrage est digne du commencement, *l'anthropopithecus* de notre romancier géologue recevra un coup dont il pourrait bien ne pas se relever. Espérons que la mort de son collaborateur, qui au point de vue littéraire ne lui prêtait qu'un concours fort secondaire, n'empêchera point M. Guégan de mener son œuvre à bonne fin, et qu'il pourra ainsi venger la religion, la science et le bon sens tant outragés par un auteur qui ne consulte guère pour écrire que son impiété et son imagination.

» M. Haret a conservé jusqu'à la fin son goût pour le travail, et on peut dire qu'il est mort en pleine activité. Sa vue était devenue très mauvaise et sa santé depuis plusieurs années inspirait par moment des inquiétudes; mais rien ne put lui faire perdre le goût des recherches archéologiques, comme aussi rien ne put altérer l'enjouement de son caractère. Quand la mort vint le frapper subitement, le 27 octobre 1882, elle ne le sur-

[1] Plusieurs vitrines du musée de Saint-Germain sont remplies des objets trouvés par M. l'abbé Haret, et dans le principe une inscription indiquait l'auteur de ces découvertes. On me dit que depuis sa mort les objets sont toujours dans les vitrines, mais que l'inscription a disparu; on ne comprend pas quelle a pu être la raison d'une semblable injustice, si toutefois elle a réellement été commise.

[2] Dans les quelques mots dont je parle, une erreur a pu se glisser: on donne cet article comme étant de M. Haret, il est signé de son collaborateur, M. Guégan.

prit point, car il l'attendait depuis plus de deux ans et il aimait à en parler à ses amis. Ses funérailles ne furent pas celles d'un homme qui a jeté un grand éclat, mais ce furent celles d'un prêtre qui avait su se faire aimer d'une population pourtant peu religieuse. Des amis venus de fort loin avaient voulu donner eux aussi un dernier témoignage d'affection à cet homme au cœur d'or.

» Désormais les curieux qui voudront parcourir les ruines de Crécy ne trouveront plus l'aimable *Cicerone* qui savait si bien en faire les honneurs; mais s'ils ont la pensée de faire une visite à l'église du village, ils pourront admirer près de l'entrée la belle tombe qui doit conserver le souvenir de cet humble curé, et sur laquelle ils liront cette inscription qui forme acrostiche :

Aux larmes que sur toi répand notre prière,
D'un ardent souvenir s'unira la ferveur.
Imitant ta vertu, ta bonté, ta douceur,
Et du labeur chrétien ta constance dernière,
Un jour ton peuple au ciel rejoindra son pasteur.

» Un instant on avait espéré que les fouilles commencées par M. l'abbé Haret seraient continuées par son collaborateur, M. Guégan. J'apprends avec regret que n'ayant pas trouvé un auxiliaire pour remplacer M. Haret, M. Guégan a abandonné Crécy et la Hutte sans espoir de retour. Et pourtant il y avait là encore d'intéressantes découvertes à faire, car un habitant me disait naguère qu'en certains endroits il suffisait de donner un coup de pioche pour en retirer des objets antiques.

» Espérons que l'exemple de M. Haret sera suivi, et qu'il se trouvera un homme de bonne volonté qui tiendra à honneur de continuer son œuvre. Il est certain que si, sur tous les points du département qui méritent d'être explorés, un travail semblable avait été accompli, les savants étrangers ne pourraient plus manifester leur étonnement de voir que la vieille terre des Carnutes et des Durocasses ne s'est point encore laissé ravir les secrets qu'elle renferme. »

M. Mouton pense qu'il serait utile de faire un plan indiquant les diverses transformations de l'enceinte du vieux Chartres.

La Société reconnaît cette nécessité, et comme M. Mouton se propose pour exécuter ce travail, la Société lui vote des remercîments.

M. Hue demande que la Société prenne en considération la publication de la carte de l'ancien diocèse de Chartres en s'appuyant sur la nécessité de cette publication pour l'ouvrage de Souchet. — La proposition est prise en considération et une Commission sera nommée dans la première séance pour étudier le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. De La Vallière, directeur de l'Assurance générale, à Blois; présenté par MM. Guignard et Merlet.

Gilbert (Armand), président du Tribunal civil à Saint-Omer; présenté par MM. Barois et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Voyage autour du Monde, par M. de Freycinet, 7 vol. in-4° et 3 d'atlas. (Don de M. Armand Gilbert.)

Essais historiques sur le Perche, par A. Gouverneur. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 10e vol. (Envoi de la Société.)

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie des Diocèses de Valence, Digne, Gap, etc., 3e année, 1re, 2e et 3e liv. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. X. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, n° 1. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. XI, 3e partie. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, t. XXI. (Envoi de la Société.)

L'Investigateur, t. LIII. (Envoi de l'Institut historique.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, 2e session de 1882. (Envoi du Préfet d'Eure-et-Loir.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance générale annuelle de la Société a eu lieu dans la salle Sainte-Foy.

A une heure et demie prenaient place au bureau M. Merlet, président de la Société, ayant à sa droite le conférencier, M. Antonin Rondelet, à sa gauche MM. Billard de Saint-Laumer et Barois, vice-président et secrétaire de la Société.

M. Merlet a ouvert la séance par le discours d'usage. Il a entretenu les auditeurs des travaux en cours ou en préparation, rendu un juste hommage aux qualités des membres défunts et présenté en quelques mots M. Rondelet. Cette allocution a été très goûtée. L'année a fait plus de vides dans les rangs de la Société que toutes celles qui l'ont précédée. Elle a vu disparaître M. Paul Durand, l'aimable vice-président dont le savoir si étendu était dissimulé par une modestie aussi sincère qu'excessive; M. l'abbé Olivier et M. l'abbé Germond, membres de la Société depuis sa fondation; M. Lorin, le célèbre peintre verrier chartrain; M. Édouard Garnier, l'habile imprimeur qui, marchant sur les traces de son père, a commencé la remarquable impression des Dalles tumulaires d'Eure-et-Loir. Enfin M. Merlet a annoncé qu'il venait d'être informé de la mort de M. Louis Joliet, secrétaire honoraire de la Société.

M. Antonin Rondelet a pris ensuite la parole. Corneille et Racine envisagés comme poètes lyriques, tel était le sujet

choisi par lui. Il en a tiré un parti merveilleux; sa conférence a été d'un bout à l'autre étincelante de verve et d'esprit, et plus d'une fois sa parole entraînante et sympathique au plus haut degré a soulevé des applaudissements mérités.

Le sujet prêtait et il était peu connu. M. Rondelet l'a traité, sans notes sous les yeux, dans un langage éloquent, fleuri, varié de formes et riche de pensées.

Disons-en quelques mots pour en indiquer la trame. Dans les études classiques, il est d'usage d'indiquer seulement comme œuvres lyriques de Corneille les stances du Cid et de Polyeucte, la traduction de l'Imitation de N.-S. J.-C.; comme œuvres lyriques de Racine les chœurs d'Esther et d'Athalie, la prophétie de Joad. M. Rondelet nous apprend qu'il y en a beaucoup d'autres. Corneille a écrit trois gros volumes de poésies lyriques; Racine, un tout entier. Et le conférencier affirme que ces productions ne le cèdent ni pour la vigueur, ni pour l'élégance à leurs œuvres dramatiques. Il le prouve par des lectures, ce qui est mieux.

Par un singulier hasard, les deux poètes ont traduit le bréviaire romain, sans savoir qu'ils se rencontraient, et ainsi il est facile de les comparer. C'est ce que fait, aux applaudissements de l'assemblée, M. Rondelet, donnant tour à tour la palme du tournoi à l'un et à l'autre.

M. Rondelet compare ensuite une ode de J.-B. Rousseau à une traduction de Corneille, et il montre la supériorité infinie du poète préféré de Mme de Sévigné.

Enfin le conférencier dit que Corneille n'a pas fait que des traductions lyriques, et il cite une charmante et vigoureuse poésie adressée à La Duparc.

Finissons en ajoutant que M. Rondelet a compté dans les œuvres lyriques de Corneille 57 manières de traduire le *Gloria patri*, toutes plus éloquentes les unes que les autres, ce qui prouve une singulière fécondité.

Quand M. Merlet a adressé ses remercîments à l'orateur, l'assemblée s'y est associée par une double salve d'applaudissements.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 7 JUIN 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Barois, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal des séances du 12 avril et du 24 mai 1883 est lu et adopté.

M. le Président annonce la perte de M. Joliet, secrétaire honoraire de la Société, ainsi que celle de M. Raveneau.

M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, ayant pour objet l'étude des coups de foudre et celle des paratonnerres.

La Société procède ensuite au renouvellement des membres du bureau.

Pour la nomination du Président, il y a 57 votants, partagés de la manière suivante : 36 membres présents et 21 membres ayant envoyé leur vote.

M. de Saint-Laumer a eu 55 voix, M. Bellier de la Chavignerie 1, M. Famin 1.

M. de Saint-Laumer, ayant obtenu la majorité, est nommé Président.

Pour l'élection des vice-présidents,

M. Merlet a obtenu 50 voix, MM. Pouclée et Barois chacun 39 voix, M. Bellier 8, M. Famin 6.

MM. Merlet, Pouclée et Barois, ayant réuni plus de la majorité absolue des suffrages, sont nommés vice-présidents.

M. Caillot, ayant obtenu 36 voix, est nommé secrétaire de la Société.

M. de Boisvillette a eu 44 voix et M. Escoffier 32. MM. de Boisvillette et Escoffier sont nommés vice-secrétaires de la Société.

M. Bellier de la Chavignerie est nommé archiviste à l'unanimité.

On procède ensuite à la nomination du bibliothécaire. M. Buisson a obtenu 17 voix, M. l'abbé Foucault 19, M. Fabrègue 12, M. Passard et M. Petrot chacun une voix : il y a ballottage et on procède à un second tour de scrutin.

M. Foucault réunit 19 voix, M. Fabrègue 10. M. l'abbé Foucault est nommé bibliothécaire de la Société.

Vu l'heure avancée, la nomination des membres de la Commission de publication est ajournée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Planchon, bijoutier, à Paris; présenté par MM. Barois et Merlet.

Bonneau, professeur d'histoire du collège de Chartres; présenté par MM. Dussart et Merlet.

L'abbé Piau (Fulgence), curé du Tremblay-le-Vicomte; présenté par MM. les abbés Robinet et Piauger.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1883.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, Caillot, Bourdel, Buisson, Escoffier, Gérondeau, Millon, Mouton, Passard, abbés Leconte, Hermeline, Piau et Vassort.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est lu par le Secrétaire de la Société et adopté sans observation.

M. Merlet présente les excuses de M. de Saint-Laumer, qui n'a pu se rendre à la séance, ayant été forcé de partir pour remplir à Rouen une mission qui lui incombe en sa qualité de Président de la Société d'Horticulture.

M. le Président fait savoir que M. Vaillant, architecte, offre à la Société quatorze carreaux en terre cuite blanche trouvés par lui dans les greniers de l'ancienne école de Francourville. — A la demande de M. le Président, M. Passard se charge de les dessiner.

M. le Président annonce la mort d'un sociétaire, M. l'abbé Beauger, directeur de la Maîtrise, enlevé par une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

M. Mouton lit une note relative à la découverte d'un squelette avec débris d'armes dans le faubourg de la Grappe, à Chartres.

« En creusant une petite fosse contiguë aux caves de la nouvelle maison d'habitation de M. Malenfant, dans le faubourg de la Grappe, n° 15, au côté gauche de la route d'Orléans, à 35 mètres du bras de l'Eure dit le Petit-Bouillon, les ouvriers mirent à découvert, le 12 juin dernier, un squelette, qui, à en juger par la nature ferme et sans mélange du terrain et la position des ossements, était encore entier quoique dans un état de décomposition incontestable, signe certain d'une époque reculée.

» Informé trop tard, c'est-à-dire quinze jours après cette découverte, nous nous sommes empressé de recueillir des renseignements assez précis pour en faire l'objet d'une notice.

» Le squelette, dont nous avons pu examiner les principaux fragments, avait deux mètres de longueur environ; il a été découvert à 1 m 40 de profondeur, placé dans une position très régulière, la tête orientée vers le midi, un fer de lance ou de javelot posé le long du bras gauche; une lame de couteau un peu recourbée en forme de serpette, et qui devait être maintenue par un manche en bois complètement disparu, était placée à la hauteur de la poitrine; à côté une boucle de ceinturon en cuivre très bien conservée. Un vase en poterie, à peine cuite, qui s'effritait et tombait en poussière sous la moindre pression, à tel point qu'il n'a pas été possible d'en conserver un fragment, se trouvait du côté droit. Il est essentiel d'ajouter que des clous en fer très oxydés et de diverses dimensions furent également ramassés près du vase ou des ossements.

» De ces diverses circonstances, et sans prétention de nous

prononcer d'une manière absolue, il nous paraît possible de déduire les conclusions suivantes :

» Le soldat inhumé ainsi entre la rivière et le réservoir de l'aqueduc d'Houdouenne pouvait être contemporain de l'époque de la construction de cet aqueduc gallo-romain. Les clous déposés à côté du vase ou autour du squelette se rapportent précisément aux cérémonies funèbres gallo-romaines ; le vase funéraire en terre serait gaulois ainsi que le couteau à manche de bois : la lance ou javelot paraît bien gallo-romain ; tandis que la boucle du ceinturon se rapprocherait plutôt, par sa belle forme de fabrication, du type romain. Nous serions donc dans ces hypothèses en présence des restes d'un personnage attaché aux travaux de l'aqueduc d'Houdouenne ou à la garde du vaste domaine de l'antique villa de la Grappe et de son réservoir, aujourd'hui acquis à l'histoire de notre Chartres gallo-romain. »

M. le Président expose que M. l'abbé Foucault propose d'abandonner, au prix de 2 francs chacun, le nombre d'exemplaires nécessaire pour les sociétaires, de sa thèse sur Ives de Chartres. Ce volume serait le complément des Lettres de saint Ives publiées par la Société. Si la proposition de M. l'abbé Foucault n'est pas adoptée, il faudra necessairement une Introduction aux Lettres de saint Ives, travail long et délicat auquel suppléerait parfaitement le volume en question. La dépense serait de 800 francs, et M. le Trésorier, consulté, a répondu que nos finances permettaient d'autant mieux de la faire que M. Foucault consent à n'être payé que par annuités.

M. Bourdel appuie la proposition.

M. l'abbé Hermeline dit qu'il a paru dans les *Analecta Juris pontificum* une lettre de saint Ives non publiée par M. Merlet et donnant l'arbre généalogique de Philippe et de sa concubine Bertrade.

M. Merlet remercie l'auteur de cette communication.

Pour donner une idée du livre de M. l'abbé Foucault, lecture est faite, par M. le Secrétaire, d'un chapitre racontant la part prise aux Croisades par les seigneurs chartrains.

On vote ensuite sur la proposition de M. l'abbé Foucault, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Président donne connaissance d'un don de Mme Paul Durand à la Société, don comprenant des notes et dessins de notre regretté vice-président sur un grand nombre d'églises du département. Il exprime aussi le regret que la bibliothèque de M. Paul Durand, si riche et si curieuse, ne puisse pas être achetée par la Société. Toutefois il ne renonce pas à l'idée de proposer plus tard d'avancer à la Bibliothèque de la ville les fonds nécessaires pour que celle-ci puisse l'acquérir.

L'assemblée décide que des remercîments seront transmis à Mme Paul Durand.

M. Merlet lit la dernière pièce de vers qu'ait écrite M. Joliet. Comme elle n'a pas été entièrement achevée, il est décidé qu'elle ne sera pas imprimée et que le manuscrit en sera remis à M. Lucien Joliet, fils du défunt.

Enfin M. Bourdel lit la pièce de vers qu'il a consacrée à la mémoire de son ami M. Joliet.

M. le Président fait connaître que la Commission chargée de juger les Mémoires envoyés au concours est composée de MM. Merlet, Caillot, Barois, Bellier de la Chavignerie, l'abbé Claireaux, Famin et Balandra, et la Commission pour la carte, de MM. Hue, Gérondeau, Buisson, Passard et abbé Vassort.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 9 AOUT 1883.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, abbé Pouclée, Barois, Bourdel, Gérondeau, Hue, Lefèvre Pontalis, Passard, Vincent, abbés Haye, Hénault, Hermeline, Leconte et Sainsot.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

La *Société historique et archéologique du Gâtinais*, présidée par M. Edmond Michel, demande à faire l'échange des publications. — La proposition est acceptée.

M. Passard présente le dessin des carreaux trouvés par M. Vaillant dans le grenier de l'école de Francourville et offerts par lui à la Société [1]. — M. le Président remercie M. Passard.

M. Merlet propose de déposer dans une des salles du Musée ces carreaux, qui constituent une chose curieuse et intéressante, sous réserve des droits de propriété de la Société Archéologique. — Adopté.

M. Merlet donne, au nom de M. René de Sainte-Beuve, quelques renseignements sur une très belle pierre tumulaire de Jean de Chartres, abbé de Tiron, mort en 1297, et qui fut un des personnages les plus marquants de cette abbaye.

Cette pierre fut découverte vers 1840, dans un champ voisin de l'église, par le plus singulier des hasards. Un jour un violent coup de vent fit tomber un chêne, sous les racines duquel elle se trouvait. L'estampage en a été pris avec beaucoup de succès par M. l'abbé René de Sainte-Beuve, vicaire à Nogent-le-Rotrou, ainsi que la réunion peut s'en convaincre *de visu*.

Des fouilles, entreprises à Anet par M. Moreau, ont mis à jour une sorte de crypte qui a été restaurée et dont la réfection a valu à l'architecte une médaille d'or. M. Merlet croit qu'il serait intéressant pour la Société d'avoir un rapport sur ces travaux. — M. le Président demande si quelqu'un des membres présents voudrait bien faire une visite à Anet et rendre compte à la Société de ce qui a été découvert par M. Moreau. M. l'abbé Hénault accepte; d'autres membres se joindront à lui.

[1] L'inscription qui se trouve sur ces carreaux est ainsi conçue :

1770. | IHS.

J'ay été fait pour le compte de Monsieur | d'Hariague, seigneur et baron et gouverneur | d'Auneau, Aunay, Oynville, Voise, Francourville et autre (*sic*) | lieux, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes | à Paris, aussy conseiller du roy, lieutenant de la | louveterie de Sa Majesté. Fourni par Louis Chevalier, | maître tuilier à Cossonville, pour employer à la ferme | de Denis Genet, fermier à Francourville. Gravé par | J. Ch[ar]mon, en l'année mil sept cent soixante-dix.

Lecture est donnée de deux notices consacrées par M. l'abbé Vilbert à la mémoire de M. l'abbé Olivier et de M. l'abbé Germond.

« Jean-Baptiste-Frédéric d'Engihoul-Olivier naquit à Paris le 15 octobre 1804.

» Sa famille paraît avoir pris son nom de la paroisse d'Engihoul, dans la circonscription de Liège en Belgique, et compta parmi ses ancêtres le célèbre Jansénius dont la volonté formelle de soumettre au jugement du Saint-Siège son fameux ouvrage, *l'Augustinus*, fut, après sa mort, indignement méconnue par ses disciples, et ne fut manifestée que par le grand Condé, qui trouva cachée à l'évêché d'Ypres la lettre que ce savant évêque avait écrite au pape Urbain VIII, et qui ne lui fut pas envoyée. (Voir son article au *Dictionnaire historique de Chaudon et Delandine*, 1810.)

» Attaché avant la Révolution à la maison du prince de Conti, M. d'Engihoul se réfugia à Paris pendant la période révolutionnaire et le premier empire, s'y maria et chercha dans l'industrie ses moyens d'existence.

» A la Restauration, il fut nommé concierge du château de Compiègne : son fils Frédéric fit avec distinction ses études au collège de cette ville, obtint le diplôme de bachelier, et de 1822 à 1824 fut professeur au collège de Domfront.

» L'abbé Clausel de Montals, aumônier de Mme la Dauphine, allait chaque année passer ses vacances chez son intime ami, l'abbé de la Serre, aumônier du château de Compiègne. Il avait remarqué la candeur, l'esprit vif et enjoué du jeune professeur, et lorsqu'en 1824 il fut nommé évêque de Chartres, il lui proposa de l'emmener avec lui, de l'attacher à sa personne comme secrétaire intime. Dieu se sert d'ordinaire de moyens humains pour accomplir ses desseins. Le jeune Frédéric abandonna volontiers le professorat pour une carrière qui lui offrait un horizon plus conforme à ses goûts comme à son inclination. A son nom belge, *peu euphonique*, Monseigneur ajouta celui d'*Olivier*, sous lequel il fut presque exclusivement connu dans le monde chartrain et ailleurs.

» Arrivé à Chartres avec Mgr de Montals, encore dans toute la plénitude et la vigueur de ses facultés physiques et intellectuelles, le jeune secrétaire employa ses loisirs à l'étude

de la théologie au séminaire, et alla même passer deux années au séminaire de Saint-Sulpice.

» Vers la fin de l'année 1830, M. l'abbé Trinchant, qui avait succédé, en 1824, à M. l'abbé Itasse comme secrétaire de l'Évêché et cumulait les fonctions de professeur de mathématiques au collège et de desservant de Champhol, partit pour Rome, où la cécité dont il ressentait les atteintes depuis plusieurs années, ne tarda pas à le conduire au tombeau. La nouvelle de sa mort, au printemps de 1832, détermina Monseigneur à confier à M. l'abbé Olivier la charge de secrétaire général de son évêché. (Promu au sacerdoce la veille de Pâques 1832, et revêtu des insignes de chanoine honoraire de la cathédrale, il succéda en 1838 à M. l'abbé Barantin comme chanoine titulaire.)

» Les archives du secrétariat, encore peu nombreuses en raison du rétablissement de l'Évêché en 1822, étaient néanmoins dans le plus grand désordre : la collection des registres des paroisses du diocèse n'y était que très incomplète ; la comptabilité fabricienne laissait beaucoup à désirer ; il y avait pour ainsi dire tout à faire. Le nouveau secrétaire embrassa ce travail avec une activité, une entente, un esprit d'ordre et de classement qui assurait pour l'avenir la conservation de pièces administratives du plus haut intérêt diocésain. Par ses soins, la rédaction des registres des paroisses devint uniforme ; l'administration fabricienne fut éclairée, dirigée par des règlements, des ordonnances, des circulaires dues à ses études des lois, du droit contentieux qui lui permettaient d'élucider jusqu'aux affaires les plus embrouillées, jusqu'aux questions les plus ardues ; ce qui faisait dire à Mgr de Montals qu'il avait *le premier secrétaire d'évêché de France.* Ce témoignage de l'illustre Prélat était confirmé par toutes les personnes en relations d'affaires avec l'intelligent secrétaire : d'un dévouement, d'une complaisance à toute épreuve, il ne savait pas s'épargner lorsqu'il s'agissait non-seulement des devoirs de sa charge, mais aussi des services multipliés qui lui étaient demandés de toutes parts : les jours ne lui suffisaient pas, il était souvent obligé de prendre sur le repos des nuits. Si l'on a dit que la table tuait plus de monde que la guerre, on aurait pu dire aussi que la plume tue plus de monde relativement que la charrue. Doué d'un bon et solide tempérament, sa consti-

tution finit néanmoins par se sentir minée au point qu'il dut, avant les cinquante ans qu'il désirait accomplir dans les labeurs du Bureau, solliciter de la bienveillance de son Évêque un soulagement que réclamait sa santé gravement altérée. Ce ne fut pas sans peine que Monseigneur accéda à ses désirs; il ne put d'ailleurs se décider à se priver entièrement des ressources particulières qu'il trouvait dans sa longue gestion des affaires diocésaines.

» Sa Grandeur voulut qu'il conservât son logement près d'Elle et gardât dans la retraite la direction d'œuvres spéciales dans lesquelles son atticisme s'était toujours si heureusement déployé. C'est au milieu de ces occupations que le mal, dont il était atteint depuis plusieurs années, finit par triompher de sa forte constitution et qu'il rendit son âme à Dieu le 15 mai 1882.

» M. Olivier, sans fortune, n'eut jamais d'autres ressources personnelles que ses modestes émoluments; il trouvait néanmoins le moyen de soulager bien des misères secrètes que son cœur généreux regrettait vivement de ne pouvoir alléger plus largement et plus efficacement. La nombreuse assistance qui se pressait à ses obsèques était un haut et touchant témoignage de l'estime, de l'affection que lui avaient conciliées les qualités dont il était doué, dont il fit toujours un si noble usage et qui, nous en avons la confiance, lui auront mérité la récompense promise au bon et fidèle serviteur. »

« Pierre-Eugène Germond, né en 1818 à Mézières-en-Drouais, d'une famille peu favorisée des biens de la fortune, mais jalouse de conserver les traditions de vertu qu'elle tenait de ses pères, suça pour ainsi dire avec le lait, et puisa dans les leçons et les exemples de ses religieux parents les sentiments de pieux dévouement qui déterminèrent plus tard sa vocation. Il fit avec distinction ses études à Saint-Cheron comme au Grand-Séminaire diocésain, fut en 1841 promu au sacerdoce, puis nommé au vicariat d'Yèvres.

» Mgr de Montals n'avait pas perdu de vue les mérites de cet intéressant sujet, et ressentant déjà les atteintes de la cécité, il l'appela en 1842 auprès de lui pour y remplir les fonctions de secrétaire intime : l'abbé Germond se montra vite à la hauteur de ces délicates fonctions, que lui facilita

grandement du reste la gracieuse nomination de conservateur de la Bibliothèque de la ville, où il puisait à loisir les documents nécessaires aux travaux dans lesquels était absorbé le vénérable et docte Evêque pour la défense et la conservation de la foi, comme base de la société française. A la mort de ce grand Prélat, survenue le 4 janvier 1857, son successeur, Mgr Regnault, ayant été à même d'apprécier la qualité et les talents du secrétaire intime, jugea à propos de le conserver auprès de lui, l'attacha au secrétariat en qualité de secrétaire-archiviste, et lui confia particulièrement les études et travaux préparatoires au changement de liturgie. Ces travaux préparatoires pour l'adoption de la liturgie romaine, qui devint obligatoire dans le diocèse à partir du 1er janvier 1865, occasionnèrent à l'abbé Germond, pendant six ans, des recherches, des occupations inouïes, car il s'agissait de sauver autant que possible de son anéantissement complet l'antique et vénérable liturgie chartraine. Son activité, son zèle, son industrie se déployèrent spécialement lorsque, chargé de la rédaction de l'*Ordo* diocésain, il fut aussi investi du titre et des fonctions de maître des cérémonies de la Cathédrale, et le clergé trouvait toujours auprès de lui les renseignements, les éclaircissements que nécessitait l'établissement de rites, us et coutumes liturgiques auxquels il avait été jusqu'ici à peu près complètement étranger.

» Des voix plus autorisées pourront dire le zèle, le dévouement intelligent avec lequel il coopéra au déménagement et au transport de l'Évêché à la Mairie, de la Bibliothèque de la ville; ses soins à classer et à placer, dans les belles salles qui leur étaient préparées, les ouvrages de cette importante Bibliothèque.

» En 1872, M. l'abbé Olivier ayant obtenu de Monseigneur d'être déchargé des fonctions de secrétaire général de l'Évêché, M. Germond, son collaborateur depuis plusieurs années, fut désigné pour lui succéder. Initié depuis plusieurs années à ce genre d'occupation, son activité, la rare et merveilleuse perspicacité dont il était doué, résolurent souvent heureusement les difficultés presque incessantes qui surgissaient dans le contentieux administratif.

» Tant de travaux, tant de fatigues épuisèrent prématurément une constitution d'ailleurs robuste : M. Germond venait

de célébrer les obsèques de son prédécesseur et ami (le 17 mai 1882), lorsque la maladie le cloua à son tour sur un lit de douleur dont il ne se releva pas; le 25 juillet suivant, il rendit son âme à Dieu, emportant les profonds regrets du Clergé et de toutes les personnes qui, à différents titres, avaient eu avec lui des relations toujours empreintes de la plus gracieuse aménité. »

M. l'abbé Leconte lit un travail sur le tome XII de la *Revue du Maine.*

Les rares documents que j'ai pu recueillir seront distribués en trois paragraphes : 1° possessions de la maison seigneuriale d'Illiers dans le Maine; 2° les routiers et les Anglais en notre pays après le traité de Brétigny; 3° suite et fin des notes relatives à la numismatique locale.

§ 1. — Possessions de la maison seigneuriale d'Illiers dans le Maine.

1. La maison seigneuriale d'Illiers, qui descendait des anciens comtes de Vendôme, possédait, au XIII° siècle, le fief de *Saint-Médard*, relevant de la châtellenie de Saint-Calais. On trouve dans le Cartulaire du Château-du-Loir un acte par lequel Pierre de Montoire, comte de Vendôme, et Jean d'Estouteville cèdent à Geoffroi V, vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau et du Château-du-Loir, les fiefs de Bouloire et de Maisoncelles, et l'hommage que ledit Jean d'Estouteville recevait de *Geoffroi d'Illiers*, pour le fief de *Saint-Médard*, relevant, ainsi que les deux autres fiefs susdits, de la châtellenie de Saint-Calais.

2. Les *d'Illiers* possédaient encore, au XIV° siècle, la châtellenie d'*Ecorpain* au Maine.

3. Dans le même siècle, une *Jehanne d'Illiers* épousa Henri de Montreuil, seigneur de Lucé au Maine. Par acte de 1394, ces époux vendent à Lambert le Cirier leur terre de la *Bournays-en-Sainte-Cerotte.*

4. En 1404, un *Pierre d'Illiers* était châtelain d'*Ecorpain* et de *Maisoncelles*, et tenait en main le fief de la *Chesnaie de Saint-Mars de Locquenay.*

5. En 1408, un *Jehan d'Illiers*, chevalier, était seigneur de *Vancé.* (*Rev. du Maine*, t. XII, p. 81.)

6. En 1493, *Jeanne-Madeleine d'Illiers*, héritière de la baronnie d'Illiers, en donna le titre avec sa main à Jacques de Daillon, seigneur du Lude. Leur fils, Jean III de Daillon, fut comte du Lude et *baron d'Illiers.* M. Hucher possède un jeton très curieux et très rare de ce dernier seigneur. Le jeton de Jean III est en laiton et très bien conservé. Au droit : un écusson surmonté d'une couronne de comte, qui porte au 1er et au 4e de Daillon, c'est-à-dire d'*azur à la croix engrêlée d'argent;* au 2e d'Illiers, qui est d'*or à six annelets de gueules* 3, 2 *et* 1; et au 3e de Montmorency-Loué, c'est-à-dire d'*or à la croix de gueules accompagnée de seize alérions d'azur, la croix chargée de cinq coquilles d'argent, au*

franc quartier de Beaumont-Brienne. Sur le tout un blason presque effacé ou qui n'a pas été suffisamment empreint, mais sur lequel on croit voir encore les armes d'Illiers. Autour, l'ordre de Saint-Michel, et la légende : ✠ JEHAN DE DAILLON CONTE DV LVDE. Le revers représente la Fortune nue se soutenant sur les vagues d'une mer agitée au milieu des débris d'un navire, et soulevant de sa main gauche, au-dessus de sa tête, une voile avec sa vergue; de la droite, elle tient les cordages de l'extrémité inférieure de la voile. Pour légende, la devise de la famille du Lude : FORTVNAM VIRTVTE LVDE.

Les armes placées au 1er canton et au 4e sont les armes personnelles de Jean III de Daillon. Celles du 2e sont les armes de Jeanne-Madeleine d'Illiers, mère de Jean. Les armes reproduites au 3e canton sont celles de Marie de Laval-Loué, aïeule de ce seigneur, seconde femme de Jean II de Daillon, le fin politique que Louis XI appelait « maistre Jehan des habiletés » et qui fut le fondateur de la prospérité et de la splendeur du Lude.

Pourtant ce n'est pas lui qui bâtit le château du Lude; c'est à son fils Jacques de Daillon qu'il fut donné de construire le splendide édifice qu'on admire aujourd'hui. Après la mort de Jacques, arrivée en 1533, sa veuve, Madeleine d'Illiers, continua son œuvre. « C'est elle, dit M. David[1], qui, en l'absence de son mari et pendant son long veuvage, poursuivit l'achèvement du château, et qui en fit orner l'intérieur de peintures murales, d'emblèmes et de devises savantes dont M. le marquis de Talhouët retrouva les vestiges dans un cabinet de la tour du Sud. L'une de ces peintures la représente elle-même apprenant la mort de son mari, qui avait été blessé mortellement à la bataille de Pavie. » — Jacques et Madeleine eurent un fils, notre Jean, et deux filles.

« Jean III (dit l'auteur du *Château du Lude*, p. 73) était né en 1493; il eut d'abord le titre de seigneur du Lude, baron d'Illiers et de Briançon. Il fut sénéchal d'Anjou, lieutenant-général pour le roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Poitou, de la Rochelle et du pays d'Aunis. Il ne put, disent les lettres patentes de 1675, succéder au gouvernement du Dauphiné, à cause de son âge, mais il mérita celui de Guyenne en 1548. Marié le 30 avril à Anne de Batarnay, fille de François, baron du Bouchage. et de Françoise de Maillé, il fut fait chevalier de l'ordre du roi en 1529. C'est en sa faveur que la terre du Lude fut érigée en comté par lettres-patentes que François Ier signa à Pesou, en mai 1545 et qui furent enregistrées au Parlement, les 6 août et 5 décembre de la même année. Un peu avant sa mort, arrivée à Bordeaux le 21 août 1557, le roi, en lui écrivant, lui donnait le titre de *Cousin*. » (*Rev. du Maine*, XII, p. 209.)

§ 2. — Les Routiers et les Anglais en notre pays après le traité de Brétigny.

1. *Les Routiers*. — Quand fut signé, en 1360, le traité de Brétigny-lez-Chartres, on pouvait croire que notre pays, laissé à la France, serait

promptement débarrassé des routiers qui le dévoraient; mais, malgré les ordres du roi anglais, Edouard III, ils restèrent cantonnés dans leurs repaires. Un historien de nos jours, grâce à de longues et minutieuses recherches, a pu signaler un grand nombre de lieux occupés par les ennemis dans les différentes provinces du royaume, depuis 1356 jusqu'à 1364. Dans l'extrait donné par M. Allouis et concernant le Maine et quelques territoires voisins, on voit que Nogent-le-Rotrou fut occupé de 1358 à 1360, et Vendôme en 1362.

Du Guesclin, récemment entré au service de la France, fut chargé d'expulser les Compagnies qui infestaient les domaines de trois des otages qui devaient tenir à Londres la place du roi Jean II jusqu'au parfait paiement de l'énorme rançon stipulée à Brétigny. Ces trois seigneurs étaient Philippe de France, frère du roi, duc d'Orléans, et seigneur d'Yenville; le second fils du roi, Louis duc d'Anjou et comte du Maine; enfin, le comte d'Alençon et du Perche. Nous connaissons les deux premiers; il n'est pas moins intéressant pour nous de savoir quel était le troisième. Le traité de Brétigny, art. 15, faisant l'énumération des otages, désigne pour 5e otage solidairement « le comte de Blois, ou son frère, comte d'Alençon, ou Pierre, son frère, comte de Saint-Pol. » Or le comte de Blois était alors Louis III de Châtillon, qui gouverna le Blésois et le Dunois de 1346 à 1372. Deux de ses frères furent après lui successivement comtes de Blois, Jean II jusqu'à 1380, Gui II jusqu'à 1397. Le traité nous apprend qu'il avait un troisième frère, Pierre, comte de Saint-Pol. De ces quatre Châtillon, ce fut le troisième, Gui, qu'on emmena comme otage en Angleterre, où il resta près de sept ans, jusqu'au 15 juillet 1367. C'est donc lui qui est désigné comme comte d'Alençon. Il est cependant certain que ce comté était alors dans la maison de Valois, inaugurée en 1293 par Charles, père du roi Philippe VI. Au moment où fut conclu le traité de Brétigny, Charles III de Valois, comte d'Alençon et du Perche, portait depuis un an l'habit monastique. Je suppose que son frère puîné, Pierre III, étant encore trop jeune pour gouverner le comté, le nouveau moine en confia provisoirement l'administration à un seigneur voisin, Gui de Blois, qui avait peut-être épousé la veuve de Charles II, père du jeune comte percheron. Le seigneur blésois ne dut pas, il est vrai, conserver plus d'une année la gestion du domaine alençonnais : car Charles III se fit religieux en 1359, Gui de Châtillon fut otage en 1360, et Pierre III administra par lui-même à partir de l'année où Gui revint d'Angleterre, 1367. Mais il n'en est pas moins probable que Gui est le comte d'Alençon désigné par le traité de Brétigny, et signalé parmi les trois otages dont Bertrand du Guesclin fut nommé lieutenant pour expulser de leurs domaines le fléau des Grandes-Compagnies.

Le héros breton s'acquitta de sa mission avec sa vigueur et son habileté ordinaires. Il avait déjà délogé de plusieurs lieux forts les terribles routiers, quand une nouvelle bande, celle des *Tard-venus*, conduite par un certain Robert Marcount, partit de Vendôme vers le mois de novembre 1362 et descendit la vallée du Loir. Ils trouvaient enfin une mort misérable dans les fossés du château de Thouvoie et

dans les environs. Lorsque Du Guesclin inaugura le règne de Charles V par sa belle victoire de Cocherel, sur l'Eure, 1364, il avait presque entièrement purgé notre pays des hordes qui le saccageaient depuis huit ans.

II. *Les Anglais.* — Cinq ans après, en 1369, le traité de Brétigny ayant été déchiré, notre sol ne tarda pas à être envahi par un corps de l'armée anglaise, qui de Calais avait fini par gagner l'Ile-de-France, la Beauce et la Touraine. Dès l'automne de 1370, Robert Knolles, le chef de ce corps, était maître en partie de la vallée du Loir, et par de nombreux détachements il eut bientôt ravagé ou terrifié le pays situé entre le Loir et le Mans. C'est alors que Du Guesclin, revenu d'Espagne et nommé connétable, accourut. Peu de jours après, pendant une absence de Robert Knolles, il vainquit à Pontvallain son lieutenant, Thomas de Grantson.

Notre territoire, délivré une seconde fois par le grand capitaine, fut encore envahi au bout de dix ans, 1380, par une autre armée anglaise sous la conduite du comte de Buckingham. Elle commit bien des horreurs dans sa marche de Vendôme en Bretagne, jusqu'à ce qu'enfin le duc breton, Jean IV de Montfort, heureusement réconcilié avec la France, força les insulaires de repasser la Manche. (*Rev. du Maine*, XII, p. 38.)

§ 3. — Suite et fin des notes relatives a la numismatique locale.

Un grand nombre de monnaies offrent au revers des personnages debout. Ces conceptions ont été exécutées sur l'or dans les régions armoricaines, et sur l'argent dans les diocèses du Mans et de Chartres : elles sa sont donc produites à l'ouest avant de pénétrer dans le centre et de se manifester à Tours, au Mans, à Chartres, puisque le monnayage d'or est antérieur au monnayage d'argent chez les Mérovingiens. Elles représentent des personnages historiques et contiennent des allusions aux traditions locales. Il est avéré que les deux personnages figurés sur les monnaies du Mans sont saint Gervais et saint Protais, que celui des deniers de Chartres est saint Cheron. (*Rev. du Maine*, XII, 24.)

Les personnages imités de la Victoire des monnaies romaines s'étaient perpétués dans les ateliers de l'Armorique. L'insurrection bretonne conduite par Judicaël, au temps de Dagobert I, paraît avoir refoulé les ateliers francs jusque dans l'ouest du Cenomannicum, et ces types attardés de la Victoire, devenus des représentations de figures légendaires et de saints locaux, passèrent de l'or sur l'argent et continuèrent leur pérégrination vers l'Est, à Tours, au Mans, à Saint-Calais, à Chartres enfin, où ils avaient cours encore au temps de Pépin le Bref et de Charlemagne. (*Rev. du M.*, XII, 260)

J'ai dû me restreindre à ce petit nombre de documents, pour ne pas sortir de la sphère assez étroite dans laquelle je dois me renfermer.

Regrettant de n'avoir, dans ce champ nécessairement borné, pu glaner cette fois que quelques épis, j'ai cru devoir, pour grossir un peu ma gerbe, ajouter, en guise d'appendice à mon dernier paragraphe concernant la numismatique, une notice sur les monnaies anciennes.

Appendice sur les monnaies anciennes.

Le plus ancien mode de trafic fut l'échange. Mais il arrivait souvent que ce qui manquait à l'un ne se rencontrait pas chez un autre : on fut donc obligé de prendre une matière dont la valeur déterminée servît à fixer le prix des choses. Cet intermédiaire des transactions, désigné dans les langues latines sous le nom de monnaie, a nécessairement varié selon les peuples et leurs produits divers. Ainsi, le cuir faisait fonction de monnaie en Russie jusqu'à Pierre le Grand; les coquillages appelés *cauris*, aux Maldives et chez d'autres tribus indiennes; les toiles dites *guinées*, chez les peuplades nègres de la côte occidentale de l'Afrique; le sel, en Abyssinie; la morue, à Terre-Neuve; les grains de cacao, au Mexique; le tabac en Virginie. La matière la plus généralement adoptée pour intermédiaire des échanges fut l'argent et l'or. Pendant une longue série de siècles, on n'employa qu'en lingots le métal précieux, et l'usage s'en conserve encore aujourd'hui chez les Chinois, qui ont pour toute monnaie de petites barres d'or ou d'argent, et portent un trébuchet à la ceinture pour les peser. On s'avisa ensuite de marquer la matière monétaire d'une figure publique, pour en déterminer la valeur, en assurer le poids et l'aloi, et empêcher ainsi la fraude dans les transactions. Les chefs des Etats se réservèrent le droit d'y mettre la marque, d'en fixer le prix et de lui donner cours parmi les peuples. C'est cette estampille légale imprimée aux métaux des transactions qui constitue la monnaie proprement dite. Voyons rapidement quelle fut, chez les principales nations de l'antiquité, l'origine de la monnaie ainsi frappée au coin public.

I. *Egyptiens.* — On n'a de l'Egypte aucune monnaie antérieure à la domination des Perses en ce pays. Jusque-là on fondait l'or et l'argent en petits lingots ayant la forme d'anneaux ou de petites barres, dont on faisait des brochettes ou des paquets. Quant aux petits appoints, on les obtenait à l'aide de poudre ou de paillettes. Ainsi, sur les monuments antiques de l'époque de Sésostris, les tributs payés aux Pharaons par les nations vaincues sont représentés sous la forme de séries d'anneaux et de bourses, celles-ci contenant sans doute la poudre d'or.

II. *Grecs.* — A l'époque de la guerre de Troie, on ne connaissait pas encore chez les Grecs l'usage de la monnaie. Dans Homère, Glaucus troque ses armes contre celles de Diomède, des armes d'or contre des armes d'airain : celles de Glaucus valaient cent bœufs, celles de Diomède n'en valaient que neuf. On employa ensuite au trafic les métaux; quatre furent en usage parmi les Grecs : le fer, le cuivre, l'ar-

gent et l'or. Le monnayage du fer, du bronze et de l'argent remonte au commencement du IXe siècle avant notre ère. Lycurgue, roi de Sparte en 898, lui imposa la monnaie de fer à très grand module. Un contemporain de Lycurgue, Phidon, tyran d'Argos, avait en son pouvoir l'île d'Egine, dans l'Archipel. Rebelle à la culture, le sol éginète était riche en mines de cuivre et d'argent. Phidon eut l'heureuse idée d'exploiter ces métaux, et d'en créer des monnaies pour enrichir son peuple par le commerce. « On trouve encore aujourd'hui, dit Sperling, quelques monnaies de ce prince, qui représentent d'un côté le bouclier que les Latins ont appelé *ancile*, et de l'autre une petite cruche et une grappe de raisin, avec ce mot ΦΙΔΟ. »

L'unité monétaire était, chez les Grecs, la drachme d'argent. Voici, d'après Plutarque, l'étymologie du mot *drachme*. Avant l'invention de la monnaie, on trafiquait à l'aide de petites broches de fer. Quand on eut monnayé le bronze et l'argent pour remplacer les verges de fer, on conserva le nom de ces dernières pour désigner les monnaies qui en avaient la valeur, quoiqu'elles en différassent par la matière et par la forme. « De là vient, dit Plutarque, qu'on appelle encore aujourd'hui oboles (*obèlos*, broche) les plus petites monnaies, et qu'on donne le nom de *drachme* (poignée) à une pièce de monnaie valant 6 oboles, parce qu'il fallait autant de ces brochettes pour remplir la main. »

Longtemps les Grecs n'eurent d'autres pièces d'or que les espèces persanes, appelées *dariques*. Puis plusieurs villes grecques d'Asie fabriquèrent des imitations de la darique, qui furent appelées *statères* ou *chrysos* ou enfin *tètradrachmes*, parce qu'elles valaient quatre drachmes. Quant aux Grecs d'Europe, c'est à peine si, dans un petit nombre de villes, Athènes, Thèbes, Panticapée, ils frappèrent quelques chrysos jusqu'au règne de Philippe. Mais ces pièces se multiplièrent, sous le nom de *Philippes*, lorsque le père d'Alexandre exploita les riches mines du mont Pangée.

Dans le champ des monnaies grecques, il y eut un type accessoire plus petit que le type principal, pour désigner le magistrat qui avait présidé à leur fabrication ou l'atelier monétaire d'où elles étaient sorties. Chaque Etat mettait sur sa monnaie un signe particulier : Delphes, un dauphin ; Athènes, une tête de Minerve, avec la chouette, symbole de la vigilance ; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe, pour marquer l'abondance et les délices de leur sol ; les Rhodiens, le soleil, auquel ils avaient dédié leur fameux colosse. Les Macédoniens sur leurs philippes d'or, et Sparte sur ses pesants disques de fer, gravaient un bouclier, pour désigner la force et la bravoure de leur milice. Les villes grecques les plus renommées pour la perfection de l'art monétaire furent Corinthe et Syracuse.

III. *Lydiens*. — Hérodote, l. 1, c. 94, dit des Lydiens : « Ils sont, à notre connaissance, les premiers qui aient frappé de la monnaie d'or et d'argent. » Nous avons vu Lycurgue, à Sparte, et Phidon, en l'île d'Egine, donner aux Grecs leurs premières monnaies dès le commencement du IXe siècle. Il faut donc remonter au-delà pour arriver jusqu'à

l'inventeur de la monnaie. Au delà, l'histoire entre dans les âges héroïques où les mythologues grecs l'ont plus ou moins altérée par la fable. Mais sous les voiles du mythe on peut découvrir certaines réalités. J'y crois apercevoir l'auteur lydien de la première monnaie sous le ridicule travestissement dont Apollon l'a gratifié. Ce pauvre riche, doué du fatal privilège de convertir en or tout ce qu'il touche, se plonge dans le Pactole, et son contact rend aurifère le fleuve de Lydie. Quant à l'époque où régnait ce digne prédécesseur de Crésus, elle doit être postérieure à la guerre de Troie, puisque les héros d'Homère ne connaissaient pas l'usage de la monnaie; je placerais le règne de Midas et l'invention de la monnaie entre l'expédition troyenne et les règnes de Lycurgue et de Phidon, vers le XIe siècle avant notre ère.

IV. *Perses.* — Les Perses avaient presque toute leur fortune en lingots, et très peu de numéraire. On a vu plus haut qu'ils frappèrent des monnaies d'or longtemps avant les Grecs, et que ces monnaies portaient le nom de *dariques*. Le scholiaste d'Aristophane et Suidas enseignent que les premières dariques avaient pour auteurs, non pas Darius, fils d'Hystaspe, mais un Darius plus ancien : c'est, croit-on, celui qui est appelé par Daniel Darius le Mède, et qui est connu dans Eschyle sous le même nom; il régna à Babylone en 538 av. J.-C. La darique était aussi nommée *sagittaire*, parce qu'elle représentait d'un côté la figure d'un archer, la tête couronnée, un genou à terre, et la main décochant une flèche.

V. *Romains.* — Les Romains, sous leurs premiers rois, employaient, pour leur trafic, des morceaux d'airain brut, *æs rude*. Servius Tullius monnaya le cuivre. L'unité de sa monnaie fut la livre, appelée *As* du nom de sa matière, *æs*. Il y fit graver quelque animal domestique (*pecus*), bœuf, porc, mouton : d'où le nom de *pecunia* donné à la monnaie en général. L'as pesa une livre jusqu'à la 1re guerre punique. Alors le sénat, pour faire face aux dépenses, décréta que les as n'auraient plus que 2 onces, tout en conservant la même valeur monétaire. Cette monnaie réduite reçut une nouvelle empreinte : d'un côté la tête de Janus Bifrons, de l'autre une proue de navire. La 2e guerre punique obligea l'Etat de réduire encore l'as de moitié, c'est-à-dire à une once. Enfin, l'an 191 av. J.-C., la loi Papiria le réduisit à une demi-once, c'est-à-dire au 24e de son poids primitif.

La monnaie d'argent commença d'être frappée à Rome en 269 av. J.-C. A cette époque, on fabriqua une pièce d'argent d'une valeur égale à 10 as de cuivre, et qu'on appela, en conséquence, *Denier* (deni asses). On lui donna deux sous-multiples, le *Quinaire* (5 as) et le *Sesterce* (2 as 1/2). Les premiers deniers portaient ordinairement, d'un côté, une tête de Rome armée d'un casque; et de l'autre un char traîné par 2 ou 4 chevaux, d'où les noms de *Bigati* et de *Quadrigati* qu'on leur donnait. Le quinaire était aussi appelé *Victoriatus*, parce qu'il représentait ordinairement une figure de la Victoire. Lorsque les Romains eurent commencé l'usage de la monnaie d'argent, ils cessèrent d'employer l'as comme monnaie de compte, et adoptèrent pour les calculs, non pas le denier, mais le sesterce, qui était le quart de celui-ci.

La monnaie d'or ne fut frappée que 62 ans après le denier d'argent, 207 av. J.-C.; et encore on en fabriqua très peu jusqu'à Jules-César. Mais, à cette époque, le monnayage de l'or reçut son entier développement. La pièce d'or, *Aureus*, fut frappée à la taille de 40 à la livre, et sa valeur fixée à 25 deniers. Sous l'empire, l'aureus porte à l'avers l'image de l'empereur et diverses figures historiques ou mythologiques au revers. Alexandre Sévère ayant fabriqué des fractions de l'aureus, le *Semissis*, qui en valait la moitié, et le *Tremissis*, le tiers, on donna dès-lors à l'aureus entier le nom de *Solidus*, d'où nous avons fait *sol* et *sou*. Constantin le Grand fixa le poids du solidus à 4 scrupules; il supprima le denier d'argent et lui substitua *l'Argenteus*, dont la valeur était le 12e du sou d'or et le double de l'as de cuivre.

A Rome, les ateliers monétaires étaient établis dans un bâtiment construit sur le mont Capitolin et contigu au temple de *Juno Moneta*, c'est-à-dire de Junon qui donne des conseils. De là le nom de *Moneta* fut appliqué d'abord à l'atelier monétaire, puis étendu aux produits qui s'y fabriquaient. Telle est l'étymologie du terme *Monnaie*.

VI. *Juifs*. — Les Hébreux connaissaient de haute antiquité l'usage de l'argent pour le commerce. Abraham achète aux fils de Heth une caverne pour enterrer Sara, moyennant 400 sicles d'argent ayant cours chez les marchands. Mais ces mots « ayant cours chez les marchands », ne sont pas une preuve que le métal fût marqué d'une empreinte légale certifiant sa valeur. Abraham ne compte pas les 400 sicles, il les *pèse*. D'ailleurs le terme de *sicle*, comme celui de *talent*, désignait moins une valeur monétaire qu'un poids commun, dont on se servait pour peser toutes sortes d'objets. Pour peser l'or et l'argent, on avait dans des sacs des pierres d'un poids déterminé. Chaque bourse renfermait des poids de valeur égale. Moïse défend d'avoir dans le même sac des pierres de poids différents : « Non habebis in eodem sacculo diversa pondera », hebr. « Lapidem et lapidem, majorem et minorem. » Pour prévenir les fraudes, on conservait dans le temple les étalons destinés à la vérification des poids : d'où l'expression « au poids du sanctuaire, » pour marquer un poids exact. Depuis que les Juifs eurent des rois, l'étalon public fut aussi appelé *poids du roi*.

Les Juifs ne connurent l'usage des métaux monnayés que depuis la domination des Perses. S'ils se servirent dès lors de monnaies étrangères, ils ne frappèrent eux-mêmes de monnaie que sous le gouvernement des Asmonéens. Antiochus Sidètes, roi de Syrie, permit à Simon Macchabée de battre monnaie. La loi défendant aux Juifs de faire des images, le grand-prêtre se contenta de graver sur ses monnaies quelques emblèmes ou quelques vaisseaux du Temple. On y lit, d'un côté : « Jérusalem la sainte », avec l'année depuis la délivrance de Sion, et, de l'autre côté, « sicle » ou « demi-sicle d'Israël », selon la valeur de la pièce. Ces légendes sont en caractères samaritains, c'est-à-dire en lettres phéniciennes ou anciennes hébraïques. Les antiquaires s'accordent à dire que toutes les monnaies où se voient des caractères hébreux nouveaux, c'est-à-dire chaldéens, sont fausses. On ne trouve de monnaies de Simon que pendant 4 ans, bien que l'administration

de ce souverain pontife ait été de 8 années, 143-135 av. J.-C.; et l'on ne voit aucune monnaie de son fils Jean Hyrcan, qui fut 29 ans grand sacrificateur, 135-106. Les Juifs, croit-on, représentèrent au prince que graver une estampe quelconque était contraire à la loi, et il dut ainsi renoncer à son privilège. Les successeurs de Hyrcan furent moins scrupuleux; avec le titre de rois ils s'attribuèrent le droit de frapper des monnaies à leur coin, et ils osèrent s'y faire représenter avec un palmier et une grappe de raisin, emblèmes de la fertilité du sol israélite. Cet usage dura chez les Juifs jusqu'à la ruine de leur nationalité sous Vespasien.

VII. *Gaulois.* — Les peuples d'origine celtique n'avaient pas de monnaie marquée au coin. Ainsi, les Espagnols, Celtes mêlés aux Ibères, faisaient le trafic avec les Phéniciens et les Carthaginois, en échangeant leurs marchandises contre d'autres, ou bien en coupant un morceau d'une lame d'or ou d'argent, selon la valeur de ce qu'ils achetaient. César ne rencontra de même dans la Grande-Bretagne d'autre monnaie que des anneaux de fer et de petites lames de métal sans marque. En Gaule, l'or et l'argent qu'on trouva, à Toulouse, dans le temple et dans les lacs sacrés, consistaient en un métal brut, ou tout au plus façonné en meules battues au marteau, mais sans empreinte.

Les Gaulois ne connurent l'usage des monnaies d'or et d'argent que par leurs rapports avec les colonies grecques établies sur le littoral Méditerranéen. Aussi les plus anciennes monnaies frappées dans la Gaule sont des imitations des drachmes d'argent et des statères d'or des Grecs. Après la conquête romaine, les Gaulois imitèrent surtout les deniers et les quinaires d'argent des Romains. Enfin, après la conquête franke, ce furent encore les monnaies impériales qui servirent d'abord de type aux monnaies gauloises, comme on l'a vu dans les quelques extraits que j'ai pu faire du beau travail qui m'a inspiré cette notice, l'étude de M. de Ponton d'Amécourt sur les *Monnaies mérovingiennes du Cenomannicum.*

M. de Saint-Laumer fait remarquer qu'il doit y avoir une erreur légère au sujet de la monnaie russe, car il a vu des pièces de monnaie de ce pays antérieures à Pierre le Grand.

M. l'abbé Hénault demande la parole pour une communication verbale. Il dit que des fouilles exécutées près du bureau d'octroi de Saint-Brice ont mis à découvert des murs dont les fondations peuvent avoir trois mètres de largeur. Il en a suivi la direction et est parvenu à retrouver d'autres restes dans plusieurs jardins avoisinants. La construction ét la nature du ciment indiquent que ce sont des murs gallo-romains. Il en a perdu la trace dans l'impossibilité où il était de faire les fouilles et ne sait s'ils se dirigent vers la Grappe ou vers la Courtille. Il y aurait évidemment un grand intérêt à recher-

cher ce qu'étaient ces murailles et si elles formaient une circonvallation à quelque distance de l'enceinte de l'*Oppidum*. En conséquence, M. l'abbé Hénault demande si la Société ne pourrait pas voter des fonds pour faire des fouilles et des sondages.

M. de Saint-Laumer se rappelle qu'à une époque déjà éloignée on projeta de faire dans le pré de l'hospice de Saint-Brice une plantation de pommiers. Les trous furent creusés justement sur un ancien mur très large, si bien que les arbres ne réussirent pas. Une des sœurs de l'hospice a rapporté que les murs semblaient circulaires, ce qui pourrait faire supposer l'existence de tours.

M. l'abbé Hénault ajoute qu'on a découvert aussi autrefois un four à brique.

M. de Saint-Laumer : Autrefois on a découvert à Saint-Jean un fossé qui se continuait dans la direction de l'Hôtel-Dieu et descendait ensuite vers Saint-Brice. Dans le quartier on appelait ce fossé le fossé de la forteresse. M. Lecocq s'était préoccupé de savoir ce que pouvait être ce fossé et le mur au pied duquel il se trouvait, mais il n'a pas fait connaître son avis sur ce point.

L'Assemblée décide qu'une somme de 50 francs sera mise à la disposition de M. l'abbé Hénault.

M. l'abbé Sainsot lit une appréciation d'un mémoire relatif à Josaphat et un compte-rendu des « *Essais historiques sur le Perche* », de M. Gouverneur.

Le *Mémoire* qu'on m'a donné à examiner ne nous apprend rien d'important au sujet des religieux en faveur desquels il fut composé. C'est un exposé de la question en litige comme aussi des raisons qui doivent donner gain de cause aux demandeurs. Le titre nous indique quels sont les personnages en cause. Le voici dans toute sa teneur :

Mémoire pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye royale de Josaphat-lès-Chartres, demandeurs en revendication contre Messire Pierre-Auguste Le Noir, chevalier, seigneur de Jouy et autres lieux, défendeur, Messire Louis de Meaucé de la Rainville, chevalier, seigneur de Villebeton, Demoiselle Agathe-Elisabeth de Meaucé de la Rainville, fille majeure, Demoiselle Marguerite de Meaucé de Beauvoir, émancipée d'âge, procédante sous l'autorité de Me Jacques Hardouin Souchay, procureur-fiscal du comté de Dunois son curateur et ledit sieur Souchay, audit nom, Intervenant et aussi Défendeur.

Voici la cause en quelques mots :

L'abbé commandataire de Josaphat, François de Boulier, qui plus tard devint archevêque de Rouen, avait pour homme de confiance Marin Compagnon, qu'il avait fait son receveur général. De Paris, sa résidence habituelle, l'abbé ne pouvait guère diriger ses religieux ni administrer ses terres. Le sieur Compagnon en profita pour le tromper indignement. Il alla trouver l'abbé et se fit donner par lui, pour un prix dérisoire (2 sous 6 deniers de cens, 2 poules grasses et 30 livres de rente), le manoir et la terre de Lambouray, paroisse de Jouy, qu'il avait représentés comme de peu de valeur, quoique en cette même année 1565 il en eût retiré au moins 800 livres de revenu. L'acte de vente fut ratifié par les religieux qui n'examinèrent même pas un contrat qui leur était si désavantageux et par lequel ils hypothéquaient tous leurs biens. Le fils de cet intendant infidèle acheva l'œuvre de son père, en se faisant céder pour 40 sous de rente, la censive et le cens de Lambouray ainsi qu'une servitude et un repas qu'il devait aux religieux, toutes choses pouvant être estimées plus de 50 livres de rente (1577).

Au moment du procès, Lambouray valait 1,400 livres de revenu, et les religieux en touchaient 30, ce qui suffisait pour faire annuler la vente, car, disait leur défenseur, *causa venditionis rescindendæ si venditor ultra dimidium justi pretii deceptus fuerit.*

L'auteur du Mémoire prouve, par des arguments pris du droit canonique et du droit civil, que l'acte de 1565 est nul de plein droit et que, bien qu'il existe depuis 190 ans, il n'a pu établir la prescription puisqu'il n'est autre chose qu'un titre vicieux. — Cette affaire avait été soulevée en 1753 seulement; ce Mémoire fut fait en 1755, et une note manuscrite qui couvre les marges de la dernière page nous apprend qu'une sentence du 6 décembre 1759 ordonna l'entérinement des lettres de rescision obtenues par les Religieux, qui furent rétablis dans tous leurs droits sur la terre de Lambouray.

Le manoir de Lambouray et le moulin qui en était proche n'existent plus; peut-être un champtier ou un lieu-dit en conservent-ils le souvenir.

Messire Le Noir, seigneur de Jouy, et la famille de Meaussé de la Rainville ne sont en cause que comme possesseurs de Lambouray, qu'ils avaient hérité de Thomas Le Noir, neveu de demoiselle Marguerite de Chartres, dont le père avait acheté cette terre à la petite-fille de Marin Compagnon. Ce qui prouve que les possesseurs n'étaient pas bien sûrs de leur droit, c'est que dans les actes de transmission on suppose toujours le cas où les religieux voudraient ou pourraient rentrer en possession. Les Le Noir ont été seigneurs de Jouy depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'en 1789; les de Meaussé de la Rainville ont été seigneur de Villebeton depuis 1681 environ, et leurs descendants occupent encore la propriété de ce nom dans la paroisse du Mée.

Comme tous les petits *pays* qui ont peu ou qui n'ont point vécu de leur vie propre, qui n'ont pas possédé ce que nous appelons aujourd'hui leur autonomie, le Perche n'offre guère plus d'attrait à l'histo-

rien qu'au géographe. Au point de vue géographique, il est assez difficile de déterminer quelle est l'étendue du territoire qui a été désigné autrefois sous ce nom de Perche : ses limites sont toujours demeurées vagues et elles n'ont jamais eu la précision des délimitations de nos anciennes provinces, ni surtout de nos départements actuels; il a même été divisé et partagé politiquement entre plusieurs des grandes contrées qui l'environnent, et il a sous ce rapport subi divers changements. Au point de vue historique, le Perche est un sujet assez ingrat pour l'écrivain; il a en effet vu s'accomplir peu d'évènements importants; et s'il a pris part à certains faits mémorables, son rôle y a été le plus souvent très effacé, il y figurait comme un comparse plutôt que comme un acteur; il était comme un de ces humbles satellites que de puissantes planètes entraînent dans leurs évolutions au milieu des espaces célestes.

A défaut d'autres avantages, ce charmant pays a certainement le don d'inspirer un ardent amour à ceux qu'il a vus naître. C'est à cet amour du pays natal que plusieurs enfants du Perche ont dû la filiale pensée de retracer l'historique de cette province au petit pied, et c'est souvent avec autant de succès que de plaisir qu'ils ont entrepris ce travail qui aurait été dépourvu de charmes pour des étrangers. Après René Courtin, Bart des Boulais, Bry de la Clergerie, l'abbé Fret et plusieurs autres, voici M. Gouverneur, lui aussi un Percheron, qui vient *essayer* de nous dire ce que fut autrefois *le pays qui lui a donné le jour*. Le nouvel historien du Perche s'excuse sur ce noble sentiment d'avoir eu l'audace d'écrire ce livre. *L'amour du pays rend audacieux*, dit-il. On n'a pas besoin de recourir à des excuses quand on a droit à la reconnaissance; et c'est toujours avec reconnaissance que les amis de l'histoire applaudiront à la généreuse résolution d'un écrivain qui consacre sa plume à conserver le souvenir du passé de sa patrie.

Le modeste titre d'*Essais* que l'auteur donne à son travail désarme un peu la critique; elle se trouve ainsi en présence d'une simple ébauche et non pas d'un travail achevé; il lui faut se prononcer non sur une œuvre définitive, mais sur le travail qui la prépare, sur les matériaux qui doivent composer cette œuvre. Elle doit donc se montrer plus indulgente, si elle ne veut pas dépasser la mesure en montrant des exigences excessives. C'est pour cette raison que je ne blâmerai point la disposition adoptée par l'auteur pour l'ensemble de son ouvrage, qui se compose de chapitres indépendants les uns des autres. A proprement parler, ces chapitres sont autant de monographies distinctes, qui se rapportent à différentes parties d'un même objet, sans être reliées entre elles par un enchaînement logique. Il est certain que cette méthode oblige l'auteur à des redites inévitables, et, en morcelant la trame du récit, déroute l'esprit du lecteur. Mais on laisse passer dans de simples *Essais* ce qu'on n'eût pas toléré dans une Histoire. Il faut avouer d'ailleurs qu'on n'aurait rien gagné à suivre l'ordre chronologique, tant il y a peu de suite dans les évènements qu'il faut raconter.

M. Gouverneur a essayé de tracer les limites du Perche; on pourrait

sur certains points contester le bien-fondé de sa délimitation, mais lui-même ne la donne pas comme inattaquable et on ne pourrait d'ailleurs répondre à ses hypothèses que par d'autres hypothèses, car les éléments de certitude font ici absolument défaut.

Les différents chapitres des *Essais* ont reçu des développements suffisants pour faire de chacun d'eux un traité ou un livre sur la matière à laquelle il est consacré, et quand on les a tous parcourus, on a vu passer sous ses yeux tous les hommes, tous les faits et toutes les choses qui méritaient d'être signalés dans l'étendue de cette petite région qui fut jadis appelée *pagus Perticensis*. Un de ces chapitres mérite une mention particulière, c'est celui qui porte pour titre *le Nobiliaire percheron*. Cette partie du travail de M. Gouverneur est la plus neuve et la plus importante; aussi un critique d'histoire n'a-t-il pas craint de dire que ce chapitre est une *œuvre magistrale*. Après avoir recherché quelle a été la part de la noblesse percheronne dans les Croisades, l'auteur donne la liste des seigneurs de Nogent-le-Rotrou, puis il reproduit des états de noblesse pris à cinq époques différentes. Ce n'est point là une œuvre achevée, mais il y a les matériaux d'un véritable nobiliaire du Perche, et il serait facile de donner la dernière main à un travail ainsi ébauché.

Le chapitre concernant les *monastères* n'est pas non plus sans mérite; nous y trouvons un bon résumé de l'histoire des différentes maisons religieuses qui ont fleuri dans le Perche jusqu'à la Révolution. L'auteur me permettra de lui signaler une légère erreur historique. Il cite comme évêque de Chartres, Renault de Montmirail (page 308); aucun évêque de ce nom n'ayant occupé le siège épiscopal de Chartres, c'est sans doute Renault de Mouçon qu'il faut lire. — Puisque j'ai abordé la question des erreurs et incorrections, je lui ferai remarquer aussi qu'il est peu correct de dire : *Bernard avait* 70 *ans quand la mort le surprit* (page 203). La mort peut surprendre l'homme du monde, elle ne doit pas avoir le même pouvoir sur les religieux dont la vie tout entière n'est qu'une préparation à ce suprême instant, et d'ailleurs à cet âge il ne doit y avoir de surprise pour personne.

Il n'y aurait guère en somme que des éloges à formuler, si l'auteur s'était toujours contenté d'être historien, mais il a voulu aussi faire acte de libre-penseur, et la préoccupation de se poser en ennemi de la religion l'a empêché de garder toute l'impartialité désirable. Aussitôt que, de près ou de loin, il touche à une des questions dont on se sert chaque jour pour battre en brèche l'Église catholique, le fils de Voltaire paraît, il emprunte quelques traits fortement émoussés à l'arsenal philosophique des encyclopédistes ou aux clichés du journalisme moderne, et lance en passant cette flèche de Parthe, afin de contribuer lui aussi pour sa petite part à *écraser l'infâme* ou à détruire *le phylloxera du cléricalisme*.

Je n'ai point la prétention de réfuter toutes les erreurs, historiques ou autres, qui se sont ainsi glissées sous la plume de l'auteur; il faudrait pour cela un travail de longue haleine, car une attaque formulée en quelques mots exige presque toujours une défense de plusieurs

pages; et d'ailleurs, comme il n'y a ici rien de nouveau, on en trouvera la réfutation dans les savantes dissertations des apologistes de notre sainte religion. On me permettra pourtant de signaler quelques-unes de ces erreurs, afin de prouver que je n'ai point porté une accusation dénuée de fondement.

Pour M. Gouverneur, comme pour les admirateurs enthousiastes du monde moderne, il n'y a eu avant 89 que misère, ignorance, abjection. Après avoir rapporté que les Percherons du moyen-âge, afin d'exprimer qu'ils dépendaient de Chartres pour le spirituel et d'Alençon pour le temporel, disaient plaisamment : Nous sommes du bon Dieu de Chartres et du diable d'Alençon, il ajoute, en guise d'épiphonème : *Touchante allusion qui en deux mots, soumission et résignation, dépeint la situation misérable de nos pères* (p. 68). Je ne saisis pas bien le rapport de cette réflexion avec les paroles qui précèdent et qui pourtant doivent l'avoir inspirée; l'auteur y a vu une occasion plus ou moins heureuse de dire leur fait aux siècles barbares que vient de remplacer enfin le siècle des lumières, et il s'est bien gardé de laisser échapper cette occasion. Mais, ne lui en déplaise, la situation de nos pères n'était pas si misérable qu'il veut l'insinuer, et d'ailleurs si les peuples modernes avaient autant de soumission et de résignation que les peuples d'autrefois, ils se plaindraient moins de leur condition, et la question sociale n'agiterait pas le monde entier au grand effroi et à l'embarras plus grand encore de tous nos utopistes.

Dans la question de l'apostolicité des Églises de la Gaule, on devine de quel côté se range l'auteur. Pour la plus grande et la plus saine partie des catholiques instruits, la Religion chrétienne a été apportée dans nos contrées par des prédicateurs de l'Évangile qui avaient reçu directement leur mission de saint Pierre et des autres Apôtres : pour M. Gouverneur, c'est là une simple *opinion, fruit d'une foi naïve et sincère sans doute, mais qui ne repose sur aucun document sérieux, ne peut trouver grâce devant la critique et résister à l'examen historique* (p. 197).

Ne nous étonnons pas que l'auteur n'ait point partagé l'erreur commune, qu'il se montre si assuré, si peu hésitant dans une question qu'il avoue lui-même être fort controversée; il a pour lui une autorité devant laquelle tous les savants passés sont comme s'ils n'étaient pas, cette autorité est celle de Chevard, du bon Chevard, comme il l'appelle, de ce révolutionnaire sans crédit au point de vue historique, de cet écrivain si partial qu'il n'a pas voulu admettre le chanoine Souchet dans sa galerie des illustrations chartraines, parce que Souchet était un prêtre. Il est vrai qu'à ce témoignage si concluant il a voulu ajouter celui de ce même Souchet, que Chevard estimait si peu, tout en copiant sans cesse son Histoire de la ville et du diocèse de Chartres. Mais le passage cité par M. Gouverneur (page 198) ne prouve rien en faveur de son opinion. Le savant chanoine y conteste l'origine druidique de la statue vénérée alors à Chartres, ce qu'il pouvait faire très bien sans nier l'apostolicité de l'Église de Chartres, et en fait il admettait que l'établissement de la religion chrétienne remontait aux temps apostoliques, il développait même cette thèse

avec force arguments à l'appui et fixait l'année 68 pour l'arrivée à Chartres des prédicateurs de l'Évangile. M. Gouverneur le sait bien, puisque lui-même en fait la remarque à la page suivante (page 199, note) [1].

Il reste donc seul avec Chevard à croire que la Religion en France et à Chartres en particulier n'est pas d'origine apostolique; du moins il ne nous cite pas d'autre autorité. S'il est très affirmatif sur ce point, il l'est beaucoup moins quand il s'agit de fixer lui-même l'époque où ont paru les premiers apôtres Chartrains, il semble toutefois préférer l'opinion qui recule cette époque jusqu'au IIIe siècle. S'il suivait avec plus d'attention les phases du débat élevé sur cette question, il saurait que les anti-apostoliques, battus jusque dans leurs derniers retranchements et ne voulant pourtant pas s'avouer vaincus, concèdent que la foi a pu être prêchée dans la Gaule vers le milieu du second siècle.

Une plume savante et plus autorisée que la mienne doit prochainement traiter cette question des origines de l'Église de Chartres. Je lui laisse le soin d'édifier, sur ce point important, ceux qui seraient tentés de croire que l'opinion des adversaires de l'apostolicité est solidement appuyée. Je me contenterai de faire cette simple réflexion. Si la foi chrétienne n'a pas été prêchée dans notre contrée au premier siècle, cela ne peut s'expliquer que par une volonté expresse et formelle de la priver du bienfait de la vérité religieuse. En effet, la Gaule était une des contrées les plus voisines de Rome; elle était devenue célèbre depuis que César en avait fait la conquête au prix de tant de fatigues; les plus célèbres généraux tenaient à honneur d'y exercer le commandement, et plusieurs de ceux qui la gouvernèrent y trouvèrent non-seulement la gloire militaire, mais encore la couronne impériale. Plusieurs de ses villes avaient des écoles qui attiraient de nombreux écoliers, et elles disputaient presque à Rome elle-même la palme du luxe et des fastueuses réjouissances. Si donc une province de l'empire romain devait tout d'abord attirer l'attention, et par suite le zèle des Apôtres, c'était assurément celle-ci. Or puisque, nous dit-on, elle n'a entendu parler de l'Évangile qu'au IIIe siècle, tandis qu'à la mort des Apôtres l'Évangile avait été prêché dans tout le monde connu, depuis les Indes jusqu'aux colonnes d'Hercule, il faut que le prince des Apôtres, en envoyant ses missionnaires, leur ait dit: Vous prêcherez à toute créature, vous irez dans le monde entier porter la bonne nouvelle, c'est l'ordre du Maître; mais vous ne toucherez pas à la Gaule; c'est, il est vrai, un pays digne de notre zèle, car là aussi il y a des âmes nombreuses à sauver. En cette contrée il y aura un jour une nation vaillante qui sous le nom de France méritera le noble titre de fille aînée de l'Église; malgré cela il suffira qu'on y porte l'Évangile au IIIe siècle. Un jour viendra en effet que des ennemis de toute religion et de tout bien trouveront déshonorant pour leur pays d'avoir appar-

[1] Souchet était savant comme un Bénédictin, ce n'est pourtant pas une raison pour l'appeler Dom Souchet comme l'auteur le fait page 209 (Note).

tenu à la Religion catholique dès le premier siècle. Respectons leur susceptibilité et laissons à ceux qui viendront après nous le soin de christianiser ce pays. » C'est assurément là un langage étrange dans la bouche du premier des Apôtres, et cependant si les choses ne se sont point passées ainsi, je demande comment on pourra expliquer que la Gaule ait seule échappé à ce mouvement de fermentation qui soulevait partout le vieux monde payen, comment seule elle a été inaccessible à cette Religion, qui n'a été arrêtée par aucun obstacle, et qui puisait dans les persécutions elles-mêmes une vitalité nouvelle et une plus grande force d'expansion. Sans doute nos adversaires n'admettent pas cette réfutation par l'absurde; c'est la seule pourtant qui convienne à leur prétendu système historique. Sans doute ils répondent dédaigneusement que c'est là seulement un argument négatif; mais il a lui seul plus de valeur que tout ce qu'ils appellent leurs arguments positifs, arguments qui se bornent à deux ou trois textes, interpolés peut-être et certainement contredits par d'autres textes des mêmes auteurs. Il est vrai aussi qu'ils ont recours à de savantes déductions, à des hypothèses fort ingénieuses; mais on sait où l'on peut nous conduire dans cette voie, et des écrivains de mérite ont prouvé, en employant les mêmes procédés, l'un que la ville de Paris n'a jamais existé, l'autre que Napoléon Ier est un mythe qui représente le cours du soleil.

Au résumé, on a fait beaucoup trop d'honneur aux auteurs de cette belle découverte, en les prenant au sérieux et en leur répondant dans toutes les formes, comme s'ils avaient apporté une objection renversante. Il fallait se contenter de leur dire : Nous sommes en possession paisible, constante, universelle, d'une tradition qui est la même dans toutes les Eglises de France; il vous faut, pour ébranler ce rempart derrière lequel nous nous retranchons, d'autres armes que quelques paroles sans portée et des négations pleines d'audace. Vos objections laissent notre foi intacte; vous êtes libres de ne pas la partager; mais gardez-vous de croire que nous en changerons uniquement pour vous être agréables. Ce qui vous anime, ce n'est pas l'amour de la vérité, mais c'est le désir d'ôter à notre sainte Religion quelques rayons de sa gloire, de trouver en défaut sa tradition, de vous inscrire en faux contre ce qui lui fait le plus d'honneur. Ne trouvez pas mauvais que nous vous laissions ces sentiments et que nous respections sa tradition comme l'expression d'une vérité acquise.

Si M. Gouverneur avait étudié plus scrupuleusement les origines de l'Église de Chartres, il ne redirait pas, après beaucoup d'autres d'ailleurs, que saint Savinien et saint Potentien sont venus à Chartres, car leurs actes nous apprennent qu'ils y ont seulement envoyé leurs disciples, sous la conduite de saint Altin. S'ils ont cependant toujours été regardés comme les apôtres de cette Église, c'est parce qu'ils étaient les chefs de cette mission et que la foi a été prêchée dans le pays chartrain uniquement par leur ordre.

L'auteur semble partager l'opinion de ceux qui ne veulent voir dans la religion chrétienne qu'un paganisme modifié et perfectionné

(page 198); il n'est pas besoin de réfuter ce système qui revient à dire que la lumière est le perfectionnement des ténèbres et que le jour est le résultat de la nuit.

Il aurait dû laisser au *Nogentais* cette phrase qu'il lui emprunte et qui ne fait pas honneur à la plume d'où elle est tombée : « Telle est la tradition (il s'agit du séjour de saint Laumer à Belhomert), transmise par des personnes instruites, notamment par Thiers, savant curé de Champrond-en-Gâtine, qui *le* débitait en compagnie de ses confrères » (page 205). Outre une faute de syntaxe, il y a ici une faute de bon goût; l'historien doit toujours parler le langage d'un homme qui se respecte.

Il explique à sa manière, et ce n'est pas la meilleure, l'influence du clergé au moyen-âge. Il reconnait la nécessité de cette influence et le bien qu'elle a produit; après cet aveu on pourrait croire qu'il va lui payer le tribut de sa reconnaissance, mais des hommes d'église n'ont droit qu'au mépris et à la haine, aussi n'hésite-t-il pas à faire suivre ces prémisses élogieuses de cette singulière conclusion : « Le salut par les procédés a remplacé le salut par la foi, et sur le monde social pèse désormais une lourde, une immense hiérarchie qui mêle partout le spirituel au temporel, qui domine, qui persécute, écrase tout ce qui tente de lui résister. C'est en vain qu'à de nombreuses reprises les populations essaient de secouer le joug qui les étreint; vains efforts ! l'humble germe si modestement semé devait grandir bon gré mal gré, pour envelopper bientôt la société tout entière de son inextricable réseau » (page 208).

Il y a de tout dans cette phrase, excepté la justice et la vérité. Qu'est-ce que le salut par les procédés ? L'auteur aurait bien dû l'expliquer, car cette expression qui n'est là que pour faire antithèse au salut par la foi manque un peu de clarté. Et puis on ne sème pas un germe, mais on sème le grain qui produit le germe. Ce germe qui produit un réseau inextricable a bien aussi quelque chose de phénoménal. Quand on a recours au ton déclamatoire, il est facile de se laisser aller à de semblables incorrections de style. — Je ferai aussi remarquer que ce joug qui écrasait le peuple ne l'empêchait pas de dire : *Il fait bon vivre sous la crosse;* et que cette hiérarchie immense qui dominait, etc... a plus fait pour la civilisation que toutes les déclamations philosophiques. C'est un protestant qui l'a dit : *Les évêques ont fait la France comme les abeilles leur miel.*

Il faut lire aussi ce que l'auteur dit de la rapacité des moines, de leur avarice, de leurs procédés injustes, etc., pour comprendre jusqu'à quel point on peut se laisser aveugler par ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit sectaire. Qu'on étudie sans parti-pris ces Cartulaires où M. Gouverneur a vu des choses si étranges, et on trouvera que les religieux du temps passé ont pratiqué d'admirables vertus, dont l'éclat ne saurait être terni par quelques faiblesses et quelques défauts qui sont le fait de leur époque plus que de leur profession.

Ces appréciations fausses déparent un ouvrage recommandable à tant d'autres titres, et on est d'autant mieux fondé à les regretter

qu'elles semblent être inspirées à l'auteur beaucoup moins par ses convictions que par le désir de donner des gages au parti anti-religieux. Quand il ne prend conseil que de lui-même, il rend justice à la Religion, il en parle avec respect; c'est ainsi qu'en rappelant les progrès de la foi, il nous montre *les succès rapides de ces nouvelles idées apportées par des hommes simples, isolés, dont la parole austère groupe autour d'eux une foule de déshérités puisant dans la foi nouvelle une véritable régénérescence* (page 14); autre part il dit que la Religion nouvelle *inaugurait la charité et l'amour de son semblable devant des esclaves courbés sous le joug* (page 196). Ces aveux et quelques autres semblables sont d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares sous la plume de M. Gouverneur, et ils nous prouvent qu'il sait juger sainement et se montrer impartial, quand il ne se laisse pas influencer par des préjugés puisés à une école qui ne s'inspire pas toujours de la vérité.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Joseph Bidet, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine; présenté par MM. Fauveau et Merlet.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Bourdel, Buisson, Jules Courtois, Gérondeau, Hue, Mouton, Passard, Poyer, de Sainte-Beuve père, abbés Claireaux, Clerval, Courtois, Haye, Hermeline, Lecomte, Pardos, Sainsot, de Sainte-Beuve et Vassort.

M. le Président donne connaissance de la liste des sociétaires décédés depuis la séance du mois d'août. Ce sont M. Benoist,

conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. Michel Mauzaize et M. Edmond Foiret, propriétaires à Chartres, et M. l'abbé Gouache, curé de Neuvy-en-Dunois.

Lecture est faite ensuite du titre des publications adressées à la Société.

La commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise a adressé le 3e fascicule de ses publications avec une lettre par laquelle elle demande l'échange. — La réunion décide qu'on enverra les procès-verbaux et que le secrétaire devra écrire pour réclamer les deux premiers fascicules, afin que la publication soit complète.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. A. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, rappelant que la réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu en 1884, à l'époque accoutumée et indiquant dans quel sens doivent être dirigées surtout les études des savants des départements. Ce que la direction leur demande, ce sont des mémoires inédits ayant trait à l'histoire de l'art dans la région qu'ils habitent.

M. le Président rappelle que le délai pour le dépôt des ouvrages concourant pour le prix de la Société expire le 1er janvier prochain.

M. le Secrétaire signale un article écrit par M. L. Guignard dans un journal de Blois, où se trouve relatée l'inscription d'une pierre tombale portant le nom de Pierre Mestais, procureur de Révérend Père en Dieu Monsieur l'abbé de la Sainte-Trinité de Thiron. — M. Merlet répond qu'il en a eu connaissance.

M. le Secrétaire cite un autre article archéologique du même journal où il est question des trous creusés dans le sol avec une rare perfection par les Carnutes pour se mettre à l'abri pendant les guerres.

Plusieurs membres disent que le fait est connu et démontré, que notamment il y avait sous la ville de Chartres de vastes souterrains. M. Mouton ajoute qu'il a vu près de l'escalier de la Reine Berthe des caves qui lui paraissent communiquer avec des souterrains.

M. de Saint-Laumer et M. Bellier de la Chavignerie indiquent qu'il a été trouvé en d'autres endroits des substructions semblables. M. l'abbé Sainsot dit que dans la Beauce il y en a beaucoup qui auraient pu servir de refuges dans la dernière guerre.

M. le Président lit une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Brou, relative à la publication de la Monographie de la Cathédrale de Chartres, par M. l'abbé Bulteau.

M. Merlet propose à l'Assemblée de décider la publication de cet ouvrage, réduit à deux volumes de grosseur ordinaire; mais il ne dissimule pas que la Société ne pourra pas faire face à la dépense avec ses revenus ordinaires.

M. Hue, le trésorier, dit que pour une œuvre de cette importance, il ne faut pas regarder à la dépense.

M. Merlet ajoute que certainement la publication coûtera très cher et que pour y subvenir, il sera nécessaire de toucher au capital. Il n'y voit pas, quant à lui, grand inconvénient, mais il a cru devoir prévenir la réunion, afin d'éviter toute surprise. Toutefois il croit qu'il sera possible d'obtenir du Gouvernement une subvention qui diminuera dans de notables proportions les charges de la Société.

Plusieurs membres déclarent qu'il leur paraît utile d'entreprendre la publication dont il s'agit.

Puis M. le Président résume les observations présentées et met aux voix la proposition de M. Merlet. La réunion décide sans opposition que l'impression sera faite par la Société.

M. le Président lit alors un projet d'avant-propos envoyé par M. l'abbé Brou et indiquant le but poursuivi par M. l'abbé Bulteau et les conditions dans lesquelles il a rédigé son travail.

« Bien qu'étranger au diocèse de Chartres, j'y avais un emploi temporaire en 1844, et c'est à cette époque que j'eus l'inappréciable bonheur de contempler pour la première fois l'insigne basilique de Chartres justement célèbre dans le monde chrétien.

» Aussitôt le désir d'étudier le monument s'imposa à mon esprit, et je m'entourai de tout ce qui pouvait aider mes recherches sur un sujet de si haute importance.

« Le travail le plus récent qui me tomba entre les mains était intitulé *Description historique de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Chartres*, par A. P. M. Gilbert, 1824. L'auteur était loin d'avoir mis à profit les conquêtes dont pouvait se glorifier l'Archéologie depuis le commencement de notre siècle; Aussi je crus ne devoir pas hésiter à entreprendre moi-même une description plus conforme aux progrès de la science moderne; et dès l'année 1850 je publiais ma *Description de la cathédrale de Chartres.*

» Mon but principal était alors de servir de simple guide aux voyageurs instruits. Il s'est trouvé, disais-je dans l'avant-propos, des poètes pour chanter les splendeurs et la majesté de notre basilique, de nombreux historiens pour en dire les origines et des artistes pour en buriner les beautés, mais chose étonnante, il ne s'est pas encore rencontré un archéologue pour en faire une description exacte et complète.

» Dans ce travail de 1850, à plusieurs reprises, je fis l'aveu que le cadre où je devais me renfermer ne m'avait permis que d'effleurer les nombreuses et importantes questions qui se donnent rendez-vous sur le terrain de cet édifice du moyen-âge; mais, en même temps, je promettais de revenir sur ces mêmes questions et de leur donner tous les développements nécessaires dans un ouvrage plus étendu; d'avance je l'intitulais : *Monographie de la cathédrale de Chartres.*

» Rentré dans le diocèse de Cambrai en 1851, je n'eus garde d'oublier mes promesses; d'ailleurs le souvenir de Chartres me suivait incessamment, et quand enfin je fus dans un poste quasi-définitif, je résolus de réaliser le projet le plus cher à mon cœur, celui de mettre sérieusement la main à l'œuvre que j'avais annoncée avec une sorte d'insistance.

» Ma pensée unique était qu'en faisant connaître davantage la sublime cathédrale de Chartres avec sa vaste étendue, avec son symbolisme expressif, avec son incomparable vitrerie, je montrerais en même temps tout ce que la foi de nos pères nous a laissé de grand et de beau. Là se trouvait en quelque sorte toute l'histoire intellectuelle du moyen-âge; c'est l'interprétation biblique, c'est la littérature et la civilisation pendant une longue période d'années, ce sont les arts, les idées dominantes du peuple, ses mœurs, ses usages, son costume, son caractère et sa vie intime; c'est l'humanité, c'est la Religion,

c'est Dieu. N'est-ce pas enfin le plus bel hymme chanté en l'honneur de la Très-Sainte-Vierge Notre-Dame dont la gloire et les privilèges resplendissent sur tous les points de notre édifice sacré ?

» Dès lors je ne cessai de multiplier mes recherches, quelque longues et laborieuses qu'elles dussent être; je ne voulus reculer devant aucun sacrifice, soit pour consulter dans les bibliothèques publiques les manuscrits inédits, soit pour voir de mes propres yeux d'autres cathédrales où j'avais l'espérance de contrôler des interprétations qui m'avaient laissé quelque doute.

» De plus, lorsqu'en 1856, se fondait à Chartres sous l'impulsion de M. de Caumont la *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, je fus jaloux de voir mon nom enregistré dans cette liste où figuraient plusieurs de mes doctes amis. Chaque fois que dans les réunions mensuelles de cette laborieuse Société, il était question de notre cathédrale, je me sentais tressaillir dans mon humble presbytère; c'est ainsi que j'eus tant à profiter des travaux de M. de Boisvillette, de M. P. Durand, de M. Merlet, de M. Lecocq, etc.

» En 1873, la rédaction de la monographie était assez avancée pour qu'il y ait eu un commencement d'impression : malheureusement, je rencontrai ce que l'on appelle aujourd'hui une *surprise dans les fondations,* et je crus un instant que tous mes projets allaient être réduits à néant.

» Cependant, je ne pouvais me résoudre à abandonner l'œuvre à laquelle se rattachait presque toute mon existence. — Eh bien, me disais-je, qu'importe que mon travail soit édité de mon vivant; l'essentiel est qu'il soit achevé; je retoucherai mes premiers chapitres, j'en ferai disparaître les longueurs qu'on me reproche, et sans désemparer, je ne m'arrêterai plus que lorsque tout sera terminé. Le manuscrit du chanoine Souchet n'était pas imprimé à sa mort. Trop heureux, si même au bout de deux cents ans, une Société d'hommes érudits jugeait mon manuscrit digne de voir le jour.

» Grâces en soient rendues à ces Messieurs de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, je ne fus pas condamné à une si longue attente. Bientôt M. de Saint-Laumer, alors Président de notre Société, me fit savoir par un intermédiaire officieux que sous forme de *Mémoires* on accueillerait volontiers pour les im-

primer certains extraits de ma *Monographie*. C'est ainsi que j'eus l'honneur de voir éditer d'abord une *Étude iconographique sur les calendriers de la cathédrale*, puis *Saint Fulbert et son œuvre*. C'étaient les premières avances, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour imprimer la monographie tout entière. Et en effet je ne tardai pas à apprendre que M. Merlet, devenu Président à son tour, était dans les mêmes dispositions que son prédécesseur; je connus même l'intention où il était de provoquer un suffrage dans une réunion générale. — A qui, pensait-il, devait incomber le souci de propager la gloire de la basilique Chartraine si ce n'est à notre Société Archéologique?

» J'ai donc le ferme espoir que la résolution de faire imprimer la *Monographie de la cathédrale de Chartres* par les soins de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* sera bientôt un fait accompli.

» Loin de moi de croire que j'aie dit le dernier mot sur la cathédrale de Chartres. Ma conviction au contraire est que je laisse à nos jeunes confrères de la Société une vaste carrière encore libre. Avec les années qu'ils ont devant eux, avec les ressources qu'ils ont entre les mains, soit à la *Bibliothèque communale*, soit aux *Archives du département*, il leur sera facile de poursuivre des études spéciales, par exemple sur nos vitraux ou bien sur la clôture du chœur, ou bien même sur la crypte où gisent tant de problèmes à résoudre.

» Enfin, qu'il me soit permis d'adresser à ces Messieurs de la Société une requête à laquelle il leur sera aussi facile qu'avantageux d'acquiescer. Je prévois qu'au dernier moment, la nécessité de modifier certains passages se fera sentir : étant dans l'impossibilité par mon éloignement de faire face à tous ces embarras qui accompagnent l'impression, je prie ces Messieurs pour tous les changements qu'ils jugeront à propos d'introduire de vouloir bien s'entendre avec M. le Chanoine Brou. Depuis dix ans il est mon fidèle correspondant; on ne saurait trop tenir compte de ses observations, car il connaît parfaitement le fond de ma pensée sur tous les points qui touchent à notre cathédrale.

» Et maintenant, m'adressant à Marie, Notre-Dame de Chartres, je lui dirai, avec Sébastien Rouillard, le dévot et naïf historien de son Eglise : « Si votre grâce plutôt que mon mérite me permet d'attendre quelque loyer d'un service à vous deub,

que ce soit, ô Reine débonnaire, celui qu'avez promis aux plus affectionnés de vos clients qui élucideront la gloire de votre nom, loyer incomparable de la vie éternelle, *qui elucidant te, vitam æternam habebunt,* d'autant que c'est le cap de bonne espérance auquel je cingle, à rames et à voiles; que c'est le sommet de la montagne sainte sur lequel j'ai les yeux incessamment fichés, que c'est l'escalier de Béthel auquel mes pas journellement s'avancent et le sacré Gomor qui fait le comble de mes vœux et prières. » (*Parthénie*, épître dédicatoire, p. 5 et 6.)

Wambaix, 8 juin 1881.

Enfin il dit que, suivant lui, il est indispensable de nommer une Commission, laquelle serait chargée d'examiner tout ce qui se rapporte à la publication, et qu'il faudrait la nommer le plus tôt possible, afin que l'impression pût commencer sans retard.

La réunion décide que la Commission sera nommée dans la séance du mois de décembre.

M. l'abbé Sainsot fait des réserves relativement à l'opinion de M. l'abbé Bulteau sur les origines de l'église de Chartres. Il pense qu'il ne faut pas toucher aux légendes, tant qu'on ne peut pas en démontrer rigoureusement la fausseté. Il croit, du reste, qu'il faudrait faire entrer dans la Commission un certain nombre de prêtres, parce que leurs études spéciales les ont familiarisés avec les questions traitées dans l'œuvre de M. l'abbé Bulteau.

Avant de clore la séance, M. le Président dit qu'il serait bon de dépouiller les publications reçues, et il fait appel au zèle des sociétaires.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. L'abbé Brou, chanoine de Chartres; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

L'abbé Clerval, à Chartres; présenté par MM. les abbés Piauger et Sainsot.

L'abbé Courtois; présenté par MM. les abbés Leconte et Hermeline.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1883.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, abbé Pouclée, Appay, Balandra, Bellier de la Chavignerie, Besnard, Buisson, Chevallier, Chevrier, Dubreuil, Dussart, Escoffier, Famin, Gabriel, Hue, Lefebvre (Auguste), Mouton, Passart, Poyer, Ricour, Sainte-Beuve, Sautton, abbés Claireaux, Clerval, Cottereau, Hermeline, Leconte, Pardos, Piauger, Prévost, Sainsot, Vassort.

Le Secrétaire ayant lu le procès-verbal de la séance du mois de novembre, M. l'abbé Hénault fait une réclamation au sujet de la résolution prise par la Société d'imprimer l'ouvrage de M. l'abbé Bulteau. Il dit qu'il croyait avoir un droit de priorité pour son travail sur les Origines de l'Eglise chartraine. Quand il le proposa, on lui répondit qu'il serait possible de l'imprimer dans les Mémoires, ce qui ne lui convenait pas à cause de la division inévitable des fascicules, ou d'attendre que les ouvrages en cours de publication fussent terminés. Il offrit même de faire une lecture, afin que la Société pût juger de l'intérêt de son œuvre. Il lui semble que, dans ces conditions, on aurait dû penser à lui, avant de décider l'impression de la *Monographie* de M. l'abbé Bulteau.

M. le Président dit que la question sera débattue tout à l'heure, à l'occasion de la publication projetée de la *Monographie*. Il met aux voix le procès-verbal qui est adopté, donne communication des ouvrages reçus et propose de remercier M. Vinsot, lithographe à Chartres, pour le don qu'il a fait à

la Société de cartes généalogiques concernant des familles du pays.

Vient ensuite la nomination de la Commission chargée de tout ce qui se rapporte à la publication de la *Monographie*. M. le Président lit une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Pâty, ainsi conçue :

« Chartres, le 2 décembre 1883.

« MONSIEUR.

» Je viens de lire dans le *Journal de Chartres* une invitation pressante adressée à MM. les Membres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir d'assister en grand nombre à la séance de jeudi 6 décembre.

» Dans cette séance, une Commission doit être nommée pour la publication de l'ouvrage de M. l'abbé Bulteau, sur la cathédrale de Chartres.

» Je suis convaincu, M. le Président, que dans toute cette affaire la Société agit de la meilleure foi du monde. On ne sait pas sans doute que par acte régulier passé en l'étude de Me Fabrègue, le 7 juin 1873, je suis devenu *l'unique propriétaire* dudit ouvrage. Seul, par conséquent, je puis en autoriser la publication.

» Veuillez agréer, etc.

» D. PATY. »

M. le Président a reçu en même temps que cette lettre l'acte passé devant Me Fabrègue, notaire à Chartres, et établissant les droits de M. l'abbé Pâty sur les œuvres de M. l'abbé Bulteau. Il croit que la Commission qu'il s'agit de nommer pourrait être chargée de l'examen de cet acte, sauf à s'entendre avec M. l'abbé Pâty.

M. Merlet avait cru comprendre que M. l'abbé Pâty renonçait à ses droits sur l'ouvrage de M. Bulteau, et c'est ainsi qu'il en avait appuyé l'impression. Il pense qu'on pourrait s'entendre facilement.

M. Famin fait remarquer que jusqu'à présent c'est toujours un membre de la Société qui a fourni les manuscrits imprimés par elle. Il craint qu'on ne s'engage dans une voie dangereuse.

Plusieurs autres membres présentent des observations. M. le Président les résume et exprime l'avis que le parti le plus sage serait de nommer une Commission qui aurait pour tâche d'étudier et de régler l'affaire dans tous ses détails et de présenter ensuite un rapport à l'Assemblée qui déciderait en pleine connaissance de cause.

Une longue discussion s'engage sur le point de savoir quels pouvoirs seraient donnés à cette Commission. Les uns demandent qu'il soit fait un rapport sur l'état des finances avant de rien entreprendre; d'autres pensent que la Commission devrait être uniquement chargée de rechercher le droit de la Société. Un membre dit que l'impression de la *Monographie* a été votée à la séance de novembre et qu'il n'y a plus à revenir sur le vote. Un autre membre répond que la réunion est souveraine et peut annuler la décision précédemment prise.

M. Merlet dit que les impressions extraordinaires seront terminées pour le 1er janvier 1885, et qu'avant cette époque il sera difficile de rien entreprendre de nouveau. Répondant à M. l'abbé Hénault, il ajoute qu'il serait à peu près impossible de commencer son ouvrage avant 1885. Il avait cru que M. Hénault, n'ayant plus reparlé de la lecture proposée, avait renoncé à présenter son ouvrage à la Société et résolu de le faire imprimer à ses frais. Il reconnaît toutefois que M. Hénault est dans son droit en demandant l'examen de son travail.

M. l'abbé Hénault répond qu'en effet il a entamé des pourparlers avec un imprimeur pour savoir quels frais entraînerait l'impression de son travail, mais sans rien décider. Cependant il déclare renoncer à soumettre son œuvre à la Société, du moment que celle-ci ne peut pas en commencer l'impression dans le cours de l'année 1884. Il ne peut pas attendre si longtemps.

Après différentes observations, la réunion décide que le Bureau de la Société est chargé de s'entendre avec M. l'abbé Pâty pour savoir quelles sont ses prétentions relativement à l'impression de la *Monographie* et que la décision définitive sera réservée à une assemblée générale spéciale.

M. Hue, trésorier, donne lecture du projet de budget pour l'année 1884.

Recettes ordinaires.

Rente sur l'État 3 %	211 fr.	» c.
20 obligations (Ouest)	291	»
300 cotisations à 10 fr.	3,000	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. de diplômes	10	»
Total	3,962 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*	
Total	3,962 fr.	»

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Frais de recouvrements	100	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures	300	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total	2,550	»

Dépenses extraordinaires :

Cartulaire de Tiron (Suite du)	1,000 fr.	»
Autre ouvrage	400	»
Total	3,950 fr.	»

BALANCE.

Recettes	3,962 fr.	»
Dépenses	3,950	»
Reste	12	»
En caisse le 1er décembre 1883	800	»
Total	812 fr.	»

M. le Président explique l'économie de ce projet, qui est adopté sans observations.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Lemoult-Garnier, gérant du *Journal de Chartres;* présenté par MM. Merlet et Caillot.

Delamarre-Didot, à Paris; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Journal des Savants, février et mars 1883. — *Bibl. de l'École des Chartes*, 1882, 6e livr. (Envoi du Ministère.)

Dictionnaire des Noms des habitants des diverses localités de la France, par M. Merlet. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 10 JANVIER 1884.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, abbé Pouclée, Bellier de la Chavignerie, Demély, Fabrègue, Famin, Gérondeau, Hue, Mouton, Sautton, abbés Claireaux, Clerval, Leconte, Piauger, Sainsot, Sainte-Beuve et Vassort.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Après avoir donné communication des publications reçues en décembre et signalé à l'attention des membres présents le

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. le Président rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. l'abbé Pâty au sujet de la publication de l'ouvrage de M. Bulteau.

Il en résulte que M. l'abbé Pâty n'a pas eu l'intention, en faisant connaître son droit de propriété, de s'opposer à ce que la Société fît imprimer cet ouvrage. Il demande seulement à profiter de la composition pour faire tirer un certain nombre d'exemplaires. On pouvait craindre que la demande de M. l'abbé Bulteau ne mît obstacle à cet arrangement; mais il a écrit à M. l'abbé Brou qu'il se contenterait d'une douzaine d'exemplaires.

Plusieurs membres insistent pour que ces conditions soient notées de telle manière que la Société n'ait point à redouter de revendication et d'ennui quelconque dans l'avenir.

M. l'abbé Sainsot demande quand aura lieu l'assemblée générale qui statuera définitivement sur la publication projetée. M. le Président croit qu'elle pourrait se tenir en février: cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. le Président dit qu'il a reçu, en vue du concours institué l'an dernier entre les instituteurs et les personnes qui voudraient y prendre part, un travail sous pli cacheté et de M. l'instituteur de Souancé une notice sur la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte.

M. l'abbé Sainsot réclame pour les procès-verbaux dont la publication est en retard. Il est répondu que satisfaction sera donnée prochainement à cette réclamation.

M. le Président rappelle à la réunion les découvertes si précieuses pour l'histoire du pays faites dans la vallée de Sanxay, département de la Vienne, par le P. Camille de la Croix. Il expose que le propriétaire du terrain menace de mettre à néant tout ce qui a été mis à jour, parce qu'il n'a pas encore été payé. Un grand nombre de Sociétés ont adressé un pressant appel à M. le Ministre des Beaux-Arts pour qu'il voulût bien prendre des mesures à l'effet de sauvegarder ces richesses archéologiques. M. le Président donne lecture d'une de ces adresses rédigée par la *Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin*, et il demande s'il n'y aurait pas lieu d'agir de même.

M. Bellier de la Chavignerie rappelle que l'Institut a protesté énergiquement en faveur de cette conservation.

La réunion décide qu'une adresse sera rédigée.

M. le Président dit qu'il est nécessaire de penser au choix d'un conférencier pour l'assemblée générale annuelle du mois de mai. Il prie ses collègues de vouloir bien s'en occuper et de formuler leurs propositions dans la prochaine séance.

M. l'abbé Sainsot lit une note sur des peintures murales de l'église de Péronville.

L'église paroissiale de Péronville, une des plus pauvres et des plus délabrées du diocèse de Chartres, est sur le point de disparaître pour faire place à une église nouvelle, laquelle, si on en juge par la nef dont le gros œuvre est aujourd'hui achevé, sera aussi remarquable par sa solidité que par le bon goût de son architecture. Averti récemment qu'on avait découvert, sous un rétable en plâtre, quelques peintures murales qui paraissaient anciennes, et que le chevet de l'église sur lequel elles se trouvaient allait être abattu, je m'empressai d'aller m'assurer *de visu* de l'état et de la valeur de ces vestiges d'un autre âge, afin que, le cas échéant, on pût les conserver au moins par le dessin.

Au lieu d'être terminée par un rond-point comme la plupart de nos églises, l'ancienne église de Péronville n'a jamais eu qu'un simple chevet percé de trois fenêtres à ogive. Ces fenêtres gothiques ont été ajoutées après coup à la construction primitive qui est entièrement romane; mais l'exécution en est si parfaite que l'architecte du nouvel édifice a l'intention de les enlever avec soin afin de les replacer, pierre par pierre, dans son œuvre qui appartient pourtant au style roman du XIIe siècle. C'est dans l'embrasure de ces fenêtres que se trouvent les peintures nouvellement rendues à la lumière. Elles se composent de six personnages en pied, placés isolément sur le côté de chaque fenêtre. La tête nimbée de ces personnages indique qu'on a voulu représenter des saints; leur costume rappelle la *toga* des Romains, quoiqu'il n'ait pas la longueur que comportait ce vêtement. L'un d'eux est revêtu de la tunique du diacre, et un objet suspendu au-dessus de l'épaule droite, avec l'intention probable de figurer une pierre, induit à penser qu'on a voulu représenter saint Etienne, premier martyr. Une banderolle qui flotte au-dessus de ce saint et paraît se diriger vers le saint représenté dans la fenêtre voisine, permet de supposer qu'ils étaient reliés par un texte quelconque ou une légende explicative.

A l'exception du personnage qui paraît être saint Etienne, il est difficile de donner à ces saints une attribution plausible. L'un d'eux porte à la main une hampe semblable à un bâton d'abbé, mais la crosse est remplacée par une sorte de coupe. Un autre tient trois clous qui font tout d'abord penser à un ange portant les instruments de la Passion; mais c'est en vain qu'on cherche dans ce personnage quel-

qu'un des attributs que l'on donne habituellement aux anges. L'auteur de ces peintures n'avait d'ailleurs qu'une connaissance bien imparfaite de l'iconographie chrétienne; car en dehors des nimbes, on ne remarque rien qui puisse rappeler des saints. Il n'a pas non plus fait preuve d'habileté artistique; il s'est contenté d'un dessin au trait, sans ombre, sans nuance, sans gradation d'aucune sorte; c'est une ébauche et non une peinture achevée. Il n'a employé que trois couleurs, le rouge d'ocre, le noir et le jaune pâle.

Il est impossible de donner un âge à ces peintures, car elles n'offrent aucune donnée archéologique; cependant comme elles se trouvent dans des fenêtres qui sont bouchées depuis plus d'un siècle, et que, les pierres une fois enlevées, il a fallu encore gratter cinq ou six couches superposées de badigeon, il n'est pas téméraire de supposer qu'elles remontent à plusieurs siècles.

Au résumé, et quoi qu'il en soit de leur ancienneté, elles pourront disparaître sans perte aucune pour l'art ou l'histoire religieuse.

L'enlèvement du rétable a eu pour résultat de mettre aussi au jour, derrière l'autel, une ouverture assez grande dans la muraille; quelques-uns veulent y voir une piscine, il est plus simple d'y reconnaître un *sacrarium* ou armoire destinée à recevoir les vases sacrés et objets précieux. Une autre ouverture beaucoup plus petite se remarque au côté de l'Epître; c'était aussi un *sacrarium* qui remonte probablement à l'époque où fut construit le chevet de l'église. L'arc en est très bien dessiné. — Du même côté on voit des traces évidentes d'un violent incendie, le mortier est noirci, les pierres sont calcinées; c'est un souvenir du passage des Huguenots qui ont cherché à détruire par le feu presque toutes les églises de cette contrée.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 FÉVRIER 1884.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. CAILLOT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, abbé Pouclée, Balandra, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Bouthemard, Buisson, Chevallier, Chevrier, J. Courtois, Escoffier, Famin, Gabriel, Gérondeau, Goussard, Hanriot, Hue, Stanislas Isambert, A. Lefebvre, de Lubriat, de Mianville père, Mouton, Poyer, de Sainte-Beuve père, Tellot,

Yvon, abbés Claireaux, Clerval, Durand, Guérin, Hayes, Hénault, Hermeline, Leconte, Pardos, Piauger, Rivierre, Sainsot, de Sainte-Beuve et Vassort.

M. le Président donne connaissance des publications reçues dans le mois, entre autres des Poésies de M. Louis Joliet, le regretté secrétaire honoraire de la Société. Sur sa proposition, l'Assemblée vote des remercîments à Mme veuve Joliet pour l'envoi du livre.

M. le Président lit la lettre suivante, par laquelle M. Gillard, de Nogent-le-Roi, fait part de deux découvertes faites sur le territoire de Senantes et de Villiers-le-Morhier :

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Je crois devoir vous signaler la découverte de deux trésors dans notre contrée, afin que le souvenir en soit conservé dans les annales de notre Société.

Le premier de ces trésors consiste dans environ deux cents petits bronzes de monnaie romaine du Bas-Empire des règnes de Gallien, Tétricus, Probus, etc., etc. Je n'ai pu voir qu'un très petit nombre de ces pièces, en sorte qu'il m'est impossible de vous donner le nom de tous les types.

Cette trouvaille a été faite sur le territoire de la commune de Senantes, dans le fond d'un vallon qui sépare le village de Senantes du hameau du Coudray.

Il y a longtemps que les fermiers de ces terres éprouvaient un certain choc en passant avec la charrue dans cet endroit, mais jusqu'à présent tous avaient cherché à éviter cet obstacle : le fermier actuel et nouveau, plus avisé, a fini par creuser et a enlevé de très grosses pierres, provenant soit d'une route, soit de fondations, soit même de l'état de nature, et c'est au milieu de ces fouilles que trois pots en terre noire, contenant les monnaies, ont été trouvés.

Dans ces terres on trouve des os, des charbons, des débris de vases et de tuiles. J'ai vu longtemps dans cet endroit des morceaux d'une meule en pierre.

De tout temps d'ailleurs on a rencontré dans les terres environnant le village de Senantes des débris de l'époque romaine. En arrivant du côté de Nogent se trouve un cimetière ; plusieurs cercueils en pierre ont été mis au jour.

Le deuxième trésor, d'une origine moins ancienne, consiste en une centaine de blancs du temps de Charles VI et Charles VII, parmi lesquels il y en a huit de Jean V, duc de Bretagne, portant neuf hermines, deux de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, dont ils portent les armes.

Ce petit trésor a été recueilli sur la commune de Villiers-le-Morhier, dans le bois de Plaisance; c'est en extrayant de la pierre pour les routes, qu'un ouvrier a mis à jour d'anciennes fondations indiquant une habitation, dans lesquelles le trésor avait été enfoui et renfermé dans un petit pot — terre rouge.

Je me suis rendu acquéreur de la presque totalité de ces pièces, toutes bien conservées, et par conséquent indiquant qu'elles ont dû être cachées peu de temps après leur mise en circulation.

L'année dernière, plusieurs pièces d'or de Charles IV ont été trouvées dans une cave dépendant d'une maison appelée *le Grand-Commun*; cette maison devait autrefois être une dépendance du château.

Daignez agréer, etc.

A. GILLARD.

Nogent-le-Roi, le 11 février 1884.

M. Tardiveau, curé de Bérou-la-Mulotière, a écrit pour annoncer que, l'église de sa paroisse devant être restaurée, il désirerait que les peintures murales qu'elle renferme fussent visitées par un des membres de la Société. M. Tellot accepte cette mission et promet d'en rendre compte pour la séance de mars.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur l'état très défectueux de la Bibliothèque, ce qui ne permet pas de trouver les livres dont on peut avoir besoin. Il croit qu'il vaudrait mieux déposer au Musée les objets encombrants, afin de pouvoir établir ensuite des casiers où les livres seraient rangés d'une manière commode pour les membres désireux de les consulter. — Un crédit est voté pour l'arrangement de ces casiers. Sur l'observation d'un membre, il est déclaré que les objets déposés au Musée porteront une étiquette indiquant qu'ils appartiennent à la Société.

M. Hue, trésorier, donne lecture des comptes de l'année 1883, établis ainsi qu'il suit :

Recettes.

Rente sur l'Etat 3 %.	211 fr.	»
20 obligations (Ouest)	291	»
Cotisations à 10 fr. et à 5 fr.	3,387	30
Vente de bulletins.	63	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	800	»
	4,752 fr.	30

Les recettes avaient été évaluées à .	3,962 fr.	»
Elles ont été de.	4,752	30
Excédent. . . .	790 fr.	30

Dépenses.

Notes Garnier et Vinsot.	3,745 fr.	»
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures (notes Ladmiral, Rousseau et Fauveau)	402	95
Reliures (notes Petrot et Raimbault).	73	65
Séance générale.	185	»
Payé à l'appariteur : affranchissements, frais de poste et correspondance	69	05
Payé (note Petrot, libraire)	90	30
	4,865 fr.	95

Les dépenses proposées étaient de.	3,950 fr.	»
Il a été dépensé	4,865	95
Différence. . .	915 fr. 95 en plus.	

Le reliquat de l'exercice 1882 était de. .	630 fr.	46
Les recettes de l'année 1883 se sont élevées à la somme de	4,752	30
Ensemble.	5,382	76
Les dépenses ont été de.	4,865	95
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1883.	516 fr.	81

Ces comptes sont approuvés.

Alors s'engage la discussion sur la publication du manuscrit de M. l'abbé Bulteau, publication qui est l'objet de la convocation de la Société en réunion générale.

M. le Président fait un exposé de l'état de la question, duquel il résulte qu'il ne reste pas la moindre difficulté ni du côté de M. l'abbé Bulteau neveu, ni du côté de M. l'abbé Pâty.

M. l'abbé Bulteau a posé les trois conditions suivantes dans une lettre à M. le chanoine Brou : 1° Que le nom de son oncle sera inscrit comme étant l'auteur du livre ; 2° que 12 exemplaires lui seront envoyés pour la famille ; 3° que les manuscrits lui seront retournés après terminaison de l'ouvrage.

M. l'abbé Pâty écrit dans une lettre en date du 14 février 1884, confirmant ce qu'il a dit de vive voix à la Commission chargée de le voir : « Je cède tous mes droits sans aucune condition à la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — J'émets seulement le désir, vu les sacrifices pécuniaires déjà faits par moi pour la publication de cet ouvrage, de pouvoir faire tirer à mes frais un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, cent cinquante ou deux cents au plus. »

Notre position est donc clairement définie, dit M. le Président.

M. Famin demande s'il n'y a pas à craindre une réclamation de la part d'un autre héritier que le neveu de M. l'abbé Bulteau. — Il est répondu que le neveu est le légataire universel.

M. Hue demande si le neveu adhère à la condition des deux cents exemplaires posée par M. l'abbé Pâty. — Il est répondu que ce détail est facile à régler et que l'acquiescement n'est pas douteux.

M. Merlet déclare que la réunion doit être, avant le vote, parfaitement instruite de l'état financier de la Société. Depuis deux ou trois ans, on prend sur le fonds, parce que le recrutement se fait difficilement, que les décès sont nombreux et qu'il se produit des démissions pour une cause inconnue, car la Société publie beaucoup. Pour mener à fin la publication dont il s'agit, il faudra entamer la réserve, et dépenser peut-être la moitié de ce que nous possédons. Même en ralentissant les publications en cours, comme celle des Pierres tombales, il faudra sacrifier peut-être 8,000 francs. Mais il ne voit pas, quant à lui, de raison d'économiser et il est disposé à aller de l'avant.

M. Famin est d'un avis opposé. On ne doit pas prendre sur le capital. Il ne faut pas dire : après nous le déluge. Les comptes du trésorier doivent dicter une grande prudence. En

conséquence il demande que la publication de l'ouvrage de M. Bulteau se fasse avec lenteur et sagesse, soit en dix ans, plutôt que d'entamer la réserve. L'impression du Souchet a duré beaucoup de temps ; il faut faire de même.

M. Merlet répond que si le Souchet a duré si longtemps, c'est qu'on était sûr de posséder toujours le manuscrit et qu'il fallait le copier, tandis qu'ici c'est M. l'abbé Brou qui doit décider et faire le travail.

A une question de M. Lefebvre, M. Merlet répond qu'on ne touchera pas au fond de l'ouvrage pour opérer les réductions nécessaires. On supprimera les théories et les thèses de M. Bulteau, de manière à faire une œuvre d'archéologie pure. On n'entrera pas dans les discussions de dogme, mais on respectera les descriptions pour les publier en entier.

M. le Président met aux voix le principe de la publication, qui est adopté à l'unanimité.

Il s'agit maintenant de savoir en combien de temps la publication se fera. M. Famin voudrait qu'on fixât la somme à dépenser annuellement ; M. Bellier de la Chavignerie propose de terminer le travail en quatre ans.

Aux préoccupations manifestées par M. l'abbé Hénault et M. Famin sur la diminution du capital de la Société, M. Merlet répond en disant que déjà la Société dépense présentement 1,000 francs en publications extraordinaires, que pour ce travail elle ne dépensera pas plus de 2,000 francs, soit une augmentation de 1,000 francs seulement, mais qu'une fois l'ouvrage entrepris elle recevra certainement des subventions du Ministère.

M. l'abbé Hénault demande si l'on ne pourrait pas attendre pour commencer que le manuscrit fût prêt. M. Famin appuie cette observation. — M. le Président dit que le manuscrit est à la disposition de la Société dès maintenant. M. Famin pense qu'il serait bon d'opérer la revision avant de commencer, puisqu'il faut le réduire. M. Bonnard est d'avis qu'il faut commencer tout de suite et il ne voit rien qui puisse arrêter : il votera pour l'impression en quatre années.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Bellier de la Chavignerie, c'est-à-dire la publication en quatre années,

avec une dépense de 2,000 francs au maximum. Il reste entendu toutefois qu'il sera permis d'aller plus vite, à condition de ne point dépasser ce crédit.

La proposition est adoptée. A la contre-épreuve, deux membres seulement lèvent la main.

Une courte discussion s'engage ensuite sur la proposition de M. Hénault, tendant à ce que la réduction du manuscrit soit opérée en entier avant de commencer l'impression. M. Merlet répond qu'il est bien difficile d'exiger le tout de M. l'abbé Brou, et que d'ailleurs on aura le manuscrit à temps. Si, par une circonstance imprévue, M. l'abbé Brou était dans l'impossibilité d'exécuter le travail en entier, la Commission qu'on doit nommer serait là pour le continuer. Il n'y a pas à craindre, le travail sera fini. — La proposition de M. l'abbé Hénault, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. le Président dit qu'il reste à nommer la Commission chargée de surveiller la publication; il propose de nommer cinq membres. Cette proposition est adoptée.

38 membres prennent part au scrutin. Sont élus : MM. Merlet, Bellier de la Chavignerie, abbés Pouclée, Pardos et Guérin.

Avant de lever la séance, M. le Président demande si quelqu'un a un conférencier à proposer pour la séance générale. Il ajoute que le P. de la Croix, dont le nom a été prononcé précédemment, a fait à Orléans une très belle conférence qui avait attiré beaucoup de monde. Mais il est très occupé, et il n'est pas sûr qu'il puisse venir.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 13 MARS 1884.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Caillot, Barois, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Buisson, Chevrier, Gérondeau, Hue,

de Lubriat, Fernand de Mély, Mouton, Poyer, Ricour, abbés Claireaux, Lecomte, Piauger, Sainte-Beuve, Sainsot et Vassort.

M. le Président donne connaissance de la mort de M. Gustave Foiret, membre fondateur de la Société et qui lui est resté fidèle depuis 26 ans.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative aux conditions dans lesquelles les délégués des Sociétés sont admis au Congrès et au tarif réduit sur les chemins de fer. — MM. Chevrier, Fernand de Mély et Mouton acceptent de représenter la Société.

Les journées des mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 avril seront consacrées aux travaux de ce Congrès, et le samedi 19 avril, séance générale présidée par M. le Ministre.

Il est décidé qu'on fera l'échange des procès-verbaux avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Thuringe siégeant à Iéna.

M. Ludovic Guignard, membre de la Société, écrit pour faire savoir qu'il se met à la disposition de ceux de ses confrères d'Eure-et-Loir qui voudraient assister au Congrès archéologique de Blois au mois de septembre prochain.

M. Barois pense qu'il serait utile de reprendre l'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes*, qui a été supprimé au commencement de 1884. — Après une discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, la décision est ajournée à la séance d'avril.

M. le Président donne lecture d'une étude sur la vallée de Saint-Léger-des-Aubées, par M. le docteur Harreaux. — Renvoi à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot lit le travail suivant :

REVUE DE L'ANNÉE 1882.

« L'année dernière, un membre de notre Société avait émis la proposition d'insérer dans nos Bulletins, à la fin de chaque année, une Revue dans laquelle on signalerait tout ce qui, dans le cours de l'année précédente, pourrait intéresser l'archéologie, la littérature, la bibliographie ou l'histoire de

Chartres et du département d'Eure-et-Loir. Cette proposition fut sans doute comprise et appréciée, car elle fut acceptée aussitôt que formulée. Depuis lors cependant on semble l'avoir quelque peu mise en oubli; pourtant ce qui était bon et utile naguère peut l'être encore aujourd'hui, et il serait regrettable qu'on ne fît pas au moins un essai dans ce sens, afin de s'assurer si la revue proposée peut être, sinon utile, au moins agréable à tous ceux qui s'intéressent au présent et au passé de Chartres et du pays chartrain. C'est dans le dessein d'empêcher l'abandon de cette décision que j'apporte quelques notes qui m'ont paru pouvoir servir à la revue projetée. Si j'ai l'audace de marcher le premier dans cette voie, j'ose espérer que je n'aurai point le malheur d'y marcher seul; d'autres viendront, eux aussi, apporter leur contingent à cette chronique de l'année qui vient de finir, afin de rendre ce travail aussi complet qu'il est susceptible de l'être.

ARCHÉOLOGIE.

» En dehors des faits signalés dans nos Procès-Verbaux, — car ce serait double emploi que de les signaler de nouveau, — l'année 1883 présente peu de faits qui soient de nature à intéresser les archéologues. A la Cathédrale de Chartres, plusieurs vitraux ont subi d'importantes restaurations (V. *La Voix de Notre-Dame de Chartres,* année 1883); comme l'année précédente, on a fait encore un certain nombre de moulages de statues et motifs d'architecture des portiques et du tour du chœur, pour le musée du Trocadéro à Paris. Nos verrières ont fourni la matière d'une des plus belles gravures qu'aient produites cette année nos artistes français. Cette gravure représente les *Halles de Paris et boutiques de marchands au XIIIe siècle,* restauration de M. E. Zier d'après les vitraux de la Cathédrale de Chartres, et on la trouve dans les *Chroniqueurs de l'Histoire de France,* par Mme de Witt, née Guizot. (Paris, Hachette, 1884.)

» Des restaurations assez importantes ont été faites dans plusieurs églises du diocèse, notamment dans celle de Bréchamps, dans celle d'Anet qui est pour ainsi dire transformée depuis que le sanctuaire a été mis en rapport avec la nef. L'église d'Ollé a vu s'élever auprès d'elle une belle flèche qu'at-

tendait depuis longues années une tour solidement assise. L'église de Poinville a été entièrement reconstruite, et il en sera de même prochainement de celle de Péronville, mais à ce jour la nef seulement est achevée.

» Des écoles nouvelles ont surgi de toutes parts comme sous la baguette d'un magicien ; mais l'archéologie n'a rien à voir dans ces nouveautés, et l'art ne leur est guère moins étranger, malgré les proportions colossales de quelques-unes et les prétentions du plus grand nombre à être classées parmi les monuments.

» Bien rares aussi ont été les découvertes archéologiques, et nous n'en avons aucune à signaler en dehors de celles qui ont été consignées dans nos procès-verbaux. Un éminent confrère, M. Ferdinand Moreau, d'Anet, a bien voulu demander le sentiment de la Société Archéologique sur une construction assez curieuse qu'il a littéralement déterrée ; mais la découverte de cette épave du château de Diane de Poitiers remonte à deux ans déjà. En attendant l'appréciation des membres délégués pour répondre à la demande de M. Moreau, qu'il nous soit permis de dire que la construction mise au jour est vraiment peu commune et qu'il doit être difficile de savoir quelle était sa destination. C'est une sorte de galerie ou de cloître qui présente en avant un certain nombre de piliers reliés par des arceaux : chaque espace ou division de cette galerie est orné d'une niche placée dans le mur principal et de deux autres niches sur les côtés ; les statues qui ornaient ces niches ont disparu. A une des extrémités de cette galerie, s'ouvre une niche de dimensions beaucoup plus vastes, ayant pour base deux ou trois marches circulaires ; c'était sans doute le lieu où trônait le Jupiter de cet Olympe de divinités mythologiques, ou le président de cet aréopage de célébrités humaines. L'architecture de cette construction n'offre rien de remarquable, ni dans l'ensemble, ni dans les détails ; une simple moulure décore les baies qui affectent la forme cintrée [1]. — Si j'ai bien

[1] Toute cette construction est bien conservée : lorsqu'on la jugea inutile, on se contenta de l'enfouir en terre sans lui faire subir aucune détérioration. Aussi l'a-t-on trouvée intacte, à l'exception de quelques pierres que M. Moreau a fait remplacer aussitôt. La pelouse dans laquelle a eu lieu cette découverte a été disposée en pente douce afin de rendre l'accès plus facile. — Cette description ébauchée après une visite rapide pourrait renfermer des inexactitudes dans quelques détails.

compris les explications qui en ont été données, les escaliers intérieurs qui conduisaient aux appartements d'honneur du château de Diane s'élevaient à droite et à gauche de cette galerie qui faisait ainsi face à la porte d'entrée donnant sur les jardins. Ce détail important n'aide en rien à deviner quelle a pu être la destination de cette petite partie d'un vaste bâtiment. Etait-ce un jardin d'hiver, un promenoir, une galerie de statues? Toutes ces hypothèses et d'autres encore ont été émises, sans que la question soit tranchée. *Adhuc sub judice lis est*, on attend encore la sentence des juges: puissent-ils la prononcer bientôt !

LITTÉRATURE.

» Sous ce titre pourront trouver place tous les faits concernant la République des Lettres dans notre pays chartrain.

» Dans le cours de l'année 1883, deux membres de la Société ont été honorés de récompenses par l'Académie des Sciences: M. le docteur Lescarbault, d'Orgères, pour services rendus autrefois à l'astronomie, et M. l'abbé Tardiveau, curé de Bérou-la-Mulotière, pour ses observations météorologiques.

» M. Merlet, notre vice-président, a été nommé membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

REVUE DE L'ANNÉE 1883.

BIBLIOGRAPHIE.

» La partie de notre Revue la plus abondamment fournie et pour beaucoup la plus intéressante, sera la partie bibliographique. Il sera bon d'y insérer tous les livres qui appartiendront au département, par leur sujet, leur auteur ou leur éditeur. De cette manière chacun y trouvera des renseignements qui se rapporteront à ses études ou à ses goûts, et on fournira ainsi aux bibliographes futurs les éléments de la Bibliothèque Chartraine des temps présents.

» Pour cette partie on ne devra pas se renfermer strictement dans les limites de l'année dont on fait la revue. Tout le monde sait que si quelques livres sont antidatés, beaucoup d'autres portent une date postérieure à l'année où ils ont été

mis à la disposition du public. C'est ainsi que dans la revue de 1883 nous admettons quelques livres datés de 1882 et même quelques-uns qui portent la date un peu hâtive de 1884.

» Almanachs. — *L'Astrologue de la Beauce et du Perche* pour 1883. (Histoire de la Bande d'Orgères.)

» *L'Astrologue de la Beauce et du Perche* pour 1884. (La Foire des Barricades à Chartres.)

» *Le Messager de la Beauce et du Perche* pour 1883. (Les Cuisiniers de Louis XIV, anecdote locale rétrospective.)

» *Le Messager de la Beauce et du Perche* pour 1884. (Difficultés d'un voyage de Reims à Chartres, vers la fin du Xe siècle. — Charges annuelles du Collège de Chartres il y a cent ans.)

» *L'Ami du Foyer* pour 1883. — *L'Ami du Foyer* pour 1884.

» Ambert (le général). — *Récits militaires*, 1882. Paris, Bloud et Barral.

» Colas. — *Discours sur la délivrance d'Orléans par Jehanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*, par maître Jean-François Colas, prêtre, prévost de Tillay-le-Péneux, prononcé en la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1766 (2e édition, Orléans, Herluison, 1883).

» Darche. — *Le saint Abbé Bourdoise*, par Jean Darche, 2 vol. in-8°, cxxv, 610 et 903 pages. 1884. Paris, Oudin.

» Des Cars (duc). — *Mémoire de la Duchesse de Tourzel*, gouvernante des Enfants de France pendant les années 1789 à 1795 (2e édition), 2 vol. in-8°. 1883. Paris.

» Foucault (abbé). — *Essai sur Ives de Chartres*, d'après sa correspondance, 1 vol. in-8°, 276 p. 1883. Chartres, Petrot-Garnier.

» Gouverneur. — *Essai historique sur le Perche*, in-8°, 1882, Nogent-le-Rotrou, impr. Gouverneur.

» Guégan. — *De l'Origine nationale des Durocasses*, par Paul Guégan, du Musée de Saint-Germain. Janv. 1882. Dreux, imp. Lemenestrel. (Extrait du *Journal de Dreux*.)

» Hautin (abbé). — *Les Sept dernières paroles de Notre-Seigneur en croix*, sermon prêché le Vendredi-Saint 1883 à

l'église de la Madeleine de Châteaudun, par M. l'abbé Hautin, curé de Marboué.

» Hénault (abbé). — *Le Pour et le Contre dans la question des origines chrétiennes.* Amiens, Rousseau-Leroy.

» Merlet (Lucien). — *Dictionnaire des Noms vulgaires des habitants des diverses localités de la France*, petit in-8°. 1883, Chartres, Petrot-Garnier.

» Merlet (Lucien). — *Bibliothèque chartraine antérieure au XIXe siècle*, in-8°, 446 p.. 1882, Orléans. A. Herluison. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tiré à 50 exemplaires.)

» Minard (Alphonse). — Episodes de la guerre d'Afrique de 1843 à 1849. *Vie militaire et correspondance du lieutenant aux zouaves, Alphonse Minard, de Saint-Aubin-des-Bois, près Chartres*, 1883, in-8°. Chartres, Brosseron.

» Nemo. — *L'Amitié.* 1883, Chartres, Petrot-Garnier.

» Person (Léonce). — *Notes critiques et biographiques sur Rotrou.* 1882.

» Person (Léonce). — *Histoire du véritable Saint Genest de Rotrou*, 1882, in-8°, 103 p. Paris, L. Cerf.

» Piauger (abbé). — 13e *anniversaire de la Bataille de Loigny* (2 décembre 1870), Discours prononcé, le 3 décembre 1883, dans l'église du Sacré-Cœur de Loigny. Chartres, Milan, in-12, 28 pages.

» Poullin (Marcel). — *L'éducation et la discipline militaire chez les Anciens*, 1883.

» Regnault (Mgr). — Mandement pour le saint temps du Carême, 1883.

» Rolland (Eugène). — *Almanach des traditions populaires*, 1883, in-16, 125 p. Paris, Maisonneuve.

» Rolland (Eugène). — *La Faune populaire de la France*, 6 vol in-8°, 1877-1883. Paris, Maisonneuve.

» *Le château de Châteaudun.* (*Châteaux historiques de la France*, 2e série, 1er fascicule.) Paris, Oudin.

» *Notices nécrologiques sur M. Garnier père* et *M. Edouard Garnier, son fils.* — Cet ouvrage n'est pas dans le commerce.

» *Historia inventionis et miraculorum sancti Gilduini unà*

cum prolegomenis nunc primum edita, in-4°, 29 p. Bruxelles, impr. Alfred Vromant. (*Excerptum ex analectis Bollandianis*, 1882.)

» *Histoire d'Illiers*, par X., in-8°. (Extrait en grande partie des notes de M. Lejeune conservées à la Bibliothèque de la ville de Chartres.)

» *Notice sur Mgr Regnault, évêque de Chartres.* In-4°, 16 pages, avec portrait. (Collection portant pour titre : *Les Prélats de France*, par H. Demesse.) Paris, Bloud et Barral.

« On se demande sans doute à quel titre les livres de M. Eug. Rolland figurent dans une revue exclusivement chartraine. Une explication est en effet nécessaire, et si on veut me permettre de la fournir en quelques mots, je pense que personne ne me fera un reproche d'avoir octroyé droit de cité à ces productions littéraires qui, à des degrés différents, peuvent honorer notre pays.

» Disons d'abord que ces ouvrages sont spécialement destinés aux amateurs du folk-lore et que ceux-ci leur ont fait un accueil très flatteur. Mais qu'est-ce que le folk-lore ? Ce nom étranger et quelque peu barbare résonne peut-être pour la première fois aux oreilles de plusieurs membres de notre Société ; qu'ils ne s'en étonnent point et ne se reprochent pas trop amèrement leur ignorance, car s'ils ne connaissent pas le nom, ils connaissent parfaitement la chose. Le folk-lore en effet c'est encore l'archéologie, mais l'archéologie en littérature, et il pourrait très bien être défini la recherche des manifestations spontanées de l'âme populaire, l'étude de la littérature la plus humble et la moins travaillée, la science de tout ce que le peuple a dit, écrit et chanté depuis son origine. On voit que le cadre est vaste : contes, ballades, chansons, énigmes, devinettes, dictons, danses, rondes enfantines, fêtes, traditions, superstitions et bien d'autres choses encore sont de son domaine. C'est une mine inépuisable de jouissances intellectuelles pour les amateurs de jeux d'esprit, de souvenirs locaux et de coutumes nationales. — Tel est le folk-lore, c'est sans doute pour lui donner un nom français et plus harmonieux que M. E. Rolland, qui en a composé un vaste répertoire en 6 volumes, a appelé son ouvrage la *Faune populaire*, car ces deux noms indiquent une seule et même chose.

» Dans les pays voisins, en Espagne, en Italie, dans le Nord de l'Europe, il y a longtemps déjà que cette science est connue et cultivée. La France ne s'en occupe pour ainsi dire que d'hier, mais elle a regagné le temps perdu par l'empressement et le zèle que déploient les adeptes de cette science nouvelle.

» Dans le pays chartrain, qui a la réputation de n'être pas le pays natal de l'enthousiasme, on s'est passionné modérément pour cette littérature de fraîche date; pourtant nous avons nous aussi nos folk-loristes, peu nombreux il est vrai, mais assez remarquables pour qu'on puisse se rappeler à leur occasion le vieux dicton latin: *Non numerantur sed ponderantur.*

» Le bel ouvrage de M. Garnier sur *l'Imagerie populaire* devançait sur ce point le goût actuel et en faisait un précurseur de nos modernes chercheurs de souvenirs et traditions. C'est sans doute pour cette raison qu'un recueil de mythologie et littérature populaire, publié en 1877 sous le nom de *Mélusine*, fut imprimé à Chartres par les presses de M. Garnier. Cette revue avait pour directeurs deux maîtres du folk-lore, M. Gaidoz et M. E. Rolland; ce dernier est l'auteur des deux ouvrages qui ont nécessité cette note. Pour des raisons que j'ignore, *Mélusine*, dont le nom rappelle de merveilleuses transformations, n'eut sous sa forme nouvelle qu'une année d'existence. Mais si éphémère qu'ait été son passage, elle avait eu le temps de recueillir quelques souvenirs chartrains qu'elle a consignés sous les signatures abréviatives L. de T. et V. L. Ce sont des formulettes et facéties chartraines (col. 171, 219, 318), une chanson enfantine d'Eure-et-Loir (col. 315), les usages du jour de la Mi-Carême, tirés du *Nogentais* (col. 143), les usages de la moisson dans la Beauce et dans le Perche (col. 249), et enfin un dicton qu'on me permettra de reproduire en raison de son caractère local :

Chartres sans pain,
Orléans sans vin,
Paris sans science,
Adieu la France.

(Amédée Hauvette-Besnault).

» Je dirai encore, à l'honneur de cette publication, qu'elle a accueilli à sa naissance un des ouvrages qui sont signalés dans

notre Revue, le *Dictionnaire des Noms vulgaires des habitants de diverses localités de la France,* lequel a paru dans *Mélusine* en articles détachés avant d'être mis en volume.

» Ne serait-ce pas de ma part une hypothèse purement gratuite que de supposer qu'il faut aussi attribuer à *Mélusine* la bonne fortune que nous avons de compter M. E. Rolland parmi nos compatriotes? Toujours est-il que cet éminent mythologue avait déjà donné de nombreuses preuves de son savoir et publié maints volumes de souvenirs populaires, sans que jamais il ait été regardé comme Beauceron, ou comme Chartrain. Mais son nouvel opuscule *Almanach des traditions populaires*, qui cache tant de choses curieuses sous ce titre modeste, nous révèle qu'il mérite d'être ainsi qualifié, quand il prie tous ceux qui auraient des communications à faire à l'auteur de les lui adresser à son domicile à Aunay-sous-Auneau (Eure-et-Loir). Nous sommes donc bien en présence d'un habitant de notre Beauce Chartraine ; l'auteur de la *Faune populaire*, des *devinettes ou énigmes populaires de la France* est bien un des nôtres et nous avons le droit d'enregistrer dans notre Revue chartraine tout ce qui sortira de sa plume, si autorisée dans un genre d'études patronné et cultivé par MM. Gaston Paris, Xavier Marmier, de Puymaigre et autres maîtres en la littérature française. »

L'auteur de cette revue croit qu'il serait bon de faire appel à la collaboration de tous les membres, en les priant de vouloir bien adresser au Bureau les renseignements archéologiques, bibliographiques ou autres pouvant intéresser la Société et compléter un travail analogue chaque année.

Un membre propose de nommer une Commission qui serait chargée de centraliser et de mettre en ordre tous les documents. L'examen de la question est ajourné à la séance d'avril.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Auguste Blin, peintre à Chartres; présenté par MM. Bonneau et Vincent.

De Farcy, à Château-Gontier; présenté par MM. de Mély et Merlet.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ.

La Foire de Mai et la Foire de Septembre, à Chartres, par M. Coudray-Maunier, membre fondateur. (Tirage à part d'un article paru dans l'*Astrologue de la Beauce et du Perche.*)

SÉANCE DU 3 AVRIL 1884.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, Appay, Blin, Brosseron, Buisson, Gérondeau, Hue, Mouton, Sautton, Vincent, abbés Claireaux, Lecomte, Sainte-Beuve et Vassort.

M. le Président fait part à la réunion de la mort de M. Ferdinand Moreau, d'Anet, et rappelle que le défunt avait bien mérité de la reconnaissance des amis des arts par le soin qu'il avait apporté à la restauration du château d'Anet.

Il fait ensuite remarquer à la Société plusieurs objets donnés à la Société et provenant de la Haute-Marne.

M. Buisson donne lecture de la note suivante :

« J'avais appris qu'aux environs de Voves, il avait été fait des fouilles dans une pièce de terre et qu'on y avait trouvé des objets se rattachant au séjour des Gallo-Romains dans cette contrée ; après avoir pris des informations, je me suis rendu le 31 mars dernier à Yerville, hameau de la commune de Voves, distant de ce chef-lieu de 2 kil. vers Orléans ; là, chez M. Ludovic Levassort, cultivateur, j'ai vu une petite meule à bras semblable à celle trouvée l'année dernière près le moulin Lecomte ; cette meule parfaitement conservée mesure

47 centimètres de diamètre sur une épaisseur de 80 millimètres, la face supérieure très lisse est convexe et emprunte la forme d'une calotte sphérique, celle inférieure est concave et brute ; cette meule en pierre meulière est percée au milieu d'un trou circulaire de 38 millimètres de diamètre ayant reçu un arbre destiné à lui imprimer son mouvement de rotation.

» J'ai trouvé dans la masse de pierres extraites des fouilles un fragment de pierre de même nature qui provenait probablement de l'autre meule qui aura été brisée.

» J'ai trouvé également trois morceaux de terre cuite dont l'un est un fragment de vase, le second par sa forme circulaire m'a paru être un morceau de caniveau d'écoulement d'eau, et le troisième un fragment de tuile ayant 20 millimètres d'épaisseur.

» Enfin j'ai trouvé plusieurs morceaux de grès siliceux provenant des sables de mer de l'époque tertiaire.

» Ces découvertes ont été faites dans une pièce de terre située vis-à-vis et à 200 mètres environ de la ferme d'Yerville, sur le bord du chemin de grande communication de Chartres à Orgères et à Patay, au point où il emprunte l'ancienne voie carnute de Chartres à Orléans, passant par Corancez, Sazeray, Fains, etc.

» Il paraît y avoir eu sur ce point des constructions Gauloises ou Gallo-Romaines d'une certaine importance, si on en juge par la grande quantité de pierres qui est sortie des fouilles, malgré leur peu d'étendue.

» Le propriétaire étant disposé à continuer ces fouilles dans le seul but d'améliorer son terrain, je demande à la Société, si elle le juge utile, de lui venir en aide. Par un travail bien entendu, on arriverait, j'en ai la conviction, à des découvertes de nature à augmenter les résultats si intéressants déjà obtenus sur l'histoire du pays des Carnutes.

» M. Levassort offre gracieusement à la Société la meule déjà trouvée, ainsi que les objets qui pourront être découverts ultérieurement en continuant les fouilles. »

M. Sautton ajoute quelques renseignements. Il dit avoir recueilli à peu près au même endroit plusieurs objets antiques, débris de poterie, couteau, une sorte de tube en terre à tuiles contenant une matière blanche, etc. La contrée est riche en

débris de l'époque gallo-romaine ; et M. Sautton croit qu'il y avait autrefois de ce côté des souterrains où les habitants se retiraient pendant les guerres.

Avant de voter les fonds pour des fouilles nouvelles, un membre demande que M. Buisson veuille bien se charger d'en surveiller l'emploi. M. Buisson accepte. — La réunion vote un crédit de 30 francs et des remercîments à M. Levassort-Popot, cultivateur à Yerville, pour avoir donné la meule à la Société.

M. Merlet lit un travail relatif à la biographie de Rotrou. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Caillot donne lecture de la note qui suit sur une tour de la Cathédrale.

« Il n'est personne de vous, Messieurs, qui ne se soit arrêté à contempler les travaux de restauration entrepris depuis longtemps à la Cathédrale de Chartres et qui sont achevés pour une moitié de la partie sud de l'édifice, entre autres pour la magnifique rosace du portail sud.

» Depuis de longues années déjà, ce sont MM. Bouthemard père et fils qui sont chargés de ces travaux sous la haute et intelligente direction de M. Bœswillwald. Pas un entrepreneur n'aurait pu y apporter plus de soin et plus de conscience, j'allais dire plus d'âme, et je crois qu'il est juste de noter les efforts qu'ils ont faits et qu'ils font tous les jours dans cette importante réparation. M. Bouthemard père est malheureusement retenu depuis plusieurs mois chez lui par un mal affreux ; mais pendant longtemps on a pu voir qu'il consacrait toutes ses heures à la réparation de la Cathédrale ; toujours occupé à grimper sur les échafaudages, à courir le long des galeries ; exerçant enfin une surveillance qui n'était pas seulement imposée par le désir bien légitime de gagner quelque argent à cette restauration, mais je dirais volontiers par une affection sans bornes pour l'admirable monument dont il avait en quelque sorte la garde. Son fils suit son exemple, et, si quelques-uns d'entre vous veulent visiter la partie qui se restaure aujourd'hui ou d'autres, ils pourront se convaincre que M. Bouthemard fils lui aussi est animé d'un dévouement exceptionnel. Si j'avais le droit de donner un conseil, j'engagerais ceux des membres de la Société Archéologique qui ont des

loisirs à parcourir sous la conduite de ce guide expérimenté le monument tout entier. En apprenant à le connaître dans ses détails, ils apprendraient aussi à l'admirer plus encore qu'ils ne le font après le coup-d'œil d'ensemble jeté du dehors.

» M. Bouthemard connaît donc parfaitement la Cathédrale dans toutes ses parties, et il a été appelé à la passer en revue du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest au point de vue de l'excellence des matériaux, au point de vue de la solidité du travail, au point de vue de l'habileté pratique des ouvriers qui y ont travaillé. En ce moment ses échafaudages sont dressés le long d'une tour rapprochée de la Maîtrise et qu'il désigne, pour s'entendre avec ses maçons et tailleurs de pierres, sous le nom de Tour du Sud-Est.

» Cette tour ne lui a pas paru achevée dans les mêmes conditions que les autres parties qu'il a restaurées jusqu'ici.

» Au lieu de pierres de taille de Berchères pleines, entières, de grande dimension, il a remarqué que la tour avait été achevée avec des morceaux de pierres de 25 à 30 centimètres seulement, avec des restes de gouttières, avec des débris de gargouilles, c'est-à-dire avec tout ce qui annonce une fin de chantier. Le dallage de la plate-forme se composait de deux ou trois épaisseurs et n'était pas non plus aussi parfait que ceux que l'entrepreneur a vus précédemment.

» M. Bouthemard a cru remarquer le même fait à la tour Nord-Est, mais il n'est pas aussi affirmatif parce qu'il n'a pas encore entrepris de ce côté des travaux lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause.

» Quoi qu'il en soit, il a paru bon de noter l'observation. Pourquoi ces tours n'ont-elles pas été finies avec des matériaux aussi excellents que le reste? C'est assez difficile à préciser. Est-ce parce que l'extraction de la pierre n'aurait pas été suffisante à ce moment-là? Est-ce parce que les travaux se sont achevés de l'un et de l'autre côté par la construction de ces tours? Nous posons la question, en laissant à d'autres le soin de la résoudre. »

Un membre rappelle que le Congrès des architectes a décerné à M. Bouthemard une médaille pour l'intelligence avec laquelle il a restauré la rosace du portail Sud.

D'autres membres pensent que la différence signalée dans

l'emploi des matériaux qui ont servi à la construction de la tour venait du manque d'argent.

M. le Président annonce qu'il a écrit au P. de la Croix pour le prier de venir faire une conférence à la séance générale du mois de mai. Il n'a pas encore de réponse définitive.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Buisson, curé de Sancheville; présenté par MM. les abbés Claireaux et Sainsot.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Romania, t. XIII.

Recueil et documents de l'Académie du Val-d'Isère, 3e vol., 9e livraison.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, section d'Archéologie, 1884, n° 4.

Revue de la Société des Etudes historiques, faisant suite à *l'Investigateur*, 49e année, 1883, 4e série, t. I.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. II, 1er décembre 1883, nos 22 et 23.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. XII, 1re partie.

Journal des Savants, février 1884.

SÉANCE DU 5 JUIN 1884.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, Appay, Bellier de la Chavignerie, Blin, Escoffier, Gérondeau, Hue, Stanislas Isambert, de Lubriat, Mélin de Corboyer, Mouton, Charles Petrot et Vincent, abbés Claireaux, de Sainte-Beuve et Vassort.

M. Pitou, greffier de la Justice de paix à Senonches, écrit pour recommander à l'intérêt de la Société une vieille maison en bois à Senonches, menacée d'une démolition complète par expropriation pour cause d'utilité publique. — Le secrétaire est chargé d'écrire à M. le curé de Senonches pour lui demander son appréciation sur la valeur de ladite maison au point de vue archéologique.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique manifeste le désir que la Société lui fasse connaître les questions qu'elle jugerait dignes de figurer l'an prochain, à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés suivantes. — L'Assemblée décide que la question est réservée pour le mois de juillet.

M. le Président explique pour quelles causes la séance générale annuelle n'a pu avoir lieu en mai, suivant l'usage. L'Assemblée l'avait chargé de se mettre en rapport avec le P. Camille de la Croix et de le prier de venir faire une conférence sur les ruines de Sanxay qu'il a découvertes. Le P. de la Croix a répondu le 7 mai, après avoir d'abord accepté, qu'il lui était impossible de se déplacer. M. le Président s'est adressé à M. Léon Gautier et à M. de Lapparent. L'un et l'autre étaient atteints d'une bronchite qui les obligeait à garder la chambre; de sorte que la séance n'a pas eu lieu faute d'un conférencier. Convient-il de la remettre au mois de juillet ou à l'année prochaine? — L'Assemblée accepte cette dernière solution.

M. le Président profite de la circonstance pour donner quelques détails sur les ruines de Sanxay, qui comprennent un balnéaire complet et des fondations très importantes d'un temple et d'un amphithéâtre. Il expose que ces ruines sont menacées de disparaître, si le P. de la Croix ne trouve pas la somme suffisante pour acheter le terrain et demande si la Société ne pourrait pas accorder une souscription pour contribuer à les conserver. — Une somme de 50 fr. est votée.

M. Merlet croit que dans notre département on trouverait, si l'on fouillait suffisamment, des ruines semblables à celles de Sanxay. Il est convaincu que les assemblées druidiques, tenues, suivant César, dans le pays des Carnutes, devaient se faire du côté de Ver, Morancez ou Thivars. M. Quicherat pensait que ce lieu de réunion était dans les environs de Montaury sur la commune de Thivars et qu'un jour ou l'autre on découvrirait quelque chose. Le P. de la Croix estime que Sanxay était le lieu où se rassemblaient les Pictons ou Santons. Chaque peuplade de la Gaule avait son terrain de réunion; mais c'est dans le pays des Carnutes qu'était le lieu où se tenait la grande assemblée de tous les Gaulois.

M. Bellier de la Chavignerie et M. de Saint-Laumer ajoutent qu'on a découvert à Sours des constructions romaines semblables aux thermes, dans un terrain contenant des débris de poterie, et qu'entre Ver et Morancez il a été trouvé des médailles gauloises en grande quantité.

M. Bellier de la Chavignerie fait remarquer qu'à Berchères, il y a deux ou trois ans, on a mis à nu une tranchée indiquant un fossé et que cette forme se continue au loin : on dirait du fossé d'un camp gaulois.

M. Merlet dit que M. Quicherat avait porté son attention sur le moulin de Montaury, à cause de l'étymologie de ce mot.

Il est donné connaissance du rapport de M. Tellot sur les peintures murales de l'église de Bérou-la-Mulotière. Ces peintures sont sans intérêt.

M. Haudecœur, de Clévilliers-le-Moutiers, offre à la Société des pierres du XIe siècle. — Il est décidé que ces pierres sont acceptées.

Le rapport sur les prix à décerner aux mémoires adressés à la Société est remis au mois de juillet.

M. Merlet lit son travail sur les manuscrits carlovingiens de la Bibliothèque de Chartres et donne des explications sur certaines matières intéressantes qui y sont contenues, notamment sur les Sept merveilles du Monde, une statue de Bellérophon, le théâtre d'Héraclée et des Bains chauffés avec du pétrole, etc.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1884.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. Merlet, Caillot, Barois, Blin, Bourdel, Buisson, d'Amécourt, Famin, Gérondeau, Hue, Ricour, docteur Robin, abbés Lecomte, Piauger, Sainsot et de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la séance du mois de juin est lu et adopté.

M. Barois annonce que M. le curé de Bérou-la-Mulotière a été invité dans un voyage à Paris à ne pas toucher aux peintures de son église, dont il a été question précédemment dans une séance de la Société.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Desvaux, curé de Senonches, répondant à une demande de renseignements qui lui avait été adressée au sujet d'une maison en bois de cette ville dont la démolition était projetée. M. Desvaux croit que cette maison offre peu d'intérêt : un propriétaire serait d'ailleurs en marché pour acheter les bois sculptés.

L'Assemblée prie M. Buisson de se rendre à Clévilliers-le-Moutiers pour choisir, parmi les pierres que M. Haudecœur a la bienveillance d'offrir à la Société, celles qui offrent véritablement de l'intérêt.

La réunion consultée déclare qu'elle n'a pas de questions particulières à proposer pour la réunion des Sociétés savantes de 1885.

M. le Président annonce qu'il a été envoyé une brochure dans laquelle est exposé le plan de formation d'une langue internationale néo-latine. M. Harreaux est prié de vouloir bien faire un rapport sur cette brochure.

M. le Secrétaire lit le rapport suivant, rédigé au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires adressés à la Société en vue du concours ouvert par elle.

« Messieurs,

» Votre Commission a l'honneur de vous donner son appréciation sur les deux travaux adressés à la Société en vue du concours ouvert chaque année en conformité de son règlement.

« Le plus considérable a pour titre : *Etude sur le Cartulaire de Saint-Père de Chartres.* Il est d'une longue étendue et votre Commission commence par rendre hommage à l'auteur pour la somme de travail qu'il a dépensée. Le Cartulaire de Saint-Père a été consciencieusement fouillé et un grand nombre de chartes sont traduites avec fidélité.

» Votre Commission regrette que ce travail considérable ait été employé à une œuvre dont elle ne voit pas le but. Elle n'est pas arrivée, en effet, à saisir dans l'étude soumise à son examen un plan d'ensemble pouvant offrir sur l'histoire de l'abbaye ou sur ses développements à certaines époques importantes, des détails intéressants ou nouveaux. L'auteur lui a paru manquer de l'expérience nécessaire pour rendre son entreprise profitable au lecteur.

» La Commission a été unanime à signaler des affirmations hasardées, des opinions trop assurées sur des faits qu'elle considère comme très incertains dans cette période historique et à constater, par exemple, que la théorie de l'auteur sur les Comtes de Chartres ne repose que sur des hypothèses qui lui paraissent risquées.

» Le second travail est de M. F. Guillon, instituteur à Souancé. Il est intitulé : *Étude sur la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte.*

» C'est une commune qui n'offre à l'historien que de minces données, et il est à désirer que M. Guillon, qui a fait ses preuves, puisse consacrer ses loisirs à un sujet plus fécond. Il ne nous donne guère que des détails statistiques très développés et ayant certainement leur utilité, mais qui ne semblent pas exiger un très sérieux travail de composition ni permettre à l'écrivain de déployer les ressources de son style.

» Les membres de votre Commission pensent que le chapitre relatif aux pèlerinages de Saint-Jean-Pierre-Fixte, celui qui, au point de vue historique, pouvait avoir pour la Société un véritable intérêt, n'a pas été assez développé et méritait d'être traité plus longuement. Ils croient devoir signaler à l'auteur la confusion qu'il a commise entre les chapelles où se rendaient les processions à des dates fixes et les chapelles de pèlerinage.

» En conséquence, votre Commission vous propose à l'unanimité d'accorder un prix de 100 francs à l'auteur du premier mémoire et un prix de 50 francs à M. F. Guillon. Elle est d'avis que ces prix doivent consister en livres. »

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées. Le nom de l'auteur du travail sur le *Cartulaire de Saint-Père* sera proclamé à la séance d'août.

Vient la question de l'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes*. M. Barois se prononce pour l'abonnement, par cette raison que la Revue est l'ouvrage le plus lu parmi ceux appartenant à la Société. M. l'abbé Sainsot est d'un avis opposé. Suivant lui, ce n'est pas une Revue savante, rentrant dans le programme de la Société archéologique. M. Famin dit que son opinion sur cette question s'est modifiée. Il trouve qu'il serait dangereux de faire des économies en maintenant la suppression de l'abonnement, puisque la revue est réclamée par d'assez nombreux Sociétaires. M. Sainsot revient, en l'étendant, sur l'avis qu'il a précédemment exprimé. M. Dussart réplique que la Revue est très sérieuse, qu'elle traite les questions scientifiques avec talent et qu'elle aborde, par la plume des écrivains les plus autorisés, les questions de philosophie générale.

La discussion terminée, M. le Président met aux voix l'abonnement, qui est repoussé par 8 voix sur 16 votants.

M. le Président entretient l'Assemblée d'un projet d'Exposition pour 1885 à l'occasion du Concours régional.

Il pose d'abord en principe que la Société n'aurait pas de dépense à faire. On aurait le local : soit l'École normale actuelle de filles, soit l'établissement en construction dans la rue d'Amilly. Il demande seulement à la Société si elle ne pourrait pas se mettre à la tête de l'entreprise, comme en 1869. Elle a alors lancé l'idée, puis laissé l'exécution à une Commission prise en dehors d'elle en conservant le patronage de l'Exposition. L'opération a été fructueuse, et l'Exposition a parfaitement réussi. M. le Président croit qu'on aurait les fonds nécessaires. La difficulté consiste à trouver des personnes qui consentent à se charger de cette organisation, qui est chose délicate, difficile et exige beaucoup de temps et de dévouement. Il y aurait à examiner en outre s'il conviendrait de faire une exposition rétrospective seulement ou en même temps industrielle. M. le Président propose de nommer une Commission qui étudiera si l'idée est réalisable et déposera au mois d'août un rapport.

Après une courte discussion, la réunion accepte l'étude proposée, en laissant au Bureau le soin de nommer une Commission de cinq membres.

Lecture est donnée du travail suivant de M. Harreaux :

Dans une intéressante communication publiée page 249 du VIIe volume de nos procès-verbaux, M. l'abbé Leconte indique le mot *Bel* ou *Bal* comme origine possible du nom Baladunum (Ballon), et il veut bien appuyer cette étymologie sur celle que j'ai indiquée pour le nom de Belsia.

Tout en félicitant l'auteur de son excursion dans la philologie où il y a tant de découvertes à faire, et tout en le remerciant de sa bienveillante citation, je suis forcé, dans l'intérêt de la science, de rectifier le sens des paroles qui me sont attribuées. Je n'ai dit nulle part que Belsia remonte au *dieu phénicien Baal;* je n'ai pas parlé de ce dieu, ni même de la Phénicie ; je ne me fusse pas permis une assertion aussi hasardée sous une forme aussi tranchante. Je me défends donc d'avoir fait descendre les prêtres gaulois de Baal ou de Belzébuth. J'ai dit seulement que le mot assyrien Bel avait passé en Grèce, en Italie et dans l'Europe occidentale avec son sens primitif de divinité, de splendeur, de sacerdoce, et qu'en retrouvant ce mot Bel, comme désignant une localité consacrée aux Druides, on pouvait en conclure que son nom de Belsia provenait précisément de sa destination religieuse.

Voilà tout ce que je me suis permis d'avancer, en m'appuyant sur les inductions philologiques les plus précises.

J'insiste sur ce point pour que la filiation de la Beauce avec la Phénicie ne prête pas, une fois de plus, à rire aux incrédules en étymologie : science qui, par ses visionnaires et ses fanatiques, a donné trop de prise à l'incrédulité.

Cette question personnelle résolue, occupons-nous de la question philologique soulevée par la *Revue du Maine* à propos du nom de Baladunum.

Pour en découvrir l'origine nous n'irons pas faire, d'un seul coup, une grande enjambée jusque dans l'Orient, nous procéderons plus terre à terre et pas à pas et nous trouvons :

Dans l'anglais . .	Ball, « boulet, bille, boule. »
	Bald, « chauve, pelé. »
En allemand. . .	Ball, « boule, globe, ballon. »
	Balg, « balle, tumeur, loupe. »
En breton. . . .	Balc'h, « escarpé en parlant d'un rocher, d'une falaise. »
En latin	Balanus, « gland, noisette, datte. »
	Balanites, « pierre verte en forme de gland. »
En grec	Βάλανος, « marron, gland, châtaigne, tout fruit semblable. »
En sanscrit . . .	Bala, « force, bel aspect, grande taille, fruit. »

Cette investigation à travers le groupe de langues indo-européennes auquel appartenait la langue gauloise, nous montre partout le mot Bala avec le sens de boule, de globe, d'élévation comme une loupe, et, nous pouvons en conclure que le *Dun bala* était « une élévation escarpée en forme de globe » en un mot un « ballon. » Ainsi, après avoir cherché bien loin, nous arrivons à trouver le nom lui-même traduit en français.

Ce résultat est assez commun dans les recherches étymologiques : nous en avons un second exemple dans l'alinéa suivant tiré de la *Revue du Maine*, par M. Leconte.

« Buriacus. C'est un mot celtique dont le type primitif est *Eboria-* » *cus;* York, Yvry, Yvré et un grand nombre de lieux modernes en » dérivent. La préfixe semble désigner un cours d'eau, car elle se » retrouve dans un grand nombre de rivières, Ebre, Ebron, Evre, » Yèvre, Beuvron, etc., etc. » (*Revue du Maine*, XI, 68.) citée par M. l'abbé Leconte.

L'auteur de ces lignes doit être dans le vrai, lorsqu'il dit que Evre, Yèvre, Beuvron, etc., sont des mots qui désignent un cours d'eau; nous appuyons fortement son opinion, mais nous lui demandons la permission de motiver notre avis; ce sera une occasion pour exposer la méthode d'étude étymologique telle que nous la comprenons.

Il faut d'abord établir une distinction entre les mots *Eve*, *Evre* et *Ri*. Le premier *Eve* signifie « eau, » tandis que le second *Ri* a le sens de « couler. »

Occupons-nous du mot *Eve* que nous rencontrons dans le vieux

français à partir du XIe siècle et qui existe encore dans *évier*, *éveux*, ainsi que dans le breton *ew*.

Avec les idées courantes sur la formation presque exclusive du français par le latin, on a fait dériver eau du latin aqua. Voici comment cette transformation s'est opérée, très régulièrement d'après les grammairiens.

1° Aqua est devenu *aqva* par la consonnification de l'u.
2° Aqva est devenu *ava* par la réduction de qv en v.
3° Ava a donné *ève* par l'adoucissement régulier de a en e.
4° Eve ne tarde pas à devenir *eave* par la diphthongaison de e en ea.
5° Eave à son tour vocalise la consonne v en u et devient *Eaue*.
6° Enfin Eaue se réduit en *eau* (A. Brachet, *Dictionn. étymol.*, 191.).

Nous faisons cette citation pour montrer la méthode des étymologistes qui s'appuient sur le latin, sans chercher ailleurs. Ce raisonnement en six points est très ingénieux, mais il ne paraît plus rigoureux, dès qu'on regarde plus loin que Rome, et quand on se demande quel mot, chez les Gaulois, pouvait bien rendre l'idée d'eau avant que les soldats de César eussent introduit le terme aqua.

Eh bien ! en consultant les noms de localités qui renferment cette idée d'eau on trouve partout le mot *Ew*, *Eve*, *Aive*, *Ave*. Ainsi le Kimry possède *ew*, le gothique *ahva*, le breton *ew*, qui ont leurs homologues dans plusieurs autres du groupe indo-européen. Car le sanscrit a *ève* avec le sens de « marcher, aller, sortir, se mouvoir. »

Le grec a ὕειν, pleuvoir, mouiller, ὕω « je mouille, hyades. »

L'anglais possède *wave* « onde, flot, vague; » le wallon *aive*, le picard *ieu* et *iau*, l'irlandais *ebar*, le patois beauceron, *eveux* « terrain mouillé »; évriau, « eau qui coule entre deux terres. »

La géographie nous donne Eure, Evaux (Creuse), Evre (Cher), Evian (près de Genève), Evora (Portugal), Evran (Côtes-du-Nord), Evreci (Calvados), Evreux (Eburovices), Evron (Mayenne), Evroult (Orne), Genève (Gen « genèse-source » Eve « de l'eau »).

Tous ces mots n'ont pas attendu, pour se produire, les permutations d'aqua; ils sont sortis de la langue mère qui possédait deux termes pour désigner l'eau.

L'un *Ev*, *Ew*, *Eve* qui est passé à tout l'Occident, tandis que l'autre *Apa* est resté au sanscrit et au latin qui l'a prononcé aqua.

Que le latin revendique ce terme aqua qui lui est propre, qu'il le transporte en Gaule sous la forme d'Aquitaine, d'Aix, d'aqueux, d'aquatique, qu'il traduise Evian par Aquianum qui a le même sens « ouverture de l'eau, » rien de plus juste; mais que le latin, pour démontrer son action sur le français, ne torture pas les lettres comme il le fait pour aqua. Notre vieille racine *æv* n'a pas besoin de toutes ces transformations, elle se retrouve intacte et sans effort lorsqu'on l'écrit *a e v* qui se prononce *Eau*, depuis qu'on n'écrit plus les V pour les U.

Est-il possible d'avoir une démonstration plus simple et plus claire ? Le nom de notre rivière *Eure* vient encore à l'appui, car écrivez-le par un V, vous avez *Evre*.

Ce nom d'Evre nous ramène à la seconde racine du mot, celle qui signifie « couler, » *Ri* et *Re*.

Cette racine existe dans tout le groupe de nos langues.

En sanscrit. . . , Ri, « aller, se mouvoir, danse, chute. »

En grec . . . . . Ρέω, « couler » ρίζα, « source » ριπη, « mouvement impétueux. »

En latin . . . . . Rivus, « ruisseau » Ripa, « rive. »

En breton . . . . Ridek, « couler », Rit, « courant », Ribl, « Rive. »

En anglais . . . . Rill, « ruisseau, couler. »

En patois beauceron. Riau.

Les noms d'Evry, Yvry, Yèvre sont donc exactement formés de deux mots signifiant « eau courante » dans tout le groupe de langues sœurs du gaulois ; on peut en conclure que ces mots, cachés dans des noms gaulois, existaient aussi dans cette langue. La découverte de quelques termes du vocabulaire celtique doit être un encouragement pour en chercher d'autres ; c'est ce que nous allons essayer d'après la désignation de M. Lecomte qui cite Buriacus et Eboriacus.

La racine Bu de Buriacus se retrouve :

Dans le sanscrit. Bù, « naître, vivre. »

Dans le grec . . Βύειν, Βύω, « boucher, fermer, remplir. »

Dans le latin . . Bulla, « bouillon, bulle sur l'eau. »

Dans le breton . Bue, Buez, « vie » comme en sanscrit.

Le français. . . Buée, « vapeur d'eau bouillante », doit en venir.

Le nom de *Buriacus* signifie donc « un ruisseau qui naît en bouillonnant. »

On pourrait pousser plus loin les recherches sur ce mot *Bu* qui paraît avoir des relations avec notre français But et Butte ; ainsi que sur le mot *Ri* qui change d'expression lorsqu'on change la consonne *i* en *ú* ou en *o*, car le *ru* est le ruisseau intermittent coulant sur des pierres et le *Ro* de Rothomagus et de Rhodanus, du grec Ροή, ρόθος, ρόος, et du breton *Roc'h*, indique « le bruit, l'impétuosité, le ronflement des eaux. » On trouverait aussi des rapports entre *Eve* et *Grève* qui est « le dépôt de l'eau. » Gr. « faire couler » γρῦ, γρῦξ « ordures »; entre *Eve* et « breuvage, abreuver ; » ce serait étendre beaucoup trop nos remarques qui suffisent pour indiquer l'utilité d'une telle étude. Mais ce n'est pas en prenant au hasard un mot oriental et en comparant sa consonance avec celle d'un mot français, qu'on peut faire de la philologie historique.

M. l'abbé Sainsot lit une analyse du 19e volume de la Société de l'Orléanais.

Le volume dont on m'a chargé de rendre compte est, non pas une mince brochure, mais un bel in-8° de 836 pages ; c'est une des raisons pour lesquelles ce rapport arrive un peu tardivement. La Société archéologique et historique de l'Orléanais a consacré entièrement le 19e tome de ses Mémoires aux principaux ouvrages couronnés par elle dans son concours quinquennal de 1880. Le volume s'ouvre par un avant-propos qui raconte la séance dans laquelle furent proclamés les

noms des lauréats; il donne ensuite les discours prononcés en cette circonstance et le rapport sur les mémoires examinés. De ces mémoires, qui étaient au nombre de douze, trois ont été jugés dignes de partager le prix ex-*æquo*, cinq ont été l'objet d'une mention. Les trois mémoires couronnés ont été imprimés par la Société; ce sont eux qui remplissent ce volume et le rendent si compact; ce sont eux aussi qui vont faire l'objet de ce rapport.

Comme le premier mémoire nous occupera plus longuement, je le réserverai pour la fin; en agissant différemment, les quelques lignes consacrées aux deux autres feraient trop triste figure après le rapport beaucoup plus détaillé que me semble mériter leur associé en gloire et profit littéraire.

Le second mémoire a pour titre *Recherches sur l'ancien chapitre cathédral de l'église d'Orléans de son origine jusqu'au XVIe siècle*, par Mlle Foulques de Villaret. Ceux qui ont lu les savantes introductions des cartulaires de Saint-Père et de Notre-Dame de Chartres se feront facilement une idée de ce travail; car le sujet est semblable et l'ordre suivi offre aussi beaucoup d'analogie. L'auteur s'est certainement inspiré des ouvrages précités et d'ailleurs il mentionne plus d'une fois le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. On serait heureux de penser que ce travail est aussi une introduction et qu'il nous annonce la prochaine publication du Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans; mais il paraît que ce cartulaire n'existe plus et qu'il serait difficile, sinon impossible, de le reconstituer.

L'auteur nous fait passer en revue les dignitaires, fonctionnaires et officiers du chapitre cathédral d'Orléans, les prébendes et distributions, les droits et prérogatives des chanoines, en un mot tout ce qui peut contribuer à faire connaître la constitution, les fonctions et l'organition du corps capitulaire. En comparant avec le travail de MM. Merlet et Lépinois, on peut remarquer que par beaucoup de points les chapitres d'Orléans et de Chartres se ressemblaient; mais il y a aussi des divergences qu'il serait peut-être intéressant, mais aussi qu'il serait très long de signaler ici.

Je ne dirai rien du mérite de ce travail; ce serait contrôler le jugement des arbitres du concours et je n'ai point qualité pour cela. — En l'examinant au point de vue chartrain, on remarquera les noms de quelques localités appartenant à notre diocèse et qui sont mentionnées parce qu'elles dépendaient autrefois de Sainte-Croix d'Orléans, qui avait aussi son archidiaconé de Beauce, v. g. Lumeau, Poupry, Terminiers. Un plan du cloître Sainte-Croix termine l'ouvrage, et les explications qui l'accompagnent font revivre ce quartier du vieil Orléans que les temps actuels ont modifié si complètement. Un plan de même genre aurait dignement accompagné le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, et on peut regretter que ses éditeurs n'aient pas eu la pensée d'en enrichir leur ouvrage.

Le troisième mémoire a pour titre *Essai sur l'étude du grec à Orléans*, par M. Cuissard, professeur au lycée. On peut s'étonner qu'en un temps où l'étude du grec semble sur le point de disparaître avec

tant d'autres traditions classiques, quelqu'un ait pensé à en faire l'objet de recherches laborieuses et par suite le sujet d'un long mémoire. C'est pourtant ce qu'a cru devoir faire un jeune et savant professeur qui compte déjà tant d'œuvres littéraires composées à la gloire d'Orléans. Tous ceux qui cultivent la belle langue que chantait Homère et que parlait Démosthène se réjouiront de ce travail consciencieux, à travers les lignes duquel on sent passer comme un souffle d'enthousiasme. L'auteur semble parfois chanter un hymne à la gloire de la langue grecque. Il lui a fallu une merveilleuse persévérance, jointe à une connaissance profonde des écritures du Moyen-Age, pour mener à bonne fin son œuvre et prouver que jamais à Orléans, ni surtout à l'antique abbaye de Fleury-sur-Loire, on n'a cessé d'étudier les auteurs de la Grèce. Tel était son but, tel est le fond de son Mémoire. Il a été obligé de recourir à des hypothèses souvent plus ingénieuses que solides, mais il a procédé avec tant d'ordre et de logique qu'en terminant la lecture de son travail on se sent disposé à embrasser son opinion, et on demeure convaincu que cette thèse ne pouvait pas être soutenue par un avocat plus éloquent et surtout mieux préparé pour la faire accepter.

Rien de chartrain dans cette œuvre, tout y est à la gloire d'Athènes et d'Orléans; mais les amis des belles-lettres, quelle que soit leur patrie, pourront y trouver intérêt et profit, et les amis du grec s'y délecteront comme en un morceau de haut goût, bien digne de leur faire éprouver les plus délicieuses émotions.

Voici enfin le morceau capital, le mémoire que j'ai cru devoir réserver pour la bonne bouche. Il a pour titre *Bibliothèque chartraine*, par M. Merlet, et il suffit de le nommer pour faire comprendre quel intérêt il offre, à tous les amis du pays chartrain en général, et aux membres de notre Société en particulier. Sans doute nous n'avons point toute l'impartialité nécessaire pour porter notre jugement dans une cause où notre pays est si grandement intéressé; mais tout chartrain comprendra difficilement que le jury qui a prononcé dans ces assises littéraires ait hésité entre les deux mémoires précédemment cités et celui dont il nous reste à parler. Pour les deux premiers en effet il suffisait de plusieurs mois d'un travail soutenu, et le nombre des matériaux à employer était assez restreint. La *Bibliothèque chartraine* est l'œuvre non pas de mois, mais d'années, et l'auteur y a travaillé depuis le jour où on lui a confié les Archives du département d'Eure-et-Loir, c'est-à-dire depuis quelque vingt ans. Ce ne sont pas 20 ni 40 volumes qu'il a dû consulter, mais des centaines et des centaines. Je sais fort bien qu'il n'a point lu tous les ouvrages de tous les auteurs qu'il cite, mais il lui a fallu au moins parcourir le plus grand nombre de ceux dont il donne une analyse succincte, car c'était là un travail qu'il ne trouvait point tout fait, et les renseignements fournis par les rares auteurs chartrains qui se sont occupés de bibliographie avaient eux-mêmes besoin d'être contrôlés. Que de titres n'a-t-il pas dû rectifier? Que de dates n'a-t-il pas eu à vérifier? — On le comprend, un travail de ce genre ne peut pas s'exécuter d'une manière continue et pour ainsi dire d'une seule haleine; mais il demande une attention toujours

en éveil, il veut qu'on ait la plume toujours à la main, afin de noter un nom, un titre qui a sa place marquée dans l'œuvre projetée, afin de ne laisser échapper aucun des renseignements qui doivent contribuer à remplir le cadre qu'on s'est tracé. Il y a d'ailleurs dans la *Bibliothèque chartraine* tels et tels articles qui ont coûté à l'auteur bien des jours de travail; je n'en citerai pour preuve que celui qui est consacré à l'abbé Espitalier. Pour les hommes d'une grande notoriété, les détails biographiques abondent dans les dictionnaires spéciaux et il suffit souvent d'analyser les notices qui leur ont été consacrées; mais, pour les écrivains dont le nom est resté enseveli dans la poussière de l'oubli parce que leurs ouvrages ne sont jamais sortis de la poussière des bibliothèques qui les ont accueillis à leur naissance, pour ces inconnus du monde littéraire, et le nombre en est très grand parmi nos auteurs chartrains, de longues et patientes recherches sont nécessaires, si l'on veut leur constituer un état civil régulier, donner une appréciation de leurs ouvrages, en un mot leur composer un article qui soit comme un piédestal sur lequel on puisse les élever et les présenter au public.

De nombreux ouvrages ont déjà attiré à l'auteur les suffrages du monde savant: je crois qu'il ne me contredira pas si j'affirme qu'aucun ne lui a demandé autant de travail et d'attention que celui-ci. Personne non plus n'ira à l'encontre, si je range la *Bibliothèque chartraine* au nombre des ouvrages par lesquels il a le mieux mérité du pays chartrain.

Est-ce à dire que ce travail soit parfait et qu'il ne laisse aucune place pour les *corrigenda et addenda*? Non assurément, et l'auteur lui-même s'empresse de déclarer qu'il *n'a pas l'espoir d'avoir fait quelque chose de parfait.* Dans une œuvre de ce genre, il n'est pas possible d'être complet, parce qu'il n'est pas possible de connaître tous les ouvrages qui ont été publiés dans un pays pendant 10 ou 12 siècles; mais à défaut de la perfection absolue, on doit se contenter d'une perfection relative, et celle-ci a été atteinte par M. Merlet. Il est très probable qu'il n'y a pas aujourd'hui en France une seule province en possession d'un ouvrage aussi complet en cette matière.

Nous sommes ici en présence de l'œuvre d'un maître, et il n'appartient point à un humble disciple, comme celui qui écrit ces lignes, de lui faire la leçon. Toutefois il me permettra de lui adresser un léger reproche, c'est qu'il n'a pas assez rendu justice à Dom Liron, son devancier en cette partie. Il ne le nomme même pas dans la préface de son ouvrage, et, dans l'article qu'il lui consacre, il n'a pas un mot pour reconnaître que le travail du savant bénédictin lui a été de quelque utilité. La *Bibliothèque chartraine* de D. Liron est, il est vrai, fort imparfaite, mais elle n'est pas sans mérite et elle avait été jusqu'à ce jour le seul ouvrage de quelque importance sur la bibliographie dans notre contrée. Le titre seul du livre de M. Merlet évoque aussitôt le souvenir de Dom Liron, et cela est si vrai que l'auteur du rapport sur le résultat du concours de la Société archéologique d'Orléans, comme aussi l'auteur du compte-rendu donné par la Revue des questions historiques, n'ont pas cru pouvoir parler de la

nouvelle *Bibliothèque chartraine* sans rappeler l'ancienne. Et ce n'est pas seulement le titre qui a été emprunté à celle-ci, mais ce sont aussi des noms et des détails qui sans elle ne seraient jamais parvenus jusqu'à nous. D'ailleurs D. Liron a été le premier à marcher dans cette voie, il a planté les jalons et déblayé le terrain, et ce n'a pas été pour lui un mince mérite que de savoir ramasser et mettre en œuvre tous les matériaux de son livre, qui, malgré ses lacunes et ses inexactitudes, nous était envié par des villes plus importantes que la nôtre. Tous ceux qui ont consulté l'ouvrage de D. Liron penseront qu'un mot d'éloge à son adresse eût été ici bien à sa place, et ils souscriront volontiers à cette conclusion de l'article de la *Revue des questions historiques* sur le livre qui nous occupe : « Les deux *Bibliothèque chartraine* sont inséparables [1]. »

Ce même article dit que la bibliographie donnée par M. Merlet sur chaque auteur n'est pas toujours irréprochable; j'ajouterai que trop souvent elle fait complètement défaut. L'auteur sait quelle importance on attache aujourd'hui à l'abondance et à l'exactitude de ces renseignements bibliographiques, et il est certain que si quelqu'un veut connaître plus à fond tel ou tel auteur, il sera heureux de savoir à quelle source il doit puiser, pour y trouver ce que ne peut lui apprendre l'article, nécessairement un peu succinct, d'un dictionnaire ou d'un recueil, si complets qu'ils puissent être.

On pourrait se plaindre aussi de l'omission des ouvrages anonymes; mais il y a lieu de penser que cette omission est faite à dessein et qu'elle nous annonce un supplément qui ne manquera pas d'intérêt.

Il serait à désirer que chacun voulût bien signaler à l'auteur les corrections et additions qu'il devra faire à son œuvre dans une seconde édition, et pour prêcher moi-même d'exemple, j'ai relevé quelques remarques que j'ai faites au courant d'une première lecture [1].

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé GRANDET, professeur à la Maîtrise Notre-Dame; présenté par MM. les abbés Sainsot et Claireaux.

[1] *Revue des questions historiques*, avril 1884, p 665.

[2] Les notes recueillies par M. l'abbé Sainsot seront publiées ultérieurement dans un travail d'ensemble sur la Bibliothèque chartraine.

SÉANCE DU 7 AOUT 1884.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, Pouclée, Blin, Bourdel, Buisson, Chevrier, Escoffier, Gérondeau, Mouton, Sautton, abbés Cottereau, Guérin, Haye, Hénault, Lecomte, Pardos, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la séance du mois de juillet est lu et adopté.

M. le Président rappelle que les Mémoires pour le concours ouvert par la Société de l'Orléanais doivent être remis avant le 1er janvier 1885.

Un Mémoire pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, adressé à la Société, sera envoyé à M. le docteur Harreaux avec prière de faire un rapport.

Le Comité d'initiative constitué à Alais, pour l'érection d'une statue à la mémoire de Jean-Baptiste Dumas dans sa ville natale, demande à la Société de vouloir bien souscrire. — La réunion décide qu'elle ne peut accorder de subvention, mais les listes de souscription individuelles sont mises à la disposition des membres.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. le curé de Vernouillet un Mémoire sur les recherches auxquelles cet ecclésiastique s'est livré pour retrouver des statues mutilées, des bas-reliefs en bois sculpté ayant appartenu autrefois à son église, qu'il a réparés et avec lesquels il a composé un retable. Une photographie de la restauration est jointe au mémoire.

M. Merlet donne lecture d'une partie de ce manuscrit.

Le nom de l'auteur de l'Étude sur le Cartulaire de Saint-Père de Chartres présentée au concours de la Société est proclamé.

C'est M. Lecomte, curé de Berchères-la-Maingot.

M. Buisson lit la note suivante sur la mission qui lui avait été confiée de choisir parmi les pierres offertes à la Société par M. Haudecœur, de Clévilliers-le-Moutiers :

« Dans la séance du 3 juillet, M. le Président a fait à l'assemblée une communication sur des pierres découvertes à Clévilliers-le-Moutiers, et demandé qu'un membre voulût bien se charger de se rendre sur les lieux à l'effet de reconnaître si elles avaient quelque valeur au point de vue archéologique.

» Cette mission nous ayant été proposée, nous nous sommes rendu à Clévilliers, où M. l'abbé Manceau, prévenu par nous, s'est mis gracieusement à notre disposition pour nous communiquer les renseignements qu'il avait pu obtenir sur l'origine de ces pierres.

» Dans une salle du presbytère où elles sont déposées, nous avons constaté qu'il pouvait y avoir environ quatre-vingts morceaux se rattachant tous à un sujet religieux, mais ils sont malheureusement dans un tel état de mutilation que le monument qu'ils composaient ne pourrait être reconstitué.

» En examinant minutieusement tous ces morceaux en bloc et en détail et les reconstituant par la pensée, nous sommes convaincu qu'ils proviennent d'un retable d'autel de grande dimension ; on remarque, en effet, des colonnettes brisées (il y en a quatre) qui ont dû avoir de quatre-vingt-dix centimètres à un mètre de hauteur ; ces colonnettes sont cannelées et divisées sur leur hauteur en trois parties séparées par des embases ; la partie inférieure du fût porte en relief des statuettes représentant les Apôtres deux à deux, et quoique les inscriptions soient pour la plupart effacées, on lit encore sur l'une les noms de *saint Jacques, saint Philippe* ; la seconde partie porte aussi en relief et deux à deux des anges ailés ; enfin la troisième est seulement cannelée sans statuettes.

» Les chapiteaux qui couronnent ces colonnettes se rattachent un peu à l'ordre composite, feuilles d'acanthe et volutées, ces dernières de formes différentes.

» Nous avons reconnu en outre des fragments de socle ou soubassement de forte dimension (0^m 80 à 0^m 90 de longueur sur 0^m 22 de hauteur et 0^m 22 d'épaisseur) composant la partie inférieure ou l'assiette du monument, de même que d'autres morceaux qui devaient en être le couronnement.

» Les entre-colonnes ou l'ensemble de la façade du monu-

ment dont les parties planes sont en pierre de petit appareil formé par des lignes horizontales et verticales gravées à l'outil sont remplies de sujets religieux tels que : Un ange ailé tenant le voile sur lequel est imprimée la face du Christ, un autre ange paraissant dresser une échelle (l'échelle de Jacob sans doute) ; des personnages drapés dans leurs vêtements, ceux debout ont les pieds nus ; enfin des tours ou tourelles crénelées avec baies ou niches desquelles émergent des personnages ayant les bras pendant en dehors ; des bâtiments dont les toits sont en partie dissimulés par des arbres.

» Une pierre dans laquelle il existe un trou très régulier destiné sans doute à recevoir une relique pourrait bien avoir été une pierre sacrée.

» On remarque que le but de la mutilation a été surtout de faire disparaître la tête des statuettes et des figurines, une seule a été respectée parce qu'elle est en creux dans sa niche.

» Toute la façade du monument était peinte de diverses couleurs et dorée, on en trouve encore nombre de traces.

» Le style est le plein cintre et le triangle, et le monument qui nous paraît être du Moyen-Age peut remonter au 14e ou au commencement du 15e siècle.

» D'où provenait ce monument et à quelle époque a eu lieu sa mutilation, nous ne saurions le dire, mais voici comment il a été découvert.

» L'entrée principale de l'église de Clévilliers, comme presque toutes les églises de nos communes rurales, était abritée par un auvent appelé vulgairement chapiteau ; la commune en ayant décidé la suppression le mit en adjudication, et c'est en le démolissant que les ouvriers trouvèrent une première pierre sculptée, ce qui leur donna l'idée qu'il pouvait y en avoir d'autres ; en effet, tous les fragments étaient superposés la face sculptée tournée du côté de l'intérieur et abritée par un contremur. Il est à supposer qu'ils avaient été placés ainsi dans un but de conservation, avec l'espoir sans doute qu'ils seraient découverts un jour. Ce dire est peut-être un peu hasardé à cause de l'absence de tout document pouvant mettre sur la trace en ce lieu de leur existence, dont la découverte est due à un pur effet de hasard.

» Toutefois on ne saurait admettre que la mutilation soit

due à l'époque révolutionnaire de 93, le chapiteau de l'église de Clévilliers était certainement antérieur à cette époque.

» La Société Archéologique doit à la générosité de M. Haudecœur, propriétaire, comme acquéreur du chapiteau, ainsi qu'à la gracieuse participation de M. l'abbé Manceau, d'être mise en possession d'un monument qui rappelle la foi religieuse et chrétienne de nos ancêtres.

» Lors de la restauration, en 1877, de la chapelle de la Sainte-Vierge dans l'église de Clévilliers, on aurait trouvé, paraît-il, des débris de retable d'autel, qui auraient été enfoncés dans un mur creux de cette chapelle. Il se pourrait que ces débris fissent partie du retable qui nous occupe et qu'un jour ils fussent réunis au groupe que la Société doit posséder.

» Nous avons le ferme espoir que les faibles renseignements qui précèdent mettront sur la trace de documents certains au sujet de l'origine du retable de Clévilliers, et que nous aurons la satisfaction d'avoir contribué à ajouter une page de plus à l'histoire du pays chartrain. »

Après diverses observations présentées par MM. Merlet et Sainsot, M. Buisson est prié de faire une seconde excursion à Clévilliers-le-Moutiers.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Wagner, de Philadelphie, qui a adressé à la Société différents spécimens de pointes de flèches indiennes de l'âge de pierre et qui demande à être admis comme membre correspondant. — Cette dernière proposition est acceptée.

M. Merlet fait un rapport verbal sur le projet d'exposition pour 1885. Il dit que M. le Préfet propose dans son rapport un crédit de 5,000 francs pour cet objet et mettrait volontiers la nouvelle École Normale de filles à la disposition du Comité; mais M. le maire de Chartres est très opposé à ce projet : il convient d'attendre au mois de novembre.

M. le Président fournit des renseignements sur ce qui s'est fait à Orléans cette année. Il dit que l'exposition de tableaux a été fort belle, mais grâce surtout à la présence et à l'autorité de M. Marcille. M. l'abbé Hénault, M. Bourdel et M. Merlet ajoutent quelques mots sur le concours possible, et croient qu'il y aurait moyen de réussir.

M. l'abbé Hénault demande ce qu'il doit répondre à M. le curé de Vernouillet au sujet de son mémoire. — Il est décidé qu'on en extraira un article, le mémoire étant trop long pour être publié en entier.

M. l'abbé Sainsot demande s'il n'y aurait pas lieu de nommer une commission bibliographique pour compléter ce qui se rattache au pays chartrain.

Tout le monde est d'accord sur l'utilité de cette commission. mais l'exécution est malaisée. — Après une discussion assez courte, il est décidé que les membres qui auront des communications à faire seront priés de les adresser à M. le Président et que le Bureau nommera une commission.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Huguet, curé de Marchéville; présenté par M. l'abbé Cottereau, et M. l'abbé Haye.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1884.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Pouclée, Bellier de la Chavignerie, Blin, Bonnard, Bourdel, Buisson, Chevallier, Chevrier, Escoffier, Gérondeau, Hue, abbés Claireaux, Clerval, Haye, Hermeline, Lecomte, Pardos et Sainsot.

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est lu et adopté.

Le Bureau propose comme membres de la commission bibliographique MM. Bellier de la Chavignerie, abbé Hénault, Merlet, de Mianville et abbé Sainsot. La proposition est acceptée.

M. Merlet dit qu'il a reçu de M. Noël Parfait et de M. Morin des documents circonstanciés qui peuvent servir aux travaux de cette commission. Ces documents sont remis à M. l'abbé Sainsot.

Le même membre explique que le projet d'exposition départementale des arts rétrospectifs pour 1885 à l'occasion du Concours régional n'a pas réussi. M. le préfet Floret, qui s'y intéressait vivement, vient de partir, et le Conseil général a rejeté dans sa session d'août le crédit de 5,000 fr. qui lui était demandé. Peut-être serait-il possible d'obtenir quelque chose sur la somme de 25,000 francs qui a été votée. Il faudrait alors s'adresser à la Commission de permanence qui a la disposition des fonds. Quant à l'administration municipale, elle n'est pas favorable au projet et il ne faut pas compter sur elle.

M. le Président dit que la plus grosse part du crédit de 25,000 francs est absorbée par le concours hippique et qu'on ne peut guère compter obtenir quelque chose.

M. Bellier de la Chavignerie croit qu'on aurait pu réussir si l'on avait eu à disposer de l'ancienne École normale d'institutrices, mais que la nouvelle est trop en dehors des voies fréquentées. Installée au bout de la rue d'Amilly, l'exposition n'aurait pas de visiteurs.

Un autre membre déclare que, sans l'appui de l'administration, la réussite lui semble impossible.

M. le Président demande s'il faut persister dans l'étude d'un projet.

Comme il n'y a pas de péril en la demeure, l'assemblée décide qu'on peut attendre encore avant d'abandonner le projet d'une manière définitive.

M. Merlet expose que la Commission de la Monographie de la Cathédrale s'est réunie plusieurs fois et qu'elle a arrêté la forme du volume. Elle a étudié la question des gravures, qui donneront lieu à une grosse dépense et décidé qu'il faudrait s'entendre avec un photograveur, parce que c'est le procédé le plus économique.

La Commission fait appel aux membres de la Société qui auraient des sujets de dessin à proposer. Elle a pensé qu'il

faudrait intercaler dans la publication une centaine de gravures en en choisissant autant que possible d'inédites, et s'est arrêtée, pour la première feuille, à une gravure de sainte Modeste, ou du supplice des saints Forts. M. le chanoine Brou a promis de relever un certain nombre de sujets, et, de son côté, M. Bellier de la Chavignerie doit faire des recherches dans la collection de M. Paul Durand.

M. l'abbé Sainsot croit qu'il serait bon de publier des vues de la Cathédrale à différentes époques, par exemple celle de Sergent.

M. Merlet, M. Bellier de la Chavignerie et M. le Président ajoutent divers renseignements sur les recherches qui pourraient être faites par les membres de la Société.

M. Buisson rend compte de son voyage à Clévilliers-le-Moutiers, d'où il a rapporté les pierres offertes à la Société par M. Haudecœur et qui constituaient un beau retable Il est disposé à penser que le maire de la commune donnerait volontiers l'autorisation de faire des sondages dans le mur latéral de gauche de l'église afin d'y retrouver d'autres morceaux du retable, à la condition de remettre ensuite les choses en l'état. Il arrivait souvent autrefois que l'on employait des pierres ouvrées pour les murs en rêtournant vers l'intérieur les parties travaillées. M. Buisson pense que c'est ce qui a été fait à Clévilliers. Il a rapporté environ les neuf dixièmes du retable ; il pourrait retourner pour essayer d'avoir le reste. Il serait, suivant lui, possible de refaire avec les parties qu'on possède un dessin du retable complet.

M Bellier de la Chavignerie n'est pas tout à fait de cet avis. Cette reconstitution lui semble présenter de sérieuses difficultés.

M. le Président annonce que, depuis la session d'août, la Société a reçu un nombre considérable d'ouvrages et il fait appel à la bonne volonté des membres pour en faire l'analyse, du moins en ce qui pourrait concerner le pays chartrain.

M. Merlet donne ensuite des détails que les membres présents écoutent avec intérêt sur les filigranes du papier et il fait passer sous leurs yeux un grand nombre de curieux spécimens des différentes marques ou écussons qu'il a apportés.

M. l'abbé Sainsot demande s'il n'y aurait pas lieu d'étudier les pierres gravées d'écussons dans la Cathédrale qui auraient pu présenter un intérêt archéologique.

M. le Président ajoute qu'il y aurait aussi à faire une étude sur les restes du jubé qui sont dans la crypte.

M. Bourdel lit une pièce de vers sur la piqûre de morphine.

M. Buisson fait une communication orale sur l'aqueduc de Landelles à Chartres. Il l'a rencontré deux fois ; d'abord dans la rue du Grand-Faubourg, presque à l'extrémité de la route d'Illiers, puis vers la mare Nicochet. M. Bertholon l'a retrouvé ensuite rue d'Amilly, avec des dimensions toujours égales, qui constituent une preuve certaine que c'est bien le même aqueduc.

M. le Président fait remarquer qu'on avait cru autrefois le rencontrer rue des Changes.

M. Buisson pense qu'il y a eu erreur. On voit, en effet, par la direction du Grand-Faubourg à la rue d'Amilly, que l'aqueduc devait dévier vers la Cathédrale. On avait trouvé aussi des substructions vers la place des Épars, mais ce devait être un branchement, car les dimensions étaient plus petites que celles du Grand-Faubourg.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il serait intéressant de faire un rapport sur cette question et de dresser une carte, qui fixerait sur la direction de l'aqueduc, si l'on avait soin de la compléter à chaque découverte.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Hubert, professeur de philosophie au Grand Séminaire de Chartres ; présenté par MM. Clerval et Cottereau.

Fagnoue, professeur de théologie morale au Grand Séminaire ; présenté par les mêmes.

Reinert, professeur à la Maîtrise, présenté par les mêmes.

MM. l'abbé Goussard, chanoine honoraire, directeur de la Maîtrise; présenté par M. l'abbé Hénault et M. l'abbé Pardos.

l'abbé Dancret, curé de la Cathédrale; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1884.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures trois quarts.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Appay, Balandra, Bellier de la Chavignerie, Billard (d'Illiers), Buisson, Chevrier, d'Amécourt, de Sainte-Beuve père, Escoffier, Gabriel, Girondeau, Hue, abbés Claireaux, Haye, Hermeline, Lecomte, Pardos, Piauger, Sainsot et Tissier.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. l'abbé Sainsot demande si aucun rapport ne sera fait sur les fouilles exécutées pour la construction du lycée de Chartres. — M. le Président répond qu'on n'a rien trouvé : M. Mouton a suivi attentivement les travaux, et il n'a pas eu l'occasion de faire des observations ayant de l'intérêt. M. Buisson ajoute qu'on n'a fait que des puits et des arceaux et les ouvriers n'ont rien rencontré qui vaille la peine d'être signalé. M. Bellier de la Chavignerie fait observer que les travaux ont été très rapidement menés, et il est possible qu'on ait laissé passer certaines choses intéressantes; il croit cependant que les trouvailles ont peu de valeur.

M. Buisson dit que, depuis qu'il a entretenu la Société des fouilles entreprises à Yerville, on a fait dans cette localité certaines découvertes, par exemple celle d'un puits. M. Sautton s'est chargé de suivre ce qui se fait et il en rendra compte, le moment venu, à la Société. On a rencontré la trace de fondation d'un mur. M. Buisson se rendra prochainement dans le pays pour voir par lui-même la continuation des fouilles,

et il espère rapporter de sa visite des renseignements susceptibles de fixer l'attention de la Société.

M. Appay demande si dans les travaux du Lycée on n'a rien rencontré qui ressemblât à des égouts. — Il est répondu que rien de pareil n'a été vu.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Kaempfen, directeur des beaux-arts au ministère de l'Instruction publique. Il est prié par cette lettre d'adresser aux membres de la Société un pressant appel pour les inviter à envoyer en février 1885 des Mémoires inédits ayant trait à l'histoire de l'art dans la région.

M. le Président fait connaître les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Lecture d'une lettre adressée par le Président de la Société nationale des Antiquaires de France et invitant la Société d'Eure-et-Loir à s'associer à un vœu tendant à obtenir une réforme utile de la législation pour la conservation des monuments historiques. — Adhésion.

M. Ricour se plaint de n'avoir pas été cité dans le procès-verbal de la séance du mois de mars 1884 comme devant représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il rappelle qu'il a pris part aux discussions et a reçu les félicitations de M. Levasseur, président de la section, pour la manière dont il avait traité un sujet relatif aux pensions de retraite des instituteurs.

M. Hue, trésorier de la Société, donne lecture du projet de budget pour 1885.

Recettes ordinaires.

Rente sur l'État 3 °/₀	211 fr.	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest. .	291	»
280 cotisations à 10 fr.	2,800	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. diplômes	10	»
Total.	3,762 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*
Total	3,762 fr. »

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Frais de recouvrements	100	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Gravures	400	»
Fouilles et dépenses imprévues	100	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements	100	»
Total	2,550	»

Dépenses extraordinaires :

Monographie de la Cathédrale de Chartres	800 fr.	»
Autre ouvrage	400	»
Total	3,750 fr.	»

BALANCE.

Recettes	3,762 fr.	»
Dépenses	3,750	»
Reste	12	»
En caisse le 1er décembre 1884.	685	30
Total.	697 fr.	30

Ce projet est approuvé.

M. le Président demande si un membre a un orateur à proposer pour la conférence générale du mois de mai. M. Bellier de la Chavignerie serait d'avis de faire appel au P. de La

Croix, qui serait certainement entendu avec plaisir sur ses fouilles et découvertes de Sanxay. Il est répondu que la conférence n'aurait plus un aussi vif intérêt, ni une aussi grande importance qu'en 1884, puisque la conservation des ruines de Sanxay est assurée.

Après une question de M. Buisson relative aux pierres de Clévilliers-le-Moutiers, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1885.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Barois, Bellier de la Chavignerie, Blin, Chevrier, Gérondeau, Guignard, Hénault (abbé), Hue, Merlet, Mouton, Charles Petrot et de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. de Bertheville, un des membres fondateurs de la Société.

Il donne ensuite connaissance des ouvrages reçus dans le mois et fait passer sous les yeux des membres présents un carton de pointes de flèches qu'il a reçu d'Amérique.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts indiquant les sujets d'étude que la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques recommande à l'attention des sociétés savantes.

Une lettre de M. Hailland, avoué en droit, pour la souscription ouverte à un « Essai sur un patois vosgien, » dont il est l'auteur.

M. Hue, trésorier, lit les comptes suivants :

Messieurs,

Le budget pour l'année 1884 avait été établi de la manière suivante :

Recettes supposées.

1° Rente sur l'Etat 3 %.	211 fr.	»
2° 20 obligations des chemins de fer de l'Ouest.	291	»
3° 300 cotisations à 10 fr.	3.000	»
60 — 5 fr.	300	»
4° Vente de bulletins.	150	»
— diplômes.	10	»
5° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	*Mémoire.*	
Total	3,962 fr.	

Recettes opérées.

Rente sur l'État 3 %.	211 fr.	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest . .	291	»
Cotisations à 10 et à 5 fr.	3,190	60
Vente de bulletins	60	»
— diplômes.	»	
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	»	
Total	3,752 fr.	60

Les recettes avaient été évaluées à .	3,962 fr.	»
Elles ont été de.	3,752	60
En moins . . .	209 fr.	40

Dépenses proposées.

1° Procès-verbaux et mémoires	1,200 fr.	»
2° Traitement de l'appariteur.	300	»
3° Gravures.	300	»
A reporter.	1,800 fr.	»

Report.	1,800 fr.	»
4° Reliures	150	»
5° Séance générale	200	»
6° Fouilles et dépenses imprévues	200	»
7° Frais de recouvrements et envoi de bulletins.	100	»
8° Achats de livres et abonnements	100	»

Dépenses extraordinaires.

9° Cartulaire de Thiron (suite du)	1,000	»
10° Autre ouvrage	400	»
Total	3,950 fr.	»

Dépenses.

Notes de Mme Garnier et M. Vinsot	2,561 fr.	»
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures : notes de MM. Rousseau et Fauveau .	686	»
Reliures : notes de MM. Petrot et Raimbault . .	88	»
Séance générale.	*Mémoire.*	
Fouilles et dépenses imprévues	178	69
Payé à l'appariteur : affranchissements, frais de poste et correspondance	64	60
Payé à M. Petrot, libraire	40	30
Total.	4,008 fr.	59

Les dépenses proposées étaient de.	3,950 fr.	»
Il a été dépensé	4,008	59
Différence. . .	58 fr. 59 en plus.	

Le reliquat de l'exercice 1883 était de. .	516 fr.	81
Les recettes de l'année 1883 se sont élevées à la somme de	3,752	60
Ensemble.	4,269	41
Les dépenses ont été de.	4,008	59
D'où il résulte que la Société avait en caisse le 31 décembre 1884.	260 fr.	82

Ces comptes sont approuvés sans observation.

M. Hue formule la proposition suivante : Voici que le Concours régional agricole va avoir lieu à Chartres. Les écriteaux indiquant les noms des rues sont détériorés à ce point qu'il est souvent impossible de les lire. Les ponts, nombreux dans la ville, n'ont pas d'écriteau ; de sorte qu'il est difficile à un étranger de connaître son chemin et qu'il se promène dans la ville sans savoir par où il passe. Est-ce que la Société ne pourrait pas demander au Conseil municipal de renouveler les plaques des rues et d'en apposer à l'entrée des ponts ? M. Hue sait que M. le Maire serait favorable à la proposition.

Plusieurs membres croient que la proposition n'est pas très-pratique et ne rentre pas dans les attributions de la Société archéologique. M. Merlet pense qu'il serait utile d'abord de faire une notice historique sur les divers ponts et que cette notice pourrait ensuite être adressée au Conseil municipal. M. Bellier de la Chavignerie appuie cette opinion.

La proposition de M. Merlet est adoptée. La Société s'occupera d'une notice sur les ponts.

M. le Président dit qu'il est temps de songer à la séance générale de 1885. On se rappelle que l'an dernier M. Léon Gautier avait promis de venir et que, s'étant trouvé indisposé, il s'est mis à la disposition de la Société pour cette année-ci. Il y a donc un engagement moral à son égard ; et M. le Président pense qu'il n'y a pas lieu de s'adresser à un autre conférencier. — La Société est de cet avis.

Après une courte discussion, l'Assemblée adopte pour la séance générale la date du jeudi 11 juin.

M. Guignard lit un travail sur les fouilles qu'il a entreprises depuis trois ans à Chouzy (Loir-et-Cher) et fait passer sous les yeux des membres présents les dessins de plusieurs des objets qu'il a trouvés.

M. de Saint-Laumer lit la notice suivante sur des monnaies et médailles mongoles portant une croix latine dans le champ :

« Messieurs,

» La nature des recherches auxquelles doit se livrer notre Société est indiquée à l'avance par son titre même de Société

archéologique d'Eure-et-Loir; cependant aucun article du règlement ne défend les excursions chez le voisin et, d'ailleurs, c'est à Chartres même que j'ai eu à ma disposition une très nombreuse et remarquable collection de médailles orientales, près de 3,000, au milieu desquelles la série des princes Mongols, descendants de Gengiskhan, se trouvait très largement représentée.

» Je me garderai bien de fatiguer votre attention avec la longue liste des princes aux noms peu harmonieux, qui appartiennent aux différentes dynasties issues du conquérant Mongol, de l'homme qui a formé le plus vaste empire qui ait jamais existé; mais de toutes les pièces de la collection, permettez-moi de vous en présenter une qui appartient au règne d'Arghoun khan, quatrième prince de la dynastie des Mongols de Perse (1284-1291). Au revers de cette médaille on voit une croix latine accompagnée de la légende : *Au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint; Dieu unique.*

» Cette pièce probablement frappée par quelque prince chrétien, mais reconnaissant la suzeraineté d'Arghoun dont elle porte le nom, n'en accuse pas moins un esprit de tolérance que nous n'avons pas l'habitude d'attribuer aux souverains asiatiques. Il est vrai qu'en étudiant nos historiens du temps des Croisades et les rapports des envoyés, soit du Pape Innocent IV, soit de saint Louis, à la cour du grand Khan, nous nous expliquons plus facilement ce qu'au premier moment, l'inscription de la pièce dont il s'agit paraît avoir d'étrange.

» Deguigues a reproduit les récits de ces envoyés des Papes et de saint Louis, il nous a même donné leurs noms. Ainsi en 1235, Innocent IV envoie des religieux à Caracorum, capitale des grands Khans Mongols et de la régente Tourakina, car nous rencontrons ici cette coïncidence singulière. qu'au moment où la régence du royaume de France était entre les mains de Blanche de Castille, l'immense empire Mongol était également gouverné par une femme, veuve d'Ontai khan, le fils et successeur de Gengiskhan.

» Le voyage des envoyés était long et difficile, les routes peu sûres ; aussi frère Jean de Plancarpin et frère Benoît, polonais, dominicains, prennent la route de Russie, tandis que Ascelin. Simon de Saint-Quentin, Alexandre et Albéric, franciscains, vont par la Perse. Cette double ambassade avait pour mission

d'obtenir des Mongols qu'ils cessassent les incursions et les ravages qu'ils portaient jusqu'en Pologne et en Hongrie, puisqu'ils embrassaient la religion chrétienne.

» Sur ce dernier point, ce que l'on rapportait du fils de Tourakina, Gaiouk khan semblait légitimer les espérances des Papes et de saint Louis. Un grand nombre de chrétiens, disait-on, était attaché au service du grand Khan, il avait autour de lui des prêtres chrétiens auxquels il donnait des appointements et, devant sa tente, on voyait une chapelle où ces chrétiens disaient régulièrement l'office. En outre, les Mongols faisaient une guerre terrible aux Musulmans de l'Asie occidentale ; ils allaient bientôt, en 1258, renverser le dernier Khalife abbasside de Bagdad.

» En 1253, ce fut Guillaume de Rubriquis, cordelier, qui se rendit à Caracorum comme ambassadeur de saint Louis, roi de France. Après les désastres de Mansourah et de Fareskour, saint Louis, dont l'armée était anéantie, comprit qu'il ne devait plus compter sur la force des armes pour reconquérir Jérusalem et sauver les faibles restes des possessions franques en Syrie; mais des négociations habilement conduites auprès des Khans Mongols pouvaient procurer des alliances utiles, amener ces puissants souverains à combattre, de concert avec les chrétiens, les différents princes qui se disputaient les provinces de la Syrie et l'Egypte.

» Il est probable que ces négociations motivèrent ce long séjour en Orient de saint Louis qui, parti de France en 1248, ne revint que six ans après, rappelé par la nouvelle de la mort de sa mère Blanche de Castille.

» Si les négociations de saint Louis réussirent au point de vue de la destruction des khalifes abbassides, les monnaies des Khans mongols nous prouvent qu'elles eurent moins de succès au point de vue religieux, car, sauf l'exception précitée, nous voyons tout le monnayage Mongol porter la profession de foi Musulmane. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 12 FEVRIER 1885.

Présidence de M. BILLARD DE SAINT-LAUMER. — M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Balandra, Barois, Buisson, Chevrier, abbé Claireaux, Gérondeau, abbé Hermeline, Hue, abbé Lecomte, de Mély, Merlet, Mouton, abbé Piauger, abbé Provost, abbé Sainsot, Bellier de la Chavignerie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que les réunions des délégués des Sociétés des Beaux-Arts auront lieu cette année comme les précédentes en même temps que celles des délégués des Sociétés savantes, du mardi 7 au samedi 11 avril, et invitant les Sociétés à dresser la liste de ces délégués le plus tôt possible. — M. le Président propose de les déléguer immédiatement, ainsi que ceux qui assisteront aux séances des Sociétés savantes.

Pour les Beaux-Arts. sont désignés MM. de Mély, Mouton et Bellier de la Chavignerie; pour les Sociétés savantes, MM. Merlet, Caillot et Chevrier.

M. l'abbé Lecomte donne lecture de la note suivante qu'il a rédigée sur le poète Rotrou :

« Dans la *Revue archéologique du Maine,* M. Henri Chardon consacre une longue et très intéressante étude à notre poète Rotrou. Je n'ai pas l'intention d'analyser ce beau travail, qui est tout entier à lire, et qui occupe une large place dans les tomes XIII et XIV de la Revue du Maine, sous ce titre : « *La vie de Rotrou mieux connue.* »

» Je citerai pourtant deux documents inédits jusqu'ici : ce sont deux actes non reproduits dans l'*Inventaire des archives départementales d'Eure-et-Loir,* et dont M. Henri Chardon a dû la copie à l'obligeance du secrétaire de la mairie de Dreux.

Ces actes, tirés des registres de la paroisse Saint-Pierre de Dreux prouvent que Jean Rotrou eut, non-seulement quatre, mais six enfants, et ils concernent le premier et le dernier de ces enfants du poète.

» Voici d'abord l'extrait de baptême de l'aîné. « Du lundi » 8 août 1641, Jean-Baptiste, fils de noble homme Jehan » Rotrou, conseiller du Roy, lieutenant particulier et civil et » criminel du comté et bailliage de Dreux, et de damoiselle » Marguerite Camus, ses père et mère, tenu sur les saints » fonts du baptême par noble homme Me Jehan Camus, con- » seiller du Roy et eslu en l'élection de Mantes, lequel a donné » le nom, et par dame Elisabeth Facheu, veuve de feu hono- » rable homme Jehan Rotrou, vivant bourgeois de Dreux, » baptisé par moi soussigné vicaire, avec les parrain et mar- » raine. »

Signé : « Camus, Elisabeth Facheu, Allain (vicaire). »

» L'acte du dernier des six enfants, qui est une fille, est ainsi conçu : « Du 17 décembre 1648, Marguerite, fille de » Me Jean Rotrou, seigneur de Toisy, conseiller du Roy, lieu- » tenant, etc.; son parrain, noble homme Me Pierre Corbonnois, » conseiller du Roy, lieutenant particulier en l'eslection dudit » Dreux, et la marraine damoiselle Barbe Rotrou, fille de » honorable homme Jean Rotrou, en son vivant marchand » bourgeois audit Dreux, qui lui a imposé son nom. A été » baptisée par moi, prêtre vicaire soussigné. La marraine n'a » pu signer. — Corbonnois. Châles (vicaire). »

» D'après Jal, Marguerite Rotrou, dernier fruit de l'union de Jean Rotrou et de Marguerite Camus, mourut religieuse.

» Je ne mentionnerai plus de l'intéressant travail de M. Henri Chardon qu'une note relative au nombre effrayant de décès épidémiques signalé par la lettre suprême de Rotrou :

« Les registres de décès de la paroisse de Saint-Pierre de » Dreux font défaut pour cette époque : ce qui en tient lieu, » ce sont les registres tenus par les curés de Saint-Pierre » pour mentionner les sommes reçues par eux à l'occasion » de la mort de leurs paroissiens. C'est ce qui explique com- » ment on ne trouve pas sur ces registres, à la date du samedi » 25 juin, trois jours avant l'inhumation de Rotrou, ni le jour » précédent, les 22 décès dont parle le poète dans la lettre » citée par Dom Liron. Le curé de Saint-Pierre, pour ce jour-là,

» n'a inscrit que les 7 ou 8 inhumations et les services » d'obit pour lesquels il a perçu des droits. Les décès des » pauvres, les plus nombreux sans doute, n'ont pas été ins- » crits par lui sur son registre. Le mardi 28 juin, jour où il » inscrit *l'inhumation de M. le lieutenant-particulier Rotrou,* » 3 *l.* 2 *s.*, il mentionne 4 ou 5 inhumations seulement, » sans parler des services d'obit. Celui du poète eut lieu le » samedi suivant 5 juillet, et coûta la même somme. Cela peut » servir de réponse au dire de M. Merlet, *Biblioth. Chartr.* » p. 382, qui fait remarquer que Rotrou, dans sa lettre à son » frère, a exagéré le mal et que les registres de Saint-Pierre » ne mentionnent par jour que 4 à 5 décès. Il faut aussi se » rappeler qu'outre Saint-Pierre il y avait une seconde paroisse » à Dreux.

» Cette dernière ligne de la note de M. Henri Chardon renferme un anachronisme, bien excusable d'ailleurs, puisqu'il anticipe de quelques années seulement la création d'une seconde paroisse à Dreux. A l'époque de la mort du grand poète, 1650, la seule église de Saint-Pierre était paroissiale : ce sera 19 ans plus tard, en 1669, que Mgr Ferdinand de Neufville érigera en paroisse l'église de Saint-Jean-en-la-Plaine-des-Druides. Il est vrai, avant cette érection, l'unique paroisse de Saint-Pierre était divisée en trois portions, dont chacune était administrée par un curé, que pour cette raison, l'on appelait *portionnaire*. Mais, de même que le Registre baptistaire rédigé par les soins du curé de la première portion renfermait les baptêmes de toute la ville, il est très probable, pour ne pas dire certain, que le livre, tenant lieu d'obituaire, où étaient inscrits les droits perçus à l'occasion des sépultures, comprenait de même les décès des trois portions de la paroisses. Comment donc concilier les 7 ou 8 inhumations indiquées par l'obituaire druide au 15 juin 1650 avec les 22 décès signalés par Rotrou dans sa lettre de la même date, où il mande à son frère : « Au moment que je vous escrips, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'huy ? »

» Le poète exagère-t-il donc ? Il semble, au contraire, que ce nombre de décès, qui paraissent assignés au même jour, loin d'être exagéré, reste encore au-dessous de la triste réalité. Car Rotrou n'indique pas l'heure où il écrit à son frère, et le

glas qui frappe alors ses oreilles a pu n'être pas le dernier de la journée. Et, dans la *Notice biographique sur Jean Rotrou*, dont M. Merlet vient d'enrichir nos *Mémoires*, l'abbé Brillon, écrivant moins d'un demi-siècle après Rotrou, n'assure-t-il pas que la *fièvre pourprée* dont mourut le poète, « enlevait en un jour jusques à 25 ou 30 personnes des plus considérables de la ville ? » Si ce nombre, déjà si grand, ne comprenait que les personnes les plus considérables, quel dut donc être, hélas ! le chiffre total de la mortalité !

» Mais, précisément parce qu'il est si prodigieux, ce chiffre donne prise au doute. Si l'on pèse les termes mêmes dont se sert l'auteur de la *Notice*, on voit qu'il se réfute lui-même en impliquant une contradiction manifeste entre les phénomènes qu'il décrit et la cause qu'il leur assigne. En effet, à quelle maladie attribue-t-il de si affreux ravages ? A la « fièvre pourprée. » Or on nommait jadis, et le vulgaire appelle encore aujourd'hui, *fièvre pourprée* (à cause des larges taches d'un rouge écarlate qu'elle développe sur toute la surface du corps) l'affection exanthémateuse que les nosologistes actuels désignent sous le nom de *fièvre scarlatine* (du mot *écarlate*). Or, comme chacun le sait, cette maladie, bien qu'éminemment contagieuse et parfois épidémique, attaque presque exclusivement les enfants ; et, en règle générale, la terminaison en est heureuse : c'est seulement par exception que la scarlatine, revêtant la forme *ataxique* ou *nerveuse*, présente l'image de la fièvre typhoïde et en contracte la malignité. Il y a tout lieu de croire que l'éruption pourprée qui sévit sur la ville de Dreux en juin 1650 se compliquait ainsi d'ataxie typhoïde, et les symptômes qui, d'après l'abbé Brillon, se répercutaient sur le cerveau, en sont un indice ; mais, quelque meurtrière qu'on suppose cette scarlatine maligne, la mortalité n'a jamais pu atteindre le chiffre quotidien désigné par l'auteur de la *Notice sur Rotrou*. Comme nous l'avons remarqué plus haut, le nombre des victimes se serait certainement élevé à beaucoup plus de 30 par jour ; prenons seulement pour base ce nombre 30. Dreux comptait alors environ 3,000 habitants : il serait donc mort 1 personne sur 100. Pour la population actuelle de Chartres, ce serait environ 160 ; pour celle de Paris, ce serait plus de 15,000 par jour. Que l'on consulte la statistique des victimes d'une épidémie bien autrement cruelle que la scar-

latine, le terrible fléau qui décima ces deux dernières villes en 1832 : on verra que le choléra-morbus n'y a jamais, en aucun jour, atteint même la dixième partie des chiffres proportionnels où l'on s'élèverait en partant des données de l'abbé Brillon.

» D'où je conclus, non pas que cet auteur s'est rendu sciemment coupable d'exagération, mais qu'il a mal interprété le passage de la lettre sur lequel il appuie son assertion. Comment faut-il donc entendre le texte de Rotrou ? Ces paroles : « Les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui, » peuvent avoir deux acceptions. — Ou 1° la proposition incidente est déterminative, et le sens sera : « la 22e des personnes que ce jour même a vues mourir : » dans ce cas, au lieu des mots « qui *est* morte, » il eût été grammaticalement plus correct de dire « la 22e personne qui *soit* morte aujourd'hui, car on fait usage du subjonctif, quand le pronom relatif correspond à l'un des adjectifs *premier*, *second*, *dernier*, etc., comme dans cette phrase : « C'est la seconde lettre qu'il ait écrite. » — Ou 2° la proposition incidente est explicative, et le sens sera : « Les cloches sonnent en ce moment pour la 22e victime, laquelle vient de mourir aujourd'hui même ; » et ici le mode indicatif est parfaitement correct. — Laquelle de ces deux interprétations faut-il adopter ? Nous avons vu que la première conduit à l'absurde : le bon sens et la grammaire sont donc ici d'accord pour nous donner à entendre que les 22 victimes signalées par Rotrou ne doivent pas se compter depuis le commencement du jour jusqu'à l'heure où le poète écrivait, mais depuis le début de l'épidémie.

» Donc, à mon humble avis, Rotrou n'a rien exagéré, mais on a, par une fausse interprétation, exagéré l'assertion de Rotrou. »

M. Buisson lit le rapport suivant sur la continuation de l'aqueduc gallo-romain de Landelles.

« M. de Boisvillette, dans la statistique archéologique qu'il a publiée en 1864, prend cet aqueduc à son origine en amont du moulin de Landelles et le conduit dans la rue d'Illiers (route de Chartres à Brou) où on le trouve dans les caves des nos 22, 27 et 36 du parcellaire ; ce dernier point correspondant à la propriété veuve Valentin Marie qui précède la petite rue

transversale dite de Nicochet, pour lui assigner ensuite un tracé conjectural très voisin du Grand-Faubourg. Depuis cette époque il a été découvert dans la propriété Juteau, marchand de vins en gros, dont le mur de clôture est assis sur l'un des piédroits.

» Au cours de la campagne de 1884, l'Administration a fait édifier un aqueduc de grande dimension destiné à conduire souterrainement les eaux du Grand-Faubourg et des rues adjacentes dans l'aqueduc déjà construit rue de la Couronne.

» Nous avons suivi avec intérêt la construction de cet aqueduc dont la tranchée a été descendue à une profondeur moyenne de quatre mètres, avec l'espoir de rencontrer quelques restes de constructions anciennes et peut-être des traces de l'aqueduc de Landelles.

» Sur presque toute la longueur de la tranchée ouverte dans le Grand Faubourg, on a trouvé sous la couche arable une terre argileuse qui n'avait jamais été remuée, sauf cependant vis-à-vis de la propriété de M. Rousseau-Maunoury, ancien couvent des Cordeliers avant sa translation rue Saint-Michel, (aujourd'hui le collège), où l'on a découvert les restes d'une construction dépendant de cette communauté.

» Le grand collecteur ne nous ayant rien donné, nous avons suivi l'ouverture des tranchées transversales avec l'espoir d'être plus heureux dans nos recherches; et en effet, dans celle ouverte à l'origine de la rue d'Illiers vis-à-vis l'angle de la propriété veuve Riguet (aujourd'hui Aubry) l'aqueduc a été découvert à un mètre trente centimètres de l'angle du mur de clôture de cette propriété.

» Dans une autre tranchée ouverte vis-à-vis la limite des propriétés veuve Riguet et Foucault, marchand de bois, il a été rencontré à cinq mètres trente centimètres de l'angle séparatif de ces deux propriétés.

» En suivant une ligne de prolongement des trois points qui précèdent, Valentin Marie, Aubry et Riguet-Foucault, on passe dans l'intérieur des propriétés situées sur le côté droit du Grand-Faubourg; cette direction nous a conduit à penser que l'aqueduc avait pu être rencontré dans les fouilles des fondations de l'École Normale de filles, nous avons à cet effet interrogé les employés préposés à cette construction et nous avons appris par l'un d'eux qu'il avait été découvert sur trois points

différents ; ces trois points, ainsi que nous l'avons constaté, sont bien sur une ligne droite faisant suite à celle indiquée plus haut.

» Nous nous sommes arrêté à déterminer d'une manière précise le troisième point de ces découvertes, lequel se trouve sous le mur de façade du bâtiment annexe destiné aux classes de l'école primaire ; ce point correspondant à une distance de cinquante huit mètres de la façade de la maison Garnier sur le Grand-Faubourg.

» Ici s'arrêtent nos recherches dont le résultat nous a permis de rapprocher l'aqueduc abandonné en 1864, de quatre cents mètres vers le centre de la ville.

» Cette longueur se répartit ainsi :

» De la propriété Valentin Marie à la première tranchée vis-à-vis la propriété Aubry	170 m	00
» De ce point à la tranchée vis-à-vis la limite séparative Riguet et Foucault	80	00
» Enfin de ce dernier point au bâtiment annexe de l'école normale de filles	150	00
Longueur égale	400 m	00

» La conformation de l'aqueduc est bien la même sur tous les points où il a été découvert, la voûte n'existe plus, mais les piédroits et le radier sont intacts ; la maçonnerie est en moellon siliceux avec mortier, d'une très grande solidité. L'ouverture entre piédroits est de soixante-cinq centimètres, et le dessus du radier à la tranchée Riguet-Foucault a été trouvé à un mètre cinquante centimètres en contrebas du pavage de la rue.

» En jetant sur un plan de la ville une ligne en prolongement de celle ci-dessus décrite, on reconnaît qu'elle passe dans la tuilerie de M. Chapart et dans le chantier de marbrerie de M. Vauglin ; qu'elle traverse le Marché aux chevaux et la place Châtelet vers son milieu ; enfin qu'elle coupe les rues du Petit et Grand Beauvais pour aboutir au grand séminaire en passant sur Loëns.

» Cette ligne toute problématique et de fantaisie ne nous conduit point au château d'eau ou bassin de distribution des eaux de l'aqueduc, moins heureux en cela que pour le bassin de l'aqueduc d'Houdouenne au clos Geoffroy (voir tome 2 des Procès-

Verbaux, pages 86 et 127) ; en admettant qu'il ait existé, où était-il situé, personne ne le sait et on ne le saura probablement jamais, car les travaux de défense de la ville construite au moyen-âge ont dû faire disparaître tous restes de construction pouvant mettre sur la trace de ce bassin terminal.

» C'est donc un peu au hasard que nous devons d'avoir pu rapprocher de 400 mètres sur la ville l'aqueduc de Landelles dont les premières recherches ont demandé tant de persévérance, car sans le collecteur du faubourg et surtout l'école normale de filles qui pouvait être construite sur tout autre point, il serait encore rue d'Illiers. Espérons que d'autres effets du hasard permettront de le rapprocher encore et peut-être parviendra-t-on à déterminer son point d'arrivée qu'il serait si intéressant de connaître. »

Cette lecture donne lieu à diverses communications sur des traces de cet acqueduc découvertes dans différentes parties de la ville.

M. Bellier dit qu'il a eu connaissance d'une voûte d'aqueduc qui s'est effondrée dans le jardin de Mme du Temple, rue des Lisses, contigu aux greniers de Loëns ; le canal paraissait venir de Loëns et se diriger vers le boulevard des Charbonniers.

M. Merlet a vu un semblable effondrement se produire dans le jardin de M. Liard, rue de Beauvais, ce doit être la continuation de l'aqueduc de la rue des Lisses. M. Chevrier dit que ce devait être un cloaque dont on a retrouvé des traces, près le tribunal et dans la rue des Changes, il cite encore des restes de constructions trouvées au Grand-Faubourg, à la Brasserie, dans les travaux d'établissement de l'embarcadère et dans les prés environnant le pont près le moulin de Loché.

Ensuite il dépose sur le bureau trois pierres qu'il croit être des pierres votives qu'il a trouvées sous un des nombreux ladères qui sont aux environs du nouveau chemin de Luisant au Coudray : on a déjà enterré plusieurs de ces ladères, et il sait que l'on doit en faire sauter un autre dimanche prochain : Il propose de le faire visiter par une Commission, avant qu'il ne soit détruit, et prie M. Merlet de lire une notice imprimée sur les blocs erratiques. Cette lecture achevée, on procède à la nomination de la Commission qui se composera de MM. Chevrier, Buisson et Mouton.

M. Buisson dépose pour le musée des fragments de poteries, une mâchoire inférieure de porc et deux monnaies romaines en bronze, dont un Marc-Aurèle, trouvés à Yerville, près Vovès, avec des meules qui ont été déjà déposées au Musée.

M. Merlet fait une communication verbale sur les Enseignes. Au XIIe siècle, les rues ne portaient pas de nom, on les désignait par les églises, couvents et monuments les plus rapprochés. Ce procédé paraissant incommode dès que les villes eurent pris plus de développement, les bourgeois au XIIIe siècle adoptèrent l'usage de suspendre, devant leurs portes, des enseignes en fer découpé. Elles étaient partout les mêmes, et au XVIe siècle, cet usage prit un tel développement qu'à Châteaudun on en comptait 120. Les plus connues étaient *saint Vif*, patron de la paroisse Saint-Valérien, et *le Bâtard*, en souvenir de Dunois. Mais à cette époque, une ordonnance de police ayant défendu ces enseignes qui suspendues à des poteaux gênaient la circulation, les bourgeois perdirent cette coutume qui ne fut plus conservée que par les auberges et hôtelleries. Aux XVIIe et XVIIIe siècles les marchands en firent peindre sur leurs boutiques, souvent de très belles auxquelles les artistes en renom ne dédaignaient pas de concourir; on en eut même en rébus, et il en reste encore quelques-unes de ce genre aujourd'hui.

M. l'abbé Sainsot annonce que la Société Dunoise vient de rédiger une protestation contre la destruction du Champdé à Châteaudun, conséquence du projet d'abattre les murs pour ne conserver que la porte qui deviendrait l'entrée du cimetière. Le Champdé est classé comme monument historique; après la guerre allemande, la ville de Châteaudun a reçu une somme de 24,000 fr. pour les réparations urgentes à cette époque, mais rien n'a été fait et depuis un incendie a détruit la toiture. La Société Dunoise verrait avec plaisir la Société Archéologique d'Eure-et-Loir s'associer à sa protestation.

M. Merlet dit que le meilleur moyen d'arriver à un résultat pratique serait de faire un rapport sur le Champdé à la réunion des Sociétés savantes : on ne manquerait pas d'y trouver des partisans et des patrons influents. — La Société décide que l'on s'associera à la protestation de Châteaudun, et que des démarches seront faites dans ce sens.

Après une courte conversation sur la Monographie de la cathédrale par M. l'abbé Bulteau, la séance est levée à quatre heures cinquante minutes.

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 1885.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures vingt.

Sont présents : MM. Billard de Saint-Laumer, Merlet, Bellier de la Chavignerie, Blin, Buisson, Caillot, Henriot, Hue, Stanislas Isambert, Mouton, Vincent, abbés Claireaux, Clairval, Favereau, Hermeline, Levassort, Piauger, Pouclée, Sainsot, de Sainte-Beuve.

M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus dans le mois et communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative aux délégués qui doivent prendre part à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Le directeur de la *Revue d'Alsace*, qui se publie à Belfort, sollicite l'appui de l'abonnement de la Société à une publication destinée à prouver à la mère patrie que, dans les provinces perdues, l'idée française ne s'éteint pas. — L'Assemblée est d'avis de souscrire en complétant les deux années qui manquent.

M. Brossier a envoyé un mémoire tendant à ce que la Société appuie de ses efforts la conservation de la chapelle du Champdé à Châteaudun. — M. Merlet donne des explications, desquelles il résulte qu'il n'y a rien à faire et que l'intervention de la Société serait absolument inutile.

Des médailles sont demandées à la Société pour le concours de pompes qui doit avoir lieu à Chartres à l'occasion du Concours régional. — Il est décidé qu'on attendra pour prendre une décision.

M. Buisson rend compte en ces termes des fouilles qui ont été entreprises sous sa direction au Val Saint-Jean :

« Au cours du présent hiver, les ouvriers de la ville ont dégagé les accotements et redressé les talus de la rue dite du Val-Saint-Jean immédiatement après le passage en dessous du chemin de fer de l'Ouest et conduisant à la vallée des Chèvres; ces travaux ont mis à découvert, partie sur l'accotement, partie sur le talus, deux noyaux de terre végétale au milieu d'un ensemble de terre argileuse mêlée de cailloux siliceux; ces deux noyaux de terre noire, résultat de fouilles et de remplissages faits de main d'homme, ont fait supposer qu'ils pouvaient contenir quelques débris de poterie gallo-romaine ou toute autre chose.

» C'est en raison de cette découverte et sur l'invitation de M. le Président de la Société que nous avons, aidé par notre ami M. J. Mouton, fait ouvrir ces deux fouilles auxquelles nous avons reconnu une forme circulaire d'un mètre environ de diamètre taillée dans la glaise sans parement, soit à sec, soit maçonné, ce qui nous a fait admettre qu'elles avaient pu être des puisards ou des fosses d'aisances.

» Les fouilles descendues jusqu'à soixante centimètres de profondeur ont donné une quantité prodigieuse de débris de poterie de toute nature, forme et dimension, mais pas une seule pièce de monnaie; beaucoup de vases en poterie fine ornementée de fleurs, guirlandes, personnages et animaux; une assez grande quantité de vases funéraires en terre noire de plusieurs grandeurs et dimensions; enfin beaucoup d'autres vases ou pots avec goulots de toute forme à simples et doubles anses. Parmi tous ces vases se trouvent les débris d'une amphore.

» Nous avons fait descendre les fouilles jusqu'à deux mètres environ de profondeur en contrebas de la couche supérieure dans laquelle se trouvaient les débris de poterie; n'ayant rencontré dans cette profondeur quoi que ce soit d'intéressant, nous n'avons pas jugé utile de continuer et nous avons fait combler les deux fouilles.

» L'amoncellement de tant de débris dans deux si petits espaces de terrain donnerait à supposer que ces débris ont été jetés là comme décombres longtemps après l'occupation de la contrée par les Romains.

» Lorsqu'on a construit le chemin et pour lui donner une pente accessible, on a ouvert dans le sol une tranchée de deux mètres environ de profondeur; il nous a été rapporté que les ouvriers occupés à ce travail avaient trouvé eux aussi beaucoup de débris de poterie et quelques pièces de monnaie; les débris auront sans doute été portés avec la terre des déblais dans les remblais à la suite le long de la vallée, et les monnaies vendues à des collectionneurs, car nous n'avons pas entendu dire qu'il en soit entré en possession de la Société ou du Musée.

» Nous déposons sur le bureau quelques spécimens des débris trouvés dans les fouilles du Val-Saint-Jean, et si la Société le juge convenable, nous adresserons au Musée tout ce qui sera reconnu digne d'intérêt. »

M. l'abbé Sainsot lit divers extraits d'un Mémoire relatif à l'histoire de la Cathédrale pendant la Révolution.

M. le Président lit une pièce présentée par M. Henriot, qui en possède l'original.

M. Mouton donne lecture du travail suivant à propos d'un ladère existant sur la paroisse du Coudray :

« La destruction d'un gros bloc de grès isolé, affleurant à peine la surface du sol et par cela même gênant la culture d'un champ près de l'église du Coudray, a été l'objet d'une causerie plutôt que d'un débat dans la dernière séance de la Société. L'opportunité de sa conservation ou de comparaison avec les blocs à peu près analogues encore debout dans nos contrées a paru mériter réflexion; membre de la Commission nous avons accepté la mission d'en faire l'examen et de donner notre avis.

» Le bloc en question est en grès dur, dit ladère; il doit tout particulièrement sa dureté et sa conservation à un léger mélange d'oxyde de fer; il est identique comme nature à tous les blocs épars à la surface du sol ou restés encore enfouis sous terre et doit être rangé dans la catégorie des blocs exceptionnels, car il devait peser douze à quinze mille kilogrammes.

» En y ajoutant quelques morceaux détachés ou fragments laissés au fond de la tranchée et qui proviennent évidemment du même tronc, le poids total du bloc primitif pouvait atteindre dix-huit à vingt mille kilogrammes.

» Pendant son extraction et son brisage nous avons pu l'examiner en détail et nous n'avons rien trouvé ni en dessus, ni aux abords qui soit digne d'une description particulière ou qui puisse modifier en quoi que ce soit notre opinion sur la nature et la disposition de ces blocs. Un certain nombre méritent certainement d'être conservés comme souvenirs de populations primitives, d'époque inconnue, peut-être antérieures aux Celtes, Gaulois et Druides dont ils conservent les noms.

» Le bloc qui nous occupe ne présente aucune trace de main d'homme et n'a pas changé de place depuis ces lointaines époques, car il repose encore sur le tuf, ainsi qu'un autre petit bloc à cinquante pas au-delà. Autour, grand nombre de fragments comme il s'en trouve partout dans la couche supérieure du sol.

» Il convient de faire observer qu'aucun fragment de ladère n'apparaît dans les couches inférieures; il faut en conclure que blocs et fragments sont disséminés en quantité innombrable dans la couche supérieure du département, notamment dans les vallées où de grands courants les ont entraînés mélangés avec les silex.

» Dans sa Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, tome Ier, chapitre des monuments religieux, M. de Boisvillette nous a donné de précieux renseignements, parfaitements clairs et détaillés, avec une centaine de croquis à l'appui, sur nos principaux monuments mégalithiques les mieux conservés et présentant le caractère et le cachet de leur haute antiquité. Ce travail, fruit des longues et patientes recherches de notre regretté et toujours vénéré ancien Président, est complet et ne laisse rien à désirer.

» Nous croyons toutefois devoir ajouter que la question souvent agitée sur la provenance de ces pierres (sans parler de leur origine) fournit toujours matière à controverses.

» L'archéologie prouve, sans conteste, qu'un certain nombre portent avec eux la trace de dispositions et d'arrangements de formes dues à la main de l'homme, mais la géologie, dont nous n'abuserons pas, et qui admet aussi le travail de l'homme, surtout pour les dimensions moyennes, nous démontre que les premières agglomérations de populations n'ont pas eu la peine d'aller au loin les chercher, attendu que des blocs de

toutes grosseurs et de toutes formes se trouvaient en profusion sur place, aussi bien sur les plateaux que dans les vallées, au milieu de forêts vierges, d'étangs desséchés ou de coteaux dénudés. On pouvait les choisir, les agencer et parer sans trop d'efforts, et disposer ensuite le terrain aux alentours. Un grand nombre de blocs n'auraient donc pas changé de place. Tel serait celui qui motive cette notice.

» En effet, le ladère fait partie intégrante du sol carnute; nous en trouvons partout dans la couche supérieure, par blocs et fragments de toutes formes et dimensions depuis la grosseur d'un œuf jusqu'à celle de l'éléphant et plus.

» Il nous est impossible de creuser une citerne, une fondation quelconque dans les jardins ou de planter même un arbre dans les champs sans en rencontrer mélangés avec les silex : nous pourrions les compter par millions ! Pourquoi alors admettre ou supposer que les blocs de grosseur exceptionnelle, relativement en petit nombre d'ailleurs, n'existaient pas à leur place d'aujourd'hui, ou du moins dans un rayon très restreint ? Et, si les gros blocs ont été transportés par le travail de l'homme, qui donc a pu apporter et semer pour ainsi dire les millions de fragments que nous trouvons ainsi disséminés dans le sol ou à la surface ? comment des hommes ne possédant encore que de pauvres outils à l'état rudimentaire auraient-ils pu soulever et transporter des énormes blocs de vingt mille kilogrammes ?

» En examinant les gros blocs de ladère employés dans les fondations de nos murs de ville et dont nous avons de nombreux échantillons sous les yeux, entre la porte Morard et la porte Guillaume, il est facile d'en déduire que des ladères, employés dans nos anciennes voies romaines, l'exploitation en grand qui fournit les pavages depuis des siècles en ont fait disparaître un grand nombre. Le cailloutis de nos routes et chemins, les nombreux blocs plus ou moins gros, utilisés de temps immémorial pour défenses et bornes à chaque entrée de porte dans les faubourgs, et même encore dans les villes, sont évidemment de même nature, et de même provenance, c'est-à-dire de la surface du sol.

» Les cultivateurs et les industriels en débarrassant le terrain en ont fait leur profit ; les plus gros sont restés en attendant leur tour.

» Naturellement l'archéologie doit se préoccuper à juste titre des blocs présentant un certain intérêt par des agencements ou particularités caractéristiques, table supportée, polissoirs, dispositions diverses en forme d'autels, de tombeaux; signes et dessins, représentation d'une idée de cet âge lointain, c'est-à-dire trace de main-d'œuvre; en un mot, de tous nos vieux monuments celtiques, laissant à la géologie sa part d'étude, de recherches et d'observation sur la nature et la classification des roches. A défaut de documents historiques sur l'état de civilisation des anciennes nations celtes, leurs rameaux ou descendance, nous en sommes réduit à des traditions confuses quant aux monuments informes qu'elles nous ont laissés. A côté des grandes et splendides œuvres des peuples riverains du bassin de la Méditerranée, preuves d'une civilisation riche et avancée, souche antique dont nous sommes à proprement dire les héritiers, nous ne rencontrons au nord, pour la même époque, que des blocs de pierre brute. Il nous faut bien juger les hommes par leurs œuvres.

» Nous considérons donc, qu'elles aient servi ou non, les pierres dites celtiques comme la base principale de nos monuments mégalithiques; nous pensons qu'elles ne proviennent pas de carrières plus ou moins éloignées, et non encore en usage alors. Elles ont dû servir, longtemps avant l'arrivée des Celtes, de moyens de défense et de points de ralliement, et plus tard comme une sorte de pivot primordial aussi bien aux lois et coutumes qu'à la concentration de jeunes et vigoureuses fédérations.

» La destruction du plus grand nombre de ces monuments, depuis près de deux mille ans, devient probablement aujourd'hui le principal obstacle à la découverte du centre de réunion des grandes assemblées druidiques: la maçonnerie en pierre devait être rare alors et remplacée par la bauge et le bois. Nous cherchons de la maçonnerie là où il n'y avait probablement que du bois.

» Sans doute que ces populations étaient ardentes, alertes, religieuses et guerrières, mais elles étaient complétement étrangères aux usages et aux raffinements matériels et intellectuels des civilisations avancées, car ce n'est qu'au contact de ces civilisations qu'elles en ont pris le goût et suivi le courant.

» Aux âges celtiques et gaulois, Chartres devait posséder un grand nombre de monuments et blocs de pierre semblables, et leur doit peut-être son nom; nous en rencontrons partout des débris dans les fouilles, avec des fragments de meules à bras.

» Le sol de notre vieille ville, dans ces temps éloignés, était à quatre et jusqu'à douze et seize mètres en contre-bas de son niveau actuel. Toute cette couche évaluée à environ dix millions de mètres cubes ou tombereaux n'est composée que de débris, véritables témoins d'anciennes et variables civilisations depuis l'époque inconnue où nous faisons remonter les premières migrations vers nos contrées, jusqu'aux monuments gallo-romains dont il ne reste que de rares vestiges enfouis dans le sol : puis, enfin, des époques véritablement historiques jusqu'à nos jours où l'évolution est assurément accélérée. »

M. Merlet présente quelques observations sur les conclusions de l'auteur.

M. le Président montre à la réunion des planches représentant des pierres trouvées à Châlon-sur-Saône et à la surface desquelles des trous ont été creusés sans traverser la pierre. Il s'agit de savoir à quoi servaient ces trous.

La lecture du travail de M. l'abbé Lecomte sur Molitard est remise à la séance prochaine, dont la date est fixée au 3e jeudi, à cause des fêtes de Pâques.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1885.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. Merlet, Caillot, Barois, Bellier de la Chavignerie, Blin, Buisson, Fernand Demély, Escoffier, Gérondeau, Hue, Ricour, abbés Clerval, Favereau, Haye, Hermeline, Pardos et de Sainte-Beuve.

M. Fernand Demély a la parole pour lire une notice sur les Chemises de la Vierge. — Renvoi à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot fait observer qu'il y a un moyen de savoir quelle a été la forme du tissu employé. Une Chemise a été, en effet, offerte à l'impératrice Eugénie à l'époque de sa grossesse ; l'impératrice a, comme remercîment, fait don de mosettes aux enfants de chœur. M. l'abbé Ychard, qui avait fait faire la Chemise en se conformant aux anciens usages, pourrait fournir à cet égard des renseignements aussi exacts qu'intéressants.

M. Demély dit que, d'après ses recherches, c'est en 1527 que pour la première fois on rencontre les armes du Chapitre de la cathédrale avec une chemise.

M. Merlet répond que la question est intéressante. Jusqu'au XVIe siècle, les armes du Chapitre ont toujours été une Vierge tenant l'enfant Jésus. Il ajoute que la sainte Châsse n'a jamais été ouverte de l'an 1000 à 1711. On savait qu'elle renfermait un vêtement, mais on ne savait pas ce que c'était.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de divers passages de son étude sur l'histoire de la Cathédrale pendant la Révolution.

Il existe des doutes sur le point de savoir si la statue druidique a été réellement brûlée, car plus tard des personnes ont offert de la restituer contre finances.

La réunion décide que la séance publique annuelle devra avoir lieu au mois de juin.

A une question de M. Hue, M. le Président répond que la fin des Lettres de saint Ives sera prochainement publiée.

La lecture d'une notice sur Molitard et d'un article de M. Stein est renvoyée à la séance de mai.

M. l'abbé Clerval dit qu'un traité de rhétorique de Mascaron, inédit, portant la date de 1659, a été trouvé par lui en manuscrit dans la Bibliothèque du Grand Séminaire de Chartres. On ne sait comment il y a été apporté.

Il existe de même un traité manuscrit de philosophie d'un auteur inconnu.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Henri Stein, archiviste paléographe, à Paris ; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

SÉANCE DU 21 MAI 1885.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Barois, Blin, Buisson, Escoffier, Gérondeau, Hue, Jatteau, Merlet, Mouton et Ricour, abbés Clerval, Haye, Pardos, Piauger, Sainsot et de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

Après avoir annoncé le décès de M. l'abbé Parard, curé du Coudray, membre de la Société depuis de longues années, M. le Président proclame l'admission des sociétaires nouveaux et donne la liste des publications reçues dans le mois. Il signale en particulier l'ouvrage de M. l'abbé Hénault sur les *Origines Chrétiennes de la Gaule Celtique,* qui a été récompensé d'une médaille d'argent au concours d'Orléans.

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative aux questions à proposer pour le congrès des sociétés savantes de 1886. — L'Assemblée n'a rien à indiquer spécialement.

Pour la séance générale du mois de juin, M. le Président est prié de s'adresser à M. Léon Gautier pour le jeudi 18, qui paraît le plus convenable aux sociétaires présents.

M. l'abbé Sainsot présente un sceau en cuivre, qu'il croit être celui du bailliage de Prunay-le-Gillon.

Le même membre donne lecture d'une Revue bibliographique de l'année 1884 pour le département d'Eure-et-Loir.

Il fait ensuite une communication sur l'exposition bibliographique orléanaise, signale une difficulté concernant l'imprimeur des ouvrages de Loiseau. — M. Merlet croit que ces ouvrages ont été imprimés par Charles, de Châteaudun. Le père de ce dernier, n'ayant pas fait de bonnes affaires à Châteaudun, vint s'établir à Chartres. Les Dunois adressèrent une pétition à leur comte, en le priant de venir en aide à cet imprimeur, et le fils, rentré dans la ville de Châteaudun, est vraisemblablement celui qui imprima les œuvres de Loiseau.

Le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. l'abbé Lecomte sur l'ancienne commune de Molitard. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Merlet lit des fragments d'un article de M. Stein sur les voyages des reines de France à Chartres.

M. Sainsot fait remarquer que le travail a été déjà communiqué à la Société d'Orléans. — L'assemblée décide que ce Mémoire sera déposé dans ses Archives.

M. le Président propose à l'assemblée de voter des remercîments à M. l'abbé Hénault pour le don de son livre. La proposition est adoptée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

MM. Christian, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, avenue des Gobelins, 69, Paris; présenté par MM. de Saint-Laumer et Famin.

Champagne, propriétaire, rue Saint-Denis, à Dreux; présenté par MM. Gromard et Tellot.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 1885.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures.

Un grand nombre de sociétaires avaient répondu à l'appel du Bureau de la Société, attirés par le plaisir d'entendre l'éminent conférencier, M. Léon Gautier, qui avait accepté l'invitation de nous entretenir d'un de ces sujets du Moyen-Age qui lui sont si familiers.

La séance était présidée, en l'absence de M. de Saint-Laumer, qu'une affaire pressante avait forcé de quitter Chartres pour plusieurs jours, par M. Merlet, premier vice-président. M. l'abbé Pouclée, M. Barois, vice-présidents, et M. Caillot, secrétaire, siégeaient avec lui au Bureau, ainsi que M. Léon Gautier.

M. Merlet a ouvert la séance par le discours suivant :

» Mesdames et Messieurs,

» Permettez-moi d'abord de me féliciter de la bonne fortune qui m'échoit d'avoir à vous présenter mon éminent confrère, M. Léon Gautier, dont vous connaissez tous le savoir et l'érudition ; mais souffrez aussi que je vous exprime les regrets de notre honorable président, M. de Saint-Laumer. Forcé par des devoirs de famille de s'absenter aujourd'hui, il m'a chargé d'être son interprète auprès de vous, et il m'a laissé le soin de le remplacer dans la présidence de cette séance. Je n'abuserai pas — ne craignez rien — du droit de parole qui m'est accordé ; pourtant il faut bien que je vous fasse, le plus brièvement possible, le tableau de la situation de notre Société.

» Voilà deux ans que nous ne nous sommes réunis en assemblée générale, et depuis ce temps que de pertes n'avons-nous pas éprouvées ! Nous subissons la loi naturelle : nous avons déjà 28 ans d'existence ; ceux qui ont créé la Société et qui étaient jeunes alors penchent tous vers la vieillesse, et en avançant en âge combien en est-il qui demeurent sur le

chemin ! Je ne veux pas m'appesantir sur ces pensées de tristesse ; ce que nous désirerions, c'est qu'à nous qui avons rempli notre tâche vinssent s'adjoindre des confrères plus jeunes qui continueraient l'œuvre commencée.

» Car ce n'est pas la besogne qui manque. Nous avons déjà beaucoup publié : 8 volumes de Mémoires, 6 volumes de Procès-Verbaux, la Statistique archéologique et scientifique d'Eure-et-Loir, l'Histoire de Chartres de Souchet, les Cartulaires de Notre-Dame de Chartres et de Tiron, etc., etc. Mais que nos œuvres sont peu de chose auprès de ce qui reste à faire ! Pour ne parler que des ouvrages en cours de publication, n'avons-nous pas à terminer l'atlas des pierres tumulaires du département, dont les 5 livraisons déjà parues ont mérité le suffrage des juges les plus compétents ? N'avons-nous pas surtout à mener à bonne fin la Monographie de la Cathédrale de Chartres, dont nous voudrions faire une œuvre capitale, digne du splendide monument qu'elle est destinée à faire connaître dans ses moindres détails ? Ne sont-ce pas là des travaux capables d'intéresser les écrivains et les artistes que nous convions à nous apporter leur collaboration ?

» Et à ceux qui, par excès de modestie ou par surcroît d'occupation, hésiteraient à se joindre à nous, parce qu'ils craignent de ne pouvoir nous servir dans ces œuvres d'archéologue, ne pouvons-nous pas néanmoins demander leur concours ? Rien n'est dispendieux comme ces grandes publications avec gravures, et de nos jours on ne fait plus guère d'ouvrages sans gravures ; on a compris qu'il fallait parler aux yeux en même temps qu'à l'intelligence. Les ressources ordinaires de la Société ne suffisent pas à l'impression des travaux dont elle a les manuscrits entre les mains : plus le nombre de nos sociétaires augmenterait, plus nous serions à même de produire ; nous pourrions facilement chaque année doubler, tripler le chiffre de nos publications. Mais il faut qu'on vienne à notre aide : chacun y trouvera son compte, car, pour une bien modeste cotisation, on se formera en peu d'années une riche bibliothèque chartraine, pleine des renseignements les plus sûrs, décorée des gravures les plus authentiques.

» Pardonnez-moi cette réclame, Mesdames et Messieurs ; nous n'avons pas l'habitude d'en faire ; mais c'est en voyant rester improductifs tant de précieux documents que l'idée m'est

venue de vous parler de nos richesses archéologiques auxquelles malheureusement ne répond pas la richesse de notre caisse.

» N'ayez pas d'ailleurs de trop vives alarmes sur notre sort: nous avons toujours de zélés sociétaires, et, quoi qu'il advienne de l'appel que je viens de vous adresser, nous poursuivrons, lentement s'il le faut, mais sûrement, le but que nous nous sommes proposé, et l'une de nos traditions que nous n'aurons garde d'oublier sera celle de vous faire jouir chaque année des leçons autorisées des maîtres de la science qui, comme M. Léon Gautier, voudront bien se rendre à nos pressantes invitations. »

M. Léon Gautier a pris ensuite la parole. Il avait choisi pour texte : « Les Jongleurs au Moyen-âge. » Voici un résumé succinct de sa conférence.

Le Conférencier débute en constatant que son sujet est « actuel » et que « les jongleurs ne sont pas morts. » Race immortelle, ils revivent aujourd'hui dans les acrobates, les dompteurs, les hercules de foire, les musiciens ambulants, les chanteurs des rues, les comédiens de bas étage. Leur nom seul a changé.

Leur origine n'est pas *une*. Par certains côtés, ils descendent des rapsodes, des scaldes, des bardes ; mais ils constituent surtout un legs de la décadence romaine. Ce sont les *histriones*, les *scenici*, les *mimi*, les *scurræ*, les *nebulones* des Romains. Leur nom lui-même est latin : *joculatores*, de *joculari*, plaisanter. On les a également appelés *menestrels*, d'un diminutif de *minister*, et la rue des Jongleurs est devenue, à Paris, la rue des Menestrels, puis des Ménétriers.

Leur pays, c'est la France. Les jongleurs français ont inondé l'Europe, comme les comédiens français l'inondent de nos jours. En Italie ils pullulent ; et il faut parfois prendre des mesures légales pour les empêcher de chanter dans les rues.

Ils forment plusieurs espèces, nettement distinctes : jongleurs-trouvères ; jongleurs-chanteurs, et même jongleurs-éditeurs, sans parler des jongleurs-jonglants, dansants et orchestrants, des jongleurs-saltimbanques, des jongleurs-montreurs d'ours, etc., etc., etc. On ne s'occupera ici que des chanteurs, après avoir toutefois constaté, d'après le dernier

état de la science, qu'il y avait au Moyen-Age de véritables orchestres (instruments à cordes, à vent, à percussion, etc.). Composition détaillée d'un de ces orchestres.

Il y a des écoles de jongleurs, qui sont surtout fréquentées durant le carême : ces chanteurs se subdivisent eux-mêmes en plusieurs groupes : les chanteurs lyriques, les conteurs, les *fableurs*, les « romancistes » et enfin, les chanteurs de geste qui sont les plus respectables et les meilleurs de tous. L'Église les approuve et même les protège. Ils chantent la vie des saints et *heroüm gesta*. Ce sont de vrais rapsodes.

On raconte ici la journée d'un jongleur de geste aux XIIe et XIIIe siècles ; on décrit son costume, on expose son répertoire ; on le montre partant de son hôtellerie, et commençant sa tournée à pied, à mule ou à cheval. Il arrive dans une ville, et les bourgeois font cercle autour de lui. Mais c'est surtout dans les châteaux qu'il se plaît à chanter. Séance épique après le repas : coup d'archet, ritournelle, mélopée. Il commence une chanson, recommande le silence, dénigre ses confrères, s'arrête de temps en temps pour se reposer et boire, recommence son chant et finit par faire la quête dans les rangs de son auditoire. Sa colère quand on le paye mal ; son indignation contre les avares. En général, il n'est que trop bien traité.

Les seigneurs se recommandaient mutuellement les jongleurs : *litteræ commendatoriæ*. Au reste les jongleurs vont partout : on les trouve aux veillées d'armes, aux *adoubements*, aux tournois, aux pèlerinages, dans les vergers des châteaux, dans les villes neuves, mais principalement aux noces et aux repas.

Malgré tout ils sont méprisés, et ceux-là surtout qui ne sont pas « chanteurs de geste. » On leur inflige des sobriquets ridicules. L'Église les flétrit et va jusqu'à déclarer que la femme du jongleur n'est pas tenue à le suivre. On les excommunie, et ils ne le méritent que trop souvent : car ils sont impies, sceptiques, joueurs, avides, gourmands, ivrognes. Il en est cependant qui ne sont que misérables, et certains enfin qui sont honnêtes et pieux, qui moralisent les peuples, qui fortifient les âmes et relèvent les courages abattus. Ceux-là ont une légende et presque une auréole : la Vierge, dit-on, leur apparaît et les Saints les honorent.

Le conférencier conclut en protestant contre l'amour effréné des jongleurs et des comédiens qui a toujours été le caractère

de notre race, et en répétant ce beau vers du XIIIe siècle, destiné à combattre cette désastreuse influence du théâtre et des gens de théâtre : *Les cors en bas, les cuers en haut.*

Il est juste d'ajouter que le conférencier a été interrompu à de fréquentes reprises par les plus vifs applaudissements et qu'il a conquis les suffrages de tous ses auditeurs.

M. le Président s'est fait l'interprète de l'assemblée en le remerciant de son intéressante leçon.

La séance a été levée à quatre heures.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1885.

Présidence de M. Merlet. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. Merlet, Caillot, Bellier de la Chavignerie, Blin, Bourdel, Escoffier, Gérondeau, Hue, Mouton, Sautton, abbés Courtois et Hénault.

M. le Président fait part de la mort de M. le duc de Noailles et de M. l'abbé Houlle, deux sociétaires restés fidèles à la Société depuis son début et qui, s'ils n'assistaient pas à ses séances et ne participaient pas à ses travaux, ne lui en portaient pas moins un réel et vif intérêt.

M. Sautton montre deux fragments de terre cuite troués et demande qu'on l'aide à découvrir quel en était l'usage. Ils ont été trouvés dans un champ à Yerville, à la surface, car le sol a déjà été fouillé en cet endroit.

Plusieurs membres répondent que ces pierres n'ont pas un caractère d'antiquité et émettent cette supposition que c'étaient peut-être des moules à galettes.

M. Sautton demande qu'on lui vote une somme de 12 à 15 francs pour continuer les fouilles. — Accordé.

M. Merlet dit qu'il serait intéressant que les membres de la Société voulussent bien relever dans leur lecture tout ce qui intéresse le département. Ce serait le moyen de recueillir une foule de documents qui pourraient éclairer certains points de l'histoire locale. Ainsi, en parcourant un livre consacré à l'abbesse Marie de Bretagne et à la réforme de l'ordre de Fontevrault, il a rencontré par hasard dans les détails d'un inventaire cette mention :

« 1477. 4 chemises de linge de la Vierge de Chartres. »

Cette date a son prix pour l'antiquité des Chemises de la Vierge qu'on était accoutumé à ne pas faire remonter au-delà du commencement du 16e siècle.

A une question de M. Gérondeau sur le trésor de Villequoi, M. Merlet répond que les fouilles sont terminées et n'ont pas donné de résultat. On n'a rien découvert.

La séance est levée à quatre heures et quart.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. le vicomte Jacques de Reviers de Mauny, à Chapelle-Guillaume ; présenté par M. le comte de Mauny et M. Merlet.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1885.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Barois, Merlet, Bellier de la Chavignerie, Blin, Bourdel, Buisson, Chevallier-Ruffigny, Escoffier, Gérondeau, Hue, Muset, de Sainte-Beuve père, abbés Claireaux, Clerval, Hermeline, Lecomte, Provost, Sainsot et de Sainte-Beuve.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. le Président proclame l'admission de huit membres nouveaux et rend hommage à l'attachement montré à l'égard de la société par deux membres décédés : M. l'abbé Vilbert, un des membres fondateurs de la Société, chapelain à la Chapelle de Dreux; travailleur infatigable et instruit, qui a publié, entre autres ouvrages, une histoire de la ville de Dreux ; M. Mouton, ingénieur en retraite de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui prenait une part des plus actives aux séances de la Société. M. Mouton avait rapporté de Bretagne une très curieuse collection de pierres; ses recherches lui ont fait découvrir la nécropole du Coudray.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique contenant le programme du Congrès des sociétés savantes pour 1886. — Sur la proposition de M. l'abbé Sainsot, l'Assemblée décide que la partie de ce programme relative à l'Archéologie et à l'Histoire sera adressée à tous les sociétaires avec invitation de transmettre à M. le Président les réponses qu'ils croiraient devoir faire aux questions qui y sont posées.

Avis est donné des volumes reçus depuis la séance de juillet.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure invitant la Société à protester avec elle contre un projet de l'Administration des Domaines tendant à l'aliénation des remparts de Brouage. — M. Chevallier-Ruffigny fournit des renseignements sur ces remparts qui constituent un curieux spécimen de l'art militaire. Néanmoins l'Assemblée décide, sur la demande de M. Hue qui déclare qu'une souscription serait probablement demandée à la Société, qu'elle regrette de ne pouvoir s'associer à la protestation de la Commission de la Charente-Inférieure.

2° Une lettre de M. Dehors, percepteur à Courville, et une lettre de M. Cassegrain, maire du Puiset, concernant un sarcophage monolithe qui sert de marche à une ruelle longeant l'église du Puiset. Suit le texte de ces lettres :

« Courville, 13 septembre 1885.

» Monsieur le Président,

» Me trouvant la semaine dernière à Janville, je fus conduit par des amis au Puiset ; là j'ai remarqué par hasard, près du chevet de l'antique église, un sarcophage qui, au moment de de la translation assez récente du cimetière, a été déposé dans un coin de la place, renversé, et utilisé comme marche pour accéder à une petite ruelle qui longe l'église.

» Peut-être y aurait-il intérêt à faire quelques recherches, si c'est possible, sur la découverte de ce monolithe, présentement menacé d'une destruction certaine.

» C. Dehors. »

« Le Puiset, 3 novembre 1885.

» Monsieur le Président,

» En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je viens vous confirmer l'existence au Puiset, dans les conditions que vous connaisez, d'un sarcophage gallo-romain, je crois, d'un seul morceau, taillé dans une pierre calcaire assez tendre et qui ne ressemble pas tout-à-fait à la pierre du pays.

» L'endroit où il a été trouvé, dans un angle du cimetière, très près de l'église, me paraît être l'emplacement d'une ancienne chapelle, ayant appartenu à l'église, autant que je puis en juger par les pierres de soubassement, servant actuellement de clôture.

» Il n'y avait rien autre chose, dans ce sarcophage, qu'un squelette, mais dans le voisinage, un ouvrier a trouvé un vase en terre rouge de forme sphérique, ressemblant à une petite carafe sans col, ou mieux, à un pot de la capacité d'un litre environ, assez bien conservé et percé sur le ventre de trois rangées de petits trous : ce vase ne renfermait que des cendres.

» Le sarcophage est entier, mais il existe des fêlures longi-

tudinales et transversales qui se disjoindraient très probablement dans le transport, et seraient dans tous les cas faciles à souder.

» Ferd. Cassegrain. »

3° Une lettre de M. le curé de Bérou-la-Mulotière demandant si les curiosités possédées par son église ont été signalées au Ministère et si elles ont de la valeur. — M. Merlet promet de prendre des renseignements à cet égard et de les transmettre à M. le curé de Bérou.

4° Une lettre de M. Passard, architecte à Chartres, insistant pour que la Société joigne sa protestation à celle de la Société dunoise contre la destruction de l'église du Champdé à Châteaudun, dont il adresse deux photographies.

M. le Président croit que le Conseil municipal de Châteaudun n'a pas encore pris de décision pour ou contre la conservation du monument.

M. Merlet est convaincu que le Conseil conservera la façade qui est seule classée, le reste de la chapelle n'ayant pas de caractère architectural remarquable.

M. Bellier de la Chavignerie est allé à Châteaudun et a entendu dire qu'il était question de garder le portail avec deux travées qui en garantiraient la solidité et la durée.

M. l'abbé Sainsot craint qu'on ne veuille faire de la porte de la façade la porte même du cimetière et qu'en démolissant le pilastre du milieu pour élargir le passage on ne compromette la solidité de l'ensemble, il est donc d'avis qu'il faudrait conserver tout ce qui subsiste encore.

L'Assemblée décide qu'une délibération sera prise pour appuyer le vœu de la Société dunoise et charge le Bureau de préparer un projet qui devra être examiné à la séance de décembre.

M. Merlet lit un fragment de l'introduction de M. l'abbé Brou à la Monographie de la Cathédrale.

La réunion décide que l'ouvrage sera publié par fascicules, adressés à des dates irrégulières aux Sociétaires.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1885.

Présidence de M. Billard de Saint-Laumer. — M. Caillot, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Sont présents : MM. de Saint-Laumer, Caillot, Merlet, Barois, Appay, Bellier de la Chavignerie, Blin, Buisson, Chevrier, Gérondeau, Muset, abbés Claireaux, Clerval, Guérin, Hénault, Hermeline, Leconte, Pardos, Prévost et Tissier.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Claude Sauvageot, un de nos plus anciens sociétaires.

M. Christian fils écrit qu'il se propose de répondre à la question du programme des Sociétés savantes relative aux cimetières d'incinération et demande si la Société l'engage à présenter son travail. — L'assemblée approuve unanimement sa proposition.

M. l'abbé Leconte dit que la question du programme concernant les diocèses de la Gaule a été traitée par M. Dupré au Congrès scientifique de Chartres en 1869. Il demande si l'on peut signaler que le travail existe.

M. le Président donne lecture de plusieurs circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Par la première, M. le Ministre annonce que, conformément à une demande de M. Charmes, directeur du secrétariat, il a créé, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive*, et rattaché les sciences naturelles à la quatrième section comprenant les sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques.

Par la seconde, M. le Ministre donne avis aux Sociétés de province qu'au Congrès ce n'est pas une étude sur l'enseignement de l'art qui est recommandée, mais bien une histoire de l'art dans les départements.

Par une troisième communication, M. le Ministre demande à la Société de vouloir bien adresser une de ses collections au Trocadéro. — La Société s'en remet à M. le Bibliothécaire du soin de faire ce qu'il pourra pour donner satisfaction à ce désir.

M. Hue, trésorier, donne lecture du projet de budget pour 1886, ainsi conçu :

RECETTES

Recettes ordinaires.

Rente sur l'État 3 %.	211 fr.	»
20 obligations des chemins de fer de l'Ouest. .	291	»
280 cotisations à 10 fr.	2,800	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	150	»
Id. diplômes	10	»
Total.	3,762 fr.	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*	
Total	3,762 fr.	»

DÉPENSES

Dépenses ordinaires.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Frais de recouvrements	100	»
Traitement de l'appariteur.	300	»
Gravures	600	»
Fouilles et dépenses imprévues	100	»
Séance générale	200	»
Reliures	150	»
Achats de livres et abonnements.	100	»
	2,750	»

Dépenses extraordinaires :

Monographie de la Cathédrale de Chartres . .	1,000 fr.	»
Total.	3,750	»

BALANCE.

Recettes	3,762 fr.	»
Dépenses	3,750	»
Reste	12	»
En caisse le 1er décembre 1885.	1,095	62
Total. . . .	1,107 fr.	62

M. Merlet a écrit à M. Léopold Delisle, comme il en avait été chargé, pour savoir si l'église de Bérou-la-Mulotière était classée parmi les monuments historiques. M. Léopold Delisle n'a rien trouvé à ce sujet.

La question du vœu à émettre au sujet de la conservation de la chapelle du Champdé, à Châteaudun, avait été ajournée à la session de décembre. M. Merlet fait l'historique de l'affaire qui se résume dans la note suivante :

« Le 2 octobre 1884, M. le maire de Châteaudun adresse une lettre à l'Administration supérieure des Beaux-arts « pour qu'elle veuille bien faire étudier les dispositions qu'il conviendrait de prendre à l'effet d'assurer la conservation de la façade de la chapelle du Champdé. »

» M. Devrez, architecte attaché à la Commission des monuments historiques, est chargé par le Ministre de faire un rapport et de dresser un devis.

» Le 12 février 1885, M. Devrez remet son devis s'élevant à 10,987 fr. 12, dont 5,001 fr. pour travaux de consolidation de la façade et 5,986 fr. 12 pour travaux de raccordement avec le cimetière.

» Le 6 mars 1885, le Conseil municipal de Châteaudun approuve le devis, vote la somme de 10,987 fr., puis affecte

les 3,013 fr., restant libres sur l'indemnité de 14,000 fr. votés par la Compagnie d'assurances, à ériger, avec un secours de 1,000 fr. sollicité de l'État, une nouvelle chapelle dans l'intérieur du cimetière.

» Le 1er septembre 1885, le Directeur des Beaux-arts déclare que le crédit destiné aux Monuments historiques ne permet pas d'allouer la moindre subvention.

» Le 27 septembre 1885, rapport de M. le Maire de Châteaudun : « Il nous est impossible, dit-il, de ne pas exprimer notre profond étonnement de voir l'Administration des Beaux-arts nous refuser la mince subvention que nous réclamions pour la restauration d'un monument historique. Puisqu'on laisse ce travail exclusivement à la charge d'une commune si cruellement éprouvée par la guerre, il eût été plus simple de ne pas classer la façade de l'ancienne chapelle du Champdé parmi les monuments historiques et de nous laisser le soin exclusif de pourvoir à sa restauration et à son entretien. Le travail serait fait depuis longtemps ; nous n'aurions pas eu à subir les retards inexplicables auxquels, espérons-le, M. le Ministre va mettre fin. La situation de la commune ne nous permet pas d'ajouter 1,000 fr. à la dépense prévue par l'architecte pour le compte de la ville : mieux vaut, pensons-nous, nous abstenir de construire le dépositoire des morts qui figure pour 4,000 fr. dans le devis. »

» A la suite de ces observations, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix, adopte la proposition de faire faire immédiatement les réparations de la façade de la chapelle du Champdé, suivant le devis dressé par M. Devrez.

» Le 16 octobre 1885, le Directeur des Beaux-arts approuve définitivement le devis de M. Devrez et autorise l'exécution des travaux.

» Le 6 décembre prochain, aura lieu l'adjudication. »

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. le Président, Bellier de la Chavignerie et Buisson, la réunion émet le vœu suivant :

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir, s'associant aux » observations de la Société dunoise, émet le vœu que la façade » de la chapelle du Champdé soit conservée dans son état » actuel. Elle a vu avec plaisir le nouveau vote émis par le » Conseil municipal de Châteaudun pour la restauration de

» cette façade et elle se permet de recommander particulièrement
» à l'Administration la conservation du pilastre central du
» portail de la chapelle. »

M. le Président demande si les membres présents ont un conférencier à proposer pour la séance générale de 1886. Il est décidé qu'on s'adressera à M. de Lasteyrie, professeur à l'École des Chartes, qui vient tous les ans avec les élèves de l'École faire une visite à la Cathédrale et aux autres monuments de la ville, et qui pourra peut-être choisir un sujet local.

M. l'abbé Claireaux adresse au Bureau une question au sujet des diplômes de sociétaires mentionnés aux recettes du budget. N'y aurait-il pas lieu de forcer les nouveaux membres à en prendre un ? — Le Bureau étudiera la solution.

M. l'abbé Hénault rappelle que M. Mouton, récemment décédé, s'était chargé de faire le plan des substructions de la ville de Chartres au fur et à mesure qu'on les découvrait, et il demande qui continuera le travail. — M. Bellier de la Chavignerie et Buisson répondent que M. Mouton n'a presque rien fait. Cependant M. Buisson, qui est au courant de la question, est prié de vouloir bien se charger de cette mission. Il accepte.

M. Bellier de la Chavignerie dit que M. Mouton s'était proposé d'indiquer par des encres de couleurs différentes les travaux romains, puis les substructions jusqu'au XVIIIe siècle, puis les autres. M. Buisson est chargé de faire un rapport pour la session de janvier sur l'état du plan et sur la manière dont il le continuera.

M. l'abbé Hénault rappelle encore que M. Mouton avait dans ses attributions les fouilles à effectuer à Saint-Brice pour retrouver les anciens murs dont il a été question dans une réunion précédente. Il est indispensable qu'il ait un successeur. — M. Buisson accepte de continuer ce que M. Mouton avait entrepris.

M. Merlet donne lecture d'une notice sur les Chevaliers de l'arquebuse à Châteauneuf. — Renvoi à la commission de publication.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. MULLER, à Paris; présenté par MM. de Saint-Laumer et Barois.

MUSET, inspecteur des contributions directes en retraite, à Chartres; présenté par M. l'abbé de Sainte-Beuve et M. Merlet.

l'abbé DOMAIN, curé de Trizay-Coutretot-Saint-Serge; présenté par MM. les abbés Claireaux et Provost.

Lionel LATHAM, propriétaire au château de Maillebois; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

l'abbé MALHERBE, curé de Berchères-les-Pierres; présenté par MM. les abbés Leconte et Barbery.

FIN DU TOME VII.

TABLE DES SÉANCES

Séance du 15 janvier 1880. 1

Séance du 5 février 1880 3

Séance du 4 mars 1880. 6

La Marche de la civilisation, par M. DE MÉLY. . . . 10

Séance du 8 avril 1880. 20

Séance du 13 mai 1880. 25

Pose de la première pierre du Séminaire de Beaulieu, par M. LECOCQ 26

Vœux pour la France, poésie par M. MET-GAUBERT . 35

Séance générale publique du 24 juin 1880. 36

Séance du 8 juillet 1880 38

Séance du 13 août 1880. 44

Liste des pierres tombales du département, par M. l'abbé SAINSOT. 47

Séance du 4 novembre 1880 55

Séance du 2 décembre 1880 57

Séance du 6 janvier 1881 60

Notice sur Louis-Nicolas Barbereau, par M. MERLET . 64

Séance du 3 février 1881 72

Séance du 3 mars 1881. 79

État du mobilier des églises, par M. l'abbé SAINSOT. . 82

Séance du 6 avril 1881 91

Séance du 5 mai 1881 94

Séance générale publique du 19 mai 1881 97
Séance du 2 juin 1881 104
Séance du 7 juillet 1881. 105
Étymologie du mot Guiblet, par M. Harreaux . . . 105
Séance du 11 août 1881. 109
Séance du 3 novembre 1881 115
Séance du 1er décembre 1881. 117
Séance du 5 janvier 1882 147
Séance du 9 février 1882 149
La Mare, poésie par M. Joliet 152
Séance du 7 mars 1882. 154
Séance du 6 avril 1882 169
Notice sur Loëns, par Mgr Pie 174
Séance générale publique du 11 mai 1882. 179
Séance du 1er juin 1882. 194
Séance du 6 juillet 1882 195
Séance du 11 août 1882. 201
Séance du 9 novembre 1882 205
Séance du 7 décembre 1882 237
Séance du 4 janvier 1883 242
Séance générale du 8 février 1883 245
Séance du 1er mars 1883 247
Séance du 12 avril 1883. 256
Séance générale publique du 24 mai 1883 277
Séance du 7 juin 1883 279
Séance du 5 juillet 1883. 280
Séance du 9 août 1883 283
Séance du 8 novembre 1883 306
Séance du 6 décembre 1883 313
Séance du 10 janvier 1884. 317
Séance générale du 14 février 1884 320

Séance du 13 mars 1884 326
Revue de l'année 1882, par M. l'abbé SAINSOT . . . 327
Séance du 3 avril 1884 336
Séance du 5 juin 1884 341
Séance du 3 juillet 1884. 343
Origines celtiques de quelques mots, par M. HARREAUX 346
Séance du 7 août 1884 354
Séance du 6 novembre 1884 358
Séance du 4 décembre 1884 362
Séance du 15 janvier 1885 365
Notice sur des monnaies mongoles, par M. de SAINT-LAUMER. 368
Séance du 12 février 1885 371
Séance du 12 mars 1885 380
Séance du 16 avril 1885. 386
Séance du 21 mai 1885 388
Séance générale publique du 18 juin 1885 390
Séance du 16 juillet 1885 394
Séance du 5 novembre 1885 395
Séance du 5 décembre 1885 399

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

A

Abonnements de la Société, p. 105, 247, 327, 345.
Alluyes. Vierge ouvrante, p. 45, 92.
Anet. Découverte d'une crypte, p. 284.
Aqueducs romains, p. 116, 361, 375.
Assemblées druidiques, p. 342.
Autricum. Etymologie du mot, p. 1.

B

Balandra (M.), membre d'une commission, p. 283.
Barbot (M.). Sa mort, p. 205.
Barois (M.), secrétaire, p. 44; — vice-président, p. 279; — membre de Commissions, p. 5, 9, 55, 116, 283; — fait une proposition, p. 5; — fait des rapports, p. 6, 59; — fait une lecture, p. 203.
Baron (M.). Sa mort, p. 118.
Bazoches-les-Hautes. Notice sur cette commune, p. 5.
Beaudoin (M.). Sa mort, p. 242.
Beauger (M. l'abbé). Sa mort, p. 281.
Bellier de la Chavignerie (M. Phil.), conservateur du Musée, p. 44; — archiviste, p. 279; — délégué de la Société, p. 80, 371; — membre de la Commission de publication, p. 56; — membre de commissions, p. 5, 9, 55, 116, 283, 326, 358; — fait des rapports, p. 21, 111, 239; — fait une communication, p. 77.
Belsia. Etymologie du mot, p. 1.
Benoit (M.). Sa mort, p. 306.
Bérou-la-Mulotière, p. 322, 342, 343, 398, 401.
Bertheville (M. de). Sa mort, p. 365.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, p. 245, 327, 389.
Bibliothèque de la Société, p. 5, 6, 322.
Bigarne (M. l'abbé). Sa mort, p. 149.

Bleury. Visite en cette commune, p. 200, 202.
Boisseau (M. Alfr.). Sa mort, p. 80.
Boisvillette (M. Lud.), vice-secrétaire, p. 44, 279; — fait un don, p. 249.
Bourdel (M.), lit des pièces de vers, p. 204, 283, 361.
Bréville (M.). Sa mort, p. 57.
Brou (M. l'abbé), fait des communications, p. 308, 398.
Budget de la Société, p. 58, 118, 238, 316, 363, 400.
Buisson (M.), membre de Commissions, p. 93, 283, 343; — fait une proposition, p. 109; — fait des rapports, p. 95, 336, 355, 360, 375, 381; — fait une communication, p. 361; — fait un don, p. 194.
Bullou. Découverte d'un anneau d'or, p. 81.
Bulteau (M. l'abbé). Sa mort, p. 195.

C

Caillot (M.), secrétaire, p. 279; — délégué de la Société, p. 371; — membre d'une Commission, p. 283; — fait un rapport, p. 344; — fait des communications, p. 307, 338.
Cartulaire de Tiron, p. 59, 247.
Cassegrain (M.), envoie des renseignements, p. 397.
Céramique italienne, p. 64.
Champdé (Chapelle du), p. 379, 398, 401.
Chapelain (M.). Sa mort, p. 57.
Chapelle de Vendôme, à la Cathédrale, p. 116, 118.
Chasles (M. Mich.). Sa mort, p. 62.
Chemises de la Vierge, p. 387.
Chevrier (M.), délégué de la Société, p. 80, 155, 327, 371.
Christian (M.), fait une communication, p. 399.
Claireaux (M. l'abbé), membre d'une commission, p. 283.
Clerval (M. l'abbé), fait une communication, p. 387.
Clévilliers-le-Moutiers, p. 355.
Comptes de la Société, p. 43, 91, 149, 322, 366.
Concours de la Société, p. 203, 239, 307, 316, 344
Congrès des Sociétés savantes, p. 3, 6, 80, 109, 155, 194, 246, 256, 307, 327, 341, 371, 388, 396.
Cossé (M. le marquis de). Sa mort, p. 94.
Coudray (Le). Découvertes archéologiques, p. 156, 169, 382.
Courtois (M. J.), fait une proposition, p. 104.
Crédits (Votes de), p. 21, 24, 201, 298, 394.

D

Dagron-Rousseau (M.), envoie une notice, p. 45.
Dehors (M.), fait une communication, p. 397.
Dépenses de la Société, p. 246.
Desvaux (M. l'abbé), fait un rapport, p. 343.
Dion (M. le comte Ad. de), envoie un mémoire, p. 146.
Diplômes, p. 403.
Dolmens, p. 64, 74.
Durand (M. Paul), vice-président, p. 44; — délégué de la Société, p. 3; — membre de la Commission de publication, p. 56; — fait un rapport, p. 3; — fait une communication, p. 118. — Sa mort, p. 242.
Durand (Mme Paul), fait un don, p. 283.

E

Eglise réformée du Pont-Tranchefêtu, p. 236, 237.
Elections du Bureau, p. 30.
Enceintes de Chartres, p. 147, 275, 297, 403.
Enseignes, p. 360.
Escoffier (M.), vice-secrétaire, p. 44, 279; — membre de Commissions, p. 9, 200.
Excursions de la Société, p. 107, 111.
Exposition archéologique à Chartres, p. 346, 357, 359.

F

Famin (M.), membre de la Commission de publication, p. 56; — membre de Commissions, p. 93, 283.
Filigranes du papier, p. 360.
Foiret (M. Edm.). Sa mort, p. 307.
Foiret (M. Gust.). Sa mort, p. 327.
Foucault (Mgr l'abbé), bibliothécaire, p. 280; — membre d'une commission, p. 9.
Foulon (M.), fait une communication, p. 64.
Fresnay-l'Evêque. Visite en cette commune, p. 104.

G

Garnier (M.). Sa mort, p. 154. — Notice nécrologique, p. 169.
Garnier (M. Ed.). Sa mort, p. 256.
Gautier (M. Léon), fait une conférence, p. 392.
Germond (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 116. — Sa mort, p. 201. — Notice nécrologique, p. 287.
Gérondeau (M.), membre d'une Commission, p. 283.
Gilbert (M.). Sa mort, p. 256.
Gilbert (M. Arm.), fait un don, p. 256.
Gillard (M.), fait une communication, p. 321.
Gillard (M. Gabriel), fait des communications, p. 73, 196.
Godet (M. l'abbé), fait une communication, p. 74.
Gouache (M. l'abbé). Sa mort, p. 307.
Guénée (M. Ach.). Sa mort, p. 60.
Guérin (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 326.
Guignard (M. Lud.), fait une lecture, p. 368.
Guillon (M.), envoie un Mémoire, p. 116; — lauréat de la Société, p. 345.

H

Haret (M. l'abbé), fait des communications, p. 55, 94, 116, 155. — Sa mort, p. 205. — Notice nécrologique, p. 257.
Harreaux (M.), envoie des Mémoires, p. 1, 29, 105, 327, 346.
Haudecœur (M.), fait un don, p. 342, 360.
Haye (M. l'abbé), fait des lectures, p. 195, 222.
Hénault (M. l'abbé), membre de Commissions, p. 200, 264, 358; —

fait des propositions, p. 116, 148; — fait un rapport, p. 201; — lit des Mémoires, p. 21, 45, 64, 147, 151; — fait des communications, p. 118, 297, 313; — fait un don, p. 388.
Henriot (M.), fait une communication, p. 382.
Hermeline (M. l'abbé), fait une communication, p. 282.
Heurtault (M. Ar.), fait une proposition, p. 21. — Sa mort, p. 55.
Houlle (M. l'abbé). Sa mort, p. 394.
Hue (M.), trésorier, p. 55; — membre d'une Commission, p. 283; — fait des propositions, p. 242, 276, 368.

I

Inscriptions lapidaires, p. 24, 26.

J

Janville. Notice sur cette commune, p. 5.
Jarry (M. L.), fait un don, p. 149.
Jatteau (M.), fait un don, p. 147.
Joliet (M. Louis), délégué de la Société, p. 155; — envoie des pièces de vers, p. 151, 283. — Sa mort, p. 279.
Joliet (Mme L.), fait un don, p. 321.
Josaphat (*Hospice de*), p. 77.

L

Lacroix (M.). Sa mort, p. 94.
Lallemand du Marais (M. le baron). Sa mort, p. 104.
Lecocq (M.), membre de la Commission de publication, p. 56; — membre de Commissions, p. 55, 93; — fait des rapports, p. 26; — envoie un mémoire, p. 114; — fait des communications, p. 81, 97. — Sa mort, p. 115. — Notice nécrologique, p. 119.
Leconte (M. l'abbé), fait des lectures, p. 205, 249, 289, 371, 389; — lauréat de la Société, p. 354.
Le Goux (M.), fait un don, p. 93.
Lenormand (M. Fr.), fait une conférence, p. 183.
Lesseps (M. le comte Ferd. de), fait une conférence, p. 36.
Lettres de saint Ives, p. 76, 81, 282.
Levassort-Popot (M.), fait un don, p. 338.
Lorin (M.). Sa mort, p. 205.

M

Maunoury (M.), membre de la Commission de publication, p. 56.
Mauzaize (M.). Sa mort, p. 307.
Mély (M. Fern. de), délégué de la Société, p. 3, 80, 155, 327, 371; — membre de Commissions, p. 5, 9; — fait des lectures, p. 6, 10, 81, 387; — fait une communication, p. 80.
Merlet (M.), président, p. 44; — vice-président, p. 279; — délégué de la Société, p. 3, 80, 155, 371; — membre de Commissions, p. 5, 9, 283, 326, 358; — fait une

proposition, p. 76 ; — fait des rapports, p. 59, 98, 179, 277, 357, 390 ; — fait des lectures, p. 3, 64, 169, 338, 343, 404 ; — fait des communications, p. 104, 360, 379, 395.
MET-GAUBERT (M.), secrétaire honoraire, p. 55 ; — délégué de la Société, p. 3 ; — membre de la Commission de publication, p. 56 ; — lit des pièces de vers, p. 2, 25, 35. — Sa mort, p. 94.
Météorologie d'Eure-et-Loir, p. 203.
MIANVILLE (M. de), membre d'une Commission, p. 358.
Mobilier des églises, p. 81.
Monographie de la Cathédrale, p. 195, 205, 237, 308, 323, 359, 398.
Montaiglon (M. Anat. de), fait une conférence, p. 102.
Montlouet. Visite en cette commune, p. 200, 201.
MOREAU (M. Ferd.). Sa mort, p. 336.
MOUTON (M.), délégué de la Société, p. 155, 327, 371 ; — membre d'une Commission, p. 116 ; — fait une proposition, p. 275 ; — fait des rapports, p. 156, 268, 281, 382. — Sa mort, p. 396.

N

NOAILLES (M. le duc de). Sa mort, p. 394.

O

OLIVIER (M. l'abbé), vice-président, p. 44 ; — membre de la Commission de publication, p. 56. — Sa mort, p. 194. — Notice nécrologique, p. 285.
OSSUDE (M.), membre d'une Commission, p. 116.

P

PARARD (M. l'abbé). Sa mort, p. 388.
PARDOS (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 326.
PASSARD (M.), archiviste provisoire, p. 1 ; — archiviste, p. 44 ; — membre de Commissions, p. 5, 55, 93, 283 ; — fait des communications, p. 284, 398.
Pâty (M. l'abbé), fait un accord avec la Société, p. 314, 318.
Peintures murales, p. 319, 322.
Péronville, p. 319.
PERROUD (M.). Sa mort, p. 109.
Pie (Mgr). Notice sur Loëns, p. 175.
PIÉBOURG (M.), membre d'une Commission, p. 93.
Pierres tombales, p. 25, 45, 59, 73, 77, 80, 108, 147, 168, 195, 196, 201, 242, 248, 249, 284.
Pitou (M.), fait une communication, p. 341.
PLAGNIER (M.). Sa mort, p. 194.
Porte-Guillaume, à Chartres, p. 93, 95.
POUCLÉE (M. l'abbé), vice-président, p. 279 ; — membre de la Commission de publication, p. 56 ; — membre d'une Commission, p. 326.
Publications de la Société, p. 59, 76, 81, 108, 196, 205, 208, 313, 323.
Puiset (Le), p. 397.

R

RAVENEAU (M.). Sa mort, p. 279.
Rondelet (M. Antonin), fait une conférence, p. 277.
Rotrou (*Jean*). Son tombeau, p. 243.
ROUX (Mme). Sa mort, p. 154.

S

Sabotiers de la Sologne, p. 149, 222.
SAINSOT (M. l'abbé), membre de Commissions, p. 55, 358 ; — fait des propositions, p. 72, 203, 245, 358, 379 ; — fait des rapports, p. 45, 81, 319 ; — fait des lectures, p. 119, 257, 298, 327, 349, 382, 387, 389 ; — fait une communication, p. 388.
SAINTE-BEUVE (M. l'abbé de), fait une communication, p. 284.
SAINT-LAUMER (M. Alex. de), vice-président, p. 44 ; — président, p. 279 ; — délégué de la Société, p. 80 ; — membre de la Commission de publication, p. 56 ; — membre d'une Commission, p. 200 ; — fait des rapports, p. 30, 38 ; — fait une lecture, p. 368.
Saint-Léger-des-Aubées. Visite en cette commune, p. 25, 73.
Saint-Sulpice-de-Favières, p. 107, 111.
Salle Sainte-Foi, p. 156, 201.
Sanxay (*Fouilles de*), p. 318, 342.
SAUTTON (M.), fait une communication, p. 394.
SAUVAGEOT (M. Cl.). Sa mort, p 399.
Séances publiques de la Société, p. 10, 21, 26, 30, 92, 94, 148, 155, 341.
SÉDILLOT (M.). Sa mort, p. 154.
Senantes, p. 321.
Senonches, p. 341.
SEVESTRE (M.). Sa mort, p. 154.
Souterrains, p. 507.
STEIN (M.), adresse un Mémoire, p. 389.
Subventions à la Société, p. 45, 247.

T

TELLOT (M.), chargé d'une mission, p. 322 ; — fait un rapport, p. 342.
Thiron. Visite en cette commune, p. 200.
Trésors numismatiques, p. 321.

V

Vaillant (M.), fait un don, p. 281.
VASSORT (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 283.
Vernouillet, p. 354.
VILBERT (M. l'abbé), fait une lecture, p. 285. — Sa mort, p. 396.
Villequoy (Château de), p. 248.
Villiers-le-Morhier, p. 321.
VINCENT (M.). Sa mort, p. 80.
Vinsot (M.), fait un don, p. 313.
VIVIER (M. l'abbé), fait un don, p. 55.

FIN DE LA TABLE

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 8 volumes grand in-8°, ornés chacun de nombreuses gravures.
Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.
Les tomes III et IV sont épuisés.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 6 vol. gr. in-8°.
Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.
Le tome I est épuisé.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, par M. de Boisvillette. 1 fort vol. gr. in-8°, orné de gravures et de deux cartes. . . . . 12 fr.

STATISTIQUE SCIENTIFIQUE D'EURE-ET-LOIR. 1re partie: *Botanique*, par M. Ed. Lefèvre fils, 1 vol. gr. in-8°. . . . . 8 fr.
2e partie : *Zoologie*, *Ichtyologie*, *Ornithologie*, par MM. Marchand et Lamy. . . . . 4 fr.
3e partie : *Lépidoptères*, par M. Ach. Guenée. . . . . 8 fr.

CARTULAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES, publié d'après les Cartulaires et les titres originaux, par MM. E. de Lépinois et Lucien Merlet. 3 vol. in-4° . . . . . 36 fr.

Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés savantes et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1865.

HISTOIRE DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE DE CHARTRES, par J.-B. Souchet, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque de Chartres. 4 forts vol. gr. in-8°.
Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.

CARTULAIRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE TIRON, par M. Lucien Merlet. 2 vol. in-4° . . . . . 24 fr.

Classé hors concours, en 1884, avec mention spéciale, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

PLAN DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1750 . . . . . 5 fr.

PLAN DE LA VILLE DE DREUX EN 1750. . . . . 5 fr.

INVASION PRUSSIENNE. — *Rapports des Maires du département sur les évènements qui se sont passés dans leurs communes.* 1 volume petit in-8°. . . . . 3 fr.

Widener Library
3 2044 100 856 731